



This is a digital copy of a book that was preserved for generations on library shelves before it was carefully scanned by Google as part of a project to make the world's books discoverable online.

It has survived long enough for the copyright to expire and the book to enter the public domain. A public domain book is one that was never subject to copyright or whose legal copyright term has expired. Whether a book is in the public domain may vary country to country. Public domain books are our gateways to the past, representing a wealth of history, culture and knowledge that's often difficult to discover.

Marks, notations and other marginalia present in the original volume will appear in this file - a reminder of this book's long journey from the publisher to a library and finally to you.

Usage guidelines

Google is proud to partner with libraries to digitize public domain materials and make them widely accessible. Public domain books belong to the public and we are merely their custodians. Nevertheless, this work is expensive, so in order to keep providing this resource, we have taken steps to prevent abuse by commercial parties, including placing technical restrictions on automated querying.

We also ask that you:

- + *Make non-commercial use of the files* We designed Google Book Search for use by individuals, and we request that you use these files for personal, non-commercial purposes.
- + *Refrain from automated querying* Do not send automated queries of any sort to Google's system: If you are conducting research on machine translation, optical character recognition or other areas where access to a large amount of text is helpful, please contact us. We encourage the use of public domain materials for these purposes and may be able to help.
- + *Maintain attribution* The Google "watermark" you see on each file is essential for informing people about this project and helping them find additional materials through Google Book Search. Please do not remove it.
- + *Keep it legal* Whatever your use, remember that you are responsible for ensuring that what you are doing is legal. Do not assume that just because we believe a book is in the public domain for users in the United States, that the work is also in the public domain for users in other countries. Whether a book is still in copyright varies from country to country, and we can't offer guidance on whether any specific use of any specific book is allowed. Please do not assume that a book's appearance in Google Book Search means it can be used in any manner anywhere in the world. Copyright infringement liability can be quite severe.

About Google Book Search

Google's mission is to organize the world's information and to make it universally accessible and useful. Google Book Search helps readers discover the world's books while helping authors and publishers reach new audiences. You can search through the full text of this book on the web at <http://books.google.com/>



A propos de ce livre

Ceci est une copie numérique d'un ouvrage conservé depuis des générations dans les rayonnages d'une bibliothèque avant d'être numérisé avec précaution par Google dans le cadre d'un projet visant à permettre aux internautes de découvrir l'ensemble du patrimoine littéraire mondial en ligne.

Ce livre étant relativement ancien, il n'est plus protégé par la loi sur les droits d'auteur et appartient à présent au domaine public. L'expression "appartenir au domaine public" signifie que le livre en question n'a jamais été soumis aux droits d'auteur ou que ses droits légaux sont arrivés à expiration. Les conditions requises pour qu'un livre tombe dans le domaine public peuvent varier d'un pays à l'autre. Les livres libres de droit sont autant de liens avec le passé. Ils sont les témoins de la richesse de notre histoire, de notre patrimoine culturel et de la connaissance humaine et sont trop souvent difficilement accessibles au public.

Les notes de bas de page et autres annotations en marge du texte présentes dans le volume original sont reprises dans ce fichier, comme un souvenir du long chemin parcouru par l'ouvrage depuis la maison d'édition en passant par la bibliothèque pour finalement se retrouver entre vos mains.

Consignes d'utilisation

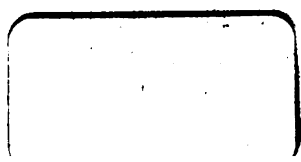
Google est fier de travailler en partenariat avec des bibliothèques à la numérisation des ouvrages appartenant au domaine public et de les rendre ainsi accessibles à tous. Ces livres sont en effet la propriété de tous et de toutes et nous sommes tout simplement les gardiens de ce patrimoine. Il s'agit toutefois d'un projet coûteux. Par conséquent et en vue de poursuivre la diffusion de ces ressources inépuisables, nous avons pris les dispositions nécessaires afin de prévenir les éventuels abus auxquels pourraient se livrer des sites marchands tiers, notamment en instaurant des contraintes techniques relatives aux requêtes automatisées.

Nous vous demandons également de:

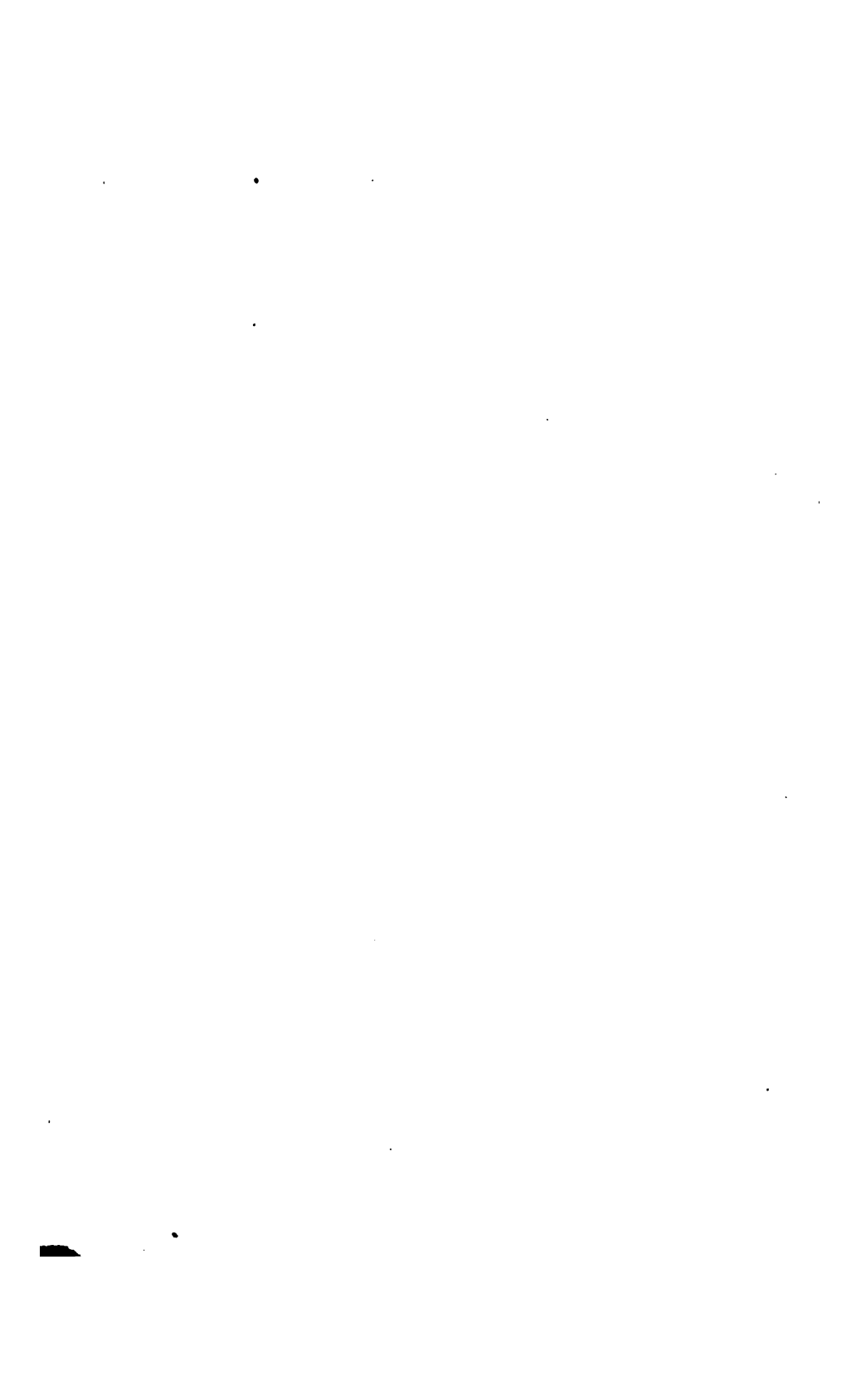
- + *Ne pas utiliser les fichiers à des fins commerciales* Nous avons conçu le programme Google Recherche de Livres à l'usage des particuliers. Nous vous demandons donc d'utiliser uniquement ces fichiers à des fins personnelles. Ils ne sauraient en effet être employés dans un quelconque but commercial.
- + *Ne pas procéder à des requêtes automatisées* N'envoyez aucune requête automatisée quelle qu'elle soit au système Google. Si vous effectuez des recherches concernant les logiciels de traduction, la reconnaissance optique de caractères ou tout autre domaine nécessitant de disposer d'importantes quantités de texte, n'hésitez pas à nous contacter. Nous encourageons pour la réalisation de ce type de travaux l'utilisation des ouvrages et documents appartenant au domaine public et serions heureux de vous être utile.
- + *Ne pas supprimer l'attribution* Le filigrane Google contenu dans chaque fichier est indispensable pour informer les internautes de notre projet et leur permettre d'accéder à davantage de documents par l'intermédiaire du Programme Google Recherche de Livres. Ne le supprimez en aucun cas.
- + *Rester dans la légalité* Quelle que soit l'utilisation que vous comptez faire des fichiers, n'oubliez pas qu'il est de votre responsabilité de veiller à respecter la loi. Si un ouvrage appartient au domaine public américain, n'en déduisez pas pour autant qu'il en va de même dans les autres pays. La durée légale des droits d'auteur d'un livre varie d'un pays à l'autre. Nous ne sommes donc pas en mesure de répertorier les ouvrages dont l'utilisation est autorisée et ceux dont elle ne l'est pas. Ne croyez pas que le simple fait d'afficher un livre sur Google Recherche de Livres signifie que celui-ci peut être utilisé de quelque façon que ce soit dans le monde entier. La condamnation à laquelle vous vous exposeriez en cas de violation des droits d'auteur peut être sévère.

À propos du service Google Recherche de Livres

En favorisant la recherche et l'accès à un nombre croissant de livres disponibles dans de nombreuses langues, dont le français, Google souhaite contribuer à promouvoir la diversité culturelle grâce à Google Recherche de Livres. En effet, le Programme Google Recherche de Livres permet aux internautes de découvrir le patrimoine littéraire mondial, tout en aidant les auteurs et les éditeurs à élargir leur public. Vous pouvez effectuer des recherches en ligne dans le texte intégral de cet ouvrage à l'adresse <http://books.google.com>



Archives
1972



224

ARCHIVES
HISTORIQUES ET LITTÉRAIRES.

IMPRIMERIE DE E. PRIQUET, RUE DE MONS, 9, A VALENCIENNES.

ARCHIVES

HISTORIQUES ET LITTÉRAIRES

du Nord de la France

et du **N**idi de la **B**elgique,

Par A. DEVAUX, Chevalier de la Légion d'Honneur, de la Société des Antiquaires de France; associé de l'Académie royale de Belgique; membre des Sociétés d'agriculture, sciences et arts de Lille et de Douai; de celle d'Emulation de Cambrai; de celles des antiquaires de la Picardie et de la Morinie; de la société d'histoire et d'archéologie de Châlons-sur-Saône; de celle des sciences, des lettres et des arts du Hainaut; de la société des bibliophiles belges; de celle de l'histoire de France; de l'Académie d'Arras; des sociétés des sciences, arts et belles lettres de St.-Quentin et de Dunquerque; de la société archéologique d'Avoyes; correspondant du ministère de l'instruction publique pour les travaux historiques; de l'Académie belge d'histoire et d'archéologie; de la commission historique du département du Nord; vice-président de l'Académie de peinture, sculpture et architecture de Valenciennes.

TROISIÈME SÉRIE.

TOME 4.



VALENCIENNES,

AU BUREAU DES ARCHIVES, RUE DE LA NOUVELLE HOLLANDE, 7 bis.

1854.

THE NEW YORK
PUBLIC LIBRARY
361039A
ASTOR, LENOX AND
TILDEN FOUNDATIONS
R 1925 L

5

NY
PL
361039A



CORRESPONDANCE.

LETTRES SUR LE PATOIS.

(QUATRIÈME LETTRE.)

Douai , 15 octobre 1853.

MON CHER DINAUX ,

Il en est des vieux mots et locutions , comme des autres monumens de l'archéologie : on les a presque tous détruits , abandonnés , ou on les a laissé périr par ignorance , par dédain , par imprévoyance , sans parler de ceux qu'on a rafistolés sans intelligence.....

Il y a des langues où chaque mot est censé avoir sa famille complète , substantifs , verbes , adjectifs , adverbes , avec leurs collatéraux , leurs composés et dépendances . On les admet et on les emploie sans scrupule , et même on crée pour le besoin ceux que le vocabulaire n'a pas prévus . C'est ainsi , dit - on , qu'il en va chez les Allemands . Notre ancien langage français jouissait des mêmes privilèges et libertés : mais des législateurs , défricheurs , sapeurs , sont venus avec leurs sapes , leurs niveaux et leur mètre de Procuste ; ils nous ont donné des constitutions , des codes , des règles qu'ils ont environnés d'une infinité de chausse-trapes , qu'on appelle exceptions..... Il ne faut pas s'insurger : *dura lex , sed lex* , soit : cependant il est permis de s'apercevoir que tous , princes de la littérature , peuple et menu peuple , tout le monde y a perdu . Encore si on avait fait la part plus large de ce qu'on pouvait ou devait conserver ! Il y a plus , en interdisant aux gens d'user de leur légitime héritage , on leur interdit aussi la faculté de se pourvoir ailleurs



et de se faire de nouvelles ressources. Que s'il vous arrive de reprendre quelqu'une de ces expressions perdues qui même n'a pas été remplacée et qui vous viendrait juste à point pour dire précisément ce que vous voulez dire, on crie à l'archaïsme ; que si vous essayez d'y suppléer par un terme que vous forgez, on crie au néologisme. Étrange inconséquence ! tous les jours nous entendons glorifier les anciens aux dépens des modernes, et ces mêmes *laudateurs* du tems passé seraient les plus empressés à vous appeler goth, visigoth, barbare, rétroactif, si vous tentiez de leur démontrer que nos ancêtres n'étaient pas des imbéciles.

Les regrets que nous donnons à l'ancien régime de notre langue pourraient se justifier par une foule d'exemples ; nous en avons déjà cité quelques-uns, nous aurons encore occasion d'en rencontrer ; nous en parlerons en tems et lieu.

Un substantif de la vieille roche qui a servi à la formation ou à la composition d'un grand nombre de mots, de noms, de locutions, est *val*, dont on a fait vallon, vallée, aval, contreval, avaler, devaler, ravalier, etc., etc.

Val ou *vau* est resté dans les noms propres de lieux, de sites, de terres, de fiefs : le Val - de - Grâce, le Val-des-Choux, le Val - Richer, le Val-Benoît, le Val - Sery, Vaucluse, Valenciennes peut-être ? etc.

Les *val*, *vau*, *vallon*, *vallée* précédés de l'apostrophe *de*, *du*, *de la*, *des*, ou mariés à des adjectifs ou épithètes, sont devenus des noms d'hommes : Duval, Delval, Delavallée, Grandval, Serval, Beauvallon, Valcreux ; sans compter les Sainval et Valsain, les Florival, Dorival, Valcourt, tout ce monde bâtard de gentils-hommes éclos du Directoire, conquérans édentés de Paphos, qui ont fait leurs prouesses dans les romans, et qui roucoulaient triomphalement sur la scène de l'Opéra-Comique, il y a quelque trente à quarante ans.

Le pluriel *vaux* n'a plus guère de place que dans cette locution : aller, courir, chercher *par monts et par vaux*, en tous lieux, hauts et bas.

On dit encore en français *aval*, *en aval*, pour en bas, en descendant, c'est l'opposé de, *en amont*, en montant.

Parlant d'une affaire qui n'avait pas réussi, d'une fortune

écoulée, d'espérances perdues, nos anciens employaient cette expression pittoresque : tout s'en est allé à *vauveau*. On disait aussi, à peu près selon le même ordre d'idées, à *vau de route*, en désordre, précipitamment. *Contreval* signifiait en descendant, le long : « contreval l'Escaut » dit Froissart (*Chron.*).

Le *deglutire* des Latins se dit en français *avalier*, c'est -à- dire faire descendre de la bouche. par le gosier, dans l'estomac les alimens. Les bonnes gens de notre pays prononcent *envalier* ; cette manière de dire a son avantage, elle différencie l'acception du verbe ; en effet, *avalier* du vin, selon l'Académie. ne signifie pas toujours le boire, mais aussi le faire descendre dans la cave. A Douai, un *avaleur* de vin n'est pas celui qui a l'habitude intempérente de cette boisson ; mais c'est l'officier, l'homme de peine de l'octroi, qui a pour fonctions de faire descendre et placer dans la cave, les tonneaux de vin. Je n'entends pas dire pour cela que ce digne fonctionnaire n'aime au moins autant *envalier* qu'*avalier* cette *réjouissante purée d'octobre* ; nous savons, au contraire, qu'il y a parfaite compatibilité entre l'amour pour la profession et le goût pour l'objet de la profession.

En terme de jardinage *avalier une branche*, c'est la couper près du tronc, ce que nous dirions *coper jus*.

Nous ne rappelons pas les exemples de l'emploi divers des verbes *avalier* et *ravalier*, soit comme verbes neutre, actif ou personnel, ni de leurs substantif et adjectif ; ils sont indiqués au dictionnaire de l'Académie ; nous nous demandons seulement pourquoi les législateurs et régisseurs du langage croient devoir stigmatiser certains mots, bien inoffensifs d'ailleurs. qu'ils inscrivent au vocabulaire officiel, et dont par conséquent, ils permettent ou autorisent l'usage. Ainsi je lis sous la rubrique *dévaler*, « descendre, aller d'un lieu haut à un lieu bas, » exemples : *dévaler* les degrés, *dévaler* une montagne, *dévaler* de sa chambre, etc. »

Or, après qu'on a expliqué la signification du mot avec la manière de s'en servir, voilà qu'on lui attache cet écriteau assez désobligeant : « Il est vieux et populaire. » Qu'est-ce à dire *vieux* ! Si c'est une raison pour le rebuter, pourquoi alors proscrire ou frapper d'ostracisme *dévaler* plutôt que beaucoup d'autres mots plus *vieux* encore que vous admettez sans ces restrictions ? *Populaire* ! Mais c'est justement parce qu'il y a longtemps qu'il sert et qu'il est d'un bon et commode service,

qu'il est populaire. Il est vraiment curieux de voir qu'en France, où l'on est si gourmand de popularité, on fasse tant la petite bouche et on montre tant de dédain, pour ce qui est populaire.

D'*aval*, dérive le substantif *avalasse* ou *avalaison*, « chute » d'eau impétueuse qui vient des grosses pluies formées en « torrens. » L'Académie nous avertit que ces mots sont peu usités; cela veut-il dire qu'on n'en doit pas faire usage ?

Les habitans des montagnes et surtout des *vallées* ne savent que trop bien ce que sont des *avalanches*. Il n'y a guère que chez nous, et notamment dans nos contrées charbonnières, que l'on connaisse l'*avaleresse*, la fosse, le puits par lequel on arrive au charbon. En m'indiquant ce terme, *avaleresse*, vous dites très judicieusement, mon cher ami, que dans un pays où tout le monde court à la fortune, en cherchant la pierre philosophale sous terre, ce mot n'est pas sans importance. Je crois que c'est Fontenelle qui a dit que de chercher la pierre philosophale avait cela de bon, qu'en cherchant ce qu'on ne trouvera pas, on trouve quelquefois ce qu'on ne cherchait pas.

Votre charbon et votre pierre philosophale, mon ami, me remettent en mémoire certain jeu soi-disant innocent : vous n'ignorez pas ce que c'est que jouer à l'*allumette*, autrement dit, *petit bonhomme vit encore*. A ce jeu les partners se passent de l'un à l'autre une *allumette* enflammée, et celui entre les mains de qui le petit brandon s'éteint est condamné à donner un gage et à subir une pénitence. Autrefois on se servait, pour ce jeu, d'un *charbon* au lieu d'allumette et l'on disait *jouer à souffler au charbon*. Dans une histoire de Jean d'Avesne, un personnage, parlant des agrémens qu'il trouve en certaine compagnie, dit : « Et qui moult me plaist, on y fait beaucoup d'autres choses, » comme dire des fables, *se jouer à souffler au charbon.* » Rabelais, parmi les jeux auxquels se livre le jeune Gargantua, cite le jeu de *souffler au charbon*. Il n'y a pas bien longtems encore que cette dernière manière de récréation a été remise en faveur. Seulement le *charbon* n'était que le prétexte, l'*allumette* se faisait d'un morceau de papier et se nommait *action*. On se la passait de compère à compère et malheur à celui entre les mains de qui l'allumette arrivait éteinte.

En France, mon cher Dinaux, il a été décidé que le genre masculin était plus noble que le féminin (voir la grammaire

française). Un arrêt en forme, mais qui n'est pas motivé, assigne la préséance au premier sur le second. Après tout, une grammaire n'est pas un code de galanterie; cette règle, d'ailleurs, est probablement issue de la Loi Salique. Un dicton populaire dans nos contrées semble avoir consacré la prééminence du sexe masculin sur le féminin : « Les écrits sont des mâles » (dit-on) « et tes paroles sont des femelles. » — Après tout c'est une question de haute politique où nous n'avons pas à nous entremettre; qu'il nous suffise d'enregistrer les faits. Je ne connais pas la langue des Turcs, mais d'après ce qu'on nous raconte des mœurs musulmanes, je parierais que chez eux aussi le masculin doit passer pour être plus noble que le féminin.

Au demeurant, il y a des langues actuellement vivantes et parlantes dans lesquelles le genre masculin et le genre féminin, ne sont attribués qu'aux mots qui désignent des êtres animés et des choses qu'on personnifie ou qu'on *animalise*, passez-moi l'expression; le reste est neutre. Il n'en est pas de même chez nous. Sans motif rationnel, sans autre loi apparente que l'arbitre d'un caprice éventuel, on a féminisé ou masculinisé l'appellation de chaque chose ou objet; ce qui ajoute aux innombrables difficultés gratuites et inhospitalières dont est hérissée notre langue: aussi les étrangers sont fort empêchés; en désespoir de cause, et à défaut de guide et de convention motivée quelconques, ils s'en rapportent à une règle qu'ils se sont faite, ils donnent à la chose possédée le genre de l'individu qui possède; de là cette manière de dire propre aux Anglais, et dont nous avons tort de nous moquer: « *mon cravate, son femme*, » si c'est un homme qui possède; « *ma schal, sa chapeau*, » si c'est à une femme que ces objets appartiennent.

Encore si les conventions, tout arbitraires qu'elles fussent, une fois établies, avaient été maintenues fixes et constantes; mais non, il est arrivé que ce qui était masculin est devenu féminin, ce qui a été féminin est maintenant masculin; pourquoi, comment? on n'en sait rien. C'est ainsi que par exemple *arbre* qui était autrefois féminin comme l'*arbor* ou *arbores* des Latins, est aujourd'hui masculin. Dans le roman de Rabelais, *Xenomanes* qui compare *Caresme* - Prenant à *Physis*, allègue que « les enfans de Caresme - Prenant estoient comme » *une arbre droite*, que ceux de *Physis* estoient comme *une arbre renversée*, les racines en haut et les feuilles en bas, etc. »

Poison qui est à présent masculin a été féminin jusqu'au



commencement du XVII^e siècle et il l'est encore chez le peuple et au village où l'on dit : *de la poison*. Au contraire *prison* qui était masculin comme il l'est encore en patois , est devenu féminin. En lisant votre Froissart je vois que *navire* qui est maintenant masculin était féminin chez nos anciens, que *reproche* que nous disons masculin était féminin, que *rencontre* aujourd'hui féminin était masculin autrefois. *Heur*, *bonheur*, *malheur* étaient féminin; on se permet encore quelquefois de dire à *la bonheur* ou à *la malheur*. Dans Rabelais *mensonge* est du féminin; parmi les vers inscrits sur la dive bouteille, on lit :

« Vin tant divin, loing de toi est *forclose*
» *Toute mensonge* et toute tromperie, » etc.

Ongle était féminin au XVI^e siècle; Montaigne, a propos des divers usages et coutumes, dit « qu'il y a des pays où l'on ne » coupe en toute la vie ni poils, ni ongles, ailleurs où l'on ne » coupe que les *ongles* de la droite, *celles* de la gauche se » nourrissent (s'entretiennent) par gentillesse. »

Je voudrais bien savoir pourquoi on a mis au féminin *étamine*, appellation de l'organe sexuel mâle des fleurs, et pourquoi on a fait masculin le *pistil* organe femelle de la fructification.

La langue française a des mots hermaphrodites ou plutôt de sexe mobile et variable selon la circonstance et selon qu'on emploie ces mots au singulier ou au pluriel; *orgue*, par exemple, est dans ce cas, de sorte que pour parler correctement, il faudrait dire : « L'orgue de St-Pierre de Douai est un des plus belles » orgues du pays. »

En plusieurs rencontres déjà, nous avons parlé des vicissitudes de la lettre *a*, soit qu'on l'ait supprimée, qu'on l'ait déplacée ou qu'on lui ait substitué une autre lettre. Anciennement on disait et l'on dit encore en patois *colidor*, pour *corridor*. Au XIV^e siècle on disait *melle*, pour *merle*, oiseau; je vois dans un vocabulaire latin-français d'alors, *merula* traduit par *melle*. Froissart emploie indifféremment *melancolieux*, *merencolieux*, *meincolieux*, pour *melancholique*, *merancolie* ou *melancolie*, et aussi le verbe *merancolier* ou *melancolier* (v. Chron.).

Autrefois hurler (*hululare*) s'écrivait *huler* et se prononçait *houler*. Dans nos contrées on dit encore *houler*, mais on lui donne l'acception d'un verbe actif; *houler* quelqu'un, c'est le poursuivre de cris, de huées, en un mot, c'est le *huer*. Nous

avons vu que le *dos*, la partie postérieure du tronc, s'écrivait *dours* ou *dors*, etc. Mais si on a assez souvent retranché l'r, on l'a quelquefois incorporé dans certains mots ; à *debailler*, par exemple, vieux verbe qui signifiait ouvrir, découvrir et dont on a fait *débrailler* ; être débraillé c'est avoir les vêtements ouverts, dénoués, déboutonnés. On se tromperait si l'on croyait que *debraillé* serait une altération de l'orthographe de *débrayé* ; comme qui dirait les *braies*, les culottes ôtées. Debrailler est le *debailler* des anciens, lequel est formé de la particule privative *dé*, *dés* et de *baille*, porte-barrière, palissade, moyen de défense, de clôture. D'où les mots *baille*, (*Bajulus*) *baillage* par lesquels on désignait certains officiers ou offices

« Ils ont le premier *baille* outré

» Clos de fossés et de palis. »

c'est-à-dire ils ont franchi, passé outre, a la première *barrière* qui était close de fossés et de palissades.

Revenons à *débrailler* qui n'est pas autre que le vieux mot *debailler*, correspondant à l'*abstractare* des Latins ; on lit dans les statuts de l'église de Tours de l'année 1396 : « *Si quis* » *abstractaverit puellæ pectus, vel turpitudinem mulierum*, etc.... » *scriptum est enim, neque tetigeris, neque abstractaveris* » *turpitudinem feminarum*, etc. La version française du tems porte : « S'il a *débaillé* la poitrine à la pucelle ou autres membres » honteux des femmes, etc...., il est escript, tu ne *débailleras* ni » n'attoucheas la leidesce des femmes, etc. »

En français on a quelquefois substitué un r à l'r, ainsi notre verbe *ravigoter*, ranimer ; rendre de la vigueur, remettre en vigueur, se disait autrefois *ravigorer*, conformément à l'étymologie. Froissart écrit : *ravigorer, revigorer, rescigourer*.

Vous avez pu remarquer, mon cher Dinaux, (car je crois que les choses se passent à Valenciennes comme ici) : vous avez pu remarquer que le patois était singulièrement enclin à éluder les r ; c'est ainsi qu'on dit au singulier *no, vo, leu*, au pluriel, *leus*, pour, notre, votre, leur, leurs : *no mason, vo père, leus amis*. Notre maison, votre père, leurs amis. Dans certains cas, lorsque, par exemple, le pronom *vo*, votre, précède une voyelle ou un h muet, on lie le pronom au mot qui le suit par un n et on dit : *vo n'affaire, vo n'infant*, etc., pour votre affaire, votre enfant. Il n'en est pas de même à l'égard du pronom *no*, notre, employé dans les mêmes circonstances ; sans crainte de l'hiatus on dit : *no infant, no ami, no habit*, notre enfant, notre ami, notre habit. Le patois a aussi ses caprices et ses exceptions.



Enfin, lorsque les pronoms notre, votre, soit au singulier, soit au pluriel, sont précédés de l'article le, la, les, de, du, de la, des, au, aux, comme le nôtre, du vôtre, des vôtres, aux nôtres, etc., on indique cette condition particulière du pronom en disant : *el vol, del vol, de les noles, à les voles, etc.*, exemple : voilà deux champs, celui-ci est le mien, celui-là est le vôtre. — Chacun a ses peines, vous avez les vôtres, nous avons les nôtres. — Je vais à mes affaires, allez aux vôtres, etc. Ces phrases se traduiraient ainsi en patois : V'la deux cans, eh tichi é l'mein, cht'ila é l'vol. Chacun a ses paines, vous avez les voles, nous avons les noles. É j'va a m'zaffaires, allez à les voles, etc.

Si quelquefois on a substitué l'L à l'a, il est des cas où l'on a changé, au contraire, l'L en R. En français pour dire boiter (*claudicare*), on dit, *clocher*, par allusion aux oscillations alternatives d'une cloche en branle; selon le même ordre d'idées, on dit aussi en français, aller à *cloche-pied*. En patois on prononce *crocher*, aller à *croche-pied*; et on appelle un boiteux un *ban-croche*, comparant sa démarche au mouvement de la *ban-cloche*. Il est assez souvent parlé chez les anciens chroniqueurs (Froissart en particulier) de la *ban-cloche*, la cloche du beffroi, la cloche des bans.

Parmi les exemples de métamorphoses de lettres, en voici un assez remarquable, c'est celui de la substitution qu'on a opérée du P au R pour faire le verbe français *couper*, trancher avec un *couteau*. On dit couper, un couperet, quoiqu'on dise couteau, coutelas, coutelier. Autrefois, par la raison qu'on dit couteau, coutelier, on disait *couter*. Je vois, dans un vocabulaire latin-français du XIV^e siècle, *amputare*, traduit par *couter*.

Je n'ai pas rencontré le verbe *breler* ou *breller* dans le dictionnaire de l'Académie; bien qu'on y trouve le substantif *brelle* avec cette définition : « Assemblage de pièces de bois en radeaux, dont on forme un train pour le faire flotter. » Cependant le verbe *bréler* est journellement employé dans le sens de comprimer, presser, réunir en faisceau ou en faix. On brelle un ballot ou une voiture chargée en pressant avec des cordes liées autour qu'on serre à l'aide d'un tourniquet. Brelle, breler, proviennent évidemment du latin *pretum* ou *proctum*, presse, pressoir. Le P a été converti en B.

En France, un *jupon* est une pièce de l'accoutrement de la femme, c'est la partie inférieure de la robe et qui s'attache au

corsage. Dans nos villages, on appelle *jupon* une jacquette, un pourpoint, une veste d'homme ; comme chez les Espagnols. Seulement ceux-ci disent ou du moins écrivent *jubon*. Dans une relation du voyage de Christophe Colomb à la découverte de l'Amérique, on lit qu'il promet à celui qui le premier signalerait la terre, un pourpoint, un *jubon* de soie : *jubon de seda*.

Je veux vous citer encore un exemple de transformation de jettres. J'y trouve une occasion de nous reporter en souvenir à l'âge doré du collège. Le souvenir, mon ami, a bien son charme ; ce n'est plus l'espérance, c'est vrai, mais le soleil couchant ressemble à l'aurore ; il n'y a que cette différence, que celle-ci commence la journée et l'autre la finit, l'une va en *amont* et l'autre en *aval*. — Donc, pour en venir à mon à propos, nous avons en français le verbe *lamper* et son substantif *lampée* ; on ne les emploie plus guère qu'en patois. *Lamper* signifie boire avidement et avec sensualité ; une *lampée* est la portion de vin ou de liquide qu'on boit d'un coup. Conformément à son étymologie, *lamper* devrait se dire *lamber*, qui est le *lambere* des Latins, lequel signifie directement lécher, boire avec la langue. C'est dans cette classe qu'on appelait je crois la *cinquième*, qu'on nous faisait traduire les fables de Phèdre : vous rappelez-vous celle du chien et du crocodile ? Le chien prudent qui a ses raisons pour ne pas s'arrêter, court en se désaltérant sur les bords du Nil ; le crocodile hypocrite qui de son côté a ses raisons aussi pour l'engager à ne pas se presser, lui dit .

..... *Quam libet lambe otio,*
Nil vereri, etc.

c'est-à-dire : « bois, *lambe*, déguste à ton loisir, tu n'as rien à craindre. »

Ces transformations, déplacements, variantes, suppressions, additions sont fort fréquens et ils ont donné lieu assez souvent à des équivoques, et des détournemens du sens vrai et radical. Par exemple, notre mot *savon* vient bien évidemment du latin *sapo*, *saponis*, seulement le *v* a été substitué au *p*. Du reste, on sait que le *p*, le *b*, le *v* se remplaçaient, se substituaient l'un l'autre, selon le goût ou le sentiment euphonique, selon les tems ou les contrées ; or donc, de *sapo* on a fait *savon* sur lequel on a modelé le verbe *savonner*. C'est bien, c'est régulier ; mais ce qui n'est pas bien, ce qui est abusif, c'est, sous le couvert d'une métaphore, qui n'est après tout qu'un calembour bâtarde et de mauvais goût, c'est de dire, *savonner* quelqu'un, lui donner un

savon, dans le sens de reprocher, lui faire des reproches, autrement dit *de lui laver la tête*. Je sais bien que l'Académie autorise ces locutions car elle dit dans son dictionnaire : « Savonner, nettoyer, blanchir avec du savon ; par figure et familièrement, *faire une verte réprimande*. — L'erreur tient à ce qu'on a confondu *savon* et *savonner* avec *saon* et *saonner* qui sont des mots plus anciens et qui ont une souche qui leur est propre ; ilsont la traduction, *saon* de *saonium*, *saonnatio* ; *saonner* de *saonnare*. (Voir Ducange.) En justice autrefois on demandait à l'accusé ou au défenseur s'il avait quelque *saon* à alléguer contre le témoin. s'il voulait le *saonner*. c'est-à-dire, s'il avait des reproches à lui faire, s'il avait des raisons à produire qui pussent faire suspecter le témoignage, la déposition du témoin. Dans l'ancienne coutume de Normandie, au chapitre intitulé : *saonner* id est, *reprocher les témoins*, on lit : « Et quant il l'en aura ouq » leurs dits et mis en escript, cil qui est en prison doit estre » amené devant eux, et lui doit-on demander s'il en vaut » aucuns *saonner* ; et se il dit sur aucuns deux suffisant *saon*, » chose que disent ceux, qui sont ainsi *saonnez*, ne doit estre en » rien contée : mais si le *saon* n'est suffisant, ce qu'il dira sera » reçu avec les autres. »

J'ai grand peur, mon cher ami, que tout ce ramassis de défroques surannées, que j'ai pourtant *savonnées* de mon mieux, ne vous charme pas. S'il en est ainsi, *saonnez* moi, dites que je suis un fripier, un rapetasseur de vieilles loques latines ; (qui aime bien châtie bien), je ne me plaindrai pas et je tacherai de vous dédommager dans ma prochaine. ESCALLIER.



p. 9 a.



savon, d
autremer
autorise
« Savon
familière
qu'on a c
des mots
ils sont li
saonnare.
l'accusé c
le témoi
reproche
faire susj
l'ancienn
id est, re;
» leurs d
» amené
» aucuns
» chose c
» rien co
» reçu a

J'ai gr
défroque
ne vous
suis un f
aime bie
vous déd



1-22



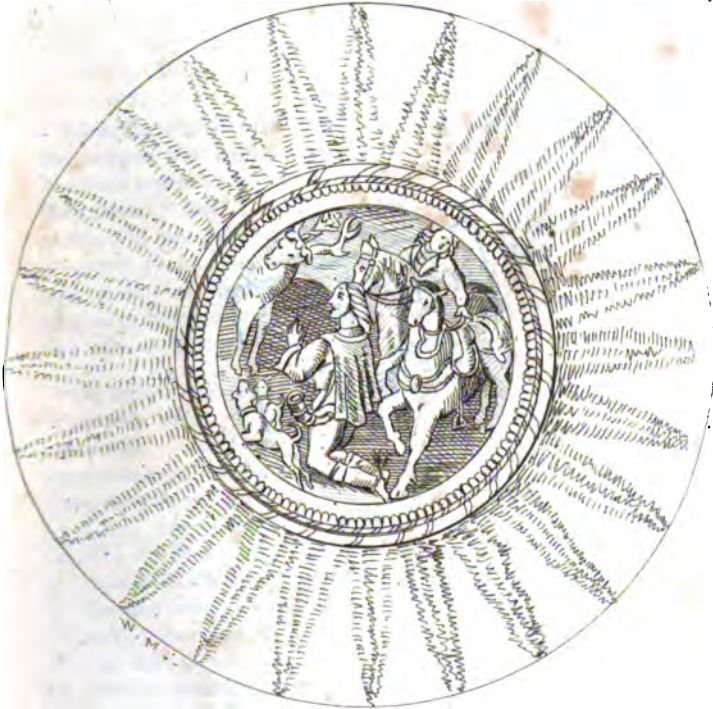
CALICE DE BELLAING
DESSOUS DE LA PATÈNE



CALICE DE BELLAING
DESSUS DE LA PATÈNE

THE NEW YORK
PUBLIC LIBRARY
ASTOR, LENOX
FOUNDATION

256



DESSOUS DU CALICE DE BELLAING

THE NEW YORK
PUBLIC LIBRARY
ASTOR, LENOX
TILDEN FOUNDATION




LE CALICE DE BELLAING.

L'ancienne orfèvrerie sacrée a perdu presque ses chefs-d'œuvre; les trésors des églises ont été dépouillés de leurs richesses à diverses reprises : au seizième siècle, par les protestants ou Huguenots; sous Louis XIV, pour avoir de l'argent; sous Louis XV, par mépris pour tout ce qui était gothique; et surtout pendant la tourmente révolutionnaire de 1793; alors tout ce qui faisait la gloire de l'art national et chrétien, fut impitoyablement jeté au creuset sacrilège, ou devint la proie des affreux tribuns de cette horrible époque.

On trouve cependant encore dans notre département du Nord quelques rares et précieux débris de notre vieille orfèvrerie nationale. C'est ainsi qu'à Lille, on voit une sonnette et un encensoir du douzième siècle; Houdain et Waste-au-Bac ont une navette et une croix qui remontent presque à la même époque; une châsse édiculée du quatorzième siècle se voit dans l'église de St-Pierre à Douai; une autre châsse édiculée du quinzième siècle forme le plus riche joyau de l'église de Caudry; Maubeuge conserve un gracieux reliquaire fait en 1435; Obies et Bellignies possèdent deux calices qui datent de la première moitié du seizième siècle; Crespin et Rœulx-lez-Bouchain ont de précieux ostensoirs de la même époque; La Bassée, Engle, Sainghin-en-Mélantois conservent des croix du quinzième et du seizième siècle; etc. Nous offrirons peut-être un jour aux lecteurs des *Archives* la description de plusieurs de ces belles œuvres de l'art chrétien. Aujourd'hui nous leur donnons celle d'un riche et magnifique calice que nous appellerons le *Calice de Bellaing*, quoiqu'il ait appartenu, avant 1793, à l'abbaye de St-Martin de Tournai.

Ce calice appartient depuis un demi-siècle à M. le baron de



Bellaing, qui avec une politesse exquise et cette extrême obligeance qui le distingue, a bien voulu nous confier son trésor pour le dessiner et le décrire.

Le calice, qui a 24 centimètres de hauteur, est en vermeil, ou comme on disait autrefois en *vermeil doré*. Il pèse, avec la patène et la petite cuillère, 1686 grammes, c'est-à-dire près de trois livres et demie : on voit que l'orfèvre n'a pas reçu l'ordre d'épargner la matière. Il a dû être travaillé vers l'an 1500, vers l'époque ou l'art gothique, si éminemment chrétien, allait être répudié et remplacé par la Renaissance du paganisme. Il suffit en effet de jeter les yeux sur notre calice pour y reconnaître à l'instant tous les caractères archéologiques des premières années du seizième siècle. On sait que l'orfèvrerie du Moyen-Age, surtout à dater du quatorzième siècle, reproduit toujours en petit les lignes de l'architecture, de la statuaire et de la miniature, et par conséquent on y suit pas à pas les vicissitudes de ces arts, dans leur décadence et leurs progrès.

Nous mettons sous les yeux de nos lecteurs la gravure du calice. Le dessin est dû à l'habile et délicat crayon de M. Dutouquet, architecte de Valenciennes. Il serait difficile de rendre avec plus de vérité et de bonheur toute la beauté et tous les caractères archéologiques du chef-d'œuvre que nous décrivons. Ce beau dessin prêterait son secours au texte et parlera avec plus de clarté à l'œil et à l'intelligence.

Le calice est porté sur un pied fort large ; du centre partent des rayons alternativement droits et flamboyants qui se relèvent sur un fond granulé. Près de la circonférence l'artiste a placé douze médaillons circulaires offrant des scènes hagiographiques avec paysages ; ces scènes sont gravées au simple trait avec beaucoup d'art. Nous pensons que primitivement ces gravures étaient recouvertes d'émaux diaphanes de diverses couleurs ; les émaux ont sans doute disparu, lorsque le calice fut confié à la terre pour échapper aux mains sacrilèges de 1793. Voici le sujet des scènes gravées :

1. *Le Crucifiquement* : Jésus nimbé et couronné d'épines est pendu sur la croix ; sa divine Mère, plongée dans une immense douleur, est debout à la droite de son fils ; St-Jean, le disciple bien-aimé, se tient à la gauche.

2. *Ste - Catherine* : elle est nimbée comme une sainte, et couronnée comme une reine ; sa main droite porte une épée,

afin d'indiquer qu'elle a eu la tête tranchée pour J.-C.; sa main gauche tient le livre de la Loi divine qu'elle a méditée jour et nuit. La roue de son martyre est aussi placée près de la sainte. A ses pieds on voit terrassé le tyran Maximin, son cruel persécuteur. — Au fond du tableau, il y a une église et une chaumière.

3. *St-Marthe*, sœur de Lazare et de Marie-Madeleine : dans sa main gauche elle tient une croix hastée et un bénitier ; dans sa droite elle a le goupillon dont elle s'est servi contre le monstre qui est à ses pieds. Voici comme la *Légende dorée* raconte le fait qui est ici figuré : « Et il y avait alors le long du Rhône, dans » un bois entre Arles et Avignon, un dragon qui était plus gros » qu'un bœuf, plus long qu'un cheval, qui avait la gueule » garnie de dents énormes, et il attaquait tous les voyageurs qui » passaient sur le fleuve, et il submergeait les embarcations. Il » était venu par mer de la Galatie.... Marthe émue des prières » du peuple entra dans le bois, où elle trouva le monstre qui » était à manger, et elle jeta de l'eau bénite dessus et elle lui » présenta une croix. Alors le monstre devenu doux comme un » agneau, se laissa attacher ; car Marthe lui passa sa ceinture au » cou, et le peuple vint le tuer à coups de lance et de pierres. » Et ce dragon s'appelait le *Tarasque*; et en mémoire de cet » événement, cet endroit a été appelé *Tarascon*. »

4. *St-Vaast*, évêque d'Arras : il est revêtu de ses habits pontificaux, crosse et mitre ; il tient le livre des évangiles dans sa main gauche. A ses pieds est son ours. « L'église primitive » bâtie à Arras, dit M. Le Glay, ayant été dévastée par Attila, » servait de repaire aux bêtes fauves. Au moment où St-Vaast » visitait ces lieux désolés, un ours sortit furieux de sa retraite. » L'homme de Dieu ordonna à cet animal de s'éloigner et d'aller » chercher un asile dans la profondeur des forêts. L'ours obéit » et ne reparut point. C'est en mémoire de ce miracle que » St-Vaast est toujours peint avec un ours à ses pieds. La » tradition dit même que l'ours se constitua le fidèle compagnon » du saint (1). »

5. *St-Pol, apôtre* : il est court vêtu ; d'une main il tient l'épée de son martyre, et de l'autre il porte le livre de la doctrine ; sa barbe est longue, et sa tête est chauve et nimbée.

(1) *Cameracum Christianum ; Introduction*, page 7.

6. *St-Jean-Baptiste* : le Précurseur est couvert d'une peau de chameau; il tient l'agneau divin qu'il indique du doigt en disant : « *Ecce agnus Dei qui tollit peccata mundi.* » L'agneau repose sur le livre apocalyptique et porte l'étendard glorieux de la croix. — Au fond du tableau il y a une forêt.

7. *St-Antoine* : il est ici vêtu d'un ample froc et porte la crosse abbatiale, de sa main droite il s'apprête à caresser un porc qui se lève sur ses pattes postérieures. Depuis le quatorzième siècle cet animal est devenu le compagnon obligé du saint abbé. Nous ignorons pourquoi.

8. *Ste - Gertrude, abbesse de Nivelles* : revêtue de la robe monastique et de l'ample voile des vierges, elle tient en main la crosse et le livre de la Loi divine. Autour d'elle courent des rats ou des loirs; ce sont les attributs de la sainte. On sait que les habitants de la campagne l'invoquent pour être délivrés de ces animaux rongeurs (1).

9. *St-Amand* : c'est avec hésitation que nous donnons ce nom au saint prélat du neuvième médaillon, car il ne porte aucun attribut distinctif. Toutefois une circonstance nous fait pencher pour *St-Amand* : l'évêque ici représenté semble s'entretenir avec *Ste-Gertrude*; or, l'on sait que *St-Amand* fut longtemps le conseiller et le directeur de la sainte abbesse.

10. *St-Pierre, apôtre* : pieds nus, en robe et manteau, il tient en ses mains la clef du ciel, symbole de sa puissance spirituelle.

11. Le onzième médaillon raconte un fait miraculeux qui nous paraît fort difficile à déterminer d'une manière certaine : un prêtre assisté de deux ministres sacrés offre le divin sacrifice; il vient de consacrer le sang du Sauveur, et il fait la genuflexion pour l'adorer; au même moment Jésus, les bras étendus et triomphant comme au jour de sa résurrection, se montre dans son humilité sainte, émergeant à demi de l'autel. Le graveur a-t-il voulu figurer le miracle dont parle *St-Pascal* Rodbert, dans son célèbre *Traité du corps et du sang du Seigneur*? Nous le croirions volontiers, si *St-Pascal* ne disait que Jésus se montre sous les traits d'un enfant. Voici du reste le récit du saint abbé

(1) *Historia imaginum sacrarum*, par Molanus; et le *Dictionnaire d'iconographie*, par M. Guénebault; art. *Gertrude* et *Rats*.

de Corbie : « Un saint prêtre nommé Plégile demandait souvent » à Dieu avec ferveur qu'il voudt bien lui faire voir dans » l'Eucharistie, le corps et le sang de J.-C.; ce désir qui venait, » non d'aucun sentiment de doute ou d'incrédulité, mais d'une » foi vive et d'une charité ardente, fut exaucé. Il arriva donc » qu'un jour, célébrant la sainte messe, il se prosterna après la » consécration, et pria Dieu avec ferveur de lui accorder enfin » sa demande ; alors se relevant il vit des yeux corporels la » sainte humanité du Seigneur Jésus, tel qu'il était en sa » première enfance ; plein de respect, de joie et d'une tendresse » indicible, il prit et embrassa cet enfant divin, après quoi il se » prosterna, demandant à Dieu de se cacher de nouveau sous » les espèces sacramentelles. Sa prière ne fut pas plutôt finie » qu'il trouva la divine Eucharistie dans l'état ordinaire, » c'est-à-dire qu'il vit le corps de J.-C. caché de nouveau sous » les apparences du pain. Ce miracle fut vu d'un grand nombre » d'assistants qui en furent remplis d'admiration. (1) »

12. *St-Eloi*, évêque de Tournai et de Noyon : aucun attribut ne nous indique précisément son nom ; mais les Bénédictins de *St-Martin* de Tournai auront voulu que le fondateur de leur abbaye, fût figuré sur un calice à leur usage.

Tels sont les sujets gravés sur la face externe du pied : ils représentent des Apôtres, des Martyrs, des Confesseurs et des Vierges. L'orfèvre chrétien ne pouvait faire un choix plus heureux ; de cette sorte, J.-C., le chef des Apôtres et des autres Saints, s'immole dans le calice, en leur présence, en leur compagnie. Les artistes modernes s'inspirent-ils de ces hautes pensées ?

Au fond de la conque du pied, l'orfèvre a placé un treizième médaillon circulaire ; ce médaillon représente le fait miraculeux qui convertit *St-Hubert* : vêtu en chasseur, le saint est ici à genoux devant un cerf qui porte un crucifix entre ses bois, et qui lui parle. Deux chiens aboient auprès du cerf miraculeux. Le cheval du saint est tenu par son écuyer, qui monte un autre cheval. — *St-Hubert* était-il le patron du donateur ou de l'artiste ? Nous n'en savons rien.

Sur ce pied si riche de faits hagiographiques et si beau de

(1) Voyez le traité de *St-Pascase* dans la *Biblioth. Patrum*, tome XIV ; ou dans les *Vet. script.* de Dom Martenne, tome IX.

travail, s'élève une tige hexagonale ornée d'arabesques en filigranes. Elle est reliée au pied par six arcades en doucine avec crosses végétales, et pinacles, flanquées de contreforts; chacune de ces arcades renferme deux autres arcades plus petites, en plein-cintre surélevé, ce qui donne à ce motif un air d'architecture mauresque. Au milieu de la tige se trouve un nœud formé par des rinceaux ciselés à jour et enrichis de six gros châtons émaillés; nous ne connaissons rien de plus beau et de plus énergique en ce genre.

La coupe est large et évasée; son diamètre mesure quatorze centimètres; ce qui facilite singulièrement les purifications liturgiques. — L'enveloppe ou plutôt l'involure à jours qui reçoit la coupe, n'est point la portion la moins remarquable du calice: ce sont d'élégants entrelacs et de délicats rinceaux qui s'assouplissent de cent façons et qui lui donnent une grâce particulière.

C'est en contemplant la partie architecturale du calice, que l'on est forcé d'avouer que si le seizième siècle a perdu la première partie du style religieux, qui est la noble simplicité, il a su au moins se créer un caractère spécial par le luxe et la finesse exquise de l'ornementation.

Il nous reste à dire un mot de la patène et de la cuillère.

La patène, par ses proportions, est vraiment un petit plat: elle a plus de soixante centimètres de circonférence. Sur sa face intérieure, est gravée l'institution de l'Eucharistie, la dernière cène; ainsi quand le prêtre célébrait la messe, et qu'arrivé au moment suprême, il prononçait les paroles de la consécration, il n'avait qu'à jeter les yeux sur la patène pour voir J.-C., le prêtre éternel, faisant et ordonnant de faire ce que lui-même accomplissait. Dans cette gravure, on voit Jésus assis à table avec ses douze Apôtres; il bénit le calice de son sang; sa tête divine est entourée d'une sorte de nimbe polygonal, que nous n'avons vu nulle part ailleurs. Parmi les Apôtres, on n'en reconnaît que deux, St-Jean qui est couché sur la poitrine de son divin maître, et Judas qui tient bourse en sa main. — Sur le bord externe de la patène, il y a une croix grecque: c'est l'endroit que le prêtre baise un peu après le Pater.

Le revers de la patène offre, dans une auréole à rayons flamboyants, la très-sainte Vierge, belle comme la lune qui lui

sert d'escabeau ; elle est richement vêtue et porte le nimbe et la couronne, comme l'auguste Reine du ciel et de la terre. Sur son bras droit est assis le petit Jésus, au nimbe crucifère ; il tient un fruit dans sa main. Au treizième siècle l'artiste aurait figuré Jésus bénissant ; au seizième l'art perd son cachet divin ; il ne sait plus que copier la nature. Quelquefois il va plus loin : fatigué d'avoir gardé longtemps une noble sévérité, il se permet de rire jusque dans le sanctuaire, et de grimacer pour distraire le prêtre : les exemples en fourmillent.

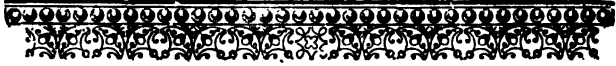
Où ce beau calice a-t-il été fait ? Quel en fut l'orfèvre ? Il nous est impossible de répondre à ces questions ; le calice ne porte aucune inscription. A la vérité il a trois marques au poinçon, parmi lesquelles on distingue la lettre *a*, mais on comprend qu'une lettre est un renseignement trop incomplet pour appuyer une conjecture sur le nom de l'artiste. Ce que l'on peut assurer, c'est que le calice a été fabriqué dans nos contrées, à Tournai peut-être ; car les Saints qui sont figurés sur le pied, appartiennent pour la plupart à notre pays : c'est un indice presque certain de la provenance.

En finissant, nous devons avouer que la forme générale du calice manque un peu d'élégance et de bon goût ; il ne peut rivaliser pour la grâce et la délicatesse avec les calices du treizième siècle qui ont été publiés dans divers recueils archéologiques. Nous regardons pourtant le calice de Bellaing comme le chef-d'œuvre de l'orfèvrerie sacrée du Nord de la France, lors de la dernière période de l'art ogival (1).

L'abbé BULTZAU.



(1) Ce calice avait attiré l'attention de Mgr. le Cardinal Girard dans une de ses premières visites pastorales ; S. E. nous en parla avec admiration, et nous donna l'idée et le conseil d'en consacrer le souvenir par une gravure et une notice dans les *Archives du Nord*. M. l'abbé Bulteau a parfaitement réalisé le vœu de l'éminent prélat. A. D.



NOTICE

SUR

AUGUSTE DUBOIS.

A la nouvelle de la mort d'un ami, la première impression qui nous frappe est un sentiment de douloureuse surprise ; en vain la maladie qui a précédé le fatal événement a marché d'un pas lent mais certain vers une fin trop probable, en vain nos yeux ont suivi les tristes progrès du mal, nous ne sommes jamais préparés à la funeste catastrophe ; aussi quand elle arrive, notre illusion ne cesse pas tout d'un coup et notre cœur endolori mais non désaccoutumé par la brusque commotion qu'il a ressentie se prend à considérer comme une interruption qui ne doit point durer, la dernière et éternelle séparation. Nous ne pouvons nous figurer que la main qui chaque jour serrait la nôtre est désormais paralysée pour jamais, que le cœur qui nous aimait ne battra plus au récit de nos joies ou de nos douleurs ; l'idée de l'éternité nous est si peu familière que nous n'y croyons qu'avec effort et lorsqu'enfin notre espoir successivement effacé s'évanouit tout-à-fait, lorsque le temps nous a donné la triste certitude que l'ami que nous cherchions encore, ne nous cherchera plus, nous sentons réellement la perte que nous avons faite, nous trouvons alors une sorte de consolation à nous entourer de nos souvenirs et à rassembler jusqu'aux pensées les plus fugitives de celui qui n'est plus. — Tel est le but de cette pieuse recherche des œuvres laissées par Auguste Dubois ; en nous livrant à ce travail nous cédon's moins à un devoir qu'à un impérieux besoin de notre cœur.

Né à Valenciennes le 30 janvier 1810 d'une famille honorable, Auguste-Émile-Edouard Dubois poussé par son goût naturel, encouragé et soutenu d'ailleurs par les exemples puisés au sein même de sa famille, contracta de bonne heure l'habitude du travail ; il y resta fidèle jusqu'à sa mort. Son esprit tourné vers le côté sérieux de la vie ne connut pas les fougueux entraînements de la jeunesse. Naturellement ennemi des plaisirs bruyants où son intelligence ne trouvait point à satisfaire son inquiète activité, il se tint à l'écart, consacrant à l'étude les heures que jetait au vent notre imprévoyante prodigalité de jeunes gens ; aussi peut-on dire de lui qu'il ne fit qu'un pas de l'enfance à l'âge mûr.

Malgré cette capacité précoce de réflexion, il chercha pendant quelques années la route qu'il devait suivre avant de se décider à en suivre aucune ; il s'essaya d'abord au commerce, mais la nature pensive et recueillie de son esprit répugnait à ces allures communicatives qui semblent être un des attributs de l'état, il entrevoyait d'ailleurs un genre d'études qui flattait mieux ses goûts. La littérature, l'histoire, la philosophie, le droit ancien et moderne furent tour-à-tour l'objet de sa passion studieuse. « Après avoir fait de bonnes et fortes études au collège, dit un article nécrologique publié dans *l'Echo de la Frontière* par un homme qui connaissait Dubois et l'honorait de son estime, » il suivit les cours de droit avec distinction à Paris et fut reçu » licencié en cette faculté en 1833. — Trois ans plus tard il était » nommé notaire à la résidence de Valenciennes où il exerça » jusqu'en 1843, année pendant laquelle il entra dans la » magistrature, nobles fonctions qu'il prit de suite au sérieux et » qu'il semblait appelé spécialement à exercer par sa droiture » inflexible et son intégrité. D'abord juge-suppléant au tribunal » de cette ville, il passa ensuite comme juge titulaire à celui » d'Avesnes en janvier 1850 et revint siéger avec le même titre » en février 1851 au tribunal de Valenciennes, d'où il fut enlevé » trop tôt par une mort prématurée, au moment même où de » sérieux travaux sur l'ancien droit coutumier du pays et la » féodalité occupaient ses loisirs de magistrat..... Auguste » Dubois dont le cœur ne restait étranger à aucune institution » philanthropique, coopéra à la fondation de la caisse d'épargne, » à celle de la société de secours mutuels, de la conférence de » Saint-Vincent de Paul et à tout ce qui pouvait moraliser les » populations et améliorer leur sort. Défenseur énergique de » l'ordre, on le vit courir à Paris en juin 1848, sans consulter ses » forces physiques, pour protéger la société en péril et combattre

» l'anarchie. — Dans le conseil municipal, trop tôt privé de ses lumières, il prêta son concours éclairé à toutes les mesures utiles et honorables pour la cité. »

Voilà comment fut marqué son court passage en ce monde ; on le voit, un tel homme n'a pas besoin de biographe. Une existence calme, uniforme, obstinément solitaire ne se décrit pas, elle s'écoule sans incidents et se termine sans bruit ; nous manquerions d'ailleurs au vœu suprême de Dubois si nous nous efforcions de rompre auprès de sa mémoire un silence que sa nature exempte de vaine ambition rechercha toujours pendant sa vie et qu'il recommanda avec instances jusqu'à sa dernière heure. « Pas de discours sur ma tombe, disait-il en mourant, pas de ces éloges qui peuvent satisfaire la vanité des vivants, mais qui troublent la paix des morts. » Cette parole d'un sage déjà détaché du monde a été écoutée par ses amis et obéie à regret, nous en sommes sûr, par ceux à qui l'usage bien moins que la sympathie et l'estime faisait un devoir de parler. Nous nous abstiendrons donc de ces éloges que redoutait tant sa modestie, mais nous dirons un mot de ces œuvres enfantées silencieusement dans sa retraite et destinées par l'auteur à vivre dans le cercle obscur d'une publicité restreinte.

En 1839, il confia aux *Archives* une relation du Siège de Valenciennes en 1793 ; la partie historique y est fidèlement traitée et malgré l'inexpérience du style, les sentiments qu'exprime l'auteur en décrivant l'héroïque défense de nos pères, sont pleins de chaleur et de patriotisme ; on sent déjà, dans ce premier ouvrage, qu'il aime sa ville natale, comme un fils aime sa mère.

Secrétaire de la société d'agriculture, sciences et arts de Valenciennes, il apporte à l'édifice commun sa part de collaboration ; il publie dans la même année des recherches sur Bavai où se révèle à la fois son goût pour l'histoire et la science aride des origines, et un rapport élégamment écrit sur les œuvres produites par les membres de la société.

Une année s'écoule consacrée tout entière aux exigences de sa profession qui absorbait ses jours, mais ne l'empêchait pas d'utiliser avec une sévère économie les heures ordinairement perdues pour le travail ; et, en 1841, il publie le fruit longuement amassé de ses études, sous le titre modeste d'*Essai sur l'histoire municipale de Valenciennes*.

La tâche qu'il avait choisie plaisait à son cœur autant qu'à son esprit ; aussi, s'affectionnant à son sujet, mit-il un soin religieux à retracer l'histoire toujours si chère et pourtant si négligée des libertés de notre province. Après avoir interrogé toutes les sources et lu dans l'obscurité des textes, il traduisit sans le défigurer le naïf et barbare langage des vieux chroniqueurs, il réussit à peindre avec des couleurs d'une énergique vérité le démembrement universel qui suivit la décadence du monde romain et précéda comme un cahos fécond la naissance des municipes ; puis après bien des luttes, après trois siècles de féodalité oppressive, le glorieux avènement des communes. — Arrivé à cette époque d'affranchissement et d'émancipation morale obtenue par les uns, arrachée par les autres, l'auteur s'anime, sa pensée s'exalte, son cœur s'échauffe, il parle avec amour de cette liberté et de cette indépendance individuelle qu'il considérait comme le premier élément de la dignité humaine et pour lesquelles il conserva, chose rare ! au milieu des apostasies modernes, un culte invariable et hautement avoué. Nous ne citerons qu'un fragment à l'appui de ce qui précède :

» Le Beffroi, dit-il en analysant la charte de 1114, vigilant
» gardien de nos libertés, c'était la tour du peuple élevée contre
» le donjon féodal ; — il appelait aux combats, avertissait des
» périls, il s'élevait audacieux comme la liberté du sein de nos
» murailles. . . . Depuis longtemps le souffle de la tempête a
» dispersé jusqu'aux débris du donjon féodal, le Beffroi symbole
» de nos libertés communales a seul traversé les âges. . . .
» Aujourd'hui il sonne encore l'alarme, l'incendie, — il appelle
» à la délibération le conseil de la commune, car Valenciennes
» est du petit nombre de ces villes du Nord où s'est conservé cet
» antique usage, mais ce n'est plus les armes à la main que l'on
» se rend à son appel ; depuis longtemps nos libertés s'exercent
» sans périls. . . . » Oui, c'est vrai, tout cela existait en 1841,
mais hélas ! notre pauvre Beffroi qui datait de 1237, a eu le sort
des libertés trop souvent restaurées, il s'est écroulé et sa voix est
désormais muette.

Nous n'avons donné qu'un aperçu sommaire de cette brochure écrite consciencieusement et de bonne foi que l'auteur lui-même appelle dans sa préface « un premier jalon jeté sans beaucoup
» d'assurance dans une voie non frayée et où l'erreur est
» facile. » De plus savants que nous diront si l'œuvre est
imparfaite et si leur critique apporte quelque lumière sur un

point contesté, le premier pas de l'auteur, n'eût-il abouti qu'à ce résultat, n'aura pas été sans utilité.

Cette production, du reste, avait été heureuse pour Dubois, elle lui avait valu de précieux suffrages, (1) elle contribua à augmenter son ardeur au travail et son goût pour sa chère solitude. A partir de ce moment il se fait contre le monde et les stériles entretiens un rempart de ses livres, il se retranche au coin de son foyer et lorsque, par hasard, il s'abandonne au bien-être qui suit la tâche accomplie, et détend sa pensée pour philosopher mollement auprès de son feu ou se délasser au doux murmure des causeries de la famille, nous le trouvons crayonnant dans ces courts instants de repos les traits un peu mélancoliques de la joie qu'il éprouve.

J'aime la flamme qui pétille,
Du foyer j'aime la lueur ;
Le feu c'est, comme le bonheur,
Un éclat passager qui brille.

—
Du foyer j'aime les causeries,
Au coin du feu git souvent le bonheur ;
Là, nous trouvons ces douces rêveries
Qui de nos maux allègent les douleurs.

—
J'aime le feu qui s'éteint et s'endort,
C'est de la vie une fidèle image ;
Naitre, briller, puis mourir sans effort,
Des choses d'ici-bas, n'est-ce pas le partage ?

N'y a-t-il pas dans ces vers improvisés que notre mémoire a saisis au passage et que notre indiscrete amitié publie, un sentiment de tristesse touchante et résignée, et ne peuvent-ils pas servir à faire connaître ou à rappeler à ceux qui l'ont connu le caractère intime de l'ami que nous avons perdu ? — A ce

(1) M. de Salvandy, alors ministre de l'instruction publique, lui envoya, à titre d'encouragement, un exemplaire de la Loi Salique, éditée et commentée par M. Pardessus. — Cet envoi fut accompagné d'une lettre flatteuse.

moment déjà, le mal auquel il succomba menaçait les sources de sa vie, son âme emprisonnée dans un corps souffrant ne ménageait pas assez cet instrument nécessaire ; pour lui, penser c'était vivre et sa pensée brûlait sa vie ! Il semblait qu'il se hâtât de parcourir une carrière dont il entrevoyait le terme ; sa fiévreuse passion pour le travail allait toujours croissant ; nous n'avons pu recueillir tous les matériaux et les notes éparses qu'il n'eut pas le temps de mettre en ordre, mais les quelques essais qu'il a publiés suffiront bien, nous l'espérons, à disputer son nom à l'oubli.

Le cercle de ses études s'agrandissait et chaque pas qu'il faisait, lui révélait des horizons nouveaux ; peu à peu l'historien devenait jurisconsulte, témoin cette brillante dissertation sur l'article 63 de la coutume de Valenciennes, où il déploie pour combattre une thèse de Merlin et une autre de Wynants, le jurisconsulte belge du xvii^e siècle, une érudition et une dialectique aussi ingénieuses que solides. Ses arguments tirés du droit commun des Pays-Bas, dont Valenciennes fit partie avant de changer de nationalité sous Louis XIV (1) s'appuient à la fois sur la loi ancienne et la loi moderne ; ils ont pour eux la double autorité de la jurisprudence actuelle des Pays-Bas et celle du savant auteur de l'ancien droit belge. Il a donc raison de dire que si sa thèse n'est pas à l'abri de toute critique, elle a droit au moins à quelque considération.

Les études s'enchaînent : en creusant un sujet, il est rare que l'écrivain attentif et curieux ne fasse pas jaillir quelque source où, loin de se désaltérer, l'esprit acquiert une soif nouvelle. — En rencontrant le régime de la communauté dans les dernières réactions de nos coutumes qu'il venait d'étudier à fond, Dubois se demande quelle est l'origine de cette institution qui a eu tant d'influence sur l'état de notre société ; il veut s'éclairer sur ce point, mais comme il le dit fort bien la discussion est vive, ardente, la lutte opiniâtre entre l'école historique allemande et l'école française ; le problème irrite sa curiosité et sollicite sa réflexion.

Est-ce au génie grec, à la loi romaine, au régime celtique, est-ce aux lois germaniques qu'il faut demander le berceau de

(1) Traité de Nimègue. 1678.

cette institution de notre droit privé? Ou bien son origine est-elle toute nationale et de droit purement français? La communauté conjugale est-elle une des créations spontanées de l'originalité humaine, une de ces communautés tacites qui couvrirent l'Europe au moyen-âge? Cette question soulève tous les doutes; tous les systèmes sont proposés et défendus par des écrivains d'une science incontestable, les noms les plus respectés se trouvent dans des camps opposés. Dubois, dans une thèse qui ne brille pas seulement par les mérites que donnent l'étude, la patience et le travail, résume ses idées et se range à la suite des partisans de l'origine germaine (1); a-t-il tort ou raison? Nous n'avons pas la prétention de trancher cette question si controversée, mais ce que nous pouvons avancer sans crainte de nous tromper, c'est que l'œuvre de Dubois pourra être consultée avec fruit par ceux qui cherchent une analyse intelligente des différents systèmes, des citations bien comprises et sincèrement interprétées.

Pendant un travail excessif avait allumé son sang et gravement altéré sa santé; on lui conseilla de voyager et de chercher dans les fatigues du corps un remède à celles de l'esprit. Il partit, mais il n'était pas de ceux qu'on guérit par les distractions, ou par un repos forcé. C'est en vain qu'il dévorait l'espace; la France, une partie de l'Espagne et l'Italie entière passèrent sous ses yeux comme un rêve, il en revint après quelques mois, surexcité mais non rétabli; il se remit au travail de la pensée et s'asservit de nouveau à la fièvre, sa compagne obstinée et désormais inséparable.

Sa dernière œuvre, dont, hélas! il n'a pas vu le succès, vient d'être publiée dans la *Revue critique de Législation et de jurisprudence* (2), sous le titre suivant: *De l'influence des lois abolitives de la féodalité sur la communauté de biens en Hainaut et à Valenciennes*.

C'est un travail de critique, plein de sève et d'érudition, dicté par une conviction respectable, et publié dans l'intérêt pratique de ce que l'auteur croit être la vérité et pour satisfaire à la loi

(1) De l'origine de la communauté, par Auguste Dubois. — 1849.

(2) Tome III, page 996.

que lui fait sa conscience plutôt que pour combattre une erreur purement théorique ou une abstraction légale :

« Bien qu'à l'heure qu'il est, dit-il, un abîme nous sépare de
» la féodalité et des lois qui l'ont proscrite, tous les jours encore
» arrivent à leur fin des unions contractées sous l'empire des
» lois abolitives. A la vérité, nulle discussion ne s'élève, les
» droits de la femme sont sacrifiés sans merci, l'arrêt de 1839
» semble avoir fixé désormais la jurisprudence ; mais la
» conscience inquiète se prend à douter encore, et l'équité, du
» moins, se chargera d'excuser ses doutes. »

Il faut savoir gré à ces doctrinaires du droit, de ce que, tout en accordant aux décisions de la jurisprudence un respect légitime, ils ne s'inclinent point tellement bas que la vue des principes leur échappe. Les luttes savantes auxquelles ils se livrent pour arriver à ce qu'ils regardent comme la saine interprétation des lois, méritent l'attention et les encouragements de tous ceux qui s'intéressent au progrès de la science et à la répression salutaire des abus ou des erreurs. C'est ainsi, sans doute, qu'ont pensé les savants rédacteurs de la *Revue critique de législation* en accueillant avec une faveur marquée l'œuvre posthume de notre ami, malgré le caractère essentiellement local de la question. Il s'agit, en effet, de savoir si l'assemblée nationale en édictant les décrets abolitifs des droits féodaux, le 4 août 1789, a entendu par ce décret et par les lois de développement du 15 mars et du 20 septembre 1790, allodialiser tous les biens sans restriction et jusqu'au point d'abolir la communauté dans un petit coin ignoré de la France soumis à l'empire de la coutume du Hainaut ; coutume étrangère où la communauté était le droit commun.

Dubois a contre lui le texte des décrets : « Ce texte, dit-il, est
» clair, précis, formel, et il nous condamne ; mais la pensée,
» mais le motif de la loi n'est ni moins clair, ni moins formel et
» il nous absout ; entre le texte et le motif, entre la lettre et
» l'esprit que faut-il choisir ou subir ? » Sa réponse n'est pas
douteuse ; il a placé sa dissertation sous l'invocation d'une
épître de St-Paul aux Corinthiens et lui a emprunté sa devise :
« La lettre tue et l'esprit vivifie. » A quoi ses adversaires
opposent qu'en matière d'interprétation de lois, « quand la loi
» est claire, il ne faut point en éluder la lettre sous prétexte
» d'en pénétrer l'esprit ; » ce qui n'est pas moins vrai que la
parole de St-Paul, et donne lieu à de curieuses divergences

d'opinions que Dubois examine et critique avec une loyale attention.

Son plan est d'ailleurs nettement tracé, l'entrée en matière est précédée d'une introduction où perce à chaque pas la science historique de l'auteur. Sa thèse, nous l'avons dit, consiste à soutenir que malgré la généralité des termes employés par le législateur dans les lois abolitives, une exception existe dans l'esprit de ces mêmes lois pour la province du Hainaut, où la communauté de biens entre époux s'était lentement assise et régnait sans conteste. — Pour justifier cette exception sous-entendue, l'auteur explore les motifs du comité féodal; il montre la loi de 1789 ayant pour but principal d'affranchir le sol des institutions iniques de la féodalité, et passant inoffensive devant les éléments du droit coutumier qui n'avaient point de relation directe avec la société politique. Il trouve dans les savants ouvrages de M. Championnière, le *dernier des feudistes*, comme il l'appelle, et de M. La Ferrière, la réfutation du système de ses adversaires en ce qui touche l'esprit des lois abolitives. Sa conviction, armée de ces illustres témoignages, aborde successivement toutes les difficultés de son sujet, celles-là surtout qui semblent le plus résister à la controverse. Les fiefs et les censives sont-ils devenus alleux de par les décrets du 4 août? Cette conséquence. « tirée après coup du texte, dit » Dubois, ne manque pas de justesse, à n'envisager que les » coutumes de France, » » » la loi des alleux » pourra donc s'appliquer *en France* en toute matière, sans » distinction, mais en Hainaut l'application [de cette loi des » alleux se trouvera nécessairement restreinte, la communauté » doit y échapper, car là une coutume étrangère attachait aux » alleux une qualité exclusive de communauté, un privilège de » masculinité pour ainsi dire, respecté peut-être par les lois » abolitives, mais que ces lois, à coup sûr, n'ont pu vouloir » généraliser. »

La communauté, suivant l'auteur, a survécu partout comme droit commun aux lois abolitives; et quant au point de vue pratique, c'est - à - dire, quant aux mariages contractés en Hainaut sous l'empire de ces lois, (1789 à 1804) il est d'avis que cette communauté doit spécialement comprendre les ci-devant fiefs et censives conquis; qu'en un mot, il convient de

distinguer, dans la liquidation de ces mariages, les alleux anciens, c'est-à-dire, les biens libres d'ancienne date, d'avec les biens libres de création nouvelle, et que les premiers seuls continueront à être exclus de la communauté.

L'auteur, comme on peut s'en convaincre en lisant les différents essais que nous venons de passer en revue, était surtout un écrivain clair et exact, nourri de fortes lectures; il ne visait pas à charmer mais à satisfaire l'esprit, c'était son genre d'originalité. A son style simple et mesuré, si l'on peut appeler style le sévère langage du droit, on pourrait peut-être reprocher parfois un peu de sécheresse, mais en certaines matières et notamment dans les dissertations méthodiques du droit, ce défaut, quand il n'est pas exagéré, devient une qualité. Ce que voulait avant tout Dubois c'était rendre sa pensée nette et précise; ce qu'il cherchait avec soin c'était l'expression qui fixe les idées d'une manière positive; ce qu'il aimait c'était une thèse franchement, carrément posée; la rigide loyauté de son caractère lui faisait une loi d'agir ainsi dans ses études comme dans sa vie publique et privée. Il n'y manqua jamais.

Il traversa comme nous tous de douloureuses années, des temps agités, pleins de séduisantes perspectives pour les uns, de ridicules terreurs pour les autres, suivant la trempe des caractères, des temps difficiles pour tous.

Guidé par sa conscience, au milieu des tentations et des chûtes, confiant dans ses principes, il marcha droit et ferme dans ces voies semées d'écueils où tant d'autres traînèrent leur honneur estropié. Il assista comme nous à la débacle des opinions fragiles qui se détachaient du parti vaincu pour rouler au hasard dans le torrent révolutionnaire vers le parti vainqueur; il s'étonna dans la candeur de son âme des lâches défaillances et des avilissements intéressés dont il fut l'austère témoin, mais comme il avait dans le cœur plus de pitié que de mépris, il se contenta de se confiner dans un honorable isolement et s'efforça d'oublier dans l'étude volontaire des lois, l'étude pour ainsi dire forcée qu'il venait de faire de la faiblesse et de la vanité humaine. Ainsi fortifiée par les enseignements dont les révolutions sont prodigues, son expérience acquise jointe à sa science profonde du droit et la ferme volonté de rendre bonne et prompt justice, en firent bientôt un magistrat vraiment digne de ce nom. Tous ceux que leurs relations ou

leurs affaires ont mis en contact avec lui se plaisaient de son vivant et se plaisent encore aujourd'hui à proclamer non seulement sa probité, vertu commune à la magistrature française, mais la finesse et la pénétration de son jugement, sa sagacité toujours éveillée, la religieuse attention qu'il prêtait aux débats qui s'agitaient devant lui, sa scrupuleuse exactitude à remplir ses devoirs, la fermeté de ses convictions exemptes de tous préjugés et de toute influence extérieure, la netteté et la tranquille froideur de ses résolutions, et enfin la noble indépendance de son caractère qui ne pliait que devant la loi à laquelle seule il était fier d'obéir. Tel était Dubois, chacun de ses actes est là pour justifier l'opinion publique. Sa vie, hélas trop courte, fut pourtant bien remplie, elle n'eut point à regretter de jours vainement perdus; la fin fut digne du commencement, et quand il acheva de mourir, pour me servir d'une de ses expressions familières, il s'appréta dans toute la liberté et la sérénité de sa pensée à paraître devant Dieu qui le rappelait à lui comme un juste dont le temps d'épreuves est achevé. Sa haute raison soutenue par la fermeté de sa foi lui fit regarder sans frayeur le spectacle de sa fin prochaine. Son esprit que la maladie n'avait point affaibli, survécut, pour ainsi dire, à son corps épuisé.

Il s'éteignit doucement et entra dans l'éternité avec cette confiance tranquille que donne au voyageur fatigué la vue du port auquel il aspire.

R. DIDIEZ.





ÉCRIVAINS BOULONNAIS.

HISTORIENS (Suite) (1).

II. DUBUISSON.

DUBUISSON (Michel-François) naquit à Enock, en Boulonnais, le 4 octobre 1716. Son père Claude Buisson, né à Cerilly, dans l'archevêché de Bourges, quitta cette ville pour venir habiter Boulogne où il épousa Françoise Callouin de laquelle il eut sept garçons : Michel fut le quatrième. Tous, sauf le premier, vinrent au monde ailleurs qu'à Boulogne ; mais cependant dans des localités voisines ou assez rapprochées de cette ville, à Samer, Saint-Valery-sur-Somme et Ambleteuse ; nous avons déjà nommé Enock. Il semble résulter de cette variété dans les lieux de naissance de ses enfans que Claude Buisson occupa un emploi sujet à des changemens de résidence : on sait du moins que, du 25 avril 1717 au 29 août 1750, il fut employé dans les Fermes du Roi. En 1726, il devint sous-brigadier et fut envoyé à Wimereux par l'intercession du prieur de Saint-Augustin, Bernard, qui lui écrivit à ce sujet : « J'ai fait tout ce que j'ai pu » pour vous, en considération du révérend Père Buisson, » cy-devant notre Provincial, et votre parent. »

(1) Voir les *Archives*, 3^e série, t. II, p. 248.

Nous sommes entré dans ces détails, pour établir les droits de Michel au titre de *Boulonnais*. Nous devons ajouter que le nom de sa famille Buisson, s'est trouvé changé en celui de *Dubuisson*, par la persistance que l'on mit à l'appeler ainsi, lorsqu'elle fut établie à Boulogne où ce nom était fort commun. Cependant, pour éviter toute contestation judiciaire sur son vrai nom, elle continua de s'appeler et de signer *Buisson*, dans sa correspondance avec ceux de ses membres restés en Bourbonnais et dans ses actes d'état-civil.

Michel n'a fait que se montrer fidèle à cette tradition, en traduisant ce nom (*Dumum*) dans des vers latins où il a réuni les principales époques de sa vie.

Me *Dumum* Stapulis mites genuere parentes,
Matre petente : diem pauper mihi prodidit Enock.
aCCIDit id casV Mirando EVmine qVarto (1)
Mensis quo seras deponit vinea frondes.
Ambletoa suis sterilis nutritivt ulnis :
Fœcundo docuit me amplexa Bolonia portu.
Non ubi mors rapiet ; modo justum, acive reposco.

Néanmoins le nom de *Dubuisson* ayant prévalu, nous ne l'appellerons pas autrement. Il reçut, comme le disent ses vers, l'instruction à Boulogne ; et parait s'être destiné à l'état ecclésiastique. On a un certificat de ses études en théologie, qui lui a été délivré le 20 septembre 1741, par le supérieur du Séminaire de Boulogne, Brebion. Il étudia deux années dans ce séminaire, de manière à mériter les témoignages de satisfaction de ses professeurs. Mais il ne suivit pas cette carrière : et tout porte à croire que son père n'ayant pas les moyens de soutenir dans les mêmes études un autre de ses plus jeunes fils qui voulait embrasser le même état, Michel céda la place à son puiné, Jean-Baptiste. Ce dernier fut seul ordonné prêtre. Il était né à Saint-Valery-sur-Somme le 12 mai 1720, obtint un canonicat dans la collégiale de Fauquembergue et mourut à Roquétoire, étant vicaire de cette paroisse, le 29 janvier 1762. On l'inhuma dans l'église du lieu devant son confessionnal. Il nous reste de lui plusieurs sermons manuscrits.

(1) Les lettres numérales comptées dans ce vers chronographique donnent le millésime M DCC XVI.

Dès lors, Miobel dut se choisir un état hors de l'église. Nous croyons qu'il entra dans le commerce. Une lettre qui lui fut écrite après la mort de son père, lui donne sur l'adresse la profession de *marchand fayencier*. Huit ans après, le 22 avril 1760, il fut pourvu, par lettres-patentes, de l'office d'huissier judiciaire au siège de l'Amirauté de Boulogne. Cet office avait été créé par édit du mois de mai 1714. Il occupa la place jusqu'à sa mort, qui arriva le 47 novembre 1786.

C'est dans ces diverses positions qu'il se livra à la composition de plusieurs écrits dont le plus important existe sous ce titre : *Antiquités du Boulonais, ou Mémoires pour servir à l'histoire de la ville et des Comté de Boulogne*. Cet ouvrage est demeuré inédit de même que les autres productions du même auteur que nous allons faire successivement connaître.

Nous citerons en premier lieu une *Dissertation sur les Reliques, et en particulier sur le Sang de Jésus-Christ*; elle porte encore ce second titre, qui annonce mieux sa pensée : *L'Imposture démontrée*. Tout bon chrétien et profondément religieux que fût assurément Dubuisson, il laisse voir par là qu'il eût revêtu le caractère sacré du sacerdoce où il avait d'abord voulu entrer, avec une indépendance de jugement et une liberté d'examen peu propres à l'y conserver sans trouble et sans danger. Il a entrepris de prouver dans cet ouvrage, que le Chapitre de Boulogne ne possédait pas, comme il le croyait, une relique du *Saint-Sang de Jésus-Christ*. Nous n'avons pas à décider cette question épineuse; mais nous pouvons dire que l'auteur soutient son opinion avec circonspection et savoir. Sa dissertation est postérieure au Sacre de Louis XVI, puisqu'il y est fait mention de cet événement; et il y renvoie dans ses *Antiquités du Boulonais*, page 374.

Selon ces mêmes *Antiquités* (page 525), il paraît avoir composé un *Etat particulier des Sénéchaux, Gouverneurs et Capitaines-Commandans de Boulogne*, que nous ne connaissons pas.

On lui attribue un *EXTRAIT d'un Journal historique du Siège de Boulogne par la Ligue*, dont il aurait rajeuni le style, en y joignant des notes. Deux manuscrits de ce travail existent dans des bibliothèques particulières mentionnées par M. Gérard, à la page 266 de son *Catalogue des Manuscrits de la Bibliothèque de Boulogne*.

Il projetait : 1^o une *Histoire ecclésiastique de la Province*,

c'est-à-dire du Boulonnais ; et il parle de ses *Recherches* sur ce sujet, à la page 128 de ses *Antiquités*.

2° Un ouvrage sur les *Communes diables dans les villes et dans les bourgs*, au commencement du XII^e siècle (*Antiquités* p. 396) ; travail qui eut alors singulièrement avancé l'histoire de nos institutions communales du moyen-âge, et qui serait encore tout neuf de nos jours. Sur une aussi grande étendue Dubuisson entendait sans doute le limiter à la même province.

Nous ne croyons pas qu'il ait eu le temps de réaliser ces projets : il ne lui restait que celui de conduire à sa fin l'ouvrage dans lequel il les a annoncés. Les *Antiquités du Boulonnais* sont l'œuvre de ses dernières années : il paraît n'avoir commencé à les écrire que vers 1782, quatre ans avant sa mort. Mais il s'y était préparé de plus longue date par ses lectures et ses observations, dont il avait même fait un recueil sous le titre de *Pépière universelle pour servir à l'Histoire du Boulonnais*.

Il faut remarquer que ces *Mémoires*, comme il les nomme aussi, ne prennent notre histoire locale qu'à l'époque de la mort de Jules-César et qu'il n'y dit rien de ses expéditions dans les Gaules et par conséquent dans le pays des Morins. L'histoire est conduite jusqu'au temps où l'auteur l'écrivait, mais l'ouvrage ne nous est point parvenu complet ; il s'arrête, dans l'état actuel du manuscrit, à l'année 1740 et à la page 1079. Les *notes* et les *preuves* auxquelles le lecteur est renvoyé, manquent avec la fin du texte qu'elles suivaient sans doute. Il se trouve de plus une lacune entre les pages 1059 et 1076, lesquelles correspondent aux années écoulées de 1688 à 1740 : ce qui nous représente l'espace d'un demi-siècle traité en seize pages. Il y avait matière, pour cet intervalle, à être moins bref. Cette lacune tient à la perte d'un cahier du manuscrit, elle n'est pas de celles que Dubuisson avoue être le résultat de son peu de connaissances ; avec dont il faut lui tenir compte pour ne pas exiger de son œuvre plus que ce qu'il a voulu y mettre.

Il dit, en effet, au début du livre V, chapitre 1^{er} : Je dois avertir ici le lecteur que mon dessein n'ayant été en commençant ce travail, que d'écrire des *Mémoires* et non une *Histoire*, je continue de rapporter, sans ordre, les événements qui me restent à raconter. Ainsi il y aura dans ce chapitre, comme dans celui qui terminera cet ouvrage, des vuides et des lacunes plus ou moins grandes proportionnellement au peu de

» connaissances qu'une vie sans cesse agitée par le besoin, m'a permis d'acquérir. » Et ailleurs encore : « Ce ne sont, dit-il, que des Mémoires écrits pour me récréer utilement. J'ai voulu employer mes momens de relâche, dans une vie toujours agitée, à rassembler pour mes patriotes et pour moi, une multitude de connaissances sur les antiquités de mon pays. »

A considérer son ouvrage tel qu'il est on jugera que Dubuisson sut tirer bon parti de ses courts loisirs et on lui pardonnera, sans peine, d'avoir eu la prétention de ne pas écrire comme Montesquieu.

Il n'aimait pas, en effet, le style de l'*Esprit des Loix*, qu'il trouvait *haché et décousu*. « On ne verra pas ici ce style, » dit-il, dans sa préface : et ce mot, outrecaidant chez tout autre, a, sous sa plume, une candeur qui l'excuse. Dubuisson ne pensait certainement pas à lui-même, en s'exprimant ainsi sur la manière d'écrire de Montesquieu. On ne doit pas oublier d'ailleurs que cette manière n'avait pas traversé sans opposition les appréciations littéraires du XVIII^e siècle, et qu'il est resté quelque chose des observations qu'elle souleva alors, dans les jugemens des meilleurs esprits de nos jours. Il suffirait de citer M. Villemain (1).

Dubuisson songeait tout aussi peu à se faire une gloire de son ouvrage, lorsque récusant son siècle pour juge, il l'adressait à *la postérité*. « Les productions de ce temps, disait-il encore, n'ont de vogue qu'autant qu'elles frondent la religion, qu'elles étendent l'incrédulité, qu'elles sèment l'athéisme et qu'elles décomposent l'histoire (2). » Rien n'était dès lors plus naturel qu'il se réservât pour des temps où il espérait trouver des lecteurs qui se plaindraient aux ouvrages dans le genre du sien, et qui, pour rendre sa pensée dans toute sa tristesse, ne dédaigneraient pas de le recevoir de la main d'un *huissier*.

On se place effectivement au vrai point de vue de l'idée que Dubuisson voulait exprimer, lorsqu'on se représente dans quel

(1) Cours de Lect. Fr. — Tabl. du 18^e siècle.

(2) Il en veut surtout à Voltaire, dont il écrit le nom, *Volterra*, avec quelq' affectation, ce nous semble ; mais il lui prend son orthographe des imparfaits.

isolement de la faveur publique, naissaient et s'élevaient tous ces monumens d'histoire et de littérature que notre siècle exploite et continue avec tant de soins, et pour lesquels les tableaux littéraires du XVIII^e siècle, composés sous nos yeux, ont si exactement réfléchi l'indifférence et l'inattention d'alors, qu'ils ne les nomment même pas. On y tient compte de la moindre tragédie à un poète oublié : mais à ces bénédictins, à ces académiciens, à ces autres savans qui ont jeté les bases de la véritable érudition en France, on n'y accorde pas le plus simple souvenir. Expliquée en ces termes l'opinion de Dubuisson est juste. Des œuvres qui, plus que telles autres, eussent mérité la vogue, ne l'ont pas obtenue : mais, après tout, elles prouvent aujourd'hui, par elles-mêmes, qu'elles ont pu s'en passer.

Le manuscrit des *Antiquités* fut cédé, après la mort de Dubuisson, par ses héritiers, à l'abbé Ballin, qui était alors vice-prêtre de la cathédrale de Boulogne, et qui est mort, il y a quelques années, curé de Fruges. Il passa ensuite dans la bibliothèque de M. L. de Givenchy ; et il est devenu la propriété de la bibliothèque de la ville de Boulogne.

Les citations que nous avons faites plus haut de quelques lignes, où l'auteur raconte de quelle manière il l'a composé, indiquent assez exactement ce que l'on peut y trouver. Ce n'est pas un livre tiré des entrailles de la science ; il n'est ni savant, ni écrit pour les savans. C'est un de ces ouvrages d'histoire tels qu'un homme de très bon sens en peut écrire dans une bibliothèque, avec le seul secours des auteurs qui ont déjà travaillé sur le même sujet. Nous l'apprécions ainsi quant à ce qui y est traité des temps anciens pour lesquels les instrumens de l'archéologie et de la diplomatique sont indispensables à quiconque veut écrire l'histoire avec autorité, et de manière à faire foi par soi-même. Ces instrumens lui ont manqué. Ainsi, par exemple, sur la question du *Portus Silius*, qu'il tranche à l'avantage de Boulogne, il raisonne plus qu'il n'explore, on va en juger :

« Les écrivains, dit-il, qui ont parlé des grands chemins (*voies romaines*) nous ont bien dit qu'Agrippa en poussa un jusqu'à Gesoriac ; mais aucun n'a dit qu'il allât plus loin : Pourquoi cela ? Parce que c'était là, le bout de la course des Romains, lorsqu'ils se rendaient vers l'Océan ; l'endroit où ils tenaient une de leurs flottes et long-tems le seul où ils s'embarquèrent pour la Bretagne. Qu'on ne dise point que ces peuples avaient

abandonné *Ilum* pour faire choix d'un autre port, car il eut fallu au moins que ce port de préférence se fût trouvé à l'extrémité ou sur l'une de ces voies publiques qui n'avaient été dressées qu'à fin d'y faire rendre en peu de tems les armées pour la conservation du pays. Or, qu'on cherche au delà de Boulogne ces voies publiques, pavées de pierres ; qu'on aille le long de la côte vers Calais, qu'on tourne vers Etaples, on n'y en trouvera certainement aucune trace. Hé pourquoi ? C'est que *hinc erat meta vicarum*. Je le répète, *Ilum* était le terme de tous les voyageurs qui s'approchaient de l'Océan Britannique ; et tout le reste du pays le long de la côte ne consistant qu'en marais, était impraticable à tous autres qu'aux Morins accoutumés pour ainsi dire, à vivre avec les grenouilles sur des gazons entourés d'eau crépissante (1). »

En portant ce jugement sur les *Antiquités* de Dubuisson, nous ne voulons pas diminuer leur valeur mais leur assigner le rang que nous croyons leur appartenir dans l'ordre des compositions historiques, pour faire connaître en même temps la nature des services qu'elles sont appelées à rendre par la lecture qu'on en peut faire. Cette lecture sera toujours des plus propres à populariser la connaissance de notre histoire locale, dans l'esprit de ceux qui veulent seulement en avoir la suite et les principaux événemens. Sous ce rapport, l'ouvrage mériterait de se trouver entre toutes les mains.

Il nous paraît que nous ne saurions mieux achever d'en donner l'idée qu'en reproduisant ici les sommaires de ses chapitres.

Livres I ^{er} . Contenant l'Etat de la Morinie et son Gouvernement sous les Empereurs Romains.....	Pages	1 à 128.
<i>Capire I.</i> Nouvelles villes sous Auguste. N ^{em} agrandie et entourée de murs.....	pp.	1 à 28.
<i>Chap. II.</i> <i>Ilum</i> prend le nom de Gesoric. Son commerce et sa réputation.....	pp.	27 à 48.
<i>Chap. III.</i> Faits remarquables depuis Caligula jusqu'à Diocletien. Description de la Tour d'Ordre.....	pp.	49 à 72.

(1) L. I^{er}, ch. I.

<i>Chap. IV.</i> Faits remarquables sous Diocletien et Constance Chlore. Gesoric prend le nom de Boulogne.....	pp.	72 à 112.
<i>Chap. V.</i> Faits remarquables sous Constantin et ses successeurs jusqu'à l'établissement des Français dans les Gaules.	pp.	113 à 128.
LIVRE II. Contenant l'Etat du Boulonais sous les Français.....	pp.	129 à 392.
<i>Chap. I.</i> Etablissement des Français.....	pp.	129 à 145.
<i>Chap. II.</i> Etablissement des Comtes dans le Royaume.....	pp.	146 à 160.
<i>Chap. III.</i> Comtes de Boulogne et leur suite, jusqu'à Fromond.....	pp.	161 à 182.
<i>Chap. IV.</i> Suite des Comtes jusqu'à Othée.	pp.	183 à 197.
<i>Chap. V.</i> Suite des Comtes jusqu'au siège de Boulogne par les Normans.....	pp.	198 à 213.
<i>Chap. VI.</i> Siège et prise de Boulogne par les Normans.....	pp.	214 à 234.
<i>Chap. VII.</i> Suite des Comtes de Boulogne jusqu'à Adolphe.....	pp.	235 à 247.
<i>Chap. VIII.</i> Continuation du même sujet jusqu'à Eustache 1 ^{er}	pp.	248 à 264.
<i>Chap. IX.</i> Eustache, premier du nom, comte de Boulogne.....	pp.	265 à 290.
<i>Chap. X.</i> Eustache II.....	pp.	291 à 338.
<i>Chap. XI.</i> Eustache III.....	pp.	339 à 392.
LIVRE III. Contenant les différentes Maisons qui ont possédé le comté de Boulogne.....	pp.	393 à 637.
<i>Chap. I.</i>	pp.	393 à 416.
<i>Chap. II.</i> Maison d'Alsace.....	pp.	416 à 427.
<i>Chap. III.</i> Maison de Dammartin.....	pp.	428 à 495.
<i>Chap. IV.</i> Maison de France.....	pp.	495 à 534.
<i>Chap. V.</i> Maison de Cbatillon.....	pp.	535 à 546.
<i>Chap. VI.</i> Maison d'Auvergne.....	pp.	546 à 628.
<i>Chap. VII.</i> Maison de Bourgogne.....	pp.	626 à 637.
LIVRE IV. Retour du comté à la Maison d'Auvergne et sa réunion à la couronne.....	pp.	638 à 999.
<i>Chap. I.</i> De ce qui s'est passé depuis 1477 jusqu'au siège de Boulogne par les Anglais..	pp.	638 à 691.

<i>Chap. II.</i> Siège et prise de Boulogne par les Anglais.....	pp. 691 à 730.
<i>Chap. III.</i> Continuation du même sujet....	pp. 730 à 781.
<i>Chap. IV.</i> Siège de Boulogne par les Français et son retour à la France.....	pp. 782 à 824.
<i>Chap. V.</i> Continuation du même sujet....	pp. 824 à 867.
<i>Chap. VI.</i> Destruction de Terouane et d'Heudin, et retour de Calais à la France.....	pp. 867 à 893.
<i>Chap. VII.</i> Trouble des Calvinistes dans Boulogne.....	pp. 894 à 911.
<i>Chap. VIII.</i> Siège de Boulogne par la Ligue.	pp. 912 à 963.
<i>Chap. IX.</i> Conspiration découverte (et fin des troubles de la Ligue).....	pp. 963 à 999.
Livre V.	pp. 1000 à 1079.
<i>Chap. I.</i> De ce qui s'est passé (depuis 1594) jusqu'en 1638.....	pp. 1000 à 1034.
<i>Chap. II.</i> De ce qui s'est passé jusqu'en 1635. — Troubles en Boulonnais à l'occasion du quartier d'hiver.....	pp. 1034 à 1053.
<i>Chap. III.</i> Révolutions de 1635 à 1740....	pp. 1056 à 1079.
.	

III. CLOCHEVILLE.

CLOCHEVILLE (François-Louis du Quesne de) naquit à Boulogne le 20 décembre 1724.

Il fit ses études au collège de Navarre à Paris, et montra de bonne heure son goût pour les belles-lettres et les recherches historiques. Le Boulonnais avait été surtout l'objet de ses études, et il ne lui a manqué qu'une existence plus longue pour pouvoir mettre en œuvre les nombreux documens qu'il avait rassemblés sur l'histoire de cette province. Ses manuscrits ont été conservés dans sa famille jusqu'en 1793 : mais à cette époque où tous les genres d'inquisition autorisaient toutes les précautions pour y échapper, la crainte que ces écrits ne fussent compromettans porta leurs possesseurs à les jeter au feu. Ils ne furent cependant

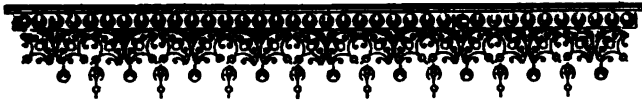
pas tous détruits ; ce qui en est resté, se trouve entre les mains du petit-fils de l'auteur, M. Julien de Clocheville.

Il avait mieux assuré contre ces destinées, la conservation de quelques-uns de ses travaux, en concourant à plusieurs publications historiques. On lui doit, selon l'abbé Lefebvre, tout ce qui concerne la ville de Boulogne et le Boulonnais dans les almanachs de Picardie, sans doute jusqu'à sa mort : et l'abbé Lefebvre lui-même, dont l'*Histoire de Calais* paraissait un an après cet événement, a mentionné, avec de grands regrets de sa perte, les secours qu'il avait reçus de ses connaissances sur le Boulonnais. On remarque à la page 520 du tome premier de cette histoire, une liste de quelques Sénéchaux de cette province que F.-L. de Clocheville lui avait fournie jusqu'en 1477, et dont la suite a paru dans l'almanach de Picardie, pour l'année 1763. Le même almanach, outre la chronologie des Sénéchaux de 1477 à 1739, contient encore à l'article *Boulogne*, celles des Evêques de cette ville, et une troisième des Lieutenans-Généraux en la Sénéchaussée, lesquelles doivent lui être également attribuées.

F.-L. de Clocheville mourut le 30 octobre 1765. Il avait épousé Marie-Françoise de Conrard, et était entré par ce mariage dans la famille de l'un des fondateurs de l'Académie Française, Valentin Conrard, qui en fut aussi le premier secrétaire perpétuel.

François MORAND.





LE CHANTEUR BRÛLE - MAISON.



Une des célébrités Lilloises qui, pour un temps, acquit le plus de popularité et effaça dans l'esprit du vulgaire les illustrations les plus considérables du chef-lieu de la Flandre française, fut sans contredit le chanteur *Brûle-Maison*, dont le véritable nom était *François Decottignies*, né à Lille à la fin de l'an 1678, ou au commencement de 1679 sur la paroisse de Ste-Catherine.

François Decottignies avait pris naissance dans les rangs de la petite bourgeoisie de Lille ; sa famille faisait, à ce qu'on croit, un modeste commerce d'épicerie que lui-même continua par la suite. Il avait reçu du ciel un esprit narquois, une humeur franche et joviale, un grand fond de gaieté mêlé à une finesse native, qui n'est pas rare dans nos provinces wallonnes ; cette disposition naturelle l'entraîna de bonne heure à rimer des couplets en langage vulgaire du pays. Sa tendance vers la moquerie et la satire le conduisit à choisir pour sujet de ses chants les bons habitants du bourg de Tourcoing, dont l'honnêteté et la simplicité étaient proverbiales. Pendant quarante années, il divertit le peuple de Lille et des environs par ses chansons populaires et burlesques, dans lesquelles il s'était appliqué à mettre sur le compte des Tourquennois toutes les bévues et les tours plaisants qu'il imaginait. Il a fini par leur donner une réputation de bêtise qu'ils étaient loin de mériter ; mais il a fini aussi par fixer et par authentifier pour ainsi dire le langage vulgaire de Lille.

M. P. Legrand, auteur ingénieux de plusieurs ouvrages sur Lille et ses habitants, a dit très justement : « Une circonstance particulière a puissamment contribué à individualiser notre patois ; j'oserais dire à le relever : il a rencontré un poète et un

poète chanteur *Brûle-Maison* a profité d'une de ces inimitiés de voisinage, autrefois plus fréquentes qu'aujourd'hui entre les diverses localités d'un même pays, pour aiguïser ses refrains contre l'excellente ville de Tourcoing. Jamais Athénien, jetant à poignées le sel de son terroir sur les infortunés Béotiens, jamais le Dijonnais Piron, coupant les vivres aux Beaunois qui le poursuivaient, en abattant du tranchant de sa canne les chardons du chemin, ne se montra plus acharné, plus persévérant dans sa rancune, que ne le fut *Brûle-Maison* à l'égard de nos voisins. Tourcoing, hâtons-nous de le dire, n'était point alors cette riche, honnête et industrieuse cité que l'on pourrait présenter aujourd'hui comme modèle ; c'était une façon de chef-lieu villageois, dans lequel *Brûle-Maison* paraît avoir concentré l'antipathie qui, à cette époque, existait entre les citadins et les paysans ; ces derniers toujours représentés comme des types de crédulité et de bêtise, en même temps que de suffisance. » (1).

Ces paroles peignent bien la situation réciproque de la ville de Lille et de ses campagnes environnantes au dernier siècle. *Brûle-Maison* ne pouvait s'empêcher de céder au penchant de rire des Tourquennois ; c'était plus fort que lui. Il l'avoua lui-même dans ses vers patois :

Non, jamais je ne délaïche
Les Tourquennois de renom,
Temps en temps en font des fraîche,
Qui font vivre *Brûle-Maison*.....

Autre part il disait :

Nous faut chanter à haute-voix
Une chanson nouvelle
D'un bon luron Tourquennois ;
L'histoire est assez belle.
Il pensa ces jours passés
De faire sa fortune,
Mais il a été atrapé ;
En voici encore une.....

(1) *Dictionnaire du patois de Lille et de ses environs*. Lille, L. Danel, 1853, in-8°, page 8.

Le Tourquennois qui porte une lettre à la poste avec sa brouette ; celui qui avale une araignée ; l'un qui craint que son baudet ait bu la lune dans un seau d'eau ; cet autre qui , pour avoir des carpes , en a semé les croques ; celui qui fait une spéculation sur les hannetons , et se dit ruiné parceque ses *bruants* sont envolés ; le dialogue plaisant entre une tourquennoise et un savetier de Lille , sont toutes pièces dans lesquelles les malheureux habitants de Tourcoing sont tournés en dérision de la manière la plus cruelle. Cette mystification infiniment prolongée souleva des haines profondes de la part des victimes contre leur bourreau. Brûle-Maison en tira encore parti. Une fois il fit annoncer partout qu'il avait été condamné à être pendu comme espion , et que son exécution aurait lieu sur le grand marché de Tournai. Au jour dit , tous les habitants de Tourcoing voulurent assister au supplice de leur trop joyeux ennemi ; il mirent la clé sous la porte , et se rendirent en masse à Tournai ; ce fut pour eux une mystification de plus : Brûle-Maison n'y était pas , mais il faisait en ce moment une chanson là-dessus.

Le chanteur Lillois promit plusieurs fois de quitter le rôle de *tourmenteur* des braves habitants d'un des plus beaux bourgs de la châtellenie de Lille , mais , ainsi que l'ivrogne *Grégoire* qui avait *bien souvent juré de ne plus boire* , il ne put tenir sa promesse , si tant est qu'elle ait jamais été faite de bonne foi. Il s'écriait :

L'avons promis , toi de *Brûle-Maison* ,
A *Jean Buchon* et à *Suron* ,
De ne pas faire des cansons ,
Des Tourquennois et leurs farces :
Mais le silence me lasse ;
J'ai vu l'occasion
D'un beau tour qu'on parlera par cy ,
A Tourcoing , et par là ,
Tout le monde en rira.

Et plus loin il ajoute :

J'avois dit l'autre fois ,
De ne pas faire de rôle
Dessus les Tourquennois ;
Mais le tour est trop drôle ,
Pour n'en point faire une quanchon
Dessus che Tourquennois luron .

Enfin il avoue que cette abstention n'est pas dans sa nature :

J'aveis dit de ne pas faire
Par les Tourquennois
Aucune de leurs affaires ,
Mais je ne saurois

Le surnom de *Brûle-Maison* vint à Decottignies parceque, chaque jour de marché, lorsqu'il voulait faire appel à son auditoire accoutumé, répandu sur toute la place publique de Lille, il montait sur un escabeau, puis mettait le feu à une petite maison de papier faite comme les châteaux de carte des enfants. Ce signal faisait arriver la foule autour de lui et il commençait ensuite à chanter.

Outre sa profession de poète, et l'exercice de son industrie qui consistait à chanter et à distribuer lui-même ses chansons les jours de marché, Brûle-Maison tirait encore parti de son talent de faire des expériences physiques sur la place et d'amuser le peuple par ses tours. Poursuivi par l'inflexible logique d'un paysan, renouvelant la fable du satyre qui souffle le chaud et le froid, il abandonna de bonne heure cette branche de ses revenus, pour ne se livrer uniquement qu'à la poésie populaire.

Panckoucke, de Lille, fondateur de cette puissante maison de librairie et de typographie qui a fait tant d'honneur à notre province, Panckoucke, qui connut et apprécia Brûle-Maison, dit de lui, d'après Rousseau, qu'on le vit :

Sur un trône en public élevé
Dictant de là ses oracles menteurs,
Ses arguments, ses secrets imposteurs.

Le voilà jugé comme physicien : il en parle ensuite comme chanteur, et lui applique les vers de Boileau, en parodiant un passage de l'*Art poétique* :

Brûle-maison chanteur, par mille jeux plaisans,
Distilla le venin de ses traits médisans ;
Aux accès insolens d'une bouffonne joie,
La sagesse, l'esprit, le bon sens fut en proie ;
On vit par le LILLOIS un poète avoué
S'enrichir aux dépens d'un *Tourquennois* joué. . . .

Les Tourquennois si chaudement défendus auraient bien dû élever un monument à Panckoucke, leur vengeur. Le même

libraire-auteur, parle de notre poète dans un sens plus laudatif en son *Poème héroïque en vers burlesques de la Bataille de Fontenoy*. Lille, 1745, in-8° :

Quoi, de ses vers, un chantre habile
Aura jadis charmé la ville,
Et des lys chanté les exploits,
Le Batave et l'aigle aux abois ;
Aura chanté Tourcoing la belle,
Juché dessus une escabelle,
La complainte de nos blasés,
L'air pimpant des abbés frisés ;
Aura chanté les amourettes
De nos Daruses (1) tourliourettes,
Ses grands voyages aux lieux saints
Avec deux pères capucins,
Un à Lorette, l'autre à Saint-Jacques.
Et l'autre à Rome au temps de Pâques ; etc.

Brûle-Maison exécuta en effet un voyage ou un pèlerinage à Rome ; M. Gentil-Descamps, adjoint de Lille, dont le cabinet recèle tant de curiosités, possède sur ce voyage une lettre curieuse contenant un trait piquant d'originalité du chansonnier ; cette lettre est écrite par un membre de sa famille.

Decottignies fit une maladie dangereuse à Douai ; il en guérit et ce fut encore un sujet de chanson pour lui. C'est même une de ses plus curieuses ; elle est en 30 couplets contenant la *rela- du Grand Voyage de Lille à Douay par la barque qu'ont entrepris plusieurs garçons de Lille, et les grandes raretés qu'ils ont vues*. C'est un petit poème. Il a également essayé sa muse sur la réjouissance faite dans la ville de Lille le jour de St.-Mathias 1705 (mardi gras), divertissement donné au prince de Bavière pendant son séjour dans cette cité. Durant le siège de 1708 et 1709, et aux époques malheureuses de sa ville natale, le poète se lança aussi dans les chansons politiques : il en fit contre les Français, contre les princes de la maison de Bourbon et surtout contre le duc de Bourgogne qui ne put empêcher la prise de Lille en 1708 ; ce ne sont pas ses meilleures productions, aussi s'est-on bien gardé de les imprimer toutes. On a cependant

(1) *Daruses*, jeunes fillettes de la paroisse St-Sauveur, à Lille.

publié la *Complainte de Brûle-Maison et ce qui lui est arrivé pendant le siège de Lille en 1709.*

Dominique, fameux arlequin de Paris, ayant voulu jouer à Lille, n'eut pas le bonheur d'attirer les spectateurs; on fut obligé de rendre l'argent au public huit fois de suite. Brûle-Maison fit là-dessus cette épigramme :

Dominique a fait son chef-d'œuvre
Dedans Lille par ses leçons ;
Il surpasse tous les maçons ,
Depuis qu'on l'a vu à l'œuvre :
Car en moins de quatorze jours ,
On dit qu'il a fait huit jours.

Plusieurs écrivains recommandables de Lille ont fait mention du chanteur Decottignies ; outre MM. *Panokoucke* et *Pierre Legrand* que nous avons déjà cités, et M. V. *Derode* (*Hist. de Lille*, II, p. 395), nous voyons que M. *Desrousseaux*, a composé, sur l'air de la *Catacoua*, une très jolie chanson en onze couplets contenant toute la vie de *Brûle-Maison* ; c'est la première du recueil intitulé : *Chansons et pasquilles lilloises, Lille, 1851, in-12.* Elle est en patois du pays ; Brûle-Maison ne pouvait pas être chanté autrement. M. *Henry Bruneel*, spirituel historien de Lille, s'est occupé de notre poète populaire dans le feuilleton de l'*Echo du Nord* du 22 novembre 1883. C'est lui qui nous apprend que le commandant de Saulcy, autre illustration lilloise, membre de l'Institut, avait emporté dans son voyage en Orient, les *Etrennes Tourquennoises* et relisait sous la tente de l'araba du désert, ou dans les caravanserais d'Egypte ou de Syrie, les refrains en patois lillois qui firent les délices de sa jeunesse. C'est ainsi qu'Alexandre ne voyageait pas sans les œuvres d'Aristote et que le général Dumouriez ne quittait jamais, en campagne ou en garnison, celles du joyeux Horace : *Trahit sua quemque voluptas.*

Decottignies mourut à Lille le 1^{er} février 1740 à l'âge de 62 ans. Original toute sa vie, dit un des ses biographes, il voulut l'être encore à sa mort : il habitait une petite maison sur la place du théâtre ; l'escalier en était tellement étroit qu'il ne permettait d'introduire aucun meuble dans le trou qui lui servait de chambre. Quelques jours avant sa fin, il fit appeler un charpentier, l'obligea de construire son cercueil sur place, et à l'heure de son enterrement, au grand ébahissement des spectateurs, on fut

forcé de le descendre par la fenêtre. C'est bien dommage que Brûle-Maison fut alors réduit au silence ; de son vivant il eut fait une belle chanson sur de si burlesques obsèques ; M. Desrousseaux s'en est chargé, il dit dans sa pasquille lilloise .

Pendant trente ans il a fait rire
Les p'tits, les grands, les minc's, les forts ;
I n'a point voulu qu'on peuch dire ,
Qu'i les avot fait braire à s'mort ;
Avant d'faire sin dernier voyache ,
Il invol quère l'carpintier
Ains' sin guernier,
Il l'a forché
A faire s'capott' sans manch's pour l'intierrer
Quoique à r'gret ch'l'homme a fait s'nouvracho
Et Bru'Mason l'l'a essayé. (bis).

M. Gentil-Descamps possède un exemplaire du billet de mort du chanteur lillois ; il est ainsi conçu :

« Messieurs et Dames,

« Vous êtes priés d'assister aux convoi et funérailles de
« François de Cottignies dit Brûle-Maison, marchand grossier en
« cette ville, décédé le premier février mil sept cent quarante,
« âgé de 62 ans, qui se feront mercredi trois dudit mois, à neuf
« heures, dans l'église paroissiale de St-Etienne, où son corps
« sera inhumé. L'assemblée à la maison sur la petite place.

« Un *de profundis*, s'il vous plait.

« Les dames sont priées de s'assembler dans la chapelle du
« S. Nom de Jesus, où les messes se diront pendant les funé-
« railles. »

A la suite de son billet de mort, nous devons donner son épitaphe ; la voici :

Cy-git un faiseur de chanson,
Qu'on appelait Brûle-Maison ;
Mort à soixante-deux ans, d'âge,
Faute de vivre davantage ;
La terreur des Tourquennois
Et le délice des Lillois.
Sa renommée passa jusques dans l'Amérique ;
Et de son propre ouvrage il était le comique :
S'il régné chez les morts dedans le même goût,
Sa réputation aura gagné partout.

(3^e série, t. 4).

Brûle-Maison ne mourut pas tout entier : il laissa un fils, *Jacques de Cottignies*, auquel on attribue l'épithaphe ci-dessus, et qui cumulait, avec la profession de compositeur de chansons et de versificateur en patois, celle de marchand de merceries et de modes. Il fit beaucoup de pièces de poésies, presque toutes dans le genre burlesque, mais elles ne valent pas celles de son père. M. *Hebbelinck*, ancien maître de pension à Lille, en possédait un recueil moitié imprimé, moitié manuscrit. Parmi les dernières on cite : *Lille en vers burlesques* ; le *Dialogue de deux chavetiers au sujet des députés du tierche état* ; etc. Dans les pièces imprimées on remarque : *Vers naïfs en vray patois de Lille sur les conquêtes du Roy en Flandre*, etc. par *J. de Cottignies*, fils de *Brûle-Maison*, se vend à Lille, chez l'auteur, marchand mercier et éventailiste, rue des Récollets, à la lunette d'Angleterre, 1745 ; et la *Suite des vers naïfs*, 1746, in-8°.

Brûle-Maison n'eut pas de son vivant l'honneur de voir imprimer ses œuvres complètes ; ses chansons paraissaient en feuilles volantes, espèces de placards dont il reste fort peu d'exemplaires aujourd'hui. D'autres étaient copiées à la main et circulaient ainsi. Ce ne fut qu'au commencement de ce siècle, que M. *Vanackere* père, imprimeur-libraire à Lille, pensa à réunir les chansons de *Brûle-Maison*. Il les produisit sous le titre d'*Étrennes Tourquennoises*, en une douzaine de petits recueils in-24, avec airs et frontispices gravés par *Merché*. Ces recueils ont la forme d'almanachs, et sont accompagnés d'un calendrier ; celui de l'an 1808 escorte le 8° recueil. Ils ont été réimprimés (sans date) toutes les fois que des parties se trouvaient épuisées. Les pièces qui y sont insérées ne sont pas toutes de *Cottignies*, surtout celles des dernières parties ; l'éditeur a trouvé bon d'y joindre quelques annexes en patois ; ainsi, on y trouve une pasquille en langage Lillois sur l'expérience d'un ballon faite le 29 décembre 1783, plus de quarante ans après la mort du chansonnier. Il y a aussi deux histoires en prose, très comiques, savoir : celle de *M. Herreng et de Pierre-Joseph Del basse Deule*, et celle de *Jean Quertoffe Berdin, fils de Jacques, Jardinier des Ursulines de Tourcoing*, que l'on attribue à M. *Vanackere*, premier éditeur de ces *Étrennes*. Le fils de *Brûle-Maison* a probablement aussi fourni son contingent à ces divers recueils. En 1751, on publia une brochure intitulée : *Lettre de B. . .*, (*Brûle-Maison*) aux *Tourquennois*, à l'occasion du *Jubilé*. . . Rest inutile d'ajouter que le chansonnier, mort depuis onze ans, était étranger à cette publication. S'il fallait même en croire M. V. Derode il n'aurait eu que peu ou pas de part à la composition

des couplets qu'il chantait et qu'un chanoine de Saint-Pierre s'amusa à versifier pour lui.

Le nom de *Decottignies* n'est pas éteint dans le pays. Il est porté par une honnête et pieuse famille qui a fourni plusieurs membres du clergé du diocèse, mais nous ne savons s'ils sont parents du descendant des trouvères wallons ; M. Clympanin, orfèvre-bijoutier, à Lille, est décidément de la famille du chansonnier Lillois. Il avait aussi jadis deux vieilles cousines fort peu glorieuses de leur parenté, qui firent des tentatives pour empêcher la publication en corps d'ouvrage des *Etrennes Tourquennoises*, publication qu'elles regardaient comme attentatoire à l'honneur de leur famille : elles furent éconduites poliment, et l'édition vit le jour.

Il est étonnant que le burin n'ait pas été employé à perpétuer et à vulgariser les traits d'un poète aussi populaire que *Brâle-Maison*. Son effigie ne fut jamais gravée ; mais on conserve dans la famille Vanackere à Lille, un buste sculpté de ce personnage et un portrait peint à l'huile, dans lequel il est représenté tenant un violon d'une main et un verre de l'autre. M. Dubois, avocat à Valenciennes, possède aussi un portrait à l'huile, qui passe pour être celui de Decottignies et qui provient de M. Fidèle Delcroix, de Cambrai, poète un peu plus fashionable et plus délicat que le chanteur lillois. Il serait bon de contrôler ces effigies l'une par l'autre, et de faire exécuter, d'après celle qu'on regarderait comme présentant la ressemblance la plus fidèle, une gravure qui ne manquerait pas d'obtenir un grand succès dans les villes du département du Nord, voire même à Tourcoing.

Lille et les environs ont produit dans ces derniers temps plus d'un chanteur populaire (1) : Outre M. *Desrousseau* dont nous avons parlé et qui continue à soutenir le piquant du patois

(1) Il se passe peu d'années à Lille sans qu'on y voie éclore quelque production populaire ; on se rappelle encore de la publication suivante : *Mignardises littéraires ou les étincelles d'une muse lilloise*, par un anonyme très connu. Lille, E. Durieux, 1841, in-16 de 68 pages. L'anonyme très connu était Jean-Baptiste Popelard, fabricant de jalousies faubourg de la Barre, à Lille ; il décline son nom page 65 de son recueil, à la fin d'une requête en vers au duc d'Orléans.

lillois par ses chansons et pasquilles, nous devons citer le chanteur *Donvé*, fils du peintre de ce nom, né à Lille et plus connu dans les Sociétés du *Caveau* à Paris; et surtout le chansonnier *Nadaud*, qui vit le jour à Roubaix et dont on répète en ce moment dans toute la France les refrains tantôt joyeux, et tantôt pleins de sentiment, mais toujours composés avec cœur et esprit.

-A. DINAUX.





Benjamin Delaunay 1848

ABBAYE DE ST AMAND

d'Après le Tableau du Musée de Valenciennes.

Benjamin

THE NEW YORK
PUBLIC LIBRARY
ASTOR LENOX
TILDEN FOUNDATION



L'ABBAYE DE SAINT-AMAND.

SOUS LA PRÉLATURE DU CARDINAL DE MÉDICIS.

(1705 - 1709.)

Avant Louis XIV, les monastères de Flandre et de Hainaut ne connaissaient point les abbés commendataires, fâcheuse réminiscence des abbés-comtes et des abbés-laïcs du moyen-âge. Le cardinal François-Marie de Médicis, frère du grand duc de Toscane, Cosme III, fut l'un des premiers qui eurent à se prévaloir d'un tel titre dans nos contrées. (1) Le 22 mars 1703, il obtint l'abbaye de Marchiennes vacante depuis huit jours par le décès d'Adrien Malapert. Le cardinal ne fut abbé de Marchiennes que deux ans environ. En 1705 il se démit de ce beau bénéfice pour en prendre un meilleur encore, celui de l'abbaye de St.-Amand que la mort de l'abbé Placide Paroche laissait vacant. Le 12 janvier 1705, le prieur reçut du ministre, Chamillart le billet un peu laconique que voici : « A Versailles ce 12 janvier 1705. » J'ay leu au Roy la lettre que vous m'avez escrite le 4 de ce mois, sur la perte que vous avez faite de l'abbé de St.-Amand. » S. M., qui avoit desja esté informée de sa mort, a donné cette abbaye à M. le cardinal de Médicis. Vous devez faire en sorte, avec toute toute vostre communauté, de convenir à l'amiable d'un partage afin d'éviter les dissensions qui en pourroient troubler la tranquillité. CHAMILLART. »

Le prieur et les religieux de St.-Amand ne manquèrent pas d'adresser leurs congratulations, plus ou moins sincères à leur nouvel abbé, en y joignant la recommandation des intérêts du monastère. (2)

(1) En 1681, le cardinal César d'Estrees, déjà coadjuteur d'Anchin, fut nommé abbé commendataire de cette maison.

(2) Voici en quels termes ils s'expriment. « Estant avertis et informez qu'il a plû au roy de nommer V. A. E. pour nostre abbé, nous venons avec liberté et soumission lui présenter nos très-humbles obéissances et profonds respects. Nous avons perdu un abbé qui

Dès le 29 janvier, le marquis de Salviati, envoyé du duc de Toscane à la cour de France et fondé de pouvoir du cardinal, leur écrivait la lettre suivante qui ne brille point par le purisme grammatical. « Messieurs, j'ay receu la lettre qu'il vous a plu de » m'escrire, celle aussy pour Mgr. le Cardinal de Médicis, et les » papiers y joints. Après avoir leu tout ce que m'avez fait » l'honneur de me mander, j'ay fait un détail par escrit de ce » que vous soubaitter, et je l'ay envoyé avec la lettre et les » mêmes papiers à S. A. R^{me}. Il n'y a pas à douter qu'elle, par » son autorité et par la justice, sçaura soutenir les droits et » privilèges, dont l'abbaye jouisse depuis longtemps. Si dans » la maison on y verra toujours continuer ce même repos, » que vous me dites avoir esté jusqu'à présent. S. A. R^{ve} » aura lieu de se louer de tous vos autres messieurs et d'applaudir » vostre discipline régulière. que j'espère de voir régner par la » douceur de vos manières afin que personne dans la maison » ne trouve occasion de se plaindre et de troubler la paix com- » mune, pour affermir laquelle je contribueray toujours de mon » costé. Au reste n'ayant pas encore connoissance des affaires de

» estoit un véritable père, un exemple de vertus et une règle vivante. » d'une discipline régulière et d'un excellent régime. Mais aussi, en » nous félicitant du choix que S. M. a fait de V. A. E., nous espérons, » même nous sommes persuadés qu'elle maintiendra ce bon éclat mo- » nastique, non seulement par ses éminentes vertus, mais aussi par la » puissance de son crédit et par l'autorité que lui donnent la naissance » et la pourpre. V. A. E. fera entretenir et affermir la régularité de » cette abbaye. Elle en conservera les droits, les hauteurs, les préro- » gatives et les prééminences. Elle ne permettra jamais que la pureté » du spirituel et du temporel souffre la moindre flétrissure ; elle se » souviendra que l'abbaye de St.-Amand est de fondation royale, im- » médiatement soumise au St.-Siège, indépendante des évêques ; que » les religieux s'y efforcent de se conserver tous ses privilèges, mal- » gré les attaques et vexations qu'on leur suscite, et malgré les efforts » que l'évêque de Tournay s'est étudié de faire depuis quelques an- » nées pour les soumettre à son autorité. Ces attaques et ces efforts » pourroient à présent, Mgr, avoir quelque'effet, si V. A. E. différoit » de nous protéger. Nous ne pouvons cependant qu'attendre un bon » sort de la protection que nous demandons très-instamment et qui » sera la récompense des très humbles et sincères respects avec les- » quels nous sommes, etc.

» St.-Amand en Flandres, le 22 janvier 1705. »

» la maison, vous ne pouvez pas, messieurs, vous y attendre au-
» cun changement ; et je vous prie de vouloir bien en avoir
» tous les soins, pendant que je souhaite avoir occasion de
» faire connoître à chacun, combien je suis avec toute la pas-
» sion, messieurs, votre très humble et très obéissant, servi-
» teur. De Paris ce 29 janv. 1705. SALVIATI. »

La réponse du cardinal, datée du 12 mars, est conçue en ces termes :

« Molto Reverendi Padri. L'espressioni di godimento che Le.
» Paternita Vestre anno voluto inviarmi per la nomina che la
» clemenza del Re si è degnata far de la mia persona a codesta
» insiqua badia, sono state accolte da me con tutta la distinzione,
» che meritano, e vedendo l'aspettativa che anno concepita su
» la mia assistenza in tutto ciò che riguarda il mantenimento,
» dei privilegi che alla medesima badia si competono, non
» lascio di assicurarle, che avrò sempre un continuo stimolo
» d'invigilare sopra tali materie, non solo per sodisfare a miei
» proprj doveri, ma anche per non mandar fallita la fiducia che le
» P. P. V. V. anno riposta nella mia attenzione. Fratanto ho
» date a Roma le commissioni necessarie per far reparo alle ne-
» vità che potessero intentarsi da Monst. vescovo di Tornay, con-
» tro i diritti di codesta casa religiosa, e restandomi solo di
» ringraziar, come sò, le PP. VV. de l'affettuosa cordialità di-
» mostratami, l'assicuro della mia corrispondeuza, e le prego
» da Dio ogni bene. Al piacere delle P. P. V.—V. F. C. de Medici.
» Livorno 13 marzo. 1704 ab inc. » (1).

(1) Voici la traduction de cette lettre, telle qu'elle fut faite par or-
dre du prieur :

« Très RR^{ds} Pères, J'ay reçu les expressions de réjouissance que
» vous avez bien voulu m'envoyer, pour la nomination qu'il a plu au
» Roy par sa bonté de faire de ma personne à votre insigne et célèbre
» abbaye, avec toute la distinction qu'elles méritent ; et voyant la con-
» fiance que vous avez dans mon assistance et protection, en tout ce
» qui regarde la conservation des privilèges qui compétent et appar-
» tiennent à votre dite abbaye, je veux bien vous assurer que je se-
» ray continuellement excité et porté à veiller sur de pareilles matières,
» non seulement pour satisfaire à mes propres obligations, mais en-
» core pour ne pas tromper et laisser sans effet la confiance que vous
» avez mise dans mon attention. Cependant j'ai donné à Rome les
» ordres nécessaires, pour qu'on s'oppose aux nouveautés que de la

L'abbé Pennetti, agent du Cardinal, vint prendre possession du siège abbatial le 26 juin ; mais ce ne fut pas sans soulever une protestation de la part des religieux, comme le constate le procès-verbal suivant : » L'an 1705 le 26 juin, pardevant nous » Gérard Lescohier et Jean Prevost, notaires royaux de la résidence de St.-Amand; en Flandres, furent présents en personnes, M^e J. A. Pennetti, agent de S. A. E, Mgr. le cardinal de Médicis d'une part; MM. D. Nicolas Tirlay prêtre, D. Rupert Fontaine, s. prieur et D. Robert Cousin, secrétaire du chapitre de l'abbaye dudit St.-Amand d'autre part, lesquels seconds comparans ont déclaré que ledit s. Pennetti, ayant fait la réflexion que le jour précédent, prenant possession de l'abbaye pour et au nom de S. A. E. Mgr. le C. de Médicis, il n'avoit point été introduit au lieu capitulaire, comme il prétendoit être de droit et après conférence là-dessus, le sieur prieur, avec ses deux confrères comparans seroient convenus de l'y introduire ce jour d'hui à 7 heures du matin, après que les religieux qui y étoient auroient achevé ce qui regarde l'observance régulière. Surquoi ayant été introduit par ledits. prieur lorsque tous les religieux étoient sortis de leurs places, il se mit entr'eux, et les remercia bien de ce qui s'étoit passé la veille au sujet de la prise de possession; mais s'étant élevé quelque contestation au sujet de cette entrée; et deux religieux, sçavoir D. Gille Midavaine et D. Maurand Duelin, prêtres, ayant demandé audit s. Pennetti s'il s'étoit fait introduire dans ce lieu pour prendre possession d'autorité ou pour faire un simple compliment de remerciement, et ayant répondu que c'étoit pour prendre possession de l'autorité, telle qu'elle peut appartenir à S. A. E de Médicis, ces deux religieux susnommés et autres auroient protesté contre cette prétendue prise de possession, et demandé qu'on tint note de leur opposition pour

» part de Monsieur l'Evêque de Tournay, l'on pourroit vous intenter, » contre les droits de votre dite maison religieuse. Et ne me restant » autre chose à vous dire que de vous remercier, comme je fais, des » marques que vous m'avez données de votre affection cordiale, je » vous assure de ma correspondance, et je prie Dieu de vous donner » tout bien et prospérité. Prest à vous faire plaisir.

« Livourne 13 mars 1704 depuis l'incarnation.

« Signé le cardinal de Médicis.

« La superscription ou adresse estoit : Aux très RR^{ts} Pères, les très » RR^{ts} Pères Prieur et religieux de St.-Amand. »

» valoir en tems et lieu. Dans ces entrefaits, ledit s. Pennetti
» s'est mis en la place ordinaire du président du chapitre, di-
» sant ces mots : *MM. je crois que vous ne trouverez point mau-*
» *vais que je m'asseois là pour prendre possession.* Et se levant
» d'abord, sortit ainsi du chapitre ; Le tout quoi les premier
» et second comparants ont déclaré être véritable et en ont re-
» quis acte . . . »

Mais toutes ces formules de politesse et procès-verbaux de protestation ne réglaient point la part du cardinal dans les revenus de l'abbaye. Ce fut à effet d'en traiter que le marquis de Salviati vint à St-Amand au mois de juillet. Il était porteur d'une lettre de Chamillart qui disait : « L'intention du Roy est » que de vostre part et celle de vos religieux, vous apportiez » toutes sortes de facilitez pour terminer promptement cette » affaire de manière que M. le cardinal ait lieu d'en estre content. »

La lettre suivante, dans laquelle le prieur rend compte au ministre des négociations qui eurent lieu, offre quelques détails curieux :

Le 12 d'aoust 1705.

« Mgr. J'espère que V. Exc. me pardonnera la liberté que je » prens de luy faire un petit récit de ce qui s'ect passé au sujet » de l'accord fait avec M. le marquis de Salviaty. On a com- » mencé par discuter les revenus et les charges de la maison. » Le revenu en argent s'est trouvé monter à 50,000 livres, ce- » luy en grains, bois et bestiaux a été estimé à autant. Les » charges avoient passé d'abord la somme de 82,000 l. ; mais à » force d'en retrancher sur des choses nécessaires, mesme jus- » qu'aux chandelles des autels, on les a réduites à 47,000 l. » La première offre que nous avons faite à M. de Salviaty a esté » de 20,000 l. comptant et de 40,000 l. de pensions viagères dont » S. M. a chargé nos abbez à leurs nominations et dont M. le » Cardinal auroit profité à la mort des pensionnaires. Cette » offre fut rejeitée. Nous en fimes une autre de 25,000 l. comp- » tant et de 5,000 à prendre aussy sur les pensions à la mort » des pensionnaires, ce qui fut aussy rejeité. Enfin nous » priâmes M. de Salviati de faire lui même quelque demande. » Il nous proposa de partager par moitié ce qui reste de revenu, » les charges déduites et de profiter aussy par moitié des 40,000 » l. de pension et de 4,000 l. du don gratuit à leur extinction, » de sorte qu'alors M. le Cardinal tirera des revenus de l'abbayo » la somme de 33,500 l. annuellement, franque et nette de

» toute charge. Nous acceptames cette proposition sans en
» examiner assez les conséquences et sans estre assurez des res-
» sources pour trouver une somme pareille, au dessus des au-
» tres charges et de l'entretien de 44 religieux, sans parler d'une
» grande quantité de dettes volantes que feu notre abbé a laissé
» à payer. Les personnes qui savent mieux que nous la diffi-
» culté qu'il y a à exploiter un pareil revenu, nous assurent que
» nous ne pourrions jamais satisfaire cet accord sans nous sur-
» charger de dettes et abimer insensiblement nostre maison.
» Et en effet, Monseigneur, plus nous y réfléchissons, plus l'im-
» possibilité nous paroît grande. Nous nous y sommes cepen-
» dant soumis pour trois ans, afin d'acheter la paix et pour évi-
» ter la disgrâce de Sa Majesté, dont on a menacé ceux qui ne
» voudroient pas s'y soumettre.

« Nous avons crû qu'en nous imposant ce fardeau, on nous
» auroit au moins laissé libre dans notre administration et avec
» l'autorité ordinaire des abbez réguliers et résidents sur les
» lieux, comme il se pratique dans toutes les autres abbayes de
» cette province qui sont en commende, et nous n'avons con-
» senty d'abord qu'à cette condition. Mais bien loin de cela, on
» nous a adjoint un controlleur séculier sans qui nous ne pou-
» vons rien faire. On s'est réservé la collation des bénéfices et
» des offices séculiers pour l'administration de la justice, l'en-
» trée aux estats de Tournay, et autres droits honorifiques,
» qu'on aime mieux abandonner ou commettre à une personne
» étrangère comme vicaire général qu'au supérieur régulier,
» qui est naturellement et de droit le vicaire de son abbé, et qui
» y a plus d'intérêt que tout autre, estant seul chargé de l'ad-
» ministration et conservation des biens et droits de l'abbaye.

« Et fin, Mgr., on veut aussi se réserver la disposition de cer-
» tains offices réguliers que nous nommons prévôtes. Ce sont
» des administrations manuelles et révocables au bon plaisir du
» supérieur régulier, qui a soin d'y commettre des personnes
» qui ont bien servy la religion, à qui il confie le soin des âmes
» des religieux qu'il envoie dans ces prévôtes pour y faire le
» service divin. Si cette réservation a lieu, elle va introduire
» dans notre monastère une division et une ambition perpé-
» tuelle, de même que celle des offices séculiers introduira in-
» failliblement du relâchement dans l'administration de la jus-
» tice, un abbé ou un vicaire général absent ne pouvant
» avoir une connaissance assez exacte des sujets capables et
» dignes d'occuper ces charges avec honneur. Je prends la
» liberté, Mgr., d'exposer tous ces griefs à vos yeux, dans la con-

» fiance que nous avons que V. Exc. ne souffrira pas qu'on
» introduise dans son département des nouveautez si préjudi-
» ciables, point seulement aux droits particuliers de notre com-
» munauté, mais aussy au bien public. Je suis avec tout le
» respect et la soumission possible, Mgr., de votre Exc. etc. »

Quoiqu'il en soit, le traité avait été fait, conclu et signé dès le 23 juillet dans l'hôtel abbatial, pardevant les deux notaires royaux de St-Amand, en présence de Bonaventure de Sabrevois, grand-maire de la ville de St.-Amand et de Jean Charles Delcourt, bailli général de Maroisiennes. Il y est stipulé que l'abbaye resta en possession de tous ses biens et revenus, hormis le quartier abbatial réservé à son altesse pour y loger son préposé. Moyennant quoi, le grand-prieur et les religieux prennent toutes les dettes et obligations qui incombent à l'abbaye, et de plus s'engagent à payer annuellement au cardinal la somme de 26,500 livres, monnaie du pays, pendant l'espace de trois ans, sauf à renouveler en suite la convention, s'il y a lieu.

Nos meines de St.-Amand ne tardèrent pas à s'apercevoir qu'il leur serait difficile de remplir des conditions aussi onéreuses. Un ouragan, survenu le 30 décembre 1705, causa de grands désastres dans les propriétés de l'abbaye et fournit ainsi de nouveaux motifs aux réclamations que l'on faisait déjà valoir pour obtenir une remise sur la somme convenue. Cet ouragan fut en effet d'une grande violence et mérita d'être consigné parmi les faits météorologiques de la contrée. Il existe un mémoire dans lequel un religieux relate tous ces dégâts avec assez de précision. On y remarque des noms de lieux qui ne sont pas sans quelqu'intérêt pour la topographie du pays.

Paroisse de St. Amand. Censes au bois, des Aulnois, des Marlières, de Bouillon. *Paroisse de Locelle.* Censes d'Herbaumez, de Constant, de Walimprez, de Cheque, d'Ombry. *Paroisse de Rosult.* Censes du grand Rosult, d'Hongrie, de Lez-Heux. Censes non dénommées sur les paroisses d'Escaudain, Lourche, Neuville, Lieu St-Amand, Boucheneux, Haussy, Escaupont, Grand-Wargnies, Anvain, Dechy, Ferin, Alain, Froidmout, Hertain.

Les choses s'arrangèrent à la fin ; mais le cardinal ne mit jamais les pieds dans son abbaye. Tous les ans le bon prieur, Nicolas Tirsay, lui faisait tenir le montant de la part qui lui revenait dans ce splendide bénéfice et ne manquait pas en outre de lui adresser au 1^{er} janvier son compliment de nouvelle année. Nous avons les réponses originales datées de Florence 1^{er} février

1706, le mars 1707 et 3 février 1708, il ne s'en trouve point pour 1709. Le cardinal abbé avait alors bien d'autres préoccupations, son frère, le grand-duc Cosme III, désespérant d'avoir des héritiers directs, songeait à lui faire déposer le chapeau pour contracter mariage.

Et en effet il épousa avant la fin de 1709, Eléonore Gonzague, fille de Vincenzo, duc de Guastalla et de Sabionetta. Ainsi vauqua de nouveau le siège abbatial de St.-Amand pour être occupé par un autre cardinal, M. de La Trémouille qui en 1718 devint archevêque de Cambrai où il ne vint pas plus qu'il n'était allé à son abbaye.

LE GLAY.





NOTES SUR ANTOINE EURVIN ,

MAYEUR DE BOULOGNE EN 1544 ET SUR SA FAMILLE.



L'an 1544, Henry VIII roi d'Angleterre vint mettre le siège devant Boulogne à la tête d'une nombreuse armée. Cette ville, sous le rapport de la défense, ne consistait alors que dans la partie haute actuelle, mais, quoique de peu d'étendue, ses murailles élevées, flanquées de tours nombreuses et d'un chateau bâti par Philippe de France oncle de St.-Louis, en faisaient une place respectable. Après deux mois de siège, l'armée ennemie, munie de toute l'artillerie en usage dans ce temps-la, n'était guères plus avancée que le premier jour. Il faut dire aussi que, les boulonnais dont les pères avaient signalé leur courage, dès les premières croisades, à la suite de Godefroy et de Baudoin, montrèrent en cette circonstance qu'ils n'avaient pas dégénéré.

Au premier bruit de l'envahissement plusieurs gentils hommes qui habitaient la campagne, et de simples habitants des villages voisins, dont les histoires manuscrites et imprimées ont conservé les noms, vinrent s'enfermer dans la place, et les bourgeois de leur côté, groupés autour de leur mayeur partagèrent avec la garnison toutes les fatigues et les périls que chaque jour rendait plus rigoureux.

Le brave Philippe Corle, capitaine de la garnison, ayant été tué, Jacques de Coucy, seigneur de Vervins, que le maréchal du Biez son beau-père avait établi en sa place gouverneur de Boulogne, traita avec lord Suffolk, chef de l'armée anglaise, de la reddition de la place, conduite qu'il expia sur l'échafaud. Je ne me ferai pas l'écho des accusations qu'on a fait peser sur lui. Il est difficile d'admettre qu'un français, un Coucy fut un lâche et un traître. Croyons plutôt qu'une plus longue résistance était devenue impossible, que sa jeunesse et son inexpérience l'avaient rendu trop facile, et souvenons-nous que, s'il fut condamné sa mémoire fut réhabilitée par la suite.



La ville était alors dans un état misérable ; ses remparts étaient entamés , ses principaux défenseurs tués et la famine se faisait sentir. Ce fut alors que le mayeur se montra véritablement grand. Il convoqua les habitants , leur fit promettre de résister jusqu'à l'extrémité , refusa de signer la capitulation et conjura Vervins de le laisser seul avec les habitants , défendre la cité ; mais , quelques bourgeois affaiblis ne pouvaient arrêter une armée entière , et peu après l'ennemi entra dans la place. Le mayeur en sortit , suivi des malheureux habitants qui conservaient dans leur infortune , cette grande consolation d'avoir fait leur devoir. Ils se retirèrent vers Etaples et les environs où ils demeurèrent pendant les six années que dura l'occupation anglaise.

Le mayeur qui dût à sa belle conduite l'avantage de préserver son nom de l'oubli, s'appelait *Antoine Eurvin*. Il était avocat en la sénéchaussée du Boulonnais , avait épousé demoiselle Jeanne de Henneveux qui vivait encore en 1584 , et en avait eu une fille Marie Eurvin , qui vivait veuve de Jacques Willecot en 1574 et 1590 ; Jacques Willecot lui-même avait été mayeur de Boulogne en 1552 , 1553 , 1554 et 1560. A ces renseignements se borne ce que l'on sait généralement sur la vie d'Eurvin et sur sa famille. Et, en effet, cette famille disparue depuis longtemps n'a aujourd'hui aucun descendant direct ou collatéral que l'on connaisse ; pas d'archives de famille , par conséquent , qui puisse aider les recherches , et ce n'est que par hasard et dans des documents étrangers qu'il est permis d'espérer trouver quelque éclaircissement sur un nom qui à la célébrité que le premier personnage connu qui le portait lui a acquise , joint encore pour nous , un intérêt qui grandit avec l'éloignement et avec la fâcheuse obscurité qui l'enveloppe. C'est pourquoi je transcris ici quelques notes que le hasard m'a fait découvrir et qui n'ont d'importance que celle qu'elles tirent du sujet qu'elles tendent à éclairer :

Charles Pieuquet, procureur de Guillaume Tartare, fils aîné de feu Nicolas Tartare et de demoiselle *Catherine Eurvin*. 15 février 1560.

Benoit Eurvin, propriétaire de deux mesures de pré à Marquise, père de Claude, père lui-même d'un autre Claude, vendeur de ce pré à Quentin de Louquesticq, qui le possédait en 1581.

Florent Eurvin, fils Regnault paraît en 1581.

Sire Pierre Evruyn, religieux de l'abbaye N.-D. de Boulogne en 1568, habitait une chambre touchant à l'église de l'abbaye.

QUANT A CE QUI TOUCHE PLUS DIRECTEMENT
LE MAYEUR.

Antoine Eurvin, seigneur du Rosel paraît dans un contrat de mariage du 28 juillet 1555. Ce n'était pas le Mayeur, mais son fils, comme on le verra plus bas. Cet Antoine Eurvin était mort le 8 avril 1561 époque à laquelle demoiselle Claude Eurvin, femme de Charles Pieuquet, procureur, conseiller et contrôleur pour le Roi de la ville de Boulogne, sa tante et héritière immobilière reçoit un aveu pour terres à Nabringhen. Elle est aussi comme tante et héritière de feu Antoine Eurvin, qualifiée dame du Rosel dans un rapport qu'elle donne au baron de Colemberg le 26 septembre 1565, pour un fief à Nabringhen.

Dans un état de la baronnie de Bellebrune de 1575, M^e Charles Pieuquet, procureur en la sénéchaussée du Boulonnois, tient un fief relevant de Bellebrune à relief de 30 sols parisis. Ne serait-ce point le fief du Rosel qui existait à Bellebrune. Ledit Charles Pieuquet tint ce fief à cause de demoiselle Claude Eurvin sa femme, tante et héritière de Antoine Eurvin qui fut héritier de M^e Antoine Eurvin, en son vivant avocat en la sénéchaussée du Boulonnois et mayeur de la ville de Boulogne. demoiselle Marie Pieuquet, dame du Rosel, fille de Charles fut mariée à Pierre de La Haye, écuyer, seigneur dudit lieu et de Guestrebronne d'où vint Gilles de La Haye, écuyer, seigneur du Rosel de qui descendent les La Haye Wierre.

Dans les registres aux décrets de la sénéchaussée du Boulonnois, se trouve un acte du 18 juin 1556, dans lequel paraît demoiselle Jeanne de Henneveux, demoiselle de Campigneulles, mère et tutrice de son fils Antoine Eurvin, seigneur du Rosel.

Un autre acte tiré des mêmes registres du 26 mai 1575 mentionne Pierre de La Haye, écuyer seigneur dudit lieu et de Guestrebronne mari de demoiselle Marie Pieuquet fille de feu M^e Charles Pieuquet et de demoiselle Claude Eurvin demoiselle du Rosel. Ce Charles Pieuquet était donc mort en 1575 date de l'aveu de Bellebrune où il comparait. Cette apparence de contradiction qu'on rencontre souvent tient à ce qu'on mettait dans ces aveus qu'on copiait sur d'autres plus anciens des noms de personnes qui n'existaient plus, et on entendait mentionner leurs héritiers dont les noms n'étaient pas toujours connus.

Il résulte de ces documents, 1^o que le mayeur Eurvin, outre Marie Eurvin sa fille, eut encore un fils nommé Antoine comme son père dont on ne voit pas l'alliance et qui mourut dans un

âge peu avancé puisque nous voyons qu'il était encore mineur en 1556, et mort en 1561, et sans postérité puisque sa tante hérita de lui. 2° Que le mayeur avait une sœur, Claude Eurvin dont la postérité se continua dans la famille de La Haye-Wierre. Que demoiselle Jeanne de Henneux sa femme était dame de Campigneulles.

Mais voici un autre renseignement qui donnera d'une manière plus précise l'époque de la mort du Mayeur ; il est tiré d'un cœuilleoir de l'abbaye de N.-D. de Boulogne et ainsi conçu :

« Antoine Eurvin fils de M^e Antoine Eurvin, au jour de son » trépas, mayeur de cette ville de Boulogne, pour la maison qui » fut nommée *le Pelican* et de présent *la Sallemandre*, située en » la grande rue de cette ville, paye aux termes de St.-Remy » 9 d. ob. les abouts sont déclarés ès-lettres de relief du dernier » jour d'avril 1551, où il appert qu'il tient de nous trois fiefs. » Dans un autre endroit du même cœuilleoir on voit qu'il tenait de la même abbaye trois fiefs l'un nommé *le Crocq* à Wirwigne les autres à Waquinghen.

Comme d'après les lois d'alors, le fils héritant de son père devait relever ses biens dans un espace de temps assez court, on doit conclure de la date des lettres de relief sus-mentionnées que le mayeur Eurvin mourut à la fin de 1550 ou au commencement de 1551, et comme il est qualifié *au jour de son trépas mayeur de Boulogne*, cette fonction qui, suivant l'usage, se renouvelait chaque année, aurait été continuée en sa personne pendant les six années de l'occupation des anglais, comme récompense de sa courageuse conduite, et aussi, apparemment parceque, les habitants de la ville étant alors dispersés, le renouvellement n'aurait pas été jugé nécessaire.

Il se présente une contradiction. Comment, si le Mayeur eut une fille qui vivait encore en 1590, sa sœur Claude hérita-t-elle d'Antoine son fils qui aurait dû laisser ses biens à sa sœur à lui. On peut supposer, relativement aux biens dont il est ici question, qu'ils étaient soumis à quelque substitution ou pacte de famille particulier.

Jacques Willecot époux de Marie Eurvin mourut lui-même sans postérité, car je trouve qu'en 1574 son neveu en était héritier. Ainsi des deux enfants du Mayeur, Antoine et Marie, ni l'un ni l'autre ne laisse d'enfants, et sa race est depuis longtemps disparue. R.

Boulogne, le 5 mars 1854.



HOMMES ET CHOSSES.

Premier livre imprimé à Hesdin, 1517 (1).

La petite ville d'Hesdin en Artois, qui vient de s'honorer en inaugurant solennellement le buste en marbre de l'abbé Prévost, né dans ses murs, a plus d'un genre d'illustration; elle a la gloire d'avoir eu la première imprimerie qui ait fonctionné dans la province d'Artois laquelle comptait cependant des villes considérables. Ce point historique est assez remarquable et la cause mériterait d'en être cherchée et approfondie. Quel est le motif qui a fait introduire l'art typographique à Hesdin plutôt qu'à Arras, ville antique, épiscopale et chef-lieu de province? A l'influence de quel personnage doit-on cette introduction? Nous ne chercherons pas ici la solution de ces questions qui nous mènerait trop loin. Nous nous contenterons de citer le fait en lui-même et de l'appuyer par la description de l'ouvrage qui donne décidément à Hesdin l'honneur d'être la première ville du département du Pas-de-Calais qui ait eu une imprimerie.

Le premier livre imprimé à Hesdin est un livre de droit coutumier; il n'y avait d'ailleurs à cette époque, dans les localités qui commençaient à jouir des bienfaits de l'imprimerie, que très peu de sujets pour alimenter les presses; il ne s'agissait guères que du culte, du droit, ou de l'instruction publique; aussi n'imprimait-on que des livres de prière, des coutumes ou des lois, et des grammaires.

L'ouvrage qui nous occupe est intitulé: *Agrégatoire de cous-*

(1) Il est bien entendu qu'il ne peut être ici question que du Vieil-Hesdin, détruit comme Théroüane par l'Empereur Charles-Quint. Le Nouvel-Hesdin, qui a hérité du nom et de l'illustration de la ville ancienne, fut bâti par les Espagnols après la prise du Vieil-Hesdin; la première pierre en fut posée, en 1554, par Philibert-Emmanuel, duc de Savoie.

tumes contenant ce qui sensuit : *Les coustumes generales de P(re)voite de Moustroeuil avec les vsages et stüz du siege real dudit lieu de Moustroeuil apostilles des co(n)cordances du droit ciuil et canon.* — Boulenois. — *Les coustumes de la conte de Boulenois.* — Guisnes. — *Les coustumes de la conte de Guisn+s.* — *Sainct-Pol.* — *Les coustumes de la conte de Sainct-Pol.* — *Sainct-Omer.* — *Les coustumes du lailliage (sic) de Sainct-Omer.* — *Hesdin.* — *Les coustumes du bailliage de Hesdin.* — *Aire.* — *Les coustumes du bailliage daire.* — *Therouane.* — *Les coustu(m)es generalles de la ville cite et regale de thero(u a(n)e.* — *Artois.* — *Les coustu(m)es generalles de toute la co(m)te d'Artois.*

A la fin on lit : *Nouvellement sont imprimees cestes presentes coustumes d'Hesdin p(ar) Bauldrain daequin a lymage saint Jehan leuangeliste en la rue saint Martin le x iour doctobre an de grace mil CCCCXVII.*

Petit in-4° goth. de 77 folios, titre imprimé en noir et rouge, sans réclames, sans pagination, signé irrégulièrement. Beaucoup d'abréviations, les virgules en barres inclinées. Toutes les coutumes sont en vieux français, les gloses en marge des articles sont en latin.

Ce coutumier est précédé d'un avertissement écrit en latin par le collecteur des différentes pièces qui le composent. Viennent ensuite les coutumes de la prévôté de Montreuil, en 135 articles, avec des notes de l'éditeur sur les localités de la juridiction. S'ensuivent les usages du siège royal du bailliage d'Amiens à Montreuil, en 67 articles. Ces coutumes, usages et styles ont été signés au château du Roi à Montreuil-sur-mer, le 24 août 1507, en présence des conseillers du siège et officiers du Roi.

Les coutumes du comté d'Artois qui suivent en 144 articles, sont tirées des anciens textes révisés par les Etats, à Arras, le 8 juin 1509, et signées par Robert de Meleun, baron de Ronny, gouverneur d'Arras, conseiller et chambellan de l'archiduc d'Autriche, comte de Flandre et d'Artois (depuis Charles-Quint); par M^e Jean Caulier, conseiller et maître des requêtes; et par l'évêque d'Arras et l'abbé de St.-Vaast.

Après ces pièces viennent les coutumes particulières du bailliage de St.-Omer qui ne s'accordent pas avec les coutumes générales de la prévôté de Montreuil, 24 articles. — Celles de Théroüane, idem: 20 articles. — Celles de Saint-Pol, idem: 46 articles

Ce volume est à la fois curieux comme une rareté typographique, un spécimen de l'ancien droit coutumier local, et un monument du vieux langage usité dans nos provinces. Ce qui a droit de nous étonner, c'est que M. S. Mandelot, principal du collège d'Hesdin, qui a publié *Le civil et le nouvel Hesdin, ou histoire de ces deux villes.* Abbeville, Deverité, 1823 (in-8° de vii et 114 pp. avec 3 cartes) n'ait pas jugé à propos de dire un mot de cet ouvrage. On lit seulement à la page 12 de son Histoire d'Hesdin : « En 1517, Bauldrin-Verquin y était imprimeur. » Il se contente d'estropier le double nom de Bauldrain-Darquin, père de la typographie en Artois, et il passe outre. Il est vrai que ce

principal de collège était de l'école des historiens qui s'attachaient à la description des sièges des villes et qui regardaient comme indigne de leur colère l'étude des mœurs, des usages, des institutions et des progrès d'un pays. A. D.

Chançon du Congrès de Cambrai, 1722.

Si le Congrès assemblé à Cambrai en 1722 n'a pas laissé de grandes traces historiquement et diplomatiquement parlant, il a dû moins eu un grand retentissement dans une province reculée du royaume. peu habituée au prestige des cours et au luxe des grands. Les récits du temps sont remplis de descriptions de fêtes somptueuses et magnifiques données par les ambassadeurs des puissances; si le prince de Ligne avait vécu à cette époque il aurait pu dire de ces conférences comme de celles de Vienne en 1814: *le Congrès danse*. On dansait en effet à Cambrai, en 1722, et l'on y chantait aussi, car il nous est resté une chanson imprimée en feuille volante, avec permission de l'autorité qui ne se piquait pas d'être très littéraire, et qui se contentait d'être prudente.

Le congrès se composait de M. le comte de Windisgratz et de M. le baron de Pinteriedes, personnage d'une taille à se faire voir sur un théâtre (on le disait haut de 7 pieds quatre pouces); ces deux seigneurs représentaient l'Empire d'Allemagne; leur train était superbe, leurs carrosses fastueusement dorés et escortés par des hayduques; cent cinquante domestiques les suivaient.

Le comte de Morville et M. de Saint-Contest étaient les plénipotentiaires de France, avec une suite nombreuse et brillante.

L'Espagne était représentée par le comte de San Estevan et le marquis de Beretinandi, dont les équipages ne laissaient rien à désirer.

Le chevalier Suton défendait les intérêts de l'Angleterre.

Le roi de Sardaigne avait envoyé le comte de Provanne; le grand duc de Toscane, le marquis de Corsini, et le duc de Parme le comte de Saint Séverin.

Le comte de Taroca, plénipotentiaire de Portugal, n'ayant pas trouvé d'hôtel assez vaste pour se loger, fit construire à la hâte une vaste demeure, tout en bois, sur une fondation en pierres de taille; on y entrait par trois superbes arcades, séparées par soixante-quatre grandes fenêtres qui éclairaient trente salles en feu, le tout surmonté d'un dôme élégant terminé par une flèche dorée. Ce palais improvisé était peint de façon qu'on ne pouvait deviner s'il était bâti en pierre ou en bois: il faisait l'admiration de toute la population.

Pendant le carnaval, les ambassadeurs offrirent, aux magistrats et aux habitants, plusieurs bals à l'hôtel-de-ville éclairé splendidement par quinze cents flambeaux de cire blanche de deux livres et demie chacun. Il y avait comédie et opéra tous

les jours. La compagnie des Archers et celle des Arquebusiers étaient incessamment sous les armes dans la plus belle tenue, et l'on n'entendait que les salves de l'artillerie de la place, chaque ambassadeur étant salué à son entrée de quarante-huit coups de canon.

C'est pour chanter toutes ces merveilles qu'un poète du crû se prit à composer les couplets suivants .

CHANSON nouvelle de la magnificence des Ambassadeurs au Congrè (sic) de Cambray, sur l'air des Fanfardes.

Chantons, soyons joyeux
Du bonheur de l'Europe,
Puisque dedans Cambray
Chacun a le cœur gay
De voir dans cette ville
Tous les Ambassadeurs
Venir d'un pas habille
De cœur.

L'Empereur et les Roys
Et beaucoup d'autres princes
Font venir au Congrè
Chacun leur envoyez ;
Dans un train magnifique
Chacun s'assemble là
Tout brille en cette ville
D'éclat.

Les deux ambassadeurs
De l'Empire d'Allemagne,
Hommes fameux et grands
Ainsi que des Géants,
Et tous leurs domestiques
Equipez comme il faut
D'habits fort magnifiques
Très beau.

Ah ! qu'il y fait beau voir
Ambassadeurs de France,
Leurs carosse et chevaux,
Rien ne s'est vû plus beau !
Tous leurs laquais faut croire,
Vêtas en belle arroy,
Faisant briller la gloire
Du Roy.

Les deux ambassadeurs
Du noble Roy d'Espagne
Y sont pareillement
Vêtus pompeusement
Dans Cambray fout connaitre
L'estime et la valeur
Du monarque leur mattre
D'honneur.

Même l'ambassadeur
Du bon Roy de Sardaigne
Au Congrè est compris :
Celui de Parme aussi ;
Le grand duc de Toscane
A envoyez le sien
Dans son train il ne manque
De rien.

Celui de Portugal
A un train magnifique ;
Ce qui charme les yeux
Et de plus curieux
Son palais sans pareille
Dans la ville de Cambray
Sera une merveille
Pour vray

Au grand bruit du canon
Daus Cambray, jolie ville,
Tous les ambassadeurs
Reçurent mil honneurs
Et puis de bonne grâce
Avec le cœur joyeux
Un chacun d'eux s'embrasse
Au micux.

Enfin de tous côtés
Et de toutes provinces
On vient dans ce quartier
Pour voir ce beau congrès
Et ce bel édifice
En étant achevé
Sera un artifice
Parfait.

Cette chanson, dans laquelle les règles du langage et de la prosodie sont intrépidement violées à chaque versiculet, eut néanmoins un succès de vogue populaire incontestable. En ce temps là, on n'y regardait pas de si près. A. D.

L'Archevêque Van der Burch.

C'est le nom trop peu connu de l'un des plus respectables bienfaiteurs de l'humanité. Né à Gand, le 26 juillet 1567, d'une famille noble, qui, au seizième siècle, a donné aux lettres latines plusieurs écrivains distingués, Vander Burch entra dans les ordres entraîné par une vocation irrésistible. De l'évêché de Gand, auquel l'appela son mérite personnel et non point ses grandes alliances dans les Pays-Bas, il fut promu, en 1615, à l'archevêché de Cambrai. On doit le compter au nombre des plus dignes prédécesseurs de Fénelon et du cardinal Giraud, ces deux grandes illustrations d'un des sièges les plus renommés de la chrétienté. (1)

Prêlat actif, laborieux, d'une piété rare, d'une charité sans bornes, Vander Burch, dans la conduite de son troupeau, ne songea pas seulement aux besoins du moment; sa tendre sollicitude s'étendit au bien-être des générations qui devaient remplacer celle à qui il donnait l'exemple de toutes les vertus. On le vit consacrer tout son patrimoine et la meilleure partie des revenus de son archevêché à assurer la moralité et l'instruction des classes pauvres, par la création d'un grand nombre d'institutions de bienfaisance qui fonctionnent encore aujourd'hui sur leurs bases primitives; témoignage non équivoque et permanent de l'excellence du jugement et des vœux de leur fondateur.

Le plus important de ces établissements est connu dans le pays sous le nom de *Sainte-Agnès*, et devrait être sous celui de Vander Burch. C'est un asile destiné à recevoir cent jeunes filles appartenant à la classe ouvrière et nées à Cambrai, Ors, le Câteau, Câtillon. Admises gratuitement comme pensionnaires, dès l'âge de douze ans, dans une vasle maison que Vander Burch a fait construire lui-même à ce dessein, elles en sortent après six ans de séjour, et reçoivent dans l'intervalle une éducation appropriée à la position en vue de laquelle on les élève, c'est-à-dire qui les met à même de diriger un ménage, soit comme domestiques, soit comme femmes d'ouvriers. Le temps de leur séjour expiré, elles ont droit à une petite dot prise sur

(1) *Vander Burch* (et non *Vander-Burch*) comme on l'a écrit dans le *Magasin pittoresque*, parvint à établir la paix et l'union dans le Cambrésis, ce qui lui fit choisir pour devise: *Unitas libertatis arx.*

un fonds de réserve alimenté par le produit de leurs travaux manuels journaliers, autre institution économique du charitable prélat. (1)

On a cru longtemps que c'était sur le plan de la fondation de *Sainte-Agnès* ou *Vander Burch*, mais pour répondre à d'autres besoins, que Louis XIV, ou plutôt madame de Maintenon, avait dressé les statuts de la célèbre maison de Saint-Cyr. Le fait paraît douteux, quoiqu'il y ait entre les deux institutions plusieurs points communs.

Il faudrait un volume pour énumérer seulement toutes les maisons de refuge, les asiles, les hospices, que Vander Burch a ouverts à l'indigence, qu'il a améliorés, ou dont il a su accroître les ressources durant son épiscopat, tant à Cambrai qu'à Gand, au Câteau, au Quesnoy, à Lessines, à Enghien, à Mons, etc. (2)

Mais son plus beau titre de gloire, à notre sens du moins, c'est d'avoir résolu le problème de l'instruction gratuite et, en quelque sorte, obligatoire, résolu autant qu'il peut l'être, en fondant une école dite *Dominicale*, ou des secours en argent, en pain, etc., sont accordés aux enfants pauvres qui les fréquentent avec assiduité.

Cependant le nom de Vander Burch ne figure point dans plusieurs compilations biographiques très étendues. On le cherche vainement dans Moréry, dans Ladvocat-Vosgien, son abrégiateur, et dans beaucoup d'autres nécrologies où l'on a pourtant accordé une place très-honorable à une foule de célébrités contestables. (3)

(1) Ce fut en 1654 que ce bel établissement a été ouvert. Quand, dans le cours de sa carrière, un malheur immérité a frappé une ancienne pensionnaire de la maison de Ste-Agnès, elle trouve encore un asile, des secours et des consolations dans la précieuse fondation de l'illustre prélat.
A. D.

(2) On en trouve la longue énumération à la fin de l'ouvrage que Louis Foulon, chanoine de Cambrai et secrétaire de Vander Burch, fit paraître sous ce titre : *Epitome vite et virtutum domini D. Francisci Vander Burch archiepiscopi et Ducis cameracensis*, etc. *Inslvis*, ex offic. Nicolai De Rache, 1647, in-4° de 84 pages.
A. D.

(3) Cependant la vie de Vander Burch a été décrite dans plusieurs notices spéciales parmi lesquelles il faut citer (outre celle mentionnée plus haut écrite par Louis Foulon, qui a été publiée aussi en français en l'année 1647, Lille, De Rache, in-4°. l'*Eloge historique de François Vandemburk* (sic) *archevêque-duc de Cambrai, prince du Saint-Empire, comte du Cambrésis*, par M. l'abbé Ouzray (Cambrai, Berthoud) 1785, in-12 de 117 pages ; 2° *Notice sur François Van der Burch, archevêque-duc de Cambrai, au 17^e siècle*, par M. H. R. Duthilloul, Cambrai, Berthoud, 1824, in-4° 25 pages. — 2^e édition, Douai, V. Adam, 1837, in-4° 30 pp. portr. Cet ouvrage a remporté un des prix décernés par la Société d'Emulation de Cambrai, en 1823. — On peut consulter aussi,

Vander Burch, dont on voit le tombeau (4) à Cambrai, dans la chapelle de sa principale fondation, mourut à Mons le 23 mai 1644, durant une de ses tournées épiscopales, à l'âge de 77 ans. (2)
(*Magasin pittoresque*, janvier 1854).

Un critique de Boileau.

La ville de Lille, qui ne comptait guères de versificateurs sous la domination espagnole, se sentit animée d'une ardeur poétique après la conquête des français. On vit bientôt paraître des recueils de vers de plus d'un genre; il semblait que puisqu'on était soumis à la puissance de Louis XIV, on devait sacrifier à Phœbus, sous les rayons duquel le grand Roi aimait à s'abriter. Le baron de Vuorderen se plaisait à Lille à formuler des inscriptions en l'honneur de Louis XIV, tandis que dans la même ville on publiait *Le Parterre des muses*, Lille, 1674, in-12, et *L'hymen royal, ou mariage de Charles II*, par Godin, Lille, 1680, in-12. Vers le même temps florissait au sein du chef-lieu de la Flandre française, un poète qui ne craignit pas de s'attaquer au maître du Parnasse; c'était P. Henry, d'une famille qui fournit plusieurs imprimeurs à notre province pendant le XVIII^e siècle. Ce poète lillois nous a laissé des preuves, sinon d'un talent remarquable, du moins d'une outrecuidance incontestée. Il voulut combattre Boileau, et, par un orgueil qu'on ne trouve que trop souvent chez les hommes médiocres, il chanta la victoire, parce que l'illustre Despréaux avait dédaigné de lui répondre: soit dégoût, soit mépris, l'imitateur d'Horace ne jugea pas à propos de se colleter avec le poète Lillois, et le laissa clabauder tout seul. P.

pour les actes de la prélatrice de Vander Burch, l'Epistola novissima illvstr. ac rev. D. Francisci Vanderbvrcch arch. Cameracensis, ad pastores suæ diocesis. Insulis, P. De Rache, 1645, in-4^o 8 pp. A. D.

(1) Ce monument, détruit à la fin du dernier siècle, a été restauré par M. de Baralle, architecte du département du Nord. La statue, dont l'auteur est inconnu, est un des plus beaux morceaux de sculpture que l'on connaisse dans le Cambrésis. (Mag. Pit.)

(2) Le chef de la branche aînée de la maison de Vander Burch, M. le comte Charles Albert Louis Vander Burch, arrière petit-neveu de l'illustre archevêque de Cambrai, lieutenant-général en retraite, commandeur de l'Ordre du Lion Belgique, chevalier des Ordres de Léopold et de St.-Vladimir, ancien président de l'Ordre équestre de la province de Hainaut, ancien commandant militaire de la province de Hainaut, ancien membre de la première chambre des Etats-Généraux du royaume des Pays-Bas, etc. etc. etc. est décédé au château des Ecaussines-Lalain, près Braine-le-Comto, le 4 mars 1854, à l'âge de 75 ans. A. D.

Henry en conclut qu'il avait vaincu Boileau : beaucoup de vainqueurs méprisés n'ont pas autrement conquis leurs lauriers.

Ces luttes poétiques, où malheureusement le plus pauvre des rimeurs joutait seul, nous ont valu un recueil de vers, publié en trois fois, qui ne laisse pas d'être rare et assez recherché dans le pays. Voici les trois parties dont il se compose :

1^o *Le Pour, et le Contre du Mariage, avec la Critique du sieur Boileau, et autres pièces de poésie.* Nouvelle édition corrigée et augmentée. Partie première : à Lille, chez Balthazar Lefranc, impr. du Roy, 1700, in-12 de 70 pages, dédié au marquis de la Rablière, commandeur grand-croix de St.-Louis, lieutenant-général des armées du Roy, gouverneur de Bouchain, commandant au gouvernement de Lille, etc.

2^o *Le Silence du sieur Boisileau sur la Critique de ses œuvres. Idylle; avec quelques autres pièces de poésie.* Seconde partie. Lille, B. Lefrancq, 1700, in-12 de 5 f^o et 50 pp.

3^o *Les agréables diversitez du Parnasse.* Troisième partie. Lille, B. Lefrancq, in-12 de 134 pages.

Dans la première partie, l'auteur provoque Boileau à la lutte, et attaque surtout sa dixième satire ; il déclare que c'est à la demande d'un prince, dont le mérite égale la naissance, qu'il se lance dans cette aventure littéraire ; enfin, il postule pour toute grâce que le critique lui réponde et le range au nombre des auteurs qu'il a décriés ; il termine sa préface par cette épigramme que Despréaux a sans doute trouvée trop plate pour y faire une réplique :

Boisileau dit que son stile est né pour la satire,
Il en ose assurer le plus grand des héros ;
Inhabile à louer, très habile à médire,
Il dit qu'il sçait verser l'amertume à grands flots :
Pour moy, je pense qu'il veut rire,
Puisqu'il se loue à tout propos.

L'auteur Lillois ouvre sa seconde partie par une *Idylle* sur le *silence du sieur Boileau*, et cette idylle n'a rien de la douceur du genre et aurait pu être rangée au nombre des *Satyres*. Il offre ensuite quelques pièces locales dans laquelle il critique lui-même ses concitoyens et ses contemporains. C'est ainsi qu'il fait figurer dans ses vers et *Henry* le libraire, et *Lefrancq* l'imprimeur, puis *Bid...*, *Ob...*, *Liebart*, *Clot*, *Breugue* et autres personnages que la ville de Lille connaissait de reste, à la fin du 17^e siècle, et qui sont bien inconnus aujourd'hui.

Dans la troisième partie que le poète, trop peu modeste, appelle lui-même *Les agréables diversitez du Parnasse*, on trouve des pièces variées sur divers personnages et événements de la localité. P. Henry ne peut s'empêcher d'y mordre encore un peu les hommes et d'y fronder les institutions de sa ville natale ; c'est ainsi qu'il dit :

On comptoit autrefois six médecins dans Lille,
Dont la moitié souvent demeueroit inutile.
Mais hélas ! aujourd'hui ; j'en connois plus de cent
Desquels, pour nos péchés, le ciel nous fit présent.

Peut-on souffrir des gens d'un métier si funeste ?
Quoy ! faut-il que la fièvre, et la goûte, et la peste,
Et tous les autres maux qui leur sont inconnus,
Par leur triste ravage enlèvent leurs revenus ?... etc.

Il paraît qu'en ce temps-là les choses marchaient déjà comme aujourd'hui.

P. Henry termine son recueil par un quatrain sur la comparaison que l'on faisait de M. La M. D. de B. à Venus; nous pensons que ce madrigal est adressé à madame la maréchale duchesse de Boufflers. Le voici :

Jeune et sage duchesse, en voyant vos appas,
De Venus et de vous on fait un parallèle,
Mais la comparaison n'est ni juste ni belle,
Venus eut cent défauts, et vous n'en avez pas.

Les Poésies de P. Henry avaient eu une édition antérieure à celle de 1700, mais comme l'auteur dit lui-même qu'elle est fautive et écrite trop précipitamment et qu'il a été obligé de retoucher tout l'ouvrage et d'y mettre la dernière main, il est trop juste de ne tenir aucun compte de l'édition *princeps*, et de ne s'en rapporter qu'à la réimpression qui, selon nous, contient encore assez d'imperfections. L'écrivain Lillois se présente toutefois avec une certaine confiance en disant au lecteur : « Au reste, si je n'ay pas la vanité de vous l'offrir comme un chef d'œuvre de l'art, du moins j'en ay assez bonne opinion, pour vous le présenter comme le chef-d'œuvre et le couronnement de mes muses. »
A. D.

Le premier Journal de Valenciennes.

La ville de Valenciennes, la première de tout le nord de la France qui ait possédé des presses puisque Jehan de Liège y imprimait déjà à la fin du XV^e siècle, ne vit apparaître un journal dans son sein que le 2 juillet 1788. Encore cet écrit périodique ne paraissait-il que deux fois la semaine, le *mercredi* et le *samedi*, sans pouvoir s'occuper de politique sous peine, pour le propriétaire, de perdre immédiatement son privilège. Ainsi, vingt ou vingt-cinq ans après l'introduction de l'art typographique à Paris, on imprime à Valenciennes, et plus de deux siècles après l'apparition de la *Gazette de France* à Paris, on arrive seulement à publier, dans la capitale du Hainaut, une ombre de feuille publique qui n'obtint qu'une année d'existence.

Le père des Journaux Valenciennois était intitulé : *Journal du Hainaut et du Cambrésis, commencé le 2 juillet 1788, par M. le chevalier de Limoges, membre de plusieurs académies*, (avec cette épitaphe). « Quid verum atque decens curo et rogo, et omnis in hoc sum. » Hor. lib. I. ep. I. A Valenciennes, au bureau général, chez J. B. Henry, imprimeur-libraire au marché au

poisson, 1788-1789, avec privilège du Roi. 2 vol. in-8° de 442 et 404 pages (plus 102 n°s d'affiches, annonces et avis divers à 4 pages par n°).

Le prospectus de ce journal qui parut, sous l'approbation de M. de Mairival, le 14 mars 1788, in-8° de 4 pages, promettait beaucoup : il annonçait que voulant étendre les connaissances des habitants et répandre les lumières dans les deux provinces du Hainaut et du Cambresis, il traiterait de l'Agriculture, du Commerce, de la Jurisprudence, de l'Administration, des découvertes utiles, de la morale, de l'Histoire, de la Poésie et du Théâtre. C'était beaucoup embrasser à la fois ! Pour tout cela on ne payait que 12 livres par an pour Valenciennes et 15 livres pour le reste du royaume ; la feuille paraissait par cahier de 8 pages in-8°, plus 4 pages d'annonces ne portant pas de pagination ; l'annonce coûtait 12 ou 24 sous et même plus, suivant son étendue.

La composition de ce journal est variée ; on y trouve des fragments historiques, un peu étriqués, mais formant néanmoins la partie la plus nourrie du recueil et celle qui le sauvera de l'oubli ; des pièces de poésie légère, des anecdotes, des comptes-rendus dramatiques, des articles d'agriculture, quelques lettres et les énigmes et charades de rigueur.

Le chevalier de Limoges, rédacteur principal, est peu connu en littérature ; il fit ses études au collège du Plessis, à Paris, avec le prince de Ligne, dont il n'eut garde d'avoir l'esprit. Ses vers sont souvent froids, quelque peu fades et tendent à imiter ceux du chevalier de Cubières, dont le chevalier de Limoges se disait l'ami et l'émule. Après être resté deux ans à Valenciennes, ce rédacteur, dont la verve aimait à être excitée par le pétillant Ay, se rendit à Rouen où il mit au jour un nouveau journal sous le titre de l'Abeille, dans une imprimerie qui lui appartenait. En 1792, ayant publié une édition des Centuries et prédictions de Nostradamus avec une interprétation contraire aux événements de la Révolution, il fut emprisonné comme suspect. Ses exemplaires furent détruits et sa carrière comme imprimeur et comme rédacteur fut brutalement arrêtée.

Les collaborateurs du Journal du Hainaut qui méritent d'être nommés sont : 1° M. Debavay, avocat échevin de Valenciennes, homme instruit qui s'occupait avec succès de l'histoire du pays (1) ; 2° l'abbé Pichenot chapelain de Madame Adélaïde de France, et chanoine honoraire de St.-Géry à Valenciennes, qui s'amusait à tourner quelques vers ; 3° M. Regnard fils, étudiant en philosophie à Paris, qui rimait alors le bouquet à Chloris (2) ;

(1) M. l'avocat Debavay est mort il y a environ 25 à 30 ans, en laissant un fils et une fille qui vivent encore, l'un propriétaire à Vicoigne, commune de Raismes ; l'autre propriétaire à Valenciennes.

(2) L'Étudiant en philosophie à Paris a laissé un descendant qui s'est livré à des études sérieuses et qui exerce à Valenciennes avec talent la profession d'avocat. Il a été membre de la dernière assemblée constituante.

4° le docteur *Dufresnoy des Rosières*, auteur du *Rhus radicans*, écrivant sur l'histoire naturelle ou l'agriculture ; 5° et M. *Hécart*, qui préludait alors, par quelques essais littéraires peu sérieux, aux ouvrages plus considérables qu'il mit ensuite au jour.

Après une année entière d'existence le zèle des collaborateurs, et peut être aussi un peu celui des lecteurs, se ralentit ; le chevalier de Limoges lui-même fit une absence de trois mois nécessitée par un procès ; M. Debavay soutint presque seul avec Hécart le poids de la rédaction : l'éditeur fit à la fin de 1789 un appel aux nouveaux souscripteurs, appel presque toujours le précurseur d'une chute, et le 1^{er} juillet suivant le journal du Hainaut et du Cambrésis cessa de paraître. D'ailleurs à cette époque l'attention du public se portait vers d'autres points ; on allait faire de l'histoire dans la rue, ce qui était bien plus émouvant que de l'histoire écrite ; en effet, quinze jours plus tard la Bastille était prise.

A. D.

Un autographe de Grécourt à Bruxelles.

Nous nous estimons toujours heureux d'avoir à offrir à nos lecteurs quelque pièce rare et inédite, tirée des riches dépôts publics ou privés que renferment nos départements du Nord de la France et l'opulente Belgique, dont la fécondité en œuvres d'art et en monuments historiques ne se peut comparer qu'à celle de son sol. Le cabinet curieux de M. le baron de Stassart, directeur de l'Académie royale de Bruxelles, semble une mine inépuisable de piquants documents littéraires ; sa belle collection d'autographes, la plus complète peut-être de toutes celles des provinces belges, offre aux curieux une riche variété de pièces précieuses et inconnues : nous y avons déjà puisé avec fruit ; aujourd'hui, son intarissable obligeance nous met à même de produire des vers inédits de l'abbé de Grécourt adressés au nom d'une petite chienne, à la princesse de Conti dont il était un des protégés et des complaisants. Cette facétie qui se fait remarquer par la grâce et la facilité qui appartiennent à l'abbé de Grécourt, diffère de ses œuvres ordinaires par le ton irréprochable dans lequel le mondain abbé a su se maintenir : c'est pourquoi nous lui donnons volontiers la publicité qui lui a manqué depuis 125 ans.

A. D.

A Monsieur le Rédacteur en chef des *Archives du Nord*.

Bruxelles, le 20 décembre 1853.

Monsieur.

Les autographes de l'abbé de Grécourt sont fort rares. Je n'en ai vu figurer, jusqu'ici, dans aucun catalogue. J'en possède un d'autant plus remarquable que c'est une pièce de vers, une pièce qu'on peut, malgré le nom de l'auteur, mettre sous les yeux du moraliste le plus sévère ; elle est inédite, elle est morale puisqu'elle a pour but, de porter une grande dame à la clémence.

Il me semble que, sous ce double rapport, elle mérite une petite place dans vos intéressantes *Archives du Nord*, bien qu'il s'agisse de l'œuvre d'un poète tourangeau. *Baron DE STASSART.*

REQUÊTE

de la pauvre GREDINETTE

à s. A. S. *Madame la PRINCESSE DE CONTY.*

Bien confuse et bien repentante
La pauvre Gredinette à vos yeux se présente ;
Princesse, et vous supplie ardemment, humblement
De révoquer l'arrêt de son bannissement.

Quoi ! de votre ménagerie
A jamais par votre ordre elle serait bannie !
Le tout pour un poulet que malheureusement
Elle a baisé peut-être un peu trop rudement.
C'est très mal fait, elle l'accorda,
Mais, quoiqu'elle ait tort en ce point,
A tout péché miséricorde.

Vous l'avez châtiée, elle ne s'en plaint point.

La pénitence fut légère,
Et quand elle eût été plus rigoureuse enfin,
Ce n'est point châtement, c'est faveur au contraire,
Que d'être châtié d'une si bello main.

Pour cette fois faites lui grâce
Et qu'il lui soit permis de suivre encor vos pas :
Tous messieurs les Gredins, les auteurs de sa race,

Gens dont, à la cour, on fait cas
Et qu'on y voit en assez belle passe
Vous en seront tonus. Si cela ne suffit,
Elle espère du moins que Capichon, Colette
Et surtout la bonne Lisette
Voudront peut-être bien l'aider de leur crédit.

S'ils s'en mêlent, l'affaire est faite,
Je verrai finir mes ennuis,
Et, de pauvrete que je suis,
Je deviendrai l'heureuse Gredinette.

Ce 6 octobre 1729.

Michel Herlin.

Michel Herlin, né à Valenciennes au commencement du XVI^e siècle, était un riche bourgeois de cette ville qui avait une belle demeure sur la place d'Armes où il faisait un commerce considérable. Ce personnage ne dut pas seulement sa renommée à son opulence, il acquit, par sa magnificence généreuse, une popularité qu'il paya bien cher plus tard, et il tient une triste place dans les annales valenciennoises, après avoir été un des premiers citoyens de cette antique cité.

Vers le milieu du XVI^e siècle Michel Herlin ne s'était encore fait remarquer que par ses richesses acquises dans un commerce heureux ; dans la brillante fête de *La Principauté de Plaisance* qui eut lieu à Valenciennes en 1548, il put loger et héberger la société du village d'Hasnon, appelées les *Tost-tournez*, au nombre de 86 cavaliers tous vêtus de rouge ; on les casa dans sa vaste demeure située sur le marché. Bientôt après, lors des premières prédications faites dans le pays par les réformateurs, Michel Herlin, par une de ces aberrations assez ordinaires aux gens trop heureux, se rangea parmi les novateurs et devint protestant ainsi que ses quatre fils.

En 1566, quand la ville de Valenciennes leva l'étendard de la révolte contre la domination espagnole, et résista aux ordres de Marguerite de Parme, gouvernante-générale des Pays-Bas. Michel Herlin fut nommé Gouverneur de Valenciennes par le peuple et son fils aîné entra dans le Consistoire qui dirigeait la ville matériellement et spirituellement (1). Ces hommes ne manquaient ni de courage, ni d'énergie ; mais ils étaient étrangers à la science militaire et ils ne purent résister aux troupes régulières espagnoles, commandées par le comte de Sainte-Aldegonde Noircarmes, qui prirent la ville à discrétion le 23 mars 1567. Michel Herlin, arrêté et gardé à vue dans sa maison, ne voulut pas attendre le sort qu'on lui réservait ; il se perça le sein de six coups de couteau, mais il n'en mourut pas. On le transporta faible et mourant dans un fauteuil sur l'échafaud dressé au milieu de la place publique, où il fut décapité assis. Au moment où le greffier lisait sa sentence qui se terminait par la clause de la confiscation de tous ses biens *au profit de qui il appartiendrait* ; le malheureux ci-devant gouverneur de Valenciennes retrouva assez de force pour s'écrier : *Ah ! voilà la sauce !*... et sa tête roula sur le pavé.

Herlin fils et les autres membres du Consistoire furent décapités le même jour. Les deux Herlin furent enterrés, par grâce spéciale, dans le cimetière de St.-Géry ; mais rapport en ayant été fait à la cour, on fit exhumer leurs cadavres qui ne pouvaient rester dans un terrain bénit, et on les plaça dans une fosse près de l'arche de la Salle-le-Comte, vers un petit puisard sur l'Escaut.

Les trois autres fils d'Herlin se sauvèrent et se réunirent dans les bois aux bandes, qui, sous le nom de *Cueux*, tenaient encore la campagne en Flandre. En 1568, le prévôt Spelt les surprit pendant la nuit ; il en fit pendre deux ; et, après avoir coupé le nez et les oreilles à Gautier Herlin, le dernier survivant, il le traîna à la suite du corps qu'il commandait, avec l'intention de le faire

(1) Les autres membres du Consistoire de Valenciennes en 1566-67, étaient outre *Michel Herlin* fils : *François Patow*, mercier ; *Jean Le Tellier*, fabricant de sayettes ; *Pierre Delerue*, négociant ; *Mathieu Delchaye*, idem, et *Roland Le Boucq*, fabricant d'étoffes.

brûler vif à Valenciennes. Gautier eut le bonheur d'échapper en route, mais il jura de se venger et tint parole : il adopta par la suite la règle barbare de mutiler, de la même façon qu'il l'avait été lui-même, tous les prêtres espagnols, flamands ou wallons, qui tombaient dans ses mains ; après quoi il les livrait aux flots. (Biogr. Univ. supplém. t. 67, p. 89).

Telle fut la triste fin de la plus riche famille de Valenciennes au XVI^e siècle ; elle paya cher son opposition au gouvernement de l'époque, son penchant vers la nouveauté, son amour de la popularité : La ville tout entière subit alors une grande tourmente qui détruisit son industrie, ruina son commerce, dépeupla ses quartiers, et la fit déchoir de cet état de splendeur et de prospérité qu'elle ne put jamais entièrement reconquérir. A. D.

Incident de Malplaquet.

La bataille de Malplaquet n'a été ni gagnée, ni perdue, par les alliés et par les français ; on chanta le *Te Deum* des deux côtés : le fait est que le champ du combat resta aux ennemis, mais il leur couta plus de trente mille hommes et nous n'en perdîmes que huit à neuf mille, en emportant trente-deux drapeaux ou étendarts pris aux alliés, et en ne perdant ni un canon, ni un prisonnier, de sorte que Malborough qui commandait l'armée ennemie avec le prince Eugène, fut forcé de s'écrier : « *Encore deux pareilles victoires et nous sommes perdus.* »

Ce fut le 11 septembre 1709 au soir, que la nouvelle de la bataille sanglante donnée à Malplaquet parvint jusqu'à Valenciennes ; Madame la comtesse de *Le Danois*, qui habitait le château de Raismes, s'informa immédiatement du sort de son fils unique, qui, servant dans l'armée française, s'était trouvé au plus fort de l'action. Elle apprend qu'il a été victime de son courage et qu'il figure au nombre des morts. La plus cruelle agitation s'empare de cette pauvre mère qui passe une nuit horrible ; une sorte de révélation, due sans doute à une préoccupation toute maternelle, vient lui traverser l'esprit, et lui fait croire que son fils chéri respire encore ; cette idée fixe s'empare de son imagination et ne la quitte plus. Le jour venu, elle cède à son pressentiment et part, accompagnée de sa femme de chambre, pour Malplaquet où elle arrive au milieu du désordre inséparable de la suite d'un terrible carnage ; rien ne l'arrête, elle visite tout le champ de bataille et assiste aux scènes les plus déchirantes ; enfin, après mille recherches faites dans des conditions telles qu'on ne peut supposer qu'une femme puisse les supporter, elle retrouve le corps de son fils, nu, déjà dépouillé, confondu avec une multitude de cadavres, et prêt à être jeté dans une sépulture commune.

La malheureuse mère, dont un sentiment de tendresse fiévreuse a décuplé les forces, relève le corps de son fils, et, aidée

de sa femme de chambre, le transporte dans son carrosse et le fait ramener à fond de train à Valenciennes. O bonheur ! le mouvement de la voiture, une douce chaleur, les soins maternels raniment un peu son fils qui donne un léger signe de vie ; il n'était que blessé dangereusement et sans connaissance par suite de la perte de son sang. Madame de Le Danois lui donne tous les secours que lui suggère son cœur de mère, et elle parvient enfin à lui donner une seconde fois la vie.

Cet officier sauvé si miraculeusement fut l'oncle de M. le marquis de Cernay, l'un des fondateurs de la Compagnie des mines d'Anzin, mort lieutenant-général, gouverneur du Quesnoi, propriétaire du château et de la forêt de Raismes, connu dans toute la province du Hainaut par ses vertus et sa bienfaisance. Sa petite-fille, son unique héritière a épousé le comte de la Marck, aussi connu sous le nom de Prince Auguste d'Arenberg, mort à Bruxelles le 23 septembre 1833 à 81 ans. Le fils de ce dernier, le prince Ernest d'Arenberg, habite encore aujourd'hui, pendant la belle saison, le château de Raismes près Valenciennes ; il a hérité de sa famille, non seulement la belle terre qu'elle possédait, mais, ce qui vaut mieux, toutes les nobles vertus et les éminentes qualités qui la distinguent. A. D.

Une rare eau-forte.

Dans un ovale de petite dimension, on voit une scène romantico-burlesque dans laquelle figurent quatre personnages. Le principal, vu jusqu'à la ceinture, a pour tout costume une toque plate ornée de deux plumes qui voltigent. Il tient de la main droite un sceptre de fou et se caresse la barbe de la main gauche ; une palette chargée de couleurs gît près de lui. Sur les second et troisième plans trois figures semblent occupées à fixer leur attention sur le personnage principal. On lit au bas de la gravure tirée en teinte bistrée :

*Belga Brugensis, hic est, sed Parthenopensis amore
Artis Finsonius, sceptrum jocosa gerens ;
Laeva tenet Neuster Sacquespée, dextera Neuster
Tellerius, fratres patriam et ingenium,
Postremus Daret, rediit vos arte gemellam
Hic faciet calamo quod facit ille stylo.*

G. L. V.

(Gustave Le Vavas seur.)

(Traduction).

- Voilà Finsonius, né à Bruges en Belgique, mais napolitain
- par son amour de l'art, qui porte le sceptre joyeux de la folie.
- A sa gauche se tient le normand Sacquespée, à sa droite est
- Tellier, que la Normandie vit naître également ; ils sont frères
- par la patrie et par le génie. Derrière eux s'avance Daret :
- tous avec un art égal font revivre les morts ; ce que l'un fait
- avec sa plume l'autre l'exécute avec son burin. •

Ceci nous paraît une allégorie, inventée par M. Jules Buisson, eau-fortiste amateur, auteur de cette pièce, qui a voulu grouper avec lui, sous le voile transparent d'une scène carnavalesque, ses meilleurs amis avec lesquels il vivait à Paris et qui figurent là sous les noms empruntés de morts célèbres. Ces amis du gentil graveur Jules Buisson, sont : MM. Gustave Le Vasseur, inventeur de l'inscription ; le marquis Philippe de Chennevières, écrivain distingué et ami des arts, et Prarond, poète ingénieux d'Abbeville, dont le portrait a aussi été gravé par J. Buisson avec ce quatrain composé par son ami Gustave Le V.

« Sous cette douce et chère tête,
« Derrière ce souris moqueur,
« Je crois qu'il est un grand poète ;
« Je suis sûr qu'il est un grand cœur.

L'eau-forte dont nous venons de parler est tirée à petit nombre pour quelques amis ; elle ne se trouve pas dans le commerce : on la rencontre au milieu d'une vingtaine de jolis essais fait par M. Jules Buisson en 1346, qui forment le recueil fort rare intitulé. *Essais d'eau-forte avec titres en vers, dédiés à Philippe marquis de Chennevières.* J. B. — G. L. V. grand in-4°.
A. D.

Marie de Gonzague, Reine de Pologne, à Valenciennes et à Bruxelles.

Le 27 novembre 1645, Marie-Louise de Gonzague quitta Paris pour aller occuper le trône de Pologne, par suite de ses fiançailles avec le roi Wladislas, fils du roi Sigismond IV. Elle se mit en route par un temps pluvieux et voyagea à petites journées suivant l'usage du temps. Sa suite était aussi nombreuse que brillante. Madame la maréchale de Guébriant l'accompagnait, en qualité d'ambassadrice extraordinaire, ou pour mieux dire d'*ambassadeur*. Mgr. l'évêque d'Orange était chargé du soin de répondre aux harangues, et vingt gentilshommes, des dames ou demoiselles d'honneur, des écuyers, des pages, un nombreux domestique composaient le cortège de cette jeune et belle reine. — La relation d'un savant faisant le bel esprit, Jean le Laboureur, contient le passage suivant qui se rattache à nos provinces que Marie de Gonzague dut traverser avant de gagner l'Allemagne :
« Les campagnes, les monts, les vallées, les fleuves et leurs
« bords se réjouissaient de voir cette belle princesse, et
« offraient des tableaux divers. — Là, nous remarquerons la
« vûe des villes, avec leurs clochers, leurs tours, leurs portes
« armoriées, surmontées de bannières en signe de liesse. Tantôt,
« comme à Valenciennes, les échevins, vêtus de taffetas cramoisi,
« en manière de cottes d'armes, attendaient le cortège royal sous
« des pavillons aussi de couleur cramoisie pour le complimenter.

« — Tantôt, comme à Bruxelles, arrivant la nuit, chaque logis
« était éclairé de falots et lanternes, des chœurs d'instruments
« charmaient les oreilles le long des rues, et l'on présenta les
« vins à Sa Majesté dans des tonneaux rouges cerclés d'ar-
« gent (1). »

Le bon Jean le Laboureur se serait moins étonné de voir les
échevins de Valenciennes arborant sur leurs robes de cérémonie
et leurs tentes municipales la brillante couleur cramoisie, s'il
avait su que c'était là un des émaux des armoiries de la cité
valenciennoise qui portait de *gueule au lion d'or*. C'est pour la
même cause que jusqu'à la première révolution, les sergents de
ville ou hallesbardiens du Prévôt de Valenciennes furent revêtus
de casaques rouges avec ornements jaunes.

A. D.

Le Plat du Temple.

Le Plat du Temple, ou plutôt Victor le Plat, était né à Louvain
vers 1770, et fils de M. Josse Le Plat, ou Leplaet, docteur en
droit, professeur de droit canon à l'université de Louvain, né
lui-même à Malines en 1733 et dont le nom retentit en Belgique
lors de la révolution brabançonne. (Voyez *Catalogue de Van
Hullhem*, n° 24, 282.)

Victor Le Plat reçut une instruction très classique dans l'uni-
versité dont son père était l'un des dignitaires, sa tête était plus
chaude que ne le comporte généralement le climat du Brabant
et en particulier le tempérament des habitants de Louvain ; il
s'amusa de bonne heure à versifier en langue flamande et en
langue française. En 1787, il suivit son père à Maestricht et en
1788 il se retira avec lui en Allemagne et en Hollande. Lorsque
les français eurent conquis la Belgique et les provinces Rhénanes,
il se mit à faire le commerce de vins qu'il exerça dans la ville de
Coblentz, où il se maria (2). C'est là que son esprit vif et saty-
rique, empreint d'une certaine originalité et d'une sorte d'indé-
pendance, lui fit faire la connaissance de beaucoup de person-
nages politiques de l'Europe et de seigneurs des cercles de
l'Allemagne. Ses relations le mirent au fait, sinon de l'histoire
contemporaine réelle, du moins de la manière dont cette histoire
était envisagée au point de vue des nations étrangères à la
France. Ces impressions se firent particulièrement sentir plus
tard dans les ouvrages que Le Plat fut à même de publier.

(1) *Histoire et relation du voyage de la Reine de Pologne, Marie de
Gonzague, de son mariage avec le roi Wladislas IV, etc.* Paris, 1649,
in-4° (rare).

(2) Son père mourut en cette même ville le 6 août 1810, il était
directeur de l'école de droit de Coblentz depuis 1806.

(3^e série, t. 4). 6

Au commencement de ce siècle, Victor Le Plat, qui avait pris le nom de *Le Plat du Temple*, composa en langue flamande, dans un style un peu burlesque, une sorte de *Virgile Travesti*, ouvrage dans lequel l'auteur applique à la révolution française tous les événements et les péripéties de l'*Enéide*. Cette originale production comprenait 4 vol. in-8° dont le dernier parut en 1804.

Il paraît que Le Plat fut satisfait de son idée, car il voulut lui faire acquérir une plus grande popularité en la traduisant en français. Il proposa une souscription qui obtint quelque succès en Belgique, sur les bords du Rhin et même dans le département du Nord; puis, à peu près sûr de faire les frais de son édition française, il la produisit au grand jour sous ce titre : *Virgile en France, ou la nouvelle Enéide; poème héroï-comique, en style franco-gothique, orné d'une figure à chaque chant, pour servir d'esquisse à l'histoire de nos jours; par le Plat du Temple. « Puppam se dicit Gallia, cum sit anus. MARTIAL. — Bruxelles, Weissenbruch, 1807-8, 2 vol. in-8° de xxxvii et 312, viii et 387 pp. et 6 figures. L'ouvrage devait avoir 4 vol., mais l'auteur avait compté sans la censure impériale; six chants seulement de son Virgile étaient éclôs lorsque le gouvernement fit saisir tout le fond, et l'édition entière fut mise au pilon. Quelques rares exemplaires échappèrent à la destruction; ils sont aujourd'hui déposés dans un petit nombre de bibliothèques d'amateurs qui les gardent comme un ouvrage curieux. Le 4^e volume se trouve encore quelquefois seul. Les deux réunis, que la bibliothèque royale de Belgique possède et que nous possédons également, ont été l'objet d'un article dans le *Bulletin du Bibliophile* de Téchener, septembre et octobre 1853, p. 436. M. B., auteur de cette notice, fait paraître l'ouvrage à Offenbach, en 1807; il signale le ridicule de mêler l'histoire contemporaine aux aventures de Didon et d'Enée, de faire chanter la *Marseillaise* et le *Ça ira* dans un repas de Carthage, et d'y faire figurer à la fois des *Juifs*, des *Coptes* et des *Jacobins*. A ce ridicule, il faut joindre la barbarie d'avoir refait le texte du poète le plus mélodieux de l'antiquité, pour y introduire des solécismes et des barbarismes qui le déshonorent.*

Quant Le Plat du Temple fit paraître cet ouvrage, il demeurait à Paris, cloître St-Germain l'Auxerrois, n° 41. Il n'y resta pas longtemps. Il avait gardé une rancune de poète au gouvernement français qui avait détruit le fruit de ses veilles virgiliennes, et il composa, dans l'ombre, un ouvrage virulemment satyrique contre Napoléon, les membres de sa famille, les principaux fonctionnaires de son gouvernement et les actes de l'Empire. Ce livre violent, dans lequel toutes les personnalités les plus acerbes et souvent les plus calomnieuses sont accumulées avec une sorte de rage, n'est qu'un composé de satyres séparées, mises en vers de 1805 à 1814, qui se passèrent d'abord de main en main, en manuscrit et dans l'ombre, et furent réunies en corps d'ouvrage aussitôt que la chute de l'Empire le permit. Cette publication se fit néanmoins encore sous le voile de l'anonyme; on ne signe pas ces choses là; elle porte le titre suivant : *Les voilà.* (1^{re} et seconde partie). (En vers). Londres, impr. de John Dean et Paris,

chez les marchands de nouveautés. 1814, 2 vol. in-8°, de 5 f.° 210, et 3 f.° 198 pp. et xxviii pour la table des noms. — On croit que l'impression de ce recueil a eu lieu en Belgique; quelques exemplaires portent la souscription : *Amsterdam*, 1815. L'ouvrage est devenu très rare; il y a eu tant de personnes intéressées à ce qu'il en fut ainsi, que cela n'a rien d'étonnant. C'est avec peine que nous avons pu nous en procurer un exemplaire.

Dans une des notes de son *Virgile en France*, notes souvent piquantes et instructives, qui valent mieux que les vers de l'auteur, et dans lesquels il a su se contenir par crainte de la censure qui ne lui en a pas tenu compte; dans cette note, disons-nous, Le Plat du Temple annonce qu'il se propose de mettre au jour un petit ouvrage sous ce titre : *Observations critiques sur le bréviaire romain*, dans lequel livre tous les saints postiches, suspects ou douteux, et tous les défauts du bréviaire étaient passés en revue. Nous ne pensons pas que cette publication ait été faite.

Le Plat du Temple, qui se montre si ardent antagoniste de Napoléon, ne paraît pas favorable au clergé dans ses ouvrages. Il avait sucé dès son jeune âge les principes passablement philosophiques de son père, chaud adversaire du docteur en théologie Van de Velde de Louvain, et de plus partisan exalté des réformes de Joseph II, propagateur des doctrines nouvelles et amer contradicteur du cardinal de Frankenberg, archevêque de Malines; il alla même jusqu'à combattre les droits du Pape Pie VI. Le fils continua le père dans cet ordre d'idées; il y ajouta souvent des traits acerbes que son esprit satyrique lui fournissait.

A. D.



BULLETIN BIBLIOGRAPHIQUE.

317. — HISTOIRE de la municipalité de Cambrai depuis 1789 jusqu'à nos jours. — Extraits et analyse de ses délibérations importantes. Par *Eugène Bouly*, membre de la Commission historique du département du Nord. *Cambrai*, impr. de *P. Levéque*, MDIHLI (sic) — MDCCCLII. 2 vol. in-8° XII, 452 et 494 pages.

M. Eugène Bouly, homme de lettres né à Valenciennes mais habitant Cambrai, est auteur d'une foule d'ouvrages recommandables dont plusieurs ont déjà été analysés dans nos bulletins bibliographiques. Nous trouvons dans son bagage littéraire : *Lettres sur Cambrai* ; *Mémoires chronologiques* ; *Histoire populaire de Cambrai*, 2 vol. ; *Les Sciences, les Lettres et les Arts à Cambrai* ; *Promenades nocturnes dans une ville de province* ; *Histoires fantasques de la Flandre*, 2 vol. ; *Les bords de l'Escaut* ; *Le Règne du Diable*, 2 vol. ; *Les Soirées de l'abbé Tranchant*, ou entretiens, anecdotes et souvenirs relatifs à l'histoire de Cambrai ; *Les Souterrains de Cambrai et du Cambresis* (avec *M. Bruyelle*) ; etc. Il vient d'y ajouter une *Histoire de la municipalité de Cambrai de 1789 à 1850*. Cet ouvrage est précédé d'une introduction dans laquelle l'auteur esquisse l'histoire sommaire de la *Commune Cambrésienne* à laquelle a succédé la *Municipalité* qui fait le sujet du livre.

Cambrai est de toutes les villes du département du Nord celle qui a le plus souffert du régime de la terreur pendant la Révolution ; c'est dans son sein que le féroce proconsul *Joseph Lebon* établit pendant longtemps son quartier général et y fit couler le sang, aidé par d'indignes complices. L'analyse des actes officiels d'une telle époque était une chose délicate à faire : il fallait ne pas taire les faits tout en passant sous silence les noms de familles dont les descendants ne s'arrogent point aujourd'hui les sentiments politiques de leurs auteurs et sont déjà assez malheureux de certains souvenirs qu'ils voudraient enfouir à jamais dans l'oubli. *M. Eugène Bouly* a agi prudemment et généreusement dans cette circonstance. Il n'a voulu nulle part descendre, dit-il, à la mesquine proportion d'un pamphlet ; les noms compromis ont disparu, mais les faits restent, et c'est assez

C'était tout ce qu'il fallait. Si on avait plus souvent mis en relief les ridicules, les stupidités, les infamies, les horreurs et les ignominies de la première république, on aurait peut-être évité l'avènement de la seconde. Il y a un enseignement réel et profond dans le simple récit des actes de la municipalité d'une ville, jadis impériale et siège métropolitain, puis tombée sous le joug d'une *Société populaire* composée d'un vil ramassis de brigands du plus bas étage. M. E. Bouly a rendu un grand service en publiant cette instruction salutaire; il l'a fait courageusement et en temps opportun: Sa mise au jour date de 1851, alors que des esprits égarés et pervers préparaient pour 1852 une seconde représentation du régime de 1793. Son livre a donc été un avertissement salutaire.

A. D.

318. — ANNALES de la province et du comté du Hainaut, contenant les choses les plus remarquables advenues dans ceste province, depuis l'entrée de Jules César, jusqu'à la mort de l'Infante Isabelle; par *François Vinchant*. Tome v et vi. *Mons*, typ. d'*Emm. Hoyois*, 1852-54. Grand in-8° papier fort de Hollande, 2 vol. de 423 et 395 pages avec la *carte héraldique* officielle du comté de Hainaut.

La *Société des Bibliophiles belges* vient de mettre à fin la grande entreprise qu'elle avait faite de publier toutes les *Annales du Hainaut de Vinchant*; le sixième et dernier volume a paru; il ne reste à fournir aux souscripteurs qu'une *Table analytique des matières* qui sera donnée gratuitement. Nous félicitons les éditeurs de cet ouvrage d'être sortis à leur honneur de cette publication de longue haleine; il fallait qu'une association littéraire s'en occupât, un simple particulier ne l'eût point accomplie.

Le 5^e volume des *Annales* prend les choses à l'année 1477, à la mort de Charles le Téméraire et à l'avènement de Marie de Bourgogne, et il les conduit chronologiquement jusqu'en 1633 époque de la fin de l'infante Isabelle Claire Eugénie. Ces 156 années renferment des événements mémorables: aussi ce volume est-il le plus intéressant de toute la série. Vinchant y a traité de faits qu'il connaissait plus pertinemment, tels que les troubles religieux, la surprise de Mons par Louis de Nassau, sa reprise par les troupes du duc d'Albe, la joyeuse entrée des archiducs Albert et Isabelle, et tout le règne de ces souverains qui dura un tiers de siècle. Les *Annales* proprement dites finissent avec le 5^e volume.

Le 6^e volume contient les appendices et documents divers. C'est un recueil de chartes, lettres, pièces officielles des souverains, comme diplômes, ordonnances, etc.; viennent ensuite les épitaphes recueillies dans toutes les églises du Hainaut, les pièces de vers adressées aux princes et seigneurs et notamment les congratulations composées le 23 février 1600 à l'occasion de la première visite d'Albert et Isabelle à Mons, et qui furent débitées aux *parades* diverses, comme dit Vinchant, qui se sont faites sur le passage des archiducs. Ces détails sont tou-

jours curieux quoiqu'ils soient déjà dans l'ouvrage intitulé : *Historica narratio professionis et inaugurationis SS. PP. Belgii Alberti et Isabelle, austriac archiducum. Auct. J. Bochio, Antv. Plantinus. 1602*, in-^o p. 479-86, qui fut composé spécialement pour retracer ces fêtes officielles. Les épitaphes rassemblées avec soin sont également curieuses ; elles n'existent plus pour la plupart ; presque tous les temples où elles furent recueillies ayant été abattus par la foudre du temps et plus encore par les tempêtes révolutionnaires. On y trouve le détail des fameuses sépultures et des épitaphes en vieux vers romans qui se voyaient jadis en l'église des frères mineurs de Valenciennes, aujourd'hui église St-Géry, celles des frères mineurs de Mons, de Landrecies, de St-Julien d'Ath (1), etc. Ce volume comprend aussi des pièces sur les consécrations des églises du Hainaut, des lettres de cartel, les érections de confréries et entr'autres celle de la confrérie des *Canoniers de Mons* qui remonte au 22 juillet 1417. Toutes ces pièces ne manquent pas d'intérêt et forment un recueil qui sera vivement recherché par les hainuyers modernes. Il y aurait cependant quelques observations à faire sur l'exactitude du texte qui a servi à l'impression ; quelques fautes de copie ou de lecture s'y sont glissées : ainsi, pour ne parler que du tome v, on lit, page 12, le mot *Frasus* probablement pour celui de *Fresnes*, puisqu'il est question des environs de Condé ; page 26, *Resdaing* a été évidemment mis pour *Lesdain* ; page 302, le Sr de *Jamars*, tient nécessairement la place du Seigneur de *Famars* ; p. 322, on lit : province de *Guypara*, où il devrait y avoir *Guipuscoa* ; p. 361, on a mis Polydore *Virgile* au lieu de *Vergile* ; enfin, à la page 308, on mentionne *Jeanne d'Albert*, reine de Navarre, passant à Mons pour aller à Spa, tandis que c'était *Marguerite de Valois* qui fit ce voyage : cette fois l'erreur appartient en propre au bon Vinchant qui a confondu les deux reines de Navarre, en prenant la belle-mère pour la bru.

A. D.

349. — MÉMOIRES de la Société des *Antiquaires de la Morinie*.
Tomes 1 à 9. *Saint-Omer*, impr. de *Chanvin fils*, 1834-51.
9 vol. in-8^o, fig^{ures} et trois atlas in-f^o oblong.

La Société des antiquaires de la Morinie, fondée en 1832, compte

(1) Nous n'en citerons qu'une de 1548 qui intéresse deux familles de pays encore florissantes aujourd'hui.

L'an xv^e quarante et huit, un jour des Rois,
Fut cy en sepulture paisible sans desrois
Amand Dassonville, en en son tamps somelier
De Panetrie au roy Philippe familier.
Sa femme gist auprès, Jhenne de Warengnien,
Jadis grande ausmoniere et de noble maintien
Qui morut ceste année, en novembre en après.
Le xv du mois, par certain compte exprès.
Leurs corps gisent auprès l'autel du sacrement
Dieu leurs donnent vray repos éternel sauvement.

près d'un quart de siècle d'existence et elle a bien employé son temps. On lui doit la conservation, l'histoire et l'appréciation de monuments importants; elle a dirigé et encouragé les fouilles de St-Bertin, elle a rendu l'étude de l'archéologie populaire dans le Pas-de-Calais, et, sous son aile, s'est élevée une pléiade de jeunes archéologues et antiquaires qui font déjà honneur à leur pays. Il faut avouer aussi que le sol de la Morinie était fertile en hommes studieux et en amis des lettres. Un de nos estimables érudits énumérait naguères, devant le congrès scientifique d'Arras, les richesses de personnel littéraire du Pas-de-Calais (1) : le sujet était si riche qu'on aurait encore pu l'étendre davantage : Le Pas-de-Calais compte deux membres de l'Institut, M. de *Sainte-Beuve* et M. *Vincent*, qui, dans des genres différents, font tous deux rejaillir des rayons de gloire sur leur contrée natale; M. *Fr. Morand*, juge à Boulogne et M. *Gerard*, bibliothécaire de la même ville, ont publié d'excellents écrits sur l'église d'Aire, la Biographie et la bibliographie boulonnaises; M. de *Rosny*, de la même ville, s'occupe des annales de son pays; M. *Delalleau*, né dans la patrie de l'abbé Prévost, aujourd'hui Recteur du Pas-de-Calais, enrichit l'Académie d'Arras de ses travaux; M. le baron de *Hautecloque* continue son histoire des Etats d'Artois; le docteur *Danvin*, de St-Pol, après avoir longtemps soutenu le *Puits artésien*, se livre encore à de gracieux délasséments littéraires; M. *A. Dufaitelle* trouve, sous la poussière des vieilles archives, des documents intéressants; MM. *Pigault de Beaupré*, de Calais, *Robitaille*, doyen de St-Pol, l'abbé *D. Haigneré*, à Boulogne, *Caffin*, *Caron*, bibliothécaire d'Arras, et *Amédée de Bouigny d'Hagerue*, se livrent à des recherches archéologiques et littéraires; M. *Alfred Hédouin* fils, s'est montré l'heureux traducteur de Sterne, comme son conseiloyen M. *E. Quertant* a su faire goûter aux Français la belle poésie de Byron; M. *Debacy* égale tout Calais par ses contes en vers; M. *D'héricault* envoie de bons articles à la *Revue des Deux Mondes*; et le Boulonnais *Ernest Serret* fournit les théâtres de Paris d'excellentes comédies : Nous en passons et des meilleurs.

Entourées de tels hommes les Sociétés savantes du Pas-de-Calais ne pouvaient que prospérer; c'est ce qui est arrivé à l'association des antiquaires de la Morinie dont les mémoires sont aujourd'hui très recherchés. On y trouve toutes les parties séparées d'une bonne histoire de St.-Omer. M. *Alex. Hermand* a fourni la numismatique Audomaroise; la notice des armoiries de la ville et de St-Bertin; la généalogie des comtes de Flandre, et l'histoire de l'abbaye de Watten; des recherches sur les rues de St-Omer ont été données par M. *Eudes*; l'hôtel-de-ville a été décrit par M. *L. Deschamps*; M. *Ternynck* a écrit un essai sur l'abbaye de Mont-St-Eloi; MM. *Le Glay*, *F. de Roisin*, le président *Quenson*, *P. Hédouin*, *Bolard*, *Cousin*, *Pugart* et de *Neuville* ont envoyé leur contingent en documents curieux inédits; M. *Taillar* a enrichi ces mémoires d'un volume entier sur les Institutions du moyen-âge; les archives historiques du chapitre de la cathédrale de St.-Omer

(1) *Un mot sur les écrivains actuels du Pas-de-Calais*, allocution prononcée le 30 août 1853, par M. *Le Glay*. Arras, Brissy, in-8°, 15 pp.

ont été analysées par M. *Vallet de Viriville* ; feu l'abbé *Fréchon* a fourni une notice sur Lambert de Guisnes ; MM. *Louis de Givenchy* et feu *Hector Piets* ont contribué pour une large part aux premiers travaux de la Société ; enfin M. *Henri de Laspiane*, aujourd'hui secrétaire perpétuel, l'âme de la compagnie, a annexé aux mémoires une narration complète des fouilles de St-Bertin, ouvrage capital, du plus haut intérêt pour la science historique et archéologique.

Le 9^e volume, en cours de publication, n'est pas moins nourri ni moins curieux que les précédents ; la 1^{re} partie, la seule parue, contient une notice de M. *L. Deschamps de Pas* sur un traité de peinture au moyen-âge par *Pierre de Saint-Omer* ; un autre sur une miniature de ms. par M. *F. Lafebvre* ; des recherches très complètes sur les deux monastères primitifs de la ville de St-Omer, par M. *Alex. Harmand*, qui ne fait jamais les choses à demi ; un tableau de mœurs en Artois, au xvi^e siècle, par M. *Courtois* ; un essai sur les médailles de N. D. de Boulogne, par M. *Jules Rouyer*, et une notice des manuscrits de la bibliothèque de Bergues, par M. *J. Leprotac*, occupé en ce moment à classer les archives municipales de Valenciennes. On voit, par ce qui précède, quelle est l'importance de la Société des Antiquaires de la Morinie et combien déjà elle a mérité de reconnaissance de la part de tous les amis de la science ; elle a bien justifié jusqu'ici sa devise : *Doctrina investigando restituit.* A. B.

320. — MÉMOIRE sur les archives des abbayes de Liessies et de Maroilles, par M. *Le Glay*, garde des archives du Nord, correspondant de l'Institut. *Lille, Danel, 1853, in-8° 88 p.* — MÉMOIRE sur les archives des abbayes de Cysoing, par le même, *Lille, Danel, 1854, in-8° 37 pp.* — MÉMOIRE sur les archives de l'abbaye de Marchiennes, par le même. *Douai, Adam d'Aubers, 1854, in-8° 70 pp.*

M. le docteur *Le Glay*, digne et érudit successeur des Godefroy dans la garde des archives de la Flandre, s'occupe depuis quelque temps d'un travail dont l'ensemble forme un magnifique répertoire des titres les plus curieux de nos anciennes et riches abbayes. En tête de ces mémoires sur les archives de chacune des grandes maisons religieuses du pays, M. *Le Glay* donne une notice historique sur le monastère et sur les prélats et hommes recommandables qu'il a eus à sa tête. Ces mémoires ainsi dressés sont envoyés aux Sociétés savantes des villes les plus voisines des monastères dont il est question. Ainsi, le mémoire sur Marchiennes a été donné par l'auteur à la Société de Douai, celui sur Cysoing à celle de Lille, celui sur les églises du Cambrésis au Bulletin de la Commission historique du Nord, le travail sur Liessies et Maroilles fut expédié à la Société d'Avesnes, et celui sur l'abbaye de St-Amand est accordé à celle de Valenciennes. Tous ces corps savants s'empressent de faire imprimer ces excellents travaux, dont nous espérons voir un jour la réunion en un corps d'ouvrage qui ne sera pas le moins beau fleuron de la couronne littéraire de l'archiviste général du Nord.

M. Le Glay écrit avec tant de charme pour le lecteur, que nous n'avons qu'un reproche à lui faire, celui de trop abrégé son travail. On sent qu'il pourrait toujours étendre ses notices, mais que sa modestie l'emporte et lui fait retenir sa plume. Son plan d'ailleurs exige une certaine retenue dans ce qu'il nous dit de chaque abbé de nos monastères. Sans cela il n'eût pas manqué d'ajouter aux quelques lignes qui traitent de *Gilles du Chesne*, 27^e abbé de Liessies au commencement du xv^e siècle, que ce vertueux et savant prélat, ému de voir sa contrée abîmée par les guerres, fit publier dans toutes les provinces des Pays-Bas, que tous ceux qui faisaient profession de *Rhétorique* (l'art de versifier) eussent à se transporter en son abbaye, promettant de délivrer un prix à celui qui pourrait le mieux prouver *par argumens et raisons* « Pourquoi la paix ne venoit point en France? » Le premier prix, qui était une Paix d'argent, fut obtenu par ceux d'Hesdin, et le second prix, un *agnus Dei*, devint la part de ceux de Valenciennes : Les autres chambres de Rhétorique qui concouraient furent celles de Cambrai, Douai, Mons, Ath et d'autres de Vermandois ; elles ne purent trouver, au gré de l'abbé Du Chesne : *Pourquoi la paix ne venoit pas en France?*

A. D.

321. — THÉÂTRE LIÉGEOIS. Nouvelle édition augmentée d'une pièce inédite ; revue et annotée par *F. Bailleux*, précédée d'une introduction historique par *U. Capitaine*, d'une lettre aux éditeurs par *J. Stecher* et ornée de trois planches gravées par *J. Helbig*. — Liège, J. G. Carmanne, 1854, in-12 de xxx et 214 pages.

Au moment où les études sur les patois des provinces sont poussées à un point extrême, quand nous voyons même en France un Bonaparte, cousin-germain de l'Empereur, s'occuper spécialement de cette matière avec l'intention de publier un beau travail sur la concordance de certains patois, c'est une heureuse idée que celle de rassembler les pièces éparses d'un théâtre populaire dont on ne retrouve plus les fragments, et de le publier avec introduction, éclaircissements et même illustrations. M. F. Bailleux, avocat à Liège, aidé de M. Ulysse Capitaine, bibliographe distingué de la même ville, a mis au jour le *Théâtre Liégeois* plus complet qu'on ne le vit jamais. Les éditions originales des pièces isolées sont introuvables ; les réimpressions des pièces réunies sont rares ; il y avait donc urgence de donner au public la satisfaction de voir ce théâtre bien édité et augmenté d'une pièce inédite. Les auteurs de ces pièces en langage populaire ne sont pas, comme on pourrait le supposer, des hommes obscurs et de bas-étage ; au contraire, ce sont MM. De Cartier de Marciennes, bourgmestre de Liège en 1768 ; Fabry, conseiller à la chambre des comptes, puis bourgmestre de Liège de 1776 à 1790 ; le Baron de Vivario, qui exerça les mêmes fonctions de 1769 à 1779 ; Simon de Harles, chanoine de Liège, qui devint Grétry et en fut le premier protecteur. La pièce publiée pour la première fois, *Li Malignant* (Le Bourru) fut composée par F. M. Hémaült en 1789. Presque tous les airs de cette

dernière sont tirés des opéras de Grétry qui jouissaient à Liège d'une faveur méritée et toute particulière. La musique des quatre premières compositions appartient à M. le chanoine de *Hamal* dont Grétry dit dans ses *Essais sur la musique* (t. I, p. 434) en joignant son nom à celui de *Fabry* parmi les liégeois dignes de mémoire : « Feu le chanoine *Hamal*, dont les ouvrages en musique ne sont pas assez connus ; et si je ne craignais de blesser la modestie du plus respectable magistrat, de l'homme constamment aimé du peuple et dont *Anacharsis* nous eut transmis les vertus s'il fut né parmi les Grecs, ne citerois-je pas *Fabry* ? » On conçoit que des poésies peuloises produites par de tels hommes et éditées par MM. *F. Bailloux* et *U. Capitaine* doivent être à bon droit recherchées.

A. D.

322.— STERNE inédit. *Le Koran*, œuvres posthumes complètes. Traduit par *Alfred Hédouin*, édition accompagnée de notes et ornée du portrait de Sterne. Paris, librairie nouvelle, Boulevard des Italiens, 15. 1853, in-12, 286 pages.

Le Koran, de Sterne, qui parut à Londres en 1775, sept ans après la mort de l'auteur, n'a jamais été traduit en français, car on ne peut regarder comme une version de cet ouvrage les quelques lambeaux qu'en a donnés l'éditeur des œuvres de Sterne en 1818 sous le titre de *Maximes et Pensées*, ni les *Pensées diverses* placées à la suite du *Voyage sentimental*, publié par *Gosselin* en 1841 dans la *Bibliothèque d'élite*. *Le Koran* forme, à proprement parler, les *Mémoires de Sterne* que ce fin et délicat écrivain a voulu donner au public sous une forme plus ingénieuse et plus systématique qu'il ne l'avait fait dans *Tristan Shandy*. Qu'on ne s'étonne pas du titre de *Koran* donné par Sterne à son livre ; comme il le dit très bien lui-même, il n'est pas pour cela passé au mahométisme, mais il a jugé à-propos d'appeler ses caprices ou ses rêveries, *Al Koran* ou *le Koran* aussi bien que les mensonges ou les inventions de Mahomet, parce que ce mot arabe signifie simplement une collection de chapitres, et qu'il a divisé ainsi la réunion de ses pensées. Ce livre est en effet le recueil des sentiments particuliers de l'auteur ; il s'y peint comme Montaigne s'est reproduit dans ses *Essais*. Malheureusement la mort empêcha Sterne de compléter son œuvre. Telle qu'elle est, c'est une bonne fortune pour les lecteurs français d'en avoir obtenu une version sûre et fidèle. C'est ce qu'a su faire habilement M. *Alfred Hédouin*, jeune écrivain, né dans le Nord de la France, qui appartient à la patrie de Daunou et de Sainte-Beuve, et qui enrichit, chaque mois, de ses articles, deux des meilleurs écrits périodiques de la capitale, la *Revue de Paris* et l'*Athénæum Français*. M. *Alfred Hédouin* possède les qualités et la tournure d'esprit les plus favorables pour comprendre et rendre parfaitement la pensée de Sterne ; il est penseur sérieux et fin, humoristique et délicat, il a quelque chose d'anglais dans le caractère ; aussi a-t-il parfaitement suivi son auteur qu'il a reproduit avec une originalité sévère, sans y rien ajouter ni retrancher. C'est ainsi que l'on devrait toujours faire passer un auteur d'une langue dans une autre. On ne dira pas de M. A. Hédouin : *traduttore traditore*.

A. D.

323. **RAPPORT SUR les travaux et publications des savants de province, en 1852, d'après les renseignements communiqués au congrès des délégués, dans sa séance du 25 janvier 1853, par M. le Cte Achmet d'Héricourt, président de l'Académie d'Arras.** Caen, A. Hardel, 1853, in-12 de 81 pages.

Ce rapport, extrait de l'*Annuaire de l'Institut des provinces*, année 1854, est un inventaire très habilement dressé du personnel et des publications littéraires des départements. Cette riche nomenclature est de nature à consoler ceux qui se lamentent sur la centralisation et le monopole de la science et de la littérature dans la ville de Paris. Il reste encore des hommes de savoir et de lettres dans la province; et, si l'on en doutait, on n'aurait qu'à consulter le répertoire très rassurant que M. le Comte d'Héricourt vient d'établir pour le plus grand honneur des écrivains qui n'ont pas l'avantage d'habiter la capitale. S'ils sont déshérités des beaux modèles de la grande ville, des grands exemples donnés au sein d'un vaste centre d'action, de cette chaleur, de cette émulation qu'on trouve toujours au foyer éclatant de la civilisation, ils ont, en échange, le calme de la vie des champs, la tranquillité si favorable à l'étude, l'absence du bruit et des passions fortes, qui permettent de produire en silence, avec persévérance et qui quelquefois mènent à des résultats effectifs et profitables; nous n'en donnerons pour preuve que le rapport que nous venons d'annoncer: c'est un bilan très flatteur pour la province.

A. D.

324. — **DE LA RELIGION du nord de la France avant le christianisme, par Louis de Baecker.** Lille, Ernest Vanackere, 1854, gr. in-8. de xv et 353 pages.

M. Louis de Baecker, à qui l'on doit déjà de bonnes publications, vient encore d'obtenir des droits nouveaux à la reconnaissance des amis de l'histoire du pays en publiant un ouvrage sérieux sur les traditions religieuses des vieux flamands. Cet investigateur zélé de nos annales, qui a quitté la magistrature pour se vouer corps et âme aux recherches historiques, a voulu éclairer une partie fort ténébreuse du domaine de la science. Il s'agissait de savoir quelle était la religion dominante dans le nord de la France avant le christianisme? Pour résoudre cette question ardue, M. de Baecker a fait une étude profonde de la mythologie Scandinave, et, par des rapprochements souvent ingénieux, mais dont il tire parfois des conséquences trop absolues, il a inféré de divers rapprochements pris dans les proverbes, les chants, les usages locaux, les noms de lieux, etc., que la religion de nos ancêtres payens était celle d'Odin ou de Woden. L'auteur, il est vrai, applique son système plus particulièrement à la partie flamande du nord de la France qu'aux autres provinces de l'Empire; nous croyons qu'en cela il a agi prudemment. La théogonie de l'Europe septentrionale, qui se trouve toute renfermée dans l'*Edda*, a pu être suivie par les peuples d'origine tudesque occupant le littoral nord de la France, sans

pour cela qu'elle ait été adoptée par les peuples gaulois qui habitaient l'intérieur des terres. M. de Baecker s'étend complaisamment sur les étymologies des noms de lieux qu'il explique de manière à fortifier son système; quand il rencontre un nom romain, comme celui de *Famars* par exemple (1) il le croit substitué à un nom scandinave lorsque le culte payen romain a remplacé la religion payenne norvégienne. Les questions de mœurs populaires, d'usages locaux, de chants vulgaires et enfantins nous ont paru traitées avec intelligence et un esprit observateur: ces chapitres charmeront les lecteurs. Nous devons aussi faire remarquer la manière dont ce livre a été édité par M. Vanackere; il est rare de voir paraître en province, un ouvrage aussi bien imprimé et aussi luxueusement traité.

A. D.

325. — BULLETIN de la Commission historique du département du Nord. Tome quatrième. *Lille*, impr. de *L. Danel*. 1853, in-8° de 478 pages, 4 pl. et 1 fac-simile.

Nous avons déjà rendu compte séparément des principales matières qui composent ce volume intéressant pour notre localité. Elles sont ici réunies par ordre de date et accompagnées des procès-verbaux des séances de la commission, de quelques lettres de correspondants et d'une liste des membres de la commission historique. Nous ne nous arrêtons donc pas davantage sur cette publication, mais nous devons cependant citer parmi les pièces dont nous n'avons pas encore parlé: 1° Une correspondance sur les armoiries de la ville de Lille, qui a suffisamment éclairé la commission pour lui faire déclarer « que depuis comme « avant l'enregistrement à l'Armorial général de France en 1698, les « armes de la ville de Lille ont été et sont ainsi blasonnées: *De gueules « à la fleur de Lys d'argent.* » 2° Une communication de M. *Emile Gachet*, paléographe de Bruxelles sur des artistes en orfèvrerie du XIII^e siècle. Ce sont *Jacquenez* ou *Jacquemon* l'orfèvre, moine d'Anchin, *Colart* ou *Nicholon* de Douai, et *Jacquemon* de Nivelles. Le premier conçut le dessin et fit le modèle de la précieuse chasse des reliques de Madame Sainte Gertrude; le second et le troisième l'exécutèrent en or et en argent en l'enrichissant de pierres fines. Il était bon de signaler ces artistes inconnus.

A. D.

326. — PALAIS DE JUSTICE de Boulogne-sur-Mer, construit sur les plans et sous la direction de M. *Epellet*, architecte du département du Pas-de-Calais. *Boulogne-sur-Mer*, impr. de *Ch. Aigre*, 1853, in-8. de 48 pages et trois grandes planches.

Le mercredi 10 novembre 1852 avaient lieu la bénédiction et l'inau-

(1) C'est par erreur que M. de B. transporte Famars, situé aux portes de Valenciennes, dans l'arrondissement d'Avesnes.

guration du Palais de Justice de Boulogne, relevé dans la ville haute, sur l'emplacement de l'ancienne Sénéchaussée. M. A. Girard, l'un des membres du barreau et bibliothécaire de la ville, publia à cette occasion une brochure dans laquelle il a réuni, non seulement les discours de Mgr. Parisis, évêque d'Arras, de MM. le comte Duhamel, préfet du Pas-de-Calais, De Caudavains, président du tribunal, et de Wasnières, procureur de la République, mais aussi une notice curieuse sur les précédents du monument que le talent de M. Epellet venait de faire sortir de terre. Cette notice, enrichie de faits communiqués par M. P. Hérouin, ancien bâtonnier des avocats de Boulogne, est luxueusement illustrée de trois charmantes vues dessinées et lithographiées par Ch. Fichot, représentant : 1° la façade, 2° la salle des Pas-Perdus, et 3° la salle d'audience du tribunal de première instance. Cette publication sera un souvenir précieux du principal, nous pouvons presque dire du seul monument civil de Boulogne-sur-Mer.

327. MÉMOIRES de la société Dunkerquoise pour l'encouragement des sciences, des lettres et des arts. *Dunkerque*, typ. E. Vandalle, 1853, in-8° de 236 pages.

La société Dunkerquoise, toute jeune encore, publie déjà ses mémoires ; il est vrai qu'elle compte dans son sein des membres actifs et éclairés qui ne veulent pas que le titre que cette compagnie a pris soit un vain nom. MM. Cousin, V. Derode, de Coussemaker, R. de Bertrand, F. Orulle, Fontemoing, parmi les résidents ; H. Bourdon, J. J. Carlier, Louis de Baecker, dans les non-résidents ; et M. Paillard de St.-Aignan, sous-préfet et membre honoraire, ont fait de bons et louables efforts pour mettre de suite la société naissante sur un pied respectable et la faire classer parmi les compagnies savantes qui travaillent et produisent. Le volume que nous annonçons en est la preuve. Ce ne sera pas l'enfant unique des œuvres de la société Dunkerquoise, qui, tout en restant bonne fille au fond, fera parler d'elle, contrairement à ce que disait Voltaire en citant une académie de province dont on ne disait rien.

A. D.

328. ÉCRIVAINS MONTAIS.— Traité des sections du Cône par J. F. Le Poivre, avec notices. Mons, Masquillier et Lamir, 1854, gr. in-16 de 64 pages, fig. d'après P. Bureau. — Éléments de la grammaire latine, par Jean Gillet, avec notice. Id. ibid. 56 pag.

J. F. Le Poivre était un mathématicien Montois distingué, vivant au 17^e siècle et mort le 6 décembre 1710 ; sa notice ayant été peu étendue dans la *Biographie Montoise*, le savant M. Quetelet lui rendit une justice plus complète dans une communication faite à la société du Hainaut. M. Camille Wyns y ajouta quelques notions d'après la découverte d'une édition du livre de Le Poivre exécuté à Mons, en 1708, et contenant des démonstrations plus étendues que celle de Paris, 1704, vue par M. Quetelet. L'œuvre de J. F. Le Poivre étant maintenant fort rare, on a justement cru qu'il serait bon et utile de la réimprimer. Les amis de la science applaudiront à cette louable pensée. M. C. Wyns a rendu le même hommage à la mémoire de J. Gillet, grammairien montois trop peu connu et qui méritait d'être réhabilité.

A. D.



NOUVELLES LITTÉRAIRES

ET

DÉCOUVERTES HISTORIQUES.

— On sait les luttes scientifiques si longtemps soutenues par notre spirituel concitoyen, M. Onésyme Leroy, à l'occasion de l'*Imitation de J.-C.* attribuée par les uns à Thomas à Kempis, par d'autres et spécialement par M. O. Leroy, au chancelier Gerson. Cette guerre de plume ne paraît pas sur le point d'être terminée, et un nouvel article de notre concitoyen, publié dans les journaux de Seine-et-Oise, vient nous apprendre que la question va entrer dans une nouvelle phase.

Voici comme M. O. Leroy s'exprime, en post-scriptum :

« Enfin, nous apprenons, du pays de nos origines, où fut le tombeau du père de Clovis, que les dernières découvertes de la Belgique sur l'auteur de l'*Imitation* auraient pour résultat d'établir que cet auteur n'est ni A. Kempis, ni Gerson, mais une communauté presque entière dont A. Kempis, qui en était membre, aurait résumé et transcrit les réflexions collectives ; qu'il les aurait signées comme copiste, ce qui expliquerait les signatures de son nom sur les manuscrits que nous opposaient récemment nos honorables adversaires, à qui nous avons répondu : Puisqu'il a signé, il n'est donc pas l'auteur, lui qui prie Dieu de n'être pas connu : *Da mihi nesciri* !

» On nous annonce en même temps des preuves nombreuses de cette découverte : nous les attendons sans inquiétude, même avec intérêt, car, ami de Gerson, nous le sommes surtout de la vérité. Nous ajoutons que, si la France devait renoncer à la gloire d'avoir produit l'*Imitation de Jésus-Christ*, nous apprendrions avec moins de regret que le pays à qui est due l'œuvre collective des Bollandistes, cette base immortelle de l'histoire moderne, aurait vu sortir d'une communauté, comme d'une seule âme, *unanimité*, le Livre sur lequel l'opinion chrétienne est unanime aussi. »

— Un bouquiniste de Mons vient d'acquérir deux volumes manuscrits du xvi^e siècle, qui sont l'un l'original, l'autre la copie, du *Mystère de la Passion de J.-C.* en vers allemands, latins et français, mis en lumière par Charles Alexandre de Croy, en 1596, lorsqu'il n'était encore âgé que d'environ 15 ans et qu'il faisait ses études à Fribourg, en Brisgau. Les vers allemands et latins paraissent être l'œuvre de deux poètes nommés *Béveré* et *Magnoecourt*. Charles Alexandre de Croy, promoteur de tout l'ouvrage, est au moins l'auteur d'une remarquable préface en vers français, s'il ne l'est de toute l'histoire de la Passion versifiée en cette langue. Les deux volumes sont de format petit in-4^o ; l'original, relié en peau

de traie et la copie (du même temps), reliée en veau, sont tous deux dorées sur tranche et portent sur les plats les armoiries et la devise de l'illustre maison de Croy, avec la date de 1596. La bibliothèque publique de Valenciennes vient d'acheter le volume original entièrement écrit de la main du duc Charles Alexandre de Croy.

— La commission royale d'histoire de la Belgique consultée sur une proposition faite par M. Le Glay de donner une nouvelle édition revue, corrigée et augmentée, d'Aubert Le Mire, a exprimé l'opinion que l'on pourrait se borner à publier un *Supplément rectificatif* de cet auteur. La commission a pensé que, réduite à ces termes, la proposition du savant archiviste du département du Nord méritait d'être accueillie. Il faudrait nécessairement, pour qu'il y fut donné suite, que le gouvernement accordât un subside spécial. Ce supplément d'Aubert Le Mire s'imprimerait en Belgique et sous la direction de la commission royale d'histoire.

— Les *pierres jumelles* de Cambrai, le plus ancien monument du cambrésis, ont été acquises par M. A. Wilbert, au nom de la société d'Émulation de Cambrai. Ces pierres celtiques étaient au moment d'être détruites lorsque l'achat en a été fait, avec celui des 4 ares 43 centiares sur lesquels elles sont placées.

— Nous avons déjà eu occasion de signaler à l'attention de nos lecteurs deux charmants petits recueils de fables, publiés à Lille en 1850 et 1852 par M. Victor Delorme, qui se cachait modestement sous le voile de l'anonyme; ces apologues reçus avec applaudissements, viennent de faire une seconde apparition, avec de notables additions. C'est aujourd'hui un charmant recueil de cent fables, très-bien édité par M. Joseph Minart, à Lille, 1854, 1 vol. in-12 de 160 pages, que tous les amateurs de l'agréable et bonne littérature voudront se procurer.

— On vient de mettre en vente chez M. Gérussex, à Bruxelles, un charmant *Album*, in-f°, représentant les fêtes célébrées en août 1853 pour le mariage du duc de Brabant. Cet ouvrage contient, outre les portraits du Roi Léopold et des jeunes époux, 14 jolies estampes coloriées figurant les chars et la marche triomphale qui parcoururent Bruxelles à l'occasion du royal mariage. Un texte explicatif accompagne les planches. Cet *Album*, fort bien exécuté, et tiré à un nombre assez restreint d'exemplaires, sera un jour très-recherché comme un spécimen des fêtes publiques données en Belgique au XIX^e siècle.

— On vient de mettre en vente à Bruxelles, chez Ch. Muquardt, et à Paris, chez A. Aubry, les *Oeuvres diverses* du Baron de Stassart, beau volume, grand in-8°, à deux colonnes, de 1100 pages, qui contient les fables, pensées, discours, rapports, poésies, notices biographiques, critiques littéraires et miscellanées du directeur de l'Académie royale de Belgique. Ce volume, qui contient la matière de huit in-8° ordinaires, est d'une exécution en rapport avec l'importance et le choix des matières qui le composent. C'est une bonne fortune pour les amis des lettres. Nous y reviendrons plus longuement.

— La société des antiquaires de la Morinie va faire paraître la première partie de la *Biographie des abbés de Saint-Bertin*; elle a également sous presse le *Coutumier de Guisnes* et une réimpression de la chronique de Lambert d'Ardes, donnée par M. le marquis de Godefroy-Hemilgaise sous le patronage de la société.

— L'académie d'Arras ne s'arrête pas dans ses utiles publications;

elle va bientôt mettre au jour une production vraiment capitale qui intéresse tous les amis de l'histoire de l'ancienne province d'Artois : c'est la traduction du fameux traité de *Morinis* par le Père Malbrancq. Cette version française sera accueillie avec d'autant plus de plaisir que le texte original latin, dont l'usage n'est pas vulgaire, est devenu fort rare et par conséquent fort cher.

— Les bibliophiles de Mons ont l'intention de publier à petit nombre, la complainte en vers de Guillaume de Hainaut, vendue à la vente de la bibliothèque du Roi Louis-Philippe et passée en Angleterre, dans la collection d'un riche lord qui en permettra peut-être la mise au jour.

— La *Revue du Nord* après avoir subi des vicissitudes diverses, a reparu à Lille le 1^{er} janvier 1854, sous la direction de M. *Brun-Lacourne* qui avait fondé ce recueil en 1833. Elle paraît maintenant par quinzaine et par cahier de deux feuilles in-8°.

— M. *Durand de Lançon*, bibliophile à Béthune, vient de faire réimprimer, pour lui et ses amis, à cent exemplaires seulement et sur beau papier de Hollande, les *Complaintes et Enseignements de François Garin, marchand de Lyon*. Quoique ce livret, imprimé en 1495, ensuite en 1512, puis sans date, ait été encore remis en lumière en 1832, Paris, impr. de *Crapelet*, pet. in-4° (par les soins de M. D. de L....) et tiré aussi à 100 exemplaires, il n'en est pas moins rare, et M. *Durand de Lançon*, de Béthune, a bien mérité des bibliophiles en ravivant de nouveau la mémoire de *Garin* ou *Gérisin*, et en réimprimant sa *complainte douloureuse, pour sa douleur passer et pour rappaizer son gre*.

— M. *Duthilaul*, bibliothécaire de Douai, a publié, ces jours derniers, le tome second de la *Bibliographie Douaisienne* auquel le ministre de l'Instruction publique a souscrit pour 25 exemplaires. Cette importante addition complète, autant que possible, le catalogue des livres mis en lumière dans la ville du Nord de la France où l'on a le plus imprimé. Nous reparlerons de cette production.





CORRESPONDANCE.

LETTRES SUR LE PATOIS.

(CINQUIÈME LETTRE.)

Douai , le 29 avril 1854.

MON CHER DINAUX ,

Dans ma dernière lettre, en parlant du verbe *faire*, j'ai allégué une opinion sur l'origine ou plutôt sur l'étymologie de ce mot, qui procède, selon qu'on en est convenu, du *facere* latin. En tant qu'il signifie effectuer, produire un fait, il n'y a pas de motif de s'opposer à cette filiation, quoique le calque ne soit pas d'une exactitude rigoureuse. Mais j'ai prétendu et je maintiens que dans d'autres cas, notre *faire* provient du *fari* des latins dont il a la conformation et la signification : *fari*, faire, dire, s'exprimer, parler, etc.

Les exemples de l'emploi du verbe *faire*, comme succédané de *dire*, fourmillent chez nos vieux écrivains et poètes. Pour n'en citer que quelques-uns; je lis dans un lai du 13^e siècle (1) :

« Vassal, *fit-elle*, ke gardez ça ?

Vassal, *dit-elle*, que considérez-vous là (quoi vous arrête ?)

« Avoi beu fiz ! *fets* Desiré.

Hélas beau-fils ! *dit* Désiré.

« Sire, *fel-il*, entent a moi »

Sire, dit-il, entens à moi, (*écoute-moi*).

(1) *Le lai del Desiré*. Lais inédits des XIII^e et XIV^e siècles. Francisque Michel.

Voici un vers de ce même poème où *faire* est employé selon les deux différentes significations de *fari* et de *facere* :

« Sire, *fit-il*, *faire* l'estut

« Sire, *dit-il*, *faire* cela convient (il le faut).

Sans remonter si haut nous pouvions nous en tenir à l'autorité de Molière qui a employé volontiers cette locution. Dans *L'École des femmes*, Agnès raconte à Arnolphe l'entretien qu'elle a eu avec la vieille émissaire qu'Ergaste son amant lui a envoyée :

« Moi, j'ai blessé quelqu'un ? *fit-je* toute étonnée.

« Oui, *fit-elle*, vos yeux pour causer le trépas

« Ma fille, ont un venin que vous ne savez pas.

« — Mon Dieu ! j'en aurais, *dis-je*, une douleur bien grande etc.

Dans ce couplet, *fit-je* et *dis-je*, *fit-elle* et *dit-elle*, sont employés plusieurs fois, alternativement et l'un pour l'autre. A l'appui de ma thèse, j'ai oublié aussi d'indiquer *affaire*, qui n'est pas autre chose que l'infinitif latin *affari*, à *parler*, littéralement *affaire*, employé substantivement comme cela se pratiquait et se pratique encore pour beaucoup de verbes : boire, manger, souper, dormir, souvenir, départir, *avenir* etc., etc., etc. Nos anciens, à cet égard, n'avaient pas de scrupules, tout verbe au besoin était substantif.

Remarquons que ces locutions : *avoir à faire* et *avoir affaire*, ont chacune une signification bien distincte ; *avoir à faire*, c'est avoir à effectuer, à exécuter une chose, un acte ; *faire*, dans ce cas, répond à *facere*, *efficere* et demande un régime direct. — *Avoir affaire* est bien différent, *affaire* est un infinitif-substantif, masculin autrefois, aujourd'hui féminin ; c'est l'*affari* des latins : (affaire, à parler). On a *affaire* à son notaire ou avec son avocat ; on va chez le ministre où l'on a *affaire* ; on a *affaire de* quelque chose ; on est retenu *pour affaire* etc. ; enfin, l'*affaire* est ce dont on a à parler, à causer ; de même que l'*avenir* est ce qui est à venir, à arriver.

Revenons à notre patois ; on n'y rencontre guère d'expression, de locution ou de tournure de phrase qui n'ait sa raison logique d'existence avec ses titres d'origine, et presque toujours ses états de service inscrits quelque part, il ne s'agit que de les chercher.

J'ai indiqué autrefois cette tournure de phrase qui, je crois,

n'existe plus que dans nos contrées: *Avoir ker*, avoir cher, aimer, chérir. *Avoir pu ker*, avoir plus cher, préférer, tenir plus à cœur, aimer mieux. On retrouve cette locution chez notre bon Froissart; Messire Jean de Hainaut qui prête secours et assistance à la reine d'Angleterre pour la ramener dans son royaume: « J'aurais « *plus cher* (dit-il) à renoncer à tout ce que j'ai vaillant etc... « que la bonne dame fut partie sans confort et aide (Chron. « chap. XVII). » Dans un autre chapitre où il est question du mariage de la fille du comte de Hainaut avec le roi d'Angleterre Édouard: « Parquoi (dit Froissart) monsieur son frère le comte « de Hainaut, lui voulut envoyer une de ses filles; car *il l'auroit* « *plus chère* que nulle autre, pour l'amour de lui. » — Au seizième siècle La Boetie, l'ami de Montaigne, dans son discours *de la servitude volontaire*: « Donques, celui-là (Licurgue) avec ses « loix et sa police, nourrit et fait si bien les Lacédémoniens, que « chacun d'eux *eut plus cher* de mourir de mille morts, que de « reconnoistre autre seigneur que la loy et la raison. »

Voici encore une manière de locution qui s'est conservée presque exclusivement chez nous: j'ai du pain *pour moi manger*, de l'eau *pour moi boire*, un lit *pour moi coucher*; c'est-à-dire, pour que je mange, pour que je boive, pour me coucher. Ils passent le temps à *leurs-amuser*, plutôt que *leur dépêcher*. Ils passent le temps à s'amuser au lieu de se dépêcher, etc. Dans le roman de Jean de Saintré: « Notre maître (dit le petit Saintré), c'est ma- « dame ma mère qui m'a envoyé de l'argent *pour moi esbanoier*, « pour m'ébouedir, me divertir. » Froissart en ses chroniques dit: « On a donné des vivres aux soldats *pour eux nourrir*, (pour se « nourrir, pour s'entretenir) — et commencèrent ceux de dedans « à *eux défendre*, (à se défendre.) — La flateur de la mer *leur* « *grieve*, c'est-à-dire, l'odeur de la mer les incommode, etc. »

Crier s'emploie encore à Douai comme chez vous, mon cher ami, en qualité de verbe actif et selon le sens de gronder quelqu'un, réprimander un enfant, un inférieur. Dans une citation que nous avons faite précédemment à l'intention d'un autre mot, nous avons vu que, « lorsque les enfants aux Sarrasins braioient, « les femmes *les escrivoient* et disoient taisiez-vous, vez-ci le roi « Richard. » (Joinville).

Molière aussi a employé le verbe *crier* selon l'acception que nous lui donnons. Arnolphe, dans *L'École des femmes* que nous citions tout-à-l'heure, fait des reproches à Agnès :



« Ah ! ah ! si jeune encor, vous jouez de ces tours.

« Petit serpent que j'ai réchauffé dans mon sein.

AGNÈS.

« Pourquoi me criez-vous ?

ARNOLPHE.

J'ai grand tort, en effet.

AGNÈS.

« Je n'entends point de mal dans tout ce que j'ai fait. »

En français, *brave*, adjectif, signifie courageux, vaillant. Il signifie aussi honnête, probe, digne. Dans notre patois, il a conservé une acception qu'il avait autrefois ; nous disons *être brave*, pour, être bien habillé ; *se faire brave*, c'est mettre ses plus beaux habits, c'est se parer pour paraître avec avantage. « Ah que
« malaisément se peut garder, disoit un grand homme, une fem-
« me qui est belle, ambitieuse, avare, convoiteuse d'*être brave*,
« bien habillée, bien diaprée. » (Brantome. *Femmes galantes*).

On fait venir le mot *brave* du latin *bravium* qui proviendrait lui-même du grec, et désignait le prix qu'on donnait à celui qui avait remporté la victoire dans les jeux. « . . . Omnes quidem
« currunt, sed unus accipit *bravium* (St.-Paul, épît. aux Co-
« rinth.). »

On avait les substantifs *braverie*, *braveté*, que l'on employe encore chez nous pour signifier, luxe des vêtements, ostentation, magnificence. « Ces misérables (dit La Boetie), voient reluire les
« trésors du tyran et regardent tous ébahés les raions de sa *bra-
« veté* etc. (*Servit. volunt.*). »

Tallemant des Reaux, parlant d'un courtisan qui dépensait beaucoup pour sa toilette dit : « C'étoit un garçon fort bien fait,
« fort propre, qui ne manquoit pas d'esprit, tout ce qu'il put avoir
« de cette change et tout ce qu'il pouvoit attraper, tout cela s'en
« alloit en *braverie*. (Mém. historiette de Beaulieu Picard). »
Autrepart Tallemant dit que « Mme de Nouveau étoit la plus
« grande folle de France en *braverie* ; pour un deuil de six se-
« maines, on lui a vu six habits ; elle a eu des jupes de toutes
« les couleurs à la fois. »

Dans Molière, M. Josse de *l'Amour médecin* : « Pour moi, je
« tiens que la *braverie*, que l'ajustement est la chose qui réjouit

« le plus les filles. » — Dans la même pièce, Sganarelle dit à sa fille Lucinde : « Est-ce que tu es jalouse de quelqu'une de tes compagnes que tu vois plus brave que toi. »

Les mots *franc* et *franchise* ne s'emploient plus, *franc* que pour dire libre, exempt d'imposition, de charge, de dettes, de tare ou de taxe, et aussi pour entier et complet ; *franchise*, selon le même ordre d'idées, que pour signifier la qualité de ce qui est *franc*, sincérité, candeur, exemption, immunité, etc. Dans notre patois ces mots ont conservé l'acception qui répond au sens de courage, valeur, hardiesse, intrépidité. De quelqu'un qui est hardi, qui s'expose sans crainte au danger, qui brave le péril, on dit qu'il est *fin franc* (*fin* pour extrêmement), ou qu'il est d'une *franchise* sans pareille. On retrouve chez les anciens écrivains ces mots avec une acception analogue à celle que nous leur donnons encore. La Boétie, en parlant des peuples soumis au gouvernement d'un tyran, dit : « Ils vont au danger quasi comme attaché, tous en-
« gourdis, par manière d'acquit, et ne se sentent point bouillir
« dans leur cœur l'ardeur de la *franchise* qui fait mépriser le
« péril et donne envie d'achapter par une belle mort entre ses
« compagnons l'honneur et la gloire. »

Cette région du corps à laquelle les modernes ont réservé exclusivement le nom de ventre, a continué d'être appelée dans nos villages *panse* ou plutôt *panche* selon la prononciation wallonne. C'est que véritablement ventre est un terme générique qui désigne toute cavité à parois bombées arrondies, et destinée à contenir quoique ce soit. La boîte osseuse qui contient le cerveau était le *ventre supérieur*. La cavité qui contient les organes abdominaux, pour parler comme les anatomistes, était le *ventre inférieur*, qu'on appelle encore le *bas-ventre*. Le thorax ou la poitrine où sont les poumons et le cœur, était le *ventre moyen* ; on appelle même encore *ventricules* ou *petits ventres* les petites cavités qui sont dans le cerveau, dans le cœur etc.

Dans cette phrase : *avoir du cœur au ventre*, ce qui équivaut à ce que nos romantiques de brocante nous ont si souvent répété : « qu'ils ont un cœur qui bat dans leur poitrine d'homme » ; ventre est dit pour poitrine, comme dans ce vers du poème de Par-ténopceus :

U le *cuor* de mon *ventre* trait.
(Où le cœur tiré, arraché de ma poitrine.)

A ce propos et puisque nous sommes dans ces régions, je ne sais pas pourquoi je me refuserais à parler du nombril que les bonnes femmes de chez nous appellent *boudine*, *boudinette*, sauf votre respect et sous le couvert de Froissart, qui, racontant que des soldats passèrent un gué, dit sans façon : « Ils étaient en l'eau » jusques à la *boudine* (*Chronique*). » En langage plus sucré, on dirait, jusques à la ceinture.

Ecraventer est un verbe qu'on emploie figurément pour dire écraser, éventrer, massacrer, fouler au point de faire crever. *S'écraventer* de travail, c'est se crever de travail, c'est faire des efforts au-dessus de ce qu'on peut; *être écraventé*, c'est être pressé, comme écrasé dans une foule ou violemment comprimé de façon à n'en pouvoir plus. — Au xvi^e siècle, on disait *accraventer*. Brantôme, en parlant de Caligula qui fit tuer, par un de ses officiers, Césonia, une des femmes qu'il avait aimées et qui fit massacrer la fille de cette même Césonia : « Fiez-vous à ces gens; tant » il étoit sanglant hélas! La pauvre femme fut occise d'un coup « d'espée à travers le corps par son centenier; et la fille brisée » et *accraventée*, contre une muraille, qui ne pouvoit mais de « la méchanceté de la mère (*Femm. galant.*). »

Avachir s'emploie pour dire amollir le cuir, élargir, assouplir des chaussures, afin de les rendre plus aisées. Dans notre patois cette expression s'emploie métaphoriquement, comme on l'employait autrefois pour signifier rendre poltron, abâtardir, amollir le courage. Je ne connais pas l'origine de ce mot à moins qu'il ne provienne de *vacca*, vache. On dit quelquefois poltron comme une *vache*, comme une *vache* rouge. — Au demeurant, La Boetie explique comment les peuples s'abâtardissent, s'amolissent et sont rendus plus faciles à opprimer et à façonner au joug : « Les tyrans connoissent bien cela et voyans qu'ils (les » sujets) prennent ce pli, pour les faire mieux *avachir* encore, « ils y aident-ils (*Servit. vol.*). »

Faire sa tête, pour dire n'en faire qu'à sa tête, à sa volonté, faire un coup de tête, est une expression nouvellement remise en usage dans certain monde. Nos anciens disaient, *faire sa tête*. « Le comte douta que l'écuyer ne fit sa tête (*Froiss. Chron.*), « c'est-à-dire le comte craignit que l'écuyer ne fit un coup de sa » tête. »

Dans nos contrées, de quelqu'un et surtout d'un enfant qui est remuant, pétulant, qu'on ne peut discipliner, on dit qu'il est so-

lant. Un vocabulaire du patois Lillois récemment publié (1) indique ce mot qu'il écrit *solent* et il le donne comme l'équivalent ou comme proche parent d'*insolent*. C'est, je pense, une erreur; chacun de ces mots a une signification tout à fait distincte et une étymologie différente. *Solant* est une sorte d'adjectif participe présent du verbe *soler* ou *souler*, rassasier, fatiguer (on trouve chez les écrivains du xvi^e siècle et avant, ce verbe écrit diversement, *soler*, *souler*, *saouler*).

« *Soulant* (dit l'Académie), *soulante* (adject.) qui *soule*, qui *rasasie* avec excès. Terme *vieux* et *bas*. » C'est toujours l'Académie qui parle. Quoiqu'il en soit, *solant* n'est ni le synonyme ni le congénère d'*insolent*, lequel, comme chacun sait, est formé de la particule négative *in* et du latin *solere*, avoir coutume, suivre la coutume; c'est-à-dire que l'*insolent*, est celui qui dit ou fait ce qui n'est pas conforme aux coutumes, aux usages; à la politesse; enfin, qui a des façons d'être ou de dire, *insolites*, tandis que le *solant* est celui qui fatigue, qui obsède, qui soule par la pétulance de ses actes et de ses paroles. Et nous disons *solant* au lieu de *soulant*, comme nous disons *corage*, *soci*, *compagnie*, *boire* et *minger* tout *sin so*, au lieu de *courage*; *souci*, *compagnie*, *boire* et *manger* tout *son sou*; etc.

Madouiller est un verbe que l'Académie n'a pas admis; si elle l'eut enregistré, c'eût été, comme on écroue un malfaiteur et avec un signalement en conséquence. J'avoue qu'il n'a pas les apparences pour lui. Néanmoins, il est d'assez bonne souche et point suspecte. *Madouiller* que nous employons pour signifier, manier d'une façon peu convenable, grossièrement ou maladroitement, est l'ancien verbe *madouler*, *maudoler* (*male dolare*). On rencontre dans les vieux écrivains *maudolé*, *madoulé*, *maudaulé* selon le sens de: mal fait, mal ajusté, impoli, rustique, qui n'est pas raboté, qui n'a pas été façonné avec la *doloire*, enfin, qui est mal doté (*male dolatus*): Notre mot *niedoule*, par lequel nous désignons un nigaud, un maladroit à tournure gauche est, j'imagine, de cette famille (*neo dolatus*) non dolé, qui n'a pas été dégrossi.

Souglout, en notre patois veut dire hoquet, aspiration et mouvement de déglutition bruyante et involontaire. Il provient vraisemblablement du latin *singultus*, sanglot. Mais il n'est pas

(1) Revue du Nord.

moins probable, que c'est l'ancien mot *seglout* qu'on retrouve chez les écrivains français du xii^e siècle. Dans le poème manuscrit, *Les miracles de la B. H. V. Marie*, il est parlé d'un personnage qui tombe dans la mer et que la mort engloutit comme un *seglout*.

- « En mer ch'ai et mort l'englout
- « Tout autre si comme un *seglout*. »

On lit dans Ducange : « *Seglout*, frustum, quod in uno haustu « deglutitur, » c'est-à-dire, *seglout*, morceau qu'on avale d'un seul mouvement de déglutition.

A Valenciennes, je crois, comme à Douai et autres lieux, *robo-ler* est une expression en usage pour signifier murmurer contre, manifester par des murmures ou des grognements, le désir ou l'intention de regimber, de se venger. C'est le *reboare* des latins qui signifie directement *remuger*, répondre par un mugissement. Je vois dans un vocabulaire latin-français du xiv^e siècle, *reboare* traduit par *resognier*. Resonner (ne pas confondre avec *raisonner*). On lit dans Froissart, que « Le roi dam Pietre de « Castille était si crueux et si plein d'horreur et d'austérité, que « tous les hommes le doutoient, et *ressoignoient* et le haioient si « montrer lui osassent. »

A Lille on dit *roborer*. Lisez les très-divertissantes *Chansons et pasquilles* (1) de M. Desrousseaux qui manie mieux que personne l'idiôme Lillois, et vous verrez :

- « Infn tout d'puis ch'temps là, Charlotte,
- « Dins sin ménach' port' les culottes ;
- « Quand eun' fo elle a commandé
- « Sin pauvre hom' noss' pus *roborer*.

(La singulière séparation. Chanson.)

Estomaquer, être *estomaqué*, sont des expressions assez anciennes et dont l'origine ou l'étymologie n'est pas douteuse. Chez nous elles ont dévié de leur primitive et légitime signification ; nous les employons pour dire frapper, être frappé d'étonnement, être surpris, comme suffoqué par l'annonce d'une nouvelle ou l'explosion d'un événement. On comprend du reste comment par une inclination instinctive pour la métaphore, on a pu être amené à comparer l'impression produite par une nouvelle satis-

(1) *Chansons et pasquilles lilloises*. Lille, 1854.

sante, ou l'arrivée d'un événement inattendu, à l'effet d'un coup reçu dans *Pestomac*. Cependant nous devons reconnaître qu'il y a abus. — *Estomaquer*, *être estomaqué*, descendent bien évidemment du latin *stomachus* et *stomachari*. Or, *stomachus* signifie proprement colère, courroux, indignation, dépit, humeur, mécontentement. C'est dans ce sens du moins que les écrivains de l'antiquité l'ont employé. Cicéron dit : « *Stomachum alicui movere*, exciter la colère de quelqu'un, l'irriter ; « *Quæ mihi majori stomacho fuerunt quam...* cela m'a plus ému, plus révolté que... » *instomacho*, dans le dépit etc., etc. Quantilien, par antiphrase, a employé *stomachus*, dans le sens de bonace, résignation, patience, et à l'exemple du rhéteur latin, un lexicographe du xiv^e siècle traduit *stomachus* par *buonens* (1).

Le verbe *stomachari*, aussi chez les auteurs latins, signifie s'impatienter, se dépitier, s'emporter, s'indigner, se tourmenter. « *Stomachari cum aliquo* (Cicéron), s'emporter contre quelqu'un ; « *Videbam Philippum stomachantem* (Id.), » je voyais Philippe en colère, furieux, hors de lui ; « *Stomachor omnia* (Id.), tout m'irrite etc. » Ajoutons que notre lexicographe du xiv^e siècle que je citais tout-à-l'heure, traduit *stomachari* par *torcier*, être tourmenté.

Estomaquer et *être estomaqué* n'avaient donc pas la signification que nous lui donnons aujourd'hui et même les expressions étaient encore employées à la fin du seizième siècle, selon leur primitive et légitime acception. Brantôme raconte comment la dame Maria d'Avales ayant été surprise (en conversation criminelle) avec son amant le comte d'Andriane, par son mari, le prince de Venouse, celui-ci les fit massacrer par des gens apostés. « Il y eut, dit-il, des parents de ladite dame morte qui en furent très-dolents et très-estomaqués (très-irrités). » A un autre endroit du même livre *Les femmes galantes* on lit : « J'ai connu une très-grande dame, laquelle ayant vu un jour sa fille qui estoit une des belles du monde, estre en peine à cause de l'amour d'un gentilhomme, dont son frère estoit *estomaqué* (contrarié, fâché, vexé). Entre autres discours que la mère lui dit : Eh ! ma fille, « n'aimez plus cet homme-là, il a si mauvaise grâce, il est si laid, il ressemble à un vray pâtissier de village. La fille s'en mit à rire et mocquer et applaudir au dire de sa mère et l'adouer pour semblable de pâtissier de village. »

(1) V. le Vocabul. latin-français. Ms n° 82 de la bibliot. de Douai.

Des dictons, des proverbes, des adages, des jeux de mots ont pris cours selon les idées régnantes, les modes, les mœurs, les industries etc. Le régime féodal, l'héraldique, la fauconnerie, la cour, les professions, les coutumes diverses ont fourni matière à une foule de locutions. — Dans les temps où la religion était l'hypomocion de la société, le point de départ et le point aboutissant des idées, des mœurs, du régime de vie ; quand le peuple vivait par et pour l'Église, élevé dans son atmosphère, nourri dans son giron, il était tout naturel qu'il y prit son langage ; delà cette multitude de locutions qu'on emploie encore journellement et souvent sans songer à leur origine. Je ne veux vous en citer que deux, mais des plus vulgaires.

Avoir bon dos, c'est être ou supposé être à même de supporter le fardeau dont un autre ne veut pas être chargé, *faire quelque chose sur le dos de quelqu'un*, lui mettre une affaire sur le dos, c'est vouloir lui faire supporter les frais ou les inconvénients de ce dont on profite, c'est lui imputer la responsabilité d'une iniquité, d'une mauvaise action. Ceux qui usent de ces façons de parler ne se doutent guère qu'ils font un emprunt au psalmiste : « *Supra dorsum meum fabricaverunt peccatores, prolongaverunt iniquitatem suam*. Les pécheurs ont fabriqué, forgé, sur mon dos, ils ont prolongé leur iniquité. »

D'autres fois aussi et selon le même ordre d'idées, on dit dérisoirement d'un homme sur la complaisance, la mansuétude ou la longanimité duquel, on croit pouvoir compter pour en abuser, c'est un *quoniam bonus*. Ce propos est non-seulement une lâcheté, une impertinence et un manque de charité, mais c'est aussi une profanation, puisque c'est employer dérisoirement et à malintention ces paroles de l'Écriture : « *Confitemini Domino, quoniam bonus* (Psaum.). Nous avons confiance dans le Seigneur, parce qu'il est bon. »

Après le premier péché quand l'homme eut goûté le fruit de l'arbre de la science et qu'il prétendit être son maître et sa providence à lui-même, le Seigneur lui a dit : « *In sudore vultus tui vesceris pane tuo... Cum operatus fueris terram, non dabit fructus tuos, sed spinas et tribulos geminabit tibi*. » C'est comme qui dirait : « Vas donc maintenant, tu mangeras ton pain à la sueur de ton front, tu travailleras, tu tribouilleras etc. » Cette traduction pourra bien vous paraître quelque peu sommaire, cependant, mon cher ami, vous allez voir qu'elle contient le sens et l'esprit du texte.

Qu'est-ce que c'est que *tribouler* ; c'est un verbe fort ancien qui est resté dans notre patois, et qui signifie s'agiter dans des embarras, se tourmenter, se démener, se donner du mouvement pour se tirer de peine et des difficultés de la vie. *Tribouler* s'employait selon les divers modes de conjugaison ; des lettres remissoires de 1379 portent : « Regnault de Villiers, renommé « d'être usurier et de grèver, *tribouler* et domager le menu peu- « ple etc. » Dans cet exemple, *tribouler* est verbe actif et répond à la signification de vexer, tourmenter. Dans d'autres lettres remissoires d'une date postérieure il est neutre : « Ainsi comme « le suppliant *tribulott*, et demenoit ses mains parmi le dit cof- « fre etc. (An. 1402). » — « Cellui defunt *triboula* et fit tant par « son malice, qu'il fit excommunier le suppliant. (An. 1410). »

Tribouil, *tribouilis*, *triboulement*, substantifs se retrouvent dans Froissart, avec la signification de *trouble*, *tribulation* : « Quant on « étoit si en *tribouil* en Angleterre etc. »

La langue française a conservé le mot *tribulation* qui exprime l'idée de tourments, afflictions, embarras, adversités, inquiétudes, chagrins, agitations, enfin de tous ces ingrédients qui servent d'assaisonnement à la vie de l'homme depuis la chute d'Adam.

La souche de ces expressions *tribouler*, *tribouilis*, *tribulation* etc. est le latin *tribulus*, lequel, comme chacun sait, veut dire, *chardon*, *ronces*, *épinés*, herbe épineuse, etc. Ne dit-on pas encore en français de quelqu'un qui est dans l'anxiété de l'incertitude ou qui est inquiet de l'issue d'une affaire : il est sur les épinés. Un philosophe du boulevard a défini la vie : « Un sentier rempli de « ronces (*tribulis*) et d'épinés. » Un autre moraliste de même acabit a dit que « l'oreiller du remords est rembourré d'épinés. »

Enfin, *tribouler* et tous les mots de cette famille emportent l'idée de trouble de l'esprit ou d'actes désordonnés. Le fou de François I^{er} se nommait *Triboulet*. Je crois que *gribouiller*, *gribouillage* ne sont qu'une extension ou une transformation de *tribouler*, *tribouillage* ; il n'y a eu que le *t* à changer en *g* ; ce sont de ces transfigurations qui ne sont pas rares dans l'histoire des mots de la langue ; et cela nous donne raison du nom de *gribouil*, celui qui se jette dans l'eau peur de la pluie et de tous les *gri- bouils* qui *tribouillent* sur cette terre où les chardons, les ronces et les épinés ont continué de prospérer depuis les premiers temps du monde.

La ressemblance de conformation orthographique, fait penser à notre *triboulette*, sorte de pot ou de mesure avec laquelle on sert à boire aux familiers du cabaret. Cependant *triboulette* a une toute autre origine ; ce mot est formé de la particule *tri* ou *tré*, exprimant l'excellence, le superlatif et de *boulette* ou *bowlette* issue de l'allemand, du flamand ou de l'anglais. *Bowl* en français *bol* : « *Bol*, s. m., est une altération du mot anglais *Bowl*. « Coupe, vase demi sphérique qui sert à prendre certaines boissons etc. (*D^{re} de l'Acad. Franç.*). »

Pour terminer cette lettre déjà trop longue, mon cher Dinaux, je désire vous soumettre mon opinion sur l'étymologie d'un mot qui certainement ne figure pas au Dictionnaire de l'Académie, quoique dans ces derniers temps ce mot ait été, je ne dirai pas anobli ni ennobli, mais rendu presque parlementaire, attendu la circonstance, c'est *blagueur*, dont je veux parler. — Qu'est-ce qu'un *blagueur*? On me répond, c'est celui qui dit ou fait des *blagues*. Mais qu'est-ce que c'est que *blagues*? Au physique et plastiquement, ce sont de petits sacs, de petites outres en cuir, en vessie ou en étoffe quelconque destinées à contenir le tabac des fumeurs; et métaphoriquement, ce sont des discours des phrases ou des paroles plus ou moins retentissantes, mais creuses et sans consistance. Vous paraît-il invraisemblable que *blague* procède de *flasque* ou *flaque*, il n'y a que la première lettre à changer, on appelait ainsi une espèce de sac, d'outre ou de besace de cuir ou de toile, et même on a conservé le nom de *flasque* pour désigner le sac où le chasseur met ses munitions, poudre et plomb.

Toujours est-il que la qualification de *blagueur* (*vaniloquus*, *vaniloquens* des latins), correspond à peu près à celle de *borderes* ou *bourdues* de nos anciens, celui qui conte des *bourdes*, des sornettes. (Dans un vocabulaire latin-français du xiv^e siècle, je vois *vafer* traduit par *borderes*) et avec un peu de complaisance aussi, ne peut-on pas admettre que de *gourde* on a fait *bourde*.

Après tout, je ne tiens pas plus que de raison à ces hypothèses. Mais ce que vous ne pourrez-vous refuser à admirer avec moi, c'est l'analogie de destinée qu'ont eue certains mots. — Froissart nous a conservé ces paroles que je ne sais quel seigneur adresse à un autre personnage :

« Va tu n'es qu'un *bourdeur* ! »

Et de nos jours M. Prudhon, qui n'a pas toujours dit si vrai,

a jeté du haut de la tribune à ses bons amis, cette apostrophe mémorable :

« Allez, vous n'êtes que des *blagueurs* ! »

Croyez bien, mon cher Dinaux, que je ne suis ni l'un ni l'autre de ceux dont parlent Froissart et M. Prudhon, quand je vous prie d'agréer l'assurance de mon affection et de mon dévouement.

ESCALLIER.





LE PRÉSIDENT MAURICE.



MAURICE (Noël-Augustin-Louis-Joseph), naquit à Valenciennes le 16 septembre 1777. C'est au foyer paternel qu'il apprit les premiers éléments des connaissances qu'il développa dans le cours de son honorable carrière. A peine il était entré au collège, que Valenciennes avait fondé pour l'enseignement des humanités, que vint gronder l'orage révolutionnaire de 1789. Son père obligé, peu après, de chercher un refuge contre la tempête, se retira en Belgique, et le plaça au collège de Ghisteltes, où il continua ses études. Lorsque le calme parut renaître, M. Maurice rentra en France et y ramena son fils. Le jeune homme avait atteint l'âge des fortes études; mais il ne restait plus debout un seul établissement consacré à l'instruction publique. Il fallut donc recourir aux leçons particulières. Qu'il nous soit permis, en passant, de faire remarquer, ce que les hommes, nés en France de 1775 à 1790, ont rencontré de difficultés, à l'époque désastreuse de la révolution, pour acquérir de l'instruction; on doit en tenir compte à ceux qui sont parvenus à surmonter les obstacles, par leur application, leur persévérance et leur noble émulation. Ces faits ne doivent pas être oubliés, lorsque l'on a à parler de personnages distingués, appartenant à ces générations. La difficulté du temps n'arrêta pas le jeune légiste, et dès 1804, Maurice figurait sur le tableau, non des avocats (il n'y en avait plus alors), mais sur celui des avoués du tribunal de Valenciennes. L'ordre des avocats avait disparu avec les anciens corps de magistrature. Sa suppression, provisoirement prononcée par la loi du 11 septembre 1790, avait été définitivement décrétée, lorsque l'on proclama libre, l'exercice de toutes professions. Il fut remplacé par des fonctionnaires, ayant le titre d'*avoués* ou de *défenseurs officieux*. Maurice exerça les fonctions d'avoué (effectivement celle d'avocat), à Valenciennes, de 1804 à 1811.

Napoléon, qui voulait asseoir la justice sur des bases solides et stables, créait en 1810, les cours impériales. Merlin, chargé de l'organisation de celle de Douai, rechercha scrupuleusement, et avec sa perspicacité habituelle, dans l'étendue du ressort, les hommes de talent et de savoir, les plus propres à jeter quelque éclat sur la nouvelle cour souveraine, et à la rendre digne de celles qui l'avaient précédée. Il fallait des esprits jeunes, vigoureux, appliqués, pour devenir utilement les interprètes du droit nouveau : Maurice était de ce nombre, et le célèbre auteur du *Répertoire de Jurisprudence* et des *Questions de droit*, pouvait être justement regardé comme un appréciateur irrécusable en pareille matière. Dans la science du droit, il est des branches diverses, auxquelles on s'attache plus particulièrement soit par goût, soit par disposition naturelle. Maurice s'était principalement livré à l'étude du droit criminel, il était, en termes de barreau et de coutume, un très-bon criminaliste. Le droit criminel, comme on le sait, s'occupe spécialement de la sûreté des personnes et de la protection matérielle des choses, à la différence du droit civil, qui a pour objet l'état des personnes et la propriété des choses. La révolution, les crimes de l'époque, le souvenir des *chauffeurs*, des bandes armées, les attaques violentes et quotidiennes contre les personnes et les propriétés avaient déterminé sa vocation comme criminaliste. Il arrivait à la cour de Douai, après la promulgation du code d'instruction criminelle et du code pénal, dont déjà il avait profondément étudié le texte et l'esprit. Il eut bientôt à faire l'application de la connaissance qu'il en avait acquise, dans l'exercice des fonctions du ministère public qu'il fut appelé à remplir près les cours d'assises.

Cette simple notice ne nous permet pas de rappeler toutes les luttes judiciaires, importantes, que le magistrat, chargé de la vindicte publique eut à soutenir pendant les vingt années qu'il fut attaché au parquet de la cour, en qualité de substitut ou d'avocat-général. L'exposé d'une d'entre-elles suffira pour faire apprécier le talent consciencieux, la perspicacité active, et la droiture du jugement de l'homme intègre que nous regrettons. On nous pardonnera de donner quelque étendue à cet exposé.

C'était en 1817, la cour de Douai était saisie de l'affaire du fameux marquis d'Orvaux, (Marie-Armand de Maubreuil) ; de cet homme qui avait eu l'audace et l'impudeur d'attacher à la queue du cheval qu'il montait, lors de l'entrée des alliés à Paris, sa décoration de membre de la Légion d'honneur ; homme d'ailleurs moralement jugé longtemps auparavant, et dont nous ne



rappelons le triste souvenir que parce qu'il a été une occasion, nous ne dirons pas heureuse, mais propice, pour le développement du talent et de la puissance dialectique de l'honorable avocat-général (1).

Avant d'arriver aux faits et aux plaidoiries, nous ferons connaître que l'affaire portée devant la cour de Douai avait déjà été l'objet de onze décisions judiciaires, pour principes et pour formes. Les tribunaux de Paris, les cours de Paris et de Rouen, la cour de cassation en avaient été saisis. Cette dernière l'avait enfin renvoyée pour être jugée sur la compétence et au fond, à la cour de Douai.

Ces onze décisions judiciaires, sans effet, peuvent faire juger l'importance de la tâche imposée à Maurice, exerçant le ministère public, chargé de débrouiller les cahos des formes, de faire triompher la vérité sur des faits diversement et habilement combattus.

Rappelons brièvement les détails de cette affaire si singulière, si émouvante, à l'époque où elle s'est agitée, tout à fait oubliée de nos jours, et que vont réveiller des mémoires que l'on annonce comme devant être prochainement publiés, et en ce moment sous presse.

Il ne s'agissait pas dans cette affaire de simples particuliers, d'intérêts ordinaires. En scène figuraient les noms de l'empereur Napoléon I^{er}, du roi de Westphalie, aujourd'hui le prince impérial Jérôme, de son épouse, née duchesse de Wurtemberg, et ceux des généraux en chef, des ambassadeurs des grandes puissances alliées, et même ceux de leurs souverains... et puis une valeur de deux à trois millions était recherchée.

Maubreuil, d'une famille noble et distinguée, avait, jeune encore, embrassé la carrière des armées. Attaché au roi de Westphalie, il était parvenu au grade de capitaine des chevaux-légers de sa garde. Jérôme l'avait même nommé son écuyer. Envoyé en 1808, avec son régiment en Espagne, ses services lui avaient valu la décoration de la Légion d'honneur.

(1) Les journaux annoncent que sous peu paraîtront les *Mémoires de Maubreuil*. Proh Pudor !

Vain, ambitieux, léger, mobile, l'avancement n'arrivait pas au gré de ses impatients désirs, et de ses prétentions mal fondées. Il quitta le service et se fit fournisseur. Associé à divers nobles de son pays pour l'entreprise des vivres des armées de Catalogne, il rompit, poussé par son caractère tracassier, son traité au bout de trois mois, reprit sa mise de fonds, et reçut en outre pour les bénéfices *dès trois mois, deux cent soixante-quinze mille francs*. Il fit ensuite diverses autres entreprises ; mais l'Empereur, ayant appris comment opérait Maubreuil, jugea convenable d'annuler un de ses principaux traités, et, par cette mesure, il ébranla ou renversa la fortune de l'intrigant...

Dès lors de nombreux procès lui furent intentés, ses biens furent mis sous le séquestre, ses revenus saisis.

Nonobstant cet état précaire et de pénurie, Maubreuil offrait en février 1814, au ministre de la guerre, de lever à ses propres frais deux escadrons de cavalerie *pour coopérer à la conservation de l'Empire*. Aucune suite ne fut donnée à cette offre.

Les alliés entrent bientôt après à Paris, Maubreuil n'est plus impérialiste ; il est royaliste, *Bourbonien* ; ses opinions sont entièrement changées. Il veut combattre pour la cause légitime (il n'y a plus pourtant de combats à soutenir), il arbore la cocarde blanche. Il proclame Louis XVIII... Et monté au haut de la colonne de la place Vendôme, il veut à force de bras et de cordages renverser la statue de Napoléon le Grand, qui la surmontait ; il fait même essayer à la lime d'affaiblir le bas des jambes de la statue pour en faciliter la séparation violente de son piédestal. Cet inutile effort lui coûte quelques cinq cents francs (1).

Dans sa folie cupide et réactive, il sort des bornes de toutes convenances, il attache la croix de la Légion d'honneur, qu'il avait plus ambitionnée que méritée, à la queue de son cheval et se promène ainsi fièrement, couvert de ridicule, sur les boulevards de Paris.

(1) Beaucoup ont pu constater ce fait, comme nous l'avons fait personnellement, en 1813, lorsque la statue fut descendue de la colonne, chez le fondeur de la place St-Laurent derrière l'église, où cette statue avait été provisoirement déposée.

Des relations d'intrigue de bas étage lui apprennent, peu après, que la princesse de Wurtemberg, épouse du roi Jérôme, est restée en possession de ses diamants et bijoux, ayant une grande valeur ; qu'elle va quitter la France pour retourner en Allemagne, et qu'elle emporte avec elle ses précieuses parures.

Deux caisses de bijoux appartenant à la couronne n'avaient pas été retrouvées, au moment de la chute de Napoléon. Maubreuil, qui l'avait su aussi, par des agents subalternes, se présente, avec l'audace qui le caractérisait, chez les ministres, directeurs-généraux français, chez les généraux en chef des armées étrangères, il les assure qu'il peut faire recouvrer ou rentrer les précieuses caisses perdues ; on lui donne des pouvoirs très-étendus et entre autres celui de requérir la force publique, de prendre des chevaux à tous les relais de poste de préférence à toutes autres personnes.

Muni de ces pouvoirs, sachant que la princesse Catherine de Wurtemberg partait pour Orléans, qu'elle emportait ses effets et bijoux, *qui lui avaient été concédés diplomatiquement*, il sort de Paris furtivement, avec ses affidés ; puis à quelque distance de la capitale, il revêt le costume de colonel de hussards, affuble ses complices d'autres costumes, prend la poste, arrive à Montreuil, requiert la force publique, fait arrêter la princesse et sa suite, et déclare qu'il est chargé de saisir ses malles, *parce qu'elle est soupçonnée d'avoir enlevé les diamants de la Couronne!*

Après quelques débats, quelques délais, on livre à Maubreuil et aux siens les onze caisses de la princesse : sept renfermant ses bijoux, ses diamants, son argenterie ; une huitième contenant des effets précieux du prince Jérôme, et dont il avait conservé la clef ; une neuvième ayant dans son contenu 84 mille francs en or, que la princesse destinait à ses frais de voyage. On emporte ces caisses à distance, on les dépose dans une grange, on les ouvre secrètement à plusieurs reprises, et puis enfin on les expédie, à des tiers, à Paris... Mais il se trouve, au bout d'un certain temps, que dans deux des caisses les diamants ont été remplacés par des pierres, et que les 84 mille francs ont disparu de celle qui les renfermait.

Maubreuil est accusé du vol !

Comme nous l'avons dit, après onze décisions judiciaires, sans

résultat, sur la juridiction, sur la forme, et sur le fond, l'affaire arrive, par renvoi de la cour de cassation, à celle de Douai. Elle est plaidée dans trois audiences de la chambre des appels de police correctionnelle : Maurice en était l'avocat-général. C'est dans cette chambre qu'il posa des conclusions remarquables, qui certainement méritaient d'être l'objet d'un article dans le recueil des causes célèbres (1). Leur lecture excite continuellement l'intérêt le plus vif, autant par la clarté dans l'exposition des faits, par leur attachante discussion que par la logique rigoureuse avec laquelle sont combattus les moyens spécieux et sans fondement de la défense. L'avocat-général entendu, ses conclusions sont adoptées, *le masque tombe, l'homme reste...* Maubreuil n'est plus que ce qu'il était réellement !

Divers mémoires avaient été produits dans la cause par des parents, des amis de l'accusé ; lui-même en avait écrit un, en forme d'adresse à la chambre des députés ; un autre plus grave, plus important, portant le cachet du talent et du savoir de son auteur, avait été rédigé par M. Couture, alors avocat, aujourd'hui conseiller honoraire à la cour impériale de Douai, en sa qualité de conseil de Maubreuil. Dans ses habiles conclusions, l'avocat-général Maurice s'est emparé de tous ces *factums* et mémoires, il les a discutés, disséqués, sans négliger le moindre argument produit, avec un calme, une logique inflexibles, et de manière à ne laisser rien debout de cette longue et pénible défense, toute palpitante de passions, et de tant d'intérêts divers. Le ministère public avait vaincu, la compétence de la cour était reconnue, l'arrêt déclarait la cour bien saisie, qu'on passerait outre dans une prochaine audience à l'audition des témoins et que l'affaire serait ainsi suivie au fond.

Tout cet important et sérieux travail fut cependant, sans résultat, car quelques jours à peine, après le prononcé de la cour, Maubreuil s'évadait de la prison Notre-Dame de Douai...

Il est peu de magistrats d'ordre supérieur qui, dans le cours de leur carrière judiciaire, aient eu à suivre une affaire aussi grave, aussi importante et aussi ardue à traiter.

(1) In-4° de 120 pages, imprimé à Douai en 1818, chez Wagrez Taffin.

Maurice, nommé avocat-général en 1817, fut conseiller en 1832 et président de chambre en 1833.

L'heure fixée par la loi pour la mise à la retraite vint la lui prescrire en 1852. Le gouvernement le nomma président honoraire, en témoignage des services qu'il avait rendus, et comme une juste récompense des preuves de savoir, de zèle, de talent, d'impartialité qu'il avait données.

Nommé membre de la Légion d'honneur en 1825, il fut élevé au grade d'officier de l'Ordre en 1852. Il comptait alors quarante-deux ans de services judiciaires non interrompus.

Sa mort, arrivée le 23 avril dernier (1854), a été une cause de véritable douleur pour toutes les classes de la population Oubaisienne, non-seulement par rapport aux hautes fonctions judiciaires qu'il avait exercées avec tant de distinction, mais par le souvenir de son aménité et de ses autres qualités privées. Rien ne devait faire pressentir une mort si prochaine ; il pouvait se promettre encore de longs et beaux jours, au milieu de l'intéressante famille qui l'entourait, l'aimait et le vénérail. Il s'est éteint sans avertissement de la Providence, avec le calme du juste, entouré des bénédictions de tous.

Son deuil, et les honneurs spontanés d'affection qui lui ont été rendus, ont manifestement témoigné des justes regrets dont sa mort était l'objet.

II.-B. DUTILHOEUL.





LA CHAPELLE DE THÉLU

A SAINT ANDRÉ DES ARTS DE PARIS.



*Les serfs du Boulonnais. — Buridan. — La nation de Picardie. —
St.-Nicolas des écoliers.*

En l'année 1302, le vendredi avant la décolation de St.-Jean-Baptiste, les libraires de Paris prêtèrent serment à l'Université, représentée par cinq docteurs dont 2 en théologie et 3 en décret, assemblés en l'église des Mathurins. Au nombre de ces savants ecclésiastiques nous remarquons un artésien, maître Jean de Thêlu, docteur en décrets, professeur de droit canon et chanoine de la collégiale de St.-Quentin en Vermandois.

Telle est l'unique trace que nous avons pu retrouver d'un homme qui a voué une vie laborieuse à l'enseignement, et dont le nom n'aurait sans doute pas été recueilli par l'histoire, sans les particularités qui se rattachent à la manière dont il a disposé de l'élection d'une chapelle fondée par son testament (1).

Jean de Thêlu ne vécut pas beaucoup au delà de 1302, et il lé-

(1) Au commencement du XVII^e siècle vivait un homonyme de notre professeur, c'est Jean de Thêlu, chanoine régulier de l'abbaye d'Henrich Liétard, qui a écrit une continuation peu étendue de la chronique latine de son monastère, composée par l'abbé Baudouin de Glen, ces deux parties sont restées inédites.

gua à ses exécuteurs testamentaires le soin de fonder une chapelle perpétuelle en l'église de St.-André-des-Arts, à l'autel de la Vierge, près duquel il est vraisemblable qu'il a choisi sa sépulture, à la charge de deux messes au moins par semaine, pour le repos de son âme, de celles de ses amis et bienfaiteurs ; la présentation à ce bénéfice étant dévolue à l'Université et la nomination à l'évêque diocésain. Or, Thélou régla l'élection de cette manière ; les électeurs étaient au nombre de neuf, mais il n'y avait que cinq voix, attendu que le recteur et les quatre procureurs des nations se groupaient ensemble pour former une seule voix ; les autres électeurs étaient le plus ancien maître régent en théologie, les deux plus anciens professeurs en décrets, et le plus ancien docteur régent en médecine.

Le moderne historien de l'Université, Crévier, fait à cette occasion la remarque suivante :

« La clause des cinq voix, du recteur et des quatre procureurs réduites à une, est quelque chose de singulier, et il l'est plus que les nations y aient consenti ; apparemment, l'appât d'une nouvelle fondation les rendit plus faciles qu'elles ne devaient l'être et qu'elles ne le seraient aujourd'hui (1761) ; la loi imposée par Jean de Thélou n'est plus observée et l'on nomme à sa chapelle, suivant la forme commune à tous les bénéfices dépendants de l'Université, »

Pour apprécier convenablement l'observation de Crévier, il est bon de se reporter à la composition du corps universitaire, partagé en quatre facultés : théologie, décrets, médecine et arts, *sacratissima theologorum facultas, consultissima secretorum facultas, saluberrima medicorum facultas, præclara artium facultas* ; avec cette différence essentielle que les trois premières n'avaient à leur tête qu'un doyen, tandis que la faculté des arts, base et mère des autres facultés, qui par la nature et la diversité de son enseignement se trouvait la plus nombreuse, se subdivisait en quatre nations, ayant chacune pour président un procureur, dont le titre était égal à celui de doyen ; de façon que les arts ou artistes obtenaient une prépondérance forcée. Maître Jean paraît avoir supporté impatiemment l'infériorité de sa faculté, qui, n'enseignant alors que le droit canon, devait cependant être relativement plus nombreuse ; par son testament, il voulut, au moins dans l'élection de son chapelain, assurer la supériorité aux décrétistes, en leur attribuant deux suffrages sur

cinq et un seul à chacune des trois autres facultés. Henri Lagadon alla plus loin encore en 1373, puisqu'il confia à la faculté en décret seuls, la nomination à la chapelle de Saint Denis, qu'il venait de fonder en l'église de St.-Hilaire. La singularité qui a frappé Crevier peut donc s'expliquer en partie par un inoffensif esprit de corps, et quant à la soumission des nations et du recteur aux clauses du testament de Thélou, je me plais à voir dans cette déférence à la dernière volonté d'un mourant, un hommage rendu à la mémoire d'un vénérable professeur emportant l'estime et les regrets de l'Université entière.

Les exécuteurs testamentaires de Thélou terminèrent leurs opérations en versant entre les mains du receveur une forte somme d'argent pour servir à la dotation de sa chapelle. Cet argent fut employé à acquérir au diocèse de Sens, certains biens et droits détaillés dans les lettres de Guillaume de Gourmont, garde de la prévôté de Paris, en date du 14 janvier 1308. On voit par ces lettres qu'Agnès de la Chapelle, veuve de Guillaume de la Forest, écuyer, et son fils Jean de la Forest, ont vendu pardevant deux notaires du Châtelet 69 arpens 1/2 de terres labourables, jardins et prés, situés près de Montereau-Faut-Yonne, avec sept deniers de menus cens et onze personnes de condition servile, plus, haute, moyenne et basse justice sur les terres et serfs vendus. L'acquisition est faite au profit des « honorables hommes » et discrets les maîtres et eschoffiers de l'Université de Paris » moyennant le prix de 330 livres tournois, fort monnaie, que » la venderesse confesse avoir reçu en 384 deniers d'or de » Florence, de poids bons et loyaux, chacun d'icels denier d'or » comptés pour quatorze sols parisis bien comptés. »

Cette transaction qui stipule la vente des hommes comme on le ferait pour le plus vil bétail, rappelle à ma pensée une note qui dormait oubliée dans un des coins les plus obscurs de ma mémoire : elle est relative aux dernières traces du servage recueillies dans les anciens comptes domaniaux du Boulonnais : si le fait qu'elle signale est resté inédit, comme je le pense, nos lecteurs nous sauront gré de sa publication qui établit d'une manière authentique les derniers vestiges des droits fiscaux levés sur les serfs du Boulonnais ; c'est en 1500 pour Wissant, chef-lieu d'un bailage royal, port important, que le malheur des hommes et la prospérité de Calais ont réduit à l'état du plus chétif village, et c'est en 1510 pour le village d'Outreau, également chef-lieu d'un bailage royal, et dont une partie du territoire a été incorporée à la

ville de Boulogne, depuis quelques années. Quant aux autres localités il n'y est fait nulle mention du servage, soit dans les comptes de la recette de Desvres ou d'Hardelot, soit dans ceux du Choquel ou d'Étaples ; il n'en est parlé que dans les comptes de la recette de Boulogne, formant le complément du domaine du comté, à l'article de deux membres cités plus haut, d'où l'on peut conclure que partout ailleurs le fisc avait cessé depuis longtemps de rien prélever de semblable sur nos malheureux serfs.

Voici d'ailleurs les notes textuelles que les comptables reproduisaient chaque année dans leurs comptes, comme une protestation :

« Les servages dudit Wissant qui sont deux de cinq sols per chacune personne de condition servile qui se marie ou qui meurt et d'un denier parisis chacun an, lequel droit était à néant depuis 1500, attendu qu'on ne connaissait plus les personnes de condition servile auidit Wissant. »

La note concernant Outreau est plus explicite :

« Le droit de servage dudit Outreau qui est de cinq sols six deniers pour chacune personne de condition servile lors qu'elle se marie et de cinq sols quand elle meurt et d'un denier parisis par an, lequel droit est tiré en recette dans les anciens comptes, et dans celui de l'année 1510, il figure pour 15 deniers parisis reçues de 15 serfs qui étaient dudit Outreau en ladite année 1510 ; depuis laquelle cedit droit est tiré à néant, attendu qu'on ne connaissait plus lesdits sers dudit Outreau. »

Ce n'est pas l'abolition légale du servage ; seulement le fisc ne perçoit plus parce qu'il ne connaît plus les personnes de condition servile. C'est un fait non un droit, il faut attendre la révolution de 1789 pour obtenir la suppression légale du servage.

Les coutumes imprimées des XV^e et XVI^e siècles ne font pas mention de ces honteux droits de servage, et l'opinion du président Leroy de Lozembrune sur la banalité du moulin qu'il considère comme une transformation du droit de servage, donne lieu de penser que ce magistrat ne connaissait pas les faits révélés par les comptes du trésorier de Boulogne.

Ce jalon posé dans une des solitudes historiques du Pas-de-

Calais, retournons à la chapelle de Thélu que nous avons vue bien rentée en 1308. Quarante années vont s'écouler sans entendre parler ni d'elle ni de ses revenus, et nous sommes au dépourvu le plus complet pour expliquer ce long silence. Du Boulay nous a conservé à la vérité un document de 1314, mais cet acte ne fait rien dans la question puisque ce sont les lettres d'amortissement accordées à l'Université, pour les biens occupés à Montereau, lettres datées du mois d'octobre et données par Louis, roi de Navarre, en sa qualité de comte palatin de Champagne et de Brie.

Enfin en 1348, Foulques de Chanac, évêque de Paris, approuve et confirme la fondation faite par Jean de Thélu, d'une chapellenie perpétuelle à Saint-André-des-Arts. La vénéralité de ce bénéfice était Ste.-Madeleine, suivant le témoignage des auteurs du *Gallia christiana* et de l'abbé Lebœuf, II, 459 (1); la chapelle de la vierge où il était desservi est désignée sous le nom de Ste.-Marie de Ramis dans deux actes du XVI^e siècle émanés de l'Université et de l'évêché; mais notre bénéfice prenait ordinairement le nom de son fondateur, comme à St.-Benoît-le-Bétourné on disait la chapelle Amerrand du nom du chanoine d'Arras qui l'avait fondée en 1254; au couvent des Jacobins de la rue Saint-Honoré la chapelle Biencourt, remarquable par ses curieux vitraux était ainsi appelée parce qu'elle servait de sépulture à quelques-uns des membres de la famille de Biencourt qui possédait l'office héréditaire de grand bailli du comté de Guines et d'Ardres; mais c'est à la paroisse de St.-André des arts que cet usage a surtout prévalu: témoins les chapelles Séguier, de Thou, Ruzé, Allegrel, Lecourt, Chartier, Mantholon, Coeffe.

C'est le 5 du mois d'août de cette même année 1348 et sous le rectorat de M^e Alain de Propentout que l'on procéda à l'élection du premier chapelain, grâce aux soins empressés de Jean de Ver vins, procureur de la nation de Picardie qui avait pris l'affaire à cœur, à cause de l'origine picarde de Thélu. Le choix unanime des électeurs se porta sur un des compatriotes du fondateur, sur le célèbre Jean Buridan, natif de Béthune, qui avait été plusieurs fois

(1) Ce sont les seuls ouvrages où j'ai recueilli ce renseignement sur lequel les autres écrivains se taisent lorsqu'ils ne confondent pas la fondation Thélup avec la chapelle de la Vierge où elle était desservie, l'hôte avec le maître du logis.

procureur de Picardie et recteur de l'Université. Peu de temps auparavant une circonstance fortuite n'a peut-être pas été étrangère au choix des électeurs, c'est le malheur qui est venu fondre sur le berceau et la famille de Buridan, d'une manière terrible, à deux reprises successives, à la suite de la désastreuse bataille de Crécy (1). Foulques de Chanac donna son adhésion à l'élection du philosophe par ses lettres du 10 octobre, ordonnant au curé de St.-André ou à ses vice-gérans de mettre immédiatement l'élu en possession personnelle de la chapelle Thélu.

Buridan légua à la nation de Picardie une maison que du temps de Du Boulay, vers 1660, on appelait encore la maison de Buridan. Cette maison serait-elle celle mentionnée comme propriété de la chapelle Thélu au folio XI du *Compendium* de Robert Goulet, imprimé en 1517, maison dont l'origine n'est pas indiquée ? Goulet renseigne celle-ci dans le voisinage de l'église paroissiale de St.-Nicolas du Chardounet : la divergence des deux écrivains pourrait bien n'être qu'apparente.

L'époque de la mort de notre premier chapelain est inconnue ; on sait que Buridan vivait encore en 1358 et qu'il avait atteint un âge assez avancé. Les nations de Picardie et d'Angleterre avaient souvent maille à partir au sujet de leurs frontières respectives, et ces difficultés soulevaient au sein de l'Université de fréquents et vifs débats. En 1358 les deux nations consentirent à remettre leurs intérêts à des commissaires investis de pleins pouvoirs et il s'en suivit un traité signé le 18 juillet par les trois commissaires de Picardie, Guillaume d'Alekines, procureur de la nation, Robert de Racourt et Henri de Olmen, et par les députés de la nation d'Angleterre ou d'Allemagne : Alard de Lovman, Girard de Wibde et John Williams, à l'exclusion du procureur Raimbold Vaener, allemand. Ce concordat qui pose la Meuse et la Moselle, pour barrière entre les deux nations, fut ratifié par le recteur assisté de neuf maîtres parmi lesquels nous remarquons Jean Buridan et Chrétien de St.-Omer. La présence de ce dernier a sa valeur puisqu'elle nous donne une date certaine pour la biographie d'un écrivain dont on connaissait seulement l'ouvrage, sans savoir le temps où il avait vécu. Chrétien de St.-Omer, maître en théologie, a brillé par l'étendue de ses connais-

(1) La ville de Béthune assiégée successivement par les flamands et les anglais fut totalement ruinée.

sances et particulièrement dans les sciences mathématiques ; son traité d'arithmétique a été conservé parmi les manuscrits de l'abbaye de St.-Victor.

Quels ont été les successeurs de Buridan à la chapelle Thélù ? nous ne saurions le dire, car nous ne pensons pas que les six gros in-folios de Boulogne en contiennent aucun sauf les deux suivants que nous livre une anecdote de la fin du XVI^e siècle.

Les quatorze bénéfices à la nomination de l'Université faisaient naître de fréquentes difficultés à cause de la diversité de leur origine et des conditions particulières imposées par chacun des fondateurs. Pour parer à ce grave inconvénient on adopta une forme commune à tous : l'élection se fit au tour entre les sept compagnies formant l'ensemble de l'Université, les trois facultés de théologie, de droit et de médecine, et les quatre nations des arts. La présentation se faisait au recteur et au conseil qui nommaient directement dix des chapelains, la collation des trois cures et de la chapelle Thélù restant toujours réservée au diocésain. Or, un beau jour de l'année 1597, maître Pierre Longuet, chapelain de Thélù, vint à se marier (1), il fallut donc pourvoir à son remplacement ; c'était le tour de la Normandie. M^e Adrien Behot, procureur de la nation convoqua en conséquence les électeurs pour le 24 décembre ; mais dès le 22 tous les amis de Behot étaient assemblés et procédaient à une élection qui adjugeait la chapelle au procureur ; l'intrigue se flattait de triompher jusqu'au bout lorsque un clerc du diocèse de Rouen, nommé Adrien Baveut, se présenta devant le conseil et dénonça la fraude au recteur qui cassa cette élection irrégulière et maintint celle du lendemain 24 ; le Baveut fut régulièrement élu et dès le lendemain le cardinal de Gondy confirmait cette élection en dépit de la protestation qu'Adrien Behot avait eu l'imprudence d'adresser au prélat. La chapelle Thélù était à cette époque, et elle est restée jusqu'à la révolution, le bénéfice le mieux renté de ceux que l'Université conférait.

Thélù est le nom d'un village d'Artois, situé non loin d'Arras et de Béthune, au canton de Vimy : Jean le prit, suivant l'usage du temps, en venant vers le milieu du XIII^e siècle, étudier à

(1) Du Boulay aurait dû nous dire dans quelles circonstances avait été entraîné le chapelain lorsqu'il s'était marié.

Paris, aux écoles de Picardie, rue du Fouarre, près de la cathédrale. Ainsi le firent ses compatriotes Chrétien de St.-Omer, maître en théologie, Guillaume d'Alekines, tour à tour procureur de Picardie et recteur de l'Université, Robert de Masengarbe qui fut également recteur. La création des quatre nations a dû influer sur cet usage qui tendait à lier davantage entre eux les écoliers d'une même nation, en attachant chacun plus étroitement à sa nation, à sa tribu. Quelquefois le nom du pays natal partageait l'emploi avec le nom de la famille sans pourtant l'effacer. Voyez le témoignage honorable que rend Robert Gaguin de deux hommes éminents de l'Université à son époque, il appelle l'un d'eux Guillaume de Boulogne de préférence à Guillaume de Houppelande qu'il sait fort bien être le nom véritable. Guillaume de Houppelande, bachelier en théologie de la maison de Navarre a été élu recteur de l'Université le 23 juin 1454 ; cet écrivain est mort dans un âge avancé, archiprêtre de St.-Séverin.

Les noms de lieux sont devenus de cette manière des noms de famille même en dehors de la noblesse qui n'empruntait qu'au sol ses titres et ses noms, témoins les Valenciennes, les de Calais, les de Lille, les Cambrai, les de Boulogne, etc. Déjà au XII^e et au XIII^e siècles, il existait de ces familles aux dénominations géographiques qui entraînent le biographe dans de continuelles erreurs qu'il est difficile d'éviter même avec la plus grande circonspection ; trop rarement on a pris la précaution d'ajouter à ce nom de la famille celui du lieu de naissance comme l'a fait Jean de Boulogne de St.-Omer. C'était en 1315, le célèbre collège de Navarre fondé par Jeanne de Navarre, reine de France, ouvrait ses classes sous le grand maître *Alanus de Gauterie* (1) ; le comte de St.-Pol, Gaucher de Chatillon, l'un des exécuteurs testamentaires de la reine fit admettre quelques enfants de notre pays, Gilles de Samer, Jean de Boulogne de St.-Omer et Gilles de Dou-

(1) L'église collégiale de St.-Quentin tenait en grande considération les sciences et les lettres, si nous devons en juger par la présence simultanée dans son sein de Jean de Thélou, d'Alanus Gauterie et de Gui de Laon, fondateur du collège de Laon en 1313. — Jean Clere Sensus, autre chanoine de St.-Quentin, a fondé en 1504 la chapelle de la Trinité dans l'église de St.-Gervais de Paris, et y plaça une statue de St.-Quentin autour de laquelle se créa une nombreuse confrérie, autorisée par Charles VI en 1400, à la condition que les confrères prieraient pour la famille royale.

lens : *Egidius de Wimaro, Joanne de Bolonia de sancto Odomaro, Egidius de Dulendyo*. L'enfant de St.-Omer, Jean de Boulogne, devint rector de l'Université en 1340, suivant le témoignage de l'historien que nous suivons, Du Boulay, t. IV, p. 226 et 996.

La famille de Boulogne, riche et puissante, faisait bonne figure dans la ville de St.-Omer au moyen-âge ; c'était une des familles échevinales les plus distinguées. — Du substantif Boulogne, Bolnoie, on a fait les adjectifs Bolnois, Bolnoisien (Boloniensis) Boulnoisien ; à St.-Omer il y avait une rue Boulnoisienne avec des variantes orthographiques, une porte Boulnoisienne, un faubourg de la porte Boulnoisienne. La famille, la rue, la porte, le faubourg ont disparu ; les adjectifs d'origine latine ou romane ont été tués par le moderne Boulnois.

Cet usage, si vivace encore de nos jours parmi les ouvriers voyageurs, s'est conservé longtemps au sein des cloîtres et nous entendons dire chaque jour, par un usage analogue, monseigneur de Cambrai, monseigneur de Rouen, monseigneur d'Arras, de Soissons, de Gand, de Fréjus, de St.-Denis, etc. (1)

Le religieux entrant dans la vie monastique, recevant un se-

(1) M. Regnier (Réné), né à St-Quentin (Maine-et-Loire), le 17 juillet 1794, archevêque de Cambrai par décret du 16 mai 1850.

M. Parisis, Pierre-Louis, né à Orléans, le 12 août 1795, évêque d'Arras par décret du 12 août 1851.

M. Blanquart de Bailleul, Louis-Marie-Edme, né à Calais, le 8 septembre 1795, archevêque de Rouen par ord. roy. du 3 mars 1844.

M. Cardon de Garsignies, Armand-Paul-Anaclet-Ignace, né à Lille, le 14 janvier 1803, évêque de Soissons par ord. roy. du 18 novembre 1847.

M. Wicart, Casimir-Alexis-Joseph, né à Metereen (Nord), le 14 mars 1799, évêque de Fréjus par ord. roy. du 18 mars 1845.

M. Desprez, Julien-Florian-Félix, né à Ostricourt (Nord), le 14 avril 1807, évêque de St-Denis, de l'île de la Réunion (Afrique), par décret du 12 juillet 1850.

Pour compléter cette liste des prélats du Nord et du Pas-de-Calais il faut ajouter l'évêque de Gand dont le nom est Delebecque : il est né sur les bords de la Lys, arrondissement de Lille et M. Rappe, missionnaire dans l'Océanie avec le titre d'évêque ; ce dernier est né dans les environs d'Ardres (Pas-de-Calais).

cond baptême monastique, dépouillait le vieil homme et rompait avec la société. Recevant un second baptême, il lui fallait des prénoms nouveaux empruntés pour l'ordinaire au martyrologe de l'ordre, auxquels on ajoutait volontiers le souvenir du berceau; c'est ainsi qu'un bénédictin de Bergues, écrivain de la dernière moitié du XVI^e siècle, n'est guères connu que sous le nom de Pierre de St.-Omer, tandis que son frère n'a pas cessé de s'appeler François de Wallon-Capelle, soit dans le cloître, soit sur le siège épiscopal de Namur, voir même sans doute en tête de son livre sur les stations de Rome que je n'ai jamais vu, malgré toutes mes recherches.

La nation universitaire de Picardie qui revient si souvent dans le cours de ce récit n'était pas circonscrite dans les limites de la province de ce nom comme sa voisine la Normandie; elle s'étendait au loin à l'Orient sur la Gaule Belgique et occupait le second rang dans la populeuse faculté des arts divisée en quatre nations dans l'ordre suivant : France, Picardie, Normandie, Angleterre ou Allemagne; elle portait pour devise : *Fidelissima Picardorum natio*. La Picardie n'avait dans le principe que deux provinces ou tribus régies par des doyens; la première comprenait les diocèses de Beauvais, Noyon, Amiens, Arras et celui des Morins; la seconde était formée de 5 diocèses également, savoir : Cambrai, Laon, Tournai, Liège et Utrecht, ces deux derniers en partie seulement, suivant le détail que nous fournit Robert Goulet en 1517, au fol. V et VI de son *Compendium*. Mais plus tard, après la création de nombreux évêchés, au milieu du XVI^e siècle, et la réunion à la Picardie de Senlis et de Soissons, cet ordre fut modifié quant au nombre des subdivisions, qui fut porté à cinq. Nous emprunterons cette nouvelle division au dictionnaire historique de la ville de Paris, publié par Hurtault quelques années seulement avant la révolution :

La 1 ^{re} tribu ou province	comprenait le diocèse de Beauvais;
La 2 ^e	— celui d'Amiens, ayant St.-Firmin pour patron particulier;
La 3 ^e	— les diocèses de Noyon, Senlis et Soissons (1);
La 4 ^e	— celui de Laon;

(1) Goulet place ces deux diocèses de Soissons et de Senlis dans la nation de France, province de Rheims, au commencement du XVI^e siècle.

La 5. s'étendant des rives de la Canche aux bords de la Meuse, ne renfermait pas moins de 17 diocèses, tous sous la domination étrangère, la moindre partie de celui de Boulogne exceptée. Cette position s'était améliorée par les conquêtes de Louis XIII et de Louis XIV qui réunirent à la France les villes épiscopales d'Arras, St.-Omer et Cambrai et une partie des diocèses de Boulogne, d'Ypres et de Tournai. Voici l'énumération des 17 diocèses formant la cinquième tribu de la nation de Picardie : Boulogne, St.-Omer, Arras, Cambrai, Tournai, Ypres, Bruges, Gand, Namur, Malines, Liège, Tongres, Maestricht, Ruremonde, Anvers, Bois-le-Duc et Utrecht. Au premier aspect où est frappé de la disproportion entre l'étendue territoriale des tribus ; mais il convient de remarquer que plusieurs universités ont été créées au sein même de ce pays et que son contingent parisien a dû en souffrir considérablement. Le gouvernement espagnol s'opposait d'ailleurs vivement à cette émigration de la jeunesse studieuse vers Paris dont il redoutait l'influence sur les Pays-Bas. On plantait partout des maisons de jésuites où les enfants étaient élevés dans la haine de la France ; les rues montraient aux yeux du peuple des inscriptions injurieuses aux français, des confréries avaient pour mission particulière d'exciter les passions contre nos pères : nous citerons les sodalités des jésuites et plus particulièrement les confréries telles que celle de St.-Chrysogon et celle de St.-Désir en la ville de St.-Omer où se célébrait avec d'ignobles bouffonneries la procession du Chat le 13 février, à la suite d'une véhémement prédication contre la nation française.

Les écoles de Picardie étaient situées au côté oriental de la rue du Fouarre vers la rue Galande ; on leur a donné dans les temps modernes le nom de collège de Picardie ; elles ont survécu aux écoles des autres nations situées également dans la rue du Fouarre ; au siècle dernier les picards jetèrent bas ces bâtiments délabrés qui ne servaient plus à usage d'écoles et les remplacèrent par une belle maison à 4 étages, portant actuellement le n° 19 dans l'espoir d'en tirer un parti avantageux ; mais il paraît que l'entreprise était au-dessus des forces de la nation déjà obérée.

Le n° 17 de la rue du Fouarre est l'ancienne chapelle qui a été vendue nationalement avec ses dépendances le 28 frimaire an IX et transformée en maison particulière. Jusqu'au XV^e siècle la nation de Picardie avait adopté pour ses offices et ses assemblées la petite église du prieuré de St.-Julien-le-Pauvre dont ses éco-liers n'étaient séparés que par la largeur d'une rue étroite ; la

Normandie avait choisi la chapelle du collège d'Harcourt ; la France avait une chapelle en propre, au côté occidental de la rue du Fouarre, sous l'invocation de St.-Guillaume, archevêque de Bourges ; mais cette chapelle devant être réédifiée, la nation recula devant la dépense et demanda un asile pour son patron et ses offices au collège de Navarre.

L'église de St.-Julien ayant vu multiplier les confréries de gens de métiers établies dans son sein, la Picardie n'y trouva plus les mêmes facilités que par le passé ; elle voulut avoir sa chapelle particulière et au mois de mai 1487, les vicaires-généraux en l'absence de l'évêque lui accordèrent l'autorisation de construire une chapelle dans l'enceinte de ses écoles avec une campanile garnie de cloches ; le consentement de l'abbé de St.-Germain en qualité de seigneur territorial est du 16 juillet suivant. Cette chapelle fut dédiée en 1506, sous l'invocation de la Vierge, St.-Nicolas et Ste-Catherine. On l'appelait communément la chapelle de St.-Nicolas des écoliers de Picardie, ou St.-Nicolas des écoliers. A qui doit-on cette gracieuse idée d'adjoindre à St.-Nicolas la patronne des jeunes filles pour protéger d'un commun accord sur la terre lointaine ces écoliers au cœur tendre et aimant (1) ? La messe journalière de 7 heures du matin était obligatoire pour les écoliers de la nation.

St.-Nicolas des écoliers a induit Hurtault en erreur : car il a cru pouvoir inférer de cette dénomination que la chapelle appartenait aux écoliers des quatre nations, t. II, p. 259. D'après le détail dans lequel nous sommes entrés, la nation allemande seule a pu jouir du droit précaire d'asile dans la chapelle de St.-Nicolas des écoliers, bien que je n'en ai vu de preuves nullepart et

(1) Simon Ogier, poète latin de St.-Omer, a composé un discours sur St.-Nicolas à l'occasion de la célébration de la fête de ce saint dans un des collèges d'Italie où l'auteur professait de 1574 à 1584 ; M. Alex.-André Hermand possède un exemplaire de ce rare opuscule, écrit en prose et imprimé postérieurement. Ogier n'a fait imprimer en Italie, à Vérone, que ses premières Silves, édition restée inconnue à Paquot et aux autres bibliographes qui se sont occupés de ce fécond poète. La société des Antiquaires de la Morinie a fait placer sur la maison où Simon Ogier est né un marbre noir avec une inscription rappelant sa naissance, le 3 mai 1549, et sa mort au commencement de 1603.

Goulet dit en termes formels que chaque nation et chaque faculté avait sa chapelle particulière, fol. ix.

Si le souvenir du pays natal accompagnait l'écolier au sein de l'université, nos jeunes hommes rapportaient au foyer domestique une pieuse reconnaissance pour la mère qui avait nourri leur intelligence, un tendre attachement pour ceux avec lesquels ils avaient vécu en frères sur les bancs de l'école et au sein des plaisirs, sur la dalle de la chapelle ou au milieu de l'émeute de la rue, où chacun descendait pour soutenir au péril de sa vie les droits et privilèges de l'Université, sans cesse attaqués. A Douai, les étudiants de Paris se formèrent en confrérie pour continuer la communauté d'idées et entretenir les bonnes traditions; cette société prit le nom de Confrérie des clercs Parisiens; à Malines, nos anciens écoliers érigèrent de bonne heure une chapelle pour leurs réunions et la placèrent sous la libre et entière disposition des suppôts de l'université de Paris, de leur pays, comme nous l'apprend une délibération de la nation de Picardie de l'année 1379.

Au XIII^e siècle, il s'opère en faveur de l'éducation un mouvement remarquable qui se continue croissant durant le XIV^e siècle. Je veux parler de la création à Paris, des collèges due aux ordres religieux pour les moines de chaque congrégation, et de celle des collèges due à la généreuse initiative de quelques citoyens pour les enfants pauvres de leur pays. La nation de Picardie eut sa large part dans ces actes d'une bienfaisance éclairée dont la génération présente se montre peut-être un peu trop oublieuse; nos deux départements du Nord et du Pas-de-Calais peuvent réclamer avec orgueil les collèges de Boncourt, d'Arras, de Cambrai et de Dainville, sans négliger leur quote part dans les collèges des Chollets, de Tournai, de Sorbonne, de Mazarin, de Bourgogne. Barthélemy de Bruges, par acte notarié du 5 juillet 1350, a fondé 4 bourses au collège de Bourgogne, dont 2 pour le diocèse de Sens et 2 pour celui de Tournai qui venait jusque dans le département du Pas-de-Calais; les collateurs étaient le gardien des Cordeliers de Paris et le chancelier de l'Université dans l'église de Paris, et autres auxquels ils étaient admis à fournir un contingent d'écoliers.

Il y a quelque temps le programme de la société des Antiquaires de la Morinie offrait un prix pour une notice sur le collège de Boncourt, fondé au milieu du XIV^e siècle en faveur de la par-

tie française du diocèse des Morins, collègue que les professeurs ont rendu célèbre. Malheureusement on était à la veille d'une révolution et notre appel ne fut pas entendu. Depuis M. Tarranne, conservateur de la bibliothèque Mazarine, a été chargé de compléter la volumineuse histoire latine de l'Université par du Boulay et nous savons qu'il entre dans le plan du nouvel historien de s'attacher surtout aux documents originaux pouvant rendre plus complet ou continuer son prédécesseur, en réservant pour un appendice les faits saillants qui concernent chaque collège en particulier. L'on peut être certain que ce travail sera bien exécuté et tout à fait satisfaisant au point de vue général de l'histoire de l'Université. Mais au point de vue de l'histoire locale les limites étroites imposées à l'auteur ne lui laisseront pas la faculté de répondre complètement à notre curiosité. Pour tout ce qui concerne la vie de nos ayeux, nous aurions besoin d'un travail étendu, circonstancié, sur chacun de ces collèges qu'ils aient été fondés à Paris, à Louvain, à Douai, ou dans nos villes respectives, et peut-être la difficulté de réunir les matériaux épars ont-ils empêché jusqu'ici de s'en occuper sérieusement ; cette difficulté très-grande pour l'auteur d'un livre disparaît aujourd'hui grâce aux recueils périodiques où chacun peut apporter sa pierre à l'édifice national ; nous pensons que ce serait chose très-utile que de réunir dans les Archives du Nord de la France les éléments qui permettront un jour d'écrire ces notices avec succès et nous espérons que notre jeunesse studieuse donnera ce beau souvenir aux hommes bienfaisants qui ont employé leur fortune à faciliter le développement de l'instruction dans notre pays.

Je profiterai de ces dernières lignes de mon travail pour soumettre un vœu à mes lecteurs ; c'est celui de voir honorer la mémoire des bienfaiteurs du pays à quelque titre que ce soit, dans les principaux établissements d'éducation et de bienfaisance ; en attendant que la reconnaissance leur élève un véritable monument, une simple inscription, un nom donné à une rue, à la classe du lycée, à la salle de l'hospice, suffirait déjà pour rappeler le bienfaiteur et témoigner de notre gratitude ; les classes laborieuses, non plus que les enfants, n'ont pas de loisir pour aller fouiller les archives du passé, pour en exhumer le nom du bienfaiteur auquel ils doivent le pain intellectuel et le lit tutélaire où le malheureux reçoit les plus tendres soins.

A.-F. DUFAITELLE.



VOYAGE DU DUC DE CHARTRES EN FLANDRE.


(MAI, JUIN ET JUILLET 1744.)

Louis Philippe d'Orléans, duc de Chartres, venait de célébrer le 16^e anniversaire de sa naissance, le 12 mai 1744, lorsqu'il partit pour visiter les principales villes de Flandre et quelques ports de mer ; le jeune prince était fort puissant pour son âge et déjà semblait se révéler le goût très-prononcé pour le plaisir qui fut un trait distinctif de son caractère, d'ailleurs généreux et éclairé ; on songeait dès lors à marier cet unique rejeton de la famille, resté en quelque sorte orphelin par la mort de sa mère, Auguste-Marie-Jeanne, princesse de Bade, qu'il avait perdue au berceau, et la retraite de son père, Louis de Bourbon, duc d'Orléans, dans une pieuse solitude.

A peine âgé de 12 ans, le duc de Chartres avait été nommé colonel d'un régiment d'infanterie de son nom ; aujourd'hui on désirait l'attacher à l'armée, lui inculquer les goûts militaires, qu'il n'avait pas puisés au foyer domestique, en profitant de sa présence dans nos places fortes du Nord pour entretenir et ranimer le zèle patriotique et monarchique de la noblesse militaire, au moment que la guerre éclatait pour la succession à l'Empire disputée par l'archiduchesse Marie-Thérèse et Charles-Albert, électeur de Bavière, soutenu par la France. Le jeune voyageur fut entouré de tout l'éclat que comportait sa qualité de premier prince du sang, et sa suite ne se composait pas de moins de deux cents personnes (1) au nombre desquelles se trouvaient des hom-

(1) Une chanson imprimée à l'occasion de l'arrivée à Dunkerque a conservé le souvenir de ce nombreux entourage.

Il est l'étoile du jour
Avec sa brillante cour.



mes distingués bien capables de diriger convenablement le jeune prince et de l'initier, heure par heure, aux connaissances spéciales, qu'il avait besoin de paraître posséder, pour se présenter avec succès au milieu des troupes et des populations de nos provinces.

Le Journal de Barbier (t. II, p. 299), place à la tête de la caravane princière le maréchal Jacques de Chastenot, marquis de Puysegur ; mais cela ne me semble guères vraisemblable, tant à cause du silence gardé par le narrateur de cette pérégrination, que par le grand âge du maréchal. De Puysegur, qui a pris part à toutes les guerres de son temps et notamment sur nos frontières où il a commandé en chef, est mort âgé de 89 ans, le 15 août 1743, ayant obtenu 5 mois auparavant (16 mars) le gouvernement de Bergues, en se démettant de celui de Condé qu'il possédait depuis le mois d'octobre 1707, poste dans lequel il avait remplacé Charles-Amédée de Broglie, comte de Revel, lieutenant-général qui venait de mourir à Paris (1).

Les gouverneurs et les intendants avaient mission très-expressé de fournir au prince toutes les occasions de se mettre en relief et leur dévouement et leur zèle, comme on le croira sans peine, ne fit défaut nulle part. Le duc de Chartres recevait surtout avec profit les conseils et les avis du marquis de Brezé, Michel de Dreux, qui venait d'être nommé inspecteur-général d'Infanterie, par commission du 15 mars. « Cet officier remplit avec la plus grande distinction des fonctions d'inspecteur, dit de Courcelles (t. V, p. 310) ; il s'était appliqué d'une manière particulière à tout ce qui avait rapport au service et à la composition des troupes, et a laissé d'excellents manuscrits sur cet objet. »

Le pays qu'il allait visiter offrait d'ailleurs à Louis-Philippe des éléments de succès qui lui étaient personnels ; en effet d'un côté la riche terre et seigneurie d'Avesnes appartenait à son père et de l'autre l'archevêque de Cambrai, Charles de St-Albin, lui était étroitement attaché par les liens du sang, puis que le pré-

(1) Le comte de Revel obtint en 1702 le gouvernement de Condé et le cordon du St-Esprit pour sa belle conduite à la défense de Crémone, action dans laquelle avait été tué le gouverneur de Condé, marquis de Crénan.

Il avait pour père le Régent, grand-père du duc de Chartres ; sa mère était la comtesse d'Argenton, Marie-Louise-Victoire Lebel de Labossière de Sery, qui eut trois enfants naturels de son commerce avec le Régent. St-Albin n'avait pas 25 ans lorsque son père le retira du siège de Laon, pour le faire succéder au trop fameux cardinal Dubois, à l'archevêché de Cambrai, qui valait environ 150,000 liv. de revenus. On avait du reste augmenté encore cette opulente position par de gros bénéfices, dont un seul, l'abbaye de St-Ouen à Rouen rapportait 40,000 liv. à monseigneur de Cambrai, chaque année. Il faut convenir que la part de Dubois était encore autrement grande, ce ministre était gorgé de bénéfices parmi lesquels on comptait nos belles abbayes de Cerçamps, de Bergues et de St-Bertin. St-Albin jouit de l'archevêché de Cambrai pendant plus de 40 années et mourut à Paris le 9 mai 1764 âgé de 66 ans.

Louis-Philippe commanda la cavalerie en Flandre pendant la campagne peu importante de 1742 et se maria le 17 décembre 1743 à Henriette de Bourbon Conti. Ce prince mourut au château de St-Assise en Brie, le 19 novembre 1785. Il avait pris le titre de duc d'Orléans à la mort de son père arrivé en 1752 (1).

Le *Mercur* du mois de juin 1741 a publié une ode de J.-B. Bernard, professeur d'éloquence et chanoine régulier de Ste-Généviève, adressée au duc d'Orléans, à l'occasion d'un prix de sagesse que ce prince venait de promettre au collège de Nanterre. Voici comment la reconnaissance du professeur s'exprime sur le fils du bienfaiteur et sur le voyage qu'il est à la veille d'entreprendre :

- « Né d'une autre Rachel, et formé par les grâces
- » Il est l'objet de notre amour,
- » Prince, qu'il soit fidèle à marcher sur tes traces ;
- » Qu'instruit par ton exemple, il instruisse à son tour.

(1) Le père Bernard, chanoine régulier de l'abbaye de Ste-Généviève prononça l'oraison funèbre de Louis d'Orléans le 23 mars 1752 dans l'église de son monastère avec succès. J.-B. Bernard est né à Paris en 1710 ; il a publié plusieurs ouvrages, tant en prose qu'en vers, et il mourut le 23 avril 1772.

- » Non, non, de nouvelles alarmes
- » Sur ses jours précieux ne nous troubleront plus :
- » Tens funeste, où pour lui toute la France en larmes
 - » Craignait le sort de Marcellus I

- » Il va dono parcourir ces lieux où la victoire
 - » A si souvent subi nos loix :
- » C'est là qu'à chaque pas, bien mieux que dans l'histoire
- » Des héros de sa race il lira les exploits :
 - » C'est là que fume encore la foudre,
- » Qui vengeant les affronts à Namur essayés
- » Dans les champs de Cassel a fait mordre la poudre
 - » Aux Bataves humiliés. »

P. 4463.

Tout le monde sait que la victoire de Cassel qui a entraîné la capitulation de la ville de St-Omer et de la citadelle de Cambrai, a été gagnée sur le prince d'Orange le 11 avril 1677, par monsieur Philippe de France, auteur de la branche d'Orléans, assisté des maréchaux d'Humières et de Luxembourg. Le Musée de Versailles a placé plusieurs tableaux à côté de la belle toile de Vandermeulen pour célébrer cette brillante victoire, mais on ne sait peut-être pas qu'il existait un tableau de cette bataille de Cassel en l'abbaye des Bernardins de Clairmarais, où l'on remarquait le grand mouvement d'un moine de cette maison, alors directeur de l'abbaye de Woostine, sous les murs de laquelle s'est livrée la bataille ; ce religieux se nommait *Joseph Maillart*, de Lille, grand ami des beaux-arts comme il le témoigna suffisamment à la tête de son abbaye qu'il gouverna pendant 24 ans en récompense des services rendus par lui sur le champ de bataille. Il s'est fait représenter en 5 ou 6 endroits différents du tableau, tantôt éclairant le général de ses conseils à cause de sa parfaite connaissance des lieux, tantôt administrant un mourant ou secourant les blessés. Un soldat perché au sommet de l'aile d'un moulin saluait les fuyards d'une manière grossière, que l'artiste n'était peut-être pas tenu de reproduire, mais qu'il n'est pas hors de propos de signaler, comme pouvant offrir un moyen de retrouver un jour un tableau perdu.

Parmi les personnes de la suite du duc de Chartres il s'est rencontré un homme qui a écrit le récit du voyage, qu'il adressait chemin faisant à l'un des employés supérieurs de la maison d'Orléans. Au retour notre écrivain copia sa correspondance, qui se

compose d'onze lettres, en négligeant de reproduire sa signature, et il y joignit les pièces de poésie qui ont été présentées au prince à son passage en diverses villes, tant imprimées que manuscrites. Le tout forme un opuscule in-4° qui a passé de la bibliothèque du marquis de Paulmy dans celle de l' Arsenal où il est catalogué sous le n° 45, *Voyages*. Nous ne savons quel est l'auteur de ces lettres; le nom de M. *Montami*, qui se lit en tête de quelques-unes paraît indiquer plutôt la personne à qui elles sont adressées que celle qui les a écrites. Ce M. de Montami était Didier d'Arclais de Montami, chevalier de St-Lazare, mort étant premier maître d'hôtel du duc d'Orléans à Paris le 8 février 1765, âgé de 61 ans. En 1752 il n'avait que la survivance de cette charge.

Quoi qu'il en soit ces lettres sont datées :

1° De Liessies,	29 mai.
2° De Givet,	1 ^{er} juin.
3° De Barbençon,	4 »
4° De Maubeuge,	7 »
5° De Valenciennes,	12 »
6° De Douai,	16 »
7° De Lille,	18 »
8° De Dunkerque,	24 »
9° De Gravelines,	27 »
10° De Boulogne,	1 ^{er} juillet.
11° D'abbeville,	3 »

La dernière doit clore la narration de l'historiographe qui n'a vraisemblablement pas de mission officielle à cet effet. « Nous n'avons plus, dit-il, de troupes et de fortifications à voir, ce qui faisait notre objet le plus intéressant, ainsi je ne vous écris que pour vous dire que M. le duc de Chartres vient d'arriver ici en fort bonne santé. . . J'ai cru voir que partout où nous avons passé on était fort content de notre maître, voilà tout notre objet rempli. »

Quant à la lettre de Liessies elle n'est pas certes la première; il en manque au moins une racontant le voyage de Paris à St-Quentin; le séjour en cette ville, qui nous est révélé par une pastorale imprimée, puis l'arrivée à Maroilles où l'on a pris gîte pour la nuit du 28 mai, après avoir visité Landrecies.

La pastorale indiquée ci-dessus est une petite pièce présentée

le 25 mai, à St-Quentin, par *E. G. A. Lefebvre de Précourt*, chanoine et grand chantre de l'église royale de St-Quentin; voici un échantillon du talent poétique de l'auteur :

- « Nos campagnes longtems stériles
- » Sous ses pas deviendront fertiles.
- » La blonde Cérés,
- » Du ciel recevant l'influence,
- » A nos guérets
- » Promet l'abondance
- » De ses bienfaits (1). »

L'itinéraire manuscrit qui précède les lettres indique seulement pour son point de départ St-Quentin 27 juin; on y suit d'un coup d'œil le prince visitant les frontières de Givet à Dunkerque et poursuivant sa route par Calais, Boulogne, Montreuil, Abbeville, Amiens et Paris, où il entre le 6 juillet, par un vendredi. Le prince « a vu dit Barbier, ce que le roi de France n'a pas encore eu la curiosité de voir, tous ses voyages se terminant à Rambouillet, La Muette et à Choisy, lesquels il réitère très-souvent, et qui coûtent plus, à ce que l'on dit, que les dépenses que Louis XIV faisait en bâtimens et en fêtes. »

En 1744 seulement, les nécessités de la guerre amenèrent Louis XV forcément dans nos provinces.

Nous allons maintenant transcrire les premières lettres de l'auteur qui ne manquent pas d'un certain intérêt en dépit de petits détails dont le retour incessant est peu récréatif.

De Liessies, le 29 mai 1744.

M. de Montami,

Nous sommes partis de Maroilles le 28 mai, au matin, comme on avait résolu pour aller à Avesnes. Nous avons trouvé à une

(1) Les jésuites de Lille ont recueilli cette fine fleur de flagornerie et l'ont exploitée dans l'ode que leurs écoliers ont présentée à *Son Altesse sérénissime Monseigneur Louis-Philippe d'Orléans*. — (In-4°, 4 p. sans date ni noms de lieu et d'imprimeur).

- « Quelle Euménide impitoyable
- » Trouble notre prospérité?

demi-lieue de la ville le second escadron du régiment d'Aumont, en bataille, qui attendait M. le duc de Chartres. Il est entré dans la ville dans le même ordre que l'on avait observé à Landrecy et est allé descendre au Gouvernement, la garnison qui consiste dans un bataillon du régiment de Puiguyon, bordant la haye. Il a reçu alors un compliment des magistrats, un autre du bailliage, un autre des chanoines, un autre des PP. récollets et enfin un du principal du collège d'Avesnes, suivi des régents qui étoient accompagnés de quatre ou cinq écoliers, portant chacun un manteau violet. Ces derniers lui ont présenté une pièce de vers que je me propose de vous porter avec toutes celles que l'on donnera dans le voyage que j'aurai soin de ramasser (1).

-
- » Et dans sa rage insatiable
 - » Souffle ici la stérilité?

 - » Arrête, disette inhumaine,
 - » Cesse les ravages affreux ;
 - » L'astre qui luit sur notre plaie
 - » T'oblige à quitter ces lieux.

 - » Telle quand la noire tourmente
 - » Glace d'effroi les matelots,
 - » Souvent une étoile brillante
 - » Appaise le courroux des flots.

 - » Telle, aussi, prince, ta présence
 - » Change le face de nos champs
 - » Les délices et l'abondance,
 - » Réparent l'injure des temps.

 - » Déjà Cérés sous tes auspices
 - » Réflorit au sein des guérets,
 - » Bientôt ses dons les plus propices
 - » Comblent enfin nos souhaits.

(1) Ce petit poème latin qui ne manque pas d'élégance est encaissé dans les chronogrammes obligés et porte pour souscription : *Offerebat humillima juvenis collegii Avesnensis*; une autre petite pièce de douze vers désigne les écoliers chargés de représenter leurs camarades : *Offerebant Ludovicus Antonius, Nicolaus et Joannes Carolus Magnus Brutlart*. Les récollets ont encadré leurs vers latins au milieu des fleurs aux brillantes couleurs; et, avec le nom de *Ludovicus de Chartres*, ils ont fabriqué l'anagramme *Dei ductu clarus heros*. Les autres poètes voient en lui l'étoffe d'un héros des plus fameux, c'était suffisant.

M. le duc de Chartres a reçu tous les compliments avec une attention singulière, répondant à chacun quelque chose d'obligeant. Les compliments finis on a pensé à l'utile et le duc de Chartres est sorti avec sa suite, accompagné du directeur des fortifications et de l'ingénieur de la place qui est un neveu de M. Chevalier, fils de M. Chevalier l'avocat; il a fait tout le tour de la place, marchant toujours sur les parapets, le plan à la main; le neveu de M. Chevalier, qui paraît fort habile, répondant à ses questions et faisant remarquer les difficultés de la place. Cette promenade finie M. le duc de Chartres a remonté à cheval et nous sommes sortis de la ville dans le même ordre que nous avions observé en quittant. A une demi-lieue on a renvoyé l'escadron de cavalerie et nous sommes arrivés le soir à l'abbaye de Liessies. M. le duc de Chartres y a été reçu, en descendant de cheval, par l'abbé à la tête de toute sa communauté (1). Nous avons eu aujourd'hui la plus grande partie des officiers de cavalerie et d'infanterie à dîner; en vérité je suis comblé de joie de voir la façon dont tout cela se passe: M. le duc de Chartres n'est point du tout embarrassé; il fait les choses avec dignité et en même tems avec une aisance et une bonté dont tous les officiers m'ont paru pénétrés et si cela continue, comme je l'espère, notre voyage réussira dans la grande perfection.

Il y a eu aujourd'hui dans la chambre de M. de Brézé une conversation fort intéressante, qui a duré près de trois heures. M. de Boufflers, qui a composé exprès, pour M. le duc de Chartres, des observations sur ce qui s'est passé d'actions militaires dans les terres où il voyage, a expliqué fort au long l'affaire de Denain, aussi bien que les sièges de Valenciennes, du Quesnoy et de Condé, le tout sur les cartes et sur les plans (2); on continuera de faire la même chose pendant tout le voyage, en vérité on ne peut rien ajouter aux attentions de M. de Boufflers et de M. de Séchelles; elles sont poussées de toutes façons à un point qui ne laisse rien à désirer.

(1) L'abbé de Liessies était alors *Nicolas Fourdin*.

(2) Le duc de Boufflers, *Joseph-Marie*, était alors maréchal de camp; il avait obtenu à l'âge de 5 ans, par provisions données à Versailles le 2 avril 1711, la charge de gouverneur et lieutenant-général de Flandre et de Hainaut en survivance de son père qui s'était immortalisé par la défense de Lille en 1708.

On a présenté ici deux placets pour deux personnes qui disent être dans la dernière misère et qui doivent au receveur d'Avesnes. Je lui en ai parlé, il m'a dit que cela était vrai ; je vous les remettrai à la fin de notre voyage. Nous parlons demain à 8 heures du matin pour Philippeville.

Je suis, Monsieur, avec bien du respect,

V. etc.

P. S. Je ne vous parle point du nombre des coups de canon que l'on a tirés, vous sçavez que les ordres sont de tirer tout le canon des remparts.

A Givet, ce 4^{or} juin 1744.

M. de Montami,

Nous sommes partis le 29 au matin de Liessies pour aller coucher à Philippeville ; je ne vous ferai point une description de l'abbaye et de ses magnifiques bâtiments qui sont fort au-dessus de ceux de Maroilles, cela n'était pas l'objet intéressant de notre voyage. Il suffit de vous dire que M. le duc de Chartres y a été reçu avec toute la distinction que l'on peut souhaiter et qu'il n'est pas possible à des moines de prier Dieu avec plus d'aisance et de commodité.

Nous avons été obligé de marcher pendant quelque tems sur les terres de la domination autrichienne dont il est bon de vous faire remarquer que nous avons trouvé les chemins applanis et racommodés avec autant de soin que ceux des terres de France. M. de Séobelles avait écrit pour demander la permission d'y envoyer des ouvriers françois. On lui a fait réponse que les habitants du pays s'en chargeroient. Nous avons passé tout auprès de la petite ville de Beaumont qui est encore de la même domination autrichienne ; nous avons trouvé sur le chemin les principaux habitants de la ville qui ont fait des excuses à M. le duc de Chartres sur ce qu'ils n'avoient pas tiré de canon par la meilleure des trente-six raisons dont vous avez entendu parler, et lui ont ensuite présenté le vin de la ville.

Depuis cet endroit jusqu'au-dessus d'un village que l'on nomme Silenrieux, ces messieurs ont fait observer le terrain à M. le duc de Chartres à cause d'une marche habile que M. de Luxembourg y fit autrefois pour s'opposer aux projets du prince d'Orange ; nous sommes enfin arrivés à Philippeville ; la garnison qui consiste dans un bataillon du régiment de Rouergue ; a reçu

M. le duc de Chartres bordant la haye jusqu'au logis du lieutenant de Roi, où l'on a fait les compliments et présenté le vin de la ville à l'ordinaire. Le lendemain matin M. le duc de Chartres après avoir été à la messe, a parcouru toutes les fortifications, accompagné du directeur et de l'ingénieur de la place. Il a même descendu jusque dans les souterrains et les galeries des mines. Il a ensuite dîné avec les officiers de la garnison et nous sommes partis pour Givet et Charlemont. A une demi-lieue de la ville nous avons trouvé le régiment de Rose cavalerie, composé de 3 escadrons avec lequel M. le duc de Chartres a fait son entrée dans la ville de Givet ; elle a été des plus brillantes. Le régiment de Champagne bordait la haye depuis la porte jusqu'au pont de bateaux qui est sur la Meuse et M. le duc de Chartres saluant avec attention à droite et à gauche les officiers et les personnes les plus considérables qui étoient aux fenêtres pour le voir passer. Je ne vous parle point des canonnades, vous sçavez que l'on tire partout ce qui est sur les remparts. En arrivant dans la maison destinée pour loger M. le duc de Chartres, il a trouvé une garde de 50 hommes et un drapeau, à l'ordinaire, et a été complimenté par les différens corps de la ville, parmi lesquels il s'en est trouvé un auquel on ne s'attendait pas ; c'étoit deux magnifiques truites, envoyées à M. le duc de Chartres, au lieu de vin, par la ville de Dinan, qui est terre autrichienne. Aujourd'hui (jeudi) nous nous disposons à aller à la messe et à la procession et demain nous verrons les fortifications.

J'ai l'honneur d'être avec bien du respect, Monsieur,
V. etc.

P. S. J'oubliois à vous dire que l'abbé de St-Hubert s'est trouvé lorsque Monseigneur est descendu de cheval et qu'il restera ici jusqu'à notre départ, il a apporté avec lui deux moutons et deux chevreuils des Ardennes.

A Barbençon, 4^e juin 1741.

M. de Montami,

Les deux villes de Givet et de Charlemont n'étant séparées que par la Meuse et étant fortifiées par un grand nombre d'ouvrages, il a fallu du tems pour les parcourir ; nous n'en sommes donc partis que le 3^e jour.

Le jeudi après avoir dîné avec les officiers de la garnison, M. le duc de Chartres a visité les fortifications à cheval pour voir manœuvrer dans la plaine le régiment de Rose cavalerie ; ce régi-

ment qui est extrêmement beau a fait toutes les manœuvres ordinaires, comme des à droite, des à gauche, des passages de pont ou de défilé ; des escarmouches à coups de pistolet, d'escadrons les uns contre les autres, etc. (1) M. le duc de Chartres, qui voyoit ces exécutions pour la première fois, en a paru d'autant plus content que ce régiment les faisoit avec une précision et une justesse qui ne laissoit rien à désirer.

Aussitôt que nous avons été de retour de cet exercice, M. le duc de Chartres a voulu profiter de ce qui restoit de jour pour voir les fortifications d'une montagne qui est derrière Givet et que l'on appelle le Mont d'Or ; il a fait tout le tour des ouvrages, même de ceux qui ne sont pas encore tout à fait dans leur perfection ; le directeur, l'ingénieur en chef et deux autres ingénieurs l'accompagnoient partout. Le lendemain (vendredi), nous avons été tous visiter les fortifications de Charlemont. M. le duc de Chartres en a parcouru toutes les pièces et plusieurs des souterrains avec beaucoup de plaisir ; il est vrai que je ne crois pas qu'il soit possible de voir rien de plus beau et de mieux fortifié. On croit cette place aussi difficile à prendre que Luxembourg, mais beaucoup plus facile à garder.

M. le duc de Chartres avoit été si content la veille du régiment de cavalerie que malgré la fatigue qu'il avoit essuyée le matin, il a demandé à le revoir encore après le dîner ; nous avons donc tous monté à cheval sur le soir pour retourner dans la plaine, où M. le duc de Chartres s'est mis à la tête du régiment et a lui-même commandé et fait exécuter plusieurs manœuvres afin de juger la chose par lui-même ; j'ai été enchanté de voir la façon dont il s'en est acquitté et la joie de tout ce régiment qui l'a marquée le lendemain par trois décharges en nous quittant, après nous avoir reconduits hors de la ville. Nous sommes revenus le soir coucher à Philippeville et hier à Barbençon. Nous avons trouvé une recrue de 40 soldats en chemin, M. le duc leur a fait plusieurs questions et leur a ensuite donné un louis. M. le

(1) C'est le régiment allemand de Rozen commandé par le marquis de Rozen ; il y avait un autre régiment de cavalerie dans l'armée française du nom du chevalier de Rozen. Le 1^{er} existait depuis 1729, le second depuis 1738. La plupart des régiments portait le nom de leur colonel-proprétaire. La reine était colonel du régiment de cavalerie de la reine et d'un régiment de dragons du même nom. Le duc de la Trémoille était colonel du régiment de Champagne.

duc de Boufflers qui voit que M. le duc de Chartres agit par lui-même dans toutes les occasions, nous a marqué sa surprise qui ne serait pas si grande s'il le connoissoit aussi bien que nous. Enfin tout le monde parolt très content et je crois que tout ceci fera beaucoup de bien.

J'ai l'honneur d'être avec bien du respect, Monsieur,

V. etc.

A Maubeuge, 7 juin 1741.

Nous sommes partis jeudi dernier de Barbençon pour aller coucher à Maubeuge. M. le duc de Chartres a voulu voir une manufacture de fusils pour les troupes du Roi qui se trouve sur le chemin à une demi-lieue de la ville; il a vu faire toutes les différentes opérations que l'on emploie pour construire un fusil, comme ployer le fer pour faire le canon, le souder, le forer, le limer par-dessus au moyen d'une meule, enfin en faire l'épreuve, il est ensuite remonté à cheval et accompagné du régiment de Berri-cavalerie, il a fait son entrée dans la ville, un bataillon du régiment de Perche et deux du régiment de Travers suisse, rangés des deux côtés jusqu'à la maison qui lui étoit destinée.

Nous n'avons eu que le tems de quitter nos bottes. M. le duc de Chartres est allé rendre visite au chapitre; il a embrassé toutes les chanoinesses en commençant par l'abbesse, à mesure qu'on les lui présentait et suivant un droit qu'elles ont, et qu'elles n'ont garde de laisser perdre; il devoit y en avoir quarante; mais il ne s'en est trouvé que 29, parceque selon les apparences les autres n'avoient pas encore rejoint. Vous sçavez qu'elles sont toutes des premières maisons et qu'il faut qu'elles prouvent 16 quartiers des deux côtés.

Le lendemain nous avons été voir les fortifications, les écluses et un fort bel arsenal, où il y a entre autres choses un faisceau d'armes de 30,000 fusils neufs pour armer de nouvelles troupes. Le même jour M. le duc de Chartres a dîné avec les officiers de la garnison et sur le soir toutes les chanoinesses sont venues lui rendre visite. Nous les avons reçus comme les ambassadeurs à la descente du carrosse; elles étoient toutes en habit de chœur qui étant assez beau faisoit un effet singulier.

Le lendemain nous avons monté à cheval pour voir le champ de bataille de Malplaquet; M. le duc de Boufflers y avoit fait trou-

ver des officiers qui y avoient combattu ; ils ont expliqué toutes les positions tant de nos troupes que de celles des ennemis. Nous avons parcouru toute la ligne qu'occupoit le front de notre armée ; nous avons même encore trouvé quelques anciens vestiges de retranchement ; là-dessus beaucoup de raisonnements. Vous me direz sans doute que c'est faire comme le médecin de Molière qui faisoit une consultation pour un malade qui étoit mort la veille, mais en un mot nous sçavons notre Malplaquet par cœur. La journée a été fatigante, nous avons été près de huit heures à cheval. Je ne vous ai pas dit que M. le duc de Chartres a reçu en arrivant le vin de la ville et les compliments ; ce sont de ces choses qui ne manquent jamais (1). Nous partons pour Valenciennes.

J'ai l'honneur etc.

P. S. J'oubliois à vous dire que nous avons été voir une fonderie de cuivre où l'on augmente le cuivre de près d'un quart en le faisant fondre avec de la pierre de Calamine. J'apporte avec moi de toutes ces choses.

A Valenciennes, le 12 juin.

Nous sommes partis le 8 de ce mois de Maubeuge ; nous avons été dîner à Bavai ; c'étoit du tems des romains une ville considérable, ce n'est maintenant qu'un bourg. Les pères de l'Oratoire, chez qui on avoit fait apêter le dîner, nous ont fait voir dans leur jardin le pavé d'un ancien bâtiment dans lequel ils ont trouvé une pierre avec une inscription adressée à Tibère et des morceaux de bas-reliefs ; je les ai fort exhortés à mettre ces choses à couvert des injures du tems et à avoir grand soin de ce qu'ils pourroient trouver dans la suite.

En arrivant à Valenciennes nous avons trouvé le régiment Dauphin-cavalerie, accompagné duquel nous avons entré dans la ville, avec le cérémonial accoutumé, le régiment de Bourbonnois de 3 bataillons et deux bataillons des suisses du régiment de Court bordoient la haye jusqu'à l'abbaye de S. Jean, de l'Ordre de Ste-Geneviève, où M. le duc de Chartres est allé descendre (2). Les

(1) Les écoliers du collège des jésuites de Maubenge ont demandé un congé au prince qu'ils voient si grand qu'Appollon même le chantant :

Craindroit d'abaisser ton mérite.

(2) L'abbé de Saint-Jean de Valenciennes, étoit alors *Antoine Beauvilain*.

compliments sont arrivés dans le moment ; le Magistrat en a fait un qui étoit un petit abrégé de l'histoire de France.

Le lendemain M. le duc de Chartres a visité la citadelle et le fameux pâté par où les Mousquetaires prirent la place. Le même jour, après avoir dîné avec les officiers de la garnison, nous avons achevé de voir les fortifications, l'arsenal et une manufacture, où, par une machine unique, une seule personne retord et dévide un grand nombre de fuseaux de fil. Nous avons été ensuite voir faire le pain de munition que l'on donne aux troupes et les magasins pour les grains avec la machine pour les cribler. Le soir M. le duc de Chartres a donné l'ordre dans la grande place, au milieu du cercle de tous les caporaux et de tous les sergents des deux régiments d'infanterie.

Le jour suivant nous avons été au Quesnoy ; nous y sommes entrés accompagnés du régiment Barbançon-cavalerie ; le régiment de Bulkler-irlandais et de Mortemar-infanterie, étant sous les armes. Nous avons fait le tour de la ville, à l'ordinaire et visité un nouvel ouvrage à corne que l'on y fait.

Le jour suivant (dimanche 11), nous avons dîné avec les officiers de la garnison et nous sommes partis pour Condé ; nous y sommes entrés accompagnés du régiment de Sabran-cavalerie ; notre avant-garde étoit composée de leurs carabiniers auxquels ils avoient donné des bonnets, comme aux grenadiers à cheval. Les régiments d'infanterie de Saxe et de Bourgogne bordoient la haie ; M. le duc de Chartres après avoir reçu les compliments et le vin de la ville, fait le tour des fortifications et vu la manœuvre d'une écluse tournante qui est fort curieuse, est entré dans l'hôpital des soldats ; il a visité tous les lits, examiné le pain, la viande et le bouillon. Il a ordonné six francs par malade. Après cette visite qui nous a fait grand plaisir ainsi qu'à toutes les troupes, il est sorti de la ville pour voir en revenant la fameuse machine avec laquelle, par le moyen du feu, on tire l'eau des mines de charbon au village de Fresnes, proche Condé. En arrivant à Valenciennes nous avons trouvé 400 hommes de Bourbonnois et 400 Suisses du régiment de Court qui ont fait l'exercice devant lui et ont ensuite représenté un combat en chargeant et ployant tour à tour ; ils ont fini par un feu de retraite ; une troupe poursuivant l'autre, au passage d'un pont et d'une chaussée ; le feu a été continuel et toutes les manœuvres bien exécutées, après quoi le duc de Chartres les a vu défilér. Aujourd'hui nous avons été voir les abbayes de St-Amand, Ordre de S. Benoît et de Vicogne, Ordre de Prémontré. M. le duc de Boufflers a donné à dîner à M. le duc de Chartres dans cette dernière.

M. l'archevêque de Cambrai s'y est trouvé avec M. de La Grandville qui va présentement nous accompagner, le département de M. de Séchelles étant fini (1). Je souhaite que notre nouvel intendant se conduise comme le premier qui a eu des attentions sur nous jusqu'à faire sabler les rues par où M. le duc de Chartres devoit passer. On continue de paraître extrêmement content partout des façons de notre maître.

J'ai l'honneur d'être avec bien du respect, Monsieur,

V. etc.

A Douai, le 16 juin.

Nous sommes sortis de Valenciennes le 13 au matin, accompagnés de la cavalerie qui nous a suivi jusqu'à Denain; nous y avons visité les retranchemens que les ennemis y avoient fait, lors du siège de Landrecy, ils sont encore presque tous marqués; on avoit fait venir un homme exprès qui nous a expliqué la situation des troupes et par quel endroit les retranchemens furent forcés; M. le duc de Chartres a entré un moment chez les chanoinesses pour leur faire une visite; elles ne sont que six et ont à peu près les mêmes habits et la même règle que celles de Maubeuge. Nous avons parcouru ensuite tous les postes des ennemis et nous sommes sortis par le pont qui rompit sous eux et leur fit tant perdre de monde. Nous avons été dîner à Bouchain; nous y sommes entrés avec un escadron du régiment de Fiennes et nous y avons trouvé un bataillon du régiment suisse de Reitmer sous les armes.

M le duc de Chartres après avoir dîné avec les officiers de la garnison a visité les fortifications et la tour extrêmement élevée et dont la massonerie a 23 pieds d'épaisseur.

Nous sommes arrivés sur le soir à Cambrai accompagnés de l'autre escadron du régiment de Fiennes, le régiment d'infante-

(1) Moreau de Séchelles maître des requêtes honoraire, était intendant de Hainaut et Maubeuge depuis 1728. Son pouvoir s'étendait sur Charlemont, Philippeville et Marlembourg; Bide de La Grandville, conseiller d'Etat, était intendant de Flandre ayant sous lui 14 subdélégués de Cambrai à Gravelines. Il était à Lille en 1750 après avoir été environ 7 ans intendant d'Auvergne.

rie de Guise et les suisses de Reitmer bordant la haye jusqu'à l'archevêché. M. l'archevêque y a reçu M. le duc de Chartres à la descente de son cheval, il l'a conduit dans un fort bel appartement qu'il lui avoit fait préparer, où les différents corps de la ville sont venus le complimenter ; je n'aurais jamais fini si je vous les nommois tous : il y avoit deux grandes salles, dont l'une étoit toute pleine de gens en surplis et de moines et une autre toute remplie d'officiers.

Le lendemain (14 mercredi), en entrant à l'église le Chapitre a reçu M. le duc de Chartres à la porte où M. l'archevêque lui a présenté l'eau bénite ; on a chanté un mottet pendant la messe. On nous fait ordinairement cette galanterie ; il est vrai qu'ils sont assez souvent mauvais et mal chantés. On a servi ensuite un magnifique dîner où il y avoit plus de soixante et dix personnes à table. Après le dîner nous avons visité la citadelle et les fortifications, particulièrement l'attaque par où elle fut prise par le feu roi.

Le lendemain après la messe nous avons été voir une chapelle dans laquelle on montre un portrait de la Vierge avec l'Enfant Jésus, que l'on dit peint par S. Luc. * Ce qu'il y a de vrai c'est que la peinture est fort ancienne et qu'elle parolt grecque ; on a servi ensuite un grand déjeuner ; le Chapitre et la ville ont encore complimenté M. le duc de Chartres (1) et nous sommes partis pour Douai. Je puis vous assurer que dans tout le séjour que nous avons fait à Cambrai M. l'archevêque a fait tout de son mieux pour bien recevoir M. le duc de Chartres. Il a voulu faire les frais de tout, et s'en est acquitté avec magnificence et profusion.

J'ai l'honneur d'être avec bien du respect, Monsieur,

V. etc.



(1) Les jésuites de Cambrai n'ont pas fourni leur contingent poétique au passage du prince, du moins le recueil n'en conserve aucune trace. On y trouve les vers latins des collèges de Valenciennes et du Quesnoy.




ANCIENNES MODES FLAMANDES (1).

Plus on remonte vers le moyen-âge, plus on découvre combien les modes flamandes ont exercé d'empire en Europe. Cette assertion paraîtra peut-être un peu paradoxale aujourd'hui ; elle n'en est pas moins établie solidement par des preuves irrécusables, que l'on peut puiser dans les monuments littéraires du vieil âge, ou extraire des documents précieux que nous ont légués les miniaturistes, les statuaires, les peintres et les graveurs. Tout ce qui a un caractère local, tout ce qui représente une époque ou un peuple, peut servir de renseignement à l'historien consciencieux qui ne veut pas s'égarer dans le champ trop vaste et trop souvent stérile des conjectures. Nous tâcherons d'user sobrement de ces moyens, tout en les invoquant pour servir à éclairer et à développer notre pensée.

Plusieurs motifs furent cause, premièrement de la magnificence des modes flamandes, puis de l'emprunt qu'en firent les étrangers.

Cette magnificence fut une conséquence naturelle de la richesse et de la fertilité des provinces des Pays-Bas, de l'industrie de ses habitants, de leur aptitude à faire toutes sortes de négoce et à y bénéficier, et surtout de la somptuosité de leurs princes souverains, particulièrement de ceux de la maison de Bourgogne qui joignaient à l'élégance du luxe, la délicatesse et le brillant qu'apporte toujours le culte des arts et des lettres ; quant à l'emprunt que les autres peuples firent des anciennes modes des flamands, on le doit aux nombreuses transactions

(1) Cet article a été lu à la séance publique et solennelle de la société des *Antiquaires de la Morinie*, tenue le 20 juin 1854, dans la salle des concerts de Saint-Omer, sous la présidence de M. Quenson.



commerciales et lointaines qu'ils entretenaient avec eux, à la supériorité de leurs bonnes étoffes de soie et de laine, et à la délicatesse des charmants et légers tissus de lin fabriqués dans le pays ; les fines toiles, la belle draperie et les délicieuses dentelles flamandes, après avoir donné aux indigènes des habitudes fastueuses sur le fait du linge et des costumes, en rendirent tous les autres pays les tributaires forcés.

Il y avait bien longtemps que les provinces des Pays-Bas étaient déjà en possession de vêtir les hommes et de parer les dames de ces accoutrements précieux, confortables ou délicats, que nos ancêtres, aussi laborieux qu'intelligents, étaient parvenus à fabriquer presque exclusivement, quand l'industrie de la vieille Europe ne commençait à peine qu'à sortir de l'enfance.

En effet, sans remonter aux temps anciens où saint Jérôme prêchant, reprochait aux Romains de ne pouvoir se passer de la pourpre fabriquée chez les Atrébates, nous trouvons, dans la 14^e romance du *Cid*, la description complète de sa toilette de nocces lors de sa mémorable union avec la belle Chimène ; il y est dit que le vainqueur des Maures portait une toque de *drap de Courtray*, ornée d'une plume de coq :

« Una gorra de Cortray
» Con una pluma de gallo... »

Voilà qui prouve que dès la seconde moitié du XI^e siècle, l'étranger reconnaissait déjà la supériorité et l'élégance des étoffes flamandes, puisque le plus noble, le plus grand, le plus illustre des seigneurs de la Castille les choisissait pour s'en parer le jour de son mariage.

Un autre vieux document, que nous tirons du fabliau de l'*Apostole* (1) vient encore à l'appui de ce que nous avançons : le trouvère du XIII^e siècle y passe en revue les belles et bonnes choses de chaque pays et il dit :

Les plus belles femes
Sont en Flandres ;
Li plus bel home en Alemaigne ;
Chevalier de Champagne,
Escuier de Borgoigne,
Serjant de Hennaut.
Escarlate de Gant
Camelin de Cambrai..... etc.

(1) (Ms. n^o 1930, f^o 71).

Ainsi, à cette époque du moyen-âge, la belle pourpre venait de la ville de Gand, le camelot ou la cameline en réputation sortait de celle de Cambrai ; on faisait des envois de ces étoffes par toute l'Europe pour satisfaire le goût des élégants et des élégantes qui tiraient des provinces des Pays-Bas les tisans servant à leur parure.

En fournissant de la sorte, à presque toutes les nations du globe, des produits de leur fabrique, les flamands savaient encore choisir, dans le reste du monde, les matières propres à se parer eux-mêmes pour ajouter à la beauté et à la richesse des étoffes du pays. Nos yeux, tout naïfs et simples qu'ils étaient, déployaient un luxe d'habits et de costumes qui dépassait de beaucoup celui qu'on pourrait reprocher aux contemporains. Guillaume le Breton nous en fournit une preuve sous la date de l'année 1213. Voici un passage, où il parle du port de Damme, en Flandre, et que nous traduisons littéralement :

« On y trouve, dit-il, des richesses de toutes les parties du monde apportées par les navires : des tissus de Syrie (probablement des Gazes venant de Gaza, la ville aux portes célèbres), des provenances de la Chine et des Cyclades ; des pelletteries variées qu'onvoie la Hongrie ; des graines qui donnent à l'écarlate sa brillante couleur de pourpre ; des draperies que l'Angleterre ou la Flandre rassemblent en ce lieu pour être exportées dans toutes les parties du monde. » On ne le voit que trop aujourd'hui, les siècles n'ont rien fait gagner à la ville flamande ! Bien loin de recevoir 400 vaisseaux comme en 1213, Damme n'a maintenant plus de port ; c'est une commune agricole des Polders qui compte à peine de 200 à 4,000 habitants.

Bien avant que la ville de Lyon eut acquis la réputation de fournir les plus belles étoffes de soie, une riche et puissante cité de la Flandre était en possession de fabriquer le plus magnifique satin. Cette cité est celle de Bruges : Bruges, dont une reine de France a dit, en voyant toutes ses jolies femmes réunies : « Je croyais être seule reine ici, et j'en vois mille devant moi ! » Propos qui atteste et la beauté du visage et la richesse des accoutrements des dames brugeoises au moyen-âge. On ne s'étonnera pas qu'une telle ville eût, à une certaine époque, le monopole des plus brillants tissus de soie. Le satin de Bruges était même encore en réputation au XVI. siècle, témoin l'*Inventaire de Gabrielle d'Estrees*, la plus belle des maîtresses du galant Béarnais ; on y lit en effet cette note curieuse : « Un petit coffre de nuit, de broderie d'or,

dans lequel s'est trouvé une thoilette de toile d'or et son sac de nuit, doublé de SATIN DE BAUGES, priced XXX écus. — C'était déjà une somme élevée pour le temps.

Le luxe dans les étoffes et dans les habits au moyen-âge entraîna, comme cela n'arrive que trop souvent, les hommes et les femmes à en faire abus. Les deux sexes se distinguaient surtout par l'excès de la hauteur des coiffures et par la longueur de leurs chaussures à pointes, dites à *la poulaine* (1). Le chroniqueur Ranguerrand de Monstrelet, prévôt de Cambrai, peint assez bien, dans un passage de ses Chroniques, les variations des modes au XV. siècle, et les excentricités des élégants de son temps et de son pays lorsqu'ils répudièrent les longues robes classiques pour adopter les vêtements de fantaisie :

« Les hommes, dit-il, se prirent à se vestir plus court qu'ils » n'eussent oncques fait. . . . ainsy que l'on souloit vestir les » singes, qui étoit chose très malséante et impudique ; et si fai- » soient les manches fendu de leurs robes et de leurs pourpoints » pour monstrier leurs chemises déliées, larges, et blanches ; » portoient aussi cheveux si longs qu'ils leur empeschoient leurs » visages, mestnement leurs yeux ; et sur leurs testes portoient » bonnets de drap hauts et longs d'un quartier ou plus ; por- » toient aussi comme tous indifféremment, chaînes d'or moult » somptueuses. Chevaliers et escuyers, les varlets mesmes, » pourpoints de soie, de satin et de velours, et presque tous, » spécialement es cours des princes, portoient *poulaines* à leurs » souliers, d'un quartier de long. Portoient aussi à leurs pour- » points gros *mahoitres* pour monstrier qu'ils fussent larges par » les épaules, qui sont choses vaines, et par aventure fort haï- » neuses à Dieu. »

Le bon Monstrelet, continuateur de Froissart, en parlant ainsi des *mahoitres*, espèce de coussinets rembourrés, nous donne l'origine des épaulettes militaires telles qu'elles sont encore aujourd'hui portées par une partie des troupes anglaises.

(1) Ce mot signifie à *la polonoise*, parce que la Pologne s'appelait autrefois *Poulaine*. Ces chaussures aigues et ridicules, nommées *Calcei Polani*, en latin, étaient terminées par une pointe de demi-pied pour les gens ordinaires, d'un pied pour les riches, et de deux pieds pour les princes.

Les femmes renchérèrent sur les hommes pour la taille des coiffures surtout ; on en vit d'étonnamment hautes et larges, avec des cornes en lingerie d'où pendaient des barbes ou des voiles ; l'abus devint si exagéré, si criant, que le clergé s'en mêla, et voulut opérer une réforme par la persuasion et même par l'excommunication. Un célèbre prédicateur, de l'ordre du Mont-Carmel, frère *Thomas Connecte*, entreprit une sorte de croisade contre le luxe des vêtements : il avait la spécialité des sermons contre les délices et les parures mondaines et il s'en tirait avec beaucoup d'éclat et de talent. Il parcourut ainsi les villes de la Flandre en tonnant sur les *hennins*, coiffures de femmes d'un prodigieux développement. Le 22 février 1428, cet éloquent réformateur des modes exagérées, se trouvait à Valenciennes où il prêcha durant six jours sur le grand marché de la ville et en plein air. Il obtint un si grand succès que l'on fit un auto-da-fé général des atours des dames, mêlés avec les tables à jouer, les cartes et les dés, et les souliers à *la poulaine*, dont l'usage fut dès lors aboli. Le petit nombre de femmes qui résistèrent à la prédication en continuant à porter les hautes coiffures, furent huées publiquement et poursuivies par des enfants criant à tue tête : *ou hennin ! au hennin !*

Des scènes semblables se renouvelèrent à Cambrai, Tournai, Arras et à Théroouane, capitale du pays des Morins. Frère Thomas Connecte, *chevauchant un petit mulet*, comme dit Monstrelet, et suivi de disciples, resta cinq ou six mois dans les provinces des Pays-Bas pour assurer sa victoire contre les hennins ; il fit tant, par sa parole énergique, lancée sur les places publiques à des auditoires de seize à vingt mille personnes où les deux sexes se trouvaient séparés par une corde tendue, qu'il opéra complètement la réforme des coiffures monstrueuses, autant par la persuasion que par la crainte de ses foudres vengeresses : les pauvres dames furent réduites pour un temps à la portion congrue des *béguines* et des *béguinets* (1).

(1) Le *béguinet* est une coiffure des femmes des provinces flamandes, ordinairement en toile fine ou en batiste. Elle est garnie d'une bande couvrant la majeure partie des joues ; cette bande se fait en linon-batiste ou en gaze de fil, plissée finement et quelquefois bordée d'une dentelle. Ce nom donné à ces coiffures vient de ce que, dans l'origine, elles appartenaient plus particulièrement aux *béguines*, femmes ou filles vivant

Peu de temps après, hélas ! Thomas Connecte fut bien mal récompensé de son zèle, il mourut victime d'une condamnation de l'Inquisition. Espérons, pour l'honneur des dames dont il avait poursuivi si énergiquement les abus de toilette, qu'elles regretteront toutes la fin tragique de leur éloquent mais trop ardent tourmenteur.

Il resta bien encore quelques traces de ces abus sous les ducs de Bourgogne, époque brillante, et animée par des fêtes magnifiques, dans lesquelles le luxe des dames flamandes fut porté très-haut. On y avait même déjà alors des raffinements de toilette qu'on croit généralement être d'invention plus moderne. Ceci nous est parfaitement expliqué par le couplet suivant de la *Dance aux Aveugles* (1), composée au XV^e siècle par Pierre Michault, secrétaire du comte de Charolais, le dernier duc de Bourgogne. C'est la Mode elle-même qui parle en vers, par la voix de Cupidon :

- « Je fais faire, par le monde univers,
- » Habis nouveaux en façon trop divers ;
- » Je fais souvent ces jolis corps estraindre,
- » Je fais porter ces chapelets tous vers,
- » Bouquets garnis de très amoureux vers,
- » Et en chantant maintesfois la voix faindre.
- » Je fais polir ces visages et paindre,
- » Je fais chausser estroit, et estroit saindre,
- » Je fais lever ces bonnets et atours
- » Si haultement, qu'ils ressemblent à tours. »

Que de révélations dans ce simple dixain ? C'est un code de la toilette tout entier. Ainsi, on le voit, on se serrait la taille au XV^e comme au XIX^e siècle ; on avait des chaussures mignonnes

ensemble en dévotion sans faire de vœux. Le *béguinage*, qui les renfermait, était une réunion de petites demeures dans le même enclos : il y en avait dans presque toutes les villes de la Flandre.

(1) *La Dance aux Aveugles*, et autres poésies du XV^e siècle, extraites de la bibliothèque des ducs de Bourgogne (par Michault Tailleant, publiées par Lambert Douaflis). Lille, A.-J. Panckoucke, 1748, petit in-8^o p. 46. — On en connaît des exemplaires datés d'Amsterdam-1749.

et des coiffures élevées ; la mode d'offrir aux dames des bouquets garnis de madrigaux n'est pas plus nouvelle que celle de se peindre le visage, et de se donner une fraîcheur ou une jeunesse factice.

Quant aux *chapelets tous vers* alors portés, il faut les entendre autrement que d'après le sens offert naturellement par la première lecture du couplet. Un *chapelet* était une garniture de tête, un chapeau, un bonnet, un voile ; quand le chapelet se formait de fleurs, ce qui arrivait souvent, il affectait la forme d'une guirlande ou d'une couronne. Un *chapelet vers* (varius) devait être de couleur *variée*, ou changeante. Dans le fabliau de *S. Pierre et du Jougleor*, on lit :

Un vert chapelet en sa teste
Toz jors vousist (voulut) que il fust feste.

Voilà donc encore des parures usitées de nos jours qui ne sont pas nouvelles, comme nous le prouvent nos vieux poètes.

Il en est de même de beaucoup d'autres parties de la toilette, qui, à la suite de révolutions. . . . de boudoirs, sont redevenus modernes après un long oubli. Nous ne citerons plus que ces corsages à pointes sur le devant, qui eurent tant de vogue il y a quelques années ; eh bien ! c'était une vieille mode flamande restaurée : heureusement aucune des jeunes lionnes modernes, qui s'empressaient de caindre le corsage présenté comme une nouveauté, n'avait jeté les yeux sur les anciens portraits de dames des Pays-Bas, gravés par *Jacques de Bye* ; elles ne se doutaient pas le moins du monde qu'elles copiaient, la parure adoptée, il y a quelque trois cents ans, par la belle Jeanne de Halewyn, héritière des maisons et baronies de Halewyn et Cormines, vicomtesse de Newport, dame de Rolleghem, etc., première femme de Philippe de Croy, troisième duc d'Arshot, mort à Venise en retournant d'un pèlerinage à Rome et à Notre-Dame de Lorette (1). Jeanne de Halewyn portait la fraise haute, les cheveux retroussés en arrière (autre mode très-noblement portée aujourd'hui) ; la robe de brocard riche, montante et serrant le col ; le corsage en pointe sur le devant, en guimpe et fermé derrière ; les manches longues et étoffées à petites taillades et

(1) En 1595.

serrées au poignet par de courtes garnitures plissées. Un manteau doublé d'hermine, agraffé par des pierres précieuses, brochait sur le tout. La gravure que nous citons nous montre assez que cet ensemble, tout flamand qu'il était, ne se présentait pas trop mal et pouvait très-bien parer une dame quelque fût sa nation et l'époque où elle vécut (2).

Au reste, les nobles dames flamandes qui vivaient sous Charles-Quint, avaient hérité du goût pour la dépense et la parure que leurs mères déployèrent sous les derniers règnes de l'opulente maison de Bourgogne. En dépit des lois somptuaires que l'Empereur fit publier dans les provinces des Pays-Bas, avec l'espoir de voir reverser dans le trésor de la guerre tout l'argent qu'il voulait enlever au luxe, on vit toujours les dames des grands seigneurs du pays se distinguer par la richesse de leurs toilettes d'apparat. Elles paraissaient en public couvertes de brillantes robes de brocard, et portant par-dessus un beau manteau doublé d'hermine, rattaché par-devant les épaules avec une agraffe en chaînette, dont chaque anneau contenait un chaton garni de pierre précieuse. Ce fut à peu près de cette manière qu'était mise la noble épouse de *Guillaume de Croy*, marquis d'Arshot, duc de Solre et de Harchies, sieur de Chièvre, surnommé *le Sage*, gouverneur et premier conseiller de Charles-Quint; elle était née *Marie de Hamalle*, dame de Tamise, Jacques de Bye, en dessinant et gravant tous les membres de la maison de Croy, par ordre du duc Charles, nous a conservé la parure de cérémonie de cette grande dame, qui nous donne une idée des modes de son temps. Nous ne dirons pas la belle, mais bien la bonne et pieuse Marie de Hamalle portait, sous sa fine hermine, une robe de brocard presque montante et juste à la poitrine, dont les dessins relevés en bosse avaient été commandés et dessinés exprès pour elle. On y voyait les lettres G et M, initiales de *Guillaume* et de *Marie*, reliés par des entrelacs galants, et surmontées d'une couronne de duchesse; on lisait sur le devant de la robe, et brodée en or dans un cœur, la devise *OV QVE SOYE*, qui doit être celle de cette noble dame. Cette exhibition de chiffres et de devises d'amour était alors en vogue, et appliquée tout aussi bien

(2) Voyez le *Livre contenant la généalogie et descende de ceux de la maison de Croy, tant de la ligne principale estant chef du nom et armes d'icelle, que des branches et ligne collatérale de ladicte maison. Jacobus de Bye fecit.* in folio, (sans date) tout gravé.

sur les habits que sur les bannières, les écus, les armes, les meubles, les vitraux et les tombes.

Toutes les dames de la noble maison de Croy ne furent pas toujours aussi fastueusement parées ; J.-B. de Glen, en sa dédicace de son livre sur le *Devoir des filles*, adressée à Anne de Croy, marquise de Renty, comtesse de Solre, épouse de Philippe de Croy, gouverneur de Tournai, félicite cette dame sur la modestie de ses ajustements dont il parle en ces termes : « Quiconque » verroit V.E., madame, en son simple et ordinaire habillement, » marcher, parlementer, et traiter ses faciendes avec sa naturelle candeur, rondeur et modestie, loin de tout faste, luxe et » afféterie, se pourroit parfois lourdement mesconter, et ne la » prendre pas pour une dame de tel rang quelle tient en ces pays. » Qui la verroit aussi... occupée à œuvre manuelle en une » compagnie de dames et de filles très chastes et pudiques, vancantes à coudre, broder, tapisser, en pourroit faire un jugement bien cornu, la blasoner et encoulper de mechanicqueté, » ou de sordidité, comme faisant exercice indigne du rang qu'elle » tient et de sa grande noblesse. Mais tels indiscrets contre- » rosteurs et censeurs seroient bientôt desmentis par tant de » gens sages qui vous honorent, pour un singulier ornement du » pays, pour l'honneur de vostre sexe, et le vray parangon des » dames (1). »

Le même J.-B. de Glen, docteur en théologie, donnait aux grands parents et aux tuteurs une recette infailible pour empêcher les jeunes femmes et filles de sortir de chez elles et les maintenir en modestie et en vertu. « C'est, dit-il, de leur oster toutes » leur bobances, piaffes, affoquets, joyaux et aultres excès en » leur habits, et les vestir le plus modestement et simplement » qu'il est possible : attendu que rien ne les provoque plus à » sortir, et tracasser ça et là, que les riches vestements et paremens, pour se païoner et piaffer en iceux... Les femmes » d'Egypte, dict Plutarque, ne portoient point de souliers en leur » pieds, afin que cela les accoustumast à demeurer en la maison : » la pluspart de nos femmes, si vous leur ostés les patins dorés, » les carquans, les braccillets, les calloasons, les perles, les robes » de pourpre, elles ne partiront jamais de la maison (2). »

(1) *De l'honneur et dignité de la femme*. Liège, J. de Glen, 1597, oblong.

(2) *Du devoir des filles tendantes au mariage*, par J.-B. de Glen. Liège, Jean de Glen, 1597, p. 47.

Heureusement le système un peu trop sévère du théologien flamand, n'a pas prévalu. Nos mères, quoique modestes et pudiques relativement aux autres femmes de la vieille Europe, ont conservé leurs beaux bijoux, leurs brillants et solides ajustements, et n'ont pas été privées de la liberté de se montrer, lorsque besoin était, aux carrousels, aux joutes, aux marches triomphales et aux fêtes jubilaires ou autres qui animaient si bien les bonnes villes de la Flandre.

Quoique la matière y prête beaucoup moins, disons aussi, en passant, un mot de la toilette des hommes de nos provinces.

La mode d'avoir les cheveux courts vint en même temps que celle de porter la barbe. Il semble qu'on ait voulu retrancher d'un côté de la tête ce qu'on laissait croître de l'autre. La barbe date, en Flandre, du règne de Charles-Quint ; les ducs de Bourgogne, Maximilien d'Autriche, Philippe-le-Beau, qui tous possédaient une assez riche chevelure, étaient rasés. Leurs sujets suivaient en cela leur exemple. Charles-Quint changea de système, ainsi que François I^{er}, à l'imitation du pape guerrier Jules II, qui, le premier, laissa croître toute sa barbe pour se donner plus de majesté. Philippe II, les archiducs et toute la noblesse des Pays-Bas du XVI^e siècle, adoptèrent cette coutume qui nous est particulièrement attestée par les nombreuses peintures et gravures de ce siècle, exécutées avec tant de talent et de fidélité, dans les principales villes des Pays-Bas. Le monde entier en est aujourd'hui rempli.

La petite toque plate prévalut chez les hommes sous le règne de Charles-Quint ; on y avait aussi adopté le haut-de-chausse serré et collant, contre lequel un évêque flamand fit un mandement comme outrageant la pudeur. Le bon prélat avait sans doute en vue, en attaquant les hauts-de-chausse trop étriqués de nos pères, de faire disparaître aussi *la gatne*, accessoire grossier du vêtement nécessaire, qui n'est que trop clairement reproduit par les peintres de l'époque. On ne l'abandonnait même pas dans les occasions de deuil, témoin la relation figurée de la pompe funèbre des obsèques de Charles-Quint qui eut lieu à Bruxelles en 1558 et dont les détails nous ont été conservés par la gravure (1).

(1) *Pompa funebris Bruellis à Palatio ad Diva Gudula templum*

Les hommes se revêtaient de bonnes et belles étoffes en Flandre ; elles avaient surtout le mérite de la qualité et de la solidité. Alors on ne changeait pas d'habits à chaque saison, ni même à chaque année, et l'on savait allier le luxe avec la conservation. C'était l'esprit d'ordre et de propreté de la bonne Flandre qui se reflétait jusques dans la toilette de ses habitants. Les femmes même possédaient de ces robes solides et impérissables, malheureusement introuvables aujourd'hui, qu'elles mettaient pour se marier et qu'elles reproduisaient au grand jour et intactes, à leur jubilé de nocés, cinquante ans plus tard !

Sluper, d'Herzèle, qui publia une suite de costumes imprimée et gravée à Anvers, en 1572 (1), donne la représentation du *flamend* avec ce quatrain explicatif :

Si du flamend veut sçavoir la vesture,
Sa courte robe, et sa manière aussey,
Tu le verras par ceste pourtraiture ;
Changer d'habit ce n'est point son soucy.

Ainsi, à cette époque, le flamand était constant dans ses modes qui avaient un caractère assez particulier pour qu'on en fit l'objet d'une description spéciale ; il ne se souciait pas du changement, dit *Sluper* qui le connaissait bien puisqu'il était flamand lui-même, et voici le vêtement qu'il lui donne.

Justaucorps simple se terminant par le bas en tunique serrée à la hanche par une ceinture ; un petit collet soutenant une courte fraise ; la barbe et la moustache nettement taillées ; les cheveux courts couverts d'une toque plate ; des chausses justes, montantes sous la tunique jusqu'à la ceinture ; des manches collantes terminées par des garnitures plissées. Le pardessus était une robe étoffée mais ouverte, avec manches bouffantes sur les épaules, fendues à la hauteur du coude pour laisser passer le bras et l'avant-bras ; le reste de la fausse manche tombant avec

*processit cum Rex Hispaniarum Philippus Carolo V Rom. Imp. parenti
nostriissimes justa solveret. Henricus Hondius excudit 1619. Haga-
Comit. in-8° oblong.*

(1) *Omnium ferè gentium nostrasque cetatis nationum habitus, et
effigies ; cum J. Sluperii Herzelensis in eosdem epigrammata, adjecta
ad singulas icones, Gallica tetrasticha. Antverpiæ, J. Bellorus, 1572,
in-8° figures sur bois. (V. fig. 33, 34, 35 et 36.)*

ornements de passementerie. La chaussure était composée d'un chausson de cuir un peu recouvert en forme de pantoufle (1).

Le même Sluper offre, en pendant, l'image de la *flamende* avec cette description :

Au vif tirée est ceste pourtraicture
D'une *flamende* ainsi expressément,
Si sur les lieux vous n'allez, sa vesture
Est peincte icy labourieusement.

Cette simple flamande, car il n'est encore ici question que d'une campagnarde, porte une jupe longue, un tablier blanc; un corsage très-montant et serré au cou, laissant à peine passer une petite fraise; il est agraffé sur la poitrine, avec bourrelets aux entournaures; manches en linge, bouffantes, mais serrées au poignet garni de petites manchettes; cordelières à la ceinture avec pendants sur le devant. Petit bonnet plat, à pointe sur le front avec deux ailes recouvrant les oreilles.

La figure 36 montre la *file flamende* avec ce quatrain :

Qui fille belle et freche voir demande,
Et habillée en habit usité,
Doit contempler ceste fille flamende
En cest habit vivement limité.

C'est le même costume que le précédent : seulement la jeune fille porte un chapeau rond à larges bords relevés sur les côtés avec barbe tombant derrière. Elle tient un panier au bras. Une inscription latine dit que si le lecteur n'en veut pas croire la

(1) Dans le livre intitulé : *Habiti antichi, ovvero raccolta di figure delineati dal gran Titiano et da Cesare Vecellio suo fratello etc. Venetia, 1664, in-8°, p. 270*, on voit une figure à peu près pareille à celle donnée par Sluper (p. 33); seulement, un bonnet haut et fourré coiffe le personnage; ses chausses sont surmontées d'un bourrelet au-dessus du genou; sa robe est fourrée et les manches serrent. L'inscription dit : *I mercanti de Passi Bassi portano una vestina fodrata de pelli fino al ginocchio et sotto una casacca assetata fino a mezza cossia, di panno alquanto grosso, qual serrano con bottoni.*

figure, il n'a qu'à aller visiter la Flandre, en commençant par Gand, Ypres et Bruges (1).

Enfin Sluper n'a pas négligé, comme on le pense bien, de décrire la noble jeune fille de son pays qu'il appelle *Flandra heroina*. La *demoiselle flamende* est représentée à la page 35 avec ces quatre vers :

Pour ce pourtrait vous faire mieux entendre,
Si vous n'allez voir le pays de Flandre
Assurez-vous que nobles damoiselles
En ce lieu là portent vestures telles.

Or, la *vesture* portée par les nobles damoiselles est fort riche, et semble n'avoir pas souffert des lois somptuaires de Charles-Quint et des malheurs des guerres civiles. Elle se compose d'une robe de belle étoffe, montante, agraffée, dessinant la poitrine et le cou, et surmontée d'une fraise bien travaillée qui caresse le menton. Les manches sont collantes, la jupe longue et garnie au bas d'une fourrure ou d'un large velours. Les cheveux relevés et rebroussés sur les tempes avec art; la tête ombragée d'une vaste mante ouverte laissant voir une doublure de riche étoffe guillochée et damassée. Cette mante retombe en pointe sur le front à la manière des bonnets dits à la *Marie Stuart* et les deux ailes de ce large voile, s'arrondissant comme si le vent les enflait, viennent toucher les deux avant-bras près des épaules, et se rejoignent vers la ceinture, où elles sont croisées et retenues par une main adroite, ayant grand soin de laisser voir les revers de la belle doublure (2).

Ce riche manteau-voile, dont la forme a varié plusieurs fois (3),

(1) At si quis nolit vel pictis credere formis.

Aut his carminibus libellulisque.

Oppida Flandra petat, Gandensia moenia primo,

Hinc Hypras adeat, deinde Brugas.

(2) La même toilette est donnée par *Pierre Bertelli*, dans les *Diversarum nationum habitus centum*. Bassani, Remondini, 1592 ou 1594, in-4° — folio... avec cette inscription : *Nobilis femina ad templum obiens cum palla Belgica*.

(3) Voyez les gravures de Pierre Van der Borghet pour les fêtes d'Anvers. *Historica narratio profectiois et inaugurationis S. S. Belgii Principum Alberti et Isabellae Austriae Archiducum*. A. I. Bochio. Antverpia, 1602, in folio.

était en usage au XVI^e siècle surtout pour aller à l'église. Il s'est métamorphosé plus tard en une *cape* de bouracan blanc ou gris avec capuchon plissé derrière, qui devint elle-même l'origine du *mantelet* noir des femmes du peuple et de la *pelisse* multicolore des femmes du monde. C'est encore de ce même vêtement qu'est sortie la *faïlle*, espèce de long châle noir que les femmes de la Belgique portent sur la tête, pour se rendre aux offices religieux, depuis le règne de l'infante Isabelle qui en fit elle-même usage, en signe de deuil, après la mort de l'archiduc Albert son époux. La mode en est restée jusqu'aujourd'hui dans les campagnes ; on en voit encore parmi la bourgeoisie, même à Bruxelles, quoique ce vieux souvenir des parures anciennes tende maintenant à disparaître de jour en jour (1).

Ce sont les habitudes religieuses des femmes des provinces des Pays-Bas qui ont amené et maintenu l'usage de ces différentes espèces de voiles chez les femmes de ces contrées. Il y eut toujours une sorte de combat entre le clergé et les dames mondaines sur cet objet. Le premier exigeait que l'on cachât ce que les dernières tenaient assez à montrer. Cette lutte eut des alternatives diverses. Sous le règne régulier et pieux des archiducs Albert

(1) Nous craignons d'abuser des descriptions d'ajustements des nobles dames de nos provinces qu'il nous serait facile de multiplier ; cependant nous ne pouvons nous empêcher de citer celle qui frappa Marguerite de Valois reine de Navarre, à son passage à Mons, en 1577, lorsqu'elle fut reçue amicalement par la comtesse Philippe de Lalain, née Marie de Ligne. « Elle nourrissoit son petit-fils de son lait, dit la » Reine, de sorte qu'estant le lendemain assise tout auprès de moy à » la table, qui est le lieu où ceux de ce pays-là se communiquent avec » plus de franchise, n'ayant l'esprit bandé qu'à mon but, qui n'estoit » que d'avancer le dessein de mon frère, elle parée et toute couverte » de pierreries et de broderies, avec une robe à l'Espagnole de toile » d'or noire, avec des bandes de broderie de canetille d'or et d'argent, » et un pourpoint de toile d'argent blanche en broderie d'or, avec des » gros boutons de diamants (habit approprié à l'office de nourrice) l'on » luy apporta à la table son petit-fils, emmaillotté aussi richement » qu'estoit vestue la nourrice, pour luy donner à taitter. Elle le met » entre nous deux sur la table, et librement se déboutonne baillant son » tétin à son petit. Ce qui eust esté tenu à incivilité à quelqu'autre : » mais elle le faisoit avec tant de grâce et de naveté, comme toutes » ses actions en estoient accompagnées, qu'elle en receut autant de » louanges que la compagnie de plaisir » (*Mémoires de la Reine Marguerite*. La Haye, 1715, in-8°, I, p. 124).

et Isabelle, la réaction religieuse et le bon exemple donné par les souverains l'emportèrent. La mode, partie de la cour et bientôt imitée par les villes et les campagnes, fut de se couvrir beaucoup. A la mort de l'Infante, en 1633, les dames prirent une grande revanche et le système changea tout-à-coup. On se décolleta tellement, que *Jean Polman*, né à Tubise, chanoine théologal de Cambrai, crut devoir prendre la plume pour combattre cet excès de mondanité du beau-sexe. Il fit paraître à Douai, en 1635, un livre intitulé : *Le Chancro ou Couvre-sein féminin, ensemble le Voile, ou Couvre-chef féminin* (1), dans lequel il attaquait vigoureusement la manière dont les dames de son temps s'habillaient ou plutôt ne s'habillaient pas.

Il redisait en prose savante avec citations latines, ce qu'un de nos poètes (2) avait dit avant lui en vers naïfs :

- « De ce se fait dame blâmer,
- Qui veut sa blanche char monstrier
- A ceux de qui n'est pas privée ;
- Aucune lesse deffermée
- Sa poitrine, pour ce l'on voie
- Comme neige sa char blancheoisie ;
- Une autre lesse tout de gré
- Sa char apparoir au côté ;
- Une sa jambe trop descuevre,
- Prud'homme ne loé pas ceste œvre. »

Non-seulement le Prudhomme Polman ne louait pas cette manière d'agir, mais il tonnait contre elle. Hélas ! nous devons le dire, il prêcha dans le désert. Son livre, fort curieux du reste, et aujourd'hui très-recherché des bibliophiles, ne fit pas remonter les corsages, ni grandir les fichus d'un iota ; en 1684, nous lisons qu'un vénérable évêque se vit forcé de parler haut contre ces nudités scandaleuses, moins pardonnables encore dans des contrées du Nord que sous les chaudes températures du midi ; le prélat ordonna même aux confesseurs de suspendre l'absolution jusqu'à un amendement visible et complet (3).

(1) *Douay, B. Bellère, 1635, pet. in-8°.*

(2) Robert de Blois.

(3) Un homme d'esprit, M. d'Houdetot, du Havre, fait la réflexion

Les sept curés de Lille, dit Victor Derode (1), dans son histoire de cette ville, lui avaient présenté requête à ce sujet, lui remontrant « que l'immodestie de quantité de femmes et de filles du monde était venue à tel excès, qu'elles portaient la gorge et les épaules toutes découvertes ; de sorte quelles étaient la source d'une quantité de péchés mortels. . . que ce mal allait se répandre dans toutes les villes voisines, si l'on ne se hâta d'en arrêter le cours. . . »

Afin de prévenir de plus grands inconvénients, l'évêque dut aussi supprimer la coutume, où l'on avait été jusques là, de flancer publiquement dans l'église. Apparemment que les femmes y apparaissaient dans un état de toilette trop légère ou trop décolletée, pour le repos des fidèles et même des ecclésiastiques qu'elles mettaient pour ainsi dire hors de l'église *par les époules*, comme disait à une grande dame du faubourg Saint-Germain, un spirituel prélat invité dans une soirée de femmes trop ou trop peu parées.

Quatre ans après la prise de Lille par les français, le P. Lebrun, jésuite, prêchant en l'église Saint-Pierre, le 13 décembre 1671, disait : « Femmes et filles qui aimez les cajoleries, les braveries (2), brocards et jupes de soie, prenez bien garde à vous gouverner plus sagement ; car il y a ici des françois qui vous guetteront si bien, vous enjoleront de manière qu'ils vous attrapperont, étant bien plus fins, artificieux et spirituels que ces bons espagnols, qui étoient ci-devant en cette ville. Couvrez donc vos gorges et prenez garde, qu'étant toutes nues, il ne vous vienne aucun cancer comme à la feue reine Marie Anne d'Autriche. »

suivante dans son recueil de maximes piquantes réunies sous le titre de : *Dix épines pour une fleur* : « — Que les femmes se décolletent un peu plus ou un peu moins, ce n'est, après tout, qu'une question. . . — de pudeur ? — Non ; . . . d'embonpoint. »

Or, chez les flamandes, en général, l'embonpoint, si nous nous en rapportons à Rubens, était naturel : aussi a-t-on dû leur savoir plus de gré qu'aux femmes des autres nations, d'avoir eu la modestie de se couvrir lorsque la mode du temps était de se décolleter.

(1) *Histoire de Lille*, t. II, p. 376.

(2) Dans le langage du pays wallon, *être brave*, c'est être bien habillé ; des *braveries*, sont de belles toilettes. (Voyez *Escallier*, ci-dessus page 100).

Le bon père, dont les intentions étaient excellentes, mais qui péchait au moins par la forme, en voulant éviter aux autres de pécher par le fond, reçut une verte réprimande des autorités françaises pour avoir osé mêler à son exhortation le nom d'une Reine de France, mère du Roi régnant et surtout conquérant, et il dût faire une rétractation publique.

Après la conquête des provinces des Pays-Bas par Louis XIV, et lorsque la domination française y fut bien établie par les armées, puis par les traités, il n'y eut plus, à proprement parler, de modes flamandes. Les victorieux absorbèrent les vaincus, comme cela arrive souvent, surtout lorsque les vainqueurs ne sont pas des barbares; et, bientôt, les modes françaises firent dans nos contrées, une invasion tout aussi conquérante que celle des troupes de Louis XIV. Il n'en pouvait être autrement, puisqu'on a vu même des ennemis de la France adopter ses modes tout en lui faisant de rudes guerres.

Les temps sont bien changés de ce qu'ils furent autrefois! Aujourd'hui, il n'est pas une seule flamande, ayant la prétention de se bien mettre, qui ne fasse venir sa toilette de la France. Pour elle, il n'y a pas de salut si sa robe n'est en étoffe de Lyon, si ses rubans ne proviennent de Saint-Étienne, si son chapeau ne sort des mains des grandes modistes de Paris, enfin si ses guirlandes de fleurs et ses bonnets de gazes et de blondes légères n'ont pas été délicieusement chiffonnés par les bonnes faiseuses en réputation. A chaque renouvellement de saison, un essaim d'émissaires portent en Flandre et dans toute la Belgique, voire même bien plus loin, les nouveautés que la grâce et l'imagination françaises viennent d'inventer. C'est là un tribut que nul ne conteste, et que les dames surtout s'empressent de payer volontiers.

Disons donc, en terminant, qu'il n'existe véritablement plus de modes flamandes aujourd'hui. Si l'on veut reconnaître quelques traces de leur ancienne originalité, il faut aller les rechercher dans les campagnes et sur la tête des femmes du peuple (1).

(1) C'est en effet dans un jour de fête, au village, ou dans un jour de marché public, à la ville, qu'on peut observer les anciens ajustements des femmes de la campagne. On y verra le vulgaire chapeau de paille des villageoises du Tournésis; le riche bonnet à barbes de dentelle de

Le paysan, qui ne voyage pas, qui reçoit en naissant les traditions de famille et les transmet en mourant à une autre génération, est essentiellement, et presque le seul conservateur des choses du temps passé. De même qu'on retrouve dans son patois les derniers échos du vieux et naïf langage de nos pères, de même il a seul pu rester le fidèle gardien des derniers souvenirs des vieilles modes. C'est en bas et non en haut qu'il faut fouiller pour scruter les mœurs antiques; la surface de l'océan du monde est trop souvent remuée de nos jours pour conserver longtemps le même aspect; dans les profondeurs infimes, au contraire, les tempêtes ne se font pas sentir, et les changements ne s'y opèrent que bien lentement et par l'effet d'une longue série de siècles: c'est là seulement que l'observateur peut encore étudier le passé avec fruit.

A. DINAUX.



la paysanne des environs d'Anvers; et le large fichu à *la Fanchon* qui préserve la tête des filles du Hainaut des rayons du soleil et de l'apreté des vents du Nord: cette coiffure simple et rationnelle les garantit à la fois contre le chaud et le froid.



SUR QUELQUES MANUSCRITS.

DE L'ABBAYE DE SAINT-AMAND

**EXISTANT AUJOURD'HUI DANS LA BIBLIOTHÈQUE
DE VALENCIENNES,**


Par Aimé LEROY, bibliothécaire.

J'ai commencé dans les *Archives du Nord* la publication d'articles avec notices et extraits de certains manuscrits de la bibliothèque de Valenciennes et je continuerai ce travail. D'un autre côté, je me propose de faire imprimer le catalogue général de tous les manuscrits de cette bibliothèque en y joignant des explications qui ne dépasseront qu'exceptionnellement l'ordinaire étendue des notes de ce genre.

Mais parmi ces livres il en est qui méritent des développements trop longs pour trouver place dans un tel catalogue et trop graves pour plaire à la majorité des lecteurs. Ce n'est qu'avec des esprits sérieux, amis des leçons antiques, épris d'amour pour les vieilles reliques littéraires de nos cloîtres, et par conséquent en petit comité qu'on peut disserter à l'aise sur de pareils sujets.

C'est ce que je me propose de faire ici. Je veux grouper aujourd'hui sur un même point quelques-uns des vieux écrivains que notre révolution trouva gisant sur les pupitres de l'abbaye de Saint-Amand.

Je commencerai par ceux qui faisaient pour ainsi dire partie intégrante de l'illustre abbaye, je veux parler des écrivains qui



nous ont transmis les actes de la vie de son saint fondateur. Autour d'eux se rangeront quelques-unes des glorieuses renommées dont les bénédictins et les bollandistes nous ont entretenus, et croyez-moi, lecteurs, ce ne sera pas sans une secrète joie ni sans utilité que vous reverrez avec moi, que nous ouvrirons ensemble ces volumes que leurs savantes mains ont parcourues.

Manuscrit D. 6-5. In-4°, sur papier, broché en parchemin.

Succincta relatio historica, sincera et fidelis abbatum monasterii regalis Elnonensis, a Sancto Amando fundatore et abbate primo, ad Placidum Parroiche abbatem 78, hodie regentem et eorum quæ cujusque regiminis tempore facta sunt quantum potuit dignosci, privilegiorum pontificalium, regalium donationum, contractuum etc. sub quavis abbate concessorum aut impetratorum, iis quæ non habentur suis locis addendis (prout ad marginem adnotabitur) dum licebit de archivis excipere vel aliunde.

A Landelino de la Croix.

Avec cette épigraphe : Colligite quæ superaverunt fragmenta ne pereant.

JOAN. Cap. 6.

Manuscrit à longues lignes, daté de Rome, le 10 août 1699. Il renferme d'assez nombreuses fautes de copiste dont beaucoup ont été corrigées, d'autres corrections ont aussi été faites pour rendre le texte meilleur, et toutes ces améliorations ont probablement été écrites par l'auteur sur cette copie qu'il avait fait faire ; je citerai un exemple à l'appui de cette conjecture. L'article de l'abbé Nicolas Dubois se termine par une longue épithaphe en son honneur et Landelin ajoute que cette épithaphe a été composée par l'illustre Michael baron de Wuorden, le plus renommé des faiseurs d'inscriptions de ce genre ; et, l'article étant terminé viennent deux lignes d'une écriture et d'une encre différentes, ainsi conçues : « Cum hæc scribo, mundatur mihi ex Belgio quod dictus illustris Baro de Wuorden apoplexiâ correptus, recenter obierit mense elapso julii hujus anni 1699. » Ces deux dernières lignes sont sans doute de l'écriture de Landelin.

Ce volume, incomplet d'un ou deux feuillets à la fin, se compose de 248 pages non compris deux feuillets liminaires contenant deux épitres dédicatoires. Après la page 188 on a ajouté un portrait, par Gaspar Huberti, du célèbre abbé de Saint-Amand, Nicolas Dubois. Au dos de ce portrait on a collé une pièce en latin imprimée, avec encadrement, annonçant la date de la mort de l'abbé Dubois (10 octobre 1673), et disant en raccourci ce qu'il a été et les services par lui rendus à son abbaye; et, après cette énumération, on lit ces mots à la fin : « Quibus » omnibus pro animi sui voto consummatís, consumptus et ipse » estate ac laboribus, ad meliorem vitam, ut speramus, demigra- » vit : quam ut certius assequi possit, orationem vestrarum, et » sacrificiorum suffragia, ex charitate obnoxlié requirimus.

» Requiescat in pace... »

C'est le billet de mort de l'abbé Dubois. Ces sortes de billets qu'on nommait *Brevia mortuorum*, parce qu'ils présentaient une nécrologie en abrégé, s'envoyaient; principalement aux membres des communautés religieuses avec lesquelles on avait établi un échange d'actions pieuses.

Landelin de la Croix était un moine de l'abbaye de Saint-Amand. Quoique son ouvrage soit daté de 1699, il s'étend jusqu'en 1707 par suite d'additions qu'il y a faites.

Ce livre qui est inédit et, je crois, presque inconnu, est curieux et digne d'intérêt. On y trouve des faits qui ne sont peut-être plus consignés que là. Il est cependant fâcheux que l'auteur n'ait pas accordé dans son travail une part plus large à l'histoire et aux arts, tel n'était pas principalement son but : il paraît surtout avoir écrit pour prouver que l'abbaye de Saint-Amand était consistoriale; qu'elle n'était que dépendante du Saint-Siège et par conséquent exempte de la juridiction de l'évêque de Tournai. Voici en effet comment il s'exprime dans sa première épitre dédicatoire : « Multum ad laboravi in hoc compendio ut dilu- » cidè demonstrarem quam solidum sit exemptionis monasterii » nostri a jurisdictione ordinarii fundamentum, quantà sollici- » tudine S. P. illam acquisierit, successores conservaverint plus » quam octo seculis intactam, quanto zelo in illam attentantes » represserint; ita ut, si excipiantur Leo de Branda et Geratdus » Cultelli nullius nominis boni; ad hoc usque tempus firma et » stabilis perseveret. » N'ayant pu compiler les archives de son abbaye avec toute la facilité et le soin possible et n'ayant en

quelque sorte écrit, comme il le dit, que dans le dessein de fournir des armes aux moines de Saint-Amand pour la défense de leurs droits, Landelin ne néglige aucune des décisions émanées de l'autorité ecclésiastique ou royale qui dans des querelles souvent répétées ont donné gain de cause à son monastère ; c'est ainsi qu'il entre dans tous les détails des affligeants et scandaleux débats qui eurent lieu au xvii^e siècle sur des questions de dépendance ou d'exemption entre le despotique évêque de Tournai, Villain de Gand, et l'indomptable abbé Nicolas Dubois ; mais des détails sur les livres, les tableaux, les sculptures que Dubois a pu faire venir pour orner sa somptueuse abbaye, Landelin ne nous en donne pas, et cela est bien à regretter ; ainsi la ville de Valenciennes possède deux admirables tableaux peints par Rubens, un Martyre de St-Étienne et une Annonciation provenant tous deux de l'abbaye de Saint-Amand où le célèbre peintre se serait, dit-on, arrêté assez longtemps avec sa famille. Dans ces tableaux, si l'on en croit la tradition, se trouverait le portrait de sa deuxième femme et ceux de plusieurs de ses enfants, ce qui ajouterait un nouveau prix à des productions au-dessus de toute valeur. Ces circonstances d'un séjour de Rubens à Saint-Amand, des deux chefs-d'œuvre qu'il y avait produits ont été avancées sans preuve à l'appui, dans des ouvrages locaux, et depuis répétées par plusieurs, mais la légitimité de tableaux, même attestant un immense talent, peut parfois être mise en doute quand on leur attribue la plus illustre origine. Certes, on ne désire rien tant que de rencontrer ici deux nobles enfants de Rubens ; c'est précisément parce qu'on le désire si violemment qu'on craint d'être trompé dans sa joie et que le trouble peut venir se mêler au ravissement ; on voudrait alors, pour corroborer son bonheur et sa foi, se reposer sur quelque marque authentique, sur quelque document contemporain. Je ne suis pas le seul à qui ce besoin se soit fait sentir. Aussitôt que je découvris le livre de Landelin je l'interrogeai à cet égard ; je lus sans m'arrêter toutes les pages où d'après l'ordre des temps ce point pouvait être énoncé et éclairci. Landelin resta muet, et, en décrivant l'abbaye, le nom de Rubens n'est pas même sorti de sa plume ! *Cet homme assurément n'aimait pas la peinture.*

Par suite du cercle dans lequel Landelin s'est renfermé, on ne doit pas s'attendre à trouver dans son livre des pièces ou preuves d'un grand intérêt ; parmi celles qu'il donne, les unes sont connues, les autres n'ont trait qu'au but qu'il s'est proposé d'atteindre.

La latinité de l'auteur est d'une médiocrité qui va parfois jusqu'à dérider le lecteur au milieu des choses les plus graves. Landelin du reste est sans préention à cet égard comme le prouvent ces paroles : « Historiam abbatum nostrorum a S. P. N. » Amando abbate primo Elnon. ad D. V. abbatum 78 (1) hic » meo modulo grossiori educo. »

Malgré tout cela, ce volume nous paraît offrir assez d'intérêt pour que les personnes à qui sont chers les anciens souvenirs historiques et religieux désirent le voir imprimer. Il serait facile de faire disparaître les fautes du copiste qui se rencontrent dans ce manuscrit et l'éditeur éclairé par des publications, qui n'existaient pas à l'époque où Landelin vivait, jugerait peut-être convenable d'enrichir son livre de quelques notes. Lorsque la noble presse se voit chaque jour déshonorée, maculée par l'enfantement des plus insipides, des plus indignes productions, ne pourrait-elle pas, de la part de quelques amis des lettres, recevoir la mission de mettre au jour ce livre d'un moine pieux et honnête. Il ne ferait peut-être plaisir qu'à un petit nombre d'hommes, mais à coup sûr il ne gâterait le cœur ni les mœurs de personne. Quelques lignes sont ici nécessaires pour faire connaître à quelles sources l'auteur a puisé, elles révéleront d'ailleurs quelques détails utiles à conserver.

Landelin, sur qui je n'ai trouvé dans aucune biographie le moindre renseignement, était déjà avancé en âge lorsqu'il écrivit son ouvrage : car on voit à son article de Dom Parroiche (p. 226) qu'il entra en religion en 1650. Sa résidence, comme on le lit à la même page, était à Barisi, dans le diocèse de Laon. Ses deux épîtres dedicatoires sont datées de Rome où sans doute il avait été envoyé pour le service de son ordre; mais il est bien probable qu'il avait emporté avec lui les matériaux nécessaires. Voici comment il s'explique à la fin de sa première épître : « Historiam sinceram enarro prout ex memoriis antiquis erui. » Vix de me enuncio nisi quæ a quinquaginta aut circiter annis » acta sunt, quorum testis fui. »

Il a écrit d'après d'anciens mémoires, peut-être les mémoires

(1) Par suite des additions, il va plus loin. Placide Parroiche, le 78^e abbé, est mort le 4 janvier 1703 et nous trouvons à la fin un acte du 17 novembre 1707, sous la prélatuie du cardinal de Médicis.

qui avaient été produits dans les nombreux points soutenus par l'abbaye; car nous allons voir qu'il n'avait pu tirer partie des archives, qu'il comprenait bien cependant de quelle utilité elles étaient à l'historien et; tout ce que son livre lui aurait emprunté de mérite.

Dans sa première épître dédicatoire à Dom Parroiche, Landelinvante le soin que les moines d'Elnon apportaient à la conservation des anciens monuments autrefois écrits, nous devons particulièrement des actions de grâce, dit-il, à Gauthier (*Waltero*), moine d'Elnon et archiviste qui (1).....

Manuscrit in-4° sur papier, à longues lignes, de 30 feuillets dont les deux premiers manquent.

Deux anciennes paix de Saint-Amand.

L'une est datée de 1265, l'autre de 1271.

Malgré les deux feuillets manquant, les deux paix sont complètes.

Je les crois curieuses et inconnues. Je ne connais aucun ouvrage qui en fasse mention.

Depuis, j'ai trouvé chez M. Dubois, avocat à Valenciennes, un exemplaire beaucoup plus complet de ces vieilles coutumes de Saint-Amand. D'abord les deux feuillets ici manquant s'y trouvent, et d'autres dispositions de lois sont intercalées entre ces deux paix. Cet exemplaire précieux de M. Dubois est terminé par la coutume de Saint-Amand dressé par ordre de Charles V.

(1) Cet article, comme beaucoup d'autres, n'a pu être terminé par M. Leroy que la mort est venu surprendre au milieu de ses travaux. Nous n'avons pas cru devoir, pour cela, en priver nos lecteurs; il contient déjà des données assez intéressantes sur le manuscrit de Landelinvante de la Croix, et, tel qu'il est, il peut être utile aux amateurs de l'histoire locale.

Ce manuscrit de M. Dubois est un in-4° à longues lignes des XV^e et XVI^e siècles. Il avait appartenu à Jean Du Chastel, es-cuyer, prévôt de Saint-Amand, puis à Dominique Lescohier, procureur et notaire audit lieu, qui en fit présent à Philippe-Joseph Lescohier, greffier de la dite ville qui le donna au secrétaire de l'abbaye du même nom.

Manuscrit in-4° à 2 colonnes, sur peau de vélin bien conservé. XII^e siècle, relié en veau. — Saint-Amand.

Ce sont les cinq livres d'Hégesippe De bello judaico.

U. 3-11. Sanderus, page 50, n° 215. — Les trois feuillets et trois quarts qui terminent ce volume, en y comprenant la page qu'un ignorant relieur avait collée contre la planchette de la fin, renferment le commencement des actes des martyrs des SS. Nérée et Achille. Cette relation, commençant par les mots : *nisi studia catholicorum* etc. est imprimée dans les Bollandistes à la date du 12 mai, t. III de ce mois, p. 6 et suivantes. La partie qui existe dans ce manuscrit s'étend des mots que nous venons de citer et va jusqu'à ceux-ci : *cum Entyokete et Victorinè et Marone* qu'on trouve à la page 11 du volume précité, 2^e colonne, ligne 39. Ce manuscrit présente, dans cette partie, un assez grand nombre de différences avec le texte imprimé dans les Bollandistes et avec les annotations qui y sont jointes.

En tête de ce volume on trouve deux pages, à deux colonnes, contenant une sorte de transaction entre Fulcard dit Lambert (32^e abbé de Saint-Amand, suivant le Gallia Christiana) et son prévôt Heriman et un acte de Bovo, successeur de Fulcard portant renouvellement ou confirmation de cette transaction. Fulcard mourut en 1076, la 14^e année de sa prélature et Bovo en 1085 après neuf années d'exercice.

Je n'ai trouvé ces deux actes imprimés nulle part.

Ci-contre est la copie tronquée d'une garde en parchemin, écriture du IX^e siècle jointe au manuscrit M. 6-49. Cela ressemble fort à un fragment d'un chassereau de l'abbaye de Saint-Amand. J'ai fait d'inutiles recherches au commencement et à

la fin des manuscrits de notre bibliothèque, provenant de Saint-Amand pour y trouver d'autres fragments de ce genre.

Item mancipia III. dat unaqua.....

Item de beneficio cujus supra, in villa Businacis est mansus dominicatus cum casa et cæteris ædificiis cum oleto et arboreto et capela I. Ad mansum dominicatum pertinent de terra arabile boneria XI. De his seminantur ad . . . fit boneria V de m.... XX, ad æstivum boneria XI de m.... XXXVI. De pratis boneria IIII ubi colligi possunt de fen. corra XXX. Sunt ibi de silva minuta boneria III est ibi molinum I unde exeunt manne m.... XXX. Sunt ibi mansi XI; dat unusquisque de brace m.... XX, de humblo m.... II, pro levamine denarium I, sualem I. Pergunt ad vineas in altero anno aut redim solidum I. Pro hostelicio in septimo anno solidum I, de lino libra I, pult (probabiliter pulchuriana) I, ova V, fac Wagtas. Serviant in ebdomade dies II cum bobus tet.....

291.

Item mansus I donat de brace m.... VIII, facit camsiles aut redimunt solidum I, omne reliquum servitium sicut superiores. Item mansus I donat de brace m.... VI, de humblo m.... I. Sunt item mansi VIII; donant singuli de brace m.... V et de humblo m.... I. Et isti et superiores faciunt omne reliquum servitium sicut superiores. Sunt ibi mancipia XX qui dant pro capite solidum I. Sunt item VIII qui debent sd.... Est ibi silva deserta ubi possunt suginare porci X.

Item de beneficio salaconis, in villa Madria. (Madria, villa in qua mansos habet monasterium S. Amandi; Hist. des Gaules, t. IX, p. 474, C. — Insuper etiam addidimus ad vestimentorum usus in pago Tornacense in loco nuncupato madria mensa VI, t. VIII, p. 632, E.) Est mansus dominicatus cum casa et cæteris ædificiis cum olio (pro oleto), habens de terra arabile boneria XXX. Seminatur... nbn.. boneria X de m XL et ad tra.... boneria X de mansi LX, boneria X interjacent. De pratis..... corra XXV. De silva minuta boneria II..... terra absa et silva deserta ad pasturam boneria X. Sunt ibi mansi VI. Donant singuli..... humblo in faciunt aliud tantum annona dominica dant suales.

Pro ostelicio in uno anno solidum I. In altero anno petunt ad vineas aut redimunt solidum I. In tertio anno p. fland (VEL SLAND) dant denarios II. Faciunt Wagtas aut redimunt denarios II. Serviant in ebdomade dies II cum bobus. Quatuor ex his donant singuli

Bible latine du XV^e siècle, ouvrage d'une exécution admirable, qui provient de la famille d'Egmond ; probablement de celui de ses membres qui fut abbé de Saint-Amand, ainsi que l'indique une miniature de toute la hauteur du volume, placée en tête de l'ouvrage, et figurant les armoiries avec portraits de la famille d'Egmond et de celles qui lui furent alliées.

De nombreuses miniatures exécutées avec un rare talent et qui ont conservé leur fraîcheur première, enrichissent ces deux précieux volumes. Les initiales, exécutées avec autant de bonheur, présentent une élégante série de caractères gothiques qui pourraient être d'une grande utilité aux artistes. L'ouvrage est signé au bas des feuillets. Le premier volume se termine au livre des Psaumes.

Les huit premiers feuillets du second volume manquent ; il commence par la signature BB. et par les mots : *ti contritio eius* qu'on trouve au 7^e verset du chap. XVIII des proverbes de Salomon (1).

C'est le premier livre du catalogue des manuscrits de l'abbaye de Saint-Amand indiqué dans la *Bibliotheca manuscripta* de Sanderus, où on le dit écrit du temps de George d'Egmond, évêque d'Utrecht, abbé de ce monastère vers 1540.



(1) Depuis que ceci a été écrit par M. A. Leroy, la belle bible de G. d'Egmond a été restaurée et complétée de ses huit feuillets manquants, sur la proposition de la commission de surveillance de la bibliothèque publique de Valenciennes. On a profité du séjour en cette ville d'un calligraphe d'un remarquable talent, M. Julien Quartinier, pour faire refaire le cahier enlevé probablement dans les temps malheureux de la révolution et du siège de 1793. Le restaurateur a reproduit, avec un rare bonheur, les miniatures, initiales et texte, et la magnifique bible dont les religieux de Saint-Amand se montraient jadis si fiers, est aujourd'hui entière et restaurée. Il serait maintenant à désirer qu'on lui rendit sa reliure en bois couvert en velours vert, afin de lui restituer jusqu'à son enveloppe des temps passés.



HOMMES ET CHOSES.

Les Cent nouvelles Nouvelles.

Les Cent nouvelles Nouvelles forment un recueil de contes qu'on peut regarder comme la première imitation française du *Décameron* de Boccace. Cet ouvrage, remarquable à plus d'un titre, appartient essentiellement à nos provinces des Pays-Bas par le sujet, par la forme, par l'époque et le lieu où il fut composé, et même par les personnes qui contribuèrent à sa création. Voici ce qui donna lieu à la composition de ce livre.

Le Dauphin de France (depuis Louis XI) étant en dissentiment avec son père Charles VII, se réfugia à la cour du duc de Bourgogne à Bruxelles, et vint dans les Pays-Bas de 1456 à 1461, époque où il monta sur le trône par la mort du roi. Philippe-le-Bon reçut le Dauphin avec beaucoup de déférence et lui donna, pour son séjour ordinaire, le château de Genappe, près Nivelles, sur les confins du Brabant et du Haihaut. Il lui assigna, en outre, une pension de six mille livres par mois pour l'entretien de sa maison.

Le château de Genappe avait quelque célébrité : Renaud, seigneur de Fauquemont, au pays de Liège, y fut enfermé en 1317 par ordre du roi de Bohême. Jean, fils de l'empereur Henri VII, l'habita. Le Dauphin, fils de Charles VII, à l'époque dont nous parlons, y vit naître son premier enfant dont le duc de Bourgogne fut le parrain. Le petit Joachim (c'était son nom), n'y vécut que quatre mois, et fut enterré dans une chapelle de l'église de Halle.

Pour se distraire de son exil volontaire, le Dauphin réunissait près de lui, le duc de Charolois (depuis Charles-le-Téméraire) et quelques jeunes seigneurs belges et français, entre autres *Antoine de la Sale*, auteur de l'histoire du *Petit Jehan de Saintré* et de la *Dame des belles Cousines*; le *Sr de La Roche*, *Philippe de Laon*, le *Sr de Lannoy*, le *Sr de Crequoy* (de Créquy?), *Philippe Vignier*, le *Sr de Fiennes*, le *Sr de Saint-Yon*, de *Loques-*

soles, le Sr de Beauvoir, sire Michaut de Changy, le Sr de Villiers, le Sr de St-Pol, le Sénéchal de Guyenne, le Sr de Thianges, Pierre David, Mahiot, Poncelet, le Sr de Commessuram, le Prévot de Watten, Crestien Digoinne, m^e Jehan Lambin, le Sr de Thalemas, Allardin, Jehan Martin, le Sr de Vaulurain, le marquis de Rotelin, Lebreton. Toute cette joyeuse jeunesse cherchait à amuser le prince français, et pour cela on imagina de débiter des contes piquants puisés dans la chronique scandaleuse des Pays-Bas. Le Dauphin donna l'exemple, le fils du duc de Bourgogne le suivit, et bientôt chacun des personnages cités plus haut fournit son contingent facétieux et galant. La chronique ne dit pas si la jeune Dauphine, Charlotte de Savoie, et ses dames, assistaient au récit de ces bons contes. A en juger par le texte que nous avons sous les yeux, il est à croire que le beau sexe de la petite cœur de Genappe n'était guères admis à ces grivoises conférences et que tout au plus il écoutait aux portes.

La scène de presque toutes ces histoires si bien contées se passe dans les anciennes provinces des Pays-Bas ; la première a lieu à Valenciennes et c'est un receveur de Hainaut qui en est le héros; les autres ont pour théâtre Bruxelles, Anvers, Bruges, St-Omer, Arras, Boulogne, St-Pol, Théroouane, Calais, Lille, Mons, et autres lieux des marches ou frontières de Flandre, Brabant et Hainaut. Nul doute que les anciens fabliaux des trouvères du pays, transmis de bouche en bouche, n'aient servi de texte à une bonne partie de ces chroniques galantes de nos provinces. L'ouvrage entier est même terminé par les deux vers suivants qui semblent la conclusion d'un vieux conte rimé :

« Nargue des amours
» Sans les bons tours. »

Quel est celui des conteurs qui a recueilli le texte des Cent nouvelles Nouvelles ? Il se pourrait que ce fût Antoine de La Sale, l'un des narrateurs, attaché à la cour de Bourgogne, admis dans la familiarité du Dauphin à Genappe et l'un de ses commensaux, puisqu'il écrivit en ce lieu son charmant roman du *Petit Jehan de Saintré*, ainsi daté : *Escript à Geneppe en Brebant, le XXV jour de Septembre, l'an de nostre Seigneur mil CCCC cinquante et neuf* (1). D'ailleurs, ce seigneur lettré avait le goût d'écrire et il n'aura pas laissé échapper cette occasion. Un auteur contemporain, *Rasse de Brinhamel*, qui lui dédia son *Histoire de Floridan et de la belle Ellinde*, dit de lui : « Noble et bien renommé » Antoine de La Sale, avez toujours plaisir, et dès le temps de » vostre fleurie jeunesse, vous estes délecté à lire, aussy à escrire » histoires honorables, auquel exercice, et continuant, vous per-

(1) Ce roman est dédié à Jean d'Anjou, fils de René duc d'Anjou et roi de Sicile. — Antoine de la Sale a aussi composé, pendant son séjour en Flandre, l'*Addicion extraite des croniques de Flandres qui est très belle chose*. Cette chronique est ordinairement imprimée à la suite du *Petit Jehan de Saintré*.

» sevez de jour en jour, sans interruption. » Il est donc possible que cet écrivain ait plutôt songé à recueillir les *Cent nouvelles Nouvelles* qu'une troupe de jeunes gens plus avides de les écouter que de les transcrire. Quoiqu'il en soit, si Antoine de la Salle en fut le collecteur, il n'est pas probable qu'il en ait été l'éditeur, car elles ne virent le jour, pour la première fois, que trois ans après la mort de Louis XI, qui n'aurait pas permis qu'on s'amusât publiquement de ses folies de jeunesse. Ce livre parut à Paris, chez *Antoine Vêrard, libraire, le XXIII^e jour de décembre mil CCC LXXX et VI*, (in-folio gothique avec grav. en bois), alors qu'Antoine de la Salle aurait pu avoir 88 ans, étant né en 1398 en Bourgogne.

Ce livre a été plusieurs fois réimprimé dans la première moitié du XVI^e siècle, mais il est resté toujours rare jusqu'à l'édition qui en fut publiée à Cologne (Amsterdam) *P. Gaillard, 1704, 2 vol. pet. in-8^o* avec jolies figures de *S. Vander Gouwen, Laurent Scherm, J. V. Vianen* et d'autres, d'après *Romain de Hooge*. *M. Le Roux de Lincy* en a donné une dernière édition à Paris, *Paulin, 1844, 2 vol. gr. in-18*, dont le texte est pur.

Les *Cent nouvelles Nouvelles* sont venues un siècle après le *Décameron* de Boccace, et cent ans avant les *Contes de la Reine de Navarre*. Elles tiennent le milieu entre ces productions de même nature. Les premières peignent la galanterie italienne au moyen-âge, les secondes les habitudes grivoises des Pays-Bas aux XIV^e et XV^e siècles, et la troisième le relâchement des mœurs générales au XVI^e. La Fontaine, qui prenait son bien où il le trouvait, a puisé aux trois sources pour rimar ses contes; mais il a moins connu le recueil des *Cent nouvelles Nouvelles* que les autres, car il ne lui a emprunté que deux sujets : *Le mari confesseur* et *On ne s'avise jamais de tout*.

A. D.

Tombe de Jean Second, à Saint-Amand.

Jean Second (1), surnommé le *Tibulle Hollandais* après la composition de ses *Baisers* (2), est certainement le plus charmant poète latin qu'aient produit toutes les Provinces-Unies des Pays-Bas. Issu de la famille *Bliou*, honorée en Flandre et en Brabant,

(1) Le véritable nom de ce poète est *Jean Everard*; on l'appela *Jean Second* parce qu'il était le deuxième membre de sa famille portant le prénom de *Jean*.

(2) Les 19 *Baisers* de *J. Second*, (*Basia*) parurent en latin à *Utrecht, Herman Borculo, 1541, in-12*. Ils furent traduits et imités en français un grand nombre de fois, et en dernier lieu, par *med^e Celse Vien, Paris, Delaunay, 1832, in-8^o, 131 pages*. (Voyez *Archives du Nord*, 1^{re} série, t. III, p. 77, article : *Tour de Saint-Amand*).

il naquit à la Haye le 14 septembre 1511, lorsque son père, Nicolas Everard, était président du conseil suprême de Hollande. Jean Second, déjà célèbre à l'âge de 23 ans, accompagna Charles-Quint, en 1534, dans son expédition de Tunis. Il revint dans son pays pour soigner sa santé, altérée par le climat d'Afrique et peut-être aussi par les plaisirs de l'amour dont il abusa avec une jeune espagnole qu'il immortalisa dans ses vers sous le nom de *Névera*. Il s'attacha, comme secrétaire, à la personne de George d'Égmond, évêque d'Utrecht, nommé abbé de St-Amand par Charles-Quint, et il suivit ce prélat dans sa riche et antique abbaye en Hainaut. Là, le jeune et brillant poète vit subitement arrêter sa carrière par une mort précoce ; il fut enlevé dans le monastère même, après quatre jours de fièvre maligne, à l'âge de moins de 25 ans, le 24 septembre 1536. C'est par suite d'une erreur, répétée par tous les biographes, qu'on l'a fait mourir à Tournay le 6 octobre.

Les religieux de Saint-Amand qui avaient déjà appris à le connaître et à l'aimer, admirent les restes mortels du protégé de leur abbé dans leur église, où on lui éleva un superbe monument en marbre, sur lequel on lisait cette touchante épitaphe :

JOANNI SECUNDO.
Hagiensi Batavo,
J. C. Oratori ac Poetæ clariss.
Fingendi quoque ac sculpendi
Laudatiss. artificii :
Qui primum in Hispaniis
Joanni Taveræ Toletano Card.
Deinde in patriâ
Illustri Georgii ab Egmondâ
Trajectensi Præsuli
Et hujus loci Primati
Ab epistolis, et secretis fuit.
Postremo ab Carolo V
Imp. Aug. accersitus,
Ut eandem deinceps functionem
Obiret ;
Immaturâ nimirum morte raptô ;
Mater, fratres ac sorores
Tristiss. desiderii monumentum poss.
Vixit annos IV et XX
Mens. X, dies X. Obiit anno
Ab restituâ Saluti M. D. XXXVI,
VI Kal. octob.

(Traduction). « A Jean Second, né à La Haye en Hollande, orateur, peintre, sculpteur et poète, également habile et célèbre ; qui d'abord attaché, en Espagne, comme secrétaire privé, à Jean de Tavère, cardinal de Tolède ; puis, dans sa patrie, à George d'Égmond, évêque d'Utrecht et abbé de céans ; enfin mandé par l'empereur Charles-Quint pour exercer les mêmes fonctions, fut enlevé par une mort prématurée le 6 des calendes d'octobre (24 septembre) 1536, après avoir vécu 24 ans,

» 10 mois et 10 jours Une mère, des frères, des sœurs, incou-
» solables de sa perte, lui élevèrent ce monument. »

Trente ans à peine après la mort de Jean Secoud, les icono-
clastes de 1566, si bien nommés dans le pays les *brise-images*, se
ruèrent dans l'abbaye de Saint-Amand et détruisirent le tom-
beau du chiantre élégant et gracieux en le confondant sans doute
avec les monuments de piété qu'ils s'acharnaient à renverser.

Les troubles religieux durèrent longtemps dans ces parages.
Antoine Perrenot, cardinal de Granvelle, successeur de George
d'Egmond comme abbé de Saint-Amand, ne résida pas ; il avait
autre chose à faire. *Jean Carton*, d'Ath, qui vint après lui, tra-
vaila avec succès au rétablissement de son monastère, mais ne
pouvait tout restaurer. Enfin *Charles de Par*, abbé de 1606 à
1619, provoqué par Denis de Villers et Jérôme de Winghe, fit re-
lever le tombeau de Jean Secoud dans la nef de son église où
reposaient ses cendres, et l'on y grava cette nouvelle épitaphe :

« *Joanni Secundo* Hagiensi, poetæ celeberrimo, et nulli *Secun-*
» *do*; cujus tumulum, hæreticorum furore anno MDLXVI viola-
» tum, *Carolus de Par*, abbas, ob tanti viri memoriam restituit ;
» hortantibus DD. *Di nysio Villerio* et *Hieronimo Winghio*. Obit
» anno M. DXXXVI, VI kal. octob. à secretis Georgii Egmondani
» Trajectensis Episcopi et hujus loci Pro-Abbatis. »

(Traduction). « A *Jean Secoud*, poète fameux et sans-pareil,
» dont le tombeau fut violé en 1566 par les hérétiques furieux,
» *Charles de Par*, abbé, à la demande de messires Denis de Villers
» et Jérôme de Winghe, restaura ce monument pour conserver
» la mémoire d'un si heureux génie. Il mourut en 1536, le 6
» des calendes d'octobre, étant secrétaire intime de George d'Eg-
» mond, évêque d'Utrecht, ancien abbé de ce monastère. »

Les moines de Saint-Amand se montrèrent toujours fiers de
posséder les cendres de Jean Secoud ; pour eux ce n'était pas
l'auteur mondain des *Baisers* ; ils ne se rappelaient que du jeune
secrétaire de George d'Egmond. On avait eu beau lancer contre
lui cette épigramme :

• Non benè Joannem sequeris, lascive Secunde :
• Tu Veneris cultor ; Virginis ille fuit. »

Son monument, deux fois relevé dans leur église, fut conservé
jusqu'à la fin du siècle dernier, qu'un vandalisme plus furieux
et plus avide que celui de 1566, le jeta bas une dernière fois et
dispersa les cendres du gentil poète. Rien ne rappelle plus au-
jourd'hui son souvenir à Saint-Amand. Jusqu'ici, il ne s'est pas
présenté de nouveau Charles de Par pour faire un troisième monu-
ment, il ne s'en présentera peut-être jamais :—à moins que....
qui sait?... qu'une révolution contraire à celles faites jusqu'ici
arrive un jour, et amène à la tête des habitants du vieux bourg
d'Elnon, un admirateur de la poésie, des arts et du génie, qui
veuille exhumer et restaurer les plus touchants souvenirs du
pays.... mais, ces révolutions-là sont bien rares ! A. D.

Le sénateur Herwyn de Nevèle.

Pierre-Antoine Herwyn de Nevèle, naquit le 18 septembre 1753, à Hondschoote, où son père était bourgmestre. Après avoir fait ses humanités au collège des Oratoriens à Furnes, il se rendit à Douai pour y suivre des cours de philosophie et de droit, et joignit à cette étude celle des sciences naturelles, notamment de la physique et de l'anatomie. Son goût pour l'agriculture s'y fortifia aussi par l'observation des excellentes méthodes qu'il y voyait pratiquer, et de retour à Hondschoote où il fut nommé conseiller-pensionnaire de la ville et de l'arrondissement, il eut occasion de mettre à profit les connaissances agronomiques qu'il avait acquises. Des vastes marais appelés *moères belgiques*, situés sur la frontière de la Flandre française et de la Flandre autrichienne avait été concédés depuis longtemps par les souverains des deux pays, à charge de dessèchement ; mais les travaux considérables entrepris à cet effet n'avaient jamais réussi. Enfin, en 1780, les marais de la partie autrichienne ayant été cédés à M. Van der May aux mêmes conditions, Herwyn, avec l'agrément du concessionnaire, se chargea de cette opération difficile et dispendieuse. Aidé de son frère (le baron Herwyn), il fit construire des moulins à palettes et à vis d'Archimède pour élever les eaux ; il établit des digues, des saignées intérieures, des canaux de ceinture, des écluses, des ponts. Son entreprise fut couronnée d'un plein succès et terminée en 1787. L'évacuation des eaux stagnantes, en assainissant le pays, rendit à l'agriculture environ trois mille arpents, dont jusqu'alors on n'avait pu tirer aucun parti. En 1789, le bailliage de Bailleul l'envoya comme député aux États-Généraux, où il vota avec la majorité ; il fut nommé et constamment réélu, pendant toute la session, membre et secrétaire du comité d'agriculture et de commerce. Revenu à Hondschoote, il eut le commandement d'un bataillon de la garde nationale dont il excita tellement le zèle pour le service militaire, que lors de la levée des trois cent mille hommes au commencement de 1793, la commune en fournit un tiers au-delà du contingent qui lui avait été assigné. Chargé des travaux de défense de la contrée, Herwyn protégea la retraite de l'armée française, se tint à l'arrière-garde avec son bataillon qu'il ramena à Dunkerque, et prit une part glorieuse à la défense de cette ville. Il venait d'être nommé commissaire des guerres, lorsque, sur un ordre du comité révolutionnaire, il fut arrêté à Hondschoote, le 9 octobre 1793. Conduit à Dunkerque, puis à Arras, enfin à Douai, avec sa femme qui n'avait pas voulu se séparer de lui, un des géoliers de la prison les tint pendant sept jours dans un cachot ; mais cette conduite, si brutale en apparence, était cependant un acte d'humanité : le géolier voulait ainsi les soustraire aux fureurs d'une troupe révolutionnaire dont on craignait l'arrivée dans la ville. Le danger passé, il leur donna une chambre. Après sept mois d'incarcération, Herwyn et sa

femme comparurent devant une commission militaire comme prévenus d'intelligence avec l'ennemi, et ils furent acquittés de cette accusation mensongère qu'on ne leur avait même pas fait connaître. Sorti de prison, Herwyn reprit ses fonctions de commissaire des guerres ; il servit sous Pichegru et sous Moreau. Après la conquête de la Hollande, il résida pendant quatre ans, en qualité de commissaire-ordonnateur, dans la ville de Bruges, et y fut, durant quelques mois, commissaire du directoire près le département de la Lys. Dans ces divers emplois il atténua les mesures rigoureuses qui lui étaient prescrites, fit rendre à la liberté les prêtres qu'on avait arrêtés, et s'opposa fortement à l'enlèvement des otages qu'on voulait prendre à Bruges. En 1799, le département de la Lys l'élut député au Conseil des Anciens dont il fut nommé secrétaire ; et, après le 18 brumaire, il fut appelé au Sénat conservateur. Vers cette époque, il se réunit encore à son frère pour recommencer les travaux de dessèchement des *moëres belgiques*, que les ravages de la guerre avaient entièrement ruinés, et en rétablir l'exploitation. Ils y consacrerent de nouveau une partie de leur fortune, et terminèrent en deux ans cette vaste entreprise, pour laquelle une médaille d'or leur fut décernée, en 1802, par la société d'agriculture de la Seine, qui les admit ensuite l'un et l'autre au nombre de ses membres.

Vers 1804, cinq ans après la mort de sa première femme, Herwyn épousa mademoiselle *Van der Meersch*, de l'ancienne famille belge de *Nevelé*, dont il se fit légalement autoriser à prendre le nom et les armes. En 1814, il vota comme sénateur la déchéance de Napoléon, et entra à la Chambre des Pairs dès sa création. Louis XVIII le nomma comte héréditaire, mais ses lettres-patentes ne furent expédiées que le 17 mars 1815 ; le 20 à midi, lorsque le roi avait déjà quitté sa capitale et qu'on attendait Bonaparte aux Tuileries, Herwyn se présente à la cour royale pour prêter son serment de *fidélité au roi* entre les mains du premier président. « Si vous êtes homme à le prêter, lui dit le Magistrat, je suis homme à le recevoir. » Le serment est prêté, et l'acte en est transcrit sur les registres de la cour. Pendant les cent jours, Herwyn qu'on croyait en Belgique, mais qui n'avait pu suivre Louis XVIII à Gand, se tint soigneusement à l'écart. Après son retour, le roi lui fit remettre son portrait orné d'une légende qui consacrait l'action du 20 mars, et le nomma grand-officier de la Légion d'Honneur. Il continua de prendre part aux travaux de la Chambre des Pairs : mais, dans ses dernières années, une goutte nerveuse, dont il était attaqué depuis longtemps, le força de mener une vie retirée ; et, à la suite de cruelles souffrances, il mourut le 16 mars 1824. On trouve, dans les *Mémoires* de la société royale et centrale d'agriculture (année 1824, p. 124) une *notice biographique sur Herwyn de Nevelé*, par M. Silvestre.

PHILBERT.

Mystère de la passion de monsieur Saint-Quentin.

La bibliothèque de Saint-Quentin possède un manuscrit du xv^e siècle (si on consulte le caractère de l'écriture) qui porte, sur le dos de la couverture, en écriture plus moderne, le titre suivant : *Hymnodia manuscripta olim in choro San-Quintinae ecclesiae decantata*, mais qui devrait avoir réellement pour titre : *Mystère de la passion de monsieur Saint-Quentin*. Cet ouvrage curieux provient du fonds du chapitre de Saint-Quentin, à qui il avait été donné, en 1719, par un chanoine nommé *Brabant*; il est écrit sur papier, mesurant hauteur 0,27 — largeur 0,20 — marges 0,05, relié en parchemin. L'écriture est cursive, correcte, un peu empatée; les capitales sont teintées en rouge, un trait de même couleur indique les stances. Les capitales forment ventre et entrent dans le texte comme dans les manuscrits du milieu du xiv^e siècle.

Le mystère est divisé en trois actes, ou plutôt en trois journées et a sans doute été joué par les confrères de Saint-Quentin. Le premier acte, qui représente la *Passion de Saint-Quentin*, est divisé en quatre parties qui contiennent 18,846 vers; l'action se passe à la fin du i^{er} siècle, de l'an 296 à l'an 302, sous l'empereur Dioclétien, qui joue un rôle dans la pièce.

Le second acte représente *l'Invention du corps de Saint-Quentin par Sainte-Eusébie*, la scène se passe au milieu du iv^e siècle. Cet acte contient 2,563 vers.

Le troisième acte met en scène *l'Invention des reliques de Saint-Quentin par Saint-Éloy*, en 641; il contient 2,707 vers. La totalité des vers contenus dans l'ouvrage est donc de 26,116 vers.

Voici comment commence le premier acte :

- « Gloire immortelle av grand Romvvs
- » Et à Remvs par qvi Rome est fondée
- » Gloire à Minerve, à Castor, à Polvs,
- » A Neptvvs, à Mars, à Satvrnvvs,
- » Et à Venvs d'amovrs recommandée.
- » Gloire à Médée et av vaillant Énée
- » Par qvi fvt née et mise en flovrissance
- » Là fievr du monde et de tovt naissance
 - » Noblesse troyenne
 - » Force Hercvienne
 - » Gloire Alexandrine
 - » Gloire Achilliene
 - » Grégoire doctrine
 - » Et tovt Havlt bien d'hôme
 - » Reposent en Rome.
- » Rome est le fonde et le flayav dv monde
- » Le pome ronde et le sceptre dore »
- Etc.

Dans la première partie de cet acte, on voit figurer 76 personnages tels que Dioclétien; — Constant Césaire; — Galérian, fils.

de Césaire ; — Constantin, fils de Constance ; — Lucinien, beau-fils de Constance ; — Maximinus, chevalier de Galérian ; — Gallicanus, duc de Rome ; — Cromatus, prévost de Rome ; — Agricolan, vicaire du prévost ; — Porphire, chevalier à Maxence ; — Marcellus, pape de Rome ; — Quirinus, prestre ; — Cyrialus, diacre ; — Meletades ; — Claudius ; — Licinius.

La mère de Saint-Quentin ; — Zénon, son père ; — Pauline, de la famille Zénon ; — Flourette, chambrière ; — Quintus Fabius, sénateur ; — Quentin Faustinien, sénateur, père de Saint-Firmin ; — Zenet, valet de Zénon. — Eustorgie ; — les compagnons de Saint-Quentin ; — Rieul ; — Piat ; — Fuscien ; — Victorice ; — Eugène ; — Marcel ; — Valeren ; — Ruffin ; — Crespin ; — Crespinien ; — Lucien ; — Pierre, exorciste.

L'orient ; — l'occident ; — tempeste ; — esclistre ; — tonnoire ; — fourdre ; — guerre.

Bruchier, portier de Dardanie ; — Polidamus, duc de Dardanie ; — le greffier du palais ; — Florentin ; — Dardan ; — Basentin ; — Urbain, enseigne ; — Esprinier ; — Sire Mâsart, chapelain ; — Ursin, payant ; — Galathée, sa femme ; — Ganimède ; — Cathon, maistre d'escole.

Serpent ; — dragon ; — le lion ; — Butor sur la tour ; — Cerberus ; — Layant ; — Escorpion.

Lucifer ; — Astharoth ; — Sathan ; — Belzebut.

Nostre-Dame ; — Saint-Michel ; — plusieurs anges ; — un fol ; — un messager.

Dans les autres parties de ce mystère figurent de nouveaux personnages, avec quelques-uns de ceux que nous venons de nommer qui reparaissent ; tous y jouent un rôle, parlent, et des notes marginales indiquent aux acteurs ce qu'ils ont à faire.

Ce manuscrit, dont l'auteur n'est pas connu, a les beautés et les défauts de l'époque ; c'est sans doute une des compositions théâtrales les plus curieuses du xiv^e siècle. La poésie a été travaillée pour obtenir des effets qui devaient alors paraître admirables. L'auteur doué d'une imagination féconde a abordé toutes sortes de difficultés, les rimes couronnées, annexées, batelées etc., les stances, l'ode, le rondeau, le triolet. Les passions et les sentiments y sont quelquefois heureusement imprimés ; voici comment la mère de Quentin exhale sa douleur, lorsqu'elle apprend le départ de son fils pour les Gaules :

- Hélas ! qv'estv devenu ?
- Mon enfant que tant j'amoie.
- Hélas ! qv'estv devenv ?
- Qvanteffois l'ayje tenv
- Nv à nv sans draps de soye
- Trop sovvent drv et menv.
- Ton vis (visage), ton menton fovrchv
- Sans Argvs je te Baisoie
- Je veoye, je notoye,
- Je pensoye ta vertv,
- Je chantoye, je disoie
- Tu soies très bien venv,
- Mon enfant qve tant j'amoie
- Hélas ! qv'es-tv devenv ! »

Application de l'artillerie à Cambrai en 1339.

L'histoire de la découverte de la poudre à canon est fort confuse comme celle de toutes les inventions importantes. Les uns la font remonter beaucoup trop haut et la donnent aux arabes, aux chinois et même aux romains (1) ; les autres la fixent trop récemment en l'attribuant au religieux cordelier *Berthold Schwartz* qu'on fait naître à Fribourg en Brisgau, un peu avant la moitié du xiv. siècle. Une autorité plus certaine est celle du chimiste anglais *Roger Bacon*, mort à Oxford en 1292, lequel, parlant des effets du salpêtre comprimé, indique clairement les éléments de la poudre à canon dont il pressentait déjà la puissance : « On imite par art, dit cet auteur, les éclairs et le tonnerre ; car le soufre, le nitre et le charbon, qui, séparés, ne produisent aucun effet sensible, éclatent avec un grand bruit, lorsqu'on les enferme dans un lieu étroit, et qu'on y met le feu (2). » Il est impossible de décrire d'une manière plus lucide la composition et les effets de la poudre.

La poudre étant trouvée, il s'agit maintenant de savoir quand on s'en servit à la guerre. Ici encore les données historiques sont fort obscures, et il ne faut s'arrêter, pour ne pas s'égarer, que sur des faits authentiques. Le savant Du Cange dit que l'on voit, dans les registres de la chambre des comptes, que l'usage des canons existait en France dès l'an 1338 (3), et qu'on s'en servit au siège de Puy-Guilhem en cette année. Cette assertion est presque révoquée en doute par M. Auguis, dans son article sur *Schwartz* (*Biographie universelle*, xli, 271) ; mais ce qui ne trouve pas de contradicteur, c'est le fait « établi récemment par » l'érudit M. Lacabane, s'appuyant sur un vieux titre qu'il a découvert, titre par lequel il constate que dès 1339, un noble chevalier, le seigneur de Cardaillac, fabriqua lui-même les *diu canons* nécessaire à la défense de la ville de Cambrai, et que la poudre avait été faite par l'écuyer *Étienne Morel*.

Nous extrayons ce passage, important pour l'histoire militaire de notre pays, de l'*avant-propos* du remarquable travail intitulé : *Études sur le passé et l'avenir de l'artillerie*, composé par l'empereur Louis-Napoléon, dont les connaissances sont profondes et les idées sérieuses sur cette matière.

C'est sans doute à cette nouveauté, appliquée à la défense d'une place de guerre, que la ville de Cambrai dut, en septembre

(1) En l'appuyant sur ces vers de Virgile (*Ænéide*, liv. vii, 687) :
..... *Pars maxima glandes*
Liquentis plumbi spargit.....

(2) *Pe operibus secretis artis et naturæ*.

(3) *Dictionnaire de Trévoux*, t. 2, p. 219.

1339, de résister aux efforts énergiques de l'armée toute entière du roi d'Angleterre Édouard III, aidé de Robert d'Artois, du duc de Brabant et du comte de Hainaut. Le roi de France, Philippe de Valois, envoya ses troupes pour soutenir Guillaume d'Aussonne, évêque de Cambrai, rangé du parti de la France dans cette grande lutte. Philippe avait confié le commandement de la ville à un brave chevalier Savoyard, nommé Le Galois de la Baume, auquel il joignit Thibaut de Marueil et le seigneur de Roys. Le Sr de Cardaillac y ajouta ses dix canons. Les anglais donnèrent plusieurs assauts, un entre autres à la porte Robert aujourd'hui fermée; ils furent toujours vigoureusement repoussés après avoir perdu beaucoup de monde. On comprend quels ravages la nouvelle artillerie dut faire, pour la première fois, dans une armée nombreuse qui s'avancait franchement et à découvert, ne doutant nullement du succès.

Jean de Hainaut se détacha du siège avec 500 lances et 1000 autres combattants pour aller s'emparer du château d'Oisy, mais les chevaliers et écuyers que le seigneur de Coucy y avait mis en garnison se défendirent si bien qu'il fut obligé de se retirer sans avoir pu réussir dans son entreprise. En voyant tous ces insuccès, et la garnison de Cambrai si résolue à se défendre, Édouard leva le siège sur l'avis de son conseil de guerre, qui trouvait que la saison était trop avancée pour continuer de si rudes travaux. On peut dire que c'est à l'effet des premiers canons qu'est dû cet important résultat.

L'année suivante, 1340, on fit encore un essai fructueux des pièces de canon au siège du Quesnoy (1).

Il y a donc plus de cinq siècles que la poudre et les pièces d'artillerie ont été connues et appliqués dans les provinces des Pays-Bas, contrées devenues si souvent le théâtre de la guerre, et qui devaient naturellement voir les premiers essais de ces formidables inventions : triste honneur, si l'on veut, mais qu'il convient d'enregistrer dans l'intérêt de la vérité historique.

A. D.

(1) Cette fois ce furent les gens du comte de Hainaut qui firent à leur tour usage des canons dont ils avaient tant souffert l'année précédente à Cambrai. Voici ce qu'en dit Vinchant dans les *Annales des Hainauts*, année 1340 :

« Le sire le Rolziers, le Galois de la Baume, et messire Thibaut de Marueil et quatre cents lances sans les armes de brigandines, vinrent devant le Quesnoy jusques aux barrières et firent semblance d'assailir; mais il estoit si bien pourvu de bonnes gens d'armes et de grandes artilleries qu'ils eussent perdu leur peine. Nonobstant ils escharmouchèrent un petit peu devant les baillies, mais ils furent contrains de se retirer, car ceux du Quesnoy tiraient à coup de canons et harquebuses incessamment sur eux. » (*Vinchant, nouvelle édition*, t. III, p. 196).

- Episode révolutionnaire de 1794.

On a acclimaté en France, vers le milieu du siècle dernier, une plante originaire de l'Amérique septentrionale, que les botanistes appellent *rhus radicans* ou *toxico-dendron*. Cette plante forme aujourd'hui, en automne, un des beaux ornements de nos jardins.

A peine le *rhus toxico-dendron*, dont le nom indique assez les qualités vénéneuses, fut-il naturalisé en Europe, que la médecine chercha à en tirer parti. Tels sont les poisons que nous fournit la nature : instruments de destruction entre les mains du crime, ils deviennent dans les mains de la science des armes puissantes pour combattre les maux de l'humanité.

En Angleterre, en Hollande, en Allemagne, en Italie, on expérimenta avec la plante nouvelle. Les uns lui reconnurent de merveilleuses propriétés curatives d'une foule de maladies ; les autres trouvèrent qu'elle ne possédait aucune vertu thérapeutique. Tandis que l'Allemagne, cette terre classique des rêveries et de la choucroute, soutenait que le *rhus toxico-dendron* était une malédiction de l'enfer, la faculté de Madrid le proclamait un bienfait du ciel.

Ainsi l'a voulu l'oracle d'Épidaure ; toujours il se rencontrera sur le parvis du temple d'Esculape un Hypocrate qui dira *oui*, et un Galien qui dira *non*... ce qui est peu consolant pour l'humanité souffrante.

Quoi qu'il en soit de la divergence des opinions à l'endroit du *rhus toxico-dendron*, on ne continua pas moins de faire avec cette plante toutes sortes d'épreuves.

Le *Journal de Physique* de 1782 publia le résultat de ces expériences et réhabilita en quelque sorte le *rhus toxico-dendron*, que des esprits timides considéraient plutôt comme un poison dangereux que comme un médicament utile. Le médecin allemand Cleditsch, qui s'était posé d'abord en ennemi juré de la plante, confessa qu'il avait eu tort d'en demander la proscription, et, dans un mémoire plein de science, éleva le *rhus toxico-dendron* au rang des agents médicaux les plus actifs et les plus précieux.

Mais, va me demander le lecteur, qu'a donc de commun le *rhus toxico-dendron* avec le titre de cet article ?

Que le lecteur me prête un peu de patience et veuille bien considérer ce qui précède comme le prologue indispensable de ce qui suit.

C'était en 1793.... La France nouvelle, après avoir jeté à la voirie les prestiges de la France ancienne, en était arrivée à décréter, avec la loi des suspects, le culte de la Raison, qu'elle avait mis aux lieu et place du culte catholique. Le régime de la terreur se dressait alors de toute la hauteur de son œuvre

En ce temps-là il y avait à Valenciennes, département du Nord ; un homme non moins habile médecin que naturaliste savant : c'était André Dufresnoy, qui avait doté sa ville natale d'un cours de botanique dont il était le démonstrateur.

Dufresnoy n'avait pas embrassé avec chaleur le parti de la révolution ; mais en revanche il partageait son temps entre l'exercice de sa profession, la culture des plantes utiles et la recherche de remèdes nouveaux.

Le *rhus toxicodendron* lui avait paru appelé à jouer un grand rôle en médecine. Après avoir obtenu avec cette plante la cure de plusieurs paralytiques et s'être livré à une suite d'observations sur les propriétés dont elle était douée, il chercha à en répandre l'usage. Ayant à cet effet acheté de ses deniers un certain nombre de boutures de *rhus toxicodendron*, il les planta dans son jardin et en donna une partie à un médecin de Cambrai, en lui indiquant le mode de culture à suivre pour en assurer la réussite.

Dans ces entrefaites, pendant que s'agitaient en France des factions tour-à-tour victorieuses et vaincues, et que le sang des victimes de la terreur inondait toutes les villes, la coalition étrangère faisait des progrès et investissait nos frontières. Pour faire face à ces nombreux assaillants, la Convention avait ordonné la levée en masse de tous les jeunes gens de 18 à 25 ans. A la suite de ce recrutement forcé, on mit en réquisition pour le service des hôpitaux de la République un grand nombre de médecins.

Dufresnoy reçut une commission pour l'hôpital de Saint-Omer et se rendit dans cette ville, où, pendant plusieurs mois, il remplit avec zèle et philanthropie les fonctions qui lui avaient été dévolues.

Le médecin de Valenciennes avait abandonné sa nombreuse clientèle et, en même temps, la culture du précieux végétal vers lequel si heureusement déjà il avait tourné ses études. Ce dernier sacrifice le préoccupait vivement. « Mes malades, disait-il souvent, ont trouvé d'autres médecins pour se faire soigner : mais je crains bien que mes pauvres *rhus radicans* n'aient trouvé personne capable de leur donner des soins. »

Cette prévision se réalisa. Un jour de messidor an II (juin 1794), André Dufresnoy apprit que la plupart des malades qu'il avait laissés dans leurs lits étaient guéris, et que tous les *rhus* qu'il avait plantés dans son jardin étaient morts.

Ce fut pour lui un coup de foudre. Cependant un rayon d'espoir se fit jour au milieu de cette calamité ; Dufresnoy se berça de la douce consolation de penser que les plantes qu'il avait données au médecin de Cambrai n'avaient pas éprouvé le même sort ; il écrivit en conséquence à son ami.

Plusieurs jours s'étaient écoulés et Dufresnoy n'avait point reçu de réponse du médecin de Cambrai, quand, un beau matin, un des membres du comité de surveillance se présenta à lui accompagné de deux gendarmes : « Au nom de la République française, une et indivisible, lui dit-il, je te remets entre les mains de la force armée, » et en même temps il lui exhiba un mandat d'arrêt décerné par Joseph Lebon.

Le médecin, qui s'était toujours mêlé de la santé de ses malades et jamais des affaires du gouvernement, resta stupéfait d'une pareille injonction et demanda avec candeur de quel crime

il était coupable... — Ma mission est de l'arrêter, lui répondit brutalement l'agent ; le tribunal révolutionnaire fera le reste....

Quelques minutes après, Dufresnoy était incarcéré à la prison de la ville, et le soir même on l'expédiait à Arras, sous bonne escorte, en compagnie de plusieurs autres victimes de cette horrible époque.

On sait ce qui se passait alors au chef-lieu du département du Pas-de-Calais, quels sont les drames sanglants que jouaient chaque jour sur la place publique de cette ville Lebon et les autres sicaires de la terreur.

Dufresnoy, écroué dans la prison d'Arras, cherchait en vain ce qu'on pouvait lui reprocher. Tout ce qu'il apprit le soir même de son arrivée. c'est que le citoyen ***, médecin de Cambrai, à qui il avait écrit. était prisonnier comme lui dans le même lieu. Ayant cherché à le voir, le geôlier lui en favorisa les moyens. Là il apprit de son compagnon d'infortune que la lettre qu'il lui avait écrite n'était point parvenue à sa destination, et que lui-même, le médecin de Cambrai, ne connaissait pas les motifs qui avaient provoqué son arrestation.

Dufresnoy et *** étaient à se perdre en conjectures sur les causes de l'acte arbitraire dont ils étaient les victimes, quand un agent du tribunal révolutionnaire appela au guichet les nouveaux arrivés.

Le tour de Dufresnoy était venu, il se présenta. — Tu ne dois pas être seul, lui dit l'agent, et après avoir jeté un coup-d'œil sur les paperasses que tenait son secrétaire, il se fit amener le médecin de Cambrai.

— Vous êtes accusés, leur dit-il, d'entretenir des intelligences avec les puissances étrangères et de conspirer ensemble contre la République.

Dufresnoy et *** se regardèrent surpris, atterrés qu'ils se trouvaient d'une accusation qui, pour eux, n'avait pas l'ombre d'un fondement. Ils protestèrent du mieux qu'ils le purent faire contre ce qu'on leur reprochait.

L'agent reprenant bientôt : — Vos dénégations, dit-il, sont inutiles en présence des preuves matérielles de l'accusation. Puis il fouilla au dossier et en retira la pièce suivante dont il donna lecture :

« Le tribunal révolutionnaire, après avoir pris connaissance
» d'une lettre adressée par Dufresnoy, médecin de l'hôpital de
» Saint-Omer, à *** médecin à Cambrai, laquelle a heureuse-
» ment été interceptée par les patriotes composant le comité de
» surveillance, déclare lesdits Dufresnoy et *** prévenus d'at-
» tentat contre la République, les décrète d'accusation et ordonne
» qu'ils seront sans retard arrêtés à la diligence des agents de la
» force publique, pour être ultérieurement jugés par le tribunal
» révolutionnaire. »

A la lecture de cette pièce, pour lui énigmatique, le médecin de Cambrai tomba dans l'abattement le plus profond, balbutia quelques paroles, mais sa voix expira sur ses lèvres.

Dufresnoy avait gardé plus de sang-froid. — Mais, citoyen, dit-

il avec énergie, la lettre que j'ai écrite à *** ne renferme rien qui justifie le décret d'accusation.

— Vous êtes deux misérables ! répliqua l'agent ; cette lettre prouve que vous êtes en relation avec les étrangers. Nierez-vous votre crime contre l'évidence ? et en prononçant ces mots, il tira du dossier la lettre suivante et la lut d'un ton d'indignation.

Morin-la-Montagne (c'est le nom qu'avait pris Saint-Omer)
ce 25 messidor an III.

« Citoyen ***, médecin à Cambrai,

» Je t'écris ces quelques mots pour que tu me donnes des nouvelles de nos chers rhus, à qui tu portes autant d'affection que moi : il me tarde de savoir s'ils parviendront à bon port pour le bien de l'humanité... »

Dufresnoy, malgré la dangereuse position où il se trouvait, ne put se défendre d'un mouvement bien naturel. Il partit d'un grand éclat de rire.

— Tu ne riras pas longtemps, lui dit l'agent en colère.

— Mais, citoyen, permets que je t'explique.

— Tu t'expliqueras devant le tribunal révolutionnaire, lui répliqua l'agent, et il disparut.

Le médecin de Cambrai, revenu à lui-même, comprit seulement alors le motif de son arrestation. A cette époque le bruit courait que l'impératrice de Russie voulait se joindre aux puissances coalisées. Dufresnoy avait demandé à *** des nouvelles de ses chers rhus ; il n'en fallait pas davantage pour que le tribunal révolutionnaire, qui n'était pas tenu de savoir l'orthographe, soupçonnât les deux médecins d'être d'intelligence avec la Russie et les envoyât grossir le nombre des victimes qu'entassait chaque jour dans la prison d'Arras le pourvoyeur d'échafaud qui régnait en maître absolu dans cette malheureuse cité.

Le lendemain, Dufresnoy et *** écrivirent à Joseph Lebon, et en le priant de faire prendre à Cambrai des renseignements nécessaires, ils lui expliquèrent que les chers rhus dont faisait mention la lettre interceptée, n'étaient pas des soldats armés contre la France, mais des plantes qu'ils avaient employées avec succès dans plusieurs maladies, et dont ils cherchaient à propager la culture pour le bien de l'humanité souffrante.

Le proconsul ertésien ne tint aucun compte de cette explication, et désigna le jour où les deux médecins seraient jugés par le tribunal révolutionnaire. Mais heureusement, tandis que la province, livrée au parti le plus fort, souffrait de toutes sortes d'exces, la Convention, déchirée par l'ambition et la rivalité de ses membres, préparait une contre-révolution. Elle éclata bientôt dans la journée du 9 thermidor, qui vit s'anéantir, avec le régime de la terreur, la tyrannie qui couvrait la France de meurtres et de ruines.

Les deux médecins furent rendus à la liberté. Dufresnoy continua ses études sur le rhus-radicans, et plus tard, en l'an VII,

il publia un important ouvrage sur les vertus de cette plante qui avait failli lui faire couper la tête (1). J. DEKREIJS.

Un maire de Lille du temps de Louis XIII.

Il vient de paraître sous le titre de *Mémoires de M. Jean Levasseur* (2), mayeur de la ville de Lille, et sur la fondation de la Chartreuse de la Boutillerie, un ouvrage qui ne peut manquer d'intéresser vivement les habitants de notre pays. Ce livre fut composé au commencement du dernier siècle par Dom Michel Cuvelier, prieur de la Chartreuse. Il n'était pas destiné à voir le jour, l'auteur écrivait pour perpétuer parmi ses frères le souvenir des bienfaits reçus et rappeler l'exemple de vertus solides. Les révolutions l'ont dérobé aux archives du monastère, et il est heureux qu'on ait songé à le livrer à l'impression.

Comme le fait remarquer l'éditeur anonyme, « le bon Chartreux, annaliste du cloître, s'est étendu sur les détails avec une complaisance naïve, sa reconnaissance est parfois diffuse, et croyant s'adresser aux générations futures des enfants de Saint-Bruno, il n'a pas craint de fatiguer le lecteur. Ce n'est pas une œuvre de littérature, c'est un feuillet des archives de notre pays qu'il est bon de conserver à la postérité comme un monument précieux de la foi et de la libéralité de nos pères, comme un souvenir intéressant pour la ville de Lille et pour les familles qui sont alliées à celle du généreux Levasseur.

Ces familles sont encore nombreuses : ce sont les De Lyot, les du Bosquiel, les de Fourmestaux, les Thieffries et beaucoup d'autres parmi les meilleures du pays.

L'ouvrage a en quelque sorte deux parties, l'une qui traite de la vie de M. Levasseur et qui se présente avec les caractères du panégyrique, l'autre dans laquelle est racontée l'histoire de la Chartreuse de la Boutillerie de Fleurbaix jusqu'en 1709. Le manuscrit authentique, qui a servi pour l'impression, est incomplet ; quelques pages ont été déchirées à la fin.

Jean Levasseur, né à Lille vers la fin de 1570, fit ses humanités dans cette ville, puis alla à Douai étudier la philosophie et le

(1) Dufresnoy mort à Valenciennes le 15 avril 1801, à l'âge de 68 ans, avait mis au jour les ouvrages suivants : 1° *Des propriétés de la plante appelée Rhus radicans*. Paris, 1788, in-8°, 48 pages. 2° *Lettre au citoyen Heurte-Loup, chirurgien consultant des armées* etc. Paris, (sans date) impr. des 86 dépt., in-8°, 12 pages. 3° *Lettre sur la fièvre puride épidémique du village d'Aubry, près Valenciennes* etc. 1792, in-8°. 4° *Des caractères, du traitement et de la cure de différentes maladies*, par l'usage du *Rhus radicans*. Paris, Méquignon, an VII, in-8° de 162 pages. A. D.

(2) Lille. Lefort, 1 vol. in-8°. Prix : 2 fr. 50.

droit. Reçu licencié *utriusque juris*, il revint à Lille et épousa Antoinette De Lyot. A partir de cette époque, sa vie fut une suite continuelle de bonnes œuvres, en même temps que de services rendus à la chose publique dans les diverses charges qu'il occupa :

« Depuis l'année 1596, en laquelle il a esté fait prud'homme, »
» qu'on appelle ordinairement Huit-houmes parce qu'ils sont »
» huit élus et nommés par les quatre pasteurs des quatre an- »
» ciennes paroisses de la ville, qui sont Saint-Pierre, Saint- »
» Étienne, Saint-Maurice et Sauveur, jusqu'à l'année 1644, en »
» laquelle il mourut mayeur, il a esté presque toujours du Ma- »
» gistrat en diverses qualités, sçavoir, huit-homme six fois, es- »
» chevin, trois fois; du conseil, neuf fois; juré, dix fois; rewart, »
» deux fois; mayeur, dix fois; toutes lesquelles charges il a »
» exercé avec tant de satisfaction des bourgeois et avec un ap- »
» plaudissement si général de toute la ville, que si la voix popu- »
» laire eust esté écoutée et suivie et que les loix et usances du »
» pays l'eussent permis, il n'auroit jamais désisté d'être mayeur, »
» parce qu'un chacun l'auroit réclamé et proclamé digne d'estre »
» toujours maintenu et continué dans cette charge. »

Voici le portrait que dom Cuvelier trace de M. Levasseur :

« Pendant tout le temps qu'il a exercé l'office de mayeur de la »
» ville et autres charges publiques, il estoit toujours fort soi- »
» gneux et affectionné pour secourir les pauvres dans leurs be- »
» soins; montrant beaucoup d'affabilité à écouter leurs doléan- »
» ces, s'entremettant volontiers à pacifier les différens, procès et »
» altercations qui leur arrivoient. Aussi l'on déferoit tant à sa »
» prudence, capacité et prud'homie, que bien souvent des partis »
» fort animés les uns contre les autres se remettoient entière- »
» ment à sa décision. »

» Il estoit doux, bening, affable, ne méprisant et ne rebutant »
» jamais personne. Mais ce n'estoit pas seulement les gens de »
» médiocre condition qui s'adressoient à lui, car les principaux »
» de la ville, se servoient aussi bien souvent de son conseil, le »
» choisissoient pour arbitre de leurs différens, recevoient ses avis »
» et s'y soumettoient. »

» Il se comportoit dans les assemblées avec tant de gravité, de »
» pénétration et d'intégrité, et rendoit raison de toutes les choses »
» qui lui estoient proposées, avec un jugement si net et si pro- »
» fond, qu'il se faisoit admirer et révéler d'un chacun, démenant »
» les causes les plus embarrassantes, et terminant généreuse- »
» ment par son industrie et sa grande patience les affaires les »
» plus épineuses au contentement des parties. »

Dix-huit ans après son mariage, sa femme mourut sans lui laisser d'enfants. M. Levasseur se donna encore davantage, s'il étoit possible, à ses concitoyens et aux pauvres. Il songea plus sérieusement à réaliser un projet qu'il nourrissoit depuis long-temps, celui de fonder un couvent de Chartreux dans la châtellenie de Lille. Cette entreprise offroit de sérieuses difficultés, et sa fortune d'ailleurs ne lui permettait pas de grandes dépenses. Mais deux successions considérables qui lui échurent à cette

époque, sans qu'il s'y attendt, le mirent à même de se livrer à ses goûts généreux.

Les villes de Flandre, et particulièrement la nôtre, ont toujours été fécondes en hommes désintéressés qui, sans aucun éclat, sans aucune ostentation, entreprennent des œuvres qui semblent être au-dessus de la portée d'un seul homme et le mènent à bonne fin. En 1592, tandis qu'à Milan et à Naples plusieurs princes et princesses se réunissaient dans le but de fonder un collège pour la compagnie de Jésus, un riche bourgeois de Lille, Balthasar Bauters, réalisait à lui seul ce projet dans sa ville avec une magnificence royale, et dotait sa patrie d'un collège ou plutôt d'un véritable palais pour servir de maison d'éducation entre les mains des Jésuites.

C'était un bel exemple pour M. Levasseur, aussi n'épargna-t-il ni les soins ni l'argent. « La structure et fondation magnifique » de la Chartreuse est une œuvre vraiment royale, et surpasse » la portée et condition de l'entrepreneur. Aussi l'on assure » que quand on parla de ce dessein au sérénissime archiduc Albert, prince souverain des Pays-Bas, et qu'on lui exposa la » beauté et grandeur de la maison que prétendoit bastir M. Levasseur, il dit aux assistants : « Voilà un bourgeois de Lille » qui fait ce que je n'oserais moi-même entreprendre. »

Malgré les ravages de la guerre et les difficultés de tout genre, l'œuvre fut conduite à bonne fin. La grande humilité du fondateur lui fit refuser toute marque de distinction dans le monastère. C'est à peine s'il consentit, après beaucoup d'instances, à laisser placer ses armoiries dans un coin derrière une porte, de manière à ce qu'elles ne pussent être vues.

La vertu et le mérite du magistrat lillois furent connus et justement appréciés à la cour. L'archiduc Albert voulut lui donner une place importante auprès de sa personne. Le comte de Coupigny, surintendant des finances, eut à ce sujet une longue correspondance avec M. Levasseur, mais celui-ci refusa toujours, disant qu'on ne pouvait lui faire un plus sensible plaisir que de le laisser dans l'état médiocre où il se trouvait, et que toute son ambition était de rendre à ses amis et à ses concitoyens tous les services dont il était capable. M. de Coupigny, rapportant ces paroles au prince, disait en riant : « M. Levasseur refuse cette » charge qu'on lui présente et qu'on le prie avec force d'accepter, » et quelqu'un m'a voulu donner douze mille florins pour que » je m'employasse à la lui faire avoir. »

Plus tard, l'infante Isabelle écrivit elle-même une lettre très-flatteuse pour M. Levasseur, afin de le faire encore nommer mayeur de Lille. Après la mort de cette princesse, en 1633, M. le président Vesc qui jouissait d'un très-grand crédit auprès de Philippe IV, roi d'Espagne et prince des Pays-Bas, fit de pressantes instances pour l'employer à la cour dans les affaires d'état; mais le modeste mayeur sut résister à toutes les sollicitations et répondit à M. le président, qui lui représentait qu'il était obligé d'employer pour le service du roi et de la patrie les talents que Dieu lui avait donnés, qu'il ne croyait pas qu'on put lui reprocher de n'avoir pas servi son prince et son pays suivant sa petite

portée, et qu'il espérait ne jamais manquer à ce juste devoir jusqu'au dernier moment de sa vie.

Ce fut M. Levasseur qui, en 1634, se trouvant à la tête du magistrat, consacra la ville de Lille à la Sainte-Vierge, invoquée sous le vocable de Notre-Dame-de-la-Treille.

Le digne mayeur mourut en 1644 « avec un regret de tous les » honnestes gens de la ville, et une plainte et une lamentation » de tous les pauvres, qui en sa personne perdoient un asile, et » un très-bon père qui les avoit secourus en toutes leurs misères: » Son corps fut placé dans un cercueil de plomb, dans lequel; » suivant son ordonnance, l'on a mis un os du bras de demoiselle Antoinette De Lyot, sa femme, morte en 1642, et la teste » d'un bien grand ami nommé Charles Herlin, en son vivant » docteur en médecine, décédé en 1644. »

Suivant le désir qu'il avait exprimé, son corps fut transporté à la Chartreuse, qu'il avait fait construire, et inhumé dans un coin de l'église. En 1793, la Chartreuse de la Boutillerie fut vendue et, comme la plupart des monastères, livrée au fer destructeur. Le tombeau de M. Levasseur, de cet homme dont la vie n'avait été qu'une bonne action, fut indignement violé; dès révolutionnaires acharnés exhumaient deux fois son cadavre pour s'emparer du cercueil de plomb. La découverte du corps fut accompagnée de circonstances singulières qui firent accourir tous les habitants du pays et occasionnèrent des troubles pendant quelque temps. Heureusement, les autorités de Béthune et de Lille, agissant de concert, envoyèrent quelques compagnies de soldats qui firent mettre le corps dans un cercueil de bois et l'amenèrent à Lille où on l'enterra dans le cimetière Sainte-Catherine. C'est actuellement l'emplacement de l'asile dirigé par les Filles de la Sagesse, rue Sainte-Catherine, près de l'église.

Par une disposition de la Providence, les restes du vénérable magistrat reposent, après bien des révolutions, auprès du sanctuaire de N.-D. de la Treille, à qui il avait consacré la ville de Lille.

H. JONELIN.

Le général Tholozé.

La mort a frappé dans le général de Tholozé l'un des plus vaillants soldats et des plus brillants officiers de l'armée. Par le caractère, les services et les lumières, il faisait honneur au métier des armes et au drapeau de la France. Notre temps ne citerait pas une vie militaire plus remplie. Tous les champs de bataille du long et terrible drame de l'Empire avaient connu son intrépidité. Les nombreuses expéditions guerrières de la monarchie constitutionnelle, sous Louis XVIII, Charles X et Louis-Philippe, notamment celle d'Espagne, celle d'Afrique, celle d'Anvers, mirent à l'épreuve sa précoce expérience et son dévouement inépuisable. Ses talents et son savoir ont été succes-

sivement employés à toutes les sortes de commandements et de travaux que comportaient son rang et son arme. On peut dire que son existence fut consacrée tout entière à ces choses qu'il ne séparait pas : l'honneur, le pays et l'armée.

Henri-Alexis de Tholozé, général de division, grand officier de la Légion-d'Honneur, ancien gouverneur de l'École polytechnique, ancien commandant de la treizième division militaire, ancien aide-de-camp du maréchal Soult, était né le 18 juin 1781, c'est-à-dire à l'époque de la guerre d'Amérique et au bruit de ses triomphes, quand éclatait partout, sur les continents et sur les mers, la prépondérance, incontestée depuis deux siècles et toujours croissante de la monarchie française dans tout l'univers. Il naquit à Bouchain (Hainaut), au sein d'une contrée, au sein d'une famille toute militaire. Le corps du génie compta à la fois six officiers de son nom : son père, lui, ses trois frères et un cousin-germain. Excepté lui, tous furent moissonnés par la guerre.

Son père, âgé alors de soixante-sept ans et revêtu du grade d'officier-général, périt, après cinquante ans de services, dans la campagne de Saint-Domingue, sous les ordres du général Leclerc, emporté par la fièvre jaune en vingt-quatre heures, le jour même de son débarquement. L'aîné des fils, qui était de l'expédition, eut le même sort et fut également foudroyé. Un autre fut tué au siège de Dantzick. Un autre laissa dans la retraite de Moscou, par l'excès des privations et des souffrances, plus que la vie. Le cousin-germain fut plus heureux. Il avait échappé à l'influence fatale de Saint-Domingue : il résistait aux rigueurs effroyables du climat de la Russie ; il trouva la mort à Krasnoï, dans l'héroïque volte-face du maréchal Ney. Assurément, jamais famille, comme aimait à le dire le général Tholozé, ne paya mieux sa dette à la patrie ; et, si lui-même il fut épargné, ce n'est pas faute d'avoir versé son sang bien des fois et de s'être prodigué sans réserve dans tous les dangers de son pays. « La France, » écrivait-il un jour, n'a pas tiré un coup de fusil depuis 1800, » que je n'en aie eu ma part. » On va voir qu'il avait le droit de s'exprimer ainsi.

Les quatre frères s'étaient préparés, depuis leur première jeunesse, à marcher sur les traces paternelles. Henri-Alexis était le troisième d'entr'eux. La révolution le trouva encore enfant quand elle éclata ; son esprit se mûrit de bonne heure au spectacle des victoires et des crimes d'une époque, qui n'exaltait les forces et les destinées de la France, que pour finir par les refouler et les abatre si cruellement un jour. Il entra à l'école polytechnique, sous le directoire, en l'an VI (décembre 1797), n'ayant pas encore seize ans accomplis. Il obtint le brevet de sous-lieutenant dans le corps du génie, sous le Consulat, le 5 janvier 1801. Sa vie militaire s'ouvrait avec le siècle. Il allait partager toutes les épreuves et tous les travaux de ce siècle extraordinaire pendant cinquante années, et dans ces cinquante années devaient se rencontrer, avec les époques les plus pacifiques et les plus belles, les plus militantes et les plus agitées de l'histoire.

Lieutenant du génie dès la fin de 1801, Tholozé figura, en 1803

et 1804, comme capitaine de sapeurs, au camp d'Ostende, dans l'état-major du général Friant; au camp de Boulogne, dans celui du général d'Hautpoul. Il suivit la grande armée dans son rapide passage des côtes de la Manche aux bords du Danube, et fit, à l'état-major du général Vandamme, plus tard du général Le-grand, cette magnifique campagne de 1805, en ayant la fortune d'être remarqué à Ulm, à Ollabrunn, à Austerlitz. A Austerlitz, il fut mis à l'ordre du jour de l'armée, et nommé, sur le champ de bataille, chevalier de la Légion-d'Honneur, malgré sa jeunesse. Ce sont là de ces souvenirs qui illustrent une vie. L'Empire commençait par des prodiges. Fait à l'image du temps, régime excessif et précaire, il ajoutait tout-à-coup des royaumes aux trente départements que la révolution nous avait donnés, pour reperdre un jour, en deux campagnes, et toutes les conquêtes de la révolution et beaucoup de celles de la royauté : heureux alors les français, si la royauté proscrite, en accourant de l'exil au spectacle de tant de désastres, parvint à sauver du naufrage la large ceinture des acquisitions successives de tous nos rois !

Tholozé passa les années 1806, 1807 et 1808, en Prusse et en Pologne. Le maréchal Soult avait distingué le jeune officier et l'avait attaché à sa personne, pour ne plus se séparer de lui jusqu'à la fin de cette rapide épopée de nos triomphes et de nos revers. L'estime et l'affection du maréchal devaient honorer toute sa carrière. Dans toutes les situations, le capitaine illustre appela à lui, voulut l'assistance de sa capacité, de son zèle, de son amitié; il s'appuyait sur ce bras dévoué avec confiance : à la longue, il put s'y appuyer avec orgueil. C'est l'honneur du général Tholozé que l'histoire militaire ne doive pas séparer son nom de celui du premier des lieutenants de Napoléon, du premier des administrateurs et des chefs de l'armée française dans le cours entier du demi siècle qu'embrassent nos regards.

Tholozé fit à cette grande école la campagne de 1807, ouverte sur la Saale, achevée à Tilsitt, aux extrémités de la Pologne ! Dans la journée d'Iéna, sous Lubeck, à l'assaut de cette ville, aux combats de Hoff, à la bataille d'Eylau, il se montra de plus en plus digne de son chef et de lui-même. Blessé à Eylau, on le retrouve sur le champ de bataille de Heilsberg ; il figure à l'attaque et à la prise de Königsberg. Puis, de ce théâtre lointain, il passe à un autre : des profondeurs du Nord, il court à celles du Midi, et termine, sous le soleil de l'Espagne, l'année 1808 commencée parmi les glaces des bords de la Baltique et du Niémen. Le 10 novembre (1808), il combat à Burgos. Il prend part à la poursuite de l'armée anglaise en Galice, à la bataille de la Corogne, au siège du Ferrol, à la prise de Chavés. La campagne de Portugal, et plus tard celle de l'Andalousie, avec toutes leurs péripéties funestes ou glorieuses, n'ont pas un événement où il n'inscrive son nom. La bataille de Braga, la bataille d'Oporto, la retraite du Portugal, le combat du pont de l'Arzobispo, la marche vers Cadix et le retour le trouvent toujours semblable à lui-même. Tant de travaux sont payés enfin (22 décembre 1809)

du grade de chef d'escadron. On voit que les premiers postes, dans l'ordre des périls et des services, ne donnaient aucune avance dans l'ordre de la faveur.

Tout le monde sait ce que fut la guerre d'Espagne, si témérairement engagée, si inégalement suivie, si fatale à notre puissance et à nos soldats. M. de Tholozé était remarquable tout à la fois par beaucoup d'âme et de feu, et par la suite, l'application, le zèle résolu et persévérant : c'était être plus fait qu'un autre pour cette guerre de l'opiniâtreté espagnole contre l'impétuosité française. Il continua de bien mériter du maréchal par ses fermes qualités dans le labeur de chaque jour, ce qui ne l'empêchait pas de se distinguer souvent avec éclat, par exemple à la bataille d'Ocana, aux sièges d'Olivenza et de Badajoz, à la bataille de la Guibora. Là, il courut enlever un drapeau jusque dans les rangs ennemis. Cette action lui valut (19 mai 1811) la croix d'officier de la Légion-d'Honneur. On ne peut assez admirer par quels travaux se marquaient alors tous les échelons.

L'année 1812 fut remplie par les désastres de la campagne de Russie dans le Nord, et l'affaiblissement croissant de nos armées, qui s'épuisaient de toutes parts, dans le Midi. A la bataille de l'Albuera, le commandant de Tholozé reçut deux blessures graves et eut un cheval tué sous lui. Quand il put rejoindre les drapeaux, il fut rappelé en Allemagne. La France, comme il devait nécessairement arriver, succombait au fardeau de tant d'entreprises, de tant de guerres, de tant de sacrifices et d'efforts. Entouré d'ennemis et obligé de leur faire face partout à la fois, l'Empire avait un rideau de soldats, d'officiers, de capitaines héroïques qu'il présentait partout aux assaillants, sans parvenir à se couvrir nulle part. Tholozé eut deux campagnes de 1813 : l'une, en Prusse, qui le fit assister aux grandes et terribles journées de Lutzen, de Bautzen, de Wurohen ; l'autre, en Espagne d'abord, en France peu après, afin de recueillir et de défendre les restes de notre armée de la Péninsule, confondus dans la même ruine que les débris de la royauté impossible du roi Joseph. C'est ainsi qu'il assiste aux batailles de Sauvemen, de Saint-Sébastien, de Saint-Jean de Luz, de Bidard, de Mugerer, d'Orthez, enfin la bataille de Toulouse termine ce vaste drame. Ou plutôt, nous nous trompons. Plût à Dieu qu'elle l'eût terminé ! Loïn de là, quelques mois à peine avaient passé, que le cartel fatal du 20 mars mettait en présence de nouveau la France et le monde, au péril de ramener sur la capitale, sur le royaume entier avec elle, des malheurs que les quatorze siècles précédents n'avaient pas connus ! La bataille de Ligny, et, dès le lendemain, une journée funeste, éprouvèrent, une fois de plus, mais en vain, la valeur intrépide de nos soldats, le coup-d'œil supérieur du maréchal, et le génie, désormais impuissant, de Napoléon. Tholozé eut sa part de ces suprêmes et douloureux combats. Là se fermait sans retour le cercle de ces tentatives surhumaines, de ces victoires inouïes, de ces revers irréparables. L'épisode extraordinaire et terrible de l'Empire était fini : nous rentrions dans l'histoire.

Comme toute l'armée, Tholozé, dès la première Restauration, s'était senti d'autres devoirs envers la patrie. Major le 28 janvier 1813, il avait été élevé, le 17 janvier 1814, pendant la campagne de France, au grade de colonel. Tel était le fruit qu'il remportait de cette longue suite de travaux, de faits d'armes et de dangers de nos armées, qui n'a rien de comparable dans les fastes militaires d'aucune nation. La Restauration prodigua aux chefs de ses armées, épuisées de triomphes et de revers, les emplois, les charges et les honneurs, pour marquer sa vive adoption de toutes nos gloires. Dès les premiers jours, elle s'était hâtée d'attacher sur la poitrine du jeune et brillant colonel la croix de Saint-Louis.

La monarchie, en se relevant, la seconde fois surtout, ne trouvait que des ruines. Elle avait tout à reconstituer. Il lui fallait rendre à la France tout ensemble des frontières, des finances, des institutions, une armée. Elle prit dans tous les camps les hommes d'élite qui devaient l'aider dans cette tâche ; M. de Talleyrand et le duc de Richelieu, pour traiter avec l'étranger ; le baron Louis et M. de Corvetto, pour refaire la fortune publique ; tous les grands esprits du temps, pour asseoir le système représentatif. Elle employa la main du maréchal Gouvion Saint-Cyr à refaire notre état militaire. L'expérience des grandes années qui venaient de passer, instruisit admirablement le tranquille et ferme génie de l'habile organisateur, du sage ministre, du grand citoyen, à rétablir, ou bien à innover à propos. Une de ses créations fut le corps d'état-major. Le maréchal Gouvion Saint-Cyr se fit honneur de comprendre dans le premier cadre le colonel Tholozé. Il l'attacha au service laborieux et éclairé du dépôt de la guerre, à la section historique. C'est là que je le connus et appris à l'apprécier. On était en 1819, dans cette situation complexe de l'État et de l'armée que les événements avaient faite à l'un et à l'autre, dans le travail difficile qu'ils commandaient à la France sur ses instincts, ses institutions et ses annales. Le bon esprit de Tholozé, son discernement et sa sagesse à l'égard de toutes les questions brûlantes qui n'étaient de notre ressort qu'en notre qualité de citoyens, mais qui, à ce titre, passionnaient tous les français, nous frappèrent tous dès l'abord ; sa juste et prévoyante modération, dans ces temps d'ardeurs universelles qui sont aujourd'hui apaisées, que l'âge présent ignore, et dont l'extinction rend désormais tout possible, même le bien, dut frapper plus vivement ceux d'entre nous que les spectacles du système représentatif à ses débuts, et la pente de leur esprit ; inclinèrent d'une façon particulière vers les matières d'intérêt public. Nous reconnûmes promptement aussi que personne n'avait une capacité plus décidée pour l'ordre spécial de travaux qui nous était confié. Il y portait l'ardeur judicieuse et résolue qui, sur le terrain, avait fait du colonel d'état-major un serviteur d'élite : il aimait l'instruction pour elle-même. Il l'aimait pour tous les fruits qu'un esprit élevé en peut jurer. Il attaqua les parties confuses et inconnues de l'administration et de l'histoire militaire, en officier du génie, avec la sage et le flambeau, avec le

coup-d'œil et la persévérance qui font en toute matière les œuvres utiles. Ce qui vaut mieux, nous sentimes très-vite que nul ne portait plus haut, en toutes choses et dans tous les rapports, ces qualités unies de l'intelligence et du caractère qui marquent les rangs parmi les hommes, et font reconnaître de tout le monde les véritables privilégiés d'entre eux. Après quatre ans de travaux assidus, en 1822, la croix de commandeur paya les services de Tholozé. Nous nous trouvâmes tous honorés et récompensés en lui.

Cependant, l'éruption soudaine et violente de toutes les libertés au milieu des générations qui avaient eu l'irréparable malheur d'être divisées jusqu'à l'émigration et à la terreur, eut pour contre-coups plusieurs révolutions au-dehors, en attendant les nôtres. L'expédition d'Espagne fut un parti pris, courageux et honorable, du pouvoir royal, dans le sens de son principe, parmi les difficultés de cette situation. Elle rappela au service actif le colonel Tholozé. Il fut nommé à l'emploi de chef d'état-major de la 1^{re} division du corps d'armée du maréchal Moncey. L'affaire de Mataro, la prise de Barcelone, la soumission de la Catalogne, province guerrière où l'esprit révolutionnaire semblait avoir plus de racines qu'ailleurs, honorèrent ce corps d'armées. Deux ans après, Tholozé était élevé au grade de maréchal-de-camp, et attaché, en cette qualité, au comité consultatif d'état-major.

C'est là que le trouva, peu après, l'expédition d'Afrique. Cette mâle entreprise de la Restauration devait être la seule des conquêtes de la France, depuis 1792, qui ne serait pas reperdue, la seule qu'il serait donné à nos armes de conserver, parce qu'elle fut accomplie avec le mélange de fermeté, de lumières et de sagesse qui distingue la politique régulière et sensée. Il y avait là des perspectives qui sollicitaient naturellement l'ambition et le courage de Tholozé. Il fut nommé sous-chef d'état-major de l'armée d'Afrique (février 1830). Le débarquement de Sidi-Ferruch, le combat de Staouéli, la bataille du 21 juin, l'attaque du fort de l'Empereur, la prise d'Alger, eurent le général Tholozé pour témoin et pour acteur. Cette courte campagne, brillante comme une réminiscence des croisades, héroïque comme les plus grandes choses de l'Empire, et marquée plus qu'elles au sceau de l'utilité prévoyante et durable qui est nécessaire à la vraie grandeur, compléta sa réputation militaire. Une rare faveur attesta la part qu'il y avait prise: Il fut le premier gouverneur donné à la ville d'Alger, quand cette capitale eut succombé sous les coups de nos soldats. C'était le 5 juillet 1830. A ce même moment, le trône qui donnait à la France un vaste empire s'écroulait dans une de ces revendications d'autorité qui étonnaient beaucoup alors, dans un conflit de pouvoirs que personne ne s'était attaché à prévenir, que personne n'eut la puissance de circonscrire et de calmer.

La Restauration, dans cette tempête, n'eut pas le temps de rétribuer les travaux qui avaient, sous ses auspices, glorifié nos armes et illustré sa chute. Le gouvernement nouveau éleva le

général Tholozé à la dignité de grand-officier de la Légion-d'Honneur.

Ce gouvernement, sage, mais résolu, débuta par le siège d'Anvers, pour marquer sa place en Europe. Comme Louis XVI avait, en Amérique, constitué les États-Unis, comme Charles X avait, en Orient, constitué la Grèce, Louis-Philippe constituait la Belgique sur nos frontières : gloire singulière, qu'aucun de nos pouvoirs révolutionnaires n'a connue ; noble emploi des forces et de l'ascendant de la France, qui faisait entrer, en trois règnes, trois États de plus dans la famille des nations ! Le général Tholozé reçut le commandement de la 2^e brigade de la 2^e division de l'armée du Nord. Il passa de là au commandement de l'école polytechnique. Un officier du génie ne pouvait se proposer de plus belle perspective, ni rendre de services plus considérables. Pendant neuf années, il présida aux destinées de cette grande institution, qui le comptait parmi l'un de ses plus nobles enfants. Pendant neuf années, il fit prévaloir la discipline, l'ordre, le travail, tous les progrès, dans cette pépinière d'esprits jeunes et ardents, parmi les circonstances les plus difficiles qui furent jamais. Le grade de lieutenant-général venait de reconnaître ce rare mérite (24 août 1838), quand l'insurrection de Barbès, au 12 mai 1839, porta le trouble dans Paris, dans le gouvernement et dans l'école. L'école fut envahie par une bande de factieux. Le général s'élança seul à sa rencontre, la chassa avec sa bravoure héroïque, et fit avec confiance distribuer des armes aux élèves pour repousser au besoin d'autres tentatives. Un incident de presse fâcheux s'éleva. L'autorité blâma les dispositions du gouverneur, comme c'était son droit ; et il quitta ce commandement qu'il avait si longtemps conservé, mais pour recevoir, de jour en jour, des témoignages plus multipliés et plus éclatants de la confiance et de l'estime du gouvernement. Il fut, chaque année, destiné, soit successivement, soit même tout ensemble, à l'inspection de l'école polytechnique, de l'école de Saint-Cyr, de l'école d'état-major. On savait que personne n'apporterait parmi les maîtres et les élèves plus d'expérience et de lumières, ni plus d'autorité. Il fut aussi appelé, selon les besoins du service, à la présidence du comité consultatif du corps de l'état-major, et aux grands commandements militaires, à celui de la 13^e division en particulier. On peut dire avec vérité que nulle part sa trace ne sera effacée.

Cette carrière si honorable finit avec la monarchie constitutionnelle. Elle avait commencé quand tombaient la république et l'anarchie. Il était bien qu'elle se terminât quand ces deux fleaux étaient déchaînés de nouveau sur la France. Dans cet intervalle, qui avait été d'un demi-siècle, il avait vu l'esprit monarchique donner aux français trois grands gouvernements, qui ne s'étaient eux-mêmes que trop rapidement succédé, malgré leurs différences profondes ; et à cause de ces différences peut-être. Sous tous trois, il avait fait reconnaître son patriotisme, sa sagesse, sa loyauté. Sa retraite fut liquidée le 17 avril 1848. C'était un des premiers actes de la république.

En entrant dans la vie privé pour la première fois, le général Tholozé y retrouva tout son courage. Il ne tarda pas à en avoir besoin. Grand, robuste, plein de onaleur d'âme, plein d'activité d'esprit, plein de vie, il avait semblé jusqu'alors défier le temps. Par degrés, le poids de tous ses travaux et de toutes ses fatigues, sous tant de cieux divers et parmi tant de périls, se fit sentir. Des infirmités, résultats naturels de si longues épreuves, sans altérer la force de son âme et l'ardeur de sa pensée, attristèrent ses dernières années. Les soins d'une compagne digne de son nom, dont la vie s'est écoulée dans les bonnes œuvres, ceux d'amis fervents et fidèles, les consolations surtout de la religion, qui étaient pour lui un héritage de famille, l'aidaient à surmonter ses privations et ses maux. Il n'y a que les malheurs publics dont rien ne pouvait distraire un cœur qui avait battu près de soixante-douze ans pour la France.

Le 24 mai 1853, il succombe. Dans le cours de sa carrière, il avait été blessé grièvement trois fois ; il avait fait dix-huit campagnes ; il avait vu vingt-cinq batailles rangées, trois sièges, des combats sans nombre. C'était là sa part dans le bilan de gloire de nos armées. Malheureux les temps à qui furent réservées, au prix du bouleversement universel et de deux invasions, de telles moissons d'honneur, puisqu'elles n'ont laissé après elles que des ruines et le déplacement à notre prejudice des forces qui constituaient l'équilibre du monde ! Mais heureux les hommes auxquels il fut donné de s'en approprier une noble part ! Ils ont bien mérité du pays, et leur nom sera conservé par l'histoire.

SALYANDY.

Joseph Desforges, acteur lillois.

Tout le monde connaît le magnifique théâtre de Bordeaux, chef-d'œuvre de l'architecte *Louis*, dont le péristyle, orné de douze colonnes supportant autant de statues colossales, rappelle les grandes compositions architecturales de l'antiquité. Ce monument grandiose, où l'on respire à l'aise et pour lequel on n'a épargné ni le terrain, ni la dépense, recèle un vaste foyer décoré des bustes de nos auteurs dramatiques et lyriques les plus célèbres, et des portraits des principaux acteurs qui ont illustré la scène bordelaise. Or, parmi ces portraits, on en distingue un en pied, bien peint, représentant peut-être un père-noble, mais, à coup sûr, un honnête homme à en juger par la bonne figure qu'il porte, et dans tous les cas, un artiste qui a mérité un souvenir durable de la part de la ville de Bordeaux.

Cet acteur, qui a obtenu une place d'honneur au foyer du plus beau théâtre que l'on connaisse en France, appartient au département du Nord ; il est lillois. Voici l'inscription gravée au bas du cadre de ce portrait :

JOSEPH DESFORGES, né à Lille en 1754,
Mort à Bordeaux en juillet 1825.
• Son rare talent et sa bonne conduite
• Lui ont mérité des hommages
• D'un public dont il a fait les délices
• Pendant trente ans. »

(La toile est signée: G. de Gakard, 1822.)

Le lillois *Desforges* qui fit, en effet, pendant longtemps les délices des bordelais en jouant avec beaucoup de naturel les *Crispin*, et avec beaucoup de rondeur les financiers, finit par gagner un embonpoint excessif et de forts accès de goutte qui l'emportèrent. Son portrait est placé entre ceux de *Rode*, célèbre violoniste né à Bordeaux, et de *Boyeldieu*, talent universel qui mérite des hommages dans tous les lieux où l'on sait apprécier l'harmonie et la grâce.

Joseph *Desforges* ne fut pas le seul artiste lillois qui reçut des applaudissements sur le grand théâtre de Bordeaux. Il fut suivi par *Louis Merché*, dit *Marchand*, fils d'un graveur de Lille, qui commença à étudier les beaux-arts et à qui M. *Libert de Beaumont* décerna le 5 janvier 1784, le prix du modèle de la classe du dessin de l'académie des arts à Lille; ce *Merché* exerça l'art de la gravure en cette ville comme ses parents, mais apparemment il n'y réussit pas pendant la Révolution, car il préféra se faire comédien : c'était encore rester artiste. Le 14 thermidor an VIII, il était attaché au grand théâtre de Bordeaux. On eroit qu'il obtint dans sa jeunesse une pension de la ville de Lille pour aller étudier les beaux-arts à Paris; mais que les circonstances ne lui permirent pas de profiter de cet avantage et de suivre cette carrière. Les artistes ont aussi leur destinée, et ce n'est pas seulement des livres qu'on doit dire : *Habent sua fata.*

A. D.

Un sculpteur Valenciennois du quinzième siècle.

De tout temps la ville de Valenciennes a produit des artistes peintres, sculpteurs, architectes. Pourquoi donc cette cité eut-elle le privilège de fournir le constructeur du château de Ham, le statuaire qui enrichit le temple de l'antique abbaye de Saint-Bertin, le décorateur de la belle cathédrale de Tournai, le sculpteur de l'église de Vicoigne? C'est qu'enrichie de bonne heure par l'industrie et le commerce de ses habitants intelligents, elle put encourager, et nourrir dans son sein, les hommes ingénieux qui cultivaient avec succès les beaux-arts. Le goût, ce sixième sens qui manque souvent à ceux qui ne s'occupent que de trafic, ainsi que cela se remarque en Angleterre et aux États-Unis d'Amérique, s'implanta heureusement dans notre riche contrée, et fut presque à toutes les époques, un don de nature pour les valenciennois. On en retrouve des traces bien marquées presque à chaque siècle. Nous allons encore apporter une nouvelle preuve à l'appui de ce que nous avançons.

En tête du chœur de l'antique église de St-Bertin de Saint-

Omer, chœur achevé en 1353 d'après M. *Henri de Laplane*, historien érudit de ce monument, s'élevait autrefois (sur le devant de l'autel St-Martin) l'ancien maître-autel dédié à St-Pierre et à St-Paul. Cet autel subit bien des changements et des embellissements ; celui que l'on peut regarder comme le plus remarquable, et qui se rapporte d'ailleurs à notre sujet, arriva en l'an 1459, lorsque *Guillaume Fillastre*, un des plus célèbres abbés de St-Bertin, en même temps évêque de Tournai et auteur de la *Toison-d'Or*, fit établir, pour décorer ce point important de son église, un magnifique retable en or, enrichi de figures de vermeil et de pierres précieuses. Il était d'or de ducat, dit l'abbé Dominique de Witte, historien de l'abbaye de St-Bertin ; et il avait sept pieds de longueur et deux pieds et demi de hauteur : on le fermait par les fameux volets peints par le célèbre *Hemling*, ou *Memling*, comme on le nomme maintenant, qui représentent la vie entière de St-Bertin, exécutée de la manière la plus charmante. Ce chef-d'œuvre de la peinture gothique fut recueilli par un boulanger de Saint-Omer lors de la dévastation de Saint-Bertin ; un amateur du pays le découvrit et l'acquit on ne sait à quel prix ; il fut exposé en vente en 1823 à l'hôtel de Bullion ; un marchand hollandais l'acheta pour la modique somme de 7,500 fr. et le revendit fort cher au prince royal des Pays-Bas. Enfin, à la vente des tableaux du prince d'Orange, il fut adjugé à la somme de 23,000 florins à M. *Roos*, pour la Russie.

Le beau retable en or, garni de figures en vermeil, était l'œuvre d'un artiste de Valenciennes d'un tel talent qu'on avait jugé que celui du seul *Memling* pouvait s'associer au sien. C'est le grand cartulaire de St-Bertin qui nous l'apprend. L'œuvre remarquable et magnifique de l'habitant de Valenciennes portait les vers suivants inspirés à Guillaume Fillastre par son amour pour la Sainte Trinité :

Guillelmus proces Tullensis, et istius abbas,

Conventus, opus hoc tibi trino sanxit et uni (1).

S'il nous reste quelques données sur la destinée du beau tableau de *Memling*, il n'en est pas de même de celle des magnifiques sculptures qui alliaient un chef-d'œuvre à un autre ; on ne sait plus rien du beau retable en or fin, ni des figures de vermeil enrichies de pierres fines. L'œuvre d'art du sculpteur valenciennois était trop précieuse pour être méprisée par le vandalisme révolutionnaire et sa splendeur même a fait sa perte. A cette époque tout ce qui était riche, homme ou meuble, périsait. A peine s'il nous est possible de constater ici que ce monument a existé.

A. D.

Philippe Everaert, de Dunkerque.

Dunkerque a possédé de tout temps des hommes d'un savoir

(1) Mémoires des Antiquaires de la Morinie, VII, p 53.

éminent qui, sortis de la foule, ont été utiles à la cité, mais dont la cité n'a guère conservé le souvenir. Nous citerons entre autres aujourd'hui M. Philippe Everaert, né à Dunkerque en 1705, d'une famille d'honnêtes artisans, et qui parvint par son mérite à occuper une position élevée parmi ses concitoyens.

M. Philippe Everaert, tout en se livrant dès sa jeunesse au métier de charpentier, s'appliqua de bonne heure à l'étude des arts et des sciences et se fit surtout remarquer par son aptitude pour le dessin et l'architecture. Sa capacité, le goût qu'il montra dans la distribution des constructions civiles le mirent en grand renom non-seulement à Dunkerque, mais dans toutes les localités environnantes dans un rayon très-étendu. Également versé dans la science hydraulique, il construisit des écluses, dirigea des conduits d'eau, éleva des moulins à scier des planches, et d'autres façon de Hollande. De toutes parts on venait le consulter et ses plans étaient toujours suivis. Le gouvernement même utilisa ses vastes connaissances, et, en 1755, il fut chargé de dresser une carte figurative de la rade de Dunkerque et de ses bancs. L'année suivante on le chargea de faire le plan de l'arsenal de la marine de cette ville, et on lui confia aussi l'exécution de plusieurs cartes nautiques du fleuve St-Laurent, des fles de Terre-Neuve, et des côtes d'Anticosti jusqu'à Québec, le tout pour l'usage des navires de l'État, armés à cette époque en notre port pour le Canada.

Il ne manquait sans doute à M. Everaert qu'un plus vaste théâtre pour devenir une illustration et il songeait sérieusement à sortir du rayon limité d'une ville de province où son talent se trouvait à l'étroit. Il était décidé à prendre son essor dans la capitale, lorsque le conseil échevinal de Dunkerque résolut de le détourner de son projet en lui accordant une pension sur les deniers de la commune, afin de le conserver à la localité; mais le conseil eut l'heureuse pensée de rattacher à cette pension une création utile qui pût en même temps offrir à M. Everaert une position honorable parmi ses concitoyens. Ce fut dans sa séance du 16 novembre 1760 qu'il vota la fondation d'une école publique d'architecture et de dessin dont M. Everaert fut nommé professeur aux émoluments annuels de 600 livres qui prirent cours de ce jour même, bien que l'on ne fût pas en mesure encore d'ouvrir les deux classes dont la fondation était décidée en principe. On commença même par une seule école, celle d'architecture, dont M. Everaert eut la direction et qui fut établie au deuxième étage au-dessus de la Bourse, dont la construction date de 1755. La géométrie y fut également enseignée et eut pour premier professeur M. Ghyselincx. Quant à l'école de dessin, elle ne fut ouverte, dans le même local, qu'en 1769, et M. Everaert étant mort dans l'intervalle, la direction en fut confiée à M. Truit, élève de l'hospice de Dunkerque, qui avait fait de rapides progrès dans la peinture, et qui avait été perfectionner son talent dans la capitale.

A. DAS ENBERGH.

Le dernier Mayor de Valenciennes.

Le Mayor de Valenciennes faisait partie du corps du Magistrat ; il suppléait dans certains cas le prévôt, avait des attributions spéciales touchant les scellés à apposer, la vérification des poids et mesures, l'inspection des denrées, etc., etc. Il était nommé avec les échevins. Le plus ancien Mayor cité par d'Oultramant, dans son *Histoire de Valenciennes*, est un nommé *Anselme*. Dans des lettres de l'an 1196, de Baudouin, depuis empereur de Constantinople, sont mentionnés comme mayeurs de Valenciennes, *Hélin le Sommier* et *Mathieu Mabloart* ; en 1210 *Landry* était Mayor.

En 1786, le Mayor prenait le titre de *Receveur des consignations et Commissaire aux saisies réelles*. En 1790, le titulaire de ces fonctions municipales était M. *Charles Bouchelet de Berlaymont*, fils de Charles Bouchelet, seigneur de Josse, consul de commerce à Valenciennes et d'Isabelle Walwein dont le père, Corneille Walwein, était conseiller pensionnaire de la châtellenie d'Ypres.

Le Mayor Bouchelet de Berlaymont, né à Valenciennes en 1757, avait épousé, en 1780, Marie-Thérèse Walwein, fille de Louis-Josse Walwein, échevin d'Ypres. Il devint membre de l'assemblée des Notables en 1789, et conserva le titre et les fonctions de Mayor de Valenciennes jusqu'à la suppression de cette juridiction et les changements radicaux opérés dans toutes les magistratures par la révolution française. Il émigra en Allemagne et retrouva à la cour de Vienne une honorable existence par l'effet de ses alliances dans les Pays-Bas autrichiens. Il est mort à Vienne en 1819, à l'âge de 62 ans, étant conseiller intime de l'empereur d'Autriche. Son portrait, finement exécuté à la gouache, par le célèbre peintre viennois *Hirsch*, a été légué, le 2 juin 1843, par sa veuve Marie Walwein, au baron *Taylor*, membre de l'institut de France, son cousin. M. Taylor, attaché à la ville de Valenciennes par ses alliances de famille, a jugé convenable de faire hommage de ce portrait au musée de cette ville : nous avons été chargé de l'offrir en son nom, à cet établissement communal, en janvier 1854. Cette œuvre, d'un artiste allemand peu connu en France, avait une place marquée au musée de Valenciennes où elle rappelle les traits d'un membre d'une famille distinguée qui a exercé dans cette ville d'honorables fonctions.

La famille *Walwein*, de laquelle étaient issues la mère et la femme de Charles Bouchelet de Berlaymont, dernier Mayor de Valenciennes, est celle des ancêtres maternels de M. le baron *Taylor*, membre de l'académie des beaux-arts, et vice-président de la société du département du Nord à Paris, qui en possède une généalogie remontant à l'an 1297. Cette maison, appartenant à la fois au Nord de la France et au Midi de la Belgique, nous avons cru utile de tirer de sa généalogie la note suivante que M. Taylor a bien voulu nous communiquer.

A. D.

« La famille *Walwein* est connue en Flandres depuis le treizième siècle. Un seigneur de ce nom fut au nombre des personnalités qui en 1297 furent massacrés à Ypres dans une sédition populaire et jetés par les fenêtres de l'hôtel-de-ville. Le 15 août 1326, Jean Walwein, et d'autres seigneurs ses confrères, renouvelèrent les magistrats de la ville d'Ypres et les installèrent dans leurs fonctions après les avoir nommés. Une charte en flamand constate le fait et réunit les noms de ces magistrats,

» La branche à laquelle appartient par sa mère le baron Taylor a pour auteur Pierre Walwein qui vivait à Ypres en 1478.

» Vers la fin du siècle dernier, cette branche avait pour chef le grand-père du baron Taylor, M. Walweja, gouverneur du cercle de Bruges sous le règne de Joseph II. Son attachement aux idées politiques et philosophiques de ce prince, l'exposa au ressentiment du peuple et après avoir vu sa maison mise au pillage et détruite, il fut forcé de fuir et vint chercher un asile en France où il est mort commandant en chef de la garde nationale de Marseille. L'administration de M. Walwein a laissé à Bruges les plus honorables souvenirs. Il a donné son nom à un des ~~ses~~ (une des écluses) et à un jardin qu'il avait eu le projet de consacrer à l'étude de la botanique et qui devait être public. On peut rappeler aussi qu'il créa deux Bourses pour élever au collège de Bruges deux jeunes gens choisis par la ville, et que ces deux élèves ont été, l'un, le célèbre bibliographe *Van Praet*, mort Conservateur de la bibliothèque royale à Paris; l'autre, *Legillon*, peintre de genre distingué. On conserve aux archives de Bruxelles la correspondance de M. Walwein, gouverneur du cercle de Bruges, avec Joseph II.

» Son fils, Georges Walwein fut tué à Paris dans le massacre des prisonniers de l'abbaye aux funestes journées de septembre; on trouve son nom sur la liste des victimes. Il a laissé un fils, ancien maire de Tours, et actuellement conseiller de préfecture à Alger.

» Pendant que le grand-père maternel du baron Taylor fuyait la Belgique, comme partisan d'un système de philosophie contraire aux idées catholiques, un de ses oncles paternels, le général Taylor, qui avait embrassé la défense du catholicisme en Irlande était obligé, après l'expédition du général Hoche, de se réfugier aussi en France où le gouvernement l'employa comme général. »

Écrits relatifs à l'histoire d'Angleterre et publiés à Saint-Omer, Douay, etc.

On sait avec quel empressement les Anglais recherchent tous les livres relatifs à l'histoire de leur pays; un assez grand nombre de ces livres, imprimés sur le Continent, sont rares dans la Grande-Bretagne et ils s'y payent des prix fort élevés. Les presses de Louvain et d'Anvers en ont enfanté plusieurs; les réfugiés que

l'intolérance anglicane ou les troubles politiques vouaient à l'exil faisaient volontiers usage des imprimeries flamandes pour énoncer des idées qui, de l'autre côté de la Manche, étaient rigoureusement proscrites. Nous nous bornerons, pour le moment du moins, à signaler quelques écrits qui ont paru dans des villes françaises et que tout bibliophile des trois Royaumes est heureux de posséder.

The life of the glorious bishop Saint Patricke, apostle and primate of Ireland. Together with the lives of the holy virgin Saint Bridgit and of the glorious abbot Saint Columbe; *Saint-Omers*, John Heigham, 1625, 8°.

Punition de Dieu arrivée en Angleterre. Du grand nombre des morts en 24 heures et marqués d'une main sur le corps qui remplit de crainte et de tremblement les royaumes d'Écosse et d'Angleterre; *Saint-Omer*, 1626, in-12.

L'auteur de cet étrange opuscule affirme hardiment que deux cent mille personnes sont mortes à Londres le 2 février 1626, chacune d'elles ayant sur l'épaule une marque semblable à celle d'un fer rouge.

Reynerus (Clemens) Apostolatus Benedictorum in Anglia, *Duaci*, ex off. L. Kellami, 1626, folio.

Il existe quelques exemplaires sur papier fin avec un supplément. Voir, au sujet de cet ouvrage Gough, *British Topographer*, t. I, p. 128; Nicolson, *Historical library*, p. 147.

The Ransome of time being captive, wherein is declared how precious a thing is time, Written in spanish by the father Andrews de Soto, translated into english by J.-H. Doway, Gerard Pinsonne, 1634, 8°.

Cette traduction d'un traité de morale en espagnol sur le prix et le bon emploi du temps ne séduirait guères aujourd'hui les bibliophiles s'ils ne trouvaient pas en tête de ce volume un beau portrait de Catherine, duchesse de Buckingham, gravé par Crispin de Pas.

Th. Stapleton, Tres Thomæ. *Duaci*, J. Bogard, 1588, 8°.

Les trois Thomas dont il est question dans cet écrit sont l'apôtre Saint-Thomas, Saint-Thomas, archevêque de Canterbury et le chancelier Thomas Morus.

G. Thyreus, Ibernus, discursus penegeticus de nominibus, tribulationibus et miraculis S. Patricii Ibernorum apostoli. *Duaci*, Baltazard Beller, 1617, 8°.

Tous les anciens livres relatifs à Saint-Patrice sont vivement convoités en Angleterre; celui-ci n'est pas un des plus communs.

Henry More, *Historia Provinciæ anglicanæ Societatis Jesu. Audomari*, typis Thomæ Guebels, 1660, in-folio.

Ouvrage important pour l'histoire; l'auteur a été admis à consulter les archives du Vatican; il a eu à sa disposition la correspondance des missionnaires envoyés en Angleterre et les papiers des collèges anglais établis sur le continent.

F. Davenport, *Manuale missionarium regularium præcipue Anglorum S. Francisci*, in quo fragmenta seu historia minor provinciæ Angliæ F. F. Minorum exaratur. *Duaci*, R. Beller, 1658, in-12.

L'auteur était chapelain de la reine Henriette-Marie ; son nom de religion était François de Sainte-Claire.

Copie d'une lettre envoyée d'Angleterre au séminaire des Anglois à Douay. Par un prêtre qui avoit été autrefois de leur compagnie. Contenant l'histoire du martyr de quatre autres prêtres du même collège, lesquels ont été condamnés et mis à mort en Angleterre en cette présente année 1616. Traduite du latin en françois par le sieur D. D. Jouxte la copie imprimée à Douay chez Pierre Ayroy, 1616, 8°.

Jean l'Espagnol, Histoire notable de la conversion des Anglois, des saints du pays, des monastères, églises et abbayes, des pèlerinages, des apparitions des esprits et des saintes reliques. Douay, B. Bellere, 1614, in-12.

Oldys, dans son *British librarian*, 1614, in-12, parle en détail de cet ouvrage.

Henricus Fitz-Simon, *Britannomachia Ministrorum, in plerique et fidei fundamentis et fidei articulis dissidentium*. Dupci, B. Beller, 1614, 4°.

L'auteur était un jésuite né à Dublin ; voir J. Ware, *De scriptoribus Hibernis*.

A true report of the death and martyrdom of M. Campton jesuite, at Tiborne, the first of december 1581, sans lieu ni date, (Douay) in-16, signatures A—Gii.

Cette relation s'annonce comme l'œuvre d'un prêtre témoin du supplice ; elle est attribuée à Robert Parsons, jésuite qui écrit, au sujet des arrêts rendus par la reine Elizabeth contre les catholiques, divers ouvrages en latin et en anglais devenus fort rares. (Voir la *Bibliotheca Grenvilliana*, 1842, p. 525.) Un de ces écrits (*Conferens about the succession to the crown of England*, 1594) fut pros crit si rigoureusement qu'en posséder un exemplaire fut déclaré crime de haute trahison et un libraire fut pendu pour en avoir débité.

Ricardus Vitus (Richard White) *Historiarum Britanniae libri V, Atrabati, ex officina G. Riverii, 1597* : les livres suivants furent imprimés à Douay chez Charles Boscard : le 6° en 1598, le 7° et le 8° en 1600, le 9° en 1602, le 10° en 1606, le 11° en 1607. On assure qu'on ne connaît qu'un très-petit nombre d'exemplaires où tous ces livres sont réunis ; il s'en trouve un dans la riche bibliothèque formée par sir Thomas Grenville et qu'il a léguée au Musée britannique. Les neuf premiers livres furent réimprimés avec quelques additions en 1606 dans la même ville et dans le même atelier. Voir, au sujet de R. White les *Mémoires de Nicéron*, t. XXIV, p. 90 et Foppens *Bibliotheca belgica*, t. II, p. 1072. On lui doit plusieurs autres ouvrages imprimés à Douay ou à Arras et notamment celui-ci qui ne se rencontre pas facilement : *Brevis explicatio martyrii Sanctae Ursulae et undecim millium Virginitum Britanniarum*. Duaci, P. Avroius, 1610, 8°. G. B.



BULLETIN BIBLIOGRAPHIQUE.

329. — ALMANACH séculaire de l'Observatoire royal de Bruxelles, par le directeur *A. Quellet*, secrétaire perpétuel de l'Académie royale de Belgique, correspondant de l'Institut de France, des Sociétés royales de Londres, Edimbourg, Copenhague, etc. etc. Commandeur de l'Ordre de Léopold. *Bruxelles, A. Hayez*, 1854, pet. in-18 de 460 pages.

Le mérite de *M. Quellet* est trop universellement connu pour que nous le fassions ressortir; dire qu'un ouvrage porte son nom, c'est annoncer qu'il est fait en conscience et rempli d'enseignements utiles. Quelque calui que nous annonçons porte le titre modeste d'*Almanach*, il réunit au suprême degré les conditions que nous venons d'indiquer. C'est un répertoire indispensable à tous les hommes d'affaire et de science, nous pourrions même ajouter à tous les hommes du monde et de plaisir, car on y trouve les rapports exacts entre les monnaies belges et françaises et celles de tous les Etats de l'Europe, notions devenues de la plus grande nécessité à ceux qui sortent de leur pays, et l'on sait combien de monde voyage aujourd'hui! Pour donner une idée de ce que renferme d'utile le petit livre que nous annonçons, il nous suffira de dire que sa *table des matières* comprend dix pages, divisées en cinq grandes sections, savoir : *astronomie; géographie et statistique; météorologie; magnétisme terrestre et phénomènes périodiques naturels; poids et mesures, monnaies, tables diverses; documents divers*. Depuis vingt-et-un ans qu'il existe, cet annuaire a grandi en réputation comme en utilité; c'est une majorité acquise par l'âge et le succès. A. D.

330. — Notice historique sur la chapelle de Notre-Dame-des-Dunes à Dunkerque. Par *M. Raymond de Bertrand*. *Dunkerque, C. Drouillard*, 1853, in-12 de 118 pages. 1 lithogr. de *Brasseur*.

Cette notice est faite avec soin et dans un bon esprit. On réunit

maintenant les souvenirs pieux de nos contrées, les traditions catholiques de nos pères, et l'on fait bien. Dans quelques années il serait trop tard de chercher des origines perdues et oubliées. Aujourd'hui encore il reste quelques vieillards qui ont vu l'ancien régime et qui ont des données sur les usages religieux du temps passé. Il faut mettre à profit ces précieux renseignements qui disparaissent chaque jour. M. de Bertrand a été bien inspiré dans l'idée qu'il a eue de reconstruire la petite chapelle des Dunes de Dunkerque.

A. D.

331. — EXTRAITS ORIGINAUX d'un manuscrit de *Quentin de Lafons* intitulé : *Histoire particulière de l'église de Saint-Quentin*, publiée, pour la première fois, par *Ch. Gomart*, correspondant du ministère de l'Instruction publique, membre d'un grand nombre de sociétés savantes. — Tome I^{er} — *Saint-Quentin, Dolois*. A Paris, *Derache*, 1854, 4 vol. in-8° de xx et 506 pages, avec fac-simile, calques et plans.

Quentin de Lafons était mort en 1650 après avoir passé 30 ans de sa vie à écrire l'histoire de l'église et celle de la ville de Saint-Quentin ; ses manuscrits restèrent au chapitre de Saint-Quentin et furent dispersés, comme tant d'autres, à la révolution française. M. Ch. Gomart, qui prend un vif intérêt à l'histoire de son pays, ayant été mis en possession de parties notables des écrits de *Quentin de Lafons*, conçut le projet de les faire imprimer : son prospectus fut lancé ; il lui amena la découverte du reste des écrits de l'historien Saint-Quentinois. M. *Le Sévriér*, premier Président de la cour de Douai, riche en documents, précieux sur l'histoire de Saint-Quentin, lui communiqua la copie d'une bonne partie de l'ouvrage de *de Lafons* ; M. *Aug. Devillers*, licencié-avocat à Valenciennes, lui offrit une copie de près de 200 chapitres de l'histoire particulière de la ville de Saint-Quentin ; de sorte que l'éditeur eut en main la majeure partie, sinon la totalité, de tout ce qu'avait écrit *Quentin de Lafons* sur sa localité. Ce fut alors que M. Ch. Gomart prit la résolution d'éditer deux volumes comprenant, le premier, l'*Histoire particulière de l'église de Saint-Quentin*, le second, l'*Histoire particulière de la ville de Saint-Quentin*. Voici déjà la moitié de cette œuvre arrivée à bonne fin ; M. Gomart l'a fait précéder d'un *avant-propos* et d'une *notice biographique* sur l'auteur ; il l'a enrichie de plans, figures et calques, qui l'illustrent, de notes qui éclaircissent le texte, et d'une table des noms des personnes qui en rend l'usage facile et commode. Nous attendrions maintenant le second volume pour parler de l'ouvrage plus complètement.

A. D.

332. — SOUVENIRS dramatiques. — Talma. — Anecdotes et particularités concernant cet acteur, et le voyage qu'il fit à Bop-

(3^e série, t. 4). 14

logne-sur-Mer en 1817 (par P. Hédouin). Paris, typ. Vinchon, 1854, in-12 de 24 pages.

Cet opuscule, quelque minime qu'il soit, puisqu'il n'est qu'un article extrait du *Ménestrel*, n'en mérite pas moins une mention de notre part : il traite du grand tragédien originaire de notre contrée, et tout ce qui rappelle ce célèbre artiste a droit à notre attention. Nous trouvons d'ailleurs dans ce livret la rectification d'un fait : jusqu'ici on avait cru (et M. de Chateaubriand avait prêté sa plume à cette fable ridicule), que Talma avait donné des leçons à Napoléon pour porter le costume impérial. Talma a réclémé lui-même contre la fausseté de cette assertion. « Ce qui est vrai, a dit le grand artiste à M. Hédouin, c'est que Napoléon m'a quelquefois donné d'excellents conseils, que j'ai mis à profit, sur certains de mes rôles. » Cette version est plus vraisemblable, en effet, que les autres. Napoléon n'était pas homme à passer son temps à se draper ; son génie naturel avait bien surmonté d'autres difficultés que celle-là. Il aimait le théâtre, en raisonnait parfaitement, et son esprit subtil pouvait plutôt saisir le côté faible d'un acteur et le redresser. que recevoir de lui des conseils de tenue. Quand la notice que nous citons, qui contient d'ailleurs d'agréables anecdotes, n'aurait fait que rectifier ce fait, elle méritait d'être rappelée.

A. D.

333. — PIERRE L'HERMITE liégeois ou picard, par le président Grandgagnage, membre de l'Académie. Liège, J.-G. Carmann-Claeys, 1854, gr. in-8° 44 pages. — DISSERTATION sur la naissance de Pierre l'Hermite, par Léon Paullet, de la société des Antiquaires de Picardie, de l'Institut historique, des sociétés d'Abbeville, Saint-Quentin, Mons et Tournai. Namur, J. Rouvroy, 1854, in-8°, 26 pages.

L'érection à Amiens de la statue de Pierre l'Hermite, dont l'inauguration a eu lieu le 29 juin 1854, a mis en mouvement les savants belges qui auraient voulu approprier à leur pays la célébrité du prédicateur de la 1^{re} croisade, comme ils ont fait de celle de Godefroy de Bouillon, le conquérant de Jérusalem, que Guillaume de Tyr fait naître à Boulogne-sur-Mer, patrie de sa mère, et que les belges regardent comme né en Brabant. Le débat sur la naissance de Pierre l'Hermite a fait mettre au jour plusieurs opuscules, entre autres ceux du savant président Grandgagnage, le plus modéré des combattants, et de M. Léon Paullet qui tenait le drapeau des picards. Dans ce débat, à armes courtoises, l'avantage est resté à la Picardie qui avait pour elle des titres anciens, nombreux, authentiques et réellement inattaquables. Pierre est donc bien assis sur sa base de bronze au milieu d'Amiens, sa patrie, d'où il sera difficile désormais de l'arracher.

A. D.

334. — ANNALES du comité flamand de France (avec cette épigraphe) : *Moedertael en Vaderland*, 1853. Dunkerque, M^r Théry

(typ. *Vanderelst*) 1834, in-8. de 2 f^os et 334 pages. Fig^{re} et musique.

Voici un livre curieux. Il mérite l'attention des philologues et des bibliophiles, et nous sommes certain qu'il sera recherché par les uns et par les autres. Le comité flamand de France est de formation récente : son but est bien caractérisé par sa devise : *Moedertaal en Vaderland*. — *La langue maternelle et le pays natal*. Tout ce qui a rapport à la littérature flamande, aux usages locaux, aux chants, aux chroniques et aux traditions populaires des deux arrondissements du département du Nord où l'on parle flamand (ceux d'Hazebrouck et de Dunkerque) sont du ressort du comité flamand de France. Cette association s'est mise vivement à l'œuvre et déjà elle met au jour un volume intéressant. On y remarque 1^o les extraits des procès-verbaux des séances et des correspondances qui n'ont rien de l'aridité ordinaire de ces sortes de pièces. 2^o Une lettre de M. *Carlier*, de Paris, à M. de Coussemaker, qui est un véritable mémoire aussi piquant qu'érudit. 3^o Trois chants historiques publiés par M. de Coussemaker, et qui ont trait aux *Korols*, à la bataille de Gravelines et à la mort du comte d'Égmond. 4^o Une notice sur les dévotions populaires de l'arrondissement de Dunkerque, par M. *Raymond de Bertrand*. 5^o Et enfin, la bibliographie des flamands de France. Cette dernière partie que le comité complètera peu à peu, est d'une haute importance pour l'histoire littéraire du pays. On y trouve l'indication de pièces de théâtre, de poésies, de documents curieux et parfaitement inconnus jusqu'ici. Le comité flamand de France fera bien de continuer à recueillir les monuments épars de l'histoire et de la littérature de cette intéressante contrée que nos pères appelaient la *Flandre flamingante*, ou la Flandre maritime. Il aura rendu un grand service aux amis des recherches locales.

A. D.

335. — LES ABBÉS DE SAINT-BERTIN (648-1791), d'après les anciens monuments de ce monastère, par M. *Henri de Laplane*, insp. des monum. hist., membre de la soc. de numismatique de Londres, de l'Acad. roy. de Madrid, de l'Inst. archéol. de Belgique, secrétaire-perpétuel adj. de la société des Antiq. de la Morinie, etc. — 1^{re} partie. — *Saint-Omer, Chanvis fils*. 1854, in-8^o de 4 f^os xxxiii et 400 pages avec 27 lithogr. *fac-similé*.

Cette première partie de l'histoire des abbés de Saint-Bertin s'occupe des prélats qui ont administré ce royal monastère depuis sa fondation en l'an 648 jusqu'à 1460 ; la seconde et dernière comprendra la série des abbés de 1460 à 1791, époque de la suppression des ordres religieux et de la dispersion de leurs membres. Le présent ouvrage est précédé d'un coup-d'œil d'ensemble sur le monastère de Saint-Bertin qui prépare le lecteur à la lecture des notions particulières sur chaque abbé. Des planches calquées sur des miniatures de manuscrits du xv^e siècle illustrent l'ouvrage d'une manière instructive et intéressante.

On se demandera sans doute comment il se fait que M. de Laplame, né dans le Midi, soit précisément devenu l'historien de l'abbaye de Saint-Bertin, un des plus célèbres monastères du Nord? L'auteur a répondu d'avance à cette question : ayant eu la mission de diriger, au nom de la société des Antiquaires de la Morinie, des explorations archéologiques sur le sol de l'ancienne église de Saint-Bertin, il a dû compiler souvent les archives et les vieux manuscrits du pays qui traitent des annales de l'antique abbaye. Ces recherches l'ont amené à dresser, pour son utilité personnelle, un *tableau chronologique et biographique* de tous les abbés qui ont gouverné la maison depuis sa naissance (an 648) jusqu'à son dernier jour (1791). Tel fut le squelette du livre que nous annonçons : il a été successivement engraisé et nourri par des additions nombreuses, des chartres, des notes, des éclaircissements, qui ont fini par en faire un corps solide. Il a fallu seulement pour tout cela de l'intelligence et du labeur : *Labor improbus omnia vincit.*

A. D.

336. — LE SORCIER DE LIÈGE, ou l'âme de la terre, féerie en cinq actes, par MM. Marc-le-Prévost et Léopold Stapleaux; représentée pour la première fois, à Bruxelles, sur le théâtre du Vaudeville, le 31 mars 1854. Bruxelles et Paris, Michel Levy, 1854, in-16 de 4. f.° et 230 pages.

Cette pièce a dû coûter cher à monter et nous avons trop bonne opinion du goût des Bruxellois pour croire que la spéculation ait été bonne. Ce vaudeville en cinq actes est d'autant plus long qu'il est assaisonné en trop gros sel et écrit d'un style beaucoup trop commun. On y trouve des mots qui n'appartiennent ni au français, ni au flamand, tels que *s'aquicher, cauchemarder, dégouliner, tocads*, provenant, semble-t-il, d'une langue particulière qui n'a encore pris droit de bourgeoisie qu'au Paradis du théâtre. Tant que MM. Marc-le-Prévost et L. Stapleaux ne produiront que des pièces de ce genre ils n'affranchiront point la scène belge du tribut qu'elle paie à l'étranger, et le vaudeville de Paris n'aura pas à craindre la concurrence de celui de Bruxelles. Nous espérons pour l'honneur du goût de nos voisins que le *Sorcier de Liège*, qui n'est autre que le vieux *Mathieu Laensbergh*, et tous ses calembourgs et coqs-à-l'âne de bas étage, ont été bien et dûment sifflés par le sain public de Belgique, et ce faisant, il a fait justice.

A. D.

337. — LA SAINTE BIBLE résumée dans son histoire et dans ses enseignements, par H. Wallon (de Valenciennes), membre de l'Institut (Ancien-Testament). Ouvrage approuvé par NN. SS.^{es} les archevêques de Paris et de Cambrai. Paris, Firmin Didot frères, 1854, in-8 de XII et 580 pages.

Cet excellent ouvrage est dédié par l'auteur « à ses enfants, en

souvenit de leur mère. ». La première inspiration lui en a été toute personnelle. Douloureusement frappé dans sa vie intérieure, dit-il, il a senti le besoin d'abandonner la suite de ses travaux pour recourir aux livres saints, comme à la source de toute consolation; et afin d'être encore avec ses enfants dans ces lectures, il a eu la pensée d'en tirer une histoire à leur usage. Cette idée de M. Wallon a été heureuse pour le public; il partage aujourd'hui avec sa famille les bienfaits d'un bon livre de plus, et l'en sait s'ils sont rares aujourd'hui!

M. Wallon possède les deux qualités obligées pour la réussite de son entreprise: Il est à la fois historien érudit et vrai croyant; en un mot, il a la science et la foi. La science de l'habile professeur d'histoire lui était nécessaire pour résumer les faits historiques de la sainte Bible; la foi ne lui était pas moins utile pour en tirer les enseignements. L'auteur croit aux choses qu'il raconte. Il avait d'ailleurs choisi le plus sublime des thèmes et il a traité son sujet en un style qui ne le dépare pas. Nous dirons comme lui que l'histoire du peuple de Dieu est en effet une histoire unique dans les annales du monde. Le surnaturel est en quelque sorte la loi de sa nature; les faits qui la composent sont des miracles. Et cette histoire n'est pas une vaine illusion; ces miracles ont leur preuve, non pas seulement dans le témoignage d'un livre, mais dans un fait toujours subsistant: l'existence même du peuple et de sa loi.

Nous attendons maintenant de M. Wallon un nouvel effort et une seconde œuvre; nous voulons parler du *Nouveau Testament*: il faut un pendant à l'excellent tableau qu'il vient de produire. Le monde littéraire et les amis des saines doctrines accueilleront avec apprêtissement le deuxième volume de l'ouvrage que nous annonçons; après un premier pas fait si heureusement dans cette carrière, l'auteur ne pourra pas se refuser à faire le second.

A. D.

338. — *Retraite et mort de Charles-Quint au monastère de Yuste. Lettres inédites publiées d'après les originaux conservés dans les archives royales de Simancas; par M. Gachard, archiviste-général du royaume, membre de l'Académie et de la Commission royale d'histoire, des Académies des Sciences de Vienne et d'histoire de Madrid, etc.* — Tome Ier. — Bruxelles, M. Hayez, 1854, in-8 de 4^o feuillet et 160 pp. plus un plan.

M. Gachard a fait d'amples moissons historiques, dans ses divers voyages en Espagne; nous avons déjà cité plusieurs des intéressants documents qu'il découvrit à Madrid et à Simancas; mais un des plus curieux ouvrages qui auront pris naissance à la suite des recherches du savant archiviste-général de la Belgique, sera certainement celui que nous annonçons aujourd'hui. Il se compose d'une série de 257 lettres écrites principalement par *Luis Quijada* et *Martin Gastelu*, familiers de Charles-Quint, adressées à *Juan Vasquez de Molina*, secrétaire d'Etat pour les affaires d'Espagne. Toutes ces lettres sont en langue

espagnole, mais elles sont précédées d'un sommaire en français et de notes en la même langue. D'ailleurs, on est préparé à cette lecture par celle d'une préface de 92 pages qui est à elle seule une excellente introduction. L'auteur y résout très clairement et victorieusement la question de savoir si Charles-Quint a bien réellement fait célébrer ses obsèques de son vivant et si lui-même y assistait. La chose reste aujourd'hui prouvée, et il n'est plus permis de tergiverser sur ce point longtemps contesté : Charles-Quint a présidé à ses propres funérailles et il paraît même en avoir éprouvé une grande satisfaction.

M. Gachard nous promet un second volume de cet ouvrage : nous l'attendrons avec impatience : ce sera une bonne fortune de plus pour les amis des recherches historiques. A. D.

339. — MÉMOIRES de la Société des Antiquaires de la Morinie.
Tome 9 — 1854 — seconde partie, *Saint-Omer, Tumeret et Légier, et Paris, Derauche, 1854, in-8° de 402 pages.*

En annonçant la première partie de ce volume dans notre dernier *Bulletin bibliographique* (Voy. p. 88), nous passions en revue quelques littérateurs du Pas-de-Calais, dont les noms venaient en addition à ceux cités au Congrès d'Arras, par M. Le Glay, le 30 août 1853; notre nomenclature supplémentaire n'a pas été bien comprise partout le monde : c'est ce que nous avons pu voir par le *Mémorial artésien* du 14 juin 1854, qui, répétant notre article, a changé le nom de M. d'Héricourt (1) que nous citons, en celui de M. d'Héricourt. — Il ne pouvait entrer dans le plan de l'honorable M. Le Glay de faire une longue et peut-être fastidieuse énumération de noms propres, dans un discours prononcé de vive voix, aussi s'en est-il sagement tenu aux maréchaux de la littérature artésienne. En ajoutant quelques noms à ceux donnés par lui, nous n'avons pas eu non plus la prétention d'être complet, mais il est certain que nous eussions mentionné MM. d'Héricourt, Parenty, Harbaville, Quenson, de Linas et *multis quantis*, si nous n'eussions pas eu l'intention seulement d'ajouter quelques noms à ceux publiés si justement par M. Le Glay. Il faut donc relier ensemble les deux listes si l'on veut passer en revue l'armée littéraire du Pas-de-Calais, et encore manquer-t-il bien des soldats à l'appel.

Cette explication donnée, venons à la seconde partie de tome 9 des *Mémoires de la Morinie* ; il est digne de ses pères : Nous y remarquons la *Notice sur le prieuré de Saint-Michel du Wasl*, par l'abbé Haignaré, qui nous fait revivre avec la B. Ide, de Boulogne, bienfaitrice du lieu ; et l'*Emplacement de Quentovic*, notice par M. Louis Cousin, de Dunkerque. Jusqu'ici, il était resté quelques incertitudes sur la situation de cette ville romaine : les recherches consciencieuses de M. Cousin les ont levées désormais. C'est à *Etaples* qu'il faut chercher *Quentovic*. M. Cousin appuie son opinion de tant de bons arguments et de preuves si convaincantes, qu'il ne restera plus l'ombre d'un doute sur ce point d'archéologie jadis controversé. L'auteur, qui

(1) M. D'Héricourt, l'un des rédacteurs de la *Revue des deux mondes*, a de son côté, légèrement modifié le nom de son père, notaire à Boulogne, qui signait bourgeoisement *Déricourt*.

a fait maint voyage sur les lieux pour s'éclairer, s'étaye aussi sur des autorités puissantes. Parmi les dernières, nous citerons dom *Ducrocq*; et dom *Wyart*, bénédictins de la congrégation de Saint-Maur, qui partagent la manière de voir de M. Cousin, et nous suivons volontiers en matière d'érudition, le drapeau des laborieux enfants de Saint-Benoît.

Notre volume est terminé par la liste des membres de la Société. Nous répéterons ici ce que nous avons déjà dit : il n'y a que l'Académie française qui fait des immortels ; la Morinie ne peut avoir cette prétention, et cependant on voit encore figurer sur ses listes MM. *Botin*, *Julien* de Paris, *Lair* de Caen, *Aimé Martin*, *Roffin* et plusieurs autres dont on a depuis longtemps prononcé les oraisons funèbres.

E. D.

340. — BONDUES. — Histoire de cette commune, depuis son origine jusqu'à nos jours, par *Louis Derxaua*. Lille, 1854, in-8v. de 224 pages, avec figures.

Depuis longtemps, je regrette que, dans l'éducation publique ou privée, on n'accorde pas un peu de temps et de soins à l'histoire spéciale du pays que l'on habite, du département auquel on appartient, de la commune où l'on a vu le jour. Il faut avant tout, sans doute, étudier l'antiquité grecque et romaine, se familiariser avec les us et coutumes des Francs et des Germains d'autrefois ; mais ne serait-il pas bon aussi de dire quelque chose aux jeunes gens de ce qui s'est passé jadis sur le sol que leurs pieds foulent, dans ces plaines où ils aiment à courir, le long de ces bois dont l'ombrage les couvre souvent.

Il semble que de nos jours on commence enfin à comprendre la charme et l'utilité de ce genre d'études. L'histoire locale a été faite, depuis vingt-cinq ans, de nombreux adeptes, notamment dans nos vieilles provinces, d'Artois, de Flandre, de Hainaut et de Cambrésis. Grâce à l'exemple et aux encouragements donnés par quelques sociétés académiques, on a vu apparaître, en ces derniers temps, un assez bon nombre d'essais historiques qui se rattachent à nos villes, à nos bourgades, à nos communes mêmes les plus modestes.

C'est encore là un genre de patriotisme auquel il faut applaudir et surtout qu'il faut diriger pour qu'il ne dégénère pas en abus et ne finisse point par transformer l'histoire en un racontage puéril.

Au nombre des histoires communales qui méritent les suffrages de l'homme de goût, comme ceux du bon citoyen, nous avons à citer aujourd'hui l'ouvrage dont le titre est consigné ci-dessus.

L'auteur en écrivant cette histoire, n'a point empiété sur le domaine d'autrui. Chargé depuis bien des années des détails de l'administration municipale de Bondues, arrondissement de Lille, il est plus compétent que personne pour retracer la statistique de ce lieu. Et pour nous rappeler les faits et gestes dont il a été le théâtre — son titre, à notre avis, laisse peu à désirer, sous l'un comme sous l'autre rapport. Composé de onze chapitres, ce volume nous présente Bondues tel qu'il était d'abord dans les temps anciens, puis sous les comtes de Flandre, sous les ducs de Bourgogne, sous la domination de l'Autriche, de l'Espagne, sous le sceptre des rois de France depuis Louis XIV ; jusques et compris la Révolution, sous le Consulat et l'Empire, puis enfin depuis la rentrée des Bourbons jusqu'à nos jours.

On doit féliciter M. Louis Dervaux d'avoir su éviter la double écueil des banalités historiques qui, s'appliquant à tout, ne spécialisent rien, et des particularités tellement restreintes et minimes qu'elles font ressembler l'histoire à des entretiens du foyer, à des commérages de coin de rue.

Du reste, Bondues offrait une mine dont l'exploitation (M. Dervaux l'a bien prouvé) n'était pas sans ressources. Situé, comme son nom semble l'indiquer, sur un terrain qui forme limites, Bondues s'éleva en effet à l'endroit où confluaient les anciens cantons de Férais, de Mélan-tois et de Weppea. Tout porte à croire que son origine se confond avec celle du *Fort-de-Bout*, et remonte à l'époque du comte Bauduin-Belle-Barbe, fondateur de plusieurs seigneuries et forteresses nécessaires alors à la défense du pays.

Je laisse au lecteur le soin attachant de retrouver dans ce livre la trace des faits et des personnes qui rendent l'histoire de Bondues vraiment digne d'être compulsée, lue et relue. Pour mon compte, j'ai aimé à faire connaissance avec les plus anciens seigneurs qui ont porté ce nom et qui se signalent dès l'an 1096, époque du fameux tournoi d'Achin et des croisades primitives.

Bondues a toujours été bien partagé en fait de seigneurs. Les familles de Ham, de Bourdonville et Du Bosquiel ont exercé constamment sur cette parolaise une douce et salutaire influence; mais il était réservé à M. le comte Albert Du Bosquiel d'en être le bienfaiteur par excellence. C'est lui qui tout récemment a doté Bondues d'un hospice civil destiné à recevoir et à secourir les vieillards, les malades, les infirmes de la commune.

Il faut lire dans l'ouvrage de M. Dervaux les détails vraiment touchants de l'inauguration de cet hôpital dont le fondateur vient de mourir à Lille, au milieu des regrets et des bénédictions de ses concitoyens.

Nous aurions beaucoup à dire encore sur le livre qui nous occupe et qui, outre le mérite du fonds, se distingue aussi par celui de l'exécution matérielle et des figures qui l'enrichissent, mais il faut se borner. Concluons en répétant que l'histoire de Bondues mérite de prendre place dans toutes les bibliothèques du pays et, à beaucoup d'égards, de servir de modèle à quiconque voudrait écrire les annales d'une commune.

LE GLAY.

344. — *Œuvres diverses du baron de Stassart*, de l'Académie royale des sciences, des lettres et des arts de Belgique, de l'Académie de Turin, de l'Institut de France, etc., correspondant de la commission d'histoire attachée au ministère de l'Instruction publique, à Paris. (Avec cette épigraphe) « Qui n'aime à remonter le fleuve de la vie. » LACOURN. Bruxelles, Charles Muquardt et Paris, A. Aubry, 1854, gr. in-8° à deux colonnes, de 1,092 pages.

Il est bien peu d'écrivains, ayant fourni une carrière, passée dans les hauts emplois administratifs et politiques, qui puisse réunir ses écrits.

semés dans le cours d'un demi-siècle, et les représenter au public sans y rien changer ni en distraire une feuille. C'est le privilège de l'homme pur, honnête et droit, saisi d'esprit et de jugement, de pouvoir en agir de la sorte; c'est ce qu'a pu faire M. de Stassart: il n'aura pas beaucoup d'imitateurs.

Dans ce recueil si plein de choses, si nourri de pensées, de faits et de recherches, nous trouvons la matière de plus de huit volumes in-8°; matière variée qui nous montre l'heureuse organisation de l'auteur à la fois poète, diplomate, philosophe, biographe, législateur, historien, critique et orateur. Nous ne le suivrons pas dans toutes les phases que son esprit étendu et souple a parcourues; ce voyage, tout agréable qu'il serait pour nous, dépasserait les bornes qui nous sont assignées ici. Déjà nos lecteurs connaissent par plusieurs de nos comptes-rendus, notre opinion sur les principaux ouvrages de M. de Stassart; ils ont pu juger par eux-mêmes et de l'agrément de son style et de la sûreté de son érudition, par les articles que le savant directeur de l'Académie de Bruxelles a bien voulu confier à notre recueil, et que nous retrouvons avec une sorte de fierté dans les *Oeuvres dispersées* que nous annonçons aujourd'hui.

Sans entrer dans le détail, pour ainsi dire immense, des compositions réunies dans ce corps d'ouvrage, nous dirons, en somme, que le noble écrivain auquel il est dû, ne s'y est jamais démenti un seul instant; que tout y est pur de style comme de morale, que le goût y a toujours été respecté, et qu'on y retrouve, depuis la première jusqu'à la dernière page, cet esprit des convenances qui dénote si bien l'homme aimable et supérieur se sacrifiant jamais aux passions basses et vulgaires. La Belgique, qui n'est pas toujours gâtée par ses producteurs indigènes, doit être fière de cette publication d'un de ses plus honorables enfants.

A. D.

342. — Exposé de l'état actuel des ressources, des proportions, de la distribution de l'assistance hospitalière en France, et des moyens d'étendre cette assistance à toutes les contrées qui en sont dépourvues, par la création d'hôpitaux-hospices régionaux; par le docteur B. Danvin, de Saint-Pol, médecin des épidémies, membre de plusieurs sociétés savantes, Arras, Alphonse Brissy, (1854) in-8° de 80 pages et un plan;

Dans un premier mémoire, dont nous avons rendu compte, le docteur Bruno Danvin a démontré l'insuffisance du secours médical à domicile, surtout pour les campagnes. Ce n'était là qu'un premier point qui laissait la question incomplète. Ce n'est pas tout de signaler un état de chose imparfait ou fautif, il faut encore donner les moyens d'y remédier. C'est ce qu'a fait l'auteur assez heureusement selon nous; en bon médecin, après avoir reconnu le mal, il a formulé les prescriptions pour le guérir. M. Danvin poursuit depuis longtemps le but humanitaire de faire créer des hôpitaux régionaux dans chaque groupe de 24 à 26,000 habitants des campagnes. Il est parvenu, dans ce mé-

moire, à fournir les moyens d'exécution d'un progrès aussi utile ; il a poussé le soin jusqu'à présenter lui-même un *avant-projet* de loi qui résume toute sa pensée et un plan sommaire d'hôpital rural pour 125 lits. Il ne s'agit plus que de voir cet *avant-projet* passer tout-à-fait à l'état de projet et delà à l'état de loi. Ce dernier pas ne serait pas le plus difficile à franchir si le premier était fait. C'est ce que nous lui souhaitons de bon cœur.

A. D.

343. — D'ANVERS A GÈNES, par les pays rhénans, la Suisse, la Savoie et le Piémont, et retour par Marseille et le Sud-Est de la France. Études diverses. Par L. Jottrand. — *Bruxelles, Delevigne & Callewaert et Paris, Borrani et Droz, 1854*, in-12 de 421 pages.

Vous croyez peut-être tenir ici un de ces livres à impressions de voyage qui servent aux touristes et aux dames, pour se renseigner sur les vues pittoresques, les bons hôtels, les escales des bateaux à vapeur, les cathédrales gothiques et les eaux en faveur ? Oui vraiment, pour quelques pages, mais le gros du livre contient plutôt des articles de journaux politiques que des relations de voyageur. M. A. Jottrand est un démocrate de l'école américaine, qui voudrait voir le triomphe de ses idées en Europe, et qui voyage dans l'espoir de trouver quelque réalisation de ses utopies. Il ne parcourt pas les grands États, ceux-là sont trop *arrivés* ; ce sont des empires voués à l'esclavage : mais il fonde plus d'espérances sur les pays d'un ordre inférieur comme la Belgique, les États rhénans, la Suisse, la Savoie et le Piémont. Cette chaîne, qui part d'Anvers pour se terminer à Gènes, doit enfermer un jour la France et la faire aboutir démocratiquement. Voilà, si nous avons bien compris sa pensée, le vœu le plus ardent de M. l'avocat Jottrand : que Dieu ne l'entende pas ! Le *touriste politique*, comme il s'appelle lui-même, envisage tous les pays qu'il parcourt au « point de vue belge » ; il s'en excuse naïvement dans son avant-propos, en demandant pourquoi il n'y aurait pas, en ce genre aussi, « une école flamande » ? L'école flamande, appliquée aux voyages et à la manière de juger les divers pays de l'Europe, nous a paru une nouveauté assez curieuse à signaler ; et nous inclinons à penser, puisqu'il est ici question d'école, que M. Jottrand sort de celle de ce bon sacristain d'Anvers, qui, montrant aux étrangers la belle descente de croix de Rubens, un des plus riches joyaux de sa cathédrale, ne manquait jamais de faire observer que ce tableau avait été pendant quelque temps au musée de Paris, alors que la Belgique était réunie à la France.

A. D.

244. — HISTOIRE du Jubilé séculaire de Notre-Dame de la Treille, par Ch. Franciosi. 1254-1854. Lille, Ernest Vanackere. Juillet 1854, in-4° de 4 folios lim^{es}, 498 pages, 2 fac-simile, 8 lithographies et musique.

Les populations du département du Nord sont encore sous l'impression de la splendide fête religieuse qui se célébra à Lille le 2 juillet dernier pour le *Jubilé séculaire de Notre-Dame de la Traille*, et déjà une magnifique relation de cette grande et pieuse manifestation vient de paraître à Lille en un beau volume in-4°, illustré de huit lithographies et de fac-similé de personnages illustres. C'est au talent et au zèle de MM. *Ch. de Franciosi*, homme de lettres et *E. Vanackers*, imprimeur-éditeur, qu'on doit cette publication qui ne se sent nullement de la promptitude avec laquelle elle a été composée et éditée. Nous regardons cette mise au jour comme un véritable phénomène qui fait honneur aux moyens d'exécution dont dispose aujourd'hui la province qui n'a presque rien à envier à la capitale sous ce rapport. La rédaction de cet ouvrage a été commencée le 4 juillet et dès le 20 du même mois on en brochait les premiers exemplaires, enlevés à mesure qu'ils paraissaient. On peut se faire une idée de ce travail par le dépôt qui en est fait chez les principaux libraires du département du Nord, chez lesquels on peut encore en acquérir quelques exemplaires au prix de 7 francs.

On trouve dans cette relation non-seulement les détails de l'arrivée à Lille des prélats et des personnages illustres qui voulurent rendre hommage à la sainte madone révérée depuis six cents ans en ce lieu, mais on y rencontre encore la description des cérémonies de l'octave jubilaire en l'église Sainte-Catherine et une analyse des conférences religieuses des RR. PP. Souillard et Lavigne. Enfin, l'ouvrage est terminé par les méditations d'une neuvaine à N. D. de la Traille et par un petit poème et un cantique noté à l'occasion de cette solennité.

Les personnes qui ont été présentes à ces pompes religieuses de Lille qui n'ont point eu d'égaux depuis longtemps, voudront acquérir ce souvenir d'une fête qui les a vivement impressionnées, celles qui ont été privées d'y assister, auront du moins, par cette relation, une idée de cette fête magnifique dont la répétition n'aura plus lieu avant un siècle.

A. D.

265. — *Epiques de l'histoire de l'abbaye de Saint-Humbert de Maroilles, en Hainaut, par Michaux aîné, membre de la Société archéologique d'Avesnes et de la commission historique du département du Nord. Le Quesnoy, impr. et libr. de V. Préseau, imp. de la sous-préfecture. 1854, in-8° de 26 pp.*

Cet opuscule porte le cachet de l'exactitude dont toutes les productions de M. Michaux sont empreintes. Il relate un événement fort important pour l'abbaye de Maroilles : il s'agit du saccage de ce monastère, le 29 juillet 1789, par les habitants de Taisnières, vassaux de l'abbaye. Ce ricochet de la prise de la Bastille, arrivé 15 jours après l'événement qui l'avait provoqué, fut qualifié du nom de *pacarme*, terme bien doux pour les horribles dévastations qui eurent lieu à Maroilles où l'on chercha l'abbé *Maur Senepart* et ses religieux pour leur faire un mauvais parti. Ils n'eurent que le temps de se sauver de l'autre côté de la Sambre en se jetant dans une barque heureusement amarrée contre leur clos. Dans sa narration, M. Michaux a été un peu trop sobre de noms propres : tout en ménageant des susceptibilités de

famille, il eut peut-être bien fait de compléter son récit en citant les noms des principaux auteurs de *vacaries* et ceux de leurs victimes.

Quoiqu'il en soit, la brochure de M. Michaux servira de document utile pour l'histoire de l'abbaye de Marolles avec les ouvrages suivants : *Virgilius Christianus, seu vita S. Humberti fundatoris celeberrimi monasterii Maricolesensis in Hannoniâ. Mantibus, J. Havast, 1658, in-4° de 40 pp.* composé par Simon Bosquier, de Mons, abbé de Marolles. — *Humilis et libera familia Maricolarum vulgo Marollarum, per Hermannum à S. Norberto. Colonia, 1678, p. in-8, fig.* — *Antiquarium Maricolesense. Omnia collecta anno 1690, in-4° de 247 pp.* Manuscrit ayant appartenu au président Lebeau, d'Avonnes. — *Abrégé de la vie de S. Humbert, par François Blancart. Douay, v° Tavernes, 1722, in-8° de 66 pp., fig. gravées par F. Duandette, à Douai.* — *Appendix officiorum que utuntur ecclesie abbatiales Maricolesensis atque Castellæ. Cameraci, S. Berthoud, 1771, in-2°* (on y lit la vie de S. Humbert, à la date du 6 septembre, p. 219.) A. B.

346. — BIBLIOGRAPHE Douaisienne, ou Catalogue historique et raisonné des livres imprimés à Douai, depuis l'année 1563 jusqu'en 1853 ; avec des notes bibliographiques et littéraires : par H. R. Duthillœul, bibliothécaire de la ville de Douai, correspondant du ministère de l'Instruction publique pour les sciences historiques, etc. — Tome II. — Douai, Adam d'Aubers, 1854, gr. in-8° de xvi et 160 pages.

Lorsque la première édition de ce livre parut en 1835, nous disions à l'auteur qu'il n'était pas arrivé à la moitié de sa besogne ; ce mot put paraître dur alors, et cependant, en 1842, il donna une seconde édition de son ouvrage avec une augmentation de 600 articles, et aujourd'hui il trouve moyen de l'accroître encore de 500 numéros. Voilà donc le premier ouvrage doublé, comme nous l'avions prévu, et il reste encore un complément à chercher.

La ville de Douai, centre universitaire, a vu ses productions typographiques se multiplier comme les grains de sable de la mer. C'était une entreprise immense que celle de les réunir et de les cataloguer ; M. Duthillœul n'a pas craint de l'entreprendre et il a eu la persévérance de continuer ses recherches pendant plus de vingt ans : en cela il a bien mérité des bibliographes dont il a reçu les encouragements les plus flatteurs, toutefois il a peut-être eu le tort de publier trop vite les diverses parties de son travail, qui se trouve aujourd'hui décomposé et chargé d'additions, de rectifications, de suppléments et d'appendices des appendices, si bien que les recherches y deviennent lentes et difficiles. Un jour viendra où une refonte générale sera nécessaire, et alors l'ouvrage sera certainement parfait.

Quoiqu'il en soit, le second volume que nous annonçons est curieux à plus d'un titre ; les livres qu'il indique sont nécessairement les plus rares et les plus piquants de tous ceux imprimés à Douai, puisqu'ils avaient si longtemps échappé aux recherches du savant et persévérant bibliothécaire. Ils sont accompagnés de notes instructives pour l'histoire littéraire locale, et ce n'est pas le moindre mérite du livre.

L'auteur a aussi enrichi ce second volume de quelques renseignements sur l'introduction de l'imprimerie dans les villes du Nord de la France. Ces indications sont précieuses ; seulement nous nous permettons d'y faire quelques rectifications : l'auteur dit, à l'article *Cambrai*, « que cette ville est incontestablement celle de nos deux départements qui a eu la seconde imprimerie » (la première ayant été établie à Valenciennes). Nous donnons, nous, la seconde imprimerie à *Hesdin*, en 1517, où *Bauldrain Daquin* imprima un *Agrégatoire de coutumes*. (voyez plus haut p. 65 de la livraison précédente des *Archives*). L'auteur ajoute que *Bonaventure Brassart*, premier typographe de Cambrai, y existait en 1523-24 et y imprimait le *Voyage de Jacques Lesaigs à Jérusalem*, seul livre qu'on connaisse sorti de ses presses. Aujourd'hui on en sait plus long sur le père de la typographie cambrésienne : il mit au jour, en 1518, un *Rudimenta grammatices ad instituendos juvenes*, in-4^o goth. C'est sans doute son premier labeur. Il imprima encore l'*Entre et grans triumphes de ma dame la Régente et de Marguerite de Flandres faictes en la ville de Cambray*. 1529, in-8^o goth. et plusieurs autres opuscules à l'occasion de la paix des dames conclue en cette ville la même année. Puis M. D. met l'introduction de l'imprimerie à Lille seulement en 1611, tandis qu'*Antoine Tack* y imprimait déjà, en 1595, un traité *De indulgentiis*, authore *J. Capetio*, pet. in-8^o de 10 feuilles, qui n'est peut-être pas son premier essai typographique. Enfin, M. D. parle de l'introduction de l'imprimerie à Dunkerque comme pouvant dater des dernières années du 17^e siècle, tandis qu'on en connaît des produits portant la date de 1674, et il ne parle pas de Bergues, ville du même arrondissement, au sein de laquelle *Pieter Van Ouwens* imprimait déjà, en 1656, *Dadamis et Amisocus*, pièce de théâtre, en flamand, représentée par les élèves des jésuites. Nous bornerons à nos observations de détail ; quelques livres importants imprimés à Douai et omis seront cités en temps et lieu. (Voy. ci-dessus : *Écrits relatifs à l'hist. d'Angleterre imprimés à Douai, Saint-Omer*, etc., par M. G. B. (Gustave Brunet).

A. D.

347. — MÉMOIRE sur les archives de l'abbaye de Saint-Amand en Pévèle, par M. *Le Glay*, Garde des Archives du Nord, correspondant de l'Institut. Valenciennes, B. Henry, 1854, gr. in-8^o de 32 pages.

Dans notre dernière livraison, nous annonçons l'envoi de ce mémoire à la société d'agriculture de l'arrondissement de Valenciennes ; depuis lors il a été inséré dans la *Revue agricole* du même arrondissement, dont il est aujourd'hui extrait, et il reparait en une brochure très-remarquable et pour le fond et pour la forme.

Tout ce qui se rattache à l'antique abbaye d'Émon, a, dans notre contrée, un intérêt puissant. En pourrait-il être autrement d'un monastère dont le plus ancien titre de fondation émane de Dagobert en 659, et qui reçut dans son sein, aux premiers temps de la monarchie, des cousins, des neveux et des fils de rois et d'empereurs ? Les archives d'une telle maison deviennent intéressantes à plusieurs points de vue :

elles sont précieuses sous le rapport de l'antiquité, de la science paléographiquc, et de l'histoire. M. Le Glay a eu le bonheur de ramener, dans son dépôt, des pièces éparpillées qui appartenaient jadis à cette célèbre abbaye, et dont il décrit avec charme les singuliers écarts. Il a retrouvé un cartulaire précieux dans le bureau du receveur des domaines de Saint-Amand, et des anciens titres de l'abbaye dans le dépôt communal de la ville même de Saint-Amand. Aujourd'hui toutes ces pièces sont réunies et classées par le savant Garde des Archives du Nord.

L'abbaye de Saint-Amand ayant été l'une des plus lettrées entre les maisons bénédictines du Nord de la France, M. Le Glay a été naturellement conduit à citer les noms de ses principaux écrivains et les titres des ouvrages qui traitent de son histoire. Là, nous passons en revue *Baudemond*, *Milon*, *Bucbald*, *Gillebert*, dont les manuscrits, curieux par l'âge, l'exécution et la matière, sont aujourd'hui les plus précieux bijoux de la bibliothèque de Valenciennes. Nous y voyons l'épithaphe de *Lothaire*, qui sous le titre d'*Archicustos, seu Thesaurarius ecclesie Elnonensis*, gardait les archives du monastère, comme *Walter* ou *Gauthier* cité par *Landelin Delacroix* dans son Histoire de Saint-Amand. Enfin vient la série des livres imprimés et manuscrits dans lesquels on trouve des renseignements sur notre abbaye. Ils sont au nombre de seize, et l'on pourrait encore y ajouter: l'Histoire de *Landelin Delacroix* que nous venons de citer, l'*Elnonensia* par M. *Hoffmann de Fallersleben*, la nouvelle édition des Annales du Hainaut par *Vinchant*, le *Voyage littéraire* de deux bénédictins de Saint-Maur, et le *Clergé de France*, 1775, tom. IV, p. 239-246. — Le savant mémoire de M. Le Glay est terminé par sept pièces justificatives prises sur des originaux, et qui sont du plus haut intérêt pour l'histoire de cette antique abbaye, histoire qui reste toujours à faire et qui devrait être entreprise, ou par un corps savant, ou par l'association de quelques érudits du pays.

A. 9.

348. — Mémoires de la société impériale d'Agriculture, sciences et arts, séant à Douai, centrale du département du Nord. — 2^e série. — Tome II, 1852-1853. Douai, Adam d'Aubers, 1854, gr. in-8^o de 347 pages avec 14 planches.

La société de Douai continue à tenir un des premiers rangs parmi celles du Nord de la France qui publient des Mémoires. Elle a le mérite fort rare d'être très-littéraire tout en restant société d'Agriculture. Le volume que nous annonçons en fait foi. On y trouve, outre les rapports, poésies, et discours ordinaires, des nécrologies; une notice sur la restauration du beffroi, de Douai, qui, plus heureuse que celle faite à Valenciennes, a consolidé le monument au lieu de le faire tomber; une Biographie de *P. Lecomte*, fondateur de l'académie de musique de Douai, par M. *Nully*; un Mémoire sur les archives de l'abbaye de Marchiennes, par M. *Le Glay*; un Coup-d'œil sur quelques parties du musée de Douai, par M. *Cahier*; de Nouveaux souvenirs à l'usage des habitants de Douai, par M. *Brassart*; et une Notice sur M. *Gratet-Qu-*

placés, par M. Preux, dans laquelle on trouve des détails biographiques et littéraires d'un grand intérêt.

Le mémoire sur les archives de Marchiennes contient, parmi les pièces justificatives, les *lois et coutumes de la ville de Marchiennes*, édictées vers 1325, et aussi une nomenclature des hommes lettrés et écrivains qu'a produits l'abbaye de Marchiennes. Nous rappellerons, à cette occasion, que ce célèbre monastère posséda, au XII^e siècle, un abbé auquel on a délégué le titre de Bienheureux. Ce fut *Hugues II*, d'abord prieur de St-Martin de Tournai, élu abbé de Marchiennes en 1148 et mort en 1158. Sa vie, écrite par un quasi-contemporain, était conservée en manuscrit sur vélin avec miniatures dans l'abbaye de St-Martin de Tournai. Elle fut imprimée dans le *Thesaurus anecdotorum*, t. III, col. 1710, et nous avons le bonheur de posséder le texte original écrit au XIII^e siècle au plus tard.

A. D.

349. NOTICE HISTORIQUE SUR LA COMMUNE DE HOLLAIN EN TOURNÉSIS, autrefois propriété de l'abbaye de St.-Pierre de Gand, par *F. F. J. Lecouvet*, docteur en philosophie et lettres, professeur à l'athénée royal de Gand. (Extr. du *Messenger des sciences historiques*). Gand, impr. de *L. Herbelynck*, 1854, in-8^o de 85 pages, avec plan d'après *Jean Lappartier*, arpenteur à Saint-Amand, en 1636.

Ce petit ouvrage est un bon modèle de monographie d'une commune. L'auteur, qui sait puiser aux bonnes sources et qui les cite, a traité ce sujet, restraint en apparence, avec une sorte d'amour. Ou nous nous trompons fort, ou M. Lecouvet est originaire du Tournésis et peut-être de Hollain même. Quoiqu'il en soit il a réuni en un faisceau tout ce qu'on pouvait écrire sur une commune qui n'était pour ainsi dire connue jusqu'ici que par sa fameuse *Pierre levée*, dite *Pierre de Brunschaut*. Cependant Hollain, au XIII^e siècle, se trouvait sous la dépendance du grand bailliage de Mortagne, et les aires de ce nom étaient alors les puissants châtelains de Tournai. Ils eurent de grands débats avec l'abbaye de St.-Pierre de Gand qui finit par rester maîtresse de ses droits. La fin de la notice de M. Lecouvet tourne un peu court; c'est le seul reproche que nous ayions à lui faire. Le tout se termine par une inondation arrivée en 1745 à l'occasion du siège de Tournai : en cherchant bien, nous croyons que l'auteur aurait trouvé qu'il est arrivé depuis lors à Hollain plus d'un incident digne de mémoire.

A. D.

NOUVELLES LITTÉRAIRES

ET

DÉCOUVERTES HISTORIQUES.

— Nous avons déjà parlé du travail de M. Godefroy de Ménéglaise sur le chroniqueur *Lambert d'Ardres* qui devait voir le jour dans les mémoires des Antiquaires de la Morinie. Nous apprenons qu'il sera publié à Paris, chez *Renouard*. Cet ouvrage forme un volume de plus de 500 pages, contenant le texte latin et, en regard, une vieille traduction française de la seconde moitié du xv^e siècle. Les variantes des manuscrits sont indiqués au bas du texte latin. Le savant éditeur y a joint une introduction, des tableaux généalogiques et synchroniques, des notes et éclaircissements, un glossaire des mots de la basse latinité, un autre de quelques vieux mots français, un index géographique, une carte, et une table alphabétique. Quoiqu'exécuté à Paris, ce livre reste sous le pavillon de la société de la Morinie qui en avait décidé la publication. Il se fait surtout remarquer par les soins donnés à son exécution et par l'érudition dont y fait preuve l'honorable descendant des Godefroy, qui tous ont laissé un sillon lumineux après leur passage en cette vie. M. le marquis de Ménéglaise ne forlignera pas.

— Le catalogue de la bibliothèque de Lille, commencé par M. Lafuite, est continué avec activité et persévérance par M. *Charles Paels*, le bibliothécaire actuel. Sous peu paraîtront deux nouveaux volumes dont nous rendrons compte.

— La société dunkerquoise, pour l'encouragement des sciences, des lettres et des arts, vient de publier le programme des prix à décerner dans la séance publique de 1855. La société met au concours les sujets suivants :

Sciences. Analyse chimique des eaux de la ville de Dunkerque. *Littérature.* Histoire littéraire de la Flandre maritime. *Poésie.* La pêche d'Islande. *Peinture.* Une esquisse ayant pour sujet la mort héroïque de Jean Jacobsen. *Architecture et statuaire.* Une fontaine monumentale et jaillissante à élever au milieu de la Place Jean-Bart. *Musique.* Un chœur pour voix d'hommes sans accompagnement. Le prix pour chacun de ces sujets est une Médaille d'or que la société décernera, s'il y a lieu dans la séance publique de 1855.

— La société d'agriculture de Valenciennes met au concours les questions historiques suivantes : 1^o Histoire de la bourgeoisie à Valenciennes, sa formation, son développement, son influence et son action en matière civile, commerciale, politique, religieuse et industrielle ; 2^o Histoire des dissensions, querelles ou guerres religieuses à Valenciennes, depuis l'avènement au trône de Philippe II, jusqu'au gouvernement des archiducs Albert et Isabelle-Claire-Eugénie. — Des médailles de 300 fr. seront décernées aux auteurs des meilleurs mémoires sur ces sujets transmis avant le 1^{er} juin 1855. Un concours permanent est toujours ouvert pour les artistes qui enrichiront la galerie historique valenciennoise par la peinture, la sculpture, ou la gravure.

CORRESPONDANCE.

LETTRES SUR LE PATOIS.

(SIXIÈME LETTRE.)

Du 1^{er} septembre 1854.

MON CHER DINAUX,

Il est à remarquer que ce qui fait un des caractères propres aux ouvrages du moyen-âge, peinture, sculpture, architecture, c'est le soin minutieux des détails et de tout ce qui peut contribuer à compléter l'expression pour traduire les sentimens et indiquer les intentions. Tout se tient, il en est de même à l'égard du langage parlé; nous avons déjà signalé plusieurs locutions ou mots de la vieille langue dont le sens ou le pittoresque était complété par l'adjonction ou la greffe de syllabes, de particules significatives; nous avons, entre autres, cité précédemment notre expression *guimorce*, qui est le mot *amorce* ou *morce* (*mordere* mordre, supin *morsum*) auquel nous avons ajouté la particule *gui*, nom de la glu, de manière à compléter le sens de la locution et à indiquer le but final de l'objet dont on parle, qui est de faire s'empêtrer dans la glu ceux qui viennent mordre à l'appât.

Voici encore un exemple de ces mots composites et de signification complexe en usage dans notre patois. Nous appelons *hape schars* un avare avide, un grippe-sous, celui qui est àpre au gain et qui hape tout ce qu'il peut. — Or, *eschars* signifie avare, celui qui épargne : « Et fut de son temps (dit Froissart) le plus

» *eschars* que l'on scût. » — *Escarcold* signifiait épargne, avare. Par cette ajoute de *hops* qui peint l'action, et en disant *hops schars*, nous avons donné plus de force significative à l'expression.

Piémente est aussi un mot composé qui chez nous signifie sentier, ruelle, petit chemin étroit, qui n'est pas plus large qu'il ne faut pour y mettre le pied. Dans nos vieux écrivains, on rencontre assez fréquemment le mot *sente* qui est la traduction du latin *semita*. Dans un vocabulaire latin-français du XIV^e siècle, je vois *semita* traduit par *sente*. On disait en manière de diminutif *sentelle*, *sentelette*, *sentine*. Une *sente laroune* était un chemin dérobé. Je pense que le mot français *sentinelle*, celui qui est commis à la garde d'un poste, d'un chemin, en provient, et par une extension ou comparaison peu congrue, on appelle *sentinelles* ce qu'on rencontre aux abords des *sentines* ou des ruelles étroites.

À propos de *chemin*, remarquons que pour dire une route, un chemin, en patois nous disons *quemîn*, et pour cheminée *quemé-née*, comme les Picards. Je trouve dans Rabelais, au chapitre xxv, intitulé : « Comment nous descendimes en l'Isle d'Odes, en laquelle les chemins cheminent » je trouve, dis-je, ce mot écrit de deux façons : *chemin* et *quemîn*. Il est vrai que notre joyeux curé n'écrit *quemîn* que lorsqu'il parle de la route de Péronne à Saint-Quentin : « J'y recongneu, dit-il, pareillement le » vieux *quemîn* de Péronne à Saint-Quentin, et me sembloit » *quemîn* de bien, de sa personne. » C'est sans doute par égard pour l'idiôme picard, puisque partout autrepars il écrit *chemin*.

Au demeurant, il n'est pas rare de rencontrer chez les anciens écrivains des exemples de ces sortes de variantes dans l'orthographe d'un même mot dans le même livre, dans la même page, voire dans la même ligne. C'est ainsi que dans mon vieux vocabulaire latin-français, je rencontre *manca* et *manica*, qui signifient une manche, une manche d'habit, une mitaine, traduits l'un et l'autre par *mance* ; et *manubrium*, signifiant un manche d'outil, la poignée d'un instrument, est traduit par *manche*. Des gens qui trouvent des raisons à tout, diront que cette différence d'orthographe impliquait peut-être une différence ou une variante de prononciation afin d'éviter l'équivoque ? Mais quelle explication donnera-t-on pour cet autre exemple que je trouve dans ce même vocabulaire latin-français du XIV^e siècle, où *amussis*, qui signifie règle, équerre, niveau, est traduit par

plans à maçon, c'est-à-dire plomb ou niveau qui sert aux maçons ; et *cementarius*, maçon, celui qui emploie le ciment, est traduit par *machon* ?

Après tout, mon cher ami, la question sur le mode de prononciation et d'accentuation et ses variations est, et sera toujours, j'en ai peur, sujette à contestation. Il aurait fallu et il faudrait pour s'étayer dans cette étude, qu'à chaque époque, pour chaque dialecte, il y eut un contrôleur juré, un greffier, un savant qui eut pris le soin de consigner les lois conventionnelles de la prononciation et d'indiquer par raison démonstrative, le geste ou l'action physique des lèvres, de la mâchoire, de la langue ou du larynx, correspondans à tel ou tel son ou voix, à tel ou tel signe représenté par l'écriture, ainsi que le fait le professeur de philosophie de M. Jourdain. Mais ce soin (par impossible), eut-il été pris, que nous n'en serions pas plus avancés. On a parlé avant d'écrire. La multiplicité, la variété infinie des dialectes, la diversité des modes d'articulation qui tient au génie, au goût, à l'organisation, aux mœurs, au sentiment phonique des divers pays et contrées, font que l'on n'aurait abouti qu'à un dédale inextricable, ou plutôt à un cahos logomachique comparable à celui dans lequel les ouvriers de la tour de Babel ont fini par patauger.

Je pense, sauf votre meilleur avis, que pour l'histoire de la langue et de ses variations, ce qu'il y a de mieux à faire d'abord, est d'observer exactement et simplement les faits, les noter, les classer avec précision pour les comparer, sans viser prématurément à d'autres résultats que ceux affirmatifs ou négatifs qui découlent naturellement de l'observation et de la comparaison, mettant de côté, ou tout au moins ajournant les idées préconçues ou hypothétiques, les préméditations, les entichemens systématiques ; enfin suivre la méthode qui seule a réussi pour l'étude et l'avancement des sciences physiques.

Qui est-ce qui nous dira comment se prononçait *maçon*, *machon*, dont nous parlions tout-à-l'heure ; *musser*, cacher, que je vois écrit tantôt *mucer*, *mucher*, *mussier*, *mucier* ? Comment muable (*mutabiks*) que je trouve écrit *muavle*, *muavle*, *muable* ? Comment gant (*chirotecha*), que nos anciens écrivaient *wants*, ainsi que prononcent encore les Brahaçons ? Et *février*, *Lefevre* qu'en a écrit *feburier*, *Lefebure*, *Lefeurs*, etc., etc. ?

Pour les voyelles, c'est bien une autre affaire ; comment s'ar-

rangeait-on, par exemple, de l'*u* et de l'*o* ? Assurément, la tradition pratique a bien son utilité, mais c'est un guide auquel l'on ne peut se fier sans réserve. Ainsi faut-il croire que l'on prononçait comme on écrivait autrefois *corage*, *ocvrir*, *boteux*, ainsi qu'on prononce encore en patois, mais qu'on prononce et qu'on écrit en français de nos jours *courage*, *couvrir*, *boiteux* ? Pourquoi donc *cou*, *dos*, *sou*, qui se sont écrits *col*, *dours*, *sol*, se prononcent-ils en français *cou*, *dos*, *sou*, tandis qu'en notre patois ils se disent *co*, *dous*, *sou*, etc. Peut-être n'en savez-vous rien, mon cher ami, ni moi non plus ; au demeurant, c'est savoir beaucoup que de savoir qu'on ne sait pas, et il n'y a pas de honte à dire après Socrate : « Ce que je sais le mieux, c'est que je ne sais rien. »

Pour en revenir au sujet des variations et des vicissitudes que l'*u* en particulier et l'*o* ont subies, et sans parler des temps où le *v* et l'*u* étaient représentés par le même signe écrit, disons que la voyelle *u* est d'une *phonation* sourde et ce semble assez réfractaire ou répugnante aux étrangers, car il n'y a guère qu'en français, que je sache, qu'on lui donne le son qu'indique si plaisamment le professeur de philosophie de M. Jourdain : « La voix *u* se forme en approchant les dents sans les joindre » entièrement, et en allongeant les lèvres en-dehors, les approchant aussi l'une de l'autre, sans les joindre tout-à-fait, U... » Vos deux lèvres s'allongent comme si vous faisiez la moue ; » d'où vient que si vous la voulez faire à quelqu'un et vous » moquer de lui, vous ne sauriez lui dire que U. » Il n'y a qu'à entendre parler dans notre langue les Anglais, les Allemands, les Italiens pour juger du malaise qu'ils éprouvent à prononcer notre *u*. En effet, il est si peu favorable à l'émission de la voix, que nos professeurs de chant ont renoncé à l'appellation de la note *ut*, et qu'ils lui ont substitué celle de *do* qui, si elle n'est pas beaucoup plus sonore, est au moins plus agile et s'articule plus facilement.

Selon toute probabilité, autrefois l'*u*, dans la plupart des cas, se prononçait *ou*. Je ne sais depuis quand on s'est mis à dire *u*. Je pense que cette réforme ne date guère de plus loin que le XVI^e siècle. Toutefois, au temps de la reine Marie de Médicis, l'usage en était déjà assez établi pour qu'il fut ridicule de dire *ou* au lieu de *u*, témoin M^{me} de Bautru, femme du conseiller au grand conseil : elle se faisait appeler M^{me} Nogent, nonobstant son mariage ; la raison qu'elle en donnait, au dire de Tallemant des Reaux, est qu'elle ne voulait pas être appelée M^{me} *Bautrou* par

la reine Marie de Médicis qui prononçait le français à la manière des Italiens.

Malherbe reprochait à Racan de faire rimer *qu'ils ont eu* avec *vertu* ou *battu*, parce, disait-il, qu'on prononçait à Paris le mot *eu*, participe du verbe avoir, en deux syllabes, *é-u*. Du reste, cette dernière façon de prononcer *é-u* existe encore chez le peuple à Paris. Voici sur cette ancienne prononciation parisienne une autorité qui mérite d'être recueillie; elle prouvera en même temps que la voyelle *o* aussi, dans beaucoup de cas, sonnait *ou*; Balzac écrivait à Chapelain: « Dites-moi si vous approuvez la » prononciation de Paris qui coupe la monosyllabe *eu*; j'ai *é-u*, » il a *é-u*, et qui rend *Rome*, *lionne* comme ils sont écrits, tandis » que toute la France prononce *Roume*, *lioune*. » (Lettre de Balzac à Chapelain).

M^{me} de Barré, belle-sœur de Conrart, fort jolie femme, mais qui ne se piquait pas de parler selon les ordonnances de la docte cabale, un jour qu'elle était à se promener avec Conrart et Sapho (nom poétique de Mademoiselle de Scudéry) et autres beaux-esprits, s'avisait de dire: « J'ai été *norie*. » Il ne faut pas dire cela, lui dit Conrart d'un ton magistral, il faut dire *nourrie*.

Dans nos contrées, on prononce encore à la façon de M^{me} de Barré; nous disons *norir*, *noriture*; ce que nous appelons *noretier*, *noretière*, est ce qu'en France on appelle nourrisseur, nourrisseuse, les personnes dont l'industrie est d'élever des bestiaux et qui font commerce des produits de ces animaux. — A Douai, un *norrechon* est un nourrisson.

Chez les plus vieux écrivains français, on trouve écrit diversement *nurrir*, *norrir*, *nourir*.

- « Li mien baron, *nurrit* vos ai longtemps. »
(Chanson de Roland.)
- « De Carlemagne sun seignor ki l'*nurrit*. »
(Ibid.)
- « De mon nevou ke j'avoie *norri*. »
(Gerard de Vienne.)

Dans un vocabulaire latin-français du XIV^e siècle, je vois *editus* traduit *noris*, *educare*, *nourir*, *educatio*, *nourrechon*, *alimonia*, *noreture*, *akumpna*, *noretière*, etc. Y avait-il une manière de prononcer unique, malgré la diversité d'orthographe, et quelle



était-elle ? — Au XVI^e siècle, Montaigne, la Boétie, Rabelais, Charron écrivent *nourrir*, *nourriture*.

A cette occasion, remarquons que ce n'est que depuis assez peu de temps que ces expressions *nourrir*, *nourriture*, ont été restreintes exclusivement à ce qui concerne les alimens, le boire et le manger ; autrefois elles avaient une acception plus complexe, elles s'entendaient de ce qui a rapport à l'éducation morale, physique, intellectuelle, et aussi de ce qui concerne l'élève et l'entretien des animaux, voire même de la culture des végétaux. Montaigne, parlant des divers usages des peuples concernant l'entretien des ongles et de la chevelure, dit : « Il y a des pays où » l'on ne coupe en toute la vie ny poil ny ongles ; ailleurs où » l'on ne coupe que les ongles de la droite. *celles* de la gauche se » *nourrissent* par gentilleese, ou ils *nourrissent* tout le poil du » côté droit tant qu'il peut croistre et tiennent raz le poil de » l'autre côté. Et en voisines provinces, celle-cy *nourrit* le poil » de devant, celle-là de derrière et rasant l'opposite. » (*Essais*.)

Voici *nourriture* dans le sens d'éducation, de coutume : « La » nature de l'homme est telle que naturellement il tient le pli » que la *nourriture* lui donne. » — (La Boétie, *Servit. volont.*)

Chez nous, *muser* signifie boudier, faire la moue, murmurer, parler à voix basse ou inintelligiblement, comme celui qui n'ose pas se plaindre ou manifester sa mauvaise humeur. C'est un exemple de la prononciation de l'*u* en *ou*. *Muser* en français ne signifie plus précisément la même chose que notre *muser* ; cependant, c'est le même mot différemment prononcé et ils proviennent tous deux du latin *musare*. Dans le vocabulaire latin-français du XIV^e siècle que je cite souvent, je trouve *musitare* traduit *runer* qui signifiait murmurer, grogner. W. Briton, dans son glossaire étymologique, dit : « *Musitare* verbum est frequen- » *tativum*, fréquenter MUSARE. *Est autem* MUSARE *idem quod* dubitare » *vel cum silentio murmurare*. . . MUSAT qui murmurat. »

(Mss. n^o 82 du Catal. des Mss. de la Bibliot. de Douai.)

Selon le sens de *muser*, comme on l'entend maintenant en français : bagnauder, perdre son temps à des riens, s'attarder, nous disons, nous, *s'amuser* (*ad musare*). Dans ce cas, l'*u* ne se prononce pas *ou*. A celui qu'on envoie en commission, on dit : « Allez, dépêchez-vous, ne vous amusez pas. »

Acouveter ou *acoveter*. — L'un et l'autre se disent en patois et s'écrivent dans nos vieux auteurs. *Acouvetez* donc, être *accouvé*, est une expression en usage dans nos pays ; elle emporte l'idée de couvrir complètement, inopinément et par surprise, comme quand on est pris sous un filet, sous un éboulement. *Acouveter*, quoique d'origine étymologique différente, répond assez bien au sens de *acelapare*, verbe de la basse latinité, qui signifie couvrir, enterrer, comme dans cette phrase : « ... *Quon- dam tanta fuit nix. . . . quod occupavit et ACCLAPAVIT fere duo millia ovium.* (Inquisit. an 1268, ex schedis Pr. Mazanges), c'est-à-dire : autrefois la neige fut si grande... qu'elle couvrit et *acouveta* (enterra) deux mille moutons. Vous connaissez ce dicton proverbial de nos contrées : « Si le ciel tombait, il y aurait bien des alouettes *acouvétées*. »

On retrouve dans les vieux poètes français *acoveter* ou *acouveter*, selon le sens de couvrir, harder, revêtir.

« Et fut (restout de fer *acovété*. »
(Agolant, page 163.)

« Cors et cheval avoit *acovété*. »
(Ibid.)

Et dans le poème de Guillaume Guiart :

« Les champs de sanc *acoveter*,
» Gens guenchir destriers regeter. » etc.

Les accidents arrivés à la prononciation et à l'orthographe ont été pour beaucoup dans les diverses fortunes et vicissitudes que les mots ont eues, et cela a fait tomber beaucoup de ces mots dans le domaine du patois. Nous avons par exemple *truc*, qui signifie adresse, finesse, façon adroite de pratiquer une chose. On dit de quelqu'un qui est adroit, qui a le tour (le *chic*, comme on dit maintenant), qui sait la manière de s'y prendre : « Il a le *truc*. C'est le vieux mot *trut*, qui signifiait tour, finesse, adresse. Témoin ce passage d'un ancien poète français, auteur de l'histoire de Jean IV, duc de Bretagne :

« François prenoient trop divers noms
» Pour faire paour aux Bretons,
» Mais ils savoient plus de viel *trut*
» Que vueille truie qui est en rut. »

C'est-à-dire : « Les Français prenaient beaucoup de noms divers pour faire peur aux Bretons ; mais ils (les Bretons) savaient plus de vieux *tours* qu'une vieille truie qui est en rut. »

Notre expression patoise *druquin* ou *drukîn*, faire quelque chose en *drukîn*, signifie agir en cachette, comme un sournois, comme un fourbe. Il me paraît vraisemblable que *druquin* a une origine analogue à celle de notre *truoc*, et qu'il n'est que la prononciation altérée de *trutin*, qui signifiait menteur, imposteur, fourbe. C'est le mot de basse latinité *trutinus*. « ... Unde pas- » sim vox hæc usurpatur pro mendaciorum confictoribus, etc. » (Voir le Gloss. de Ducange, au mot *trutinus*.)

On prononce assez volontiers dans nos contrées *sarge* pour charge (*onus*) ; c'est que nous avons conservé la marque orthographique originaire du mot latin *sarcina* ou *sarcia*, qui signifie fardeau, charge, bagage. Dans des lettres remissoires de l'an 1397, on lit : « *In sex paucas mensuras frumenti, vico facientes* » *SARCIAM unius animalis*. » C'est-à-dire en français : six petites » mesures de froment, faisant à peine la charge d'un seul animal.

Les besoins de l'homme en société, concernant les choses essentielles à la vie, comme ce qui regarde les ressources du langage, ont été dans tous les temps à peu près les mêmes : rien de nouveau sous le soleil, il y a longtemps que Salomon le sage l'a dit. A Douai, on fait assez fréquemment usage d'une sorte d'interjection, afin de provoquer l'attention et l'assentiment en invoquant le témoignage affirmatif de la personne à qui l'on s'adresse : *émon* ? ou *estmon* ? qui correspond à *est-ce vrai ? n'est-il pas vrai ? qu'en dites-vous ? assurément, donc*. Par exemple : *J'ai fait tout mon possible, ÉMON ? on ne doit pas m'en demander davantage. — Vous y viendrez, ÉMON ?* — Cela revient à dire : J'ai fait tout ce que je pouvais certainement ? — Vous y viendrez, n'est-ce pas ?

On rencontre cette locution chez les anciens écrivains et jusque dans le XVI^e siècle ; je crois même l'avoir aperçue en quel- qu'endroit de Molière. Brantôme ne se fait pas faute de l'employer : « C'est *mon* vraiment, ne vous en pensez pas moquer. » C'est certain, vraiment, ne pensez pas vous en moquer.

Desperriers emploie l'interjection *mon* dans le sens de donc, je vous prie. Il rapporte qu'une femme qui sollicite auprès de l'évêque du Mans pour faire recevoir son fils à la prêtrise, quoiqu'il soit eunuque, voulant raconter comment cela est arrivé, dit : « Agardez *mon* monsieur, quant il étoit petit, il cheut » du haut d'une échelle et se rompit. . . . etc. » (Nouv. xvii.) — Autrepart, Desperriers transcrit un dialogue assez plaisant entre

une femme de chambre et la dame qui voulait l'engager à son service : « Et comme la bonne chambrière, qui disoit à celle » qui l'alouoit : Voyez-vous, madame, je vous servirai bien, » mais... Quel mais ? disoit la dame. Agardez *mon*, disoit la » garse : J'ai les talons un petit cours ; je me laisse cheoir à » l'envers ; je ne m'en saurais tenir ; mais je n'ay que cela en » moy. (Nouv. XLVIII.)

Dans le discours des bonnes gens de nos contrées, notamment à Valenciennes, *savez* est aussi une sorte d'interjection dont on use assez fréquemment comme invitation ou avertissement pour appeler l'attention et la raviver. *Savez* est un moyen oratoire analogue à *écoutez* qui émaille les comptes-rendus des Chambres anglaises. Votre Froissart, dans ses chroniques, dit *sachez*. « Le roi anglois, *sachez*, avoit si grand désir de sa besoigne » avancer, qu'il lui convenoit poursuivre et attendre toutes les » volontés et désirs du duc son cousin. » — « Quant tous furent » là venus, *sachez* que la ville fut grandement pleine de sei- » gneurs. »

On cultive dans les environs de Douai, notamment dans les terrains noirs et marécageux du village de Sin-le-Noble, une sorte de rave ou raifort gris, connu ici sous le nom de *rimolla* ou *remoulat*, et qui se vend par bottes au marché aux légumes. Cette racine, dans sa primeure, est admise en qualité de hors-d'œuvre sur la table du riche. Et puis, comme elle est peu coûteuse et d'ailleurs très savoureuse et aiguïsant l'appétit, elle commence vers le milieu du mois de mai et continue pendant quelque temps à faire partie intégrante de la nourriture du pauvre et de l'ouvrier, qui en assaisonnent le pain du déjeuner et du goûter. Je me suis quelquefois demandé d'où pouvait provenir ce nom de *remolat* que je n'ai rencontré dans aucun vocabulaire ni dictionnaire. Sans chercher, comme on dit, midi à quatorze heures, je pense que ce mot est formé du vieux verbe *remoler* ou *remouler*, repasser sur la meule, raiguiser, parce qu'en effet ce condiment a la propriété d'aiguiser, de provoquer ou de rappeler l'appétit. Je trouve *remoller* employé métaphoriquement et avec la signification de remémorer, rappeler à la mémoire, raviver les souvenirs.

Ichi après voel remoller
Un miracle du saint soller.

(Miracles de la B. V. M.)

Vous voyez dans Ducange que le vieux mot français *remoller* correspond au latin *rememorare*.

A propos de légumes, disons qu'il y a une certaine racine potagère qu'en français on appelle *panais* ou *panaise*, et que chez nous on nomme *pasterna*, à peu près comme nos anciens qui écrivaient *pastenagus* ou *pasternague*.

Passant du règne végétal à un autre ordre de produits de la création, disons qu'il y a de par le monde un petit insecte parfaitement inoffensif d'ailleurs, qui, lorsqu'on le touche, se met en boule comme le hérisson ou le *porc épic*, qui habite les lieux humides et obscurs et niche dans les fentes ou les rainures des fenêtres et des portes fermées. On prétend que c'est de là que lui vient son nom de *cloporte* ou *clauporte*, *clausi porca*, comme qui dirait *porca*, porc truie, *clausi* de fermeture de lieu fermé ou clos. Soit, ce n'est pas notre affaire à nous qui l'appelons *pochelet diéu*, apocope euphonique de porcelet de Dieu. Je l'ai parfois entendu nommer *pourceau du bon Dieu* et aussi *cochon S.-Antoine*.

Les mœurs, les habitudes, les gestes particuliers des animaux leur ont fait donner des noms distinctifs. Une sorte d'araignée à très longues pattes a été appelée en français *faucheur*, à cause de sa démarche. Chez nous, on la nomme *maréchal*, parce qu'on a comparé, avec plus de justesse, je crois, les mouvements de ses longs bras à ceux du maréchal-ferrant qui bat son fer.

Dans nos contrées et aussi dans beaucoup de provinces de France, *requinquer*, *se requinquer*, signifie s'habiller, approprier sa toilette pour une circonstance, se parer, changer de linge et de vêtements. On a dit que *requinquer* était une extension du verbe *recincer*, qui aurait autrefois signifié *rincer*, laver avec de l'eau nette, auquel cas *rincer* serait une apocope de *recincer*. Je ne sais pas si *rechincer*, *recincer* (*rekiner*, prononciation wallonne) a jamais signifié *rincer*, dans le sens de laver. Mais je pense que *chincer*, *rechincer* provient bien plutôt de *chinche* ou *chince*, chemise (*camisa*), linge de corps. Ducange cite un exemple où *chincherie* est employé selon le sens de *lingerie* : « *Chin-* » *cherie* une fois par an, 2 deniers. »

Chincher ou *chinchier* signifiait à peu près ce que nous appelons maintenant *fripier*. Il y a encore à Rouen une rue des *Chinchers*, laquelle était autrefois habillée exclusivement par les fripiers, marchands d'habits.

On retrouve chez d'anciens poètes cités par Ducange *cheinsse*, *cheins*, *cheinsil*, avec la signification de chemise, vêtement, robe.

Trayés vous arrier.

N'atouchiés pas-a mon *cheinsse*,

Sire chevalier.

(Vieux poète, ms.)

Et Rogier s'amie apele,

Si l'a par la *cheinsse* pris.

(Autre poète.)

Qui plus est blanche que nul pans de *Cheinsil*.

(Rom. de Garin.)

Dras de *cheinsil* li ont fet endosser,

Chemises et braies, chauce de pailles cler.

(Ibid.)

En peïois, donner ou recevoir un *atout*, c'est donner ou recevoir un coup bien asséné et qui a un effet marqué. Pour exprimer que quelqu'un a reçu une blessure, un coup définitif qui l'a abattu, tué ou mis hors de combat, on dit : « Il a reçu son » atout. » Atout, dans ce cas, est une allusion à ce qu'on appelle en termes de jeu de cartes l'*atout*, le triomphe, la couleur de la carte qui retourne et qui a le privilège, sur celles qui ne sont pas de cette catégorie, de faire faire les levées. Le mot *atout* est formé de la particule *a*, *ad*, qui entre, comme bien savez, dans une foule de mots de la vieille langue pour en préciser le sens ou pour en spécifier la signification : *ap*arier, *at*oucher, *ac*onduire, *ap*areiller, etc., et *atout* appartient évidemment au vieux verbe *tol*dre, *toul*dre, ou *tout*er, signifiant enlever, prendre, emporter, raser ; on lit dans Froissart, en ses chroniques : « Il lui *tol*t son héritage. » — « Les François nous *tol*tront le pont, etc. » Je vois *toute* à l'état de substantif dans le vocabulaire latin-français du XIV^e siècle ; *privatio*, privation, action d'ôter, d'enlever, est traduit par *toute*. Nos anciens avaient l'adverbe ou préposition *atout* pour signifier avec, ensemble, en même temps, du même coup. L'adverbe *Itout* est employé dans certaines provinces de France selon le sens de (totum idem) tout de même. Ce qu'on appelle la *vole* au jeu de l'écarté, n'est-ce pas le coup par lequel on fait *toutes* les levées ? *Whole* en anglais signifie *tout*.

Puisque nous tenons les cartes, et par occasion, permettez-moi encore, mon cher Dinaux, une divagation. Sans être un joueur d'académie, on peut ne pas ignorer que le *schelem* est, par rapport au wisth, ce que la vole est à l'écarté. Or, le *schelem* est un coup très piquant-et dommageable ; et si celui qui l'essaye n'est pas ce qu'on peut dire, un beau joueur, il maugrée, il

maudît le sort. — *Schelm*, ou plutôt *Schelm*, ainsi qu'on disait et qu'on écrivait autrefois, était une manière de jargon, une expression de colère ou de dépit menaçant correspondant à scélérat ! traître ! pendart ! Le dictionnaire de Trévoux dit : « *Schelm*, vieux adjectif hors d'usage il y a longtemps : scélé- » rat, méchant, etc. » Ménage et Borel trouvent les racines de *schelm* dans le latin *scelestus scelestissimus*. D'où qu'il vienne primitivement, et quel que soit son géniteur, toujours est-il que *schelm* est allemand : « *Schelm*, fripon, coquin, filou, pendard, » scélérat, traître, etc. » (Dictionnaire allemand-français de M. Henschel.)

Autrefois, avant que nous en eussions fait *schelem* pour le placer dans le vocabulaire de l'académie des jeux, *schelme* était en usage selon le sens que nous avons dit. En preuve, parmi les exemples qu'on en pourrait citer, voici une anecdote que nous rencontrons dans les Mémoires de Tallemant des Réaux; elle date du commencement du XVII^e siècle.

Louis d'Astarac, vicomte de Fontrailles, gentilhomme du Languedoc, qui, d'ailleurs, avait de l'esprit et du cœur, était, ce dit-on, fort laid de visage, bossu par derrière et par devant, et avec cela très petit et très gros. Laissons parler Tallemant : « C'est » apparemment Fontrailles qui irrita le plus Cinq-Mars contre » l'Éminentissime (le cardinal de Richelieu), car il étoit enragé » contre le cardinal et voici pourquoi ; Fontrailles, Ruvigny et » autres étoient à Ruel dans l'antichambre du cardinal ; on vint » dire que je ne sais quel ambassadeur venoit ; le cardinal sort » audevant de lui dans l'antichambre et ayant trouvé Fontrail- » les, il lui dit, le raillant un peu fortement : Rangez-vous, ran- » gez-vous, monsieur de Fontrailles, ne vous montrez point, cet » ambassadeur n'aime pas les monstres. — Fontrailles grinça » les dents et dit à lui-même : Ah ! *schelme*, tu me viens de » mettre le poignard dans le sein, mais je te l'y mettrai à mon » tour, où je ne pourrai ! Après, le cardinal le fit entrer et go- » guenarda avec lui pour raccommoder ce qu'il avoit dit : mais » l'autre ne lui a jamais pardonné. Cette parole-là a peut-être » fait faire la grande conjuration qui pensa ruiner le cardinal. »

On dit communément et même on écrit prendre des *airs* de maître, ou se donner des *airs* de grand seigneur, avoir l'*air* d'un honnête homme. Ces locutions sont même autorisées par le dictionnaire de l'Académie, qui en donne des exemples. Parmi

les nombreuses acceptions qu'il attribua au mot *air*, il indique celle-ci : « *Air* signifie encore manière, façon; il sedit de la manière de parler d'agir, de marcher. » Certes, dans ce cas, *air* ne signifie pas le fluide transparent et élastique qui forme l'atmosphère. Pourquoi donc l'écrivez-vous *air* et non pas *erre*, comme ou écrit *errer*, *erremens*, qui sont restés dans notre langue. *Erre* signifiait démarche, allure, habitude, manière d'être, marche, voyage, route, traces suivies : « Certes, je serois outrageux de vouloir démentir nos livres, et de courir ainsi sur les *erres* de nos poètes. » — (La Boétie, *Servit. vol.*)

Ce n'est pas qu'on ne trouve dans le dictionnaire de l'Académie les mots *erre*, *erres* et *erremens*, avec la signification qui leur appartient, c'est-à-dire « *erre*, train, allure; *erremens*, erres, voies », mais nos législateurs du langage en restreignent l'emploi à quelques cas et sous certaines réserves; ainsi « *erre* (selon l'Académie) n'est usité que dans ces phrases qui même ont vieilli : « Aller grand *erre*, faire trop grande dépense. Ce jeune homme va grand *erre*, il aura bientôt mangé tout son bien. » L'Académie l'autorise aussi comme terme de marine et pour signifier « la *marche*, le sillage, le plus ou moins de vitesse d'un bâtiment, » etc., » ce qui ne l'a pas empêchée, au mot *air*, de donner comme exemple de l'emploi qu'on en peut faire, ces locutions : « *prendre des airs*, *se donner des airs de maître*, *de savant*, *de bel esprit* » etc., comme si on prenait l'air aux champs, le grand air, ou, quand on a trop chaud, qu'on se donnât de l'air en ouvrant une fenêtre, de la même manière qu'on prend l'*erre* ou les *erres* d'un grand seigneur, en affectant la démarche et les allures d'un haut personnage, etc., etc. *Erre* et *air* ont chacun une signification, une étymologie, une orthographe distinctes; ils ne peuvent avoir le même emploi.

Suivons notre propos. Je comprends jusqu'à un certain point la répugnance à l'égard des néologismes; je comprends les délicatesses même exagérées d'un orgueil qui tient à honneur de se contenter de l'héritage de ses pères sans vouloir s'enrichir davantage; mais croire s'ennoblir et prendre des *erres* de grandeur en dédaignant son patrimoine, en répudiant des litres et droits bien et dûment acquis, voilà qui est, ce me semble, une prétention absurde en même temps qu'une duperie ridicule. Avec ce beau système, on en est venu à se dépouiller du nécessaire, on a réduit les mots qui ont ou plutôt qui avaient un sens spécial et distinct, pour se réduire à des termes vagues et généraux qu'on est obligé de déformer ou de faire prêter démesurément afin

d'en révéler des idées pour lesquelles ils n'avaient pas été faits. Cette manie de confiscation fait que souvent nous ressemblons à ces sottes gens qui répètent à chaque phrase *chose* ou *machin* pour combler le déficit de leur mémoire.

Ainsi, pour ne parler que des substantifs les plus usuels, ce que nos anciens désignaient par le mot *huis*, nous l'appelons *porte*, en parlant de ce qu'ils nommaient *baïlle*, nous disons encore *porte*, bien que *huis*, *baïlle* et *porte* fussent choses différentes.

Qu'est-ce donc, à proprement parler, qu'un *huis* ? C'est une ouverture, un détroit, une embouchure, une brèche par laquelle on entre ou l'on sort : *huis* (*ostium*), *huisserie* (*huissorium*).

- « Et l'uis par où ils entrèrent
- » Onques oueil tel ne regarderent. »
(Roman d'Athis, ms.)

- » Tel cuide de l'ostel issir,
- » Qui a l'us ne put avenir.
(Roman du Rou, ms.)

Dans une charte de 1320, citée par Ducange, au mot *huissorium*, on lit : « Avons donné congré... de faire une *entrée* ou *huisserie* suffisant de six piés de haut et de quatre piés et demi » pour *entrer et issir* de l'une maison en l'autre en une cave. » Dans une autre charte de 1400 : « de saisine et possession... de y faire et avoir *huisseries* ou entrées une ou plusieurs, pour aller au long desdits murs anciens... etc. »

Qu'est-ce que *baïlle*, *baïl* ou *baïle* (*baillium*) ? C'est un moyen de défense de fortifications, des murs, des palissades qui entourent un enclos, une ville, une maison.

Dans des lettres remissoires de l'an 1427 : « Iceelui Loys monta pardessus la muraille de la court ou *baïl* du dit ostel, pour ce que la *porte* ou entrée de la dite court ou *baïl* estoit fermé etc. »

Dans le roman de la Rose :

- » Ele (la tour) est dehors avironnée
- » D'un *baïle* qui va tout entour ;
- » Si qu'entre le *baïle* et la tour
- » Sunt li Rosiers espés planté. »

La *porte* (*porta*) ou les *portes* sont les *valves* (*valvae*), les *batans*, les *ais* mobiles qui servent à fermer l'*huis*, l'ouverture par laquelle on entre ou on sort.

Quand le *baïl* n'a pas de porte, ou quand celles-ci sont fermées et qu'on n'en a pas la clef, force est d'escalader, comme a fait ce Loys dont nous venons de parler, qui monta par-dessus la muraille, parce que la porte du *baïl* était fermée.

A la messe du jour des Rameaux, lorsque le célébrant, étant en dehors devant la porte de l'église, la frappe trois fois avec le bâton de la croix pour demander passage, il dit : *avollite portas, enlevez, ôtez, ouvrez les portes*, etc.

Parlons des différentes sortes de *balais*. Je lis dans le dictionnaire de l'Académie cette définition : « BALAI, plusieurs poignées » de verges, de joncs ou de plumes, liées et emmanchées au bout » d'un bâton, et dont on se sert pour ôter les ordures. » Soit, voilà pour la forme générique, mais vous chercherez en vain les mots qui spécifient les différentes sortes de balais. Autrefois, on avait le ramon, l'escoube, l'escoubette, etc. La jeune servante, la fille de chambre qui balayait, qui époussetait le bonsoir, se nommait *escouberette*, d'où je pense (soit dit en passant) que *soubrette* nous est resté. Quant au *ramon*, ce mot n'est plus guère d'usage que dans le patois de nos contrées ; il désigne cette sorte de balai fait de menues branches de bois de bouleau, de jonc ou de genêt, ou de cameline, et qui sert à balayer les grosses ordures. Voici ce qu'en dit l'Académie : « RAMON, vieux mot qui signifie balai. » — Je recourus au verbe *ramoner*, et je trouve : « RAMONER, nettoyer une cheminée avec la *ratissoire*. » Nous voilà bien avancés, n'est-ce pas ? Je m'adresse donc au glossaire Roquefort qui, du moins, le spécifie ainsi : « RAMON (*de ramus*) » ainsi nommé parce qu'il est composé de petites branches. » Je le veux bien, cependant j'aime autant croire que son nom de *ramon* lui vient de ce qu'il sert à *ramonceler*, à mettre en tas ou en monts (on écrivait autrefois *mon*) ce qu'on balaye.

Au demeurant, il y a eu au XVI^e siècle un noble philosophe auteur d'un traité de géométrie pratique (1), qui a été beaucoup plus explicite en ce qui concerne le *ramon*, sa forme, les éléments qui le composent, ses usages, voire même les caractères mystiques en considération desquels notre savant géomètre, philosophe et poète proclame le susdit *ramon* comme le symbole des

(1) *Geométrie pratique*, composée par le noble philosophe maître Charles de Bovelle, et nouvellement par lui revue, augmentée et grandement enrichie. Petit in-4°. — A Paris, de l'imprimerie de Regnaud Chaudière et Claude, son fils. M. D. XLVII.

trois justices humaines, haute, moyenne et basse. Voyez plutôt :
« En Picardie, on appelle un *ramon* ce que les Parisiens ont
» accoutumé de nommer et appeler un balay. Chacun sait ce
» que c'est, et à quoi il sert en la maison.

» Il est composé de trois parties : premier de verd et menu
» bois ; puis, d'un long bâton servant de manche, par quoi on
» peut dire que les trois justices humaines sont joyeusement
» contenues et exprimées sur le ramon. Car le vert et menu bois
» sert souvent à faire verges pour chatier et corriger les petits
» enfans, tant en leur maison que à l'eschole. Et ce signifie la
» basse justice sur l'orbe inférieur de l'homme. Le baton signifie
» la moyenne justice, chastiant d'un baton les grands garçons et
» varlets sur leur dos. La hart signifie la haulte justice, estrei-
» gnant le col des enfans ou serviteurs incorrigibles, lesquels
» ne pour vergés ne pour bâton ne se veulent amender et mieuls
» valoir. Et ce est démontré assés clerement par la figure du
» ramon. Et aussi par ce présent rythme, déclarant le tout plus
» au long. »

Je vous envoie copie textuelle de ce curieux *rythme*, ainsi que
des illustrations qui l'accompagnent, pour le cas où vous juge-
riez à propos d'en amuser vos lecteurs.

Adieu, tout à vous de bon cœur.

BSCALLIER.



Les trois Justices sur le Ramon ou balay.

Trois choses sont en un ramon,
Bien ordonnées par raison :
La hart, le manche, et le menu.
Par ces trois l'homme est maintenu.
A housser cul sert le menu
Des bons enfants criants hu hu.
Le manche a bien frotter les os
Du gros varlet dessus son dos.
La hart à pendre le larron
Qui ne craint verge ne baton.
Ainsi avons en la maison
Trois justices sur le ramon,
La haulte, moyenne et basse.
Qui ne fait bien, faut qu'il y passe.
Haulte justice estraint le col,
La basse escorche le cul moi,
La moyenne frotte le dos
Des gros varlets, quand ils sont sots.
Qui ne s'amende par le bas,
Ne gardant reigle ne compas,
D'un gros baton ou d'une gaulle
On lui doit bien frotter l'espaule.
Par battre dos s'il ne s'amende,
De hart au col le faudra pendre.
Par quoi ramon est chose digne
De mieuls servir qu'en la cuisine.
Il ha office à purger vices
Par la rigueur des trois justices,
En rendant l'homme ou bon ou mort,
Bon par vertu, mort s'il ha tort.



TARIF DES DROITS DE DOUANES,
A L'ENTRÉE ET A LA SORTIE DES PROVINCES DES PAYS-BAS,

AU XVI^e SIÈCLE.



LOI SOMPTUAIRE DE LA MÊME ÉPOQUE.

Ce n'est pas d'aujourd'hui que les peuples ont appris ce que coûtent les révolutions. Elles ont eu les mêmes résultats dans tous les temps. Dans la première moitié du XVI^e siècle les provinces des Pays-Bas avaient une exubérance de prospérité et de richesse ; c'est peut-être ce qui a contribué à les lancer dans les hasards de la Réforme et des troubles intérieurs qui les ont agitées pendant toute la seconde moitié de ce même siècle. Elles y ont perdu une partie de leur industrie, presque tout leur commerce, et la population a diminué dans une immense proportion. Les guerres, les occupations militaires, les changements survenus durant cette époque calamiteuse, ont nécessité dans ces contrées, n'aguères si légèrement chargées d'impôts, une masse de contributions nouvelles dont il a fallu déterminer l'assiette. On gagnait moins qu'auparavant, on dut payer beaucoup plus. C'est toujours ce qui arrive en pareil cas. Heureuses les générations pour lesquelles les leçons de l'expérience seraient un avertissement utile ! Mais le peuple ne lit pas l'histoire, ou il n'en lit qu'une préparée à dessein pour l'égarer plutôt que pour le guider et l'instruire.

Revenons au XVI^e siècle : après qu'on eut bien bataillé, confisqué, proscrit, tué, pillé et sacragé par tout le pays, il fallut payer ; c'était le point nécessaire et aussi le point difficile. Pour cela on créa des voies et moyens nouveaux ou renouvelés des temps anciens. Dans le comté de Hainaut, par exemple, rien que pour décharger le pays de toute gendarmerie, qui n'était pas alors une bonne et utile chose comme aujourd'hui, mais bien une

boîte de Pandore de laquelle sortaient tous les maux, les États de la province créèrent une *Aide personnelle*, contribution qui revient à ce qu'on nomme aujourd'hui *cote personnelle et mobilière*. Cet impôt fut *pratiqué* (ce qu'on dit aujourd'hui *voté*) en la ville de Mons les xix^e et xx^e d'août 1577.

Il devait être perçu en trois parties; la première de 80,000 florins; la seconde de 700,000 florins, et la troisième de 2,000,000 florins, payables savoir : les 780,000 florins en dedans dix jours, et les 2,000,000 moitié dans les quatre mois qui suivraient le 1^{er} septembre 1577 et la dernière moitié dans les quatre mois suivants. La répartition de cette somme, énorme pour le temps, eut lieu, *pour cette fois et sans tirer à conséquence*, sur chaque tête d'homme et de femme, selon les *mérites* de chacun et chacune, c'est-à-dire suivant leur position sociale et leur fortune. Aujourd'hui *la cote personnelle est unique et égale pour tout le monde*, mais on se rattrape bien de cette égalité sur *la cote mobilière* qui monte suivant les degrés de l'échelle sociale.

Pour trouver les 2,780,000 florins demandés, on dût atteindre tous les ordres privilégiés que l'on appelait les *exempts*, mais toujours *sans tirer à conséquence pour l'avenir*, sauf à recommencer l'année suivante. Ainsi, les archevêques, tant absents que présents, furent taxés à 600 livres de 40 gros; les ducs, duchesses, princes et princesses, étaient au même taux, les mariés contribuaient doublement puisque les dames formaient une cote à part; leurs enfants en étaient à 200 livres; les marquis, comtes, sénéchaux et leurs femmes à 300 livres; les barons et vicomtes à 150 livres; ce qui n'empêchait pas de payer pour leurs gentilhommes, écuyers, secrétaires, pages, serviteurs et servantes. Pour chaque individu se disant gentilhomme, damoiselle ou fille, portant chaperon ou coiffe, 30 sols. Les bourgeois vivant de leur revenu, hosteliers, cabaretiers et marchands etc. contribuaient pour 4 livres; les procureurs, huissiers, notaires, chirurgiens, tous mis sur la même ligne, payaient 60 sols ainsi que leurs femmes; leurs enfants et serviteurs soldaient en proportion; les religieux, religieuses et béguines, figuraient pour 20 sols par tête. Les ordres mendiants seuls ne payaient pas : leur nom et leur besace les sauvaient du fisc. Les enfants, dans les familles où il y en avait plus de quatre, passaient également *gratis*; en revanche, les gens mariés ou veufs, qui n'avaient pas d'enfants, payaient double comme n'ayant pas autant de charges que les autres.

L'impôt dont nous venons de parler avait un emploi particulier, ainsi que nous l'avons dit ; son paiement servait à préserver le pays des gens de guerre et à le délivrer *de toutes oppressions, foules et envahies* ; c'était déjà bien, mais il restait beaucoup à faire : il fallait aviser aux voies et moyens généraux. C'est ce qui eut lieu pendant qu'on réalisait les recettes qu'on vient d'énumérer, et qui devaient être complétées le 1^{er} mai 1578. A compter de ce même 1^{er} mai, on établit un tarif assez lourd de droits d'entrée et de sortie sur toutes les denrées et objets de commerce et de première nécessité ; on trouva en outre un autre moyen dans une loi somptuaire portée contre ceux qui se vêtaient de drap de soie. Cette manie, introduite dans toutes les classes par les espagnols, avait fait grand tort aux industries du pays qui employaient le lin et la laine ; elle avait aussi l'inconvénient d'empêcher de distinguer les conditions et elle poussait le petit peuple au luxe et à la dépense. On se servit, pour asseoir cette imposition somptuaire, des tableaux de classification de la taxe personnelle dont nous avons parlé plus haut, et l'on tira ainsi des lettres de change sur la vanité des hommes et des femmes de ce siècle. L'amour-propre empêcha de les laisser protester et ces voies et moyens rapportèrent gros, dit-on.

Les collecteurs de deniers ne s'arrêtèrent pas en si beau chemin. Il fallait faire de l'argent et l'on trouva qu'imposer le goût des habitants pour la bière serait un moyen au moins aussi efficace que celui de taxer le port du drap de soie. On ne se trompa pas. Le droit de deux patars mis *sur chacun tonneau de cervoise* rapporta considérablement. Alors comme aujourd'hui on buvait beaucoup dans les provinces des Pays-Bas. On y joignit un impôt sur les maisons et les terres qui alla jusqu'au centième denier du revenu. Voilà donc qu'en 1577 et 1578, nos provinces obtinrent ce que nous appelons aujourd'hui l'impôt foncier et l'exercice des boissons : on voit qu'en fait de contributions, il y a bien peu de choses nouvelles. Sous ce rapport, les gouvernants ont été de bonne heure en progrès, et l'on n'a presque rien appris récemment en ce genre.

Les pièces du temps, d'où nous tirons les observations que nous venons de faire, sont sous nos yeux. Elles ne manquent pas d'intérêt. La première porte le titre suivant :

Ayde personnelle, practiquée par les Estatz du pays et conté de Haynault, tenuz en la ville de Mons les XLIX^e et LXX^e d'aoust 1577.

Pour fournir à leur quote, ès sommes cy après déclarées. Par ordonnance de Messeigneurs Estatz generaulx. Pour le pays de Haynault. Imprimé en la ville de *Bruzelles*, par *Michiel de Hamont*, imprimeur juré de Sa Majesté, l'an 1577, in-4° de 14 pages non cotées. (Notre bibliothèque).

La seconde de ces pièces est intitulée :

Liste des moyens généraux résolus par Son Alteze, Monseigneur le prince d'Oranges, le conseil d'Estat, et les Estatz généraux. A *Douay*, de l'imprimerie de *Jean Bogard*, imprimeur juré, M. D. LXXVIII, in-4°. (Bibliothèque publique de Douai, n° 133. — Histoire des Pays-Bas).

Nous ne réimprimons pas le premier de ces opuscules, il contient trop de parties reproduites dans le second; mais nous croyons utile de publier le dernier tant à cause des renseignements moraux qu'il porte en lui-même, que pour les précieux détails qu'il contient sur la science économique au xvi^e siècle. On peut y voir la liste des étoffes alors en usage, les objets recherchés dans le commerce, les denrées dont on usait le plus aux Pays-Bas; le prix qu'on y attachait; la comparaison des droits de douane de cette époque avec celle actuelle à près de trois siècles de distance. Toutes ces parties et une foule d'autres soulèvent une foule d'observations que nous abandonnons à la sagacité de nos lecteurs et qu'il serait fastidieux d'énumérer ici. Ainsi, pour ne citer qu'un exemple des questions que provoque l'examen d'un pareil document, nous ferons observer que *les épingles*, cette partie si minime et pourtant si essentielle de la toilette des dames, ne payaient rien à l'entrée des Pays-Bas, mais, à la sortie, elles acquittaient un droit de *deux sols* à la douzaine! Il fallait ou quelles fussent bien belles ou que les dames étrangères fussent bien friandes d'en avoir venant de nos contrées, car une douzaine d'épingles c'est bien peu de chose, et *deux sols*, au xvi^e siècle, c'était déjà beaucoup. Cela représentait par fois la valeur d'un chapon, d'une journée de très-jeune homme. etc. Voilà, selon nous, des épingles bien chèrement taxées!

Nous voyons dans ces tarifs qu'il y a eu bien des déplacements d'industrie et même de produits naturels. Ainsi, on apprend qu'en 1578, il y avait du vin de Hougarde, de Louvain, de Liège, et d'autres crûs des Pays-Bas sur lesquels vins on ne mit que *deux livres* de droits à la pièce, tandis qu'on frappait de *douze*

livres d'impôt chaque pièce de vin de France venant soit d'Auxerre, de Paris ou des rives de la Caronne. Cette protection pour les productions du pays était bien naturelle; elle n'a même pas été suffisante, car on ne fait plus de vin ni à Louvain ni à Liège, et les habitants de ces deux villes ne s'en plaignent pas et se résignent de bonne grâce à sabler le Bordeaux et le Bourgogne.

On le voit donc bien, un tarif de douanes de trois cents ans d'âge est une pièce curieuse à plus d'un point de vue. Elle devient précieuse pour l'histoire des faits, des mœurs, des us et des coutumes; elle donne des notions sur la vie intérieure des populations, sur la nomenclature des objets à usage domestique, et sur la valeur attachée aux choses du temps. C'est pourquoi nous avons cru utile de reproduire cet ancien document en forme de fac-simile. Il est d'ailleurs peu commun. L'original appartient à la bibliothèque publique de Douai (n° 133); une copie faite avec soin nous a été gracieusement communiquée par M. Estabel, secrétaire de la commission de surveillance de cette même bibliothèque: nous lui en témoignons ici toute notre reconnaissance.

A. DINAUX.

LISTE DES MOYENS GÉNÉRAUX résolus par Son Altesse, Monseigneur le prince d'Oranges, le conseil d'Etat, et les Etats généraux. — A Douay, de l'imprimerie de Jean Bogard, imprimeur juré. — M. D. LXXVIII.

Liste résolue par Son Altesse Monseigneur le prince d'Oranges, le conseil d'Etat et les Etats généraux, de toutes marchandises qui entreront et sortiront les pays de pardeça à rate que chacune marchandise peult supporter de fraiz, afin que la traffique de ces pays ne soit empeschée, intéressée, ni divertie. La livre de xx fl. de xl gros monnoye de Flandres, à estu levez pour le terme de trois mois, à comencer doiz le premier jour de may en cest an 1578 prochainement venant.

A.

	Marchandise entrante.	Marchandise sortante.
Amandes les cent livres.....	XX fl.—	V fl
Anys id.	X »—	V »
Alloune ou boldavit la role large.....	VI »—	IIj »
— les étroites.....	IIIj s.—	II s.
Ameren ou Bernstein le baril.....	Vj »—	X »
Anil ou indigo de Portugal les cent lib.	XV »—	X »
— de Barbarie.....	XIj »	
Allemagne les cent livres.....	IIj »	
Ardoises chacun mil	IIIj »	
Assier les cent livres.....	X »—	X »

B.

Bassins et chaudrons en tonneaux ou mandes les cent livres.....	VI s.—	XII s.
Bure de ces pays le tonneau de Hol- lande et de Flandres		III »
Bure de Nort et Sweden le tonneau....	X »	
Bière d'Angleterre et d'Ooistlande le tonneau	X »	
Bière de Loppen le tonneau.....	XXX »—	XX »
Boldavit la rolle large.....	VI »—	III »
Borache venant d'Espagne les cent lib.	XXX »	
Bourat la pièce		II »
Bayettes la pièce.....	XV »—	VI »
Bombasin la pièce.....	II »—	III »
Bois de Bresil les cent livres.....	VIIj »—	IV »
Bacqueler id.	IIIj »—	VI »
Bois de Liège la XII.	II »—	II »
Bois de Pruche nommé claphout le cent.	XXIII »—	III lib. X »
Bois appelé wrack, le cent.....	XII »—	II »
Bois wageschot le cent blanhout.....	II li.—	III »
Bois courlants et de Rys wagenschot le cent.....	I »—	II »
Bois pour faire tonneaux le cent.....	XXX s.—	III »
Bois pochont les cent livres.....	III »—	III s.

C.

Cuyvre ou layton fondu ou non fondu les cent livres.....	VI s.—	XII s.
---	--------	--------

Cuyr cordouan d'Espaigne la douzaine.		X s
Commin les cent livres.....	XII s—	VI s
Castaignes id.	XXX s—	X s
Coton id.	VI s—	X s
Charbons d'houille d'Angleterre le sal- tre.....	X s—	XV s
Charbons de Liège le hoet.....	X s—	
Cordes la bouge.....	II s—	II s
Cordes la pipe.....	XII s—	XII s
Cloches rompues les cent livres.....		XXX s
Canefas de France les 100 aulnes.....	XII s—	III s
Cappres le quarteau.....	II l.—	XXV s
Corinthes les cent livres.....	II lib. X s.—	II lib. X s
Cassis ou canifstule les cent livres...	XX s—	VI s
Canjant la pièce.....		I s. VI d.
Carseye la pièce.....		III s.
Collets cabus les cent pièces.....		III s
Camelot la pièce.....		III s
Cordaige ou cables les cent livres....		XVI s
Cendres nomées berenclau et croonas- chen le last.....	III li.—	XXX s
Cendres spiegelbol, eenhoren, cruysho- ren, ringen, thienbant le last.....	II s—	XXV s
Cendres postachen les cent livres....		VIII s
Cendres ses-badts et wracq le last....	XXX s—	XX s
Cuyr sec de mouton venant d'Angleterre les cent pièces.....	X s—	VI s
Cuyr de buffe la pièce.....	XVI s—	XVI s
Cuyrs d'Oistlande les dix pièces sallez et Decken.....	XV s	
Cuyrs des Indes la pièce.....	VI s—	VI s
Cuyrs d'Indes et tannées pour la Fran- ce, la pièce.....		XX s
Cornes de bœuf et vaches les cent pièces	III s	
Cornes de cerf les cent pièces.....	III s	
Cloux de fer le baril d'un carteau.....	XXV s—	II li.
Cuyr taney la pièce pour allemande..		VI s.
Cuyr de chamoy la douzaine.....	VI s—	VI s
Colle les cent livres:.....		VI s
Cuyr de cheval schevincke d'oistlande le pacq de 11 cents pièces.....	VI lib.	
Cuyrs de bocq capri et de veaulx les 10 pièces.....	V s.	

Cire les cent livres.....	XII s.—	XX s
Chair lard d'oistlande le scippont.....	X »	

D.

Dades les cent livres.....	XX s.—	XX s.
Draps de soye, d'or, d'argent, velours. damast, sattin, taffta, camelots etsem- blables venant d'Italie, de la livre de gros.....		
Draps d'Angleterre packlaken la pièce.		X »
Draps d'Angleterre fins la pièce.....		XX »
Drap nommé nosaincques de Nort la pièce.....	VI ».—	IIII »
Draps nommez stockbree, la pièce.....	IIII »	
Draps de Flandres la pièce.....		X »
Draps d'Escosse la pièce.....	IIII »	
Draps d'oisterwiick et stoflaken la pièce.	IIII »	
Draps d'Hollande la pièce.....		X »
Dents d'oliphants les cent livres.....	XX ».—	X »

E.

Estœufz le baril.....		IIII s.
Especerie, canelle, fouille, gingembre, cloux, noix muscade, poivre, des cent livres de poix.....	XXX s.—	XX »
Epingles la douzaine.....		II »
Estain en blocq les cent livres.....	XV ».—	X »
Estain d'oistland.....	X ».—	VI »
Estain ouvré les cent livres.....		XII »

F.

Formage de Flandres les cent livres..		X s.
Formage d'Hollande les cent livres...		XV »
Formage verd et de Frise les cent libv..		X »
Formage boulettes les cent pièces.....		XII »
Feuille de fer le baril de 600 pièces....	XII ».—	X »
Filet de fer le paq de XXV bonges....	XX ».—	IIII l.
Fustaines de toutes sortes la pièce.....	VI d.—	VI d.
Fignes de chacun cabas.....	IIII s.—	III s.
Fignes en baril les cent livres.....	VI ».—	IIII »

Fillet à coudre gris ou de couleur les cent livres.....		XX s
Fillet d'Audenarde et tout autre blanc la bole de dix douzaine.....		XXX s
Fillet de Lion les cent livres.....	X s—	VI s
Fillet d'arcques les cent livres.....	XV s	
Fillet coton les cent livres.....	XXX s	
Fillet de Bretagne, Bourgoingne pour faire retz les cent livres.....	X s	
Fillet en rolle les cent livres.....		VI s
Tous fillets de laine, bayette et sayette les cent livres.....	XXX s	
Fer de Liège de mille libures.....	XX s—	lj l.
Frisettes d'Irlande la pièce de quarante aunes.....	VI s—	VI s

G.

Gommes les cent livres.....	XII s.—	IIIj s.
Grain de scarlat les cent livres.....	II l.	
Grains de fourment le last.....	}	Defendu.
Soille le last.....		
Orge le last.....		
Mouwit le last.....		
Avoine le last.....		
Semence de navettes, de quennebuis le last.....	III l.—	XV s.
Garances crap ou omberooft les cent livres.....		VIII s
Garances communes les cent livres..		VI s
Garances de Breslau les cent livres...	VI s.—	VI s

H.

Harengz pacquez le baril.....		XV s.
Harengz de Masterland et d'Escoffe last.....	XX s.—	III s
Harenc wracq ou refus le baril.....		VI s
Hareng fresch le last ou XII m.....		VI l.
Hareng sorré le last.....	XX s—	IIIj s
Houblon les cent livres.....		XV s.
Harpoix le cent.....	III s—	II s
Hennep les mil livres.....	II l.—	VI l.

Huile d'olive la pipe.....	IX liv.	
pour Oistlandt riens.....		IIj l.
Huile de navettes le baril payera.....		II »

L.

Limons le baril.....	XXX s.—	XX s.
Lair d'Oislande les IIj cent livres....	X »	
Laine d'Espagne la bale.....	XX »	
Lin de ces pays les cent livres.....		XX »
Lin d'Oistlande les cent livres.....	III »—	VI »

M.

Merceries de ces pays et de Norenberge pacquées en tonneaux payeront à l'advenant de chacune ame de gran- deur.....		III l.
Merceries susdittes pacquées en coffres de chacune bande.....		VI s.
Miel le baril.....	X s.—	XX »
Maignet les cent livres.....	XXX »	
Masten à trois pour cent de la valeur.		

N.

Nappes de damast et autre ouvraige la pièce.....		XX s.
Les serviettes à l'advenant.		
Neix de Galle les cent livres.....	XX s.—	VI »
Noisettes le last.....	XXIIII »	

O.

Orchele le baril.....		VI s.
Olives le quart.....	XXX s.—	XXV »

P.

Pommes d'Orange les X cent.....	XX s.—	X s.
Peaux de conins accoustrez les cent pièces.....	XXV »—	X »
Perses ou sappins de Meyburch et de Noort les cent pièces.....	X »—	XXX »

Payelles de fer les cent livres.....	VI s—	XII s
Plomb le wrage de 165 livres....	VIII »—	VI »
Pecq ou tarç le last.....	XXX »—	XXIII »
Papier blanc la rime.....	II »	
Papiez gris les cent rimes.....		XXV »
Pennes les 1000.....		III »
Potterie la pipe en grandeur.....	III l.	
Pastel la balle.....	XX s.—	X »
Plumes d'Oislande les cent livres....	XII »	
Prunes les cent livres.....	III »—	III »
Pierres de molin la pièce.....	XXX »—	XXX »
Pierres nommées querrèscené le last.	XII »—	XII »
Pierre de Bretagne pour sarques de la livre de gros.....	VI »—	VI »
Peaux de mouton en laine d'Angleterre les cent pièces.....	XX »	
Poisson molue le baril.....		VI »
Poisson dit stapelvisch et lenge les cent pièces.....		XX »
Poisson stockvisch les cent pièces.....	V »—	X »
Pierres de vin les cent livres.....	VI »	

Q.

Quetis de toute sorte la pièce.....		III s.
-------------------------------------	--	--------

R.

Ruban de Euervelt et semblable la dou- zaine.....		III s.
Reuerse la pièce.....		II »
Raisin d'Espagne le cabas.....	VI s.—	III »
Rys les cent livres.....	VI »—	III »
Raisin bleu les cent livres.....	VIII »—	VI »

S.

Semence d'oignon les cent livres.....		XXX s.
Suif le cent.....	VI s.—	VI »
Salsaparella les cent livres.....	X »—	X »
Sumacq le cent.....	III »—	II »
Sucre de S. Omas le cent.....	X »	
Sucre pannel les cent livres.....	X »	
Sucre en pains id.	XX »—	X »
Sucre en pouldre et rompu les cent lib.	XV »	

Spinardi les cent livres.....	X s	
Savon de ces pays le baril.....		XII s
Savon d'Espagne les cent livres.....	XX s —	X s
Saye de Douay, Lille, Bruges, Ypres, Houschote, et semblables doubles sayes, la pièce.....		VI s
Et les sayes sengles desditz lieux.....		III s
Satin de Bruge et semblables.....		III s
Sel griz le cent.....		X l.
Sel pour Oistland le cent.....		X s
Sel blancq pour Allemaigne et France le cent.....		XX s
Souffre et salpêtre les cent livres.....		XX s
Sprot le last.....		XXX s
Saulmon d'Hollande le last.....		XV s
Saulmon de Nort ou d'Escoese le baril..		XV s.
Sirope la pipe.....	III l. —	III l.

T.

Toilles de Gand, Haynne, Bulanches et semblables.....		VI s.
Toilles de Cambray et semblables la pièce.....		VI s
Toilles de Hollande et autres rollées la pièce.....		X s
Toilles de France en balot la balle.....	II l. —	II l.
Tranes les six ames.....	III s —	III s
Termentine les cent livres.....	III s. —	II s.
Tarq le last.....	XXX s —	XXIII s
Tapisseries la grandeur d'ung ballot de Fustaines.....		III l.

V.

Vinaigre et verjus le baril.....	X s. —	X s.
Verd de griz la pipe.....	XXV s —	XXX s
Voires la casee.....	X s —	Vj s
Vif argent les cent livres.....		XX s
Vin d'Espagne le tonneau.....	VIII l. —	VI l.
Vin de Rhin le voeder de six ames d'Anvers.....	IX s —	VI s
Vin de France le tonneau de VI ames d'Anvers.....	VI s	

Et toutes autres marchandises non comprises en ceste liste payeront trois pour cent de la valeur de ces pays.

AUTRE DES BIENS ET MARCHANDISES QUI SE CONSUMERONT ES PAYS.

Premièrement sur les vins.

Sur chascune pièce de vin de France, assavoir chascun poinson : vin d'Auserois, Bourdeaux, et Paris.....	XII lib.
Chascune pièce d'Orléans et Beaune	IX »
Chascune pièce vin d'Al, Hordrecht et de Lans en Lannois.....	VIII »
Les vins de Coignac, Serrant, Poitou, Rochelle et semblables, les six ames d'Anvers, comptées pour quatre pièces d'Orléans.....	XXXVI »
Le vin de Hougarde, Louvain, Liége et semblable creu des Pays-Bas, sur chascune ame mesure susdicte.....	II »
Le vin de Rhin l'ame de quarante-huyt gелtes me- sure d'Anvers.....	VIII »
L'ame de maluoisie et museadet de quarante-huit geltes mesure d'Anvers ou la pipe à.....	XXXVI »
Les vins secq, Romenie, Canarie et semblables, mesure comme dessus ou la pipe à XXIIIj lib....	VIIj »
L'ame d'eau vive ou vin bruslé mesure comme dessus.....	XX »

Cerroise.

Voppen, bière l'ame d'Anvers, mesure comme dessus.....	IX lib.
Bierre d'Angleterre, Hambourch, Breme, Lunen- borch et Lubecke, l'ame ou le tonneau.....	VI »
Les bière brassées à Leewe et Hougarde, Cambray et Cambrésis payeront l'ame ou le tonneau....	IIIj »
Et sur le plat pays lesdites bierres.....	IX »
Les cervoises brassées en ces pays excédans les XX s.....	II s. VI d.
Et sur le plat pays.....	III s. III »
Le tonneau de bierre brassée en ces pays excédant les XXIIIj l. jusques à quarante	V s.
Et excédant les XL s. à lIII lib.....	X »
Et excédant les III lib. en dessus le tiers de la va- leur et sur le plat pays un tiers d'avantaige.	
L'ame de vinaigre de vin.....	XX »
L'ame de vinaigre de bière.....	XV »
L'ame de cytre.....	XXX »

Sur la chair.

Sur chacun bœuf ou toreau de trois ans en dessus.....	XXX s
Chascune vache ou genisse.....	XX »
De chascun mouton ou veau.....	V »
De brebis et ram.....	III »
De chascun pourceau.....	VIII »

Bien entendu que chascune beste a corne en dessus l'an, sera réputée pour ung veau, et ayant atteint l'an en dessus jusques à trois ans, pour vache et genisse.

A payer les devant dites parties par cestuy ou ceux qui les voudront débiter ou consumer.

Sel, poisson et hareng.

De chascun tonneau de harengs les Xl j au last....	XV s.
De chascun tonneau de molue.....	X »
De chascun stroo de sorrets.....	V »
De chascun baril de sel de la grandeur d'ung baril de hareng dont les cent XX barils, font le cent de sel, le baril à VI s. qui font les cent de sel... XXXVI lib.	

Bien entendu que cestuy impost sera exempt le sel servant pour la peschine.

Et pour éviter toute fraude, les villes maritimes seront tenues payer l'impost du sel à l'advenant de demy hoet ou razière, pour mesnaige par an, l'ung parmi l'autre.

A payer le susdit poisson au premier lieu d'où la peschine ou poisson est arrivé, et le sel de la sortie des lieux des raffineries et ce pour éviter toutes fraudes qui se commettent, éviter la multitude des fermiers ou collecteurs et donner plus de liberté au marchand qui amaine lesdites denrées au pays.

De toutes sayes faites à Mons, Lille, Douay, Arras, Bruges, Ypres, et en tous autres lieux du pays, Hondtschoot et Tripes, et de semblable valeur, portant seau, de chascune pièce l'ung par y l'autre..... VI s.

De chascun reverset, sattins, cangeaus, bouratte, mocades, camelotz ondez et non ondez et semblables..... II s. VI d.

Et de toutes autres merceries et saystteries valissant en dessous III lib., la pièce ou la douzaine, de chascune..... I s. VI »

A payer par le marchand qui l'aura achapté de l'ouvrier, ou quant se donne le seau de la tainture, selon que chascune ville le trouvera le plus commode.

Les cangeaus, canefis royéz et non royéz, fustaines bombasins, non ayant seau de tainture..... VI d

Et les fins canefaz, cangeans doubles et renforcez bombasins, fustaines de bonne taincture et semblables ouvraiges pour la pièce.....	I s.
A payer lorsque la marchandise passera au dernier seau.	
De to ^s draps tant d'Angleterre que de ces pays passant XXXVI lib. se payera lorsqu'il se passera au seau.....	XV s.
Et passant les LXXII en dessus.....	XXX »
De chacune carifée passant au seau.....	lIII »
Des bayettes portans bonne taincture venant au seau.	
Et les bayettes non portans bonne taincture.....	lIII »

AUTRE DES MOYENS SUR LE PORT DES DRAPS DE SOYE.

Considéré qu'il est besoing trouver moyens d'avoir argent, et que a ces fins l'an passé s'estoyent mis sur le-détail des draps de solje grandes tailles sur l'achapt d'iceulx, laquelle par expérience s'est trouvé avoir bien peu porté et avoir donné grande fascherie aux bouticliers en la dite collecte : Et que par autres voijes de tailles ne se peult mettre quelque chose à l'entrée ou sortie sans divertir le commerce de ces pays, veu que c'est marchandise de petit frait, que se pourroit transporter par autres voijes : Portant est besoing de quicter la precedente collecte et toutes autres tailles, qui se pourroyent mettre sus pour maintenir la dite trafficque en sa liberté. Mais cognoissant que la pomposité plantée en ce pays par les Espaignolz, est tant excessivé et enracinée au peuple, par les superfluitez, bordemens et chiers accoustremens de draps de soye, que à grand paine se peult cognoistre la maistrresse contre la seruante, ny la damoiselle et seigneur contre le bourgeois et marchande, excedans par orgueil l'ung l'autre en toutes bombances : Ores voyant que par autre voye ne se peult mettre ordre sur les dits drapz de soye, seroit de taxer chacun en sa qualité et degré, et que pour ung pris seroyent françz pour ung an de toutes telles tailles que l'on a mis dessus et que l'on debarroit mettre, en donnant quelque brief terme pour faire ledit payement et que après ledit temps expiré cestuy qui seroit trouvé en dedans ledit temps d'ung an porter les dits drapz de soye en quelle façon que ce fust, seroit mis en l'amende de dix fois au double en ce que se debarroit avoir payé : Et ce faisant les gens de mestiers payeront leur folie de superfluité, ou causera que la manufacture de ces pays en sera de plus requiz, et en ce faisant ne faudra craindre que la trafficque sera eadem maigée; car trop

est grande la folie enracinée au peuple, et que pour peu de choses ne voudront quicter leurs anciens accoustrements et semblable manière de porter : Les Estatz généraulx pour l'urgente nécessité en laquelle les dits pays a présent se retrouvent, et pour la conservation et tuition de nostre ancienne foy et religion catholique Romaine et la dueve obeissance de Sa Maj. ensemble aussi pour garder et defendre ledict pays contre toutes oppressions, oultrages, forces et inuasions, ont accordé la personelle assiette en la forme ensuyvante pour ceste foiz seullement, et sans tirer à consequence et aussi sans prejudice d'aucuns privilèges, franchises et immunitéz de personne quelconque.

Premiers ecclésiastiques.

I.

Les archeuesques, euesques, leurs vicaires generaulx desirans porter velours, satins, damas, cassa, taffeta, et autres sortes de drap de soye ; pour leurs personnes et domesticques et estans nourriz en leur maison payeront..... C lib.

IIj.

Les abbez, abbesses, pour eulx et leurs religieux et serviteurs domestiques..... L lib.

IIij.

Les doyens, personatz, trésoriers, prevostz pour eulx et pour leurs serviteurs domestiques..... XXV lib.

IIIj.

Les escolastres, chantres en dignité, chanoines des esglises cathedrales, chanoines des eglises collegiales, chanoinesses pour eulx et leurs domestiques payeront..... XX lib.

V.

Pour chascun gentilhomme ou damoyse de tous les prénomméz..... X lib.

vj.

Chacun chappelain beneficié es eglises cathedrales et collegiales payeront..... XII lib.

vij.

Les curez propriétaires es villes et grandz bourgades et franchises payeront..... XII lib.

viiij.

Les preuostz, prieurs, preuostes et prieuses payeront XX lib.

ix.

Tous receveurs generaulx et secretaires des susditz archeuesques, euesques, abbayes, collèges ecclesiastiques et chapitres, leurs femmes ou vefues et pour leurs enfans payeront XXliiii lib.

Séculiers.

x.

Les ducqz, ducesses, princesses, naturelz de ce pays, contes, seneschaulx, marquiz, barons et seigneurs de semblables maisons, n'ayans telz tiltres pour eulx, leurs femmes et enfans ou leurs vefues, leurs gentilz hommes, paiges et seruiteurs, damoiselles, servantes, ou aultres domestiques qu'ilz accoustrent à leurs despens, payeront..... C lib.

xi.

Seigneurs des villes, et grandes franchises, chastellenyes et vicomtez pour eulx, leurs femmes et enfans, ou leurs vefues, paiges et seruiteurs qu'ils accoustrent à leurs despens, payeront comme dessus..... XXXlii lib.

xij.

Seigneurs des villaiges a clochier, pour eulx, leurs femmes, enfans ou leurs vefues comme dessus, payeront..... XVI lib.

xiiij.

Tous chevaliers et aultres portans quelque titre de seigneurie, pour leurs femmes et enfans ou leurs vefues, payeront comme dessus..... XVI lib.

xiiiij.

Pour gentilz hommes n'ayans tiltre, leurs femmes, enfans et aultres contre faisans les gentilz hommes estanz leurs enfans domestiques et à leur charge non mariez ou leurs vefues. XII lib.

xv.

Les presidents, chancelliers, tresoriers et receveurs generaulx du Roy, conseillers des consaulx d'Etat privé et des finances, le president du grand conseil, les fiscaulx, audienciers et secretaires d'iceulx consaulx, ensemble les receveurs generaulx des aydes des provinces unies, pour eux, leurs femmes et enfans ou leurs vefues estans domestiques payeront... XX lib.

xvj.

Les conseilliers et fiscaux, tant du grand conseil que tous les consaulx provinciaux, maistres des comptes griffiers illecq, payeront pour eulx, leurs femmes et enfans ou leurs vefues..... XII lib.

xvij.

Les secrétaires desditz grandz et provinciaux consaulx et auditeurs des comptes ou leurs vefues, payeront comme dessus..... VI lib.

xviii.

Tous greffiers et secretares des villes principalles et capitales, pays et chastellenijes, bailliaiges et preuostez de toutes les provinces de par de ça, ou leurs vefues, payeront comme dessus..... XII lib.

xix.

Les greffiers et secrétaires des moyennes villes ou leurs vefues payeront comme dessus..... VI lib.

xx.

Et les greffiers et secretares des villaiges ou leurs vefues..... III lib.

xxi.

Tous conseilliers, pensionnaires des villes ou leurs vefues comme dessus..... XII lib.

xxij.

Tous aduocatz et procureurs postulans pardevant les grand et aultres consaulx prouvinciaux ou leurs vefues payeront comme dessus..... VIII lib.

xxiiij.

Tous procureurs, notaires, médecins, chirurgiens ou leurs vefues payeront comme dessus..... VI lib.

xxiiij.

Tous baillifz, bourgmaistres, escoutettes, ammans, mayeurs, preuostz royaulx et principaulx officiers du Roy, des villes et chastellenyes ou leurs vefues payeront comme dessus. XX lib.

xxv.

Que tous rentierz vivans de leur propre, ne deseruans aucun estat ou faisans marchandise ou leurs vefues..... X lib.

xxvi.

Que tous marchans traictans en groz ou leurs vefues payeront..... XX lib.

xxvij.

Marchans vendans à détail ou leurs vefues..... XII lib.

xxviij.

Et pour tous marchans principaulx tenans bouticles de drapz de soye. laine, tapisserie, toilles, especeries, mercherries, apothecaries, grasseries et autres de semblable trafficque ou leurs vefues..... XVI lib.

xxix.

Tous maistres generaulx, preuost, et wardains des monnoyes pour eulx, leurs femmes et enfans ou leurs vefues.. XII lib.

xxx.

Forgeurs, monnoyeurs et ouvriers des monnoyes ou leurs vefues, payeront comme dessus..... VI lib.

xxxj.

Tous clerqz, seruitours ou leurs vefues et seruantes payeront comme dessus..... III lib.

xxxij.

Les censiers, fermiers ou paisans principaulx et plus notables des villages ou leurs vefues..... III lib.

xxxiiij.

Et au regard des passemens d'or et d'argent, cantilles, cordons, boutons et toutes autres sortes de passemens, toilles d'or et d'argent, ceux qui en voudront user, seront tauez au mesme pris que de velour et drapz de soye oultre ce qu'ils auront payé pour les drapz de soye.

xxxiiij.

Comme aussi seront tenuz payer tous ceulx qui voudront porter chaisnes d'or, boutons d'or, medailles d'or, pierreries, perles, carcans et toute autre sorte d'or, pierrerie et perle, payeront le semblable comme dessus, oultre ce qu'ilz auront payé pour les drapz de soye et passemens d'or. Excepté seulement des cachets et verges d'or, que tous indifferement pourront porter sans riens en payer.

xxxv.

Que un chacun au regard desdits trois portz ne doit estre que

une fois taxé sa meilleure qualité et estat. Bien entendu que quant aux drapz de soye, chacun qualifié sera soumis le portant ou point : mais quant aux passemens, chaines, et semblables choses d'or et d'argent ne sera taxé s'il ne le porte.

XXXVI.

Et *combien* que es articles XI^e, XII^e, XIII^e, XIII^e et XV^e ne soit expressé comme audit X^e art^e gentilzhommes, paiges, serviteurs, damoiselles, servantes et autres domestiquez accoustrez aux despens de leurs m^{es} ou maistresses, l'intention toutefois est qu'ilz en seront affranchiz par la contribution de leurs dits m^{es} et maistresses, en suivant et en conformité dudict art^e X.

XXXVII.

Bien entendu toutes fois que où que les susdictes personnes pere, mere, m^e ou maistresse n'auroyent affranchi leurs enfans, seruiteurs ou servantes et tous autres domestiques, soit au port de soye, passemens d'or, chaines ou dorrures, tels enfans, domestiques, seruiteurs ou servantes portant le tout ou l'un d'iceux, payeront le droit porté par les susdits art^{es} respectivement, comme aussi ilz entendent que seront les enfans n'ayans pere ny mere.

XXXVIII.

Pourveu qu'en oecy ne seront compris tous passemens de soye et passement velourté de quelque façon quil soit.

Et pour faciliter la collecte des taux susdicts, les magistratz et gens de loy des villes, franchises et villaiges, commettront personnajes en nombre de deux plus ou moins par chacun carrefour et ruaige selon qu'ilz trouveront estre nécessaire pour endedans huit jours en suyvant après la publication de cestes avoir fait vilitation, recueil, quohier et rapport de toutes les personnes d'icelle, pour sçavoir s'ilz veulent payer leur taxe en leur permettant le port des drapz de soye, drapz et toilles d'or, et d'argent, et port de chaines, boutons, carcantz, medailles d'or et de pierres d'anneau dessus ; leur signifiant jointement de tenir leurs deniers prestz, en leur déclarant la somme de leur taux qu'ilz auront a payer comme dessus et en ce cas leur deburont réellement en dedens huit jours après l'insinuation susdite, delivrer lesdits quohiers et mats de deux autres personnaiges plus ou moins à leur discretion pour collecter lesdits deniers en dedens la revolution d'un mois prochain.

Auxquels commis tant pour les rapports et quohiers que pour la

recepte et collecte des deniers sera passé le c.^{me} denier de la dite recepte; assçavoir un tiers pour le salaire des quohiers et les autres deux tiers pour le collecteur, lequel, moyennant ce, sera tenu de donner quittance aux personnes s'ilz la demandent ou quelque marcke que les Estatz ordonneront.

Lequel collecteur ou receueur ne sera tenu d'aller aux maisons desdites personnes ayans consenti à ladite taxe que une seule fois, mais le debvront porter ou faire porter en sa maison en dedans la revolution d'ung VI. de leur taux.

Bien entendu qu'il ne sera licite à personne quel qu'elle soit de grande ou petite auctorité ou qualité, de bailler en payement ou allouer quelque debte à luy deue par Sa Ma. Estatz generaulx ou prouvinciaulx de quelle nature ou condition que ce soit. Mais debura chacun payer sa, taxe et quote en clers deniers comptans, veu et considéré que aultrement la patrie seroit frustrée du fruit que s'espère de ceste ayde a qui chacun doit avoir singulier regard : Et pour ung si grand benefice que le repos publicq; postposer toutes particularitez de s'efforcer pour ceste foiz, de faire volontairement et promptement son devoir.

Et seront les deniers de ceste assiette et ayde privilegez comme de prince et des domaines de Sa Ma. et pour telz exécutés réellement et de fait.

Et où il seruiendroit quelques difficultez ou débat, magistratz de la prochaine chief ville en auront cognoissance, comme de semblables aydes leur compete la jurisdiction et le purgeront sur le champ, namptissement préalablement fait de la somme litigieuse.

**AUTRE DES MAISONS ET TERRES ET LES DEUX PATARS SUR CHACUN
TONNEAU DE CERVOISE.**

Les Estatz généraulx ayans par ensemble communiqué sur les moyens reels et des deux patars sur chacun tonneau de bière pour les amonitions par Son Alteze, proposez, et dont aucunes provinces ont desja fait leur accord, pressez par les nouvelles que l'on entend des apprestes de l'ennemy, ont resolu d'accepter et accorder les dits moyens sur le bon plaisir de leurs m^{es} com^e estant chose dont l'on ne se peut aucunement excuser, en la forme et manière qui s'ensuyt.

Premiers le C denier du revenu des maisons et terres a payer par chacune sepmaine et desbourser par le louagier dont des maisons ledit louagier fera payement de son louage des deux tiers et de la moitié du revenu de terres en clers deniers : et où que le revenu fust en grains, l'on prendra le prix d'entre deux marchiez, assavoir le dernier marchié auant le Noël et le premier marchié après le Noël, non pas du plus hault ny du plus bas, és villes capitales de chacune province, pour ainsy estre apprécié le revenu desdits grains.

Bien entendu que les propriétaires des dites terres et maisons chargez des rentes heritières ou aultres, pourront deduyre à leurs rentiers la moitié de tel droit de centiesme qu'ilz auront payé pour leur part à l'advenant de leurs rentes.

Item semblable deux centiesme du revenu des rentes héritières hypothéquez sur domaines de Sa Ma. villes, communautéz à desbourser par chacune sepmaine par les receveurs en tant moins des cours d'icelles.

Et semblable deux centiesme denier des pensions et rentes viagères à payer comme dessus, exceptées les pensions, traictemens de service actuel.

Item accordent les deux patars sur le tonneau de biere valisant en premier achapt au proufit du brasseur XXI patars et au dessus; duquel impost seront exemptes les bieres qui ne vaudront que XX patars et au dessoubz.

Et ce pour l'espace de trois mois prochainement venant commencer auoir cours le 1^{er} jour de may prochain en cest an XV. soixant dix huyt.

JOURNAL DU SIÈGE DE MONS*

Avec les particularités de la reddition de cette place.

(AN 1691.)

Le 15 du mois de mars 1691, vers les sept heures du matin, le marquis de Boufflers, lieutenant-général, investit la ville de Mons : et vingt mille paysans étant arrivés deux jours après, commencèrent les lignes qui furent achevées le 25.

Le 21, le roi (Louis XIV) arriva au camp : et Sa Majesté fit aussitôt le tour de la place, étant accompagnée de Monseigneur le Dauphin, de Monsieur et de Monsieur le duc de Chartres.

Le 22, elle continua de visiter les postes : et ce jour-là on commença les travaux pour saigner les marais. On travailla à une batterie de trois pièces à la tête du village d'Yon, qui est près de la porte de Berlaimont. On fit un logement pour mettre à couvert l'infanterie qui devait garder la batterie : et on releva un grand chemin pavé, du côté de la ville, qui se trouva parallèle à la place.

Dès ce jour-là 23, la batterie tira pour ruiner le moulin d'Hyon, qui était retranché en forme de redoute, et où les assiégés avaient cent hommes.

Le même jour le roi monta à cheval à huit heures du matin mit pied à terre près de la chapelle du village d'Hyon, à la portée du mousquet de la redoute du moulin.

* Cette relation a été imprimée à Metz, par les *Imprimeurs du Roy* en 1691 ; comme cet opuscule est devenu excessivement rare, nous avons cru être agréable à nos lecteurs en l'insérant dans notre recueil.

Le 24, Sa Majesté fit le tour des lignes, visita l'abbaye de St.-Denis et la bruyère de Casteaux qui était au-dessus, pour reconnaître par où les ennemis pourraient tenter le secours de ce côté-là. Monseigneur le Dauphin alla de l'autre côté avec le sieur de Vauban visiter les travaux et disposer les attaques : l'une à la tête du village de Cuesme, l'autre du côté du moulin d'Hyon : et la batterie qui avait été dressée pour le ruiner, tira tout le matin. Le roi fit défilér les bataillons des gardes françaises et suisses qui devaient monter la tranchée. Le soir, l'ouverture en fut faite en présence de Sa Majesté, par le maréchal duc de la Feuillade : et ce fut le long du chemin qui allait à Hyon où était placée la droite, et le long de celui qui conduisait à Cuesme où était placée la gauche pour la continuer entre ces deux villages.

Mais comme on craignait que les assiégés étant maîtres de la Trouille ne s'en servissent à donner du courant à l'eau des fossés, entre l'ouvrage à corne et à la porte de Berlaimont, on entreprit un canal pour détourner cette rivière depuis Hyon où elle passe avant que d'entrer dans la ville jusqu'à la digue du rivage où elle sort.

Deux bataillons des gardes françaises et une des gardes suisses furent commandées pour monter la tranchée à la droite du côté d'Hyon, et deux bataillons de Navarre et celui de Provence pour la monter à la gauche du côté de Cuesme. Le marquis de Joyeuse, lieutenant-général, le sieur de Congis, maréchal de camp et le sieur de Boisseleau, brigadier, étaient de jour. Monsieur le duc de Chartres demeura à la tranchée jusqu'à ce que le travail fut fini. Il y avait trois mille travailleurs pour les deux attaques. On s'avança environ trois cents pas des deux côtés au-delà de la ligne qui avait été faite : de manière qu'on tira deux boyaux, l'un à la droite, l'autre à la gauche, qui firent la communication des deux tranchées qui allaient jusqu'au marais. Cela fut exécuté d'autant plus facilement que le grand chemin qui avait été relevé servait de ligne parallèle à la place, et que les assiégés ne commencèrent que sur les onze heures, lorsqu'on était à couvert, à faire un feu assez médiocre. Il n'y eut aussi cette nuit-là qu'un soldat blessé.

Le 25, au matin, le sieur de Vauban marqua les endroits où on devait dresser des batteries de canon et de mortiers à bombes : ce qui fut exécuté par le sieur de Vigny, lieutenant d'artillerie, commandant le régiment des bombardiers.

Le 25, le roi alla du côté de Binche, pour reconnaître les postes que les ennemis pourraient prendre pour venir du côté de Charleroi secourir Mons : et Sa Majesté s'avança jusqu'aux Bettiennes-Haute et Basse, revint par le grand Rœux et par Auray, et rentra dans les lignes par la Bruyère de la hauteur de Pariselle. Elle vit au retour sur le soir monter la tranchée par trois bataillons de son régiment à la droite, où était le prince de Soubise, lieutenant-général, et par deux bataillons de Champagne et un de St-Laurent à la gauche. Le comte de Monchevreuil, maréchal de camp, et le sieur de Vertillac, brigadier, étaient de jour. Le travail fut poussé de cent cinquante pas de part et d'autre. Sur les sept à huit heures, les grenadiers du régiment du roi attaquèrent la redoute dans laquelle était le moulin. L'officier qui commandait s'était retiré dès les huit heures du soir, après avoir défendu à cent hommes qu'il laissa dans cette Redoute de tirer, suivant que le rapportèrent les prisonniers. Ainsi on s'empara du moulin, où quelques soldats ennemis furent tués et vingt faits prisonniers, le reste ayant pris la fuite après une faible résistance. Il n'y eut de notre part en cette occasion, aucun soldat, sergent ni officier blessé. Le roi donna cinquante pistoles aux grenadiers. Les embrasures de la batterie qui avait tiré contre le moulin furent changées pour tirer contre la place. Le travail fut avancé cette nuit-là jusques sur le bord du marais. Il y eut, le 25, quatre vedettes emportées par le canon. Le 26, monseigneur le Dauphin, accompagné de monsieur le duc de Chartres, fut plus de deux heures à la tranchée, et il visita les travaux et les batteries qui avaient commencé à onze heures du matin à tirer. Il y en avait une de vingt pièces, une de vingt-huit, et une de trois qui battaient la redoute qui était entre le moulin et la demi-lune qui couvrait la porte de Berlaimont. Une batterie de seize mortiers commença sur les onze heures à jeter dans la ville des bombes d'une grosseur prodigieuse. On tira ce jour-là quatre mille coups de canon, et on jeta cinq cents bombes. Le chevalier de Nesle fut envoyé pour croiser sur les chemins qui vont de Bruxelles à Mons, à Nivelles et Namur, pour avoir des nouvelles des ennemis sur l'avis que le prince d'Orange assemblait des troupes : mais il n'en parut aucunes.

La nuit du 26 au 27, deux bataillons du régiment Dauphin montèrent la tranchée à la droite, un bataillon du Nivernois et un de Greder à la gauche, et un bataillon d'Auvergne et un des Suisses à la fausse attaque. Le marquis de Boufflers, lieutenant-

général, le marquis de Villars, maréchal de camp et le comte de Solre, brigadier, étaient de jour. On fit une ligne de communication qui fut poussée à vingt toises de l'ouvrage à corne. On battit avec tant de force le double bastion de l'ouvrage à corne, qu'on en renversa entièrement la place. Les bombes ruinèrent une partie des ouvrages des assiégés de ce côté-là, et mirent le feu en plusieurs endroits de la ville. Le canon des assiégeants démontra une de leurs batteries. Le sieur de Caze, ingénieur, un sergent et deux soldats furent blessés.

Le 27, à huit heures du matin, le roi, accompagné de monsieur le duc de Chartres, alla à la tranchée, et il y demeura plus de deux heures. Il alla à cheval jusqu'auprès des batteries, et comme il passait dans la tranchée, un boulet tua un soldat, et un autre emporta un sac à terre, qui fit tomber le comte d'Armagnac, grand écuyer de France, et jeta de la terre sur le chapeau de Sa Majesté. Le chevalier de Vendôme, Grand-Prieur de France, fit un fourage du côté de Binche, avec un gros détachement de cavalerie. Un officier qui s'était jeté dans la place, fit battre la caisse pour persuader au peuple que le prince d'Orange se préparait à venir au secours avec cent mille hommes. Un soldat de la garnison rapporta que les Espagnols qui défendaient l'attaque avaient demandé le jour précédant un renfort de cinq cents hommes, mais que les autres troupes l'avaient refusé, disant qu'ils pouvaient défendre l'attaque qu'ils avaient choisie. On vit le feu en trois endroits de la ville. Le soir, le sieur de Rubantel, lieutenant-général, le duc du Maine, maréchal de camp et le marquis de Créquy, brigadier, étant de jour, relevèrent la tranchée en présence du roi, avec deux bataillons du régiment de la reine à l'attaque d'Hyon, un bataillon de Poitou et un de Pollier Suisse, à l'attaque de Cuesme à la gauche, et un bataillon de Tourraine et un de Stoupe à l'attaque du Rivage. Le travail fut poussé jusqu'à cinquante pas du fossé de la Redoute de l'attaque de la droite; et à la gauche, sur le fossé de l'ouvrage à corne. Quoique le feu des assiégés fut plus grand qu'à l'ordinaire, il n'y eut qu'un officier de bombardiers tué, et quelques soldats blessés. On tira cette nuit-là huit cents bombes et mille boulets rouges, qui mirent le feu en divers endroits; et on avança une batterie de six pièces de canon à la gauche, pour battre en brèche l'ouvrage à corne. On se trouva alors sur le bord du fossé de la pièce de l'Allier qui servait de ce côté-là de demi-bastion à l'ouvrage de Berlaimont.



Le 28, le roi alla visiter les lignes qui étaient entre Jemmapes, Nimy et la Belle-Maison. Il y avait sur ces hauteurs quarante pièces de canon, avec le parc d'artillerie. Les assiégés ne firent qu'un feu assez médiocre tout le jour : de sorte qu'ils ne blessèrent et ne tuèrent personne. Sur les huit heures du soir, on continua à jeter quantité de bombes, de boulets rouges et de carcasses dans la ville. On fit deux nouvelles batteries à droite et à gauche, pour croiser et faire plus facilement brèche. Le sieur Rosen, qui était allé avec quinze cents chevaux brûler tous les fourrages entre Mons et Bruxelles, était revenu le matin au camp. Le soir, la garde de la tranchée fut relevée encore en présence du roi, à la droite par le sieur de Rosen, lieutenant-général, avec deux bataillons du régiment des vaisseaux ; et à la gauche par le duc de Bourbon, maréchal de camp, avec un bataillon de Guiche et un de Greder suisse. Le duc de la Roche Guyon, brigadier, monta à l'attaque du Rivage, qui était la fausse attaque, avec deux bataillons du royal Roussillon. On commença une batterie de quatre pièces à la droite. Le travail fut poussé des deux côtés de l'ouvrage à corne et de la demi-lune ; et il se trouva avancé presque jusqu'au bord du fossé de ces mêmes ouvrages. On commença à porter des fascines pour le combler. On fit un grand feu des batteries pour continuer de ruiner les dehors ; et on tira jusqu'à trois heures du matin des bombes qui embrasèrent plusieurs endroits de la ville, et firent un feu qui dura huit heures. Il n'y eut que six soldats tués et vingt blessés, avec un lieutenant de Nivernois et un ingénieur.

Le 29, le roi visita les hauteurs de Saint-Symphorien. On envoya des ordres pour faire assembler, sous Maubeuge, quinze mille chevaux qui étaient entre Sambre-et-Meuse, pour s'opposer aux ennemis, en cas qu'ils vissent tenter le secours, et on continua de travailler en demi-sape par tranchée, pour envelopper la demi-lune et l'ouvrage à corne. Les assiégés firent le matin plus de feu qu'à l'ordinaire, tuèrent environ vingt ou vingt-cinq soldats et blessèrent deux ingénieurs. Le sieur de Mesgrigny fut blessé légèrement d'un coup de Fauconneau aux deux bras. Le soir, le duc de Vendôme, lieutenant-général, monta la tranchée à la droite, avec deux bataillons du Perche et de fusiliers, et le prince de Conti, maréchal de camp à la gauche, avec deux bataillons de Vermandois et de Toloze. Le comte d'Avejan, brigadier, monta à la fausse attaque, avec deux bataillons de Stoupe. On continua la nuit, à la faveur d'un grand feu, d'envelopper la demi-lune et l'ouvrage à corne. Il n'y eut

qu'un sergent de Vermandois et un sapeur tués, et trois soldats blessés. Un autre sergent du même régiment entra dans l'eau pour sonder le fossé : ce qu'il fit nonobstant le feu continué des assiégés, qui semblaient le réserver tout entier pour la nuit. Il trouva de la terre ferme partout, et eut de l'eau jusqu'au menton. Il y rentra une seconde fois et il revint avec un morceau de palissade rompu. On tira durant la nuit mille boulets rouges dans la ville et sur les ouvrages qu'on voulait attaquer. Les bombes et les carcasses mirent le feu en trois ou quatre endroits de la ville. Il dura plus de sept heures, et le clocher d'une église fut brûlé.

Le 30, la batterie de la fausse attaque commença à tirer le matin, et on commença à combler le fossé de l'ouvrage de terre qui servait de défense au bastion droit de l'ouvrage à corne ; n'ayant qu'un demi-bastion revêtu à la droite, et celui de gauche n'étant pas fait. Un officier de cavalerie qui était allé en partie du côté de Bruxelles, revint avec deux cavaliers prisonniers, qui assurèrent que le prince d'Orange était attendu en cette ville-là, avec vingt-cinq mille hommes. Le soir, la garde de la tranchée fut relevée en présence du Roi, à la droite, par le marquis de Joyeuse, lieutenant-général, avec deux bataillons de Greder Allemand, et à la gauche par le chevalier de Vendôme, grand-prieur de France, maréchal de camp, avec deux bataillons de Pollier Suisse. Le sieur Stoupe, brigadier, monta à la fausse attaque avec deux bataillons de Greder Suisse. Quatre compagnies de grenadiers furent commandées pour attaquer la demi-lune avec une tenaille qui servait de contre-garde à l'ouvrage à corne dont on se rendit maître, les assiégés ayant abandonné ce terrain à mesure que nos gens allaient à eux. Un lieutenant de Greder Allemand fut tué avec quatre ou cinq soldats et un ingénieur. Dix ou douze soldats furent blessés. On travailla aussitôt à faire une batterie dans la demi-lune pour battre à revers l'ouvrage à corne où les ennemis s'étaient retranchés, de même que sur la chaussée qui allait de la demi-lune à l'ouvrage à corne.

Le 31, un peu avant le jour, le sieur de Vauban fit monter des grenadiers dans la demi-lune revêue, dont la face gauche avait été ruinée le jour précédent par une des batteries. Elle fut emportée sans beaucoup de résistance, et il y eut plus de trente soldats des ennemis tués dans cette demi-lune. On travailla à y établir un logement. Les assiégés, pour l'empêcher, firent un fort grand feu, principalement d'une redoute qui était à côté.



Le marquis de Joyeuse la fit attaquer et elle fut emportée. Il y eut douze des ennemis tués et trois blessés. On alla aussitôt donner avis au roi de la prise de cette redoute, et monseigneur le Dauphin, accompagnée de monsieur le duc de Chartres, se rendit à la tranchée pour en être plus particulièrement informé. On poussa la sape le long de la chaussée, laissant à droite la branche de l'ouvrage à corne, jusqu'à un terrain, où on fit un retour, afin de planter une batterie pour ruiner la demi-lune qui était à la gauche de celle qui couvrait la porte. On travailla encore tout le jour à perfectionner la tranchée, à élargir les logements avancés et à voiturier des fascines, sans qu'il y eut aucun officier ni soldat tué ou blessé au travail, mais un sergent fut tué et un autre blessé, avec cinq ou six soldats, en escarmouchant. Le roi visita les nouvelles lignes du côté de la hauteur qui est vis-à-vis de Saint-Denis. Le soir, le marquis de Bouffers et le comte de Monchevreuil relevèrent la tranchée. On continua toute la nuit à tirer des boulets rouges avec des bombes et des carcasses, qui allumèrent deux ou trois feux considérables dans la ville, l'un desquels dura jusqu'au lendemain.

Cependant on s'appliqua à réparer les ouvrages de la demi-lune dont on s'était rendu maître, à y faire un logement et à pousser les autres travaux pour embrasser davantage l'ouvrage à corne. On se trouva en état d'en combler le fossé qui était de dix pieds de profondeur.

Un transfuge sorti de la place rapporta que toute la garnison était dans les dehors depuis dix jours, et que les soldats étaient accablés de fatigué et réduits à un très-mauvais état par le froid et par d'autres misères. Il ajouta qu'on n'en laissait rentrer aucun dans la ville : que les caporaux allaient quérir leur subsistance : qu'il y avait si peu d'officiers que les sergens avaient été faits lieutenants et capitaines, et les caporaux sergents ; qu'il y avait un grand nombre de soldats tués et blessés, et qu'il y avait quantité de maisons brûlées ou détruites par le canon et les bombes. On sut aussi que le colonel de ville, un de leurs principaux officiers, avait été tué d'un coup de canon.

Le premier de ce mois, le roi monta à cheval le matin, et alla voir entrer au camp quinze mille chevaux de très belles troupes. On commença à combler le fossé de l'ouvrage à corne, et ce travail fut achevé sur le midi. Ensuite, l'ordre fut donné pour l'attaque qui commença à quatre heures du soir. Les ennemis,

après une médiocre résistance, prirent la fuite avec tant de précipitation qu'on ne put faire qu'un prisonnier. Mais lorsque le logement fut à moitié fait, le feu ayant pris à des poudres qui étaient restées dans ce poste, les grenadiers commandés prirent l'épouvante, sur ce qu'ils crurent que les ennemis y avaient fait des fourneaux, plièrent et mirent les autres en désordre. Les ennemis parurent aussitôt : profitant de ce contretemps, ils se rétablirent dans le poste dont ils venaient d'être chassés. Le marquis de Boufflers, qui avait été blessé d'un coup de mousquet derrière l'oreille gauche, ne laissait pas de donner les ordres pour le logement, avec les autres officiers, mais il leur fut impossible de faire demeurer les soldats, et le sieur de Vauban courut risque d'être noyé, en faisant aussi ses efforts pour les arrêter. On perdit en cette occasion environ cinquante soldats et quelques officiers qui furent tués, entre lesquels était le chevalier de Saillans, sous-lieutenant au régiment des gardes-françaises, tué d'un coup de mousquet. Le duc de Montfort, fils aîné du duc de Chevreuse, fut blessé d'un coup de mousquet à la tête, et le sieur Albergotti le fut grièvement au visage. Le sieur de la Praderie, lieutenant aux gardes, fut blessé. Le sieur du Bellay, page du roi, qui entra dans l'ouvrage l'épée à la main, fut tué sur la place. Le sieur de Beauregard, capitaine aux gardes, fut fait prisonnier avec le chevalier d'Estrades. On fit aussitôt une suspension d'armes qui dura une heure pour retirer les morts et blessés. Le soir, les assiégeans firent un feu extraordinaire, qui causa encore un grand embrasement dans la ville, et on travailla à faire un pont du côté de la tenaille, afin de pouvoir monter par deux endroits à l'ouvrage à corne, qu'on résolut de reprendre le lendemain. Le soir, le sieur de Rubantel, lieutenant-général, entra de jour à la grande attaque. La tranchée y fut relevée par trois bataillons des gardes suisses, et à la fausse attaque par un bataillon de Navarre et un de Provence.

Le 2, six compagnies des grenadiers furent commandées pour l'attaque qui avait été résolue, avec soixante-quinze mousquetaires de chaque compagnie, la plupart armés de pertuisanes, sous les ordres du sieur de Maupertuis, et les gardes suisses qui étaient à la tranchée. Sur les dix heures du matin, trois compagnies de grenadiers du régiment du Roi, commencèrent l'attaque, que Sa Majesté vit de dessus une hauteur. Les ennemis au nombre de quatre cents armés de piques, de faux emmanchées à revers et de grenades, étaient en bataille dans l'ouvrage



à corne, et ils disputèrent longtemps avec tout le courage possible le haut de la brèche. Mais les autres grenadiers étant passés de dessus le bâtardeau qui tenait à la courtine, entrèrent tous l'épée à la main, tuèrent un grand nombre d'officiers et de soldats des ennemis, et les chassèrent entièrement de l'ouvrage à corne. Le canon et les bombes firent aussi un si bon effet, que les assiégés n'osèrent plus paraître hors de leur chemin couvert. Une action si vigoureuse ne put se passer sans quelque perte des deux côtés. Celle des assiégés fut de plus de deux cents Espagnols de ceux qui gardaient le poste. Nous y eûmes environ cinquante soldats tués. Sur les cinq heures du soir, on fit une seconde trêve pour retirer les morts et les blessés ; et, cependant, nos ingénieurs eurent le temps de reconnaître les dehors qui restaient encore aux assiégés. La tranchée fut relevée à la grande attaque, par le sieur Rosen et le marquis de Villars, avec trois bataillons des gardes-françaises, et le marquis de Castres, brigadier, la releva à la fausse attaque avec deux bataillons de Champagne et un de Castres. La nuit, on acheva le logement sur l'ouvrage à corne ; et il fut si bien établi, avec un chemin de communication à la demi-lune, que les ennemis n'osèrent plus y revenir. Des prisonniers rapportèrent que la consternation était si grande parmi les bourgeois, que s'ils avaient été les matres, ils se fussent déjà rendus. Il y eut un enseigne aux gardes et trois soldats blessés et un tué. Le sieur de Visé, lieutenant aux gardes, qui commandait les travailleurs, eut les deux joues percées d'un coup de mousquet. Le chevalier d'Esse, aide-de-camp du marquis de Boufflers, eut un bras cassé d'un coup de fauconneau.

Le 3, une nouvelle batterie de six pièces de canon commença à battre la demi-lune revêtue à la gauche de l'attaque. Les logements furent perfectionnés et étendus : et on en fit un parallèle à la courtine, qui était environ à quinze toises de l'avant-fossé. Le même jour, on y mit des pièces de canon de trente-trois livres de balle pour ruiner la demi-lune, et battre en brèche le corps de la place. Sur les deux heures après-midi, le roi alla visiter les trois attaques, et s'arrêta quelque temps sur une hauteur du côté de celle du rivage. Il alla aussi dans le boyau de la tranchée à la gauche voir l'effet des batteries. Il entra un homme dans la place, qu'on avait cru chargé de lettres du prince d'Orange, mais on a su depuis que c'était un soldat du régiment de Navarre qui, s'étant trop avancé, fut pris par ceux de la ville. On intercepta une lettre du gouverneur par laquelle il mandait

que s'il n'était secouru, il ne pouvait pas tenir encore plus de six jours. Le soir, la garde de la tranchée fut relevée à la grande attaque par le duc de Vendôme, lieutenant-général, et le duc du Maine, maréchal de camp, avec trois bataillons du roi, et par le comte de Solre, à la fausse attaque, avec un bataillon d'Auvergne et deux de Greder Allemand. La nuit suivante, le travail fut continué presque à découvert dans l'ouvrage à corne, et la sape fut poussée le long de la branche droite. On disposa des batteries pour cinq ou six pièces de canon. Les bombes et les boulets rouges mirent encore le feu en plusieurs endroits de la ville. Le matin, on prit un soldat qui en était sorti pour aller à Bruxelles, par ordre du prince de Bergue, gouverneur de la place, dire au marquis de Castanaga qu'on ne pouvait plus tenir que cinq jours sans être secouru. Le sieur de Villeray et le sieur de Conges, sous-ingénieurs, eurent la cuisse emportée d'un coup de canon, et cinq ou six soldats furent blessés.

Le 4, deux soldats, l'un suisse et l'autre wallon, se rendirent de la ville au camp. Le premier dit que les bombes et les boulets rouges avaient fait un grand fracas dans la place, et qu'il y avait plus de deux mille hommes, femmes ou enfans, tués ou blessés; qu'un officier de la ville était allé trouver le gouverneur pour lui remontrer qu'il ne fallait pas attendre la ruine entière de la ville, et qu'il lui avait répondu qu'il ferait battre la chamade, si dans quatre jours il n'était pas secouru. Le roi, sur les trois heures après-midi, fit encore le tour de la tranchée, visita les batteries et fit défilé devant lui le régiment Dauphin, qui devait le soir monter la tranchée. On s'occupa tout le jour à s'élargir sur l'ouvrage à corne. Sept soldats du régiment de Gulche descendirent l'après-dînée de l'ouvrage à corne, et allèrent, à la vue des assiégés, piller trois barils de poudre et un panier de grenades. Le soir, le marquis de Joyeuse, le duc de Bourbon et le comte d'Aréjan relevèrent la tranchée en présence du roi qui visita les lignes sur la hauteur d'Obourg. Deux bataillons des Dauphins et celui de Perche entrèrent à la grande attaque, et un de Poitou, un de St-Laurent et de Dauphiné entrèrent à la fausse attaque. On se logea jusque sur le bord du fossé de la demi-lune qui était battue par quatre pièces de canon, où les bombes tombaient si fréquemment que les assiégés ne pouvaient plus y demeurer. Un rendu espagnol assura que la plupart des officiers du régiment de cette nation étaient morts, et que la ville était toute désolée par le canon et les bombes. On apprit la même nuit que le prince d'Orange était à Notre-Dame de Hal,

où il avait rassemblé vingt-cinq ou trente mille hommes à six lieues du camp, et le roi donna ses ordres pour y faire venir un grand corps de cavalerie. Il n'y eut que trois ou quatre soldats de blessés et un sapeur de tué cette nuit-là.

Le 5, quatre pièces de canon qui avaient été mises la nuit précédente en batterie dans l'ouvrage à corne commencèrent à tirer le matin. On y dressa aussi une batterie de vingt-sept mortiers. Le roi fit le matin le tour des lignes, et après-midi, Sa Majesté fit défiler les régiments des vaisseaux et celui de Tolozé, qui devaient le soir monter la tranchée. Un dragon qui se disait valet d'officier et un postillon furent pris près de Hal, et six hommes bien faits venant de Bruxelles se rendirent sur les deux heures au camp. Le roi apprit par ces gens-là et par les partis qui étaient revenus que le prince d'Orange s'était campé le même jour à Notre-Dame de Hal, sur deux lignes en croissant, et qu'il devait venir le soir à Enghien ; qu'il avait quarante à quarante-cinq mille hommes, et qu'il attendait encore des troupes. Ces nouvelles furent reçues avec beaucoup de joie, de toutes les troupes du roi, qui parurent très disposées à recevoir les ennemis. La cavalerie campée sous Maubeuge entra dans les lignes. Le soir deux bataillons des vaisseaux relevèrent la garde de la tranchée à la droite, avec un de Vermandois, et un bataillon de Guiche, un des fusilliers et un de Nivernois montèrent à la gauche. On fut occupé toute la nuit à la tranchée, comme on l'avait été tout le jour à s'établir sur le bord de l'avant-fossé et à combler le fossé qui allait de l'ouvrage à corne à la contrescarpe, nonobstant un grand feu des assiégés, qui empêcha d'achever ce travail, de manière qu'il s'en fallait de quatre pieds que le fossé ne fut comblé. Le sieur de Vauban avait cependant si bien mis à couvert les travailleurs qu'il n'y eut personne blessé.

Le 6, on acheva le matin, à une heure de jour, de combler le fossé, mais comme l'avant-fossé avait neuf à dix pieds de profondeur, et onze toises de largeur, il ne fut pas jugé à propos de commencer à travailler au comblement du même avant-fossé vis-à-vis de la demi-lune de la droite. On travailla le matin à faire le second passage. Une bombe des assiégeants fit dans l'après-midi sauter un fourneau qui était sur le bastion à gauche, où les assiégés avaient trouvé moyen de mettre deux pièces de canon. La cavalerie qui devait entrer au camp acheva d'y arriver, à la réserve d'une partie qui demeura sous le commandement du maréchal duc de Humières, vis-à-vis de Saint-Ghis.

laid. Le sieur de Lostange, enseigne des gardes du corps, fut tué d'un coup de mousquet à la tête. On prit un cavalier qui alla à Charleroi pour faire marcher la nuit les troupes qui y étaient, mais on n'en put rien apprendre de particulier. Il dit qu'il n'avait aucune lettre, et que la housse verte de son cheval et de ses pistolets était le signal pour faire ajouter foi à ce qu'il devait dire. Quelque temps après, on amena un garde à pied des troupes de Brandebourg, qui dit que le prince d'Orange avait été journé à Hal, et qu'il devait venir le soir camper à Brighien. Dès que l'avant-fossé de la demi-lune fut achevé de combler, vers les dix heures du soir, on mit sur le glacis du chemin couvert des travailleurs qui embrassèrent l'angle de la demi-lune, et ils se trouverent à douze ou quinze toises à droite, et à vingt à gauche, sans aucune opposition. Les ennemis ne tirèrent que trois cents coups de mousquet et le feu qui eût été des deux demi-lunes n'apparut pas plus de quinze hommes. Le sieur de St-Briou, capitaine du régiment des fusilliers, fut tué, avec un lieutenant du régiment des vaisseaux. Le lieutenant-colonel de Vermandois fut blessé à la main; le sieur Favier, ingénieur volontaire, fut tué avec trois ou quatre soldats, et six ou sept furent blessés. Une cornette fut emportée d'un coup de canon. Un capitaine de Touraine fut tué la nuit, à la frasse attaque, et il y en eut encore un autre tué le matin. Le 7, il y avait une brèche de trente toises de largeur à la face gauche de la demi-lune de la gauche, à l'égard des assiégeants. Une petite pièce que les ennemis avait mise la nuit en batterie, et qui voyait un des ponts, tira sept ou huit coups, et puis cessa de tirer. On crut que les bombes qui avaient été jetées du côté où elle était, l'avaient démontée. Le jour fut employé à étendre les logemens de soldats la contrescarpe des demi-lunes; et la nuit suivante, ils furent tellement étendus qu'ils les embrassèrent entièrement, de sorte qu'on se trouvait à la descente du fossé pour y aller. Il y eut un lieutenant et un aide-major du régiment de Polier blessés, huit soldats tués et quinze ou seize blessés. Le sieur de Villeneuve, ingénieur, fut tué. Le sieur Rousselot, aussi ingénieur, fut blessé légèrement. On dressa sur la contrescarpe de la demi-lune de la gauche une batterie de deux pièces de vingt-quatre livres de balles et de quatre pierriers qui commencèrent à tirer le 8 de grand matin. Le sieur Rosen, qui avait été détaché pour aller reconnaître l'armée du prince d'Orange, revint avec quelques prisonniers. On apprit qu'elle était encore à Hal, fort embarrassée d'équipages, mais moins nombreuse qu'on ne l'avait rapporté. Le roi, à deux heures après-midi, vit monter la garde

de la grande attaque par trois bataillons des gardes françaises; et pendant qu'il était à la gauche du côté de la fausse-attaque, pour voir trois bataillons de Greder, le duc de Vendôme lui envoya dire par un de ses aides-de-camp que les assiégés avaient battu la chamade, et qu'ils voulaient envoyer des otages pour capituler.

Ils envoyèrent un colonel, un lieutenant-colonel et un major, et on leur envoya des officiers de même qualité. Le prince d'Elbeuf alla dans la ville pour voir signer la capitulation. Ils demandaient huit jours pour se retirer; mais on ne leur accorda que jusqu'au lendemain à dix heures du matin. Le prince d'Elbeuf apporta à minuit la capitulation au roi : Sa Majesté permit aux assiégés de sortir avec six pièces de canon, deux de vingt-quatre livres de balle et quatre de six, et on leur accorda environ trois cents chariots, dont quelques-uns devaient être couverts.

Le 9, les gardes françaises se saisirent de la porte de Berliamont, avec ordre du roi de n'y laisser entrer personne. Mais le gouverneur ayant laissé toutes les autres portes ouvertes, il s'y trouva sur les trois heures après-midi plus de dix mille hommes des troupes de Sa Majesté.

Le 10, la garnison sortit sur le midi, et défila entre deux haies de la petite gendarmerie. Les ennemis étaient au nombre de quatre mille cinq cent cinquante-huit soldats, avec deux cent quatre-vingts officiers. Les troupes Espagnoles et Wallones étaient en très mauvais état, mal armées et encore plus mal vêtues. Le prince de Bergue, gouverneur, salua trois fois monseigneur le Dauphin, l'épée à la main.

Le même jour, le roi fit la revue de toutes les troupes de cavalerie et de dragons qui étaient le long des lignes.



MÉMOIRE
SUR LES
ARCHIVES DE L'ABBAYE DE VICOGNE.

§§ *Locus iste, nomine et veritate Casa Dei,
estis speciali divino consilio praordinatus.*

Jac. Gvrs. lib. xvii. cap. 22.

Nous n'avions dans le diocèse de Cambrai que deux maisons appartenant à l'ordre de Prémontré, savoir : Vicogne et Château-l'Abbaye.

Cet ordre de Prémontré tire son nom d'un village situé en Vermandois, non loin de la ville de Laon, où saint Norbert fonda son premier monastère en 1120. Vicogne, hameau de Raismes en Hainaut, près de Saint-Amand, fut doté vers 1123 d'un établissement pareil à celui de Prémontré.

Les archives de cette maison sont très-dignes d'être connues. Essayons d'en tracer un exposé sommaire. Mais avant tout, disons que Vicogne est le nom de la forêt où fut établi le monastère qui lui-même se nomma tout d'abord et longtemps *la Maison-Dieu, Casa Dei.*

L'original le plus ancien qui nous soit resté de Vicogne est un titre par lequel Robert, évêque d'Arras, constate la fondation de la maison et son établissement à Vicogne (1129, indiction VII). Du reste, les chartes originales du xiii^e siècle y sont au nombre de seize datées, parmi lesquelles plusieurs bulles pontificales dont une d'Innocent II, à la date de 1133. On voit par là que Vicogne n'est guères moins ancien que Prémontré lui-même. Les titres

originaux du XIII^e siècle sont beaucoup plus nombreux. Nous en comptons cent au moins. J'ai constaté qu'il y en a trente-cinq en langue romane, dont un de 1229 et un autre de 1247; mais celui-ci n'existe point en original; il se trouve dans le cartulaire III, pièce 67, Hainaut.

Les titres du XIV^e siècle avec date certaine sont au nombre de 61. Ceux du XV^e s'élèvent à 51. Ceux du XVI^e à 147. Ceux du XVII^e à 88. Ceux du XVIII^e à 60.

Les cartulaires de l'abbaye de Vicogne doivent être décrits, avec quelque soin. Ils sont au nombre de trois :

1^o In-4^o vélin à longues lignes, contient 163 titres, 9 de plus que n'en mentionne la table. Néanmoins, on voit qu'il manque un ou plusieurs feuillets à la fin. L'écriture est de la fin du XII^e siècle et du commencement du XIII^e. Le volume est grossièrement relié en parchemin. Il porte au-dedans de la couverture le titre suivant : *Quaedam privilegia pontificum necnon comitum Hannonia*;

2. Petit in-folio, vélin à 2 colonnes, écriture du XIII^e siècles 140 feuillets, intitulé d'une main moderne *Flandria et Ostrevantia*; contient pour l'Ostrevant 202 titres, 17 de plus que n'en mentionne la table, et pour la Flandre 90, 1 de plus que dans l'index. Il y a en outre à la fin des deux parties du volume des additions par une main du XVI^e siècle. Ce cartulaire porte une vieille reliure en bois, revêtue de cuir gaufré avec des traces de fermoirs en cuivre;

3. Mêmes conditions de reliure que le précédent, petit in-fol. vélin à 2 colonnes, XIII^e siècle, est endommagé vers le milieu dans 8 feuillets où les titres pourtant sont encore lisibles. Le volume porte sur une des faces de la reliure, un morceau de corne transparent fixé par six clous de cuivre argenté, avec ce titre : *Karte de Brabantia et Hannonia*. Il est, comme le précédent, divisé en deux parties, l'une pour le Brabant, l'autre pour le Hainaut. La première partie contient 144 pièces, plus des annotations par une main plus moderne. La seconde présente 156 chartes.

Ces trois recueils ne figurent point dans le *Catalogue général des cartulaires*, in-4^o, Paris, imprimerie royale 1867. A l'époque où ce précieux répertoire fut publié, nous ne les possédions pas encore, non plus que les chartes isolées dont il va être question.

Ce fut en novembre 1830 que l'on me présenta cette espèce de trésor diplomatique qui venait remplir encore une lacune dans la série de nos fonds d'archives religieuses. Grâce aux premières indications fournies par M. Arthur Dinaux, je pus proposer à M. le Préfet l'acquisition desdits cartulaires et d'une centaine de chartes. J'ai immédiatement rendu compte à l'autorité de l'importance de cette acquisition.

Les chartes ainsi recouvrées et ajoutées au peu de titres que nous avions déjà, méritent de nous arrêter un instant. En voici la nomenclature pour le XII^e siècle :

1^o *Datum XIII kal. martii, anno MCXXVI.* Le pape Honorius II confirme l'institution de l'ordre de Prémontré.

Copie du XVII^e siècle sur papier, authentiquée par un religieux de Tongerlo.

2^o *Actum anno Dominice Incarnationis MCXXIX, indictione VIII.* Robert, évêque d'Arras, règle l'établissement et la situation du monastère de *Casa Dei*.

Orig. en parch. acét enlevé; reproduit dans le cartulaire n^o 2, pièce 1.

3^o *Actum anno Incarnati Verbi MCXXXIII, indictione X, presulatus D. Liétardi II.* L'évêque de Cambrai Liétard prononce exemption de la dîme pour la ferme du Maenil, paroisse de Salesches.

Orig. jadis muni de 3 sceaux. Cartulaire 1, pièce 11.

4^o *Actum anno Incarnati Verbi MCXXXVIII, indictione I, epacta VII.* Bauduin, comte de Hainaut, confirme en faveur de l'abbaye les donations faites par ses barons et ses hommes.

Orig. dépourvu de son sceau. Cartulaire 1, pièce 6.

5^o *Datum Laterani per manum Luce presbyteri cardinalis. . . . XII kal. jan., indict. II, Incarnationis Dominice anno MCXXXVIII, pontificatus vero domini Innocentii pape II^o, anno VIII.* Confirmation des biens de l'abbaye par le pape Innocent II.

Orig. où manque la bulle de plomb. Cart. 1, pièce 1.

6^o *Anno Incarnati Verbi MCXLI, presulatus vero domni Nicholai V^o.* Nicolas, évêque de Cambrai, accorde à l'abbaye de Vi-

cogne le domaine de Tilloy exempt de toutes avoueries, avec d'autres privilèges.

Double orig. auquel manque le sceau. Cart. 3, pièce 32, Hainaut.

Nota. Les deux originaux présentent quelques différences de rédaction. L'un offre cette clause remarquable qui manque à l'autre : *Sancimus præterea in jam dicto loco cimiterium permanere liberum ad sepulturam fratrum et etiam laicorum mancipiorum inibi servientium extra parochiam assumptorum, ita duntaxat ut nullus parochianorum nostrorum absque licentia sui presbyteri illic sepelire præsumatur.*

7° *Sans date, vers 1145.* Chrétienne, abbesse de Maubeuge, accorde à Guarin, abbé de Vicogne, la faculté de posséder au terroir de Beudegnies une charrue de terre acquise par aumône ou autrement.

Chirographe orig. où restent les attaches d'un sceau.

8° *Datum Remis per manum.... Incarnationis Dominica anno MCXLVIII, pontificatus vero domni Eugenii pp. III, anno IIII.* Le pape Eugène III confirme à l'abbaye de Vicogne la jouissance de tous ses biens et privilèges.

Orig. Cart. 1, pièce 2.

9° *Data Cameraci anno MCXLIX, præsulatus domni Nicholai XIII.* Le chapitre cathédral de Cambrai cède à la maison de Vicogne quelques portions de terre situées au Maisnil, moyennant les charges y mentionnées.

Orig.

10° *Datum Romæ apud Sanctum Petrum.... X kal. jan. indict. III, Incarnationis Dominicæ anno MCLIII, pontificatus vero domni Adriani pp. III anno primo.* Nouvelle confirmation des biens de l'abbaye par le pape Adrien III, avec désignation nominative de tous ces biens.

Orig. Cart. 1, pièce 3.

11° *Factum est hoc, anno Domini MCLXI.* Diplôme de Philippe d'Alsace, comte de Flandre, qui approuve les cessions faites à l'église de Vicogne par le chapitre de Sainte-Walburge.

Orig. Cart. 2, pièce 3. Flandre.

12° *Datum Vanlo per manum.... XII kal. maii, indictione III*

Incarnationis Dominicae anno MCLXX; pontificatus vero domini Alexandri pp. III, anno undecimo. Confirmation plus détaillée encore des biens et privilèges de Vicogne par le pape Alexandre III.

Original.

13° *Sans date, vers 1160.* Charte de Bauduin, comte de Hainaut, touchant le moulin de Sebourg.

Orig. Cart. 1, p. 21.

14° *Datum anno Incarnati Verbi MCLXXIII°.* Confirmation par Bauduin, comte de Hainaut, de la donation faite par Aubert dit Le Comte (*Comes*), d'une maison de pierre, tiers d'un de moulin et de terres en prairies situées auprès de Trith.

Orig. muni d'une attache de sceau.

15° *Facta sunt hac anno Domini MCLXXX.* Philippe, comte de Flandre, prend sous sa protection le domaine de Verkepense et ses dépendances qui appartiennent à Vicogne.

Orig. Cart. 2, pièce 4. Flandre.

16° *Datum Laterani per manum... VII id. mart. ind., VI, Incarnationis Dominicae anno MCLXXXVII, pontificatus vero domini Clementis pp. III anno primo.* Le pape Clément III, après avoir confirmé nominativement tous les biens de l'abbaye de Vicogne, accorde l'autorisation de construire certains oratoires et défend d'aliéner les biens sans le consentement exprès de toute la communauté.

Orig. Cart. 1, p. 25.

17° *Actum anno Domini MCLXCII.* Le magistrat de Valenciennes accorde à l'abbaye le droit de transport sur le territoire de la ville.

Orig. très-mutilé.

Les titres du XIII^e siècle sont trop nombreux pour être ici inventoriés. Je me bornerai à dire que nous en avons un de l'an 1202 portant encore le sceau un peu mutilé de Gérard de Mancicourt. C'est une renonciation au droit de four sur Vicogne, faite par ledit Gérard au moment où il se met en voyage pour l'expédition de Terre-Sainte.

Les titres du xiv^e siècle sont moins abondants comme nous l'avons dit (1).

Les registres de ce fonds se réduisent à peu de chose. Pourtant en voici un que je ne dois pas omettre. C'est un petit in-4° de 20 feuillets vélin, ayant pour titre : *Chest li cartulaires des rentes héritables que li église de Vicoigne a sur plusieurs hîretages estans dedens le ville et banliuwe de Valenciennes, liquels fu fais et renouvelés par Jehan Faber, adonc clerct de Vicoignette, en l'an mil III^e et quatre.*

Le suivant, in-f° papier, 70 feuillets, pourrait être consulté avec profit pour renseignements territoriaux : *Déclaration de toutes les terres labourables, jardins et héritages du terroir de Vortain, sur lesquels les abbé et religieux de Vicoigne ont le tiers de la dîme, renouvelé en 1771.*

Outre cela, il existe quelques liasses composées de comptes et de baux du xvii^e et du xviii^e siècles.

Il en est du monastère de Vicoigne comme des autres établissements religieux. Les documents historiques qui en proviennent sont moins nombreux et moins importants à mesure que l'on se rapproche de nos temps modernes. Que sont devenues les annales de cette maison auxquelles Jacques de Guise a fait un si notable emprunt, livre XVII, chapitres XXII à XXVII inclus ? Ces fragments contiennent les matières suivantes : *Comment fut fondée et bâtie l'église de Vicoigne. Comment Gui acheta d'un allemand une portion de la forêt. Agrandissement de l'abbaye et accroissement de ses biens temporels. L'église de Vicoigne se procure un premier abbé. Reconstruction de l'église et dédicace du nouvel édifice. Les corps de plusieurs des onze mille vierges sont apportés à Vicoigne.* HISTOIRE DE HAINAUT, édition du marquis de Fortia, XII, 406-439. (1).

Entr'autres pièces que nous aurions encore à signaler dans ce qui reste des archives de Vicoigne, n'omettons pas une liasse

(1) La collection diplomatique de Miræus et de Foppens contient 9 titres de Vicoigne, dont 4 pour le xiv^e siècle et 5 pour le xiii^e.

(1) Il existe aussi un bon article sur Vicoigne dans l'*Histoire ecclésiastique de Valenciennes*, par Simon Leboncq, édition de MM. Arthur Dinaux et Ath. Prignet, p. 286.

concernant quelques élections d'abbés au xviii. siècle. Ce sont les procès-verbaux de l'élection de Jérôme Bondu en 1735, de Jean-Baptiste Duplessis en 1760, de Henri Dubois en 1778 et de Jean Grenier en 1781. Chacun de ces dossiers renferme 1. la lettre royale de cachet qui nomme et convoque les commissaires chargés de présider à l'élection ; 2° la liste des religieux avec le nombre de voix que chacun d'eux a pu obtenir ; 3° le procès-verbal authentique de l'élection. Il est à remarquer que toujours parmi les commissaires on a soin de faire figurer, soit l'intendant de la province, soit un chef militaire de grade élevé, soit enfin un personnage constitué en haute dignité. C'est ainsi que le comte de La Marck, lieutenant-général des armées du roi, préside avec l'intendant Moreau de Séchelles à l'élection de 1735, que Chrestien de Nicolay, lieutenant-général, gouverneur de la citadelle de Marseille et commandant militaire en Hainaut, assiste avec l'intendant Guillaume de Blair à l'élection de 1760, que le vicomte de Sarsfield, maréchal de camp et Senac de Meilhan, intendant de Hainaut, se trouvent à celle de 1778, et qu'enfin celle de 1781 est présidée encore par les deux derniers personnages. Ajoutons que ces dignitaires étaient toujours assistés par l'abbé d'un monastère voisin. Nous donnerons dans les pièces justificatives l'un des procès-verbaux avec la nomenclature des religieux de Vicogne à la même époque.

Au rapide tableau des richesses qui subsistent dans les archives de cette maison, ajoutons la courte nomenclature des hommes qui l'ont illustrée plus ou moins par leurs travaux littéraires,

Le premier à signaler est Eustache de Lens qui, de chanoine de Vicogne, devint abbé des deux monastères de Val-Chrétien et de Val-Sery au diocèse de Soissons. Sa mort eut lieu vers 1226. On conservait à Vicogne divers ouvrages attribués à Eustache de Lens, savoir : 1° *Cosmographia Mosis* en trois livres ; 2° *Seminarium verbi Dei*, très-gros volume, espèce de dictionnaire alphabétique de la bible ; 3° *In hymnos ab ordine promonstratensi receptos* ; 4° *In regulam Sancti Augustini ad Gervasium promonstratensium primatem* ; 5° *De metris*, lib. 1 ; 6. *De tropis et schematibus*, lib. 1 ; 7. *De significationibus nominum et qualitatibus rerum* d'après St-Grégoire ; 8° *De mysteriis S. Scripturae*, lib. 1 ; 9° *Tractatus de SS. Trinitate*.

Ce fut tandis qu'Eustache de Lens travaillait à ce dernier ouvrage que la mort vint le surprendre.

Aubert le Mire et Foppens ont tort de dire qu'il mourut en 1225, puisqu'il siégeait encore comme abbé du Val-Chrétien en 1226. Voyez sur Eustache de Lens un article de M. Amaury Duval dans l'*Histoire littéraire de la France*, XVIII, 4-6. On y résume ce que Mirceus, Foppens, Paquot et les historiographes de Prémontré ont dit de ce personnage dont tous les manuscrits étaient conservés dans la bibliothèque de Vicogne.

Jean de PRISCHES fut abbé de Vicogne depuis 1308 jusqu'en 1311 au moins. Docteur et professeur en théologie, il s'était concilié la bienveillance du comte de Hainaut, Guillaume de Bavière. On sait que Jeanne de Valois, épouse de ce prince, se retira à l'abbaye de Fontenelle près Valenciennes, après la mort de son mari. Jean de Priches se fit un devoir d'y visiter souvent l'illustre veuve et de la fortifier de ses pieux conseils. Il est auteur de divers écrits dont on ne connaît que celui qui a pour titre : *Alphabetum vitæ religionæ*. Cet abbé est-il le même que Jean de Tongre, comme le pensent plusieurs historiens, entre autres Foppens? Je ne le crois pas. Aussi ai-je, dans le *Commeracum Christianum*, article *Vicogne*, fait deux abbés distincts sous ces deux dénominations. Du reste, l'un et l'autre ont laissé des œuvres dont Paquot a donné les titres. XVI, 65-69.

Nicolas de MONTIGNY vivait à la même époque que Jean de Prisches. Ce fut en 1308 que de religieux de Vicogne il fut promu au siège abbatial de Château-l'Abbaye. Son principal ouvrage est une continuation des Annales de Vicogne commencées vers 1203 par un prieur nommé aussi Nicolas et insérées dans la *Collectio amplissima*, VI, 281. N. de Montigny a laissé encore 1° *Historia martyrii et translationis XI M virginum*; 2° *De miraculis S. Blasii*, lib. 1; 3° *Memoriale reliquiarum ecclesie Vicognensis*. Ces ouvrages reposaient manuscrits à la bibliothèque de Vicogne. Que sont-ils devenus?

Adrien David qui vivait durant la première moitié du XVII^e siècle, unissait à son titre de chanoine de Vicogne, celui de licencié en théologie de l'université de Douai (1). M. Arthur Dinaux (*Archives historiques et littéraires du Nord*, nouvelle série I, 58 et 60), cite d'Adrien David les deux ouvrages suivants :

(1) Foppens dit *licentiatum in ABBATIA diacono*, ce qui ne signifie rien. C'est *academia* qu'il aurait dû dire au lieu d'*abbatia*.

1° *Thésor sacré de plusieurs belles et précieuses reliques conservées et honorées en l'abbaye de Vicogne de l'ordre de Prémontré, avec une chronique abrégée de la fondation de la même maison.* Valenciennes, Van Vervliet MDCXXXIV in-8. 488 pp. dédié à l'abbé Mathias Bar. 2° édition MDXXXV in-8° 466 pp. 2° *Triomphe et entrée glorieuse des sacrées reliques de l'abbaye de Vicogne de l'ordre de Prémontré, faite en la ville de Valenciennes le 3 de septembre 1634.* Valenciennes, Van Vervliet MDCXXXV, in-8.

Foppens n'a connu que le premier de ces deux traités.

La chronique de Vicogne a été continuée par Jean VAN SCHORE, d'abord chanoine de cette maison, puis abbé de St-Foillan de Rœux et de St-Nicolas de Furnes, mort en 1554. C'est tout ce qu'on sait de lui d'après Foppens et Sanderus.

Terminons cette courte digression d'histoire littéraire, en disant que les lettres n'étaient pas négligées à Vicogne au XVIII^e siècle. Il nous reste quelques productions, légères à la vérité, mais qui suffisent pour démontrer que le goût de la poésie latine s'était conservé assez vivace dans cette maison.

Lors de l'inauguration de l'abbé Jean-Baptiste Duplessis le 7 octobre 1760, les religieux lui adressèrent une ode latine qui a été imprimée et qui n'est pas sans quelque mérite :

Imago sensus que nova percutis?

Agnesco masas; per-studium rapit

Omnes ad amam, nunc serena

In numeris celebrare lucem.

Seivent dix-huit strophes auxquelles on a ajouté, pour être fidèle aux us monastico-littéraires du temps, des chronogrammes plus ou moins ingénieux.

Il nous serait aujourd'hui difficile de parler de la bibliothèque de Vicogne, si Martène et Durand ne nous en avaient laissé une courte description dans leur *Voyage littéraire*, tome I, 2^e part. p. 212.

« La bibliothèque, disent-ils, est grande, voûtée et remplie d'un grand nombre de livres qui, selon l'ancienne manière, sont sur des pupitres. Il y a plusieurs beaux manuscrits qui sont fort bien conservés. Nous y vîmes entr'autres une fort

» belle bible, à la fin de laquelle on lit ces mots : *Uboldus de Sartis* (1) *canonicus et decanus ecclesie Cameracensis hanc bibliothecam scribi fecit per Johannem scriptorem dictum ab Ova, et eam quam plurimis vicibus emendari fecit per diversas bibliothecas cum maxima diligentia, et per theologos tunc temporaria peritiores in Cameraco commorantes. Dicta autem biblia perfecta fuit anno DMCCXCV in die beatorum Dionysii et Gualeni.*

Les deux bénédictins signalent encore une histoire des Bretons en vers latins par Nugues, dédiée à Cadiac, évêque de Vannes, et d'autres manuscrits qui reposent aujourd'hui à la bibliothèque de Valenciennes.

LE GLAY.

PIÈCES JUSTIFICATIVES.

I.

Lietard, évêque de Cambrai, et Lambert, abbé de Marcellès, déclarent exemption de menue dime sur la terre de Maignel, en faveur de Vicogne, avec d'autres stipulations. 1133.

In nomine S. et Indiv. Trinitatis. Ego Lietardus, divina gratia Cameracensium episcopus et Lambertus (2), abbas de Mariclis, sui que monachi presentis charte testimonio notum fieri volumus tam presentibus quam futuris fidelibus quod venerabili Guarino, abbati de loco qui vocatur Casa Dei, et fratribus ejusdem loci, ad petitionem Gislardi bagenento Boverii (3), concesserimus

(1) Ce doyen de Cambrai fit aussi conditionner un bréviaire fort remarquable dont j'ai dit quelque chose dans les *Recherches sur l'église métropolitaine de Cambrai*, 147, 148. Le bréviaire se voit aujourd'hui à la bibliothèque de Cambrai.

(2) Ce nom de Lambert, ici mentionné, vient confirmer la preuve donnée déjà dans le *Camer. Christ.* 148, note 2, de l'existence d'un abbé de Marcellès ainsi appelé.

(3) Il y avait et il y a peut-être encore une famille de Boverie qui

minutam decimam de Maisnil (1), qui locus habetur in parochia de Senlecis (2), eo tamen tenore ut nobis singulis annis duos solidos denariorum persolverent. Ipsos autem duos solidos postea eis dimisimus et relaxavimus, ea tamen recompensatione quod Drogo, prepositus predicti Gislardi, remisit nobis quatuor panes et quatuor capones et octo denarios quos ei debebamus singulis annis apud Cumbles (3). Amodo predicti fratres jam neque ipsi nobis debent censum duorum solidorum, neque nos debemus predicto Drogoni panes et capones et denarios quos diximus, quos pro anima domini sui Gislardi nobis benigne remisit. Hujus rei testes sunt : Adam (4) abbas de Castello; Walterus abbas de S. Martino Laudunensi (5); Balduinus (6) comes Montensis; Gerardus Malusfliaster (7); Fulco de Alnoi; Rainerus de Laspais; Robertus de Aisonvilla; Ansellus major; Helyvinus major; Rainardus de Vendelgiis; Drogo prepositus. Actum anno incarnationi verbi MCXXXIII, indictione X, presulatus Lietaudi II.

Orig. manq. autograph de trois sceaux.

portait d'argent au lion de gueules et était *Walincourt*. Le patronage ici désigné serait-il l'un des ancêtres de cette maison ?

(1) Il semble, d'après ceci, que le Maisnil devrait être un hameau de Salesches. Or je ne trouve ce hameau indiqué ni dans la *Statistique* de M. Dieudonné, ni dans les *Notes ou Essais de Statistique* de M. Plouvaïn, ni dans les *Annales* du département; mais il s'agit sans nul doute de la casa ou ferme de Maisnil située au nord de Salesches, vers Becarmain.

(2) Salesches, arrondissement d'Avesnes, canton-est du Quesnoy.

(3) Je crois que c'est Comble, en Picardie, au N.-O. de Péronne.

(4) Sur cet Adam, abbé de St-André du Câteau, v. *Cass. Christ.* 177, et note 3.

(5) St-Martin de Laon, était, comme Vicogne, de l'ordre de Frémondre. L'abbé Garin, nommé plus haut dans cette chartre, avait été prieur de St-Martin avant d'être appelé au gouvernement de Vicogne. Il mourut abbé de cette même maison de St-Martin.

(6) Sans doute Bauduin le bellisseur, comte de Hainaut, qui fit construire le château de Balogne pour protéger Vicogne contre les bandes de la forêt.

(7) Gérard dit, Maefliaster était seigneur de St-Aubert, Bohain, Quiévy, bouteiller de Hainaut, qui plus tard fit la guerre à l'évêque Liétard dont il est tel, l'un des affidés.

II.

Donation de LXXV sols à l'église de Vicogne par Robert le Brasere et sa femme. 1229.

Jou Gillebers, doiens de Valenciennes, faic connute cose à tous ceaus ki ces letres verront ke Robers li Brasere et sa mère et Maroie se feme ont doné à l'église de Vichoingne LXXV sans kil avoient en le Lormerie kil tenoient de Freessent Gillon et de ses oirs. Et se nus en faisoit molesie à le glise devant dite, R. et M. se feme ont aloiet quankes il ont juska XXXIX liveres del restorement à icèle glise devant dite, dont il ont establi en ostages lor crestienté. A ceste convenance furent freres A., li Cenelliers (cellier) de Vicoigné, Henris, li prestre de Saint-Géri et Gillebers ses capelains et Nicholes, li capelains de le Sale. Et çou fu fait par le comandement le veske de Cambrai. Et por ce ke ce soit ferme cose, jou G., doiens de Valenciennes, i mec men salhal. Actum anno Domini M^oCC^oXXIX^o, mense octobri.

Orig. scellé d'un sceau un peu mutilé où figure un cygne aux ailes étendues. Au dos est écrit: *De conditione redditus Roberti le Brasere in Lormerie.* Voir le texte latin, cartul. 2, pièce 21.

III.

Isabeau, dame de Baudegnies et de Wavrechin, constate la vente de biens sis à Marke en Ostrevant, faite à l'abbaye de Vicogne par Mahieu, seigneur dudit Marke. 1255.

A tous chiaus ki ces letres veront et oront, Ysabiaus, dame de Biaudegnies et de Wavrechin, salus en Dieu. Je vous fac à savoir ke li glise de Vicogné a achatet bien et loiaument à Mahiu le segneur de Marke, ki mes hom est, XV rasières de fiere qu'il tenoit de mi en fief; liquele siet et tierçoit de Marke en le couture à le Turele, en tel manière que il le reporta en me thain avec le glise devant dite et resigna tierce fie et cuita à tous jours à le glise, et jura ke il li convenoit vendre et que il li convenoit faire pieur marchet, s'il ne faisoit cestui; et li jura pourté; et tout chœu moustra-li par tant de mes homes et de ses pers ke mi homs et li per Mahiu devant dit disent par loi ke bien faité pooit cef vendage. Lesquels je conjurai se Mahius devant notmés en avoit tant fait que n'ont ni avoit. Après conseil il disent par jugement que Mahius en avoit tant fait que li

nient ni avoit et nient ni retenoit. Et après chou ke Mahius devant dit eut reconnu que il estoit bien paiés de ses deniers de par le glise de Vicongue, par l'enseignement des mes homes et des pers Mahiu devant dit, jou airetai le glise devant dite de le tiere devant noumée, sauf le haulé justice ke jou et mes oirs i retenons par ensi qu'ele doit à tous jours chascun an dedens close Pentecouste à mi u à men oir II l. et demi de paresis de cens; et s'il n'estoient paiet dedens le terme, li glise ne seroit fors à double cens. Et après chou ke jou euch mes homes conjurés se li glise estoit bien en cel iretage, et il eurent euut conseil, il dissent par jugement ke li glise devant dite estoit bien et loiaument ens es XV rasières de tiere devant nommées, sauf le douaire à le feme Mahiu devant dit. Et jou Ysabias, dame de Biau-degnies et de Wavrechin, le doi warder et warandir le glise dusques à loi par le cens que li glise devant dite en paie et par le service loial que j'en ai receut; et je doi procurer loiaument en bone foi que quant mes fiuls aura sen aage, ke cil vendages sera saelés dou sael men fil oir de me tiere. Et s'on i set à amender pour le glise, on le doit metre en le cartre men fil. Et tout chou ai jou saélé coume baus de le tiere men fil. Cha fu fet en l'an de l'incarnation nostre segneur Jhesu Crist mil et CC et LV, ens el mois de Jun.

Orig. en parchemin dont le sceau est perdu. Cartul. 2, pièce 77, Ostrevant.

IV.

Procès-verbal d'élection d'abbé.

L'an 1781, le 29^e jour d'août, avant midi, nous Jacques Hyacinthe, vicomte de Sarsfield, maréchal des camps et armées du Roy, inspecteur-général de la cavalerie et des dragons de France, commandant pour le service de S. M. dans les provinces de Haynault et de Cambrésis.

Gabriel Senac de Meilhan, conseiller du Roy en ses conseils maître des requêtes honoraire de son hôtel, intendant de justice, police et finances de Haynault et pays y réunis.

(1) Etu en 1747, mort le 12 décembre 1785.

Et Dom Godefroid Gaillard, abbé de Château-l'Abbaye.

En conséquence des ordres du Roy portés par les lettres de cachet à nous adressées le 13 de ce mois par lesquelles S. M. nous a nommés ses commissaires pour assister à l'élection qui doit se faire à l'abbaye de Vicogne, ordre de Prémontré, près Valenciennes, diocèse d'Arras, dans le chapitre qui sera convoqué à cet effet, de trois religieux de laditte abbaye ou autres du même ordre qui seront jugés les plus dignes de remplir la place d'abbé vacante par le décès de D. Henry Dubois, arrivé le 19 du mois de juillet dernier, nous nous sommes rendus en laditte abbaye de Vicoigne, où étant en une salle d'icelle, nous avons fait appeler D. Alexandre Le Fevre, prieur de laditte abbaye, à qui nous avons fait connoître le sujet de notre transport, l'interpellant de faire assembler devant nous tous les religieux ayant voix délibérative. Ce qu'ayant exécuté, et lesdits religieux étant comparus au nombre de 29, non compris D. Ignace Lahon, natif de Courtray, non regnicole, n'ayant voix délibérative, né le 11 novembre 1740, profés le 21 avril 1767 et relégué par lettre de cachet dans la maison des Bons-fils à Armentières depuis environ 14 ans, nous avons auxdits religieux fait lecture desdites lettres de cachet et leur avons déclaré que l'intention de S. M. étoit que l'élection fût faite avec une entière liberté de suffrages et qu'il n'y soit admis que des personnes affectionnées à son service, en sorte que l'abbé ne puisse être élu que parmi ceux qui sont nés dans les terres de la domination du Roy. Et après ils nous ont déclaré être prêts d'exécuter ses ordres, qu'aucun d'eux n'étoit porté à donner sa voix par cabale ni par aucun motif contraire à l'intention de l'église et de S. M., mais de la donner au contraire, selon leur ame et conscience, en faveur de ceux qu'ils estimeroient le plus capables de remplir cette place. Dont et de tout quoi nous leur avons fait prêter le serment en la manière accoutumée; nous les avons fait ensuite sortir pour rentrer les uns après les autres et recueillir leurs voix séparément; à quoi nous avons procédé ainsi qu'il suit :

1° Dom Alexandre Le Fevre, prieur de la ditte abbaye, né à Cambrai le 1^{er} septembre 1721, profés du 12 septembre 1743, a donné sa 1^{re} voix à D. Antoine Delvigne, sa 2^e à D. Jean Grenier, sa 3^e à D. Augustin Cheval.

Lecture à lui faite de ce que dessus y a persisté et a signé.

2° D. Augustin Cheval, sous-prieur, né à Valenciennes le 31

décembre 1741, profés 7 novembre 1762. 1^{re} voix à D. Antoine Delvigne, 2^e à D. Frédéric Ledieu, 3^e à D. Jean Grenier.

Lecture etc.

3^e D. Dominique Limal, né à Valenciennes 4 janvier 1711, profés 15 septembre 1731. 1^{re} voix à D. Augustin Cheval, 2^e à D. Antoine Delvigne, 3^e à D. Jean Grenier.

4^e Dom Albert Leducq, prévot de Windicq, né à Valenciennes le 8 juin 1714, profés du 3 may 1733. 1^{re} voix à D. Antoine Delvigne, 2^e à D. Jean Grenier, 3^e à D. Michel Lanvin.

5^e D. Ferdinand Regnier, maître des bois, né à Mortry le 1^{er} octobre 1715, profés du 9 novembre 1738. 1^{re} voix à D. Ant. Delvigne, 2^e à D. Michel Lanvin, 3^e à D. Jean Grenier.

6^e D. Joachim Colmont, receveur, né à Lieu-Saint-Amand, le 19 juillet 1719, profés du 16 décembre 1742. 1^{re} voix à D. Ant. Delvigne, 2^e à Jean Grenier, 3^e à D. Michel Lanvin.

7^e D. Gilbert Théry, maître d'hôtel, né à Cambrai, 25 janvier 1723, profés 16 décembre 1742. 1^{re} voix à Michel Lanvin, 2^e à Ant. Delvigne, 3^e à Jean Grenier.

8^e D. Jérôme Cisaire, trésorier, né à Valenciennes, 1^{er} avril 1732, profés 15 mars 1750. 1^{re} voix à Jean Grenier, 2^e à Aug. Cheval, 3^e à Ant. Delvigne.

9^e D. Louis Cullet, né à Lille, 21 septembre 1733, profés 21 décembre 1755. 1^{re} voix à Michel Lanvin, 2^e à Ant. Delvigne, 3^e à Jean Grenier.

10^e D. Joseph Rondeau, maître des ouvrages, né à Cambrai, 23 septembre 1733, profés 21 décembre 1755. 1^{re} voix à Ant. Delvigne, 2^e à J. Grenier, 3^e à M. Lanvin.

11^e D. Frédéric Le Dieu, maître de basse-cour, né à Fontaine-au-Tertre, 5 août 1735, profés 21 décembre 1755. 1^{re} voix à Aug. Cheval, 2^e à J. Grenier, 3^e à Ant. Delvigne.

12^e D. François Macquo, maître d'infirmerie, né à Valenciennes, 21 octobre 1735, profés 19 août 1756. 1^{re} voix à Ant. Delvigne, 2^e à Aug. Cheval, 3^e à M. Lanvin.

13^e Charles Ochin, curé de Curgies, né à Seclin, 10 janvier 1739, profés 7 novembre 1762. 1^{re} voix à Ant. Delvigne, 2^e à Aug. Cheval, 3^e à Fréd. Le Dieu.

14° D. Paul Bourgeois, non regnicole, curé de Ruismes, né à Leuze, 13 mai 1739, profés 7 novembre 1762. 1^{re} voix à J. Grenier, 2° à Ant. Delvigne, 3° à M. Lanvin.

15° D. M. Lanvin, né à Fressain, 6 octobre 1740, profés 7 novembre 1762. 1^{re} voix à Louis Caullet, 2° à Ant. Delvigne, 3° à J. Grenier.

16° D. J. Grenier, chantre, né à Preux-au-Sart, 13 juin 1741, profés 7 novembre 1762. 1^{re} voix à Sébastien Boitte, 2° à Théod. Beauvois, 3° à Ant. Delvigne.

17° D. J.-B. Daunel, sous-chantre, né à Valenciennes, 26 décembre 1741, profés 7 novembre 1762. 1^{re} voix à J. Grenier, 2° à Ant. Delvigne, 3° à M. Lanvin.

18° D. Noibert Coppeus, non regnicole, né à Jurbize, 20 juin 1739, profés 21 avril 1767. 1^{re} voix à J. Grenier, 2° à Ant. Delvigne, 3° à M. Lanvin.

19° D. Anselme Nicodeme, non regnicole, curé d'Auby, né à Enghien, 16 avril 1744, profés 21 avril 1767. 1^{re} voix à D. Ant. Delvigne, 2° à M. Lanvin, 3° à J. Grenier.

20° D. Godefroy Cailliau, né à Salesches, 16 juillet 1745, profés 16 octobre 1748. 1^{re} voix à Ant. Delvigne, 2° à Aug. Cheval, 3° à Fréd. Le Dieu.

21° D. Constantin Lieltart, non regnicole, né à Wodecq, 5 décembre 1746, profés 16 octobre 1768. 1^{re} voix à Ant. Delvigne, 2° à Aug. Cheval, 3° à J. Grenier.

22° D. Ant. Delvigne, maître des novices, né à Hasnon, 23 août 1747, profés 16 octobre 1768. 1^{re} voix à Aug. Cheval, 2° à J. Grenier, 3° à Emmanuel Marchant.

23° D. Sébastien Boitte, naturalisé, curé de Bouraiche, né à Villers-Notre-Dame, 30 août 1745, profés 10 avril 1774. 1^{re} voix à Ant. Delvigne, 2° à Aug. Cheval, 3° à J. Grenier.

24° D. Em. Marchant, né à Montrecourt, 15 janvier 1752, profés 10 avril 1774. 1^{re} voix à Ant. Delvigne, 2° à Aug. Cheval, 3° à M. Lanvin.

25° D. Herman-Joseph Noel, bibliothécaire, né à Valenciennes, 25 mai 1752, profés 10 avril 1774. 1^{re} voix à M. Lanvin, 2° à Ant. Delvigne, 3° à J. Grenier.

26° D. Théodore Beauvois, professeur, né à Rieux, 1^{er} avril 1753, profés 20 avril 1774. 1^{er} voix à Ant. Delvigne, 2° à J. Grenier, 3° à Séb. Boitte.

27° D. Raphael Gadelui, né à Valenciennes, 10 avril 1755, profés 13 avril 1776. 1^{er} voix à Ant. Delvigne, 2° à Aug. Cheval, 3° à Sébastien Boitte.

28° D. Pierre Vaugier Degoin, naturalisé, diacre, né à Enghien, 15 octobre 1754, profés 28 février 1779. 1^{er} voix à Ant. Delvigne, 2° à J. Grenier, 3° à M. Lanvin.

29° D. Laurent Boucher, diacre, né à Ors, 20 novembre 1757, profés 23 février 1779. 1^{er} voix à Ant. Delvigne, 2° à Aug. Cheval, 3° à M. Lanvin.

Dont et de tout ce que dessus nous commissaires susdits avons rédigé le présent procès-verbal pour être adressé à Sa Majesté en exécution de ses ordres (1).

Fait à l'abbaye de Vicoigne les jours, mois et an que dessus.

Signés le vicomte de Sarsfield, Senac de Meilhan, God. Gaillard abbé de Château.



(1) L'abbé nommé par le roi fut Jean Grenier qui avait réuni 21 voix.





LE COMTE D'ESTOURMEL.*



Joseph-Marie Creton, comte d'Estourmel, appartenoit à l'une des meilleures maisons de Picardie. *Haut à la crête*, telle étoit la devise adoptée par ces anciens chevaliers, depuis que Raimbaud Creton, leur ancêtre, avoit touché des premiers aux créneaux de Jérusalem, comme l'ont raconté plusieurs témoins des merveilles de la première croisade. De leurs voyages en Orient, les Creton d'Estourmel rapportèrent un précieux morceau de la vraie croix, dont plusieurs bulles apostoliques ont, dès le XIII^e siècle, reconnu l'authenticité, et que l'aîné de la maison conserve encore aujourd'hui avec la plus grande révérence.

Notre Joseph, fils du marquis d'Estourmel, lieutenant-général et député de la noblesse de Picardie à l'Assemblée nationale, étoit né en 1783, et acheva ses premières études à Paris, au collège Mazarin. Il choisit bientôt la carrière administrative, entra comme auditeur au Conseil d'État et fut, en 1810, nommé

* La maison d'*Estourmel*, une des plus nobles et des plus anciennes du Cambresis, tire son nom du village d'Estourmel, situé à six kilomètres de Cambrai, dans le canton de Carnières, sur la route du Câteau. Cette famille, dont les membres se distinguèrent aux premières croisades, date du XI^e siècle, et était représentée au tournoi d'Anchin en l'an 1096. Elle s'allia aux plus anciennes maisons des provinces des Pays-Bas et de Picardie et notamment avec celles de Bournonville, de Buquoy-Longueval et de Croy. Ses membres exercèrent de hautes fonctions ecclésiastiques et militaires; on y compte des abbés d'Arrouaise, des chanoines, et des chanoinesses du chapitre noble de Nivelles, comme aussi des gouverneurs de Saint-Quentin, de Péronne, de Roye, de Mont-Didier et de Gravelines, et des capitaines d'Amiens.

sous-préfet de Château-Gontier. Louis XVIII, en 1715, l'appela à la préfecture de Rodez, et il y étoit encore à l'époque du fameux procès des assassins de Fualdès. Un mot pourra faire déjà connoître l'agréable tournure de son esprit. Il étoit venu à Paris au moment où tout le monde y parloit de Bastide, de Rose Pierret, de madame Manson ; très-indulgent de sa nature, le préfet de Rodez y prenoit volontiers la défense des bons sentimens de cette dernière. « Mais enfin, » lui dit un jour le Roi, « qu'alloit » faire, à votre idée, madame Manson dans la maison Bancal ? — » Sire, au moins n'y venoit-elle pas avec l'intention d'ôter la » vie à personne. » Le Roi, on peut le dire ici, rit beaucoup et se contenta de la réponse.

De l'Aveyron, M. d'Estourmel passa successivement aux préfectures de la Sarthe, d'Eure-et-Loir, des Vosges et de la Manche. Dans cette dernière résidence, il eut à lutter contre le mouvement d'opposition plutôt irrédéchi que coupable, qui entraînoit alors la France dans les épreuves douloureuses dont elle a pris aujourd'hui l'habitude. Aux élections de 1828, le candidat du gouvernement à la Chambre l'emporta d'une seule voix sur son antagoniste, et comme il falloit s'y attendre, les vaincus acceptèrent leur défaite de fort mauvaise grâce. On dénonce à la Chambre le Préfet, ses menées sourdes, son influence occulte

Jean le Carpentier, dans son *Histoire de Cambray et du Cambresis, Loyde, 1664, in-4^o, pages 444-452, s'étend assez longuement sur cette famille distinguée dont il énumère les illustrations ; et Rosel, parmi ses épitaphes, a rapporté celle-ci d'un Gille Creton d'Estourmel, qui mérite d'être citée :*

Hic quiescit Miles Dlus,
Bello fortis Ægidius,
Kretons dictus de Strumellâ,
More, vitâ columbella,
Fax in terrâ, celo stella.
Obit m. cc. xxxiii.

Les d'Estourmel portaient de toute antiquité, pour blason, un écu de gueules à la croix dentelée ou crénelée d'argent. On raconte que ces armes de famille viennent de ce que Godefroy de Bouillon ayant remarqué la valeur de Raimbaud Creton, sieur d'Estourmel, à la prise de Jérusalem, lui fit présent, par allusion à son nom, d'une croix d'argent dentelée ou crénelée dans laquelle étoit enchassé un morceau de la vraie croix.

sur les électeurs : il n'a pas craint de porter atteinte à l'indépendance des fonctionnaires, à la moralité des votes ; tout cela, pour offrir une voix de majorité aux exigences de la *Camarilla*. (C'est ainsi qu'on parloit dans ces temps déjà bien éloignés de nous). Le comte de Sesmaisons prit alors la parole pour défendre son ami et combattre la proposition d'enquête ; il prouva la bonne foi du Préfet, la régularité des listes et des opérations électorales ; et quand même, ajouta-t-il, on reconnoitroit sur les listes *quelques* noms qui n'y devoient pas figurer, il falloit voir dans leur inscription l'effet d'une erreur involontaire. La Chambre accepta les explications et passa à l'ordre du jour. Rien de mieux jusque-là : mais le *Moniteur* ayant à reproduire le discours de M. de Sesmaisons, sur le texte fourni par l'orateur, lut et imprima au lieu de *quelques* noms (q. q. noms), quatre-vingt-dix-neuf noms de faux électeurs. Jugez du scandale produit par ces aveux inattendus, et de la surprise du préfet de la Manche en lisant le lendemain la singulière apologie de son ami ! L'*erratum* ne se fit pas longtemps attendre : mais on lit rarement les *errata*, et je ne suis pas bien sûr que l'on n'ait tiré aucun parti de la première rédaction, dans les *Histoires de la Restauration* qu'on a déjà faites.

La Révolution de 1830 surprit M. d'Estourmel au milieu de ses fonctions administratives auxquelles il réunissoit les titres de conseiller d'État en service extraordinaire et de gentilhomme de la Chambre du Roi. Attaché de cœur aux traditions de la monarchie héréditaire, il ne les séparoit pas plus que les Berruyer, les Royer-Collard, les Châteaubriant, des conditions du gouvernement représentatif. Le Roi devoit régner, les ministres ne devoient pas cesser d'être l'expression de la majorité législative. Les ordonnances de juillet frappèrent donc M. d'Estourmel d'une véritable consternation. Il fit aussitôt le sacrifice d'une position qui lui avoit conquis la bienveillance générale, et partit le 27 juillet pour Paris, avec la résolution de remettre lui-même sa démission au Roi. Mais, quand il arriva, Charles X s'éloignoit de Paris, ou plutôt il avoit cessé de régner. Dès lors, la démission volontaire d'un préfet pouvoit paroître une insulte aux victimes de la Révolution nouvelle : M. d'Estourmel retourna donc à Saint-Lô sans avoir vu le Roi, mais décidé à ne pas abandonner son poste dans ces premiers jours d'incertitude et de désordre. Le 2 août, il adressa à ses administrés une circulaire éloquente pour les engager à demeurer fidèles, et le 5, en face du nouvel étendard planté sur les murs du tribunal de

Saint-Lô, il faisoit encore respecter l'ancien drapeau de la monarchie héréditaire. Ces faits, rapportés alors comme autant de crimes politiques dans le *Messenger des Chambres*, ne sont plus aujourd'hui qu'un honorable souvenir pour M. d'Estourmel. Le 6 août, il croyoit pouvoir quitter la préfecture ; mais il apprit que l'intention du nouveau gouvernement étoit de diriger la famille royale vers la rade de Cherbourg, et Saint-Lô étoit sur la route. Il fit donc insérer dans le journal du département les lignes suivantes : « Je retarde mon départ sur la nouvelle du passage du Roi : car je regarde comme un devoir d'y attendre Sa Majesté, et de l'entourer, jusqu'au dernier moment, des témoignages de mon respect et de mon douloureux attachement. »

Nous arrivons au plus beau moment de la carrière politique du comte d'Estourmel. Il sortit le 12 août de la préfecture de Saint-Lô, vêtu de l'uniforme de gentilhomme ordinaire, la cocarde blanche au chapeau. Il étoit dans une voiture découverte, accompagné de MM. de Bourbon-Busset, du prince de Léon et du prince Théodore de Bauffremont. Aux limites du département, il reçut le convoi de l'ancienne et glorieuse monarchie. Dans la première voiture étoit M. le duc de Bordeaux, puis venoit Mademoiselle avec la duchesse de Gontaut, puis madame la duchesse de Berry, la fille de Louis XVI, le Dauphin, et enfin le Roi. A partir de ce moment jusqu'à Cherbourg, M. d'Estourmel ne quitta plus Charles X ; il lui fit les honneurs de son département, comme si rien n'avoit été altéré dans la source du pouvoir royal. Sur toute la route, les populations, avides et curieuses, ne cessèrent d'entourer les illustres proscrits des témoignages d'une muette sympathie. Beaucoup pleuroient ; aucun éclat de triomphe ou de joie ne vint rappeler au vénérable chef de la maison de Bourbon la victoire populaire que M. le duc d'Orléans étoit destiné lui-même à payer si cher. Ainsi le Roi, grâce aux dispositions du Préfet, fut roi tant qu'il foula la terre de France, et le dernier salut qu'il distingua en s'éloignant, fut encore celui de sujets fidèles.

On dit cependant qu'un des trois commissaires, chargés par le nouveau gouvernement de présider au départ de la famille royale, crut pouvoir alors profiter de sa haute position pour dire à Charles X avec une certaine dignité, en montrant le jeune prince, aujourd'hui M. le duc de Bordeaux : « Élevez-le bien, » il pourra être utile un jour. » Les vœux de M. le commissaire

ont été remplis ; mais quand il ne les eût pas exprimés, l'éducation du prince auroit encore été la même.

Revenons à M. d'Estourmel. L'épreuve à laquelle les événements venoient de le soumettre étoit trop forte pour n'avoir pas de fâcheuse influence sur sa santé. Un beau jour du mois de septembre suivant, ainsi qu'il l'a raconté plus tard avec une gaieté communicative, il sentit « comme une main qui attiroit sa » bouche vers son œil droit. » Puis en se regardant dans une glace, en s'écoutant parler, il ne reconnut plus ni son visage de la veille ni les sons qu'il avoit l'intention de former. D'abord il va trouver un médecin ; ici laissons-le parler lui-même : « Après » m'avoir gravement examiné : *Essayez, me dit-il, de parler naturellement.* Il étoit de la force d'un domestique qui me soignoit à Rodez pendant un lombago. J'étois étendu, ne pouvant » bouger, et Antoine ne cessoit de répéter : *A la place de monsieur, je tâcherois de marcher.* » (Souvenirs de France et d'Italie). Le véritable remède pour M. d'Estourmel fut de quitter le théâtre de la Révolution encore toute récente. Il partit pour l'Italie avant d'être parfaitement guéri. « Mais, dit-il, quand ma » bouche qui s'étoit mise si près de mon œil vit que je ne la » regardois pas, et que je n'avois plus l'air de me soucier où elle » alloit, elle commença à redescendre peu à peu, sans rien dire. » Depuis il n'eut plus occasion de se plaindre de la moindre atteinte de paralysie. Avis à ceux que de tels accidents désolent, moins encore pour le mal présent que pour celui dont il paroit être le précurseur.

Le voyage dura dix-huit mois, et nous lui devons les *Souvenirs de France et d'Italie*, livre charmant que l'auteur auroit nommé plus exactement *Souvenirs de la France rassemblés en Italie*. L'attrait du livre vient surtout de ce que M. d'Estourmel nous ramène continuellement aux salons de Paris ; toutes les fois qu'on voudra pénétrer, au moins par la pensée, dans ce que nous appelons ici la bonne compagnie, il faudra recourir aux notes animées et piquantes, aux confidences multipliées de l'homme du monde qui peut-être la connoissoit le mieux. C'est un plaisir de le suivre dans ces assemblées dont l'Europe ne sauroit même emprunter à Paris l'image affoiblie, et qui semblent renfermer ce que Paris a de plus beau, l'Europe de plus considérable ; où les formes d'une égalité parfaite, fondée sur une certaine affinité d'humeur, sans distinction de rangs ou de fortune, lient entre eux les hommes d'état, d'épée et de robe,

les voyageurs et les diplomates, les écrivains, les littérateurs et les artistes; assemblées que redoutent, en affectant de les dédaigner, ceux qui ne s'y trouvent pas à l'aise; ceux qui mettent sous l'abri d'une morgue calculée leur nullité réelle; ceux enfin dont la conduite politique ou les habitudes privées s'accommoderoient mal du dangereux abandon de la conversation polie. Tel n'étoit pas le comte d'Estourmel, et c'est ici qu'il convient de parler plus particulièrement de sa personne. Pour ceux qui l'ont vu dans ces dernières années, c'étoit un vieillard de taille ordinaire, d'un embonpoint quelque peu exagéré, lequel cependant n'ôtoit rien à la vivacité de sa démarche et de ses mouvements. Sa physionomie présentait un constant mélange d'enjouement, de bienveillance et de finesse. Il avoit la vue basse, l'oreille même un peu dure, et cela l'empêchoit de prendre longtemps part aux banalités de la conversation générale; mais dans le dialogue, il écoutait volontiers et sans effort; il racontait avec une verve intarissable, en un mot, il savoit causer. Rarement la médisance faisoit les frais de ses confidences; il connoissoit les bons contes, les plaisantes réparties; il en saupoudroit, dans une heureuse mesure, tous les sujets d'entretien qu'on entamoit devant lui. Mais personne ne cédoit de meilleure grâce le dez de la conversation, et ne se gardoit mieux d'imposer ses opinions particulières. M. d'Estourmel étoit la tolérance même. Royaliste de cœur, chrétien de conviction et de pratique, il laissoit à ceux qu'il aimoit le mieux la parfaite indépendance de leur foi politique ou religieuse. Sévère pour lui seul, il excusoit, il comprenoit tout chez les autres, et souvent il répétoit à ceux qu'il espéroit ramener à ses principes d'indulgence, le mot célèbre du cardinal de Retz : « Dans les temps de révolution, le plus difficile n'est pas de suivre son devoir, mais de le connoître. » Voilà donc comment il étoit partout désiré. Pour répondre aux instances de tant d'amis empressés, il avoit trouvé le secret de se multiplier; et si par hasard quelques jours se passoient sans qu'il eût paru dans les salons les plus animés, à l'heure du thé ou d'une plus intime causerie, tout le monde s'en apercevoit et ne manquoit pas de le regretter. Ses matinées étoient consacrées au travail, à la lecture, aux soins de sa fortune; le dîner, la soirée, appartenoient à la société. Dans sa maison de la rue de Grenelle, il a fait élever une vaste et somptueuse galerie pour y placer convenablement une foule d'objets plus ou moins précieux, recueillis dans ses voyages ou conservés comme un cher souvenir des amis qui les lui avoient donnés. Elle est construite dans le style de la première renaissance, et, bien que la régularité des plans y cède souvent le pas à la fantaisie, elle fait,

après tout, beaucoup d'honneur à son goût qui parolt, dans cette circonstance, avoir dirigé celui de l'architecte. La galerie est précédée d'une serre dans laquelle la vue se repose agréablement sur de petits réservoirs d'eau, quelques oiseaux en liberté, des arbustes et des plantes rares. Dans le fond sont des meubles, des tables, des ornements de tout genre; des cabinets que le travail et la matière recommandent également à l'attention des visiteurs; et, dans ces coffres de bois des îles, il a réuni les nombreux autographes dont il avoit formé une précieuse collection. Les voûtes de l'édifice, car c'est un véritable édifice, sont décorées avec goût, et dans les enroulements se reconnoissent les écus blasonnés des meilleures alliances de la maison d'Estourmel, les Hangest, les Créquy, les Bouffiers, les Béthune, les Hautefort, les Béarn, les Rohan-Chabot, les Sainte-Aulaire. Cette galerie devoit beaucoup contribuer au bonheur de sa vieillesse : il en a trop peu joui. Dans ces derniers temps il y passoit chaque jour plusieurs heures dans un pieux et doux recueillement. La veille de sa mort, il s'y fit descendre encore, non sans avoir peut-être à la pensée le mot de son cher Horace : *Linquenda tellus et domus...* ou mieux encore celui du cardinal Mazarin : *Hélas ! il faudra quitter tout cela !*

Ceux qui cherchoient curieusement une ombre à l'éclat de tant d'aimables et charmantes qualités parloient de sa grande passion de conserver, et lui soupçonnoient un penchant trop rigoureux peut-être à l'économie. Je ne le défendrai pas à propos d'une allégation dont je n'ai jamais eu l'occasion d'apprécier la vérité ou l'injustice. Si l'on veut même, j'accorderai que pour tout ce qui le regardoit personnellement, M. d'Estourmel estimoit superflues bien des choses qu'on s'obstine ailleurs à juger nécessaires. Dans ses dépenses, il considéroit l'agrément avant l'utilité, et cet agrément il le soumettoit à des conditions souvent inexplicables. Par exemple, il trouvoit une sorte de raffinement voluptueux dans l'habitude des privations dont sa jeunesse lui avoit fait une nécessité, alors que la grande Révolution l'avoit privé d'une fortune que devoit lui rendre plus tard d'honorables emplois, une grande alliance et plusieurs héritages. Il resta constamment étranger au luxe et même à la parfaite régularité du costume, tel au moins que l'usage en décide; et cependant il avoit une bonne voiture et d'assez beaux chevaux. Un jour je me permis de lui demander l'explication de cette recherche toute spéciale; il répondit en souriant : « Quand j'avois » vingt ans, nous étions mal vêtus, mal chaussés, et l'on prétend » que je le suis encore : mais à vingt ans j'allois à pied; il m'a » fallu, sur ce point, changer d'habitude, et voilà pourquoi mes

» chevaux sont bons et ma voiture est commode. » A cela je ne trouvai rien à répondre.

S'il eût vécu plus longtemps, il auroit sans doute et prochainement franchi le seuil de l'Académie française, dans laquelle il comptoit de nombreux amis, circonstance qui n'est pas indifférente en pareille affaire; d'ailleurs le succès de son *Voyage en Orient* lui donnoit d'excellents titres au choix de l'immortelle compagnie. Il eût, avec son cher Sainte-Aulaire, représenté, dans l'Académie, l'urbanité, les grâces de l'esprit et de l'élocution; de plus, je ne sais quelle originalité de style et de pensées qui fera toujours lire, avec un charme particulier, tout ce qu'il a écrit.

Quelques mots ici de son voyage en Orient. Il étoit parti de Rome, le 26 mai 1832, dans l'agréable compagnie de ses deux jeunes neveux, MM. de Gontaut-Biron, auxquels il devoit prêter le secours de son expérience et de ses précédentes études. Au commencement de juin, ils avoient dit adieu à l'Italie, et bientôt, Homère et Pausanias en main, ils visitèrent Dodone, Leucade, Ithaque, Corynthe, Athènes; ils ne paroissent pas avoir fait de grandes découvertes dans la patrie de Miltiade et d'Aristide; ils ne semblent pas avoir exhumé le moindre fragment de colonne ou d'escalier, du temps de Polyclète ou de l'occupation vénitienne; en revanche, ils rencontrèrent dans la Grèce le premier poëte de nos jours. M. de Lamartine, et bien des voyageurs n'auroient pas été moins ravis de cette bonne fortune que de l'aspect des fragments les moins connus de l'architecture antique. Lamartine étoit alors dans tout le pur éclat de sa gloire littéraire: les soucis, les préoccupations décevantes de la politique n'avoient pas encore effleuré son noble front. Il avoit encore sa foi chrétienne et royaliste: il avoit encore sa fille. Hélas! tout cela devoit lui échapper; et qui pourroit dire les regrets causés par tant de pertes successives!

M. d'Estourmel vit ensuite Rhodes, Smyrne, Ephèse, Tripoli, Beyrouth et Damas. Il faut lire ses descriptions toujours animées et pittoresques; mais il ne faut pas s'arrêter aux paysages qu'il a pris la peine de dessiner pour son agrément particulier. Cet album peut avoir cependant de l'intérêt pour ceux qui visiteront les mêmes contrées; pour nous autres, il représente des hachures noires jetées çà et là à travers des lignes dont on ne distingue pas toujours l'intention sans difficulté. « J'ai, » dit-il, « oublié, » en dessinant, que j'étois sur le terrain des fables; je n'ai pas



» un embellissement à me reprocher, pas un arbre sur ma conscience. » Cela est fort bien dit ; mais à l'égard des *embellissements*, la conscience de l'aimable raconteur étoit-elle muette ? En vérité, nous le craignons, surtout dans l'intérêt des pays dont son crayon vouloit nous représenter le véritable aspect.

Au mois de novembre, nos voyageurs quittèrent Homère pour prendre la Bible. Us entrèrent à Nazareth, et visitèrent, avec le recueillement que donne une foi pure et fervente, Bethléem, Naïm, Endor, Cana. Tiberiade, Sichem et Samarie. C'étoit pour toucher la poudre de ces lieux consacrés par tant de merveilleux souvenirs qu'ils avoient quitté l'Europe ; chacun de leurs pas les rapprochoit de la voie douloureuse, de la vallée de Josaphat, de Jérusalem en un mot : « Jérusalem, » s'écrie M. d'Estourmel, « tout dans cette ville émeut et tire des larmes. Les souvenirs » que j'en emporterai charmeront le reste de ma vie. » En effet, après avoir suivi le dernier roi de France sur la dernière limite de la terre de France, après s'être agenouillé dans le tombeau du sauveur des hommes, notre loyal et pieux compatriote pouvoit mourir sans trop de regrets. Mais avec quel charme n'a-t-il pas su nous communiquer ses impressions de la ville Sainte ! Il passa dix-sept jours entiers dans l'église du Saint-Sépulcre, et la description qu'il en a faite est, sans contredit, la plus complète, la plus attachante que nous devions à la multitude des pèlerins qui ont fait avant et après lui le même voyage.

Quant la mort surprit M. d'Estourmel, il songeoit à publier, de concert avec M. de Monmerqué, une nouvelle édition des *Lettres de Madame de Sévigné* ; il avoit également l'intention d'éclairer d'un nouveau jour la vie de Madame du Deffant, dont il possédoit plusieurs lettres inédites. Enfin il avoit écrit de nouveaux Mémoires non moins piquants sans doute que les *Souvenirs de France et d'Italie*. On les aura retrouvés dans un cabinet de sa galerie. Le samedi 8 du mois de décembre 1852 après avoir fait ses tournées ordinaires, il rentra chez lui quelque peu fatigué ; il ne sortit pas de la soirée. Le surlendemain, ses nobles et chères parentes, mesdames de Gontaut et de Biencourt, vinrent savoir comment, depuis deux jours, il n'avoit pas paru chez elles ; il étoit au lit. On mande un médecin : au rapport de la science, l'indisposition n'offroit aucun caractère de gravité. Deux jours se passent encore : le médecin de l'âme, plus inquiet que celui du corps, arrive, est accueilli sans étonnement par celui qui toute sa vie s'étoit préparé à bien mourir, et qui même, quelques jours auparavant, s'étoit présenté à 12

Sainte-Table. « Ah ! mon cher curé, » s'écrie M. d'Estourmel en le voyant. « vous venez sans doute pour me disposer au grand voyage. Soyez le bien venu ! mais je vous en avertis, je ne crois pas que nous soyons si prêts de nous dire adieu. Je dois dîner le 14 chez M^{me} de S. A., et véritablement je serois fâché de ne pas répondre à cette invitation. » Le reste de l'entretien se passa en causeries plus sérieuses, et M. le curé sortit exempt d'inquiétude sur les suites de l'indisposition de son cher paroissien. Mais bientôt les symptômes s'aggravèrent, le pouls s'affaiblit, s'arrêta, le malade cessa de vivre : c'étoit le 13 décembre.

De sa femme, mademoiselle de Rohan-Chabot, sœur de madame la comtesse de Gontaut-Biron, M. d'Estourmel n'a pas laissé d'enfants. Il a disposé de sa fortune personnelle en faveur de sa nièce, mademoiselle d'Estourmel, aujourd'hui marquise de Sainte-Aulaire, et de son neveu Raimbaud, marquis d'Estourmel, fils de son frère aîné.

Paulin PARIS.
(de l'Institut.)





DONS ET AUMÔNES DES VILLES DU NORD DE LA FRANCE,

AUX XIV^e, XV^e ET XVI^e SIÈCLES.



Les dons et les aumônes, que les villes faisaient, soit pour le rétablissement des églises et des monastères incendiés durant les guerres, soit aux novices qui se consacraient à Dieu, soit enfin aux pauvres gentilshommes tombés au pouvoir de l'ennemi, et aux Grecs proscrits, recommandés, les uns et les autres, par le roi, le duc de Bourgogne, ou les hauts barons, nous offrent souvent un tableau plein d'intérêt des mœurs et des usages de l'époque, en même temps qu'ils soulèvent en partie le voile qui cache encore à nos avides regards la vie si mystérieuse de la société au moyen-âge.

Parmi ces aumônes, ces dons, nous auront à signaler ceux qui étaient accordés aux bannis, condamnés à faire de lointains pèlerinages, et à ces bandes d'Égyptiens, alors si redoutées dans nos contrées.

Les draps des riches villes de Flandre donnés *comme livrée* aux magistrats municipaux, ou en courtoisie aux grandes dames, aux princes, nous fourniront aussi de précieux documents sur le commerce de ces temps reculés.

Nous avons parlé ailleurs des quêtes (1) qui avaient lieu au moyen-âge pour la réédification ou la réparation des églises : les documents que nous ont fournis les archives de l'hôtel-de-

(1) Voy. nos artistes. pp. 29-36.

ville de Lille, mises à notre disposition avec une obligeance toute particulière par M. l'archiviste, ne pourront donc que prouver que cet usage était général. En 1428, on donne XLVIII s. au prieur et couvent de Saint Augustin, fondé en la ville d'Enghien ou pays de Haynau, pour le rescourse de leur église et pourpris qui, par feu de meschief ont esté péris. Trois ans après, les quêteurs de l'église de Condé reçoivent XXIII s., en avancement de la réparation de cette église qui, depuis peu de temps en cha, a esté démolie par feu de meschief. En 1433, XXIII s. sont encore donnés pour l'église de Condet sur l'Escault, qui de nouvel estoit cheue.

En 1436, un salut de XLVI s. est remis aux religieux de St-Lau des Cherens (1), pour la réparation de leur église, qui estoit arse et destruite par les Englois. La même année, on fait hommage de III los de vin de Beaune, à VIII s. le lot, à Jehan Lamit, pour honneur de ce que il avoit présenté à eschevins unes bulles de St-Cornille (2), afin de mettre ung troncq à St-Estienne. En 1438, XX s. sont accordés à ung frère de la charité, en Paris, pour et en avancement de la réfection de leur église; XII s. à un autre quêteur, pour et en avancement d'un hospital nouvel encommenchié à Gand (3) : même somme pour la réparation de l'église de St-Josse. En 1444, enfin, c'est encore XII s. que reçoit frère Jehan Laluroit, religieux en l'ordre de Ste-Croix, prieur de Condren sur Oise (près Chauni), pour susporter les grandes affaires du prieuré, mesmement pour le rédificacion dud. prieuré. Observons que l'argentier a grand soin d'ajouter que le bon prieur avoit exhibé les lettres de mandement du duc de Bourgogne, enchanté sans doute de donner ce nouveau témoignage d'amitié à son bien aimé cousin Charles d'Orléans, seigneur de Chauni.

En 1390, la ville fait présenter III nobles d'or, de X l. XVI s.

(1) Voy. M. Vitet, monographie de N. D. de Noyon, pp. 114-127, notes.

(2) St-Cornille, célèbre abbaye de Compiègne. — 1431. On donne XII s. à Jehan Le Merchier, pauvre homme, natif de Compiègne, recommandé par le duc.

(3) En 1433, les échevins avaient accordés XX s., pour la réfection d'un hospital scitué emprès St-Quentin.

à la fille de Nicolle de le Clite, *vestie et rendue* en le abbeye de Messines. en révérence de son père. En 1467, outre le vin présenté à la prise d'habit d'une religieuse à l'abbiette, elle fait donner à l'offrande de la messe solempnele, deux maillies postulas de LIII s. (1).

Désireux de reconnaître les soins que *les sœurs ensaquies*, de l'ordre de St-Augustin, prodiguaient aux pauvres en leurs anciens jours, les échevins Lillois leur faisaient remettre (1449) VIII L., et XXV L., en 1457, pour et en avancement des grans ouvrages et réparacions qu'elles faisaient à leur maison. En 1467, voulant dignement rémunérer les services qu'elles avaient rendus durant le dangier d'inpetimie, et se rappelant, d'ailleurs, qu'ils ne leur avaient accordé, en 1463, que LII s. pour laigne (bois), ces magistrats leur faisaient remettre VIII L., attendu qu'en s'employant dilligement à la garde et conduite des entechiés, tant à l'administration de leur salut, comme de les conduire tant qu'ils ont esté ensevelis et enterrés, elles avaient eu grans travaux et périlleux dangiers, à peu de rémunération (2).

En 1465, l'ermite de la forêt de Hardelo, Willaume Habillj, dit Houziel, recevait LIII s., considéré qu'il estoit natif de ceste ville (3). L'année suivante, ils alloaient XXXVIII s. à une poure fille, qui avait long-temps servy de son estat avant la ville, et qui, s'estant retraite de péchié, faisait, à l'aide de plusieurs seigneurs, edefyer une maison et hospital en son pais (4).

Presque toujours les échevins de Lille imposaient des pèlerinages à ceux qu'ils se voyaient forcés d'expulser de leurs murs. Juges aussi sages qu'éclairés, ils avaient prévu que le moyen le plus sûr de réveiller la conscience de ces hommes pervertis, c'étoit de les mettre incessamment en présence des hauts enseignements que redétoient alors les verrières et les murs eux-mêmes de nos vieilles et sublimes basiliques. Ces pèlerinages rappe-

(1) Arch. de l'hôtel de ville de Lille, reg. aux comptes, fol. LXX 2°.

(2) Arch. de l'hôtel de ville de Lille, reg. aux comptes, fol. LXXII 2°. — En 1461, les poures grises sœurs d'Engleuoustiers recevoient XXX s.

(3) Ibid., fol. III, XX, VII v°.

(4) Ibid., fol. III, XX, VI v°.

laient, au reste, aux échevins la sentence rendue contre eux-mêmes, en 1366, à la suite d'un procès avec le Chapitre de Saint-Pierre, sentence qui, outre l'amende, les condamnait à envoyer, à leurs frais, en pèlerinage à St-Lienard de la Brugès; à Nostre Dame de Rains, à Arras, à Nostre Dame de Paris, à St-Lambert dou Liège (1), à Nostre Dame d'Amiens.

Nous venons de dire que, souvent, les coupables bannis ou congiés de la ville pour leurs démerittes, ne pouvaient y rentrer qu'après avoir effectué *escondis*, voyages et pèlerinages. Nous lisons, en effet, que, en 1448, les échevins condamnaient un criminel à faire *pluseurs escondis* à divers lieux, al honneur de Claudine de le Rue; que deux autres, congiés de la ville, ne devaient y rentrer (1459-60) qu'après avoir fait le voyage de *Nostre Dame de Hauke*. En 1487, un coupable condamné à une amende de X l. au profit du prince, doit en outre faire voyage à St-Pierre, à Rome (2). Un autre, frappé d'une semblable condamnation, reçoit de la ville XI l. au moment de son départ.

Les chanoines de St-Amé de Douai, comme seigneurs, faisaient aussi condamner les coupables à des pèlerinages, qu'ils pouvaient racheter. Leur rachat nous donne une idée des dépenses qu'à cette époque devaient occasioner ces voyages. En 1419, le rachat d'un pèlerinage à St-Maur-des-Fossés coûte LXVI s. (Il Philippus d'or, val. C s., en 1507), employés à la réfection de la maison des bons enfans (3). Pour celui de St-Gilles, en Pouvence, on exige VI l. : même somme pour un autre à Nostre Dame du Puy, en Auvergne, et un troisième aux III Rois de Coulongne (4); alors que Robin Goubaut ne paie que LX s. pour le rachat d'un voyage à Nostre Dame d'Estembourch.

(1) En 1375, au profit du pèlerinage à Sainte-Larme en Vendoume.

(2) Arch. de l'hôtel-de-ville de Lille, fol. CVI r^o.

(3) Ibid., reg. aux comptes de St-Amé de Douai, arch. gén. du Nord.
Le savant archiviste de ce riche dépôt, M. le docteur Le Glay, dont l'amitié nous est si chère, a bien voulu mettre à notre disposition ces précieux débris du passé, et nous guider dans nos recherches avec cette urbanité et ce zèle si distingués qu'on ne connaît.

(4) En 1449, deux individus condamnés, à Lille, à faire le premier le voyage à Trois Rois, à Coulongne; le second, à Saint-Glande, en

En 1424, plusieurs chapelains, condamnés par le Chapitre à divers voiaiges, pour avoir injurié de parolles des chanoines (1), donnent, qui, XXIIII s., pour le voiaige de Boulogne; qui, XX s., pour celui de St-Jehan d'Amiens; qui, XXX s., pour celui de Nostre Dame de Lience (2). En 1426, un individu soupçonné d'avoir levé et transporté aucunes bones (bornes), fera le voyage de St-Nicolay de Warengville, ou payera VI l. (3).

En 1395, le pèlerin du roi avait aussi lieu d'exalter la générosité des échevins de Lille, puisque Jehan le Chappellain, escuier, recevait à ce titre II couronnes d'or du roi, de LXXIIII s. Par le *vidimus de Chastellet* des lettres du roi il constait, il est vrai, qu'il avoit esté pèlerins du roy, nostre sire, a Nostre Dame de Trences (peut-être Trente), Saint Nicolay de Warengville, Saint Thibault, Saint Martin, Saint Fiacre, de Nostre Dame de Chartres, Saint Julyen du Mans, du Mont Saint Michiel, de Nostre Dame du Puy, en Auvergne, de Roche Madour et de Saint Jaque; duquel voyage de Saint Jaque ledit Jehan disoit qu'il venoit et estoit venu par mer, où, en retournant, par fortune il perdi se compaignie, ses chevaux et avoir.

Le pèlerinage à Saint Michel, dont nous venons de parler, étoit en vogue au x^e siècle, car nous voyons que, en 1457, II c. LX pèlerins allemands qui s'y rendaient, obtenaient VI l. des échevins de Lille, qui acquittaient en outre les dépenses que voici : VI s. à III autres conducteurs et mestres d'iceulx allemands; VII s. pour ung quartron d'estrain employé par lesd. pèlerins en la Halle, pour eux couchier une nuit; XII s. pour demi quartron de laigne (bois) d'ésquartelaige et VI bourrés à eulx donnés en aumosne, le jour du joesdj absolu, pour eulx chauffer (4) en

Bourcogne, rachetent ces voyages en donnant chacun deux milliers de briques, à XLIIII s. le millier. (Arch. de Lille, fol. XXXII 2°).

(1) 1485. XII s. pour deux lots de vin présentés à II chanoines de Noyon venus en pèlerinage à St-Morant.

(2) Liesse près Laon. — Arch. de St-Amé, fol. XXXIII v° — XXVII 2° et v°.

(3) *Ibid.*, fol. XXVI 2°.

(4) Fripiers. — 1471. Plusieurs individus sont condamnés à X l. de ban enfrainit pour avoir esté à Secilin et à Martinbart; écheter *ciarours* et *geubleris* venant de lieux infectés de maladie contagieuse, et les fait

la Halle des *Vissuaries*, y compris les III s. donnés au compaignon, qui, crainte du feu, fit le ghet (1).

Dans d'autres circonstances, les aumônes des villes contribuaient aussi à ces nombreux *ex voto* (2) qui nous dépeignent si bien les mœurs de l'époque. Telle était la raison qui engageait les échevins de Lille à donner XII s. à Jehenne de Kantiers (1432), poure gentilz femme, d'ailleurs recommandée par le duc, pour et en avancement du *contrepoix et offrande d'un sien filz, malade de la maladie de mons. St-Cornille*. En 1450, un poure gentilhomme déchu du sien par les gheres, et *batu de la maladie de Saint Akaire* (3), reçoit XVI s.

D'ordinaire, c'étaient les fous que l'on conduisait à St-Acquaire de Haspre; car, en 1438, les échevins allouent XL s. à Jehan Platiel, qui conduisait son frère, *insensible es villes de Haspes et Renais, à intencion de alegier et estre garis de sa maladie; tandis que, en 1451, Pietre le Vasseur, poure homme, insensé* (4), devait à leur munificence XXXVI s. *pour lui aidier à paier ses contrepoix et offrandes à mons. Saint Acquarre de Haspre*.

Les chrétiens tombés au pouvoir des infidèles, n'invoquaient point en vain les secours de leurs frères. En 1390, les échevins de Lille ont à peine lu les lettres patentes du duc, qui requiert de leur part un subside en faveur de Zandeverde, proisme à

amener en cesteditte ville (Lille), en transgressant par ce les bans et défenses ad ce propos. (Arch. de Lille, fol. XXVII v°).

(1) Ibid., fol. IIIXXX 2° — CVII 2°.

(2) Voy. nos artistes, p. 139.

(3) Roquefort ne signale pas ces deux maladies. Voy. dict. de la langue romane, t. II, p. 421. — En 1503, les échevins font remettre à une femme les XXII s. qu'elle avait déboursés pour garir le chief d'ung enfant, et payer le contrepoix d'icellui à Saint-Quentin. (Consult. Quentin De la Fons, hist. part. de l'église de Saint-Quentin, p. 60, id. de notre savant collègue M. Ch. Gomart.

(4) 1453. M^e Jehan Regnare, carpentier sermenté de la ville, fait une gayolle trallié pour mettre une sotte. La fameuse cage de fer du cardinal de la Balue ne serait-elle qu'une de ces cages perfectionnées? Ces gayoles étaient, au reste, depuis très longtemps en usage pour les fous, à Lille. (Voy. l'art de vérifier les dates, t. VI, p. 105).

Jehan de Zandeverde, de Comtines, prisonnier en tiere de Sarrazins, qu'ils accordent pour sa rançon l noble d'or de LXII s. fors. A Gofroy de Goudebourch (1398, chevalier prussien, qui long-temps avait été dans les fers des Turcs, ils faisaient donner XL s. ; à deux chevaliers, qui retournoyent de la main des Turcs, où ils avoient esté prisonniers aprez la bataille que le cardinal de St-Angle perdj (1), ils allouaient (1449) XXVIII s. De son côté, dame Marie Despines, poure gentil femme, obtenait (1448) ung pietre d'or de XXXVI s., pour le rachat de ses deux frères, prisonniers des Sarrazins, et Anthoine du Camp, chevalier de l'île de Crète, XXVIII s. (1450), pour celui de Jaspert, son frère.

Les religieux qui arrachaient aux tortures ces saintes et courageuses victimes, ne s'adressaient point en vain aux magistrats des villes, puisque, en 1431, Jehan Jonglet, procureur des religieux de la Trinité d'Outre-Mer, obtenait de ceux de Lille XXVIII s., pour contribuer au rachat des chrestyens prisonniers es mains des Turcs, ennemis de la foy chrestyenne.

Long-temps avant la prise de Constantinople, les évêques et les princes, incessamment pourchassés par les Turcs (2), vinrent implorer les secours des chrétiens d'Occident.

En 1398, XXIII s. sont accordés à Gregore, évesque d'Aquelo (sic) en Gresse; en 1418, vu la recommandation du duc, deux mailles du Rin, valant LXXIII s. VIII d. febles, sont présentées à sire Pol, prince et conte de Valachie, des parties de Greisse, que les Sarrazins avaient decaché et debouté de sa seignourie.

Après la prise de Constantinople, les princes et les seigneurs grecs, sûrs de la protection du duc de Bourgogne, organiserent des quêtes dans les riches cités de ses États. Parmi ceux qui eurent lieu d'exalter la munificence lilloise, nous trouvons Consolinus et Andronique, Thomas Sebracus, Démétrius Paléogus,

(1) La bataille de Varne, perdue le 10 novembre 1444. (Voy. l'art de vérifier les dates, t. V, p. 250; t. VII, p. 434).

(2) Dans la Passion d'Arras (Ms. n° 625 de la bibl. de cette ville). Jésus dit à St-Thomas :

Ne veuille pas estre incrédule,

Comme bestial et en turle (fol. CCLXXXV 2°).

Andrascus de Galepia (1454). A ce dernier XLVIII s. sont accor-
dés pour le rachat de sa femme et de ses enfans, alors es mains
des Turcs. Puis sont mentionnés Jorge-Nicolas Sinoudmus; Hi-
mael-Palerghus Criohus, chevalier, auquel on donne six mailles
du Rin, val. XII l., pour ce meismement qu'il sembloit et appa-
roit à sa personne qu'il fust venu de noble lieu; Hosquadan Ca-
rage, chevalier, et deux pables hommes, dont les femmes et les
enfans étaient aussi au pouvoir des Turcs, qui reçoivent deux
lyons et XL s. val. X l.; Jehan Jorasquieren, chevalier; Johan-
nen Tancre, noble homme de Constantinoble; Mathias Thimo-
teus et Hismael Kratte; Basiliscus de Amra, chevalier; sire Do-
riscam Cantacismus, chevalier, et Nicolas Dromacatus, citoyen
de Constantinoble; Erasmus Fuler et Andronicus Pelorgus,
poures hommes de Gresse et de Hongrie (1). En 1457, nous trou-
vons Therdorus Sabaspata, mess. Alixandre et Gorge de The-
philly, chevaliers; Jorge Dicipatus, Manoel Terdovus, aussi che-
valiers; Arbertus Morus et un noble seigneur d'église de
Constantinoble (2). En 1459, Therdorus Platinderus, Nicolaus
Condus, Jorge Stabit, Ostadin Malius, frère Franchois Veumentj,
poure religieux du monastère Sainte-Marie-de-Miséricorde, ou
diocèse de Constantinoble; Yzachi Palerlogi, poure homme an-
chien de Constantinoble, qui avait ses deux filles prisonnières;
Theofilus Crisoghonus, chevalier. En 1462-63, nous avons à
mentionner Nommicus Efercq, Nicolaus Cappelle, Xpe (Chris-
tophe) Pauriotis; ung poure abbé et autres pbrez de Constanti-
noble, qui vinrent demander l'aumosne à eschevins (3).

Parmi ces vénérables proscrits nous devons faire remarquer
(1464) frère Loys, patriarche d'Anthioche; sire Miquiel, *conte
palatin de Allatiere, orateur* de mess. David, empereur de Trape-
sonde (4); Nicolas, *conseil en la cité (sic) de Desio, orateur* de
Jorge-Alixandre, rby de Perse; Matommer Tucq, *orateur* de Asem
Boch, infidel; Mesopetamer Coslodain, *orateur* de George, duc de

(1) Arch. de l'hôtel de ville de Lille, fol. LXV 2^o et v^o — LXXXVI v^o.

(2) Ibid., fol. MXXXVI 2^o et v^o — MXXXVII 2^o.

(3) Ibid., fol. MXXXI v^o.

(4) David Comnène, empereur de Trébisonde. Mahomét II s'étant
emparé de Trébisonde, en 1462, emmena David à Constantinople, où,
peu de temps après, il le fit mourir. (Art de vérifier les dates, t. IV,
p. 329).

Jergrave, et Moia, *orateur* de Baudeboch, seigneur de la Besse-Hermenye.

Invités par Philippe-le-Bon à visiter ses riches provinces, ils s'étaient rendus à Lille, qui leur fit hommage, le 15 juin, de XXXVI lots de vin de Beaune, à VII s. le lot. Considéré qu'ilz estoient venus devers le prince de bien lointaines marches.

En outre, par les ordres des échevins, ceux de la place Saint-Martin publièrent plusieurs esbatemens, pour festoyer et prendre soulas, pour ambassadeurs de lointain pais, logiés à l'ostel du Heaume en lad. place, à les faire par ceulx des places de lad. ville, pour gaignier pris. Desquelles places, ajoute l'argentier, il y eult grand nombre, et desquelles les VII qui riens ne gaignèrent, eubrent chescune une quesne de vin de VI s. le lot, et tout aux dépens de lad. ville, qui monte, comprins vin, et laine à faire le feu de lad. place, IX l. VIII s.

N'oublions pas les XVI s. donnés au grand Hennequin, chevaucheur de l'escuirie de Ms., qui avait apporté à eschevins lettres clozes de par Ms., touchant le fait des ambaxadeurs d'estrainge terre d'Anthioche et autres (1).

A Béthune (1468), Ms. Henry de Breuch, *chevalier de Rodas et de Constantinoble*, recommandé par le duc, recevait VIII s.; Emanuel et Jehan Servopolo (1472), natifs de la cité de Constantinoble, IX s.

Les vaillans compagnons qui allaient guerroyer contre les infidèles, ne s'adressaient pas en vain aux échevins. Ainsi, en 1463, XII s. étaient accordés à ung honneste compaignon sourd, ayans lettres certificatoires de Ms. le duc, contenant comment il s'estoit vaillement combatu contre les Turs; alors que Gillet Henneron, naguères cler au scel, recevait XI l. al advancement des fraiz et despens qu'il avoit à supporter à cause du saint voyage de Turquie, où il s'estoit disposé de aler avec plusieurs autres (2). L'année suivante, les échevins de Béthune faisaient présenter IX lots de vin au capitaine de Meurville qui avoient

(1) Arch. de l'hôtel de ville de Lille, fol. LIX 2° — CVII v° — VXXXI v°.

(2) Ibid., fol. CVII 2°.

prins la croisie, et alèrent au volage de Turquis; tandis que, en 1480, ils donnaient XVI s. VI d. à plusieurs compaignons ayant emprins la croisie (1), pour aller avec plusieurs autres sur les Turcs, pour la defence de la Sainte Foy catholicque.

Long-temps après (1517), ces mêmes magistrats, touchés des malheurs de Consalvo de Pinto, chevalier portugais, et désireux, surtout, d'obtempérer à la requête du Très-Saint Père et aux lettres patentes du roi catholique, faisaient remettre L s. à cet illustre gentilhomme, pour luy aydier à payer le renchon montans à VI m. ducas, à quoy il avoit esté mis par les Mores Sairasins, à le prinse de le ville de *Arfile* en Affrique. Ces lettres constataient qu'il avoit été obligé de laisser en hostaige sa femme, trois ses enfans et deux ses frères, pour parvenir à trouver cette somme énorme (2).

En 1534, Domp. Manuel de Luzmen, marquis d'Ostrecq, et soy disant yasu et parent au roy de Chipre, obtenait V l. V s., grâce à la recommandation de monseigneur le grand-maitre, appuyée par le gouverneur.

Les conquêtes continuelles des Turcs réclamaient, en effet, d'incessantes aumônes.

Douze ans s'étaient à peine écoulés, lorsque l'on vit arriver à Béthune Fra Micens Huarda, l'un des douze *épurches* ou primates du patriarcat de Jérusalem.

Après avoir exhibé les bulles et les lettres apostoliques (1) qui

(1) Il est sans doute question ici du fameux siège de Rhodes, sous le grand-maitre Pierre d'Aubusson.

(2) Arch. de Béthune fol. XXXVIII v^o. — 1534. A Jehan le Conte, clocquand de St-Béremieu, LX s., pour avoir journellement sonné, deux fois le jour, les cloches de lad. église, depuis le partement de l'empereur en son volage de Thunis contre les infidèles, afin de bailler occasion et mémoire au peuple de prier Dieu. Le serviteur de St-Vaast ne reçut que XXX s. Cette expédition eut lieu en 1535. — Jean Daens, marchand d'Anvers, fournit à Charles-Quint l'argent nécessaire, puis brûla les billets qui constataient la dette, pendant le dîner que l'empereur avoit accepté chez lui.

(3) Sixte IV avoit assigné sur les fonds de la croisade, une pension

le constituaient procureur et commissaire du Saint-Sépulcre ainsi que les lettres impériales qui l'autorisaient à faire quêtes, il raconta les longs malheurs des chrétiens d'Outre-Mer, dit que le Saint-Sépulcre et le patriarche étaient au pouvoir des Turcs, qui, pour la rançon de ce prélat, outre un tribut annuel de neuf mille ducats, en avaient exigé six mille autres. Afin d'obtenir l'argent devenu indispensable, force avait été, ajoutait-il, de mettre en gaiges les vaisseaux, caliches et principaux ornemens du Saint-Sépulcre.

Profondément émus, les bons échevins, oubliant leurs propres malheurs, ordonnaient à l'argentier de remettre à Fra Micens trois écus d'or, valant cinq livres quatorze sous.

En 1564, ils accordaient L pattars, val. X s., à mess. Joesep, abbé de St-Anthoine d'Égypte, qui avait obtenu de l'empereur et de l'évêque d'Arras, pouvoir de pourchasser pendant six mois, attendu que les Turcoz avoyent destruetz quatre monastères aud. Égypte.

Les Turcs, alors l'effroi de l'Occident, restés depuis cette époque par leurs mœurs étrangers à la civilisation chrétienne, touchent aujourd'hui à leur heure dernière. Dans les Steppes du Nord a surgi une nation qui, après avoir impunément brisé la nationalité polonaise, rêve, dans son orgueil, une nouvelle invasion des Barbares. L'histoire, fidèle reflet des révolutions de ce monde, apprendra aux siècles à venir qu'aux armées des nations chrétiennes, appelées au combat par le vicairé de Jésus-Christ lui-même, les successeurs du cruel, du sanguinaire Mahomet II durent la prolongation de cette longue agonie qui, à sa dernière heure, amènera sans aucun doute une conflagration générale.

Désireux d'initier aux sublimes vérités du christianisme et les payens, encore plongés dans les ténèbres de l'erreur, et les persides juifs eux-mêmes, si abhorrés à cette époque, les officiers municipaux s'imposaient les plus grands sacrifices pour opérer de remarquables conversions.

de dix-huit cents ducats à André Paléologue, despote de Romanie, neveu de Constantin Paléologue, dernier empereur de Constantinople, et seul héritier légitime du trône impérial.

En 1462, on donne trois postulas, val. III l. XII d., à Charles lequel, comme infidel, prins naguaires batesme en ceste ville; considéré que, en ce présent mois de septembre, il a fait la solempnité de ses nocces, et que lad. ville en estoit pryée et requise de par madame la duchesse de Bourgongne. A son baptesme, les bons échevins, heureux d'obéir à la requête de leur gracieuse souveraine, lui avaient déjà fait remettre quatre mailles postulas de CVIII s. (1).

En 1447, à ung juyf, retourné à la foy xpienne et recommandé par Philippe-le-Bon, on donne XII s., et la même somme, en 1450, à une juysse.

Les prêtres indiens avaient aussi part aux largesses échevinales. En 1448, Marcys Ghimochéuz, diacre, et Simon, prestre yndoïs, recommandés par le duc, obtiennent XXXII s.; un autre prêtre indien, pour religieux, reçoit (1450) XII s.; Ymaso et Jaques, prestres de Inde le Marous (1442) XXIII s.; Thomas Philippus (1457), aussi pbre d'Inde, XII s.

En 1453, VI hommes jdoïx, que l'on disoit estre du pays pbre *Jahan*, obtiennent LVI s., pour faveur de ce que la loy estoit re-

(1) Arch. de Lille, fol. LXVIII 2° — IIIXXVI v°. — En 1466, on octroie VI s. à ung Sarasin de nouvel xpienne.

Ibid. — Les échevins saisissaient, il est vrai, avec empressement, toutes les occasions, qui les mettaient à même d'obliger, soit le duc et sa cour, soit l'évêque de Tournai. Contentons-nous de citer ici un seul fait qui, du reste, peint d'une manière toute spéciale les mœurs de l'époque. Seigneurs échevins, disait, en 1398, le comptable lillois, j'ai païé XX s. à Pierart dou Brouck, pour avoir mené à Tornay, le vendredi III^e jour de janvier, un ours appartenant à révérend Père en Dieu Ms. Féesque de Tornay (Louis I^{er}, de la Tremoïlle) : lequel ours avoit grand temps alé et aloit par la ville de Lille, et par lequel plusieurs amuseyt et mesquies peussent estre adveni. En outre, j'ai dû donner IIII s. à IIII variés qui, de force, caehierent, priurent et loyèrent ledit ours à le porte Saint Nicolay, et le menèrent et tournerent sur un car, dehors le porte du molinial, à la maison dudit Brouck. Quant aux cordes, dont on loya ledit ours, et tellement ataqués sur ledit car, que il ne peut escapper, elles ont aussi coûté IIII s. (Voy. le Bulletin du Comité de la langue, etc., t. II, p. 35, 1853-54.)

quise leur faire bien, et meismes que l'empereur, ensamble le cardinal de Sainte Croix en requeroient par leurs lettres (1).

Les gentilshommes français, les compaignons de guerre tombés au pouvoir des anglais, s'adressaient aussi aux villes, dont les aumônes les aidaiēt à payer leur rançon. Ainsi, à un chevalier, *en pays Dango* (d'Anjou), on remet LVIs. (1438), en avancement de sa rédemption ; XII s., puis VIII s., (1438-39) à Savary de Biaurieu, poure gentilhomme, natif de Laon ; VIII s. (1441) à Henry de Beaurevoir, poure homme, natif *de St-Lys* (2), aussi prisonnier et affolé de senestre brach. Long-temps auparavant (1436), Jehan le Caron, poure homme advugle (3), natif d'emprès Amiens, lequel avoit esté avugles par le emprisonnement des Engles, avoit reçu XII s. En 1448, XII s. viennent soulager la misère d'un pauvre gentilhomme, Jehan de Servain, décheu de sa chevance al occasion des guerres de France ; alors que messire Herman de Mozembourg recevait, grâce à la recommandation du duc, XXXVIII s. En 1454, on donne VI s. à *ung seigneur de ptre*, affolé des anglois (1).

(1) Arch. de Lille, fol. LXV v°.

(2) Senlis. Cette ville est toujours nommée *St-Lys* par les comptes lillois de cette époque.

(3) Dans la Passion d'Arras, l'aveugle que J. G. va guérir, dit aux passans :

Hélas ! et veuillez moy donner
Ung nioquet, ou quelque denier.

Puis il dit à son valet :

Oste ta main hors de ma tasse,
Hardiaux ! je t'y sens bien aler.

Le valet.

Ei je relace mon soier ;
Certes, jamais ne vous meneray.

L'aveugle.

Tays toy, je scay bien que je scay,
Taras le jour de no sabbat
De trippes tout fin plain-ung plat ;
Je te le jure et certifie.

L'aveugle à son valet qui sonne la clochette.

Et orains estoie aveugle. (fol. CVII v°).

(1) Arch. de Lille, fol. LXIII v°.

Parmi les étrangers qui eurent part aux largesses municipales, figurent (1457) Alexander Descochia (2); frère Berthelemy Garvain, pour e pbrre, religieux de Piemont.

Prévoyant dès lors, sans doute, la haute position commerciale que lui réservait la Providence, Lille cherchait à rendre moins terribles les désastres maritimes éprouvés par les marchands et les voyageurs. En 1438, un chevalier grec qui, pendant un voyage en Eschoche, avoit été prins des Hollandais, et avoit perdu sa chevauchée, reçoit un secours de XXIII s.; alors qu'en en accorde XV (1449) à Colart Legrand, marchand de l'Escluse, pour pitié et compacion de ce que, certain temps a, il perdj en lille de Candie, ou en mer, asses près d'icelle, certaine marchandise montant à certaine grosse finante. De leur côté, plusieurs marchands bretons, qui avaient aussi perdu en mer une nef chargée de sel, par le fait des Anglois qui le robèrent, acceptaient avec reconnaissance XXIII s.

Protecteurs des lettrés, les échevins de Lille venaient aussi en aide aux jeunes écoliers. En 1428, un frère croisé, du pays d'Eschoche, reçoit de leur argentier XXIII s., pour lui aider à supporter ses despens d'aler aux études à Paris, et, l'année suivante, XVI s. sont accordés à trois jeunes bons enfans de Bousen, pour le sustentation de leurs vivres.

Quant aux écoliers aux mœurs licencieuses, ils devaient s'attendre à éprouver toute la rigueur des lois. Nous voyons, en effet, que LXII s. sont alloués, en 1486, pour despens de boudhe fais par eschevins, conseillers et serviteurs de la ville, qui furent occupés outre heure pour le correction et congiment des compaignons escoliers, qui avoient esté trouvé vagabondz avant ceste ville de Lille (3).

Ils se montraient aussi protecteurs zélés des artistes, lorsque, aux derniers jours de leur vie, ils se trouvaient aux prises avec la misère. En 1484, LX s. sont remis par leurs ordres à Thomas

(2) Il est à observer que, parmi les vagabonds alors congis de la ville pour leur mauvais gouvernement, figurent souvent des compaignons d'Eschoche.

(3) Ibid., fol. C 2°.

Arbert, poure homme aveugle, qui tout son temps avoit honnestement gaigné son vivre, comme orphèvre, lequel estoit au présent carrier (1):

Les peintres si gracieux, si sublimes de l'école flamande comptent alors de nombreux admirateurs à Lille. Sûrs d'être les dignes interprètes de leurs administrés, les échevins choisissent habilement le 1^{er} août 1453, jour où, tous, ils se trouvent réunis chez Pierre Van Malle, leur confrère, pour leur faire hommage de LX lots de vin de Beaune, pour honneur, dit l'argentier, qu'il (Van Malle) tint de ses despens en cestel ville, ledit jour, une congrégation de peintres des villes de Gand, Bruges, Bruxelles et autres villes des pays de l'Is. le duo, et les festois à laquelle feste il se condiait honnourablement avec aucuns notables de la loy de lad. ville (2).

Souvent aussi, les échevins se trouvaient trop heureux de pouvoir, par de lourds sacrifices, se débarrasser de ces êtres, devenus l'opprobre de la société, qui les repoussa avec dégoût de son sein. Parmi eux nous rangeons, d'abord (1448), aucuns meschans gens, qui se tenoyent huryeux et vacabondes, sieurvant tavernes et jeux de dez, estrées, bourdiaux (ailleurs : comme *toisieris, saudoiris*), et autres meschans folies, sanz vouloir ouvrer. Congiés hors de la ville et taille d'icelle, ils repoyent à leur départ XII s. Les *cabuseurs* (3) et faussaires étaient traités aussi sévèrement.

...Faisivoient les importuns. De ce nombre était, sans aucun doute) ung appelé *Cempère* (1480) qui, dit l'argentier, se fainit d'estre fol entre les seigneurs de la court et ailleurs, et auquel nous m'ont ordonné de remettre XX s. afin d'estre quitte de se temporaires poursuites (4).

(1) On donne XL s. à ung nommé Jehan de Griboval, carrier, âgé de cent ans, pour lui aider à ses nécessités. (Arch. de Lille, fol. LXV 2°).

(2) Ibid., fol. LXXXVI 2°.

(3) Dans la *Passion d'Artaut*, éditée par M. de J.-C. : C'est très-bien fait et purgés,

Il ne faisoit que cabasier (fol. CCX 2°).

(4) Arch. de Lille, fol. VIIIXXVIII v°.

Les mendians què redoutaient le plus les villes, étaient ces bandes d'Égyptiens (5), qui erraient incessamment de provinces en province. Profitant de la terreur qu'ils inspiraient, ces aventuriers, presque toujours sous les ordres d'un chef, qui s'intitulait *duc ou comte de la petite Égypte*, savaient forcer les officiers municipaux à leur accorder de nombreuses et riches aumônes. Dans certaines circonstances, des vins de courtoisie étaient même présentés à leur chef. Ainsi, en 1421, *un duc que on disoit estre de le petite Égypte*, reçoit de la ville de Lille XVII los de vin vermeil, à III s. VI d. le lot. Même courtoisie de VIII los, en 1427.

Cette même année, les échevins lillois faisaient distribuer à un grand nombre d'hommes et de femmes *de le compaignie du duc de le petite Égypte*, quatre rasières de farine convertie en pain cuit, quatre tonneaux de cervoise, laigne (bois) et estrain (paille).

(5) Ils (aux mendians) .s.d. numeranda sunt gentes. (de. (du Corp. Agrippa, de vanitate, C. LXV, de medicitate), quas Cyganas vocant:

Quas aliter juvent, propriis habitare molestum.

Festidit patrium non nisi nosse solum.

Hi enim ex regione inter Oegyptum et Oethiopiâ oriundi, de genere Chus; sicut Nos, adhuc nâque progenitio, medicitatem hant, per universum orbem vagantes, extra civitates, in agris, in turvis tentoria erigentes, istrocianis et surijs, decapitationibus et permissivis, atque ex chiromanica divinatione, oblectantes homines, se fraudibus victum mendicant. Volaterranus hos Egiptios vocat Papias populos, secutas Scillarem, qui Constantinopoli tam scripsit historiam. Hic enim dicit Michaëlem Tremum imperatorem, ex vaticinio Hiclorum adeptum fuisse imperium: quæ secta per Mesiam atque Europam sparsa, passim simulbus futuræ prodicebat. Polydorus Assiricus atque Ciliocus affirmat. — On n'en voit ainsi, nous appellons par deca ces coureurs de figures, avec leurs longs cheveux, qui ne font que subtilement dérober ce qu'ils peuvent, Serrazins ou Egyptiens. (Les diverses leçons de Louys Guyon, s^r de la Nauche, t. I, p. 32). — Le franciabigio, peintre Florentin, peignit sur l'enseigne d'un parfumeur une Bohémienne qui dit la bonne aventure à une dame (Vasari). — Voyez dans les dates, t. VI, pp. 88-87; Jean Dupré, traité des peines et amendes, t. I, p. 2. — Fontanon, édits et ordonnances des rois de France, t. I, p. 660; — Continuation du Mercure Français, p. 317, 2^e. — Mélanges hist. (Champollion-Figeac), t. IV, p. 247, au sujet des Égyptiens habergiez à Béthune, au xv^e siècle.

Durant les deux jours et la nuit qu'ils passent dans la Halle des drapiers et *vieswarriers*, les échevins et les serviteurs de la ville se tiennent ensamble pour la securté de la ville, alors que les arbalétriers et les archers font le ghat.

En 1427, *Andrien, duc de le petite Egipte*, obtient XII l., et on accorde XLVIII s. aux sergens de la prévoté, occupez à les logier et les entretenir ensemble, *affin qu'ilz ne fessent d'autruy dangier*. En 1435, C s. sont donnés en aumosne à *ung conte de le petite Egipte, accompaignié de plusieurs femmes et petis enfans dud. pays, afin qu'ilz se partesissent de lad. ville*, y compris, il est vrai, le salaire des sergens qui les firent dealogier, *attendu que plusieurs personnes se complaignèrent desd. gens d'Egipte* (1).

En 1445, deux bandes d'Égyptiens reçoivent, la première, quatre *clinquars Guillermus* de VIII l., la seconde, trois *clinquars Guillermus* de VI l. En 1450, à Michiel, *soy disant conte de le petite Egipte*, on remet LVI s. pour lui et sa meisnie, en nombre de quarante personnes, hommes, et femmes et enfans *moubues*. En 1454, Thomas, autre comte, reçoit lll l. XVI s.; tandis qu'un *duc* accepte, en 1457, lll l., pour lui, ses gens, *notre et mal vestue famille* (1).

En 1461, trois florins postulas, val: lll l. XII d., sont accordés à Miquiel, *aussi conte*, pour lui, ses gens et famille en grand nombre de personnes, tant hommes, comme femmes et petis enfans. Cette même année, il reçoit encore VI l., pour plétié de son poure peuple, lequel fut en ceste ville les VII^e et VIII^e jours de juillet. En 1468, on donne XLll s. aux Égyptyens, considéré que l'on leur avoit deffendu de logier en ceste ville (2).

En 1509, Paque s'intitule *capitaine* et conducteur de certain nombre de gens de le petite Egipte. En 1512, Jehan Pierre, lieutenant de la compagnie *des conte de le petite Egipte, ayant lettres*

(1) Même mention, en 1442. Au sujet des Égyptiens qui furent herbergiez à St-Quentin et à Péronne, cette même année, voy. notre art sur les sorciers, mém. de la société d'émulation d'Abbeville, 1841-43, p. 447, note.

(2) Arch. de Lille, fol. LVII 9^o — IIIXXVI 2^o.

(3) Ibid., fol. CII v^o — IIIXXIII 2^o.

de l'empereur et de monseigneur pour logier à Béthune, obtient XII s. des échevins de cette ville (1).

Les malheurs des guerres les avaient rendus plus audacieux, en 1528, puisque, au nombre de sept à huit cents, divisés qu'ils étaient en trois bandes, *embastonnées de piques, de hacquebutes et autres bâtons*, ils inspiraient aux échevins les plus grandes craintes, sûrs qu'ils étaient de les voir pénétrer très-facilement dans leur ville par la grande brèche.

Chassés par ceux du village de *Ames*, ils s'avançaient effectivement vers le pays de Lalleue, quelques-uns d'entre eux étant déjà parvenus à Lillers (2)

Ces hordes errantes si redoutées devaient incessamment rappeler aux lillois un fait des premiers temps de leur histoire, que le comptable remémore comme il suit : 1455. A Gilles Carlier, Ghissellin de Vheghe et autres, pour et au nom de tous les manans et habitans de la paroisse de Ste-Catherine, en ceste ville de Lille, que donné et ottroyé leur a esté par eschevins, conseil et huyt hommes de lad. ville, en plaine halle, pour et en advancement de la facion de une notable croix par eulx faite faire ou lieu et en la place de une autre ancienne croix, qui estre souloit au quarfour de leur dite paroisse, *en souvenance et mémoire de une ancienne conquete jadiz faite par les manans et habitans de cested. ville sur une manière de gens appelez bidaux qui, par grâce, estoient entré en cested. ville, par sy que ce fust sans mesfaire à autrui, et lesquels ce nonobstant commenchièrent à rober lad. ville, tellement que force fut auwd. manans de les rebouter, comme ilz firent, jusques au lieu où lad. croix est assise, et illecq en faire execution : lequel lieu n'estoit point pour lors en l'enclozure de lad. ville.* Pour ce, en l'avancement de ce que dit est, XL francs, en valleur LXVI l. (3).

Parmi les courtoisies que faisaient chaque année les villes,

(1) Id. de Béthune, fol. VIII^{XXVII} 2°.

(2) Ibid., fol. XXIII v°. — Au sujet des ravages exercés (xvii^e siècle) dans le midi de la France par des hordes de Bohémiens, voyez M. Francisque Michel, hist. des races maudites, t. I, pp. 90-94.

(3) Arch. de Lille, fol. XLVIII v°.

figurent les draps qui étaient alloués aux officiers municipaux, à leurs serviteurs et à leurs sergens. Lorsque nous parlerons des messagers et des sergens des cités du moyen-âge, nous nous occuperons d'une manière toute spéciale de ces robes de livrée. Aujourd'hui, nous nous contenterons de faire connaître les draps, aussi nombreux que variés, que fabriquaient les puissantes villes de Flandre.

Au *xiv^e* siècle, et même vers le milieu du siècle suivant, Lille était loin d'avoir conquis la haute position qu'elle doit et à son agriculture et à son commerce. Pour nous en convaincre, il nous suffira d'emprunter à ses archives les quelques documens qui vont suivre

Ne pouvant demander à ses fabriques les draps qui lui étaient nécessaires (1), elle les achetait chaque année à ses heureuses rivales. Dès le *xiv^e* siècle, Ypre lui fournissait drap *d'araigne* (1368) ; drap du grand let, mellé de graine (2) ; drap vermaux ; drap de demi graine (1385) ; drap brun mellé de graine ; escarlattes vermelle ; *vermelle araigne* (1386) ; drap brun vert retret et tondu ; drap *yauvelin* ; drap *sauwin* et assuret, à XXXIII s. l'aune ; brunequin, à XXVI s. ; draps, les uns brun sanghin et les autres blanc grisét, à XXIX s. (1392-99) ; drap *turquois*, aussi du grant let (3), cler *turquois*, cler celestin.

En 1402, Pietre de Walle, d'Ypre, lui faisait payer X l. X s. de gros, val. monn. de Fland. CXXVI l., deux draps mellés du grant let, et lui livrait un drap d'escarlatte vermeille, au prix de VII l. XII s. de gros, val. IIIXXXI l. IIII s., tous trois destinés aux échevins. Gand lui cédait draps royés (1366). Lorsque Douai lui livrait (1373) brunette, à 1 fr. et demi l'aune, elle donnait X s. as halliers de cette ville, pour le vin de assauler (assembler) les drappiers dud. lieu à celi cause. A Wervy (4), elle envoyait acheter (1392) drap brun mellé, à XXVI gros l'aune ; draps de couleur azurée et de couleur cendrée, à XXVIII s. (1398

(1) Toutefois, les draps *d'araigne* de Lille sont signalés, en 1366.

(2) En parlant de draps achetés à Ypre, on dit : parmi le *volture* et le *sarpillage*.

(3) On les teint en *sauwin* et on les reboulli.

(4) Sans doute Wervich.

1400). Commines lui fournissait drap du grant let de Commines (1394), à XXXI s. l'aune; cler verd, à XXXII s.; drap moitié *grisot de caud*, et l'autre brun verd, à XXXI s. VI d. (1403); drap moitié blanc meillé de vermeil, et l'autre moitié *sauwin*, à XXVIII s. VI d. (1408); drap de le grand sorte de Commines, moitié *turquois* et moitié brun verd, à XXXII s. febles (1414). A Courtrai elle demandait (1403) drap moitié *couleur d'araigne*, et l'autre moitié de brunekin, à XXIX s. VI d. l'aune; drap moitié vermeil, de le meilleur sorte de Courtray, et l'autre moitié *turquois*, de le grande sorte de Commines, à XXXI s. (1407); drap moitié *couleur de billette*, et l'autre moitié vermeil, à XXXI s. febles (1414). A Menin on allait acheter drap de Menin de le grand sorte, moitié brun verd et l'autre moitié *turquois*, à XXVIII s. l'aune (1419); Menin moitié brunette et moitié roze, à XXXIII s. (1423); drap de le bonne sorte de Menin, moitié célestin et l'autre moitié vert erbus, à XXIX s. (1425); drap de Menin de le bonne sorte, moitié rosée et moitié verd erbeux, à XL s. (1433). Quant à Torquoing, ce fut seulement, en 1466-67, que les échevins pensèrent à ses fabriques de draps blancs, à XII s. l'aune, destinés aux pauvres (1).

Désireuse de participer à l'aisance que le commerce avait fait naître dans ces villes, Lille éprouve (1455) une vive jalousie à la nouvelle que Roubaix, alors humble village, allait obtenir du duc de Bourgogne le privilège d'établir une draperie.

Peu de personnes savent de nos jours que Roubaix, aujourd'hui célèbre dans les deux mondes, doit ses premiers établissemens industriels à un grand seigneur du xv^e siècle. Les documens que voici nous en fournissent, toutefois, la preuve incontestable.

A Josse Waudele, dit le comptable lillois, j'ai payé LVI s. pour avoir porté lettres es villes de Wervy, Commisnes et Menin, touchant le fait de le drapperie que vouloit eslever le seigneur de Roubaix en sa ville dud. lieu. A Leurens de Mons, envoyé à Ypre, porter lettres clozes de par mess. des comptes et cested. ville, touchant le fait de la drapperie de Roubaix, j'ai donné XLVIII s. Au clerck de maistre Jaques du Vinsige, enfin, j'ai remis XVI s.,

(1) *Thoille attramé* pour les pauvres, de VI quartiers, à III s. III d. l'aune.

pour le coppie d'une requeste baillié par Mons. de Roubaix à Ms. le duc, affin d'avoir auctorité de faire et eslever une drapperie à Roubaix, avec le coppie des articles bailliés par led. de Roubaix pour faire informer sur le fait d'icelle drapperie, avec l'interest de (que) MDs. le duc et les voisins y pourroient avoir (1).

Ces documens, précieux et fidèle reflet de l'extrême rivalité que le commerce avait fait surgir entre les villes flamandes, nous donnent une idée de l'habileté des magistrats lillois qui, pour s'assurer l'appui du prince, dans une affaire d'une si haute importance pour eux, cherchent avant tout à convaincre ses ministres que leurs intérêts sont les siens. En vain nous avons demandé aux archives lilloises quel fut le résultat de ces démarches égoïstes ; leur silence nous laisse ignorer si la ligue formée par les riches cités flamandes, força le seigneur de Roubaix à ajourner cette entreprise, ou même à y renoncer.

Quoiqu'il en soit, ce projet dut faire naître une heureuse émulation, comme le constate, au reste, le présent fait, en 1463, à la duchesse de Bourbon. Cette fois, Lille voulut convaincre les grands centres industriels de la Flandre qu'elle pouvait engager la lutte avec eux, puisque, dans cette circonstance solennelle, ce fut à ses propres fabriques qu'elle demanda les deux fins draps de Lille, achetés XVII l. de gros, val. II c. III l. à Oste Prévost, drapier (2).

Il est à croire que ses fabriques lui avaient aussi fourni les quatre aunes de houghéran vermeil, duquel l'en fist à iceulz draps envolleppes, enrichies de fringhes de soye et d'or, sur lesquelles un peintre avoit fait certaines fleurs de lys d'argent (3).

A dater de cette époque, Lille demande à ses riches marchands *les draps de parure du rewart et des echevins* ; car nous voyons que, en 1465, les deux draps blancs du grant let de Lille, pour vestir les eschevins, coûtent CIIIIXXVI l., alors que LII aunes de damas, à LXXIIII s. l'aune, duquel on fait, pour parure à leurs robes, la manche et costé senestre avec deux ploys. l'un devant et

(1) Arch. de Lille, fol. XL 2° — IIIIXXI v° — IIIIXXIII v°.

(2) Ibid., fol. LXVII v° — LXVIII 2° et v°.

(3) Ibid., fol. CXIII v° — CXV 2°.

L'autre derrière, reviennent à CIIIIXXIII l. VIII s. (1). En 1467 c'est encore un drap blanc, grant leit de Lille, acheté VIXX l., qui est présenté à madame de Goux, femme de Ms. le chancelier. L'argentier a grand soin de nous dire qu'il fallut encore payer XIII l. IIII s. pour le tainture dud. drap, qui fu rapporté à Lille, pour le wedde, et VI l. pour le waranche (2).

Ces draps, à leur sortie des fabriques, étaient, en effet, confiés aux teinturiers de *wedde* et de *waranche*. En 1425, trois draps clers bleus, du grant leit d'Ypre, sont d'abord livrés au teinturier de *wedde*, qui demande XII l., pour les teindre de *wedde* en plus forte couleur, pour estre taint en verd erbeux; puis, à un teinturier de *vermeil*, qui exige X l. XVI s., pour les taindre en couleur de verd erbeux.

Parmi les ingrédients, dont firent plus tard usage les teinturiers, nous trouvons mentionnés (1460) *des claux de geroufle avec pourre de glay employé à baillier fterens auxd. draps*, du prix de XLVIII s. (3).

Dès lors Lille, devenue la digne rivale des autres villes des États de la riche maison de Bourgogne, est invitée à toutes les assemblées où les intérêts commerciaux sont débattus. En 1470, désireuse d'obtempérer aux ordres du duc, qui avait appelé à Bruges les marchands des pais de Flandres, Breubant, Haynau, Hollande, Zellande, Artois et de Picardie, touchant le fait des deffences que le roy de Franche avpit fait faire de non communiquer en fait de marchandise, les marchans dud. royaulme avec les marchans des pais de MDs., et pareillement sur semblables deffences faites par le duc; et aussy de savoir auxdis marchans quelles marchandises les marchans de MDs. prennent oud. royaulme, et dont les subgez de MDs. se pouroient passer, et cominent l'en pourroit pourveoir ad ce que les marchans de MDs. pouroient aller de l'un pais en l'autre, sans passer par led. royaulme, elle y députe son argentier Mahieu Domessent, qui ne consent à s'y rendre qu'accompagné par le cleric de la ville, Josse Waudele, alléguant qu'il ne savoit point de langhaige thyois,

(1) *Ibid.*, fol. LXVII v° — LXVIII 3°.

(2) *Ibid.*, fol. LXIX v°.

(3) *Ibid.*, fol. LXVI v°.

et aussy que s'il falloit mettre aucune chose par escript, qu'il n'estoit point clerc, ne stillé de ce faire.

Cette excuse était, au reste, des mieux fondées, car les registres nous apprennent que *les marchans baillèrent leur avis par escript: assavoir ceulx de Brabant, Hollande et Zellande, en langhaige thiois; ceulx de Flandres leur avis appert, et ceulx de langhe franchoise, leur avis en franchois: tous lesquels avis veus et visités, et accordés ensamble, furent envoyés à MDs. (1).*

Les relations des marchands lillois s'étendaient alors au loin, car nous voyons que, en 1474, quelques-uns d'entre eux encourraient diverses amendes, de X l. chacune, pour avoir enclos en leurs maisons *laines viauriches et d'Espagne avec layme d'Engleterre*, en laquelle amende *les mayeurs de le haulte perche* prenaient le quart et lad. ville le tierch (2).

DE LA FONS-MELILOCQ.



(1) Arch. de Lille, fol. LX 2°.

(2) Ibid., fol. XXXVIII 2° et v°.



ANTOINETTE BOURIGNON.

Si chaque localité a enfanté son prodige, son phénomène, son personnage bizarre, sa femme célèbre et excentrique, si Valenciennes a eu au xvi^e siècle sa Guillemette Lhomme (1), son Antonias Rudon que Jehan Molinet n'a pas dédaigné de rappeler dans sa *Récollection des merveilleuses advenues*, la ville de Lille peut se vanter aussi d'avoir vu naître une des plus singulières personnes que le monde ait jamais pu produire.

Cette illustration Lilloise a nom *Antoinette Bourignon*; elle vit le jour le 13 janvier de l'an 1616; lorsqu'elle vint au monde, elle parut si laide à sa famille, qu'on hésita pour savoir si ou ne l'étoufferait pas craignant que ce ne fut un monstre physique. L'opinion contraire prévalut : la jeune Antoinette fut conservée à la vie comme étant créature humaine et elle fut déclarée, malgré les apparences, et vu son sexe, faire partie de la plus belle moitié du genre humain.

Par une de ces compensations dont il existe tant d'exemples ici-bas, la nature qui lui avait refusé des dons physiques, fut prodigue envers elle en facultés de l'esprit; mais de cet esprit inventif et bizarre, particulier et novateur, énergique et visionnaire, qui ne doute de rien et se croit appelé à faire souche de secte nouvelle. C'est par suite de cette singulière et surnaturelle organisation qu'Antoinette Bourignon est devenue une femme assez tristement illustre, mais dont la célébrité a eu néanmoins trop de retentissement au xvii^e siècle pour que nous ne nous pensions pas obligé de raconter à nos lecteurs ses faits et gestes, en déroulant sous leurs yeux la liste fort considérable de ses œu-

(1) Voyez *Archives du Nord*, 1^{re} série, t. III, p. 310.

vres excentriques et la série de ses opinions les plus extraordinaires.

S'il faut en croire l'auteur d'un livre intitulé *Vie continuée de Mademoiselle Bourignon* (1), cette fille fut très-précoce, et se révéla dans son jeune âge par deux faits qu'on cite d'elle. A quatre ans, elle s'apercevait déjà qu'on ne vivait pas autour d'elle selon les principes du Christ, elle demandait qu'on la menât dans le pays des vrais chrétiens. Un peu plus tard s'apercevant que son père était rude à sa mère, et que parfois il s'emportait contre elle, elle se retirait à l'écart, et, réfléchissant combien c'était chose misérable pour une femme d'être unie à un fâcheux, elle s'adressait à l'Éternel et lui faisait cette prière : *Mon Dieu, mon Dieu ! faites que je ne me marie jamais !*

Sa mère avait pour elle une aversion insurmontable qui tenait sans doute à sa laideur ; elle laissa livrée à elle-même cette enfant dont l'imagination s'animait déjà. Antoinette employa les longues heures de sa solitude à lire des ouvrages mystiques et l'histoire du peuple de Dieu que le hasard avait jetés sur ses pas. Ces lectures enflammèrent son cerveau ; elle eut des visions, des extases, et se crut appelée à rétablir la pureté évangélique des premiers chrétiens.

Cette précocité n'avait encore rien de bien alarmant jusques là ; d'autant plus qu'Antoinette joignait à son horreur pour le mariage une chasteté que Bayle appelle *pénétrative* ; elle trouvait des douceurs extrêmes à se détacher des sens, afin de s'unir d'une façon très-intime à son Créateur. Cependant son père, qui ne partageait pas ses idées sur le célibat, désirait la pourvoir. Elle venait d'atteindre sa vingtième année, il la pressa de se marier et il la promit à un français (Lille était encore en 1636 sous la domination espagnole), qui se présentait pour l'épouser. L'époque de cette union avait été fixée après le carême. Le jour de Pâques venu, Antoinette s'enfuit de chez son père, elle quitte Lille furtivement, s'habille en hermite, et cherche un lieu bien désert pour lui servir de retraite.

Dès ce moment sa vie ne fut plus qu'une suite d'incidents

(1) *Pierre Poirat*, écrivain mystique protestant, né à Metz le 13 avril 1646, mort le 21 mai 1719.

aventureux, mêlés d'intrigues, de mysticité, de persécutions et de fanatisme. La saine raison paraît l'avoir abandonnée pour toujours à la sortie de la maison paternelle. Elle gagna sous un costume d'emprunt la province de Hainaut et aborda au village de Blaton, près du lieu où s'élève aujourd'hui la chapelle de Notre-Dame-de-Bon-Secours si fréquentée des pèlerins. Là, elle se fit hermite, mais on soupçonna bientôt qu'elle était fille ; on l'arrêta ; elle tomba dans les mains d'un officier de cavalerie en cantonnement dans ce lieu, et jamais peut-être sa chasteté, qu'elle avait voulu préserver en évitant le mariage, ne courut d'aussi grands dangers. Le curé de Blaton la tira de ce péril extrême, et lui offrit un asyle sûr et décent.

Croyant avoir reconnu en elle une vraie piété il en parla à l'archevêque de Cambrai, le vénérable Van der Burch, qui vint lui-même l'interroger. Il n'eut pas de peine à la dissuader de suivre la vie d'hermite qui avait failli la perdre dès son début, et il la força à retourner chez son père et à rentrer dans le giron de sa famille.

Ce ne fut pas pour longtemps : de nouvelles propositions de mariage l'obligèrent à fuir encore une fois. Elle alla trouver directement l'archevêque Van der Burch et parvint à lui arracher la permission de former, à la campagne, à Saint-Symphorien, une petite communauté de femmes partageant quelques-unes de ses idées. Cette permission lui fut retirée bien vite ; car l'illustre archevêque de Cambrai était trop éclairé pour ne pas apercevoir, après quelques moments d'épreuve, les tendances fanatiques de l'exaltée lilloise. Un Jésuite, directeur du couvent, avait d'ailleurs éclairé le prélat sur le projet d'Antoinette de s'enfuir avec plusieurs religieuses qu'elle avait séduites.

Renvoyée du diocèse de Cambrai, la lilloise passa dans le pays de Liège qui a toujours joui d'une certaine liberté ; de là elle revint en Flandre. Sa mère venait de mourir ; elle voulut forcer son père à lui remettre la part qui lui revenait de sa succession. Elle plaida, perdit son procès, et ajouta à ses premières extravagances, la honte d'avoir traîné son père devant un tribunal. Obligée de travailler pour vivre, elle parut se calmer un peu, et passa plusieurs années dans une grande retraite et simplicité de vie, lorsque tout-à-coup on entendit parler d'une nouvelle aventure qui lui arrivait.

Un sieur de Saint-Saulien, fils d'un paysan, s'insinua dans l'esprit de cette fille par des airs dévots et par des discours de la plus fine spiritualité ; après avoir joué avec elle le prophète et l'illuminé, il lui déclara sa passion ; on se fâcha, il eut l'air de se repentir, puis il retomba dans l'impénitence. Ne pouvant se faire écouter, il voulut suppléer par la force physique à ce qui manquait à son éloquence. Antoinette fut obligée d'en appeler au bras séculier et le Prévôt de Lille mit deux hommes de garde en son logis pour défendre sa chasteté de nouveau compromise.

On ne comprend pas trop comment notre dévôte, avec un physique que nous voulons bien n'appeler qu'une beauté négative, et douée de cette virginité *pénétrative* sur laquelle Bayle revient avec instance, a été si souvent en butte aux attaques des hommes. Peu après qu'elle eût échappé aux poursuites de Saint-Saulien elle s'enferma dans une solitude de la paroisse de Saint-André alors près de Lille. Le neveu du pasteur de cette église devint tellement épris de la solitaire qu'il menaça de se porter aux derniers excès si elle ne se rendait à son amour. Le curé, son oncle, le chassa de son logis, parce qu'Antoinette annonçait qu'elle allait désertir son poste si on ne la garantissait pas des attaques de cet amoureux forcené. Il publia partout qu'il allait épouser la dévôte et il causa de grands scandales dans la ville de Lille.

Mais bientôt la mort du père et de la sœur d'Antoinette ne tardèrent pas à suivre celle de sa mère. Ces circonstances la mirent à la tête d'une fortune assez considérable. Ce changement de position opéra quelques modifications dans la conduite de cette fille extraordinaire. Un moment elle eut un beau mouvement d'abnégation personnelle ; elle résolut de renoncer pour jamais à son patrimoine. Cette pensée fit bientôt place à d'autres idées plus matérielles : elle rentra en possession de ses biens.

Cependant notre héroïne avait atteint l'âge de 37 ans ; il semblait qu'alors la maturité devait calmer son imagination extatique et la faire rentrer dans une vie plus calme et plus ordinaire. On l'espéra pendant quelque temps. En 1653, elle fut mise à la tête de l'hôpital de Notre-Dame-des-Sept-Douleurs à Lille et en devint la directrice ; elle s'y enferma sous la clôture en 1658 et prit l'habit de saint Augustin dans l'ordre duquel la maison se trouvait rangée.

Mais il semblait que la fatalité devait suivre Antoinette Bourignon partout où elle allait. Elle eut à peine atteint l'an 1662, que toutes les petites filles entretenues sous cette même grille parurent devenir possédées et renouvelèrent la pitoyable histoire des diables de Loudun. On cria à la sorcellerie : la supérieure elle-même ne croyait voir que lutins et démons. Les Magistrats de Lille envoyèrent des sergents visiter le cloître de l'hôpital, firent comparaître la directrice devant eux et l'interrogèrent. Elle avait bien réponse à tout, toutefois comme elle voyait que l'orage grossissait, que ses accusateurs étaient puissants et qu'elle ne sortirait pas nette de cette aventure bruyante et scandaleuse, elle jugea à-propos de se dérober aux poursuites, et elle se sauva à Gand.

Au moment où ces incidents avaient lieu, notre lilloise venait de dépasser l'âge de 46 ans ; on pouvait supposer son imagination plus refroidie, son esprit moins ardent, sa pensée plus calme ; il n'en était malheureusement rien. Elle ne fut pas plus tôt à Gand qu'elle prétendit que Dieu lui découvrait de grands secrets. Dans une course qu'elle fit à Malines, elle rencontra un M. de Cort qui devint son ami fidèle, un ami selon ses vœux extatiques. Ce fut, pour ainsi dire, son premier enfantement spirituel, et, chose étonnante, il lui causa tout autant de douleurs et de tranchées qu'un enfantement réel. C'est elle-même qui se vantait de ce singulier effet qu'elle ressentait chaque fois qu'elle faisait une nouvelle conversion à sa doctrine. Ses partisans en plaisantaient même quelquefois. On raconte (1) qu'un jour que Mlle Bourignon s'entretenait avec M. de Cort et son archidiacre, de leurs sentiments chrétiens et de leur bonne et nouvelle résolution, le premier faisait remarquer qu'il avait causé à sa mère spirituelle de plus grandes douleurs que le second, lorsqu'ils naquirent tous deux à la vie selon Dieu ; l'archidiacre, regardant M. de Cort gros et obèse, tandis qu'il était lui-même petit et maigre, lut dit en riant : « Ce n'est pas merveilles que notre mère ait souffert plus de travail pour vous que pour moi, vous êtes un si gros enfant, au lieu que j'en suis un tout petit. »

Ce M. de Cort, qui se disait inspiré par des visions ou des révélations, avait entrepris de dessécher l'île de Noordstrant, dans

(1) *Vie continuée de Mlle Bourignon*, p. 235.

le pays de Holstein, que la mer avait inondée. Il y fit de grandes dépenses dans le but de ménager sur cette terre reconquise une retraite aux *Amis de Dieu* persécutés ; c'est ainsi qu'il appela ses prosélytes et ceux de sa mère spirituelle. Pour mettre à exécution ce projet autant que possible, il vendit une terre dans son île à la Bourignon qui se prépara à s'y retirer en 1668 après qu'elle aurait publié à Amsterdam son ouvrage intitulé : *La Lumière du Monde*.

De Cort, son ami dévoué, attira dans Noordstrant des jansénistes de France, de Flandre et de Hollande, et leur en céda une partie, puis il eut maille à partir avec la maison de l'Oratoire de Malines dont il était sorti ; de grands procès surgirent tout-à-coup contre lui ; au mois de mars 1669, sur les poursuites du célèbre janséniste de *Saintamour*, qui se faisait appeler *Louis Gorin*, le disciple de notre Antoinette fut emprisonné à Amsterdam après avoir été rudement censuré par un évêque, apparemment celui de Castorie, et traité d'hérétique et d'homme adonné à la boisson et à d'autres défauts. Il resta six mois détenu et ne recouvra la liberté que par hasard ; il se sauva dans son île, où il mourut empoisonné le 12 novembre 1669 après avoir institué, pour son héritière universelle, son amie Antoinette Bourignon.

Le séjour que cette dernière fit à Amsterdam avec son cher prosélyte avait été plus long qu'elle ne pensait. Sur cette terre de la liberté où toutes les croyances se faisaient jour, elle crut un instant faire triompher ses dogmes, parce qu'elle y fut visitée par toute sorte de monde, y compris de prétendus *prophètes* et *prophétesses*, des anabaptistes, des rabbins et jusqu'à des sorciers de profession. Elle eut quelques rapports avec Labadie et ses disciples, mais elle ne s'accorda pas plus avec eux qu'avec les Cartésiens qu'elle combattit après avoir conféré avec Heydan et Burmann. Il n'est pas jusqu'aux Trembleurs qui ne rompirent des lances avec elle. Benjamin Furli, négociant anglais établi à Rotterdam, quaker mitigé, la rétorqua et s'attacha à lui prouver qu'elle se contredisait. Chaque parti avait voulu amener à lui Antoinette et sa fortune ; elle-même voulait les convertir tous, mais elle manquait de la souplesse qui attire, de la douceur qui entraîne. Elle était d'un absolutisme d'opinion très-prononcé ; elle ne souffrait pas de partage dans la direction des esprits et des consciences, elle ne put donc trouver aucun allié dans les sectes qui divisaient la Hollande.

On lui suscita mille procès pour l'empêcher de jouir de la succession de son disciple de Cort; et s'il y eut des gens ardents contre ses erreurs, il y en eut aussi dont le zèle pour ses biens ne fut pas moins intrépide. On criait contre sa doctrine un peu par esprit de religion, beaucoup par convoitise pour l'héritage de l'ex-oratorien.

Toutes ces contrariétés qui s'accumulèrent lorsqu'elle atteignait l'âge de 55 ans, la rendirent malade. En 1671, elle quitta la Hollande pour aller en l'île de Noordstrant. Elle s'arrêta dans diverses localités du Holstein, et, à chaque étape, elle fut obligée de congédier quelques disciples Bourignonistes qui s'étaient rangés sous ses drapeaux, plutôt pour jouir de leurs aises et d'une bonne vie, que pour former un noyau de nouveaux et purs chrétiens.

Ce fut vers cette époque qu'elle se procura d'une imprimerie qu'elle traîna partout avec elle, afin de mettre au jour ses idées nouvelles. Sa plume infatigable courait jour et nuit et l'abondance de ses pensées était telle qu'elle ressemblait à un torrent débordé. Elle inondait la Hollande de ses livres imprimés en français, en flamand et en allemand. La singularité de la forme de ses ouvrages n'était comparable qu'à celle du fond. Toujours lilloise de cœur, malgré son exil et son éloignement de sa ville natale, elle avait fait graver une marque particulière à laquelle on reconnaît ses œuvres : tous ses volumes (et ils sont nombreux) portent, sur le titre, une vignette représentant un grand écu au centre auquel on voit une fleur de Lys d'argent dans un champ de gueules; autour on lit : *Les armoiries de la ville de Lisle, sur la rivière de la Lys, en Flandre*. Le blason de la cité lilloise porte en effet une fleur de Lys, mais cette ville n'est point assise sur la Lys, elle est baignée par la Deule qui se jette dans la première de ces rivières, entre Comines et Armentières. Antoinette a voulu rapprocher de la Lys, rivière, la fleur de Lys du blason, et pour cela, meilleure citoyenne que géographe, elle s'est laissée aller à commettre une erreur topographique de trois lieues.

Ses dogmes ainsi répandus à profusion par la presse, lui attirèrent de vives répliques; elle se vit horriblement diffamée, dans ses mœurs et ses doctrines, par de véritables libelles. Elle se défendit dans un nouvel ouvrage intitulé : *Témoignage de vérité*; mais, non contente de se disculper, elle y attaquait elle-

même les gens d'église. Ce n'était pas le moyen de rétablir la paix. Deux ministres Luthériens s'acharnèrent à elle et publièrent hautement qu'on avait décapité et brûlé des gens qui ne l'avaient pas autant mérité qu'elle : il ne fut pas question de la faire marcher au supplice, mais ils obtinrent du moins qu'on lui interdît de se servir de son imprimerie.

A compter de cet instant et dans les huit dernières années de son orageuse carrière, Antoinette Bourignon ne mena plus qu'une vie errante et tourmentée. Le 12 janvier 1672 (vieux style), elle est en Holstein proche du château de Gottorp. Le 1^{er} juin de la même année, elle écrit encore du même lieu. En décembre 1673, elle se retire à Flensburg, jolie ville de Danemark (et non à *Strasbourg* comme le dit par erreur la *Biogr. universelle*) ; on l'y découvre, le peuple est animé contre elle d'une fureur extrême, on la traite de sorcière et de *Circé*, et elle se trouve heureuse de pouvoir se dérober secrètement aux avanies que la haine lui prépare. Le 27 janvier 1674, elle est à Husum, à 8 lieues de Sleswick ; en 1675, elle s'y retrouve encore ; elle était à Sleswick même le 11 mars 1676. C'est là qu'elle crut devoir faire une profession de foi publique pour tacher de désarmer l'opinion qui s'acharnait contre elle (1).

(1) « Confession de foy et de religion faite publiquement par Antoinette Bourignon sur les doutes qu'on pourroit avoir et de sa croyance et de sa religion.

» 1. Je suis chrétienne ; et je crois tout ce qu'un vray chrétien doit croire. — 2. Je suis baptisée dans l'église catholique, au nom du Père, du Fils et du Saint-Esprit. — 3. Je crois les douze articles du *Credo*, ou le symbole des Apôtres, et je ne doute d'aucun article d'iceluy. — 4. Je crois que Jésus-Christ est vray Dieu, et qu'il est aussi vray homme ; comme aussi, qu'il est le Sauveur et le Rédempteur du monde. — 5. Je crois en l'Évangile, aux saints Apôtres, et en toute la sainte Écriture, tant le vieux que le nouveau Testament.

» Je veux vivre et mourir en tous les poincts de cette croyance, ce que je proteste devant Dieu, et devant tous les hommes à qu'il appartiendra.

» En foy de quoy j'ai signé cette miesmé Confession de ma main, et cachettée de mon cachet.

A Sleswyck, ce 11 mars 1675. » L. S.

ANTOINETTE BOURIGNON.

Persécutée et poursuivie de ville en ville, elle est enfin forcée de quitter le Holstein et de se réfugier à Hambourg où elle se trouve le 28 avril 1676 pour y pouvoir répondre en repos au livre de maître *Orew*, prédicant de Flensburg; on avait ordonné qu'on lui rendit ses presses et ses livres, mais on les retenait encore au château de Gottorp. Elle ne fut réellement en sûreté à Hambourg qu'autant qu'elle y vécut ignorée; à peine sut-on sa retraite qu'on chercha à s'assurer de sa personne, et qui sait ce qui serait advenu si elle était tombée aux mains de ses ennemis ?

Au mois de juin 1677, elle gagne l'Oostfrise où le baron de Lutzbouurg lui accorde sa protection, dont elle se sert bientôt pour arriver à la direction d'un hôpital auquel elle consacre pendant quelque temps ses soins et son industrie, mais non son argent. C'est à Lutzbouurg, en 1678, qu'elle échappe à une maladie mortelle dont elle se remet après qu'on avait courir le bruit de sa mort. Elle y passe encore l'année 1679, mais il paraît que le rétablissement de sa santé réveille ses persécuteurs qui reviennent à la charge contre elle et la contraignent de chercher une nouvelle retraite. Ce fut la dernière : elle retourne en Hollande au commencement de 1680, se rend à Franeker, dans la province de Frise, et y meurt le 30 octobre de la même année, à l'âge de 64 ans.

Tels furent les *principaux* incidents de la vie accidentée, orageuse et militante d'Antoinette Bourignon ! Nous disons les *principaux*, parcequ'il deviendrait difficile et même insipide de raconter toutes ses courses, ses campements, ses démenagements et ses séjours. Nous en avons dit assez sur ses aventures pour montrer que cette fille extraordinaire a résumé en sa personne autant d'aventures que qui que ce soit. Arrivons maintenant à ses doctrines.

La prétention d'Antoinette Bourignon était de convertir les fidèles et d'en faire de *vrais chrétiens*, sans s'inquiéter s'ils étaient catholiques romains, calvinistes, luthériens, ou autres sectaires. Elle voulait des *chrétiens de cœur*, peu importait, selon elle, la forme extérieure du culté; dans sa pensée, Dieu voulait être adoré *en esprit et en vérité*. Elle ajoutait qu'on avait abusé jusqu'alors des choses sacrées, que la véritable église était éteinte et que Dieu lui avait ordonné de la rétablir. Le but de ses ouvrages était de conduire ses sectateurs à une perfection imaginaire et



de les faire renoncer à toute liturgie, en faveur d'un culte intérieur et mystique.

Cette réformatrice se donnait le titre de *mère*, comme on a vu certaines saint-simoniennes le faire en 1830, et elle appelait chacun de ses correspondants *mon enfant*. Il y avait quelque idée communiste dans son plan de réforme, car elle disait, en parlant de ses livres, à un de ses sectaires : « H ne les faut payer, » puisque tout doit être *commun* entre les *vrais chrétiens*, à » quoy vous aspirez. »

Elle signait, en écrivant à ses prosélytes : *belle qui cherche* (sic) *votre bien*, ou *celle qui aime votre ame* ; ou encore : *celle qui aime la perfection de votre ame* ; ou enfin : *votre mère en Jésus-Christ*. En somme, la prétention d'Antoinette Bourignon n'aspirait à rien moins qu'à *imiter le Christ*, à arriver à la simplicité de sa doctrine et à la sainteté de sa vie. Elle appelait cela, dans son langage mystique, *édifier Jérusalem*. Malheureusement, son esprit faussé et visionnaire démolissait la religion acceptée pour bâtir celle qu'elle rêvait, et c'est ce qui fait qu'elle a parcouru une folle vie terminée par une triste mort.

Cette fille extraordinaire avait les opinions les plus bizarres sur les hommes et les choses du vieux Testament, et elle les émettait avec une sorte de naïveté audacieuse qu'on ne comprend guères dans une personne du sexe et dans une personne dévote. Ainsi, pour donner au lecteur un échantillon de la singularité de sa tournure d'esprit, nous relaterons ici sa manière de voir et de penser sur notre premier père.

Elle prétendait que l'homme avait été créé double, et qu'Adam portait les marques des deux sexes ; selon elle, il n'eut tenu qu'à lui de se reproduire tout seul dans le Paradis terrestre, si Dieu n'eut profité de son sommeil pour en ordonner autrement en lui créant une compagne. D'après ses visions, la Bourignon recevait toutes les semaines la visite de la Vierge, des anges et des anciens patriarches. Adam surtout lui apparaissait le plus souvent, en *costume du temps*, et comme alors il n'avait rien de caché pour ses amis, il se montrait tel qu'il était sorti des mains du Créateur et avec les apparences du double sexe (1).

(1) Cette vision extatique est tant soit peu renouvelée des Grecs ;

Nous laisserons ici parler l'auteur de la *Vie continue de M^{lle} Bourignon*, sur les révélations qu'elle eut au sujet d'Adam : nous préférons citer textuellement, en élaguant même au besoin, que d'expliquer nous-mêmes les extases de la visionnaire lilloise :

« Dieu lui représente dans l'esprit, sans l'entremise des yeux corporels, qui auraient été accablés sous le poids d'une si grande gloire, la beauté du premier monde... Il lui fit paraître, de la même manière spirituelle, Adam, le premier homme, dont le corps était plus pur et plus transparent que le cristal, tout léger et volant, pour ainsi dire; dans lequel et au travers duquel on voyait des vaisseaux et des ruisseaux de lumière qui pénétraient du dedans en dehors par tous ses pores, des vaisseaux qui roulaient dans eux des liqueurs de toutes sortes et de toutes couleurs, très vives et toutes diaphanes, non-seulement, d'eau, de lait, mais de feu, d'air et d'autres. Ses mouvements rendaient des harmonies admirables : tout lui obéissait, rien ne lui résistait et ne pouvait lui nuire. Il était de stature plus haute que les hommes d'à-présent; les cheveux courts, annelés, tirant sur le noir, la lèvre de dessus couverte d'un petit poil; et, au lieu des parties bestiales, que l'on ne nomme pas, il était fait comme seront rétablis nos corps dans la vie éternelle, et que je ne sais si je dois dire. Il avait dans cette région la structure d'un nez, de même forme que celui du visage; et c'était là une source d'odeurs et de parfums admirables. De là devaient aussi sortir les hommes dont il avait tous les principes dans soi; car il y avait dans son ventre un vaisseau où naissaient de petits œufs, et un autre vaisseau plein de liqueur qui rendait ces œufs féconds. Et lorsque l'homme s'échauffait dans l'amour de son Dieu, le désir où il était qu'il y eut d'autres créatures que lui pour louer, pour aimer et pour adorer cette grande majesté. (Ici se trouve un passage que nous n'osons transcrire) « Et cet œuf, rendu fécond, sortait quelque temps après, par un canal, hors de l'homme, et venait peu après, à éclore en homme par fait. »

C'est le rêve de Platon sur l'Amour. Il est seulement plus ingénieux chez le philosophe de l'antiquité. Selon lui, l'homme avait été créé double primitivement; Dieu le dédoublait, et depuis lors, les deux porteurs de ce tout ont une tendance invincible à se rapprocher.

Le nez central du premier homme de la façon de M^{me} Bourignon (1) ne semble-t-il pas de la même famille que l'œil supplémentaire formant l'extrémité de la queue des *fourriéristes* ? La visionnaire de Lille a peut-être fourni à l'imagination du réformateur du 19^e siècle la première idée de son perfectionnement humain. Seulement, du temps de la Bourignon il n'existait pas de *Charivari* pour vulgariser ses visions, comme on l'a fait pour celles des disciples de Fourier.

Notre visionnaire avait sur l'Antéchrist et sur les esprits intrubés des opinions si singulières que nous ne nous permettrons pas de les rapporter ; il faudrait parler trop longtemps en latin, langue qui, selon Boileau, brave l'honnêteté. Son imagination lui avait aussi créé un Paradis bizarre. Elle disait qu'il se ferait une éternelle multiplication du genre humain dans les cieux, où les bienheureux anges sont continuellement occupés eux-mêmes à multiplier leur espèce, et qu'ils agiront de même pendant toute l'éternité. Il est vrai que la mystique Antoinette pensait, sans doute à cause de son état de demoiselle, que cette multiplication se ferait par un pur acte de l'amour de Dieu et sans aucun mélange des sexes. Ce n'est guères que par là que son Paradis diffère de celui de Mahomet qui promet à tous ses fidèles croyants la jouissance éternelle d'innombrables et charmantes houris.

En voilà bien assez sur les opinions mystiques de la singulière Antoinette Bourignon. Passons à quelques remarques particulières sur sa personne et ses goûts.

Antoinette Bourignon est accusée par ses contemporains d'avoir eu l'humeur bilieuse et chagrine. Elle a quelquefois fait preuve d'avidité et d'avarice ; elle ne donnait jamais rien aux pauvres, disant qu'ils pouvaient mal user de ses aumônes, et qu'il ne fallait employer que pour la plus grande gloire de Dieu les biens qu'il nous avait octroyés, c'était l'*Ad majorem Dei gloriam* mal compris et encore plus mal expliqué. Cependant elle

(1) Cette opinion étrange du second nez d'Adam si singulièrement placée, a été analysée par Beyer (*Memor. libr. rarior*, 1794, p. 39), qui la rapproche de celles d'Agrippa, de Fludd et de Boorlandt, lesquels assuraient que le serpent tentateur d'Eve étoit un phallus. C'est aussi le sentiment émis par Rabetais, (liv. 4, ch. 38.)

lâissa en mourant tout son bien à l'hôpital de Notre-Dame-des-Sept-Douleurs ou *Stappaerts* de Lille, dont elle avait été directrice durant quelques années de sa jeunesse.

Ainsi que nous l'avons dit, Antoinette était née fort laide, mais par un des privilèges de la laideur, elle conserva longtemps l'air jeune et l'on ne lui donnait guères que quarante ans quand elle en comptait plus de soixante. Elle ne porta jamais de lunettes, même dans les dernières années de sa vie. Elle ne voulait permettre à personne de faire ni son portrait, ni son buste. Elle donnait pour motif de ce refus, que ce serait faire preuve de vanité que d'y consentir, et qu'il y aurait péril à le faire parce que ses persécuteurs la reconnaîtraient partout où elle se réfugierait. La véritable cause du refus n'était pas là : toute visionnaire qu'elle était, elle avait son amour-propre féminin, et comme son physique était peu flatteur, que son visage, en un mot, pouvait être classé parmi ceux qu'on désigne vulgairement comme des *remèdes d'amour*, elle ne voulait pas qu'on répandît son image dans le public. Quant à elle, elle ne craignait pas de se produire, parce qu'elle parlait bien, avait de la vivacité et une sorte d'inspiration et d'entraînement qui faisaient par moment oublier sa laideur (1).

Elle prétendait, et l'auteur de sa *Vie continuée* assurait également, qu'à chaque événement important de sa vie, à sa naissance, à son avènement à la qualité d'auteur, à sa mort même, on vit paraître une comète : son biographe, qui voulait la relever, en rapportant ce dernier fait, ne voit pas qu'il la classe au nombre des grandes calamités du monde qui ont été ainsi annoncées par des apparitions de météores célestes.

Sans avoir jamais appris les règles de la poésie, Antoinette Bourignon se mêla de faire des vers ; elle se croyait inspirée pour cela comme pour la propagande du Néo-Christianisme. Ses vers

(1) Quelqu'elle, ait pu faire, on est parvenu à saisir ses traits, car nous avons un portrait de cette femme bizarrement célèbre, gravé par A. Gansj, artiste hollandais ; il est assez rare : son format est in-4°. Il a été gravé d'après un croquis fait de mémoire par Pierre Poirat, quelques années à la suite de la mort de celle dont il fut un des plus chauds admirateurs.

étaient si peu réguliers qu'on a généralement pris le parti de les supprimer dans ses ouvrages.

La secte des Bourignonistes, dont on ne parle plus aujourd'hui, a fait quelques progrès en Écosse où elle a été combattue par le docteur Cockburn ; en Hollande elle a été attaquée par Leclerc, Jurieu et même Bayle : les principaux prosélytes de notre enthousiaste furent *C.-B. de Cort*, mort avant elle et dont nous avons parlé ; *Noëls*, secrétaire du célèbre évêque d'Ypres, Jansénius ; *Nicolas Henning*, le plus capable de tous ; *Seckendorf*, qui défendit la mémoire de la réformatrice à Leipsic en 1687 ; *Pierre Potret*, théologien protestant, zélé disciple d'Antoinette ; le docteur *Swammerdam* avec lequel elle correspondait en 1674. Enfin elle déclare dans une lettre du 21 août 1677 qu'elle a eu jusqu'à cinq cents disciples dans son logis, qu'ils y ont entendu la voie du salut, mais qu'ils ne l'ont pas voulu suivre.

I. Le premier ouvrage qu'Antoinette ait mis au jour est une *Lettre au doyen de Lisie touchant l'estat du monde et les jugemens de Dieu*. Imprimée à Amsterdam, 1668. In-2° (1).

II. *Traité de l'aveuglement des hommes et de la lumière née en ténèbres*. Amsterdam, 1668, in-8°, 4 parties. En français et en flamand.

III. *Les tombeaux de la fausses théologis*. 4 part. en français et en flamand.

IV. *L'innocence reconnue et la vérité découverte*. En français ; avec une lettre à un P. de l'Oratoire, en flamand. (Ouvrage adressé au grand Arnauld).

V. *La lumière du monde*. 3 part., en flamand.

VI. *L'avertissement contre les Trembleurs*. En flamand.

VII. *Le Testmoinage de vérité*, rendu sur la vie et mœurs de la damoiselle *Antoinette Bourignon* contre les mensonges et calomnies qu'on avait faites d'elle et de ses écrits. En allemand.

(1) Réimpr. dans la 2^e part. de la *Lumière née en ténèbres*, dont elle fait la 5^e lettre.

VIII. *La Pierre de Touche*. En allemand, français et latin.

IX. *Du nouveau Ciel et du règne de l'Antichrist*.

X. *Le Renouveau de l'Esprit Évangélique*.

XI. *Traité admirable de la solide vertu*. 1^e partie écrite en 24 lettres à un jeune homme ; 256 pages. 2^e partie en 18 lettres à diverses personnes ; 324 pages. *Amsterdam, Arents, 1676-1678*, petit in-8°, 2 vol.

XII. *Confusion des ouvriers de Babel. Traité recueilli des lettres de feu (sic) Mlle Antoinette Bourignon*. *Amsterdam, 1684*, pet. in-8° de 112 pages.

XIII. *La Vie d'Antoinette Bourignon, écrite partie par elle-même partie par une personne de sa connaissance*, dans les traités dont on voit le titre à la page suivante. (Ces traités sont la *Préface* par Pierre Poiret, ministre ; la *parole de Dieu*, par elle-même ; sa vie extérieure par elle-même ; sa *vie continuée*, par P. Poiret). *Amsterdam, Arents, 1683*, 2 vol. in-8°.

Le fameux ministre Pierre Poiret, grand partisan de Descartes, a tenté de réduire en système les vagues rêveries de notre visionnaire dans un ouvrage considérable, paru sous le titre de l'*Œconomie de la nature* ; il a joint la vie de cette fille extraordinaire, qu'il compare à sainte Thérèse. *Amsterdam, 1686*, 24 vol. in-8°. — Madame de Bolly, auteur de l'article *Bourignon* dans la *Biographie universelle* fait observer avec justice qu'il est assez piquant de voir que le même P. Poiret ait donné plusieurs éditions des ouvrages de madame Guyon.

Antoinette Bourignon n'a pas seulement fait gémir la presse par ses nombreux volumes, elle a encore été le sujet de plusieurs ouvrages aussi singuliers que les siens. Le célèbre bibliophile belge Van Hulthem regardait comme le plus rare des opuscules publiés par le baron Le Roy, celui intitulé : *Predictio Anthonia Burignon de vastatione urbis Bruzellarum : ex collectaneis Jac. Baronis Le Roy et S. R. I. topographæ S. Lambertii*. (Amstelodami, 1696). pet. in-8° de 13 pages.

On trouve encore dans les *Actes des sçavans de Leipsiok* du mois de janvier : *Lipsia, 1686*, in-4° un mémoire sous le titre : *De Antonia Burignonâ relatio*, qui est attribuée à Guy-Louis de See-

kendorf, gentilhomme allemand luthérien. Enfin, dans le tome 3 de la *Bibliothèque des Enchanteurs*, par G.-C. Horst, Mayence, 1821, 6 vol. in-8° (en allemand) on lit un article sur *M. Oufle et Mlle Anth. Bourignon*. Il appartenait aux illuminés allemands de s'occuper de cette inspirée et de la mettre à la suite de Faust, des possédées de Loudun et des imaginations de M. Oufle.

S'il y a quelque chose qui frappe le lecteur d'étonnement après qu'il est entré dans les secrètes pensées de l'enthousiaste lilloise, c'est précisément le lieu de sa naissance. Qu'une italienne, qu'une espagnole, qu'une fille de la Provence ou de l'Aquitaine possède une de ces imaginations qui s'égarant dans les nuages de la vision ou de l'extase, cela se comprend facilement; le sang chaud du midi coule dans ses veines, ses sens sont excités par les effluves d'une riche et puissante nature, sa tête peut s'exalter sous les rayons d'un soleil toujours brulant ou à la vue d'une belle mer azurée et étincelante; mais que de tels écarts d'imagination se produisent sous le ciel brumeux de la Flandre, au milieu d'une atmosphère épaisse et lourde, voilà ce qui a droit de surprendre. Le sol du Nord n'a jamais passé pour être la terre du fanatisme. Et cependant, la ville de Lille compte encore une femme d'une exaltation singulière; c'était la nommée *Vincré*, vivante en 1748, dont il est question dans le livre assez rare intitulé : *Avis charitable* (par Poiret). *Lège*, 1749, in-12. — Nous reviendrons un jour sur ce sujet qui mérite aussi d'être traité avec quelque étendue. C'est bien assez de la Bourignon pour cette fois.

A. DINAUX.





HOMMES ET CHOSES.

Le général comte Merlin.*

Les personnes de la génération nouvelle qui ont occasion de lire des notices historiques sur nos généraux de la République et de l'Empire sont naturellement frappées des immenses pérégrinations où les entraînait alors la carrière des armes. Ainsi on les voit courir des bords de l'Adige ou du Pô sur les bords du Nil, de l'Égypte en Autriche, en Prusse, en Pologne, de là en Espagne et de Madrid à Moscou. Ceux qui survécurent à ces grandes pérégrinations et à ces mémorables campagnes n'ont pu jouir que pendant leurs dernières années des honneurs et des grades gagnés sur le champ de bataille et d'un repos si noblement mérité.

* Nous avons publié, en son temps, dans les *Archives du Nord*, une remarquable notice de M. Mignet sur le célèbre jurisconsulte Merlin; nos lecteurs nous sauront gré sans doute de leur offrir aujourd'hui une biographie de son fils, le général Merlin, sortie de la plume de M. Saint-Angé, l'un des rédacteurs du Journal des Débats, qui parle si bien des hommes et des choses de guerre. Le fils de l'illustre auteur du *Répertoire de la jurisprudence*, était né à Douai le 27 décembre 1778; il fut un des braves nombreux sortis de cette ville, et il va grossir le nécrologe des généraux douaisiens où sont inscrits les d'*Acoust*, *Cambras*, *De Cauw*, *Conroux*, *Durutte*, *Scalfurt* et *De Warengien*. Le vénérable général *Delecamp* de *Champvert*, aujourd'hui président de la Société du Nord à Paris, a seul survécu à cette phalange d'officiers généraux entantée par la cité de Douai à l'époque des grandes guerres de la Révolution et de l'Empire.

Le musée de Douai possède un beau portrait du savant Merlin, peint par *Hilaire Lebrun* et donné à la ville par le comte Eugène Merlin, son fils. Espérons que les traits de ce dernier ont été conservés dans sa famille et qu'un jour la guerrier figurera auprès du jurisconsulte dans la galerie douaisienne.

A. D.

C'est la l'histoire du lieutenant-général comte Merlin, fils du célèbre juriconsulte qui fait encore autorité au palais. Dès l'âge de quinze ans, il part pour l'armée parmi les volontaires de 1792, lorsque l'Assemblée Nationale proclama la patrie en danger. Son instruction le fit bientôt remarquer de ses chefs, et en 1794 il était attaché à l'état-major du général Cambrai à l'armée de la Vendée. Il se distinguait au combat sanglant de Montaigu, si désastreux pour les troupes républicaines. Il voyait le feu pour la première fois, et il y gagna son premier grade d'officier.

Sous-lieutenant au 10^e hussards, à l'armée du Rhin, il y fait campagne jusqu'à la paix de Campo-Formio, conquise sur la route de Vienne par Bonaparte, général en chef de l'armée d'Italie, qui terminait ainsi son admirable campagne de 1796 et 97.

Lieutenant à dix-neuf ans, il obtient l'honneur d'être choisi par Bonaparte pour un de ses aides de camp. et il s'embarque avec lui pour l'Égypte en 1798. Dans ce brillant état-major, dont tous les membres devinrent illustres, il eut pour camarades Junot, Duroc, Lavalette, Eugène de Beauharnais, depuis vice-roi d'Italie, et Louis Bonaparte, le futur roi de Hollande. Il prit part à toutes les opérations de cette étonnante campagne d'Égypte et de celle de Syrie, non moins extraordinaire, malgré l'insuccès de Saint-Jean-d'Acres. Il assistait à la bataille des Pyramides, à celle d'Aboukir, aux sièges de Saint-Jean-d'Acres et de Jaffa. Il se fit remarquer dans l'expédition de Syrie, à la suite de laquelle Bonaparte le nomma capitaine.

Le contre-amiral Sidney Smith, qui commandait le blocus des côtes d'Égypte et de Syrie, entraisoit parfois en pourparlers avec l'armée française. Le capitaine Merlin, dans une de ces circonstances, ayant été envoyé vers lui par le général en chef comme parlementaire, Sidney Smith se fit un matin plaisir de lui remettre une collection de journaux où se trouvait le détail de nos désastres, la défaite de Jourdan, la retraite de Moreau sur le Rhin, l'invasion du Souwaroff en Italie, ainsi que nos revers à Novi et à la Trébia. Depuis longtemps l'armée d'Égypte ne recevait point de nouvelles de France, toutes les communications étant rigoureusement interceptées par les croisières.

Le général Merlin a toujours attribué, et avec raison, à cette communication de Sidney Smith la résolution prise par Bonaparte de retourner en France. Mais le général voulut auparavant dissiper l'orage qui se formait sur la plage d'Aboukir, où venait de débarquer une armée immense, commandée par le grand-vizir. Cette armée étant détruite et la victoire affermissant la situation de l'armée d'Égypte, Bonaparte s'embarqua sur une des frégates qui lui restaient encore. Son aide de camp Merlin fut du petit nombre de ceux qu'il emmenait avec lui dans cette traversée presque miraculeuse où sa fortune le déposa sur la côte française dans le petit port de Fréjus. Il devait débarquer plus tard près de la même plage, à son retour de l'île d'Elbe ; mais ce fut alors la dernière faveur de sa fortune.

Après la bataille de Marengo, le Premier Consul ayant réduit son état-major, Merlin passa aide de camp du général Dupont, chef d'état-major du général en chef Brune, à qui Bonaparte avait laissé le soin de terminer la reprise de possession de l'Italie septentrionale. A la bataille de Mincio, Merlin fut nommé chef d'escadrons au 4^e hussards en 1802, régiment qu'il alla rejoindre dans le Hanovre, pays occupé par les troupes françaises depuis la rupture de cette paix d'Amiens qui ne fut qu'une courte trêve.

Merlin fait avec son régiment la campagne d'Autriche en 1805, celle de Prusse en 1806, celle de Pologne en 1807, et il se trouva aux batailles d'Austerlitz, d'Iéna, de Friedland. Il cita la prise de Lubeck, où Blücher s'était retranché avec les débris de l'armée prussienne, comme une des affaires les plus acharnées auxquelles il se fût trouvé.

Après la paix de Tilsit, devenu major de son régiment, ce qui répond à notre grade actuel de lieutenant-colonel, il commandait le dépôt du corps à Malines, en Belgique, lorsqu'une armée anglaise opéra, en 1809, pendant la seconde campagne d'Autriche, un débarquement à Flessingue, à l'embochure de l'Escaut, pour aller détruire la flotte d'Anvers, qui toutefois ne fut pas atteinte. Il fut aussitôt appelé au noyau d'armée qui formait le maréchal Bernadotte à Anvers, et il y commanda la ligne des avant-postes jusqu'au départ des Anglais.

Nommé alors colonel du 1^{er} hussards à l'armée d'Espagne, il fit à la tête de ce régiment la campagne de Portugal, en 1810, sous les ordres de Masséna. Cette rude campagne lui valut la croix d'officier de la Légion-d'Honneur. Il était légionnaire de la création, lors de la première distribution des croix faite par l'Empereur au camp de Boulogne. Après la bataille de Fuentes de Onoro, gagnée par le duc de Wellington, quoique notre cavalerie eût enfoncé ses carrés, le colonel Merlin fit partie de l'armée dite du Nord, en Espagne, sous les ordres des généraux Dorsenne et Caffarelli, et pendant toute l'année 1811 il commanda fréquemment les colonnes mobiles envoyées contre les guerillas et les insurgés, spécialement contre le curé Mérino, alors célèbre, et qui avait réuni sous ses ordres une bande de 4,000 hommes. Lorsque le maréchal Marmont reprit l'offensive contre Wellington, à la bataille de Salamanque ou des Arapiles, le colonel Merlin, à qui l'on avait donné le commandement de deux régiments de cavalerie, avait été chargé de conduire ce renfort au maréchal. Il ne put arriver que dans la nuit après la bataille, et il forma l'arrière-garde de l'armée, arrêtant par sa valeur et ses bonnes dispositions la poursuite d'un ennemi victorieux. Sa belle conduite lui valut d'être mis à l'ordre de l'armée.

A la sortie de cette bataille malheureuse, tous les corps d'armée ayant été réunis sous les ordres du roi Joseph qui avait pour major-général le maréchal Jourdan, Wellington fut contraint en 1812 de battre en retraite à son tour et de rentrer en Portu-

gal. Dans sa retraite, qui fut pénible et périlleuse, il était vivement poursuivi par notre cavalerie, et, dans un engagement très-vif, le colonel Merlin fit prisonnier le général Paget qui commandait la cavalerie anglaise.

Appelé à l'armée d'Allemagne en 1813 avec le grade de général, il commandait une brigade dans la division de cavalerie du général Arrighi, duc de Padoue. Il assista aux batailles de Leipsick et de Hanau. Le maréchal Marmont, sous les ordres duquel il se trouvait à la désastreuse retraite de Leipsick, disait de lui : « Merlin est du petit nombre d'officiers qui se battent aussi bien dans la mauvaise que dans la bonne fortune. »

Le général Merlin ayant été nommé, sur la fin de 1813, colonel du 4^e régiment des gardes d'honneur, fut chargé de tenir garnison à Mayence, où il se trouva bloqué jusqu'à la paix de 1814. Resté sans emploi pendant la première Restauration, il sortit de sa retraite à la nouvelle du retour de l'île d'Elbe, et avant même que l'Empereur fût rentré, le 20 mars, à Paris, Merlin signala son dévouement par un trait d'une singulière audace. Il alla prendre possession du fort de Vincennes, n'ayant pour toute force avec lui que son aide de camp et deux gendarmes qui le suivaient comme ordonnances. Le plus curieux, c'est que le général qui commandait le château pour Louis XVIII fit dresser une capitulation pour ne rendre la place que dans les formes. Chargé par l'Empereur d'organiser à Paris une réserve de cavalerie qui devait rejoindre l'armée plus tard, le général Merlin n'assistait pas à la bataille de Waterloo. Après cette bataille, il suivit les restes de l'armée sur la Loire, où fut opéré le licenciement.

Le général Merlin n'a pas été employé sous la Restauration. Il était suspect, il fut même poursuivi comme un des chefs de la conspiration dite du 19 août, en 1820, mais il fut mis hors de cause par la Cour des Pairs. Il a toujours protesté contre cette accusation ; s'il n'aimait pas le gouvernement, il tenait à honneur de ne point passer pour un conspirateur.

Rappelé au service après la révolution de 1830, par le roi Louis-Philippe, comme tous les anciens généraux de l'Empire, il commanda une brigade de cavalerie lors de la campagne d'Anvers, fut nommé lieutenant-général en 1832 et grand-officier de la Légion-d'Honneur en 1837. Son âge le rangea dans le cadre de réserve en 1846. Élu député par le département du Nord, il siégea de 1834 à 1837 dans les rangs de la majorité conservatrice, et fut nommé pair de France en 1838. Il est mort dans la présente année 1854, âgé de soixante-seize ans. Il fut jusqu'à ses derniers moments fidèle à ses principes et à ses amitiés politiques, et plein de respect pour la mémoire du roi Louis-Philippe.

Le général comte Merlin joignait aux vives habitudes et à la décision d'un ancien colonel de hussards un esprit d'ordre et un talent d'administration dont il a souvent donné des preuves dans

les circonstances difficiles qui se présentaient à la guerre pour subvenir aux besoins de sa troupe, contenir les habitants et en obtenir des ressources sans les opprimer. Dans la vie civile, c'était au plus haut degré un homme d'esprit, saisissant le fond des affaires et celui des intrigues de la politique avec une parfaite sagacité, de même que dans les phases de la guerre il savait embrasser d'un coup d'œil les chances que pouvait lui offrir le terrain du combat. En un mot, c'était un de ces militaires qui ne perdent rien de leur mérite en rentrant dans l'existence du citoyen.

SAINT-ANGE.

Variétés bibliographiques.

On sait ce qu'était à la fin du quinzième siècle l'éloquence de la chaire lorsque des orateurs, unis à un ridicule impérisable, tels que Maillard et Menot, se faisaient entendre ; sous le règne de Louis XIII, la prédication avait encore une allure qui n'était pas fort éloignée de ce qu'elle avait été sous Louis XI ; nous en trouvons la preuve dans un volume fort peu lu aujourd'hui, composé par un moine né à Arras, et intitulé :

Histoire sacrée des bon-heurs et mal-heurs d'Adam et Eve preschée en divers lieux par Nicolas Gazet, religieux de l'observance de Saint-François. Arras, Robert Maudhuy, 1616, 2 vol. petit in-8°, formant ensemble 800 pages environ. L'ouvrage est dédié à monseigneur Maximilien de Gand, seigneur de Rheningue, evesque de Tournay ; il est revêtu de l'approbation du provincial des Cordeliers et du obanoine d'Arras, Herby, lequel déclare que ces discours *se mettront utilement en lumière*. Les contemporains du bon père ne découvrirent rien de choquant dans ses homélies, elles ne scandalisèrent aucun de ses auditeurs ; elles ne doivent pas nous trouver plus difficiles. Quelques extraits textuels donneront une idée de cette œuvre :

« La femme est la chose que plus adore l'homme en ce monde.
» Un roy des Perse. Darius, collé à sa maitresse, a peine enduroit qu'elle luy levast la couronne de sa teste pour la mettre sur sa perruque, luy donnast des petites baffes et soufflets, les recevant à faveur, parce qu'il estoit comme collé par affection à sa concubine. . . . »

« La polygamie a mauvais fondement. Celuy qui en fut le premier autheur à sçavoir Lamech fut vigoureusement puny et talonné de plusieurs malheurs. Les rabbins disent qu'après le meurtre de son grand père Caïn, les deux femmes qu'il avoit espousées ne voulurent avoir sa cognoissance, ne luy rendre le devoir du mariage. Jugez du malheur du premier Polygame. Je ne scay si les Indois tiennent cette coutume de

» Micerinus, Egyptien, qui eut vingt femmes du roy Darius qui
» en avoit trois cent soixante, autant qu'il y a de jours en l'an,
» desquelles il eut cent et quinze enfans. Vne chose sçai-je
» bien que l'infame ruffien Mahomet a autorisé par son Alcoran
» et ses loix effrontées ceste polygamie. On peut remarquer sa
» prodigieuse lubricité, car il asseure en son Alcoran que Dieu
» luy a donné licence d'en prendre partout où il pourra sans
» scrupule et enqueste si elles sont parentes ou point, et confesse
» qu'il sentoit en soy la force de quarante hommes pour se don-
» ner du plaisir avec plusieurs concubines. J'ay horreur de ré-
» citer ces choses d'un si sale houc, mais je le fais pour rendre
» sa loy abominable à tous ceux qui en veulent juger sainement
» et pour rebarrer les libertins et hugnoteaux de la France
» qui ne chantent autre chose en leurs presches :

- » Vive l'amour, vive la flamme,
- » Vive l'homme qui prendra femme,
- » Tant plus il en espousera,
- » Tant plus grand envers Dieu sera.

Le révérend père Gazet décrit la physionomie du serpent ten-
tateur tout comme s'il l'avait vu, et vu de ses propres yeux ; il
sait fort bien que cet animal funeste « portoit teste de femme et
» couvroit le reste de son corps avec fueilles et branches de
» l'arbre sur lequel il estoit grimpé pour mieux jouer sa farse ;
» aucuns escrivent qu'il prit le corps d'un serpent couvert de
» mailles d'or resplendissant comme Q. Curtius dit s'en trouver
» semblables aux Indes.....

» Eve se laissa piper par le diable, et plusieurs de nous aus-
» quels il fait entendre que vesies sont lanternes, que les petits
» vers luyans sont chandelles, que festuz sont espingles, et que
» le blan est noir. »

Un des sermons les plus étranges de cet étrange livre est celui
dans lequel le moine, discutant point à point toute la conduite
de nos premiers parents, examine « pourquoi ils se firent des
» devantiers. » Cette question le conduit à une vive attaque
contre une secte qui prétendait remettre en honneur le costume
trop primitif d'Adam.

« Qui n'excommuniera ces hérétiques qui faisoient estat de
» marcher nus par les carrefours et rues publiques, hommes
» et femmes ensemblement, disant qu'ils imitoient l'innocence
» d'Adam et Eve devant le péché. Florimond de Remond, Con-
» seiller au Parlement de Bordeaux, raconte d'un ignorant en
» Boheme nommé Adam le Husteur, lequel dressa, en 1535,
» l'assemblée des Adamites éhontez, lesquels sont tous nus dans
» leur sinagogue qu'ils nomment Paradis terrestre. Ce n'est mer-
» veille s'ils estoient eschauffez pour se veoir pesle mesle bom-
» mes et femmes tous nus. Chemnitiuss raconte avoir veu leur
» sinagogue lan 1581, à Anvers (alors rebelle contre son prince
» naturel), où quand quelqu'un vouloit estre receu, on le faisoit
» mettre à nud (ô le grand pouvoir du diable sur telles ames)

» et en cet estat se promenoit à la vete des hommes et femmes
» une heure entière ; si au sortir de là il asseuroit n'avoir senti
» aucun chatouillement de la concupiscence charnelle, il estoit
» receu pour frere comme ayant acquis le don de perfection. Si
» au contraire il desclaroit avoir senty aucune esmotion inté-
» rieure de la chair revesche à l'esprit, on le renvoyoit (1).

» Touchant cet aveuglement, Alanus escrit qu'on vit en Hol-
» lanpe une très belle jeune fille ministresse se présentant toute
» nue en public pour faire quelque barangue, et comme on lui
» vouloit jeter une iuppe à l'Espagnole pour la couvrir, elle le
» rejetta, disant : Je n'ay pas affaire d'autre habit que celuy que
» le Christ mon espoux m'a donné. Que diray-je d'abondant ? Il
» adjoute de plus qu'on a veu faire des nocces où le marié et la
» mariée n'avoient d'autres couvertures que des fueilles des
» arbres. Au milieu de leur synagogue, il y avoit un arbre
» planté avec un serpent à l'entour. Ils disoient imiter Adam et
» Eve au Paradis terrestre. O abomination ! Qui n'aura en hor-
» reur ces Adamites, veu qu'Adam les convainc cherchant des
» fueilles et devantiens pour soy couvrir. On ne doit laisser im-
» puny ces éhontez, la justice ne les doit espargner. Olaus Ma-
» gnus ameisne un exemple notable qui advint l'an 1530 en la
» ville de Prusse de sept marchants qui menèrent sept garces
» toutes nues parmy les rues, mais la justice du lieu leur mett la
» main sur le colet et les condamne a estre eux-mêmes fouettéz
» tous nud par les carrefours, puis furent banniz du pays, belle
» execution de justice de laquelle il dit avoir esté spectateur. . . .
» Les Puritains d'Angleterre (souz couleur de chercher des chape-
» lets, croix et grains bénis du Pape) font despouiller nus les
» jeunes filles et dames honnestes, afin qu'à l'imitation des im-
» pudiques vieillards de Suzanne, ils se saouillent de leurs belles
» charnures, voire (ô crime horrible) osent bien fouiller aux
» parties plus secretes, comme raconte Mathieu de Lannoy en la
» traduction de l'histoire de la persécution d'Angleterre. Il faudroit
» aussi, en passant, blâmer ces dames et damoiselles françoises
» qui s'en vont rebrassées devant tout le monde et entrouvertes
» jusques à la ceinture, se decouvrant le sein nud et monstrant

(1) Une gravure de Bernard Picart, dans les *Cerémonies et coutumes religieuses*, représente une assemblée d'Adamites. L'histoire de cette étrange secte est encore à faire. Elle a été peut-être par nous un-à-fait éteinte. Il existe des Adamites dans les recoins les plus écartés de la Bohême, selon Grégoire (*Histoire des sectes religieuses*, 1815, t. I, p. 344) ; il y en aurait dans le canton de Berne, d'après les *Nouvelles Annales des voyages*, t. XX. Il paraît qu'il s'en est trouvé en Angleterre, siu moins un pamphlet publié vers 1810, est intitulé : *A nest of serpents discovered, or a knot of old heretics called the Adamites*. La secte des Multiplicans, découverte à Montpellier vers 1730, professait, dit-on, des pratiques du genre le plus décollété.

leurs testins rebroussez et remontez, indices de leur impudicité(1); aussy les marys qui leur permettent cela se moustrent tels qu'on les pourroit nommer. Car si Sulpitius Gallus repudia sa femme a cause qu'elle estoit sortie hors la maison la teste nue pour montrer sa belle chevelure, que dist-on faire à celles qui vendent ainsi leur chair blanche comme l'ivoire à tous offrans et venans? Une femme passant à nage la riviere depuis le Louvre iusques au faux-bourg de Saint-Germain à Paris, et par bravade comme un plongeon se desrobant de la veue des regards, tantost retournant sur l'eau et tordant sa chevelure, fut grandement blasmée par Charles IX se pourmenant auprès des Tuileries, disant estre chose detestable à une femme de se montrer nuë; aussi Eve luy donna la reprimende et leçon, couvrant de fueilles de figuler son corps nud. »

(1) Les moralistes de l'époque ont fréquemment dirigé toute leur éloquence contre la mode qui provoqua le courroux du père Gazet; on connaît l'ouvrage de Pierre Juvenay : *Discours particulier contre les femmes débraillées de ce temps*. Paris, 1637. Il en fut fait trois éditions dans le cours d'une seule année (succès dont nul ouvrage de morale publié au 19^e siècle ne peut se vanter, nous le croyons du moins); en 1640, il fut de rechef imprimé sous le titre de *Discours contre les filles et les femmes mondaines découvrant leur sein et portant des moustaches* (voir, au sujet de ce livre, les *Mélanges d'une grande bibliothèque*, t. I^r, p. 32). N'oublions pas un volume imprimé à Douai : *Le chancro ou couvre-sein féminin, ensemble la voile, ou couvre-chef féminin*, par J. P. (Polman), 1635. M. A. de Reume (*Variétés bibliographiques et littéraires*, Bruxelles, 1849, p. 194), cite un passage de cet écrit qu'on trouverait licentieux de nos jours et qui paraissait avec l'approbation de diverses autorités ecclésiastiques; ce qu'il y a de plus complet à cet égard c'est l'ouvrage intitulé *De l'abus des nuditez de gorge*, dont il exista trois éditions. 1675, 1677 et 1680, et qui est généralement attribué à Jacques Boileau, savant docteur de Sorbonne et amateur de questions délicates.

On trouve dans l'*Analectabiblion* de M. Du Roure (Paris, 1838, t. II, p. 338), une analyse de ce traité, qui est attribué comme étant dû à la piété d'un gentilhomme qui, passant par la Flandre, fut scandalisé à la vue de ce qu'autorisait l'usage. Un peu plus tard nous trouvons l'*Avis charitable aux femmes et aux filles sur leur nudité d'épaules et de gorge*, 1698. Voici les noms de trois auteurs anglais qui ont écrit sur le même sujet, et qui ont en même temps foudroyé les menches et la poudre; leurs livres sont sans doute très rares en France :

Th. Hall, *The loosemovers of long haire, painting spots, naked breasts, etc.* 1654.

F. Hawkins. *Discourses against powdering of haire, naked breasts, black spots.* 1664.

T. Cooke. *A just and reasonable reprehension of naked breasts and shoulders.* 1678.

Mais en voici assez, trop peut-être, sur les sermons du père Antoine Gazet. Il a échappé aux recherches spéciales de Peignot, qui n'en parle point dans ses *Predicatoriana* (Dijon, 1844, in-8.)

Les poètes latins modernes sont tombés dans un oubli profond ; les écrits de ceux qui ont traité des sujets de piété sont aujourd'hui tout comme s'ils n'étaient pas. Nous voulons toutefois, en considération du grand nom qu'il portait et de la ville où il s'est fait imprimer, accorder une mention, nécessairement très-courte à l'un de ces auteurs descendus dans le néant.

Francisci Montmorencii, e Societate Jesu, Cantica et Idyllia. — Duaci, Gerard Patten, 1625, in-42. — Tel est le titre d'un volume que nous possédons, et qui n'excitera sans doute la convoitise de nul bibliophile. Nous avouons manquer de détails sur François Montmorenci ; son livre n'offre rien qui doive le faire distinguer au milieu de tant d'autres du même genre ; les cantiques, au nombre de quatorze, sont des paraphrases de ceux qui se rencontrent dans l'ancien et le nouveau Testament, cantiques de Deborah, de Jonas, d'Ezéchias, de Zacharie, de Siméon, etc. Les idylles (et il y en a vingt-deux), sont empruntées également à des sujets bibliques : le Bon pasteur, les noces de Ruth, David *giganticide*. Un passage emprunté à l'idylle intitulée *Salomon*, donnera de cette latinité une idée très-suffisante :

Quod nemus, aut quæ vos habuerunt pascua, Musæ
Bucolicæ ; molli Salomo dum lentus in umbrâ
Pastoris caneret sponsalia fausta Theandri ?
Namque nec Alphæi ripæ, nec Mæmæ vobis
Injacere moram, nec opaci sylva Lycæi,
Tonsæve tercentum Cææ dumeta iuvenis.
Fama est vos Tegeæ natali rure relicto
Corripuissæ gradum lucos Gabaonis ad altos :
Pulcher ubi Salomo calamos non passus inertes
Silvestrem tenui pangebatur arundine cantum
Ante pedes illi vultus, tauri que jacebant,
Lanigeroque lupus pecori permixtus et Urasæ
Cum catulis docilem pariter præsentibus aurem.
Venit et Vpllio, robustus venit arator
Venit Idumæi lignator et scollæ saltus ;
Omnes ad Solymi numeros satiere Poetæ.

Ces poésies furent réimprimées souvent à Douai et à Anvers, la 5^e édition est de 1633 ; la plus rare est de Vienne (Autriche), 1632, in-8°.

Quelques éditions du Nouveau-Testament, imprimées en Belgique, ont de la valeur aux yeux des bibliophiles ; nous ne nous arrêterons pas ici au Nouveau-Testament de Mons, avec le nom de Gaspard Migot, traduction due à Messieurs de Port-Royal, et au sujet de laquelle on peut consulter le *Bulletin des Bibliophiles belges*, t. 1^{er}, page 105, et 241, ainsi que les *Annales des Érudits*, par M. Pieters, de Gand, p. 260 ; les Anglais recherchent avec

Saint-Pol et dame d'Enghien, de Condé et autres lieux, avec François de Bourbon, comte de Vendôme, décédé en 1495, laissant pour fils Charles de Vendôme, qui devint père d'Antoine de Bourbon, roi de Navarre. Henri IV, roi de France, héritier de ce dernier, vendit Enghien, en 1606, avec son bailliage qui comprend dix-huit villages, à Charles de Ligne, duc d'Arenberg. Un de ses descendants obtint que le titre de Pairie du Hainaut, autrefois annexé à la terre du Petit-Quévy, fut transféré, vers 1670, sur la ville d'Enghien, du consentement des trois États du Hainaut.

C'est à l'époque où la famille de Bourbon possédait cette terre que les princes de cette noble maison portèrent le titre de *comtes d'Enghien*. Ce titre fut érigé depuis en duché-pairie en faveur de la terre de Nogent-le-Rotrou, nommée à cause de cela *Enghien-le-François*. Enfin le nom et le titre de duché d'Enghien a été transporté sur la terre et pairie de Montmorency par lettres patentes données l'an 1689, en faveur de Henri-Jules de Bourbon, prince de Condé, et dès lors le fils aîné du premier prince du sang royal de France en a porté le titre. On connaît la triste destinée du dernier duc d'Enghien, exécuté dans les fossés de Vincennes le 21 mars 1804.

Charles duc d'Arenberg, acquéreur de la terre d'Enghien avec l'agrément des archiducs Albert et Isabelle, qui voulurent bien ne pas en exercer le retrait en considération de grands services rendus à l'État, se retira dans sa nouvelle acquisition avec la princesse Anne de Croy, duchesse héritière d'Arshot, sa femme, et il y mourut le 18 janvier 1616. C'est ce seigneur qui remit en état le château d'Enghien et qui embellit ce fameux parc devenu bientôt une des merveilles des provinces des Pays-Bas. Sa noble veuve et le prince Philippe d'Arenberg son fils aîné, entretenirent et continuèrent ses travaux de construction et de plantation suivant les plans du prince Charles (1).

Il est inutile de remonter au-delà de la famille d'Arenberg pour trouver quelque chose de remarquable au château et au parc d'Enghien, car L. Guicciardin, si soigneux, dans sa *Description des Pays-Bas*, de discourir sur toutes les riches demeures de la Belgique, ne parle d'Enghien que pour dire que le connétable Anne de Montmorency y fut retenu prisonnier pendant quelque temps. Il ne parle même pas de la *Fée Mélusine* qu'une tradition populaire du pays faisait apparaître sur le donjon d'Enghien, chaque fois qu'un membre de la maison de Luxembourg et de Bourbon était en danger de mort. (V. *Hommes et Choses*, p. 5-7, 1^{re} série des *Archives du Nord*).

Les différentes éditions des *Délices des Pays-Bas* commencèrent à révéler au public les ravissantes surprises du parc d'Enghien ;

(1) *Histoire des choses plus mémorables advenues depuis l'an 1130 jusques à nostre siècle*. Par Pierre Colins. Mons, Fr. de Waudré, 1634, in-4°, p. 659-660.

une figure gravée par *Harrewyn* en donna même une vue très-réduite, qui était accompagnée, en regard, de l'explication suivante :

« Le grand et magnifique parc du duc d'Arschot et d'Arenberg mérite la curiosité des étrangers ; il y a un labyrinthe fort artistement travaillé, de beaux jardins et de longues allées d'arbres. Les eaux y sont en abondance et fort variées ; on y voit des jets, cascades, torrents, canaux, bassins, grottes, et une ville assiégée et défendue par les eaux qui sortent de canons et de mousquets, etc. Il y a même quelques-unes des fontaines qui ne doivent pas céder aux plus belles de Versailles. On y voit aussi un beau mail creusé dans une allée, dont les deux côtés sont revêtus de pierre, et un beau palais du duc d'Arenberg, bâti à la moderne. »

Dans les *additions* de l'édition de *Bruxelles, veuve Foppens, 1743*, du même ouvrage, ou lit tome II, p. 403 : « Le parc d'Enghien occupe dans son enceinte 130 bonniers de terrain. Le duc d'Arenberg y ordonne tous les jours des embellissements nouveaux ; et quoiqu'il n'y ait plus de labyrinthe, ni tant de cascades, jets d'eau, grottes, etc. comme du passé, on y a formé des berceaux, jardins et orangeries selon le goût moderne. Au bout de ce parc il y a une cense (ferme) que le même duc a fait embellir en y joignant plus de 40 logemens et appartemens, tous meublés d'un goût différent. On y travaille aussi journallement à l'augmentation du palais. »

Nous avons eu la chance de rencontrer dernièrement une grande gravure in-plano, imprimée à *Amsterdam*, par *F. de Wit*, représentant, suivant son titre, *Le fumoux paro d'Anguien*. Cette curieuse estampe paraît avoir appartenu à un recueil hollandais des plus belles vues de jardins et de monuments. Elle est exécutée à vue d'oiseau et elle donne une juste idée de cette réunion de charmilles taillées à surprises, de fontaines, de berceaux couverts, de parterres à statues, de temples, de jeux, et de labyrinthes découpés avec patience, tels qu'on en trouvait dans les jardins princiers des Pays-Bas avant l'introduction de la mode des parcs-paysages ou jardins-anglais. La légende suivante, imprimée en hollandais au bas de notre gravure, pourra donner une faible idée de la richesse et de la complication du parc d'Enghien. En voici la traduction : 1. Le vivier. — 2. Le Mont-Parnasse — 3. La fontaine en marbre des Trois-Grâces. — 4. Parc réservé. — 5. Tir pour la chasse. — 6. Le grand canal. — 7. Mail, casino et fontaine. — 8. Pont avec son escalier couvert. — 9. Jardin potager. — 10. Allée de charmille du grand pavillon. — 11. Avenue de tilleuls. — 12. Berceaux en charmille et cabinets de verdure. — 13. Allée de fresnes. — 14. Allée d'ormes. — 15. Allée de hêtres. — 16. Allée de chênes. — 17. Allée de bouleaux. — 18. Allée de peupliers. — 19. Jardin d'arbustes étrangers — 20. Parterre. — 21. L'île de la Motte. — 22. Grande porte triomphale du parc. — 23. Grotte des fontaines. — 24. Parterres des statues. — 25. Escalier circulaire. — 26. Riche parterre. — 27. Labyrinthe. — 28. Le parc des charmilles avec

niches. — 29. Orangerie. — 30. Le rond d'Hercule. — 31. Grande allée de Samson. — 32. Grand pavillon octogone. — 33. Centre des sept grandes et des sept petites avenues. — 34. Les sept bastions. — 35. Fontaine de Vénus.

De toutes ces merveilles que reste-t-il aujourd'hui ? Peu de chose du château qui a été brûlé au siècle dernier, puisque Mgr Charles, duc d'Arenberg, duc d'Aerschot et de Croy, prince du saint Empire Romain, de Rebecq et de Porcian, grand d'Espagne de première classe, chevalier de la Toison-d'Or, grand-croix de l'ordre de Marie-Thérèse, colonel-propriétaire, conseiller intime d'État, grand-bailly du Hainaut et gouverneur de Mons, est mort en 1778 dans une modeste chaumière dépendant du château dont il ne restait plus qu'un pavillon délabré et une tour isolée à usage de chapelle (1).

Quant au parc, il présente encore de magnifiques restes : en nous y laissant conduire par M. *Charlé de Tyberchamps*, auteur d'une *Notice des principaux châteaux de Belgique*, Bruxelles, 1821, in-8°, p. 28 et suiv., nous avons vu qu'on y retrouvait la trace des principales curiosités figurées sur la gravure hollandaise de *Fr. de Wü.* Notre guide cite la porte d'entrée entre deux pavillons, la fausse porte *des esclaves*, le canal, le pont, le mail, les statues d'Hercule et de Samson, le sanglier en bronze, les huit vases en marbre de Gènes, l'enlèvement de Proserpine et celui des Sabines, en marbre ; le mont Parnasse, le temple à colonnade des sept étoiles, l'orangerie et les serres. Selon M. Charlé de Tyberchamps, l'ancien parc et celui auquel il donne le titre de *nouveau*, ayant la forme anglaise, contiendraient ensemble *trois cents bonniers* ; le tout est entouré de murailles. Nous lui laissons toute la responsabilité de cette énorme contenance.

Une tombe en pierre bleue, placée dans l'église des anciens capucins d'Enghien, renferme les cendres de l'acquéreur de la terre, fondateur du parc d'Enghien ; on y lit cette inscription :
« Ici gist Charles prince comte d'Arenberghe, duc d'Aerschot,
seigneur d'Enghien, chevalier de la Toison-d'Or, fondateur du
couvent avec madame sa femme Leovel. Sr. Dut trépassa en
l'an de grâce 1616 le 18^e du mois de janvier ; y étant aussi feu
Mgr. son père, mad^e sa mère, Mrs. ses frères, et avec un deses
enfants mort à marier. Priez Dieu pour leurs âmes. »

Une tombe en marbre de Gènes élevée dans la même église rappelle la mort du marquis de Bellefont, fils du maréchal de ce nom, tué à la bataille de Steenkerque le 3 août 1692.

La seconde chapelle en entrant recouvre le caveau où fut inhumé en 1778, Charles-Marie-Raimond duc d'Arenberg, duc d'Aerschot et de Croy et la duchesse douairière Louise-Marguerite comtesse de la Marck.

(1) Cette tour est gothique et offre un beau point de vue. Elle parait avoir appartenu au vieux château possédé par la maison de Bourbon.

Enfin, au-dessus de la chapelle, on voit les armes d'Arenberg, avec le manteau d'hermine surmonté d'une couronne ducale ; il est écrit au bas, en latin :

Mort le 7 mars 1820 (1).

Tous ces emblèmes de la fin des grands de la terre, placés en regard des débris d'un château princier et des restes d'un parc merveilleux, n'indiquent que trop les destinées des choses humaines : *sic transit gloria mundi.* A. D.

Château de Montigny.

M. Lambrecht, de Douai, ingénieur des ponts et chaussées, jouissant d'une grande fortune comparativement à celles qu'on possède ordinairement en province, voulut avoir toute sa liberté et donna sa démission. Il avait le goût des voyages : il entreprit celui de l'Inde avec son ami et compatriote M. de La Grange. Ces deux jeunes gens parcoururent les deux presqu'îles d'au-delà et d'en deça du Gange pendant les misérables années de la République de 1848-49. Ils revinrent au moment où l'horizon politique commençait à s'éclaircir, et, fatigués de courir le monde, ils se marièrent tous deux.

M. Lambrecht, qui, en sa qualité d'ingénieur, possédait les connaissances théoriques et pratiques de l'art de bâtir, et qui de plus était doué d'un goût naturel et délicat, voulut se faire construire une demeure élégante et pittoresque, au milieu de propriétés rurales qu'il possédait sur la commune de Montigny, près Douai.

Aidé des conseils de M. Victor Lenoir, architecte distingué de Paris, fils (à ce que nous croyons) de M. Alexandre Lenoir, fondateur du musée français des Petits-Augustins, il jeta, en 1853, les fondements d'un beau château gothique, qui s'éleva en 1854 auprès d'un bois touffu qui pouvait lui servir de parc.

M. Victor Lenoir, retenu à Paris par de grands travaux, a confié la direction de ceux du château de Montigny à M. Lucien Hénault, architecte, lequel a sous lui les entrepreneurs, MM. Moreux et Averlant.

La pierre venant de Saint-Leu, est taillée par des ouvriers de Paris, et la maçonnerie de briques est exécutée par une compagnie de sous-traitants de Guœulzin et de Magny.

Venons maintenant à la description du château. La masse bâtie à 27 m. 60 cent. de long sur 15 m. 70 c. de large, flanquée au

(1) Cette date rappelle la mort du duc d'Arenberg, père de M. le duc actuel qui réside à Bruxelles.

N.-E. et au N.-O. de deux tours rondes de 3 m. de diamètre intérieur. Un avant-corps polygonal est placé sur un des grands côtés du rectangle et terminé par un toit pyramidal ; il forme sur la façade-nord une 3^e tour, moins saillante que les autres, mais plus grosse et plus élevée ; elle a 35 mètr. de haut. jusqu'à la girouette. Un perron en grès est adapté à la base de cette tour et sert à descendre dans le parc et sur les pelouses.

Les cuisines, les caves et offices sont à moitié en terre, c'est ce qu'on appelle un étage sous-sol : le rez-de-chaussée, un peu élevé, contient le salon, la salle à manger, le billard, le vestibule et le grand escalier, séparés par des glaces sans tain de manière à être vu d'un seul coup-d'œil et à ne former pour ainsi dire qu'une seule pièce au besoin.

La façade du midi présente un avant-corps de 6 mètr. de large sur 23 m. 80 c. de haut., en pierres de taille, recevant l'entrée principale. L'entablement qui entoure le château est à 14 mètr. au-dessus du sol. Au 1^{er} étage commencent les tourelles suspendues, garnies de toits coniques et de hautes girouettes, qui se dessinent pittoresquement parmi les plus hautes branches des arbres.

Au-dessus de la corniche de couronnement se dressent les grandes fenêtres mansardées exécutées à Paris avec beaucoup de soin et de recherches. C'est la partie la plus ornée de l'édifice, dont le style est celui de la fin du xvi^e siècle. A cette époque, les grands artistes de la Renaissance avaient tout-à-fait introduit leurs principes en France, et, à l'imitation de la nature, ils couronnaient la partie élevée de leur œuvre par les plus riches parures.

Le château est aperçu presque en entier du chemin de fer de Valenciennes à Douai, à la station de Montigny. Il se détache glorieusement des arbres du parc qui l'encadrent admirablement : c'est un des principaux ornements de la route et il vient agréablement distraire de l'uniformité des grands bâtiments d'usines que le voyageur rencontre avec un peu trop de monotonie sur cette route.

Au premier aspect et vu de loin, le manoir à tourelles de Montigny paraît être un monument du moyen-âge : il en offre tout le pittoresque à l'extérieur ; à l'intérieur, il présentera le confortable des temps modernes. Plus tard, on ne saura à quelle époque faire remonter la date de la fondation de ce joli château : nous avons cru utile, pour épargner des tortures aux archéologues futurs, de consigner dans un ouvrage local, même avant la fin des travaux de construction de l'édifice, des données certaines sur sa fondation et sa bâtisse : nous les avons extraites, en grande partie, d'une lettre publiée par M. *Lucien Hénuault*, architecte. le 8 juin 1854.

A. D.

Une pièce rare.

Presque dans chaque ville il existe une ou deux pièces dramatiques, qui doivent le jour au hasard, à un événement privé ou à la bizarrerie de quelque fantasque amateur qui a voulu faire imprimer à petit nombre une fantaisie de son imagination. Ces produits, souvent très médiocres sous le rapport littéraire, sont parfois très convoités des bibliomanes qui arment les excentricités et les choses que tout le monde ne peut avoir. C'est ainsi que nous avons vu rechercher à Boulogne-sur-Mer la pièce intitulée : *Monsieur de Cornichon, ou le Prétendu dupé*, comédie-vaudeville en 3 actes, par *Louis Fayeulle*, menuisier. *Boulogne*, v. *Olivier-Dolet*, 1817, in-8° (1) ; à Bruges, *l'Anglomanie*, com. en 3 a. en v., par *M. Lienard-Odevaere*. *Bruges*, *Bogaert-Dumortier* (1823), in-8° ; à Bruxelles, *Les Orphelins de la Grande-Armée*, com.-anecdote en vers, par madame de *Félix de la Motte*, née *Van den Cruyce*. *P. C. Beugnies* (1834), in-48 ; à Calais, *l'Intime, ou lequel des deux?* dr. en 3 a. en prose, par *Alp. Mouron*. *D. Le Roy*, 1836, in-8° ; à Cambrai, *Le Fat dupé*, com. 2 a. pr. par *M. Jules Deligne*. *Lesne-Daloin*, 1837, in-8°. tiré à trente exemplaires seulement ; à Douai, *Les Assemblées électorales, ou le bon choix*, opéra-vaud. en pr. par *A. A. Beaufort*, chez l'auteur an VI ; à Dunkerque, *Le Tartuffe révolutionnaire, ou le Terroriste*, comédie 3 a. et en pr. par *Balardelle*, juge au tribunal criminel de Bruxelles. *Dunkerque*, *Drouillard*, an IV, in-8° ; à Gand, *Le Bilan, ou les sacrifices*, dr. 5 a. en vers, par *E. H. Van Acker*. *A. B. Steven*, an X, in 8° ; à Liège, *La liberté juge de l'aristocratie, ou le triomphe du patriotisme*, par l'auteur d'*Un bon liégeois à ses concitoyens, ou les Perfides démasquées*. *Liège*, *Dumoulin*, an I^{er} de la Liberté et de l'Egalité, in-8° ; à Lille, *L'Agitateur, ou le Bernardin garde national*, dr. en 2 a. en pr., dédiée aux peuples belges et liégeois, par le citoyen *Bivort-Neffe*, 1793, et *Les deux Auteurs*, com.-vaud. par *M. Ulysse Tencé*. *Leleux* (sans date), 1838, in-16 ; à Maestricht, *Le Calendrier à la mode pour l'année 1724*, par *Jean La Soupe*, *Lambert Bertus*, in-12 ; à Maubeuge, *Le camp de Dimechaux*, impromptu mêlé de vaud. par *J. B. A. Chatelain* et *Narcisse*. *J. Levecque*, 1818 ; à Mons, *Les faux barons allemands*, com. 2 a. pr., par *M. A. Philipon*. *C.-J. Beugnies* (sans date) ; à Namur, *Intrigue sur intrigue, ou le voyage sans succès*, com. 3 a. par *M. Thierry-Petit*. *J.-F. Stapleaux*, 1806 ; à Nivelles, *La famille émigrée, ou le procédé généreux*, com. pr. (par M^{me} de W... née de W...) *E. H. J. Plon*, 1793 ; à Saint-

(1) Le même menuisier est auteur du *Bourru par amour*, com. en 3 actes et en vers, qu'on trouve dans ses *Poésies diverses*. *Boulogne*, *F. Biré*, 1829, in-12.

Omer. *Aspil, ou les dangers de la guerre civile*, dr. en 3 a. en pr. par D. Ph. Mutel (J.-B. Lemaire), 1819 ; à Saint-Pol, *Une fille de marier*, com.-vaud. 2 a. par Admond-Furcis-Sosthène Clabaut (A. Thomas), 1841 ; à Saint-Quentin, *Une foule de Projets ! silhouette saint-quentinoise* (pr. et vaud.) par MM. Félix R., Anatole L. et Jules S^{rs}. *Doloy*, 1838 ; à Tournai, *L'Impromptu, ou le poète patriote*, com. pr. mêlée de vaud. par le citoyen Vallier. H. Huré, 1792, in-8° ; à Ypres, *Le Neuf août*, vaud. en 2 a. en pr. (par Gouchon-Bellin) Lambin et fils (sans date).

Assurément, presque tous ces opuscules dramatiques, qui appartiennent à nos villes du Nord, sont rares et difficiles à trouver ; et celui qui en aurait réuni la collection posséderait, non pas une réunion de chefs-d'œuvre, mais un recueil assez bizarre des effets de l'imagination provinciale au point de vue de l'art scénique ; eh bien, rien dans ce que nous venons de citer n'approche de la rareté de la pièce qui fait le sujet de cet article et qui appartient à la ville de Valenciennes, laquelle cependant possède bien des singularités dramatiques, puisque c'est dans ses murs que s'éleva le théâtre de l'Electeur de Cologne, Joseph-Clement de Bavière, d'où sortit une foule de productions piquantes et recherchées.

La pièce qui nous occupe est intitulée : *Téléphanie, tragédie héroï-burlesco-historique*, en un acte et en vers, par X. L. (Xavier-Loriaux). Paris (sans nom d'imprimeur) 1836. in-12 de 28 pp., avec cette dédicace :

Maint lecteur ne pourra comprendre ce grimoire :
Je le dédie aux gens qui savent mon histoire.

X. L.

La scène de cette tragédie burlesque et satyrique est censée se passer à *Hermoniacum*, ancienne station romaine à 3 lieues de Valenciennes ; cette fiction ne dépayse pas beaucoup le lecteur, non plus que les faibles changements apportés aux noms des personnages de la pièce, dont nous respecterons le voile quelque transparent qu'il soit. Cette satire paraît avoir été imprimée en Belgique ; les rares exemplaires en ont été numérotés et distribués en très petit nombre. Celui que nous avons sous les yeux porte le n° 3. L'auteur, qui ne manquait pas d'esprit, après avoir cédé au désir de se plaindre en vers d'une tribulation de ménage, est revenu à de meilleurs sentiments, et a eu le bon sens de détruire le reste de son édition. Il annonçait sur la couverture de sa tragédie une foule de pièces qui n'ont point paru (1).

(1) Ces pièces promises, mais non produites, étaient ainsi annoncées : « Sous presse : *Une œuvre, ou la nouvelle Eliagé*, comédie nautabonde, en un acte et en vers.

» Pièces qui paraîtront dans le courant de l'année 1837 : *Le Mari de la femme qui ne fait que des filles*, drame historique en 3 actes et en prose. — *Le Magasin de confiance*, revue en sept tableaux. — *Une mauvaise spéculation, ou ambition et bassesse*, comédie en 2 actes et

En 1848, M. X. Loriaux a été nommé capitaine de la garde nationale de Valenciennes, et il a fait preuve de courage et d'amour de l'ordre en volant, au mois de juin, au secours de Paris pour y défendre la société attaquée par des révolutionnaires furieux. Peu après, il fut nommé commissaire de police à Solesmes, et bientôt promu aux mêmes fonctions dans la ville de Commercy par le préfet de la Meuse. Mis à la tête de la maison d'arrêt de Saint-Mihiel, il y trouva la mort au commencement d'août 1854, lors de l'invasion du choléra, en portant des secours aux malheureux qui étaient frappés du fléau. Ce dévouement à l'humanité, poussé jusqu'à l'abnégation de la vie, est au-dessus de tout éloge, et nous le consignons ici comme un titre d'honneur pour celui qui a su remplir ainsi sa mission dans cette vie.

A. D.

M. le baron de Brigode.

Brigode (Romain, baron de), officier de la Légion d'Honneur, pair de France, marié en 1820 à une des filles du comte Charles de Latour-Maubourg, officier aux gardes du corps, frère de l'ancien ministre de la guerre et l'un des gendres de feu le général Lafayette, est né à Lille en 1775. Sa famille, anciennement originaire de Hollande, transplantée en Flandre pendant les troubles qui agitérent les Pays-Bas aux seizième et dix-septième siècles, tenait à Lille un rang distingué, lors du passage du premier consul dans cette ville, en l'an XI. Elle fut une de celles que Napoléon voulut rallier à son gouvernement.

En 1803, M. de Brigode fut appelé au Conseil d'État en qualité d'auditeur, et deux ans plus tard (1805) il fut nommé député au Corps Législatif. En 1810, un décret ayant fixé à quarante ans l'âge des députés, M. de Brigode cessa de faire partie de cette assemblée. Après les événements de 1815, M. de Brigode, nommé par le département du Nord, entra de nouveau à la Chambre des Députés, et choisit sa place à la Chambre sur les bancs du

en vers. — *Le Trousseau, ou la montagne qui accouche*, folie en un acte. — *La Croix de Saint-André*, vaudeville en 2 actes. — *Les Paus-saires*, drame en 5 actes et en prose. — *La vieille, ou le Geai*, etc., parade en un acte. — *Une mauvaise éducation*, com. un acte et en vers. — *La Confirmation, ou 60 et quelques années*, scène burlesque en patois du Hainaut. — *Monstrueux péché à ajouter aux sept péchés capitaux*, confession dialoguée en vers. — *La Clique infernale, ou bande de gueux voulez vous danser ?* ballet-pantomime en 2 actes. — *Le fumier couvert de neige*, com. un a. en v. — *La ruine de St-Pantin*, dr. mêlé de chant, en 2 actes. — *Aux quatre consolées*, grande pièce en 5 actes et en 9 journées.

centre gauche les plus rapprochés de la gauche. La nuance de ses opinions était celle que représenta Casimir Périer en 1830.

En janvier 1817, il prononça, sur la liberté de la presse, un discours que toutes les opinions s'accordèrent à reconnaître comme un des plus remarquables qui aient été entendus sur cette question encore neuve à cette époque.

Il se montra zélé défenseur des principes constitutionnels, s'opposa au monopole du tabac dans les mains du gouvernement, parla dans toutes les occasions en faveur des intérêts généraux du commerce, soutint la loi du recrutement et se fit constamment remarquer parmi les défenseurs de nos libertés avec lesquels il ne cessa de voter. Dans la session de 1818 à 1819, il combattit avec force l'article du projet de loi qui établissait la censure des journaux ; et jusqu'en 1822, qu'il continua de représenter le département du Nord, il justifia ce que l'auteur de la biographie pittoresque de la Chambre des Députés écrivait de lui : « M. le baron de Brigode, est-il dit dans cette biographie, siège sur les hauts bancs du côté gauche ; il n'en descend pour monter à la tribune qu'armé d'un cahier où ses opinions, soigneusement élaborées, ont toute la précision du travail, toute la méthode de longues réflexions, toute la netteté qu'y mettent ces caractères qui ne transigent jamais avec la conscience. L'assemblée l'écoute avec une vive attention ; elle saisit avec plaisir ses épigrammes de bon goût contre nos hommes d'État, ses piquantes ironies, toujours assaisonnées de sel, de malice et de raison. »

M. de Brigode ayant échoué aux élections qui eurent lieu pour la Chambre septennale, se retira à Annappes, commune dont il était maire, et dans laquelle il possédait des propriétés considérables, un magnifique château, et où il a fondé un établissement pour l'instruction des enfants pauvres.

En 1827, les grands collèges du Nord et de la Gironde ayant nommé M. Ravez, qui opta pour ce dernier département, les électeurs du Nord, assemblés en avril 1828, élurent pour la cinquième fois M. le baron de Brigode, qui reprit son ancienne place au centre gauche de la Chambre. Il s'y montra fidèle à la cause qu'il avait toujours soutenue, vota l'adresse des 221 et accepta les conséquences de la révolution de juillet.

En 1831, M. de Brigode fut encore envoyé à la Chambre par les électeurs du département du Nord, et la loi relative à l'hérédité de la pairie lui fournit l'occasion de défendre le principe de la souveraineté nationale, et de s'élever contre toute arrière-pensée que pourrait avoir le gouvernement de reconstituer une aristocratie.

M. de Brigode insistait pour que les électeurs, seuls, eussent le droit de nommer les pairs, qu'ils ne fussent point à vie et que la durée de leur mandat fût limitée à dix années. Il dit dans l'un de ses discours (le 1^{er} octobre 1831) qu'en se bornant à remplacer l'hérédité par le système des catégories, on ne faisait qu'empirer la situation de la Chambre des Pairs. « Vous n'auriez qu'une chambre unique, jointe au vain simulacre d'une autre chambre. Tout se concentrerait dans la Chambre des Députés. »

L'attitude respective des deux chambres, prouva qu'il avait judicieusement apprécié les conséquences de la loi qu'il combattait.

Le jugement qu'ont très-légerement publié sur sa conduite politique quelques biographies, lors de son entrée à la Chambre des Pairs (en 1837) donne lieu à une observation importante.

On lui demanda comment il avait pu consentir à faire partie de cette chambre, dont il avait si hautement désapprouvé l'organisation ; l'on crut voir dans cet acte l'abandon des principes qu'il avait constamment professés. Ces reproches nous semblent à la fois peu fondés, car la défectuosité d'un corps politique, organisé contrairement aux opinions d'un homme qui réunit les conditions nécessaires pour y être admis, ne nous paraît pas un motif raisonnable pour qu'il s'en interdise l'entrée.

M. de Brigode a été plusieurs fois élu député sous l'empire de la loi du double vote qu'il avait combattue avec non moins d'ardeur que la loi des catégories. Personne ne lui a reproché, cependant, d'avoir accepté son mandat de député et d'en exercer les fonctions dans une chambre dont il avait si hautement désapprouvé l'organisation. Les deux cas sont identiques.

Sur les bancs de la pairie, M. de Brigode n'en resta pas moins fidèle à ses honorables antécédents. Les discours qu'il a prononcés en 1840 sur les dépenses secrètes, en 1841 sur les fortifications de Paris, en 1842 sur les opérations du recensement, en 1843 sur le droit de visite et sur les fonds secrets, sont là pour en témoigner. Dans ces deux derniers discours, la politique de M. Guizot a été attaquée avec une vivacité et une force de raisonnement, à laquelle la presse constitutionnelle a donné de justes éloges (1).

La révolution de 1848 fit rentrer M. de Brigode dans la vie privée. Inébranlable dans ses convictions politiques, il vit arriver les plus mauvais jours de cette révolution sans frayeur, sans désespérer du salut de la France. Au-dessus de toutes les variations, de toutes les influences de partis, il trouva toujours dans sa conscience un guide équitable, et s'il existait encore aujourd'hui, il applaudirait comme nous, comme toute la nation, au succès des armes de la France, au courage que ses héroïques enfants déploient dans la Baltique et sur le sol ottoman.

M. le baron de Brigode a succombé à la suite d'une courte maladie aux eaux d'Enghien, près Paris, le 5 du mois d'août 1854.

ALEX. LELEUX.

(1) Voir le *Siècle*, le *Constitutionnel*, le *Commerce*, la *Législature*, etc. des 23 janvier et 21 mars 1843

Un livre excentrique.

Le amateurs de livres singuliers font sèche de tout bois : un maniaque qui ne sait pas sa langue et veut réformer l'orthographe, un utopiste qui met en avant le système social le plus bizarre, un pauvre fou qui fait un traité sur ce qu'il ignore complètement, tels sont quelquefois les auteurs dont on recherche plus les œuvres excentriques que ceux dont le bon sens et le jugement guident la plume. Il existe plusieurs ouvrages dont les producteurs auraient dû être logés à Charenton qui sont convoités par maints bibliophiles,—disons plutôt *Bibliomanes*,— et payés fort cher dans les ventes.

Ces livres existent dans tous les pays : la Belgique, si fertile en toutes choses, n'est pas déshéritée de ce produit. Un de ses enfants a mis au jour un gros in-8° qui réunit tous les genres d'excentricités. Il a pour titre : *Charles Van Schorel de Wilryck, ou le Fualdès belge*. Londres, impr. par G. Schulze, 1823, in-8° de 3 f^o lim^{es} et 441 pp. avec lithogr. et portraits.

L'auteur, né à Anvers le 23 mars 1752, d'un père qui y avait exercé d'honorables fonctions, où il était l'un des membres principaux de l'académie des peintres, vécut au château de Middelheim, dit de Wilryck, à une lieue d'Anvers. C'est dans ce lieu que le 14 mars 1812, M. Ch. Van Schorel fut sollicité par son neveu de garantir un prêt de 90,000 fr. qu'on voulait bien lui faire sous la condition d'engager le château de Wilryck. L'oncle y consentit et fit signer sa femme : la forme donnée à cette garantie fut assez spécieuse : M. Van Schorel reconnaissait avoir touché les 90,000 fr., puis on devait plus tard régulariser les choses et faire porter le prêt sur son neveu. Après les signatures données, le neveu se refusa à prendre le prêt à son compte bien qu'il eut réellement touché l'argent. Le tiers porteur de la reconnaissance de Van Schorel n'hésita pas à prêter serment qu'il lui avait bien versé les 90,000 fr. Delà une foule de procès et d'incidents qui minèrent beaucoup la fortune de Van Schorel et un peu son esprit. Il se monta la tête contre sa partie adverse, contre les juges, les avocats, et même contre le sien, M. J. Tarte cadet, et tout cela lui fit enfanter le volume mentionné plus haut, auquel il avait voulu d'abord donner le titre de : *La loyauté en désarroi, ou, l'inviolabilité et l'infailibilité des ministres souverainement consacrées et scellées du sang d'un royaliste*, et que des circonstances particulières, dit-il, lui firent changer en celui de : *Ch. Van Schorel de Wilryck, ou le Fualdès belge*.

Cet ouvrage est tout aussi politique que satyrique et judiciaire. L'auteur y raconte les moindres particularités de sa vie, malheureusement d'une manière confuse et dans un style qui n'est ni français, ni flamand, et il y fait figurer les empereurs d'Autriche Joseph et François, le ministre de Metternich et d'autres hommes d'État, les événements du siège de Valenciennes en

1793, de l'invasion de la Belgique par les français, etc. etc. etc., le tout fondu dans un déluge de récriminations, de détails, et forcé des noms de tous les belges qui lui ont passé sous les yeux.

Charles Van Schorel de Wilryck est auteur de la brochure : *L'Aurore de la félicité des Belges* etc. de celle intitulée : *Droits d'ingratitude et de perfidie sans exemple dans l'histoire des familles* etc. 1806. Et il en annonce une autre à laquelle il travaillait en 1823, et qu'il intitulait ainsi : *Abrégé historique de mon séjour à La Haye, aux années 1789 et 1790, et de mes rapports avec S. M. l'empereur d'Autriche François II, S. A. R. Mgr le prince Ferdinand de Wurtemberg, les ministres princes de Kaunitz, de Trauttmansdorff, de Metternich, messeigneurs les États de Brabant et les Alliés lors du siège de la ville d'Anvers en 1814*. Nous ne savons si cet écrit a paru.

Ch. Van Schorel a illustré son livre de son portrait, de celui de son frère d'*Egmont de Schorel*, et de la représentation de son château de Wilryck. Sa devise était *nec minis, nec blanditis, mallem mori quam mutare*. Son frère, ancien premier bourgmestre d'Anvers, né en cette ville en 1748 et mort à Vienne le 25 avril 1805 eut pour devise : *exoriaré aliquis, ex ossibus nostris altor*.

On veut bien, en Belgique, attacher quelque prix au singulier livre du seigneur de Wilryck ; nous croyons que cela tient moins à l'excentricité de l'œuvre, à l'irrégularité du style, qu'au grand nombre de noms du pays cités dans l'ouvrage avec une foule de détails pleins d'une franchise et même d'une rudesse nées de la colère de cet auteur poussé à bout. C'est là, nous le pensons du moins, la cause qui a fait quelquefois rechercher l'enfant du *Fuadès belge*.

A. D.

Les Crieurs de nuit.

Les *Crieurs de nuit*, dont le nom indique assez bien l'emploi, appartiennent à une ancienne institution qui n'est pourtant pas originaire de nos provinces. Cette corporation, telle qu'elle existait dans les villes des Pays-Bas avant la Révolution et même dans les gouvernements de Hainaut et Cambésis, de Flandre et Artois, est un emprunt fait aux communes allemandes qui en possédaient de tout temps en remontant jusques dans le moyen-âge, sous le nom de *Watch-man*. Les Anglais ont emprunté de nom et de fait cette institution qui existe encore aujourd'hui chez eux et assure la sécurité dans Londres durant la nuit.

Pour montrer qu'ils veillaient attentivement à la sûreté publique, les gardes de nuit avaient la mission de parcourir les rues de la ville et de crier de temps à autre : *Réveillez-vous gens qui dormez, priez Dieu pour les trespassés : il est... telle heure !*

En 1626, le Magistrat de Mons, à l'occasion de plusieurs lar-

cins successifs qui se commirent de nuit dans la cité, instituèrent ou peut-être rétablirent des gardes nocturnes qu'on appela *haniqueneux*; ils répétèrent le vieil avertissement : *Réveillez-vous*, etc., et ils furent maintenus dans leur emploi de *crieurs de nuit* jusqu'à la fin du siècle dernier.

A Valenciennes, ils existèrent officiellement jusqu'à la première Révolution, mais même après leur suppression, et tant que les anciens titulaires vécurent, ils se présentèrent à chaque renouvellement de l'année dans les demeures des habitants pour en obtenir des étrennes, en s'appuyant sur leurs services passés. Ils donnaient, pour se recommander, une petite image représentant un crieur de nuit, porteur d'une hallebarde dans laquelle était passée l'annee d'une lanterne, et accompagné d'un chien de défense; ces deux gardes nocturnes saisissaient un voleur au moment où il forçait une habitation. Ces petites images grossières, gravées dans le pays, se trouvent encore chez les dominotiers de Valenciennes.

A Douai, en 1789, l'institution des *crieurs de nuit* existait encore dans toute sa force. On en comptait six, c'est-à-dire autant qu'il y avait de paroisses; chacun d'eux avait la mission de veiller dans le ressort de la paroisse qui le nommait: on connaissait donc le crieur de nuit de S. Pierre, S. Albin, S. Jacques, Notre-Dame, S. Amé, et S. Nicolas. C'est peut-être l'attache de l'église, dont relevait chaque crieur et le cri religieux qu'ils proféraient à chaque heure de la nuit, qui ont fait supprimer cette utile et ancienne institution à l'époque de la première révolution,

L'Espagne, si elle ne nous a pas donné les *crieurs de nuit*, nous les a empruntés pendant l'ère de sa domination sur les provinces unies des Pays-Bas. Cette institution existe encore aujourd'hui dans les villes de la Péninsule sous le nom de *serenos*. A Saint-Sébastien et dans d'autres villes des pays basques, on rencontre la nuit dans les rues un homme couvert d'un manteau noir, coiffé d'une perruque à la Louis XV et armé d'une grande lanterne. Ce *sereno* remplit consciencieusement l'emploi de *crieur de nuit*; il dit l'heure aux habitants de Saint-Sébastien. Il paraît qu'en Espagne il est rare d'entendre deux horloges sonnant ensemble; et ce sont des *serenos* qui sont chargés d'annoncer l'heure aux naturels du pays. Tel est leur principal emploi, auquel ils ajoutent celui de veiller à la propriété d'autrui; mais le feu de leur chandelle influe sur les voleurs autrement que sur les papillons: les premiers s'éloignent et ont toujours soin d'opérer à distance de ces ombres de Diogène.

A. D.

Chapelle du Grand-Séminaire de Cambrai.

La chapelle du Grand-Séminaire de Cambrai d'aujourd'hui est l'ancienne église des Jésuites de la même ville. Ce monument

a subi tant de vicissitudes dans une courte existence, qu'il mérite bien d'obtenir une place dans nos *Archives*.

Les Jésuites furent appelés à Cambrai en 1562 par l'archevêque Maximilien de Berghes, au moment où l'on fondait de nouvelles universités dans les Pays-Bas et où l'on créait des évêchés et des archevêchés pour opposer une digue à l'invasion des récentes doctrines de la Réforme qui commençaient à gagner du terrain dans nos provinces. Les pères de la Compagnie de Jésus s'établirent à Cambrai sur l'emplacement de l'hôtel de Jacques d'Anneux et n'eurent d'abord que des écoles peu considérables, mais le vénérable Van der Burch leur donna 30,000 florins et ils bâtirent un grand corps-de-logis pour augmenter leur maison. Le même archevêque leur légua une forte somme pour élever une église. Elle fut achevée en 1692. C'est le même édifice qui a été restauré pour servir de chapelle au Grand-Séminaire diocésain.

Lorsque les Jésuites quittèrent la France, leur maison fut consacrée à l'éducation de la jeunesse sous des professeurs laïcs. La Révolution abolit le privilège de l'éducation comme tous les autres, et l'ancienne maison des Jésuites fut convertie par Joseph Lebon en tribunal révolutionnaire. L'église devint le lieu où les accusés attendaient leur tour de guillotine. Pendant longtemps on vit des traces d'inscriptions révolutionnaires et des trophées républicains sur ces murs jadis consacrés par la religion.

Vendu comme domaine national, la maison des Jésuites subit une nouvelle transformation ; on la destina à recevoir la poste aux chevaux. L'église fut métamorphosée en remise et en grenier à fourrage. Sur la fin de sa carrière, Mgr Belmas, évêque de Cambrai, fit l'acquisition de ce vaste local qu'il destinait à son Grand-Séminaire, et l'ancienne église est ainsi devenue la chapelle de cet établissement, un des plus beaux du même genre qu'il y ait en France.

Cette église, d'un style grave et sévère, a le caractère religieux qui convient à sa destination. Douze colonnes d'ordre composite, dont deux engagées, soutiennent les arcs des voûtes ; elles correspondent à autant de pilastres de même ordre. De chaque côté de la nef, des bas-reliefs en médaillons décorent le dessus des colonnes. D'un côté, ils représentent *Jésus-Christ, saint Géry, saint Ignace, saint François Borgia, saint Stanislas Kostka*, et le bienheureux *J. Goto*, martyr au Japon. De l'autre, on voit la *sainte Vierge, saint Aubert, saint François-Xavier, saint Louis de Gonzague*, le bienheureux *Paul Miki* et le bienheureux *Jacques Ghiasi*, missionnaires Jésuites.

Le chœur et les chapelles latérales sont ornés de sculptures de bon goût ; la chapelle de gauche, dédiée à saint Ignace, était jadis enrichie d'un tableau représentant le saint foudroyant, l'erreur et le vice ; il a été transféré à l'hôpital St-Julien (1) ; les

(1) Les autres tableaux qui décoraient jadis l'église des Jésuites sont

bas-reliefs entourant son encadrement offrent les figures de la Foi, l'Espérance et la Charité. La chapelle de droite, consacrée à l'apôtre des Indes, saint François-Xavier, a pour décoration un bas-relief où l'on voit l'Europe, l'Asie, l'Afrique et l'Amérique rendant hommage à la religion catholique. Le chœur, éclairé par quatre grandes croisées, est riche d'ornements sculptés. La voûte est soutenue par des Séraphins. Des fruits et des végétaux, rappelant les espèces du saint Sacrifice, y figurent; au haut, on voit les armes de l'archevêque Van der Burch, dont le manteau ducal est soutenu par un ange; dans les quartiers de son blason on lit : *Schoore, [Burch, Diacetto, Rinck.*

Dans le chœur, une porte conduit à la sacristie et l'autre aux caveaux où l'on enterrait les pères Jésuites. Ces tombeaux ont été profanés, comme bien d'autres, en 1793. Les fragments d'une pierre tombale laissaient encore lire les inscriptions suivantes :

*Ici repose M
Magdeleine Desmaret,
Veuve du sieur Jean-Jérôme Désormeaux,
Mère du Père Mathias Désormeaux,
Agée de 74 ans, morte le 28 août 17 . . .*

—
31 P.

*Mathias Désormeaux
Obiit 13 octobris 1737, ætatis 61,
Religionis 41.
R. I. P.*

La mère du P. de la Compagnie de Jésus avait partagé la tombe de son fils; d'autres fours, dont les ouvertures avaient été forcées, révélaient encore des ossements qu'on a rendus religieusement à la terre au moment de la restauration de la chapelle.

Cette restauration a été faite avec intelligence et bonheur par M. *Huidiez*, jeune sculpteur lillois qui y a travaillé longtemps et avec conscience. Il a réparé les atteintes du vandalisme pendant près de cinq mois. MM. *Dupon*, chanoine de la cathédrale et *Lagatie*, économiste du Grand-Séminaire, ont présidé à tous les travaux avec un soin et un zèle remarquables. Le 4 novembre 1840, fête de saint Charles, sous le patronage duquel l'édifice était placé (1), l'ancienne église des Jésuites, devenue chapelle du Grand-Séminaire, a été bénie par Mgr *Belmas*, évêque de Cambrai, et purifiée de toutes les souillures que des temps malheureux avaient accumulées dans ce lieu jadis sanctifié. A cause du mauvais temps, M. *Delautre*, vicaire-général, suppléa le pré-

aujourd'hui en celle de Saint-Géry, ancienne église de l'abbaye de Saint-Aubert à Cambrai.

(1) Il est aussi sous le patronage de la Vierge et de Saint-Vincent-de-Paul.

lat octogénaire, dans toutes les cérémonies extérieures exigées par le rituel, mais le vénérable pasteur ne voulut céder à personne l'honneur d'officier à l'intérieur et surtout celui de monter en chaire et d'adresser la parole à tout son chapitre, son clergé, ses jeunes lévites, et la multitude de citoyens fidèles qui emplissaient la basilique restaurée.

A. D.

Premier livre imprimé à Lille.

Dans notre dernière livraison (v. ci-dessus, page 221), nous avons rectifié un fait avancé par M. Duthilleul, dans sa *Bibliographie Douaisienne*, touchant l'introduction de l'imprimerie à Lille, mise à l'année 1611 suivant M. D., et que nous avons reportée à l'an 1595, en l'appuyant sur le traité *De indulgentiis*, authore J. Capetio, in-8° que nous disions imprimé à Lille, par Antoine Tack. Nous pouvons aujourd'hui corroborer notre assertion par une pièce récemment trouvée dans les anciens comptes de cette même année 1595 (1). Il y est dit : « A Anthoine Jaque, imprimeur, » que accordé luy at esté sur requeste par luy présentée à Messieurs, pour les vins de ce qu'il est le premier qu'il at imprimé en ceste ville, comme appert folio XLIII v°, la somme de » xxxvi Liv. » Seulement ici l'argentier lillois, soit par faute de lecture, soit pour avoir mal entendu, a dénaturé le nom de l'imprimeur : d'Antoine Tack il a fait Anthoine Jaque. Il est donc maintenant certain que cette date de 1595 est celle de l'introduction de l'imprimerie à Lille.

Voici le titre exact du premier livre connu provenant des presses lilloises : *De Indulgentiis tractatus brevis, clarus, et eruditus, et questionibus, quæ circa eas moveri solent.* Authore Joanne Capetio, Theologia licentiato, Insulensi Canonico. Insulis, excudebat Antonius Tack, M. D. XCV, Petit in-8°. La marque typographique du premier imprimeur lillois est une fleur de Lys couronnée (blason de Lille), environnée d'épines, avec cette devise : *Sicut lilium inter spinas*. Le rameau-épineux embrassant la fleur de Lys est une allusion au nom de l'imprimeur, le mot flamand *tak* signifie *branche, rameau*. Ce traité n'est pas paginé ; le titre, la dédicace à Mathieu Moulart, évêque d'Arras, le sommaire des chapitres et le *proemium* remplissent une feuille liminaire. Le traité entier, les *errata* et la table méthodique des matières forment dix feuilles d'impression signaturées A—K. La censure du livre a été faite par le doyen de St-Étienne de Lille qui a donné son approbation en ces termes : « Hic libellus Joannis Capetij de Indulgentiis, nihil continet repugnans fidei aut bonis moribus,

(1) Communiquée par M. le baron de la Fons-Melicocq.

• quare tutò imprimi posse censeo pastor eccliesiæ parochialis
• Sancti Stephani Insulen. Theologiæ licentiatu8, *Joannes Re-*
• *gnart.* • Ce volume, qui peut être cité pour sa correction et la
beauté du caractère, est rare; un exemplaire en a paru à la vente
récente des livres de M. *Van den Zande*; il repose aujourd'hui à
la bibliothèque publique de Lille où il est, en effet, fort bien
placé (1).

Mais bien avant qu'il y eut des imprimeurs à Lille, on y con-
naissait des libraires, et même des libraires-éditeurs. En 1534,
plus de soixante ans avant l'installation d'Antoine Tack, *Michiel*
Willem, libraire demeurant à Lille, tenant son boutique auprès du
Beau-Regard, faisait imprimer à Anvers, par *Martin Lempereur*,
les *Coutumes et Usages de la ville, taille, banlieuve et eschevinaige*
de Lille, confirmez et approuvez par l'impérialle Majesté, petit in-
4. de 30 feuillets chiffrés et 2 non cotés. Ces coutumes avaient
été publiées aux plaids de Lille le 13 janvier 1533. Le dernier
feuillet montre bien l'alliance de l'imprimeur d'Anvers avec le
libraire-éditeur lillois : au recto on voit la figure des armoiries
de la ville d'Anvers, et le verso présente le mot *Lille* en lettres
gothiques, coupé par un écu échancré à l'allemande et portant
une grande fleur de Lys, armes de la cité lilloise. A. D.

Les Turlupins en Flandre.

Le 25 mars 1420, des hérétiques nommés *Turlupins*, sont ar-
rêtés à Douai, ils se réunissaient hors la porte Morel (route de
Lille) et avaient fait venir un prédicateur de Valenciennes.

L'évêque d'Arras instruisit leur procès.

Le prédicateur et six hérétiques furent condamnés à être brû-
lés avec leurs livres. L'exécution eut lieu sur la place d'Armes.
On y avait dressé deux amphithéâtres pour les assistants : celui
qui supportait les gens d'église s'écroula pendant la triste céré-
monie et plusieurs personnes furent blessés, ce qui fit alors beau-
coup jaser. L'exécution se termina sans autre encombre.

Les *Turlupins* étaient des hérétiques ou plutôt une secte de
gens faisant publiquement profession d'impudence, et qui, per-
suadés qu'on ne devait avoir honte de rien de ce qui est naturel,
marchaient nus par les rues et avaient publiquement commerce
avec les femmes, comme les cyniques. Ils se nommaient publi-
cains et appelaient leur secte la *fraternité*, ou *société des pauvres*.
On croit que le nom de *Turlupins* vient de ce qu'ils habitaient
ou fréquentaient des lieux exposés aux loups.

(1) Nous devons ces renseignements à l'obligeance de M. *Pasile*,
bibliothécaire de Lille.

Ils se répandirent en Angleterre ; ils voulurent aussi s'établir et dogmatiser à Paris en 1372, mais on en brûla plusieurs avec leurs livres. Les autres disparurent.

Turlupinades vient de *Turlupin* acteur bouffon et populaire qui eut une grande vogue à Paris au xvii^e siècle ; il donna de la jalousie aux acteurs de l'Hôtel de Bourgogne qui se plaignirent de leur concurrence au cardinal de Richelieu. Ce ministre voulut juger lui-même le mérite de cette réclamation et il appela au Palais-Cardinal *Turlupin* et ses deux acolytes *Gaultier* et *Gullaume*. On leur dit de jouer dans une alcove qui leur servit de théâtre improvisé. Ils se piquèrent d'honneur et se surpassèrent eux-mêmes. Jamais scènes plus plaisantes, plus animées ne furent représentées devant un tel auditoire. Le cardinal avait ri, il était désarmé. Bien plus, il fit venir les comédiens plaignants et leur dit : « On sort fort triste de la représentation de vos pièces, associez-vous ces trois acteurs comiques, le parterre y gagnera et vous n'y perdrez rien. » C'est ainsi que grandit *Turlupin* dont le nom devint appellatif et signifia *bouffon, mauvais plaisant*.

Dans le parler wallon, à Cambrai, à Valenciennes, à Mons, le populaire emploie le mot *turlupiner* pour dire contrarier quelqu'un, s'en moquer, le tourner en ridicule. Il dérive, selon nous, beaucoup plus directement du baladin dont les lauriers populaires empêchèrent les acteurs de l'Hôtel de Bourgogne de dormir, que des sectateurs hérétiques qui à la fin du xiv^e et au commencement du xv^e siècle voulurent amener à Valenciennes et à Douai la mode de satisfaire à tous les besoins de la nature, y compris ceux de la reproduction de l'espèce, dans les places publiques et les carrefours.

A. D.





BULLETIN BIBLIOGRAPHIQUE.

350. — CATALOGUE méthodique de la bibliothèque de Bruges, suivi de la table alphabétique de noms d'auteurs et des ouvrages anonymes, précédé d'une notice historique sur cette bibliothèque et de la table méthodique des matières, par *P. J. Laude*, bibliothécaire. *Bruges, Alphonse Bogaert, 1847*, gr. in-8° de XLIII, 669 et LIII pages.

Nous sommes en retard avec cette publication ; c'est qu'aussi, en dépit du bon voisinage, il arrive souvent qu'une barrière s'élève entre la Belgique et nous et qu'il devient parfois plus difficile d'obtenir un livre publié outre-Quévrain qu'un produit des presses américaines. Cependant mieux vaut tard que jamais, et nous n'hésitons pas à réparer un tort involontaire.

La bibliothèque de Bruges, formée en premier lieu de celles des maisons religieuses de cette ville et des environs, a été d'abord installée à l'ancienne abbaye des Dunes ; le 27 juin 1798, 42,000 volumes s'y trouvaient entassés. Le 22 septembre suivant elle fut ouverte au public, mais les neuf-dixièmes des ouvrages en avaient été écartés, sous prétexte d'inutilité comme appartenant à la théologie. Depuis le 2 décembre 1819, elle est définitivement établie dans les salles supérieures de l'hôtel-de-ville, et régie par un règlement municipal. Son premier conservateur fut *W.-F. Edwards*, jeune anglais fort savant, mais qui eut peut-être le tort d'être trop *épurateur*. Il eut pour successeur *M. Scourion* mort en 1838. *M. J.-C. Desepierre*, bien connu de nos lecteurs, vint après lui et résigna ces fonctions à la fin de 1842 pour entrer dans la carrière diplomatique et suivre *M. S. Van de Weyer*. Il fut remplacé le 7 janvier 1843 par *M. P.-J. Laude*, auteur du catalogue, que nous annonçons.

Qu'on ne s'étonne pas de voir le mot *méthodique* deux fois répété sur le titre de l'ouvrage de *M. Laude*. L'auteur a eu ses raisons pour cela : c'est qu'il a adopté une méthode de classement des livres qui n'est pas celle de tout le monde. Il commence par où les bibliographes finissent d'ordinaire. Sa première division est l'*Histoire littéraire* et il termine son ouvrage par les *incunables*, c'est-à-dire par les premiers essais de

l'art typographique. La théologie, les livres divins, ne tiennent que la septième place, entre les sciences économiques et les mathématiques. C'est assurément là un singulier système qui ne trouvera sans doute pas beaucoup d'imitateurs. Heureusement l'ouvrage de M. Laude est accompagné de bonnes tables qui faciliteront les recherches et permettront de trouver ce qu'on veut dans les 3,887 numéros dont se compose la bibliothèque de Bruges. Beaucoup de notes suivent les indications des titres des livres; elles sont judicieuses et courtes. Les manuscrits ne figurent pas dans cette nomenclature; l'exécution typographique est très-soignée et fait honneur à la ville qui a produit *Colard Mansion*.

A. D.

351. — RECHERCHES sur les monnaies des comtes de Hainaut, par *Renier Chalon*, correspondant de l'académie royale de Belgique. Deuxième supplément. Avec les planches 4 et 5. *Bruxelles, Aug. Deck, 1854, in-4°, p. LV-LXXXI, 69-88, fig.*

Nous savions bien que M. Renier Chalon compléterait ses recherches sur les monnaies de Hainaut et comblerait autant que possible les lacunes de son premier labour. Voici le second supplément publié sur l'Histoire numismatique de Hainaut. Deux nouvelles planches de pièces, portent à 41 les additions apportées à la publication première; des explications satisfaisantes les accompagnent et des pièces justificatives de xvii à xxviii les appuient. Nous remarquons que la plupart des additions portent sur des pièces Valenciennes: la forge de la monnaie de Valenciennes a beaucoup travaillé au moyen-âge, et grâce à M. Renier Chalon les mystères de cette numismatique communale et provinciale nous seront tous dévoilés. Son ouvrage est dès aujourd'hui, une des plus complètes monographies du monnayage de nos provinces. A. P.

352. — ANALYSE du *Roman du Hem*, du trouvère *Sarrasin*, par M. *Peigné-Delacourt*, membre de la société des antiquaires de Picardie. *Arras, A. Brissy, 1854, in-8° de 46 pages.*

M. Francisque Michel publia, en 1840, dans la collection de la *Société de l'Histoire de France*, in-8°, le *Roman de Ham*, d'après le manuscrit n° 7609 de la bibliothèque impériale, manuscrit n'offrant qu'un texte, incomplet mais curieux, d'une relation d'un tournoi qui eut lieu sur les rives de la Somme et où figurèrent les chevaliers les plus illustres du Nord de la France et des provinces des Pays-Bas. M. Peigné-Delacourt, qui habite Ourscamp et qui a restauré les antiquités et les souvenirs glorieux de la vieille abbaye où il ne se contente pas seulement de diriger une superbe manufacture, M. Peigné-Delacourt, disons-nous, a fait de consciencieuses études sur le cantilène du trouvère *Sarrasin* et il a trouvé d'abord que le lieu où le tournoi fut donné n'était pas *Ham*, mais bien *Hem-sur-Somme*, et il le prouve d'une manière

qui ne souffre pas de réplique. Il analyse ce curieux poème ; il s'occupe de chaque famille dont le nom s'y trouve cité, il en donne une courte généalogie et même les monuments sépulcraux lorsqu'il a pu les découvrir. C'est ainsi qu'il a fait figurer dans son précieux opuscula la pierre tombale de *Robert Fauvel de Susanne*, chevalier, roi d'armes, qui se trouvait au Mont-St-Quentin près Péronne. Le travail de *M Peigné-Delacourt* a été lu au congrès scientifique d'Arras en août 1853 et a été chaudement applaudi. L'auteur avait en vue, en le publiant, de faire appel aux érudits des provinces du Nord, pour obtenir d'eux des renseignements historiques ou héraldiques sur les personnages cités dans le poème *Picard-Artesien* dont il prépare une grande et belle édition, qui sera attendue avec impatience par tous les amateurs de la poésie romane et des traditions du moyen-âge. A. D.

353. — CONGRÈS SCIENTIFIQUE DE FRANCE. Vingtième session, ouverte à Arras le 23 août 1853. A Arras, chez *Topino et Paris, Derache*, (typogr. d'*A. Brissy*, à Arras), 1854, 2 vol. in-8° de XII, 394 et 424 pages, fig.

Les Congrès scientifiques de France, introduits par *M. de Caumont*, ont commencé à Caen, patrie du fondateur, en 1835 ; depuis lors, ils ont eu lieu chaque année (excepté en 1848 année de malheur et de misère pour les lettres comme pour le reste) dans les principales villes de France. La 3^e session se réunit à Douai en 1835 ; la 13^e à Rheims dix ans plus tard, la 20^e s'assembla à Arras en 1853. Le Nord de la France eut ainsi sa part dans cette répartition scientifique. La collection des comptes-rendus des Congrès contient aujourd'hui trente-et-un volumes parmi lesquels figurent honorablement les deux volumes qui viennent de paraître à Arras. Le Congrès tenu en cette antique capitale de l'Artois a été en effet un des plus remarquables que nous ayons vus. Il a été brillamment préparé par *M. le comte A. d'Héricourt* qui y a développé un talent et une variété de connaissances qu'on ne peut comparer qu'à son zèle et son activité. Le Congrès fut présidé par *M. le baron de Stassart* que la Belgique pleurera longtemps et que ses amis regretteront toujours. Cette scientifique réunion compta plus de 450 adhésions parmi lesquels on pourrait nommer beaucoup de membres de l'Institut et des notabilités littéraires du premier mérite. Le Congrès eut encore l'avantage de siéger à l'ombre de deux puissants protecteurs, *Mgr Parisis*, évêque d'Arras, et *M. le comte Duhamel*, préfet du Pas-de-Calais, qui ne dédaignèrent pas de prendre la parole dans le Congrès et d'y faire briller le mérite littéraire qui vient s'ajouter aux belles qualités qu'exige leur haute position.

Il y a beaucoup de matières dont le Congrès s'est occupé qui sortent du plan que nous nous sommes tracé ; nous n'en parlerons pas. Il s'y trouve déjà, en fait d'histoire et de littérature, trop de pièces à citer pour l'étendue qui nous est réservée. Nous ne saurions néanmoins passer sans mention les beaux vers de *M. Onésyme Seure*, qui bien plus jeune que *M. de Stassart*, l'a encore précédé dans la tombe ; ceux de

MM. *D'Herbigny, A. Pichon, V. Robert, A. de Hauteclouque* et de madame *Fanny Dénoix*. Citons ensuite parmi ceux qui ont bien mérité de la littérature et de l'histoire, MM. Le Glay, Harbaville, Kervyn de Lettenhove, Bouthors, Parenty, Rigollot, Peigné-Delacourt, Dumortier, Perrot, de Linsas, Vincent, le P. Martin, Dom Lacombe, Wilbert, Souquet, Lamort, Destombes, de Méruide, Dancoisne, Van Drival, Bruu-Lavaigne, Lecasne, Billet, Labourt, Didron, Répécaud, Lacurie, Pigault-de-Beaupré, et *tutti quanti* qui ont pris la parole dans cet aréopage érudit. Le Congrès a duré dix jours ; le compte-rendu occupe deux volumes in-8° : on aurait pu en publier vingt si on avait voulu être moins bref et moins discret. L'impression de cet ouvrage a duré plus d'un an, on a eu le temps d'être court. A. D.

354. — NOTICE SUR LES RUES D'ABBEVILLE ET SUR LES FAUBOURGS, par Ernest Prarond. 2^e édition. *Abbeville, T. Jevnet, 1850, in-12 de 4 f^os lim^{es} et 322 pages.*

Nous avons déjà eu l'occasion de parler de M. E. Prarond à-propos de ses charmantes fables et d'autres productions sorties de sa plume facile et féconde. Aujourd'hui il a bien voulu descendre des hauteurs du Parnasse jusques dans les rues de la ville qu'il habite, pour en décrire les curiosités et l'histoire. Il n'y a rien de minime, de plat, ni d'infime, en tel sujet que ce soit, lorsqu'il est traité par un habile homme. C'est ce qui se voit parfaitement dans la notice que nous annonçons. M. Prarond nous conduit par la main dans tous les coins et recoins d'Abbeville : ici, il nous montre l'hôtel de *la Gruthuse*, résidence de cette noble famille flamande dont la chapelle élégante et gothique est une des curiosités de Gand ; plus loin, ce sont les cabinets d'objets d'art précieux de MM. *Boucher de Perthes* et *Pérache*, deux amateurs distingués d'Abbeville ; telle rue a donné l'hospitalité au czar Pierre 1^{er} en 1708 ; telle autre vit Sedaine en 1770. Ce poète se crut obligé de la chanter en vers très-médiocres et fit paraitre la même année : *Bagatelle ou description anacréontique d'une maison de campagne dans un des faubourgs d'Abbeville*, avec cette épigraphe :

« Sous ces paisibles toits un mortel vertueux
» Fait le bien, suit les lois et respecte les Dieux. »

M. Prarond nous fait visiter les maisons où sont nés MM. *de Pongerville*, de l'Académie française, *Louis Cordier*, de l'Institut et le vaudevilliste *Demautort* ; celles où ont été élevés le célèbre antiquaire *Fauvel*, ancien consul à Athènes, et le non moins savant M. *Prisse*, d'Avègues, qui a doté la France d'un des monuments les plus précieux de l'ancienne Egypte, la *Chambre-des-Rois*, qui se voit à la bibliothèque impériale. Enfin notre guide érudit nous montre les berceaux des fameux graveurs d'Abbeville, les *C. Mellan*, les *Daullé*, les *Poilly* et *Aliamet* dont les descendants vivent encorè.

Pour compléter son ouvrage et remonter le cours des âges, l'auteur a consulté les manuscrits des bons annalistes abbevillois, ceux de^s *Traullé*, *Siffait* et *Maqueron*, dont le nom se perpétue encore aujourd'hui honorablement.

Déjà on a fait à Cambrai et à Arras un travail de même nature sur les rues de ces antiques cités ; M. E. Prarond a perfectionné la méthode de traiter ce sujet qui peut paraître ingrat à la première vue, mais dont il a montré tout ce qu'on en peut tirer pour l'amusement et l'instruction du lecteur. Nous émettons le vœu que d'autres fassent pour les villes de Lille, Douai, Tournai, Mons et Valenciennes, ce qui a été si bien exécuté pour Abbeville ; ce sera un grand service rendu à l'histoire locale.

A. D.

355. — LE SIÈGE de Dunkerque par le duc d'York, en 1793
par J.-B. Berteché. Cambrai, Fénelon Deligne, 1854, gr. in-8.,
22 pages.

M. Berteché père, artiste dramatique d'un talent incontestable, ne s'en est pas toujours tenu à réciter les œuvres des autres ; il a produit par lui-même et nous lui connaissons, pour notre part, une tragédie de *Marie de Lalaing*, imprimée à Tournai vers 1826 ; un petit poème intitulé *Le quart de siècle* qui résume assez vivement la situation et les événements des 25 premières années du XIX^e siècle ; un autre poème faisant l'éloge de *Denis Papin*, inventeur de la *marmite à la Papin* qui a conduit à l'application de la vapeur. Aujourd'hui, M. Berteché entonne la trompette héroïque et chante les succès des armes françaises dans la glorieuse défense de Dunkerque en 1795. Non-seulement ce chant est d'un bon citoyen, mais il est aussi d'un bon poète. Nous y avons remarqué de la verve, des tours heureux, une bonne disposition de la matière, et de l'entente dans l'arrangement des épisodes. M. Berteché ne devrait pas s'en tenir là ; nous pensons qu'il pourrait aborder avec succès un sujet de plus longue haleine.

A. D.

356. — ARLEUX, ses hommes remarquables, le forestel, l'église paroissiale, etc. Douai, veuve Lemale, in-8°, 16 pages, fig. — BÉNÉDICTION de l'église collégiale et paroissiale de St-Pierre à Douai (100^e anniversaire). 2^e édition. Douai, 1850, in-8°, 16 pages, fig. — PROCESSION religieuse faite à Douai les 24 et 25 août 1652, des corps des SS. Guy et Quintillien, in-8°, 16 pages. — ENTRÉE solennelle de Mgr Regnier, archevêque de Cambrai, dans la ville de Douai, le 2 janvier 1852. 2^e édition. Douai, veuve Lemale, 1851, in-8°, 16 pages, fig.

Toutes ces brochures sont sorties des presses de M. V. Adam d'Aubert, imprimeur à Douai, et furent composées par M. I. Dechristé, sacristain de la belle église de St-Pierre de la même ville, qui a modestement gardé l'anonyme. Cet estimable investigateur s'est complu à publier des renseignements sur la magnifique église à laquelle il est attaché. Nous trouvons dans sa notice une liste complète des prévôts,

doyens et curés de cette collégiale et un catalogue des tableaux et autres objets d'art qui la décorent. Nous aurions désiré, par exemple, que les noms des peintres eussent été orthographiés plus correctement. Les noms propres ordinaires n'ont pas d'orthographe, c'est vrai, mais les noms célèbres en ont une qui doit être respectée. Le peintre Arnould de Vuex ne signait pas *Deuex* qui est le nom d'un historien de la Belgique; le peintre *Eisen* est trop déguisé sous le nom *Essain*; etc. etc. Nous recommandons ces petites observations de détail à M. Dechristé pour les éditions postérieures de ses opuscules. A. D.

357. — LES COSAQUES de la Bourse ou le Jeu du Diable, par F. de Groisilliez. Paris, Michel Lévy frères, 1854, in-12 de 346 pages.

M. F. de Groisilliez est un littérateur du département du Nord qui s'est déjà fait honorablement connaître à Paris par la publication de *l'Art de devenir Député sous un Régime libre* et par *l'Histoire de la chute de Louis-Philippe*. Aujourd'hui, laissant de côté la politique, il attaque un vice de notre époque par la composition d'un roman moral sur les misères et les dangers attachés aux jeux de bourse. Ne dut-il préserver de sa perte qu'un seul père de famille, l'auteur aurait déjà bien mérité du pays; mais il aura eu un autre mérite celui d'amuser des lecteurs et surtout des lectrices qui n'ont heureusement aucunes relations avec le marché à la monnaie de Paris. Le livre que nous annonçons n'est, à proprement parler, qu'une esquisse, bien touchée, mais non terminée. M. de Groisilliez s'est renfermé dans son titre; il a peint *les Cosaques de la Bourse*, les troupes irrégulières et légères qui pillent, dévastent et ruinent; mais le corps d'armée solide et régulier, qui fait la force de l'État, est en dehors de ce tableau et n'a pas été traité. Cela pourra fournir à notre spirituel compatriote une nouvelle composition peut-être plus sérieuse, plus profonde et non moins utile. Nous convions l'auteur des *Cosaques* à l'entreprendre et nous lui prédisons un beau succès. A. D.

358. — MÉLANGES numismatiques, par le comte M. de Robiano. N° 1. Bruxelles, Em. Devroye, 1853, in-8° de 31 pages, fig.

On s'occupe en Belgique d'études numismatiques sérieuses; on y publie une *Revue* spéciale déjà arrivée à sa seconde série et qui contient d'excellents articles de MM. Renier Chalou, A. Perreau, G.-J.-C. Piot, M. de Robiano, J. Peüt de Rosen et *tutti quanti*. M. de Robiano a eu l'idée de réunir ses articles sous le titre de *Mélanges numismatiques* et nous en avons, sous les yeux, le premier numéro qui traite des monnaies de Tournai. — *Scasus de Louis XII pour le Milanais*. — *Pied-fort d'une monnaie de Louis de Crécy comte de Flandre*. — *Abbaye de Broyns*. — *Demi-écu de Thorn*. — *Florin d'or du prince Charles de*

Lorraine. Ces petites dissertations sont appuyées de jolies figures très finement exécutées par *J. Vandendaele*, et de citations tirées aux bonnes sources, telles que *Miræus, Moréri, Galliot*, et autres. Nous ne pouvons qu'engager M. le comte M. de Robiano à continuer sa publication et ses recherches; c'est faire un noble usage de son temps et de sa fortune.

A. D.

359. — PHILIPPE COSPÉAU, nommé en France *Philippe de Cospéan*, sa vie et ses œuvres. 1571-1646. Par *Ch.-L. Livet*. Paris, *Alvarès*, 1854. (Nantes, impr. A. Gueraud et C^o), in-12 de 122 pages.

M. *Ch.-L. Livet* a envisagé *Philippe Cospéau*, comme évêque d'Aire, de Nantes, de Lisleux; il a éclairé l'orthographe du nom de cet illustre montois, qui a été si controversée; il reste aujourd'hui bien prouvé par un acte de naissance recherché et découvert à Mons par M. l'archiviste *Lacroix*, sur la demande de M. de *Stassart*, que le panégyriste du roi *Henri IV* s'appelait bien *Cospéau* et qu'il a vu le jour dans la capitale du Hainaut le 15 février 1571. Après avoir parlé de sa vie, et de ses écrits, M. *Livet* a donné une réimpression, en *fac-simile*, de l'Oraison funèbre de *Henry-le-Grand*, devenue très-rare. On est heureux de trouver là cet échantillon de l'éloquence de l'orateur montois; elle prouve que la réputation dont il jouissait de son vivant n'était pas usurpée.

A. D.

360. — BULLETIN de la société scientifique et littéraire du Limbourg. Tome II. — 1^{er} fascicule. Tongres, veuve *J.-P. Collee*. 1854-1855, in-8^o de 141 pages.

Ce bulletin poursuit sa course utile: nous remarquons dans ce premier fascicule du tome 2, un large extrait d'un *manuscrit* sur l'histoire de la ville de Tongres, de 1672 à 1680. Ce *manuscrit* retrouvé par *M. de Fastré*, avocat, a été égaré depuis; mais le numismate *M. Vandermoor* en avait heureusement pris une copie qui a servi à cette publication. *M. J.-T. Pety* a traduit du latin une note sur une villa *carlovingienne* à *Gothen*, près de *Looz*. *M. Th. Fuss* a fourni une notice sur *Theroigne de Méricourt*, dit la *Belle Lidgeoise*, dont il reste un peu enroulé. *M. A. Perreau* continue ses instructives recherches sur les *tumuli*. *M. A. Perreau* est un savant numismate, qui nous a été utile et agréable par ses publications sur la ville de *Maestricht*, ses monnaies, les corporations des métiers, et leurs méreaux. Enfin, dans cette même brochure, *M. J. Jaminé* a inséré des notes biographiques sur *M. Th. Waustenraad*, notes qu'il doit continuer de publier dans les fascicules suivants.

A. D.

361. — MÉMOIRES et publications de la société des sciences, des arts et des lettres du Hainaut. Année 1852-1853. Mons, Masquillier et Lamir, 1853, in-8° de xxxvi et 234 pages, fig.

Voici le tome 1^{er} de la seconde série des mémoires et publications de la société des sciences, des arts et des lettres du Hainaut, l'une des compagnies littéraires provinciales qui ont le mieux mérité des amis de l'histoire locale. Le volume que nous annonçons est riche de poésie, de bibliographie et de recherches biographiques. Pour la première partie nous voyons que MM. Antoine Cless, de Stassart, Agathon Marsigny, Léon Paulet et Benoit Quinet, ont apporté leur contingent; M. Hip. Rousselle, outre sa *Bibliographie montoise* dont nous avons parlé autrefois, a fourni un excellent rapport sur le monument élevé au célèbre musicien *Roland de Lassus* au centre d'une des places de Mons; les notices biographiques sur le géomètre *Le Poivre* et le grammairien *Jehan Gillet*, deux illustrations montoises, appartiennent à M. Camille Wyns, avocat, et l'un des dignitaires de la société. MM. Troys, de Thuin, Adrien Le Tellier, V. Wéry, l'abbé Michot, Lehon, Houzeau et Goffint-Delrus, remplissent par leurs discours, leurs rapports et leurs recherches, les autres parties du volume. Voilà assurément un recueil aussi varié que nourri de faits : ajoutons qu'il est illustré d'une belle figure de la statue de *Roland de Lassus*, due au ciseau de M. Frison, lithographiée par M. Labargé à Bruxelles, et l'on restera convaincu que le premier volume de la 2^e série des mémoires de la société du Hainaut ne dépassera pas ses devanciers de la 1^{re} série. A. D.

362. — BULLETIN de l'Institut archéologique Liégeois. Tome II. 1^{re} livraison. Liège, J.-G. Carmanne-Claeys, 1854, in-8° de 181 pages.

La pièce capitale de cette livraison est celle publiée par M. Ad. Borgnet sous le titre de *Jean de Heinsberg*. C'était le nom d'un évêque de Liège qui siégea de 1419 à 1455 en subissant des chances diverses. On sait que ce fragment, traité avec le talent qui distingue M. Borgnet, est extrait d'une *Histoire inédite des institutions politiques de l'ancien pays de Liège*. Le même recueil renferme deux articles de M. Ulysse Capitaine, tous deux intéressants; l'un est *Le Chant national Liégeois*, l'autre semble un extrait d'un journal du dernier chroniqueur liégeois. Ce dernier annaliste (dans l'ordre chronologique s'entend), est un sieur J.-B. Mouhin, né à Liège en 1752, typographe et chantre de paroisse, qui, à dater de 1782 jusqu'en 1815, consigna par écrit les particularités qui lui semblaient dignes de mémoire. Il mourut à Liège le 15 mai 1842 à l'âge de 90 ans. Le fait le plus remarquable annoté par Mouhin est sans contredit la rébellion des saxons contre Blücher, qui voulut leur faire prêter serment au roi de Prusse et changer leur uniforme, le 2 mai 1815 à Liège. Le tumulte fut tel que le général en chef prussien et le colonel saxon durent quitter Liège et se retirer vers Loncin. Nous n'avons vu cet incident raconté nulle part.

Le *Bulletin* de l'Institut Liégeois contient encore une notice sur la *Police de l'imprimerie et de la librairie dans l'ancien pays de Liège*, par le savant M. L. Polain, à qui rien de tout ce qui touche l'histoire de son pays n'est étranger. A. D.

363. — CATALOGUE des livres manuscrits et imprimés composant la bibliothèque de la ville de Boulogne-sur-Mer. — Première partie. — MANUSCRITS. — Catalogue descriptif et raisonné. Rédigé en 1838 — révisé en 1844. (Boulogne, sans date ni nom d'imprimeur), in-8°, 214 pages.

L'auteur anonyme de cet ouvrage, que tout le monde devinera puisqu'une seule personne était en position de l'entreprendre, a eu la modestie de ne pas livrer à la publicité son travail, du reste aussi consciencieux qu'exact. Nous commettons peut-être même une indiscretion en parlant, avant l'heure, d'un enfant que son père a jusqu'ici voué à une fâcheuse réclusion. Mais, comme nous ne voyons jamais un catalogue de manuscrits sans un plaisir extrême, il nous est devenu par trop difficile de ne pas communiquer à nos lecteurs une partie de nos jouissances. C'est qu'une liste raisonnée de manuscrits indique, en effet, une multitude de découvertes littéraires, historiques, archéologiques. Il y a toujours du nouveau quoique tout y soit ancien. C'est une révélation pour la science, c'est souvent une sorte de contrôle et de preuve des choses déjà lancées dans le domaine public.

La bibliothèque communale de Boulogne comprend 201 manuscrits et 56 plans, cartes et vues. Ces richesses proviennent en grande partie de l'abbaye de St-Bertin de Saint-Omer, puis de St-Vaast et de Notre-Dame d'Arras, du Mont-St-Éloi, des Capucins de Boulogne et de la société littéraire d'Arras. Les véritables archives de cette compagnie savante résident en ce moment à la bibliothèque de Boulogne. Il faut ajouter à ces diverses provenances quelques dons particuliers et un petit nombre d'acquisitions. L'auteur du catalogue a eu grand soin, et nous l'en remercions, d'indiquer toujours l'origine de chaque manuscrit de son catalogue.

La bibliothèque de Boulogne possède un seul roman de geste en langue romane; c'est celui d'*Aimery de Narbonne, de Rainoart et de Guillaume d'Orange au court nez*; il est écrit sur vélin en 1239 et contient 53,440 vers, on y voit 55 miniatures. En livres latins elle est plus riche: nous remarquons: le n° 107, comprenant une vie de saint Bertin et des premiers apôtres de la Morinie, écrit à la fin du XI^e siècle par Folquin, abbé de Lobbes; le n° 116, écrit fin du XII^e, contenant les œuvres d'*Isidore Mercator* et plusieurs annexes curieuses; le n° 131, ouvrage de *Vincent de Beauvais* qu'a fait richement exécuter, en 1297, Eustache Gomer, de Lille, abbé de St-Bertin; n° 149, tomes 1 et 5 de *Jacques de Guyse*, avec 66 miniatures d'une telle beauté qu'on va jusqu'à les attribuer à Memling comme celles de l'exemplaire de la bibliothèque de Bourgogne à Bruxelles; n° 150, *Mémoires de J. Lefebvre sr de Saint-Bemy*, très-complet, exemplaire d'Eustache de Croy;

n° 151, *correspondance de Lefebvre d'Orval*, conseiller à Douai ; n° 152, *Histoire des Pays-Bas par Renom de France*, seigneur de Noyelles, président d'Artois, écrivain de Douai, oublié par M. Duthilloz qui ne parle que de son père moins célèbre que lui ; n° 159, *Troubles d'Arras* ; n° 160, *Les Rois de l'épinette* ayant appartenu à Jehan Lalou (et non Lalou) valenciennois, grand amateur de livres dont le bibliophile Louis Jacob parle dans son traité des plus belles bibliothèques.

Outre ces raretés anciennes, on trouve parmi les manuscrits de Boulogne quelques œuvres locales modernes, telles que les productions dramatiques et autres de M. *Maxime Mathorez*, ancien notaire à Dunkerque, mort à Boulogne en 1838 ; et des mémoires intéressants sur l'Artois provenant de la société littéraire d'Arras.

Enfin, au milieu d'une série d'ouvrages théologiques curieux on voit encore à Boulogne un beau manuscrit de la *Cité de Dieu* de St-Augustin, traduction de Raoul de Presles faite pour le roi Charles V de 1371 à 1375. Ce manuscrit compense la défectuosité de l'exemplaire imprimé en 1486 à Abbeville (1^{er} livre sorti des presses de cette ville) reposant dans la même bibliothèque, exemplaire incomplet du 1^{er} volume, comme celui de la bibliothèque d'Amiens auquel le même volume manque. Il paraît que la condition de cette *Cité de Dieu* est d'être souvent imparfaite, car, nous aussi, nous ne possédons qu'un de ces deux magnifiques volumes, c'est celui que Boulogne et Amiens n'ont pas.

A. D.





NOUVELLES LITTÉRAIRES

ET

DÉCOUVERTES HISTORIQUES.

— La Belgique vient de perdre un de ses plus dignes et de ses plus illustres citoyens, et nous un de nos meilleurs correspondants et amis littéraires. M. le baron de Stassart, ministre plénipotentiaire, ancien vice-président du Congrès belge, ancien président du Sénat, ex-gouverneur des provinces de Namur et de Brabant, membre de l'Académie royale de Belgique, correspondant de l'Institut de France, grand officier de la Légion-d'Honneur et décoré de plusieurs ordres, est décédé, après une maladie de quelques heures, en son hôtel à Bruxelles à l'âge de 74 ans, 4 mois et 8 jours. Tous ceux qui ont eu des rapports politiques ou littéraires avec cet homme d'élite, qui se distinguait autant par les qualités du cœur que par celles de l'esprit, le regretteront vivement. Sa verte vieillesse, son imagination encore jeune et brillante, son amabilité vive et spirituelle semblaient promettre de plus longs jours à cet écrivain distingué. Les lettres ne le pleureront pas seulement en Belgique ; toutes les compagnies littéraires de la France et de l'Italie qui l'avaient compté parmi leurs membres, porteront son deuil. Ses obsèques ont eu lieu le 13 octobre à Saint-Josse-ten-Noode avec une grande pompe. Le deuil était conduit par M. le marquis F. de Mailles, cousin et légataire universel du défunt. Le corps a été inhumé au cimetière de Laeken, dans le caveau qui contenait la dépouille mortelle de madame de Stassart, née comtesse du Mas de Peysac, décédée à Liège en 1849.

Par son testament, M. de Stassart a légué sa bibliothèque qui est considérable et qui contient la plus nombreuse collection de fabulistes que l'on connaisse, à l'Académie royale de Bruxelles dont il a été longtemps le directeur. Il laisse à la même compagnie sa riche réunion de lettres autographes très-augmentées depuis la vente de M. de Trémont. Il a fondé un prix triennal pour l'encouragement des recherches historiques, et d'autres legs à l'école militaire, aux pauvres de Namur etc. L'Académie de Bruxelles a provoqué l'exécution de son buste en marbre et d'une médaille à son effigie. L'Académie d'Arras, dont M. de Stassart était membre, a décidé qu'une notice biographique serait écrite et insérée dans ses mémoires, et elle a chargé M. le comte Achmet D'Héricourt de la rédiger.

— Le 1^{er} juillet 1854, on a procédé solennellement, à Lille, à la pose de la première pierre de l'église future de *Notre-Dame-de-la-Treille*; le procès-verbal de la cérémonie fut déposé dans une boîte de plomb, aux armes de Mgr de Cambrai, renfermant des monnaies de diverses valeurs et une médaille commémorative en argent; cette boîte fut scellée dans la pierre qui marquera la place du sanctuaire. Voici la copie du procès-verbal :

Anno reparato Salutis 1854, Mensis julii die 1a.
In vigiliâ sollemnitatis jubilaei saecularis in honorem Beatae Mariae
Virginis Cancellatae concessi,

Romae,
Regnante Pio, Papâ IX,
Francorum
Imperatore, L.-Napoleone III,
Imperatrice Eugeniâ,
Septentrionalis districtus
Praefecto D. Joanne Besson.
Civitatibus majore D. Augusto Richebè,
Illustrissimus ac Reverendissimus Renatus-Franciscus, Regnier, Ca-
meracensis Archiepiscopus,

Assistentibus Ills. ac RR. Episcopis

Ludov. Pallu du Parc Blesensj.

P. Lud. Parisi, Atrebat. — Delobecque, Gandav. — P. Arm. Ign.
Cardon de Garsignies, Suesession. et Leodun. — J.-B. Malou, Brug.
— Th. de Montpellier de Verdun, Leodiens. — Vicari For. Juliens. et
Tolon. — de Salinis Lud. Ant. Ambianus.

Rem autem promoventibus electis civibus :

Kolb-Bernard, presid., — Cte de Caulaincourt, à secret., — Tailliar,
à secret., — H. Bernard., — Pajot, — Olivier Charvet, — L. Defon-
taine, — Fel. Dehas. — De la Chaussée, — Agache, — Cte de Germiny,
— Cte de Melun, — Morcou-Moillet, — Charvet-Barrois.

In ipsa insula undè originem et nomen ducit civitas,

Primarium lapidem hujus templi in monumentum jubilaei, et in hono-
rem Beatae Virginis Mariae Cancellatae dictae,

Nec non, vice antiquae collegialis ecclesiae, olim eversa, in laudem
Beati Petri Apostolorum principis erigendi,

Tota plaudente civitate ac opibus juvante

Benedixit ac posuit.

En voici la traduction :

« L'an de rédemption mille huit cent cinquante-quatre, le premier
jour du mois de juillet ;

» La veille de la solennité du Jubilé séculaire accordé en l'honneur
de la bienheureuse Vierge Marie de la Treille ;

» Le pape Pie IX régnant à Rome ;

» Napoléon III, Empereur des Français ; Eugénie, Impératrice ;

» D. Jean-Baptiste Besson, préfet du département du Nord ; D. Au-
guste Richebè, maire de la ville ;

» L'illustrissime et révérendissime René-François Régnier, arche-
vêque de Cambrai ;

» Présents : L'éminentissime cardinal Gousset, archevêque de
Reims ; les illustrissimes et révérendissimes évêques : P.-Arm.-Anacl.
Ign. de Garsignies, de Soissons et Laon ; P.-Louis Parisi, d'Arras et
Saint-Omer ; Dufêtre, de Nevers ; Th. Pallu du Parc, de Blois ; de Sa-
linis, d'Amiens ; J.-B. Malou, de Bruges ; Th. de Monspellier de Ver-
dun, de Liège ; Delobecque, de Gand ; Wicart, de Fréjus et Toulon ;
Déprez de l'île Bourbon ; Labis, de Tournai.

» Et les membres de la commission : Kolb-Bernard, président ;
comte Anatole de Caulaincourt, Henri Bernard, Jules Mourcou, Léopold

de la Chaussée, comte Léon de Germiny, Agache, Louis Tailliar, Thomas Ollivier.

» A béni et posé dans cette Ile d'où la ville a pris son origine et son nom, la première pierre de cette église érigée, aux applaudissements et à la joie de toute la cité, en mémoire du Jubilé et en l'honneur de la bienheureuse vierge Marie de la Treille renversée autrefois avec l'antique église collégiale dédiée au bienheureux Pierre, prieur des apôtres. »

— La classe des lettres de l'Académie de Belgique vient d'ouvrir un concours extraordinaire pour la composition d'une « *Histoire de la littérature française en Belgique* (Pays-Bas méridionaux et pays de Liège), depuis et y compris le moyen-âge jusqu'à la fin du 18^e siècle. » L'ouvrage devra former la matière de 2 volumes in-8^o en y comprenant un choix de morceaux en prose et en vers des meilleurs écrivains. Un prix de 2,000 francs, fondé par le gouvernement, sera décerné au travail couronné par la classe des lettres. Les manuscrits devront être adressés franco, avant le 1^{er} février 1856, à M. *Quetelet*, secrétaire perpétuel de l'Académie, à Bruxelles.

— M. *Duthillœul*, le laborieux bibliothécaire de Donai, vient de découvrir, dans un manuscrit du siècle dernier, un récit du sacre de Louis XIV, beaucoup plus détaillé que tous ceux publiés jusqu'ici. Il est inconnu au bibliothécaire de Rheims et il ne se retrouve pas dans les archives du chapitre de Saint-Denis qui possédaient toutes les relations de ce genre. Voici le titre de cet opuscule intéressant pour l'histoire du grand roi : *Le pompeux et magnifique sacre du roi Louis XIII, dans sa ville de Rheims le 7 juin 1654. et les cérémonies observées en occasion.* M. Duthillœul se propose de publier cette relation inédite.

— On se dispose à créer prochainement à Amiens une *Revue* qui s'occupera de littérature, d'histoire, de sciences, arts et industrie, au point de vue de la Picardie. C'est M. *Janvier*, membre de la société des antiquaires de Picardie, qui est chargé de réunir les éléments préparatoires de cette entreprise. Nous ne saurions trop encourager un tel projet. Depuis bientôt trente ans nous avons toujours donné une main secourable et prêté notre publicité à tous les hommes de bonne volonté et d'intelligence qui ont cherché à éclairer leurs concitoyens : nous saluons de même l'aurore de la *Revue d'Amiens*; puisse-t-elle vivre plus longtemps que tant d'autres feuilles littéraires que nous avons vu éclore, puis tomber !

— On fait paraître à Lille un album musical intitulé *Sous les Saules*; il est composé de douze romances dont la musique appartient au gai chansonnier *Desrousseaux* et les paroles ont pour auteur M. *Casimir Faucompré*, petit-neveu du poète *Fromantel*, de Lille, et souvent inspiré comme lui. Cet album paraissant sous l'égide de tels noms ne peut manquer d'obtenir un bon accueil du public.

— L'auteur de jolies fables imprimées à Lille vient de mettre au jour, dans la même ville; à l'aide des presses de L. *Danel*, une 2^e *Méditation religieuse*, moitié prose et moitié vers, sur la pensée de Salomon : *Vanité des vanités, et tout est vanité*. Cette composition, toute morale,

respire la foi la plus pure et la plus orthodoxe. Les vers sont libres et faciles, et dénotent un écrivain qui n'en est point à son coup d'essai. Cette méditation, sous le supposons, ne sera pas la dernière.

— M. de Linas, demeurant à Arras, membre de l'Académie de cette ville et de la commission des antiquités départementales du Pas-de-Calais, vient de présenter à cette commission la copie, très-finement exécutée à l'aquarelle, d'un curieux portrait de l'annaliste *Nicaise Ladam*, de Béthune. L'original, qui date de plusieurs siècles, est conservé chez M. D'Hagerue de Lozenghem. On y lit l'inscription suivante : *Portrait de Nicaise Ladam, roy d'armes de l'emp. Ches. V^e, enterré à St-Jean en Ronuille à Arras, l'an 1547. Quadruple aveul en ligne collatérale de Léonor Le François, escr. sr de Figeauville.* — On espère que la belle copie de M. de Linas sera confiée à un artiste habile pour être reproduite et livrée aux amateurs de l'histoire locale.

— Une *Iconographie montoise* doit bientôt paraître sous le patronage de la *Société des sciences, des arts et des lettres* du Hainaut. Les membres de la société sont seuls appelés à coopérer à cette entreprise. Chaque lithographie, confiée à un des meilleurs artistes de la Belgique, sera accompagnée d'une courte notice de 3 à 4 pages in-4^o dans lesquelles on s'efforcera, en ne reproduisant pas les biographies communes, de fournir au lecteur des renseignements suffisants, d'une lecture agréable, sans trop d'érudition et sans citations. On doit puiser aux meilleures sources pour enrichir l'*Iconographie montoise* de portraits authentiques et de nature à donner du relief à l'ouvrage projeté.

— Vers satyriques d'un religieux de St-Bertin, trouvés sur le recto de la première feuille d'un compte de 1525.

Jns, decreta Charon delet (1) sorbetque, prometque,

Subulo divorum temple primarius hestis :

Quem javat et fallax adhamanti industria nigri.

• Cerberus humc perdat, quem mox et Pluto Charons

Discat inferno leges, quem spernit olim.

Par wng Carondelet et noir

L'église default de povoir,

Egriffée au-vif en bref terme,

Et se n'en est gecules *Palermo*.

— Moralité d'un religieuse de Lens (xvii^e siècle) :

« Parens sans enais ; amis sans profit ; profit sans effet ; effet sans ver-
tus : tout cela ne vault pas un festu. » De LA FONS-MÉZACQ.

(1) Jean de Carondelet, élu haut-doyen de la métropole de Besançon, fut depuis prévôt de Saint-Donat, à Bruges, et, en cette qualité chancelier perpétuel de Flandre, ensuite archevêque de Palermo et primat de Sicile, président du conseil privé des Pays-Bas et de celui des finances, etc. Mort le 7 février 1544, vieux style. (Voy. M. le docteur Le Glay, lettres de Maximilien et de Marguerite, *passim*. — Parmi les 27. portraits peints par Raphaël d'Urbin, selon Camotli, on remarque celui d'un Carondelet.



CORRESPONDANCE.

LETTRES SUR LE PATOIS.

(SEPTIÈME LETTRE.)

Douai, 10 novembre 1854.

MON CHER DINAUX,

Encore un coup le patois n'est pas un batard produit de la corruption du langage. Ce qu'on appelle maintenant patois n'est autre que la langue telle que la parlaient nos ancêtres; et si corruption il y a, c'est le français qui se pratique actuellement qui est une altération, une transformation si l'on veut, pour parler poliment, de cette langue primitive à laquelle on a fait perdre son originaire simplesse, ses natives vertus ou propriétés. Cette vérité, je pense, n'a plus besoin de démonstration, elle résulte de l'examen comparatif que chacun peut faire du langage ancien avec le langage parlé de nos jours. — Assurément nous n'aspirons pas à une réforme rétroactive, nous ne prétendons pas revendiquer pour notre patois des droits et privilèges de primogéniture, et nous ne songeons pas à établir une précellence logique et pratique d'un langage sur l'autre. Ces vœux et prétentions seraient absurdes; d'ailleurs comme disent les légistes, il y a prescription; et puis dans ce bas monde, rien ne ressuscite, mais tout est développement et métamorphose (1), c'est ce

(1) Lucrèce : *de natura rerum*.

que nos philosophes du jour, appellent progrès; progrès soit, je le veux bien pourvu qu'on s'en tienne à la signification du mot, c'est-à-dire : « avancement, marche en avant (2) », bien entendu relativement au point d'où l'on part, que ce soit du Midi, du Nord, du Levant ou du Couchant, et à la réserve aussi du droit que chacun a d'examiner après le voyage, si la ligne suivie a rapproché ou éloigné du but. Quant à nous, il nous suffit de mettre en évidence des faits qui font voir que parce que l'on s'exprime aujourd'hui *autrement* qu'on parlait autrefois, il ne s'ensuit pas nécessairement que la langue primitive, soit un langage corrompu : *autrement*, ne veut pas dire mieux ni pire.

Avant de terminer ou du moins de suspendre ce bavardage épistolaire auquel vous voulez bien donner place dans vos *Archives*, je veux rappeler encore quelques exemples qui viendront pour la plupart à l'appui de ma thèse : qu'il n'y a presque pas de mot, d'expression de tournure de phrase appartenant au patois véritable, qui n'ait sa raison d'être légitimée par la saine logique et ses titres d'état-civil inscrits aux monuments de la vieille langue.

АДОБА, *adouer* ou *adauber*, se dit à Douai, comme chez vous sans doute, mon cher Dinaux, pour signifier rhabiller quelqu'un de toutes pièces, lui dire son fait, le rendre pénaud et embarassé ; cette expression que nous employons en manière de dérision et par figure ou métaphore, se retrouve chez les anciens écrivains avec sa signification sérieuse et directe de revêtir de toutes armes offensives et défensives, exemple : « trente compagnons bien armés et *adobés* se portèrent à cette entreprise. » (Froiss. chron.).

Et avant Froissart :

- « Quant il (Désiré) est venuz en age
.....
- » Li reis l'ama et tint mult cher ;
- » Puis l'*adoba* a chevaler (l'arma chevalier)
- » Quant chevaler feu Desirez
- » Hastivement est mer passez, etc. »

Le Lai del Désiré (XII^e siècle).

(2) Dictionnaire de l'Académie.

C'est-à-dire « quand Désiré fut venu en âge, le roi l'aima et
» le tint en grande affection, puis l'arma chevalier. Quand Dé-
» siré fut chevalier, sans plus attendre, il passa la mer. »

Les quatre fils Aymon envoyés par leur père, se présentent à la cour de Charlemagne; et Richard le plus hardi des quatre demande au grand empereur de les équiper et de les armer chevaliers. Charlemagne enchanté de leur bonne mine et de leur tournure y consent :

« A un lundi en bel establisson,
» Les adouba le roy de France et de Laon. »
Rom. des quatre fils Aymon.

« Un lundi en bel appareil, le roi de France et de Laon tes
» arma. »

En notre patois aussi, de quelqu'un qui est dans une malheureuse position et qui n'a pu réparer les dommages de la fortune, on dit : « Le voilà bien *âreulé*. » On appelle *êreule* (*stipula*) le chaume, la paille; on en avait fait les verbes *êreuler* qui signifiait ramasser de la paille, couvrir en chaume, et *âreuler* raccommoder un toit, une couverture de paille. De là la signification de notre mot *âreuler*, employé dans le sens que nous avons dit, parlant de celui qui est mal accommodé des biens de la fortune et qui a employé des remèdes pires que le mal.

Chez nous encore, *enfardelé*, *être enfardelé*, est une façon de dire qu'une personne a la tournure ou la démarche embarrassée et empêchée comme si elle était empaquetée ou qu'elle fût sous le poids d'un faix, d'une charge. *Enfardelé* est formé évidemment du substantif *fardel*, *fardeau*, qui signifie charge, faix. On a conservé en français le mot *farde*; on dit en terme de procédure une *farde* de papiers de titres etc. Nos anciens avaient le verbe *enfardeler*, qui signifiait mettre en paquet ou charger en fardeau :

« Et firent trousser et *enfardeler* draps, robes etc. »
(Froiss. chron.).

Au nombre des mots que la langue française a perdus, est le verbe *subtiler*. On a bien les mots subtil, subtilité et même *subtiliser*, mais *subtiler* n'est plus que dans le patois et chez les anciens écrivains; il signifie autre chose que subtiliser, lequel

comme verbe actif, veut dire rendre menu, subtil, délié, pénétrant, et comme verbe neutre, raffiner, chercher, trop de finesse, et aussi selon le sens actif, tromper, soustraire malignement. Mais *SUBTILER* signifie simplement chercher des moyens, mettre les ressources de son esprit et de sa réflexion à trouver des combinaisons, exemple : « Encore *subtiloit* et imaginoit le roi de France » nuit et jour, comme il se pourroit venger de ses ennemis. »

(Froiss. chron.).

Tout le monde, académicien ou ignorant est en droit de dire : j'ai des *engelures*, mais il n'y a plus qu'en patois qu'on puisse se permettre l'emploi du verbe *ENGELER*. Être *engelé*, est être pris de la gelée. Votre Froissart dit : « Il avoit si fort *gélé*, qu'on pouvoit bien venir jusques aux murs sur les fossés tous *engelés*. »

(Chron.).

Dans nos villages, on appelle *ABROUCHE*, des *abrouches*, la filasse de lin ou de chanvre qui a été peignée et dont on garnit la quenouille. On dit de quelqu'un qui a beaucoup à faire pour démêler des difficultés et arriver à ses fins : « Il a *gramment* d'*abroucher* ses *as' quenouille*. » — Ce mot *abrouche* s'écrivait *abroche* (on sait que l'o se prononçait comme la diphtongue ou), *abroche* est formé de la particule *a*, *ad*, et du substantif *broche*. Une *broche* est une sorte de cheville ou de bâton pointu qui forme la quenouille. On appelle aussi *broche* ou *broque* le fil de fer dont on se sert quand on file au rouet. Vous savez bien qu'à Lille en Flandre, la fête du *Broquelet* est la fête des fileuses et des dentelières.

Or, les éperons, il y a quelques siècles, n'avaient pas de ce que l'on appelle molettes ; ils étaient simplement garnis ou armés d'une pointe ou *broche* et pour dire éperonner un cheval, on disait *ABROUCHER*. Exemples : « Les chevaucheurs chrétiens vinrent *abrouchans* jusque là. »

(Froiss. chron.).

C'est-à-dire : Les cavaliers chrétiens vinrent éperonnant fréquemment (piquant des deux) jusque là. — On disait aussi selon le même sens *brocher* : « Adonc *brocherent* des éperons cette part. » — « Et commencèrent à *brocher* chevaux des éperons. »

(Froiss. *ibid.*).

Dans la petite phrase patoise : « Il a *gramment* d'*abrouches*

as'quénouille, » j'ai à dessein souligné l'adverbe *gramment* qui ce retrouve chez les anciens écrivains, notamment dans Froissart ; en notre patois on dit *gramment* pour beaucoup, en grand nombre. Il ne faut pas que l'on croie que ce mot ait précisément la signification de l'adverbe français *grandement*: celui-ci s'applique à l'étendue, à la capacité, et *gramment* est relatif au nombre ou à la quantité ; nous disons : « Quand on a *gramment* de richesses » on peut vivre *grandement*. » — « Il s'est logé *grandement* parce » qu'il a *gramment* d'enfans etc. »

En patois, on dit encore BRONDELER, pour chanceler, avoir une démarche mal assurée comme un homme ivre ou comme celui qui a peur et qui n'est pas ferme à son poste. Au XIV. siècle on écrivait *brandeler*. Votre Froissart dit : « Et les seigneurs » anglois avoient mis une autre bataille (un autre bataillon) sur » aile, dont le comte de Warvich et le comte Penneberoch, le » sire de Berkeler, le sire de Milleton et plusieurs autres bons » chevaliers étoient chefs, et se tenoient cils (ceux-ci) a cheval » pour reconforter les batailles (les bataillons) qui *brandele-* » *roient*, etc. »

Dans nos cantons de Douai, dans votre Hainaut ; à Lille, à Cambrai, dans l'Artois, dans la Picardie etc., on dit, *faire ENMARVOYER*, pour signifier faire endéver, impatienter, faire perdre la tramontane. *Marvoyé* ou *maruoyé* est un ancien verbe neutre qui signifiait endéver, extravaguer, s'égarer dans ses paroles ou sa conduite, être hors de la voie, hors du bon sens (*male viare* des latins, c'est un exemple de transformation de l' *l* en *r*, comme on en rencontre assez fréquemment).

Dans le roman de *Gerard de Nevers* nous lisons : « Quant ils » virent que par ung seul homme eulx dix estoient desconfit, » et les autres qui devant la porte estoient, cuideroient tous *ma-* » *ruoyer*, sans plus attendre vinrent a secours. »

Dans le *dict du Barisel*, on trouve le participe passé *marvoié* (*male viatus*).

- « Tres dous peres, pour Diu merchi,
- » Hui a un an que je fui chi,
- » Si *marvoiez* et si *dervez*
- » Tres dous peres que vous savez,
- » Si vous contai tous mes pechies
- » A mon grant ire et couchies. »

On a encore en français le verbe neutre *endever* qui a à peu près la même signification que *enmarvoyer* ou *marvoyer*. On dit *endever*, faire *endever* pour se tourmenter, s'impatienter — faire impatienter etc, c'est l'ancien *derver* ou *enderver*. Dans la chronique de St-Denis on rencontre avec cette signification *derver* ou *desvoier* indifféremment.

Dans les vocabulaires latin-français des XIII^e et XIV^e siècles, en lit : « *Deviare, exorbitare DERVER.* — *Insania DESVRIÉ.* — » *Amentia DERVELÉE.* — *Deviare, hinc vox vulgaris ENDEVER.* »

En confirmation de ce que nous avons déjà remarqué, on voit combien l'existence ou la position sociale de la lettre R a été précaire et éventuelle.

Dans nos contrées peuplées de moulins, on appelle *ETAQUE* ou *attaque*, la maitresse pièce de la charpente d'un moulin et à laquelle aboutissent, s'attachent ou s'appuient les autres pièces. C'est comme qui dirait *l'épingle* qui fixe et soutient l'ajustement. *ETAQUE* est le *stacha* des latins, *staca* des italiens, qui signifie épingle, agrafe, fibule, ce que dans d'autres pays on appelle *estaque*. « *Stacha, acicula italis staca idest quo vestis constringitur.* » *Provincialibus aliis que estaque.* » (V. Ducange gloss. au mot *stacha*). Dans un inventaire rapporté par Murator, il est parlé d'une épingle ou agrafe d'or qui servait à attacher le manteau : « *Stacha una auri pro attachendo mantellum.* » Ce bijou était orné de onze rubis ou balais, de onze saphirs et de 92 perles etc. — Il faut convenir que notre patois a des métaphores un peu bien robustes ; d'une épingle, d'une fibule ou d'une agrafe furent-elles d'or et tout étincelantes de pierres précieuses, à une *etaque* de moulin quelque mignonne qu'on la suppose, il y a loin. — Après tout si des obélisques sont des *aiguilles* de Cléopâtre, des *etaques* peuvent bien être des *épingles* de moulin.

En français moderne, *affliger*, *affligé*, *affliction* ne se disent plus guère qu'en parlant des peines de l'âme ou du cœur. Dans nos contrées cela se dit encore relativement aux maux physiques ; d'une personne qui a quelqu'infirmité ou difformité des membres ou du corps, d'un boiteux, d'un bossu, d'un aveugle, d'un manchot, de celui qui est estropié, on dit qu'il est *affligé*. De celui qui a reçu une blessure ou subi une maladie par l'effet ou suite desquelles il a perdu l'usage de quelque partie du corps on dit qu'il est devenu ou qu'il est resté *affligé*. — En terme de juris-

prudence criminelle, les peines AFFLICTIVES sont les peines ou châtimens corporels et physiques qui frappent directement la personne du condamné. Au demeurant, je trouve dans un vocabulaire latin-français du XIV^e siècle *multa* traduit par *afflictions*.

En patois DÉCLAQUER une arme, un fusil, un canon, c'est le faire partir. Au XIV^e siècle on disait ou du moins on écrivait *decliquer* : « Ils escarmouchèrent un petit devant les barrières, » mais on les fit retraire, car ceux du Quesnoy *decliquèrent* canons et bombardes qui jetoient grands carreaux. » — « Sitot » qu'ils virent les canons *decliquer* etc. » (Froiss. chron.).

HANTISE est un mot de la vieille langue qui répond à peu près au mot français plus moderne sans en être meilleur *fréquentation*. Tout vieux qu'il soit cependant on le trouve encore dans le dictionnaire de l'Académie. Mais concevez-vous, mon cher ami, la colère dénigrante de M. Gattel qui le signale comme étant *vieux, bas, et populaire*. Malgré cet arrêt il n'en fait pas moins bonne figure dans notre dicton proverbial que je rencontre dans Froissart : « La *Hantise* fait l'amour. »

Eclipse, éclipser, s'éclipser, se disaient et s'écrivaient autrefois, comme ils se disent encore en notre patois *ESCLIPÉ, escliper, s'escliper*. Nous lisons dans notre providentiel Froissart : « Ils *s'esclipèrent* en mer et cinglèrent à pouvoir. » C'est-à-dire : Ils s'échappèrent et se cachèrent en mer et cinglèrent tant qu'ils purent. — *Eclipse* est formé du latin *clipeus*, le bouclier qui servait à se garantir dans le combat.

Toudis qui est employé chez nous pour l'adverbe *toujours* se rencontre fréquemment chez les vieux écrivains. Il a subsisté jusque bien avant dans le XVI^e siècle. Rabelais nous raconte que dans le royaume de Dypsodie, les habitants natifs du pays avaient sucé dès leur naissance, avec le lait de leurs mères nourrices, la douceur et la débonnairété du règne de leur seigneur, « et en icelle étoient *toudis* confits et nourris. »

Le pouce, le plus gros et le plus court des doigts de la main ou du pied, se nomme au village *POCHE, polsche*, selon la prononciation wallonne du vieux mot *polz* qui vient du latin *pollex* : « Une » grosse planche épaisse de quatre *polz*. » (Froiss. chron.).

De même que nous appelons *poché* le pouce, nous disons *pocher* pour signifier presser avec le pouce. *Pocher* une poire, une pomme, une pêche, des olives, c'est presser ces fruits avec le pouce de manière à les meurtrir en y imprimant l'empreinte du pouce. En français on dit un œil *poché*, une figure *pochée*, dans le sens de meurtri, de froissé. Par métaphore en patois on dit de quelqu'un qui est dans l'affliction, qu'il a le cœur *poché*, comme qui dirait le cœur *navré*.

Souvent aussi en patois pour les pouces, on dit les *pinces* ou *peins* ainsi que je trouve écrit dans une ancienne traduction française du Lévitique, au chapitre XIV, versets 14 et 25, où est décrit le procédé employé par le prêtre pour purifier un coupable.

Voici d'abord le texte latin : « Assumensque sacerdos de sanguine hostiæ quæ immolata est pro delicto, ponet super extremum auriculæ dextræ ejus qui mundatur et super *pollices* manus dextræ et pedis etc. » — Notre traducteur du XIII^e siècle s'exprime ainsi : « Et le aignel (l'agneau) sacrifié, de son saunk (de son sang) mettra-t-il (le prêtre) sur le derrein (l'extrémité) del oreille destre de cil (celui) qui est moundé (purifié) et sur les *pinns* de sa main et de son pes (pied) destre. »

La traduction de M. Lemaistre de Sacy porte : « Et ayant sacrifié l'agneau, le prêtre en prendra du sang, qu'il mettra sur l'extrémité de l'oreille droite de celui qui se purifie, et sur les *pouces* de sa main droite et de son pied droit. »

Notre verbe français *pincer* en provient ; n'est-ce pas avec le pouce que l'on pince, que l'on fait un pinçon ? Le bout du fer ou du pied du cheval se dit *pince* : on sait ce que c'est que les *pinces* d'une écrevisse, d'un crabe, d'un homar.

A ce propos, je me rappelle la boutade assez divertissante d'un philosophe de campagne. Je crois mon cher Dinaux que ce sage était de vos contrées, c'était si je ne me trompe un juge-de-peace ou un adjoint à la mairie de quelque village des environs de Valenciennes, Bruais je pense ? — N'importe, il dit comment il se défend contre les atteintes de la mort, j'en ai retenu cette phrase : « Quand la cruelle meurtrière me veut saisir par la » *pinns* des pieds, je me remue, je me secoue, je me regimbe... » Oh ! oh ! fait la camarde, comme le gaillard frétille, il n'est » pas commode à emporter, je reviendrai une autre fois. »

Je le répète, mon cher Dinaux, il n'y a pas d'expression de mots du patois, je dis du vrai patois, dont l'usage ne puisse être légalisé d'après des titres écrits et justifié par une déduction logique.

MARCHANDER, autrefois, signifiait tout simplement commercer, faire le commerce, être marchand ; et *marchander* selon le sens exclusif qu'on lui donne aujourd'hui de balancer, hésiter pour faire une chose, débattre les conditions d'un marché, se disait comme il se dit encore en patois **BARGAIGNER** : « On ne peut pas, » dit Froissart, *bargaigner* et acheter tout sur un jour. »

AMANÈRE, signifie en patois qui a la manière, qui a la pratique, qui sait comment s'y prendre. Nous avions autrefois le verbe **MANERIER** pour signifier connaître la manière ; c'est dans ce sens que Froissart l'emploie.

Au village la **MÉQUAINE** est la servante de ferme, la maritorne, la fille de service qui fait les gros ouvrages du ménage. On trouve dans les vieux écrivains *meschine* avec la signification de notre mot *méquaine* : « N'y avoit dedans fors menus gens *meschines* et » varlets. » (Froiss. chron.). C'est-à-dire il n'y avait dedans que petites gens, servantes et valets.

Ce mot avait son masculin, on appelait *meschin* ou *meskin* un domestique, c'est de là que vient le mot français *mesquin*. On disait aussi *meschinage* pour désigner le service. la condition de celui ou de celle qui sert. Une *meschinette* était une petite fille, une petite servante. Borel fait dériver cette famille de mots de l'hébreu *mechinach*... ?

En français on a encore le verbe *frayer* dans le sens de marquer une route, rendre un chemin praticable, mais on n'a plus le substantif *frai* ou *froi* qui signifiait trace ou ligne indiquant la trace. Les mots français *effrayer*, *effroi*, *effroyable* en proviennent l'*effroi* est un état de l'âme qui fait qu'on perd le jugement et qu'on ne sait plus discerner le chemin, le *frai* ou *froi*, à prendre ou à suivre.

Une *sagui*, signifie chez nous une chose de peu d'importance, un brimborion : c'est l'apocope de la phrase *je ne sais ou on ne sait quoi*.

Le mot *huvette* est un diminutif de *huve* qui signifiait, ornement de tête, coiffure de femme. Dans une pastourelle toute pleine de grâce et de naïveté qu'on lit dans vos *Trouvères Cambrésiens*, mon cher Dinoux, un galant chevalier demande à une bergère si elle veut de lui pour son ami :

- « Belle votre ami serai
- » Ne jamais ne faudrai
- » Robe auroie de drap de soie
- » Fermax d'or, *huves*, corroies. »

« Belle je serai votre ami, jamais ne vous serai infidèle, vous
» aurez robes de drap de soie, boucles et bracelets d'or, bonnets
» et ceintures. »

Toutefois notre *huvette*, n'a plus cette fleur de jeunesse pimpante qu'elle avait au temps des Trouvères. C'est pire que le bonnet de coton qui du moins siège encore triomphalement sur le crâne juvénile de nos campagnards et des vigoureux rouliers de la Bourgogne; on dit même qu'il couronne encore le front virginal des fraîches bachelettes de la Normandie, tandis que l'*huvette*, chez nous du moins, n'est plus qu'un symbole de caducité, une coiffure de nuit soutenue par un ruban à l'usage des vieillards et des infirmes.

En patois de chez nous, on dit *joe* pour joue, et on appelle une *joe*, un soufflet appliqué sur la face. En parlant d'une personne qui a perdu son embonpoint et dont le visage est amaigri, on dit qu'elle est *éioéz*. Dans les lexiques latin-français anciens on écrit *joe*, j'y vois *branchia*, branchie, l'ouïe des poissons, traduit par *joe*.

Veir ou *vire* contraction du latin *videre* voir, se dit encore dans vos contrées : « Allez *vire*. allez voir : monta *vire*, montre pour voir etc. » — Dans une petite pièce de vers inscrite en épitaphe sur la tombe de Nicolas de Hanin autrement dit, le poissonnier, on lisait :

-
« Jesus telle merchy li face
» Quil puisse *veir* sa douche face. » (1)

(1) Voyez au Camerac. Christ. de M. Le Gley, page 209, note 2.

Joupper, ioupper, houpper au village, signifie appeler, proférer un certain cri pour appeler. « On n'oyoit jamais, dit Froissart, » ni crier ni *joupper*, ni renommer aucunes enseignes ni aucun » seigneur. »

Maintenant en français, on dit *japper* en réservant ce mot pour désigner certain cri, l'aboïement du chien. Et en patois, de celui qui crie en parlant, on dit qu'il a une fière *jappe*.

Enfin l'exclamation *oh!* dont on use pour que les chevaux s'arrêtent est employée assez fréquemment par nos vieux écrivains comme substantif et il signifie temps d'arrêt : « Il ny a » entre eux nul *ho!* » (Froiss. chron.).

Hus est une autre exclamation pour pousser en avant. On appelait *hu*, le bruit qui annonce une armée en marche; on lit encore dans votre Froissart : « Le bruit et le *hu* en vint jusques à » l'ost. » (L'Armée).

Dia est l'invite destinée à faire prendre la direction *dia* gonale; cette expression m'a bien l'air d'être d'origine grecque.

De celui qui se cabre ou qui est sourd aux indications, aux conseils qu'on lui donne, on dit qu'il n'entend ni a hue, ni à dia, ni à ho. — Je ne voudrais pas être de ceux-là mon cher ami: il me semble que nos lecteurs me disent ho! et je m'arrête. Toutefois je ne dételle pas; ce ne sera, si vous le voulez bien, qu'un temps de relai ou plutôt une station.

Adieu, tout à vous, en tout, partout et pour tout.

ESCALLIER.





RECHERCHES

SUR LES

ÉDITIONS ELSEVIRIENNES.



Les volumes si vivement recherchés des bibliophiles et dont l'impression est due aux divers membres de la famille des Elsevier, ont déjà été l'objet des travaux de plusieurs bibliographes habiles; nous n'avons pas besoin de rappeler ce que MM. Bérard, Nodier, J-Ch. Brunet, de Reume, etc., ont écrit sur cette matière. Un amateur parisien, mort il y a peu d'années et qui en avait formé une collection spéciale très-remarquable, Motteley, a laissé d'utiles remarques, dans les indications jointes aux catalogues de trois ventes qu'il opéra en 1824, 1842 et 1844, et dans un opuscule de 40 pages petit in-12: *Aperçu sur les erreurs de la bibliographie des Elsevirs*, Paris, 1847, tiré à 246 exemplaires seulement (la majeure partie des notes qui composent ce livret ont été insérées dans un journal qui a cessé de paraître, le *Bulletin de l'Alliance des Arts*, 1847, tom. V, p. 245, 293 et 322).

M. Pieters de Gand, profitant des travaux de ses devanciers, a mis au jour, en 1851, les *Annales de la typographie elsevirienne*, gr. in-8°, 420 p.; c'est sans contredit ce qu'il y a de plus complet sur cette portion de la science des livres, et cependant, quelque méritoire qu'il soit, cet ouvrage laisse encore à désirer. L'auteur n'ayant pas eu sous les yeux tous les volumes dont il devait parler, en a laissé un grand nombre sans les décrire. Plusieurs suppléments contenant des additions et des corrections rendent les recherches difficiles; il y a des additions placées en forme de notes jusque dans la table des matières.

Malgré tout ce qui a été fait, il reste donc encore beaucoup à faire pour arriver à une connaissance parfaite des productions de la typographie elsevirienne ; nous avons réuni quelques notes dans l'espoir de contribuer à combler certaines lacunes et surtout dans le but d'engager les bibliophiles à compléter et à étendre les recherches que nous avons entreprises.

Nous nous occuperons aujourd'hui d'une des branches les plus épineuses des études elseviriennes, c'est-à-dire des livres qui ne portent pas le nom de ces imprimeurs mais que les bibliophiles placent dans leur collection. Nombre de ces ouvrages sortent incontestablement des presses elseviriennes ; d'autres ont été exécutés chez des typographes hollandais ou belges. Il en est qui offrent sur leur frontispice, des noms réels ; très-souvent aussi on a forgé à plaisir des noms qu'il suffit d'énoncer pour reconnaître qu'il s'agit d'imprimeurs fantastiques. Robert le Turc, Nicolas l'Enjoué, Jacques le Sincère, et tant d'autres.

M. Pieters a donné une liste de 224 ouvrages qui s'annexent aux Elsevier, et qui sont, en partie, l'œuvre de quelques autres typographes, parmi lesquels Foppens de Bruxelles tient le premier rang. Il dit lui-même qu'il n'est point entré dans son plan de rendre complète une semblable énumération : nous croyons ainsi ne pas faire œuvre inutile en enregistrant ici une certaine quantité d'autres livres qu'on annexe aux Elsevier ; des juges éclairés voient dans quelques-uns de ces volumes des productions authentiques de ces imprimeurs illustres ; quelques-uns de ces ouvrages ont obtenu des prix fort élevés lors de la vente, aux enchères à Paris de plusieurs belles bibliothèques ; nous citons divers exemples de ces prix ; ces indications, se rapportant à des faits survenus après l'impression du *Manuel du Libraire*, sont chose nouvelle et complètent parfois les détails donnés dans cet excellent ouvrage. Nous n'avons pas besoin de rappeler que le *Manuel* contient, t. V, p. 813, la liste (bien plus étendue que celle dressée par M. Pieters) d'un choix d'éditions auxquels les Elsevier n'ont pas mis leur nom.

Nous classons sous les noms des divers typographes désignés aux frontispices, les ouvrages que nous signalons ; nous nous bornons aux volumes de format petit in-12, les seuls que les bibliophiles voient avec prédilection et nous nous arrêtons à l'année 1681, alors que finit la véritable imprimerie elsevirienne.

Nous avons placé, çà et là, quelques renseignements bibliographiques propres à diminuer un peu la monotonie inséparable d'une longue série de titres et de dates.

Jacques le Jeune.

M. Pieters indique, p. 251, 264, 267 et 321, quatre ouvrages portant le nom de ce typographe et qu'il regarde comme imprimés chez les Elsevier d'Amsterdam ; en voici un autre qu'il ne mentionne pas :

Entretiens d'un François avec un Hollandois sur les affaires présentes, Cologne, 1683, à la sphère (1).

Il existe sous le nom de Pierre le Jeune à Liège, un livret devenu rare ; *le Moyen de la France pour ruiner le commerce des Hollandois*, 1671.

Jean du Pais.

Intérêts et Maximes des Princes et des Etats Souverains.

M. Pieters signale, p. 266, une édition de 1666 qu'il attribue aux Elsevier d'Amsterdam. Il existe une autre édition, même date et même nombre de pages, mais offrant cependant quelques différences. On connaît aussi deux réimpressions, l'une avec la date de 1670, l'autre avec celle de 1686, ayant la sphère sur le frontispice. Toutes quatre portent le nom de Jean du Pais à Cologne.

Charles de la Vérité.

Réflexions curieuses et précautions nécessaires sur les raisons et moyens qui peuvent servir à la paix générale, par un François désintéressé, Villefranche, 1676.

(1) Cette fameuse sphère, si connue des bibliophiles, figure, il est vrai, sur quelques éditions anonymes des Elsevier, mais elle n'est point un usage qui leur soit spécial, certains libraires d'Amsterdam en ont fait usage. Parfois elle est grossièrement reproduite comme dans la contrefaçon française de l'*Aristippe* de Balzac, Leyde, 1658.

Réponse à la première partie des difficultés et oppositions à la paix générale, Villefranche, 1676.

Abrégé de la vie de Turenne, ou Réflexions sur quelques affaires du temps, Villefranche, 1676 (volume peu commun, imprimé en gros caractères elseviriens; le nom de l'auteur est encore ignoré). Il y a une autre édition de 1680.

Traité curieux sur l'enlèvement du prince de Furstenberg, Villefranche, 1676.

Louis-François.

Le Politique du temps ou le Conseil fidèle sur les mouvements de la France, Charleville, 1671.

Conférence infructueuse de Windischgratz ou la violence de la France à retenir la Lorraine, Charleville, 1671.

Gervinus Quentel.

La Morale pratique des Jésuités, Cologne, 1669; le *Musée du Libraire*, t. V, p. 820, indique cet ouvrage; mais il ne dit pas qu'il reparut en 1684, avec un titre rajeuni. Mottelley (*Aperçu*, p. 25) affirme expressément qu'il fut imprimé par Daniel Elsevier qui voulut en dissimuler l'origine par l'absence de ses figures d'ornement; il tenait à ne pas s'attirer l'inimitié d'une société puissante.

Guillaume Grenet.

Le Catéchisme des Jésuites, Villefranche, 1677.

Jean Gibaut.

Le Divorce céleste (par Ferrante Pallevicino), Villefranche, 1649.

M. Pieters ne parle pas de cette édition; il signale, p. 247, celle qui porte la date de 1644 et que, d'accord avec M. Mottelley, il attribue à Louis Elsevier. Voir sur cet ouvrage l'*Analecta-biblion* de M. Duroure, t. II, p. 220, et l'*Histoire littéraire d'Italie* de Ginguené, continuée par Salfi, t. XIV, p. 61.

Pierre de la Place.

M. Pieters mentionne, p. 384, l'*Histoire du traité de paix*, Colo-

gne, 1665, volume que Motteley attribue à Foppens. Nous serions tentés de donner au même typographe les *Réflexions sur le 2^e et 3^e chapitres de la Politique de la France*, par de l'Ormeigrigny, Cologne, Pierre de la Place, 1671, que le catalogue Motteley, 1824, n^o 4803, signale comme une production elsevirienne. Le véritable nom de l'auteur de cet écrit est Dumoulin le Jeune.

P. Le Grand.

Voyages de M. Payen, 1648.

Nous trouvons sous le nom de Jean Le Grand, Villefranche, sans date, le *Moine sécularisé*.

Disquisitio anatomica de formatione fetus, authore Needham, Amstelodami, 1668.

Carminum libri IV Vincentii Placcii, 1668, à la sphère.

L'homme de qualité ou les moyens de vivre en homme de bien (par de Chalesme), 1671.

R. Hermannidas, Novissimum Gustavi, Suec. regis, bellum, 1672, à la sphère.

J. Mommart.

Discours du nom de philosophe, par un gentilhomme, Bruxelles, 1660.

Volume attribué aux Elsevier dans le catalogue Motteley, 1824, n^o 424.

J. Gersen, de imitatione Christi, libri IV, elegiace redditi, 1649.

M. Motteley observe que Mommart eût été le premier imprimeur belge si Foppens ne l'eut surpassé.

Pierre Lenclume.

Traitez et lettres de feu M. de Gombaud touchant la religion, Amsterdam, 1669 (à la sphère).

Lopes de Haro.

Ce nom était celui d'une famille de bourgeois de Leyde, et Mathieu Elsevier, mort en 1640, avait épousé Barbe Lopes de Haro, fille de Honeste Lopes de Haro.

On trouve divers volumes avec le nom de David Lopes de Haro et quelques amateurs les font entrer dans la collection elsevirienne.

Le facétieux resveil-mastin des esprits mélancoliques, Leyde, 1644 (1).

Eustathii de Ismeniae et Ismenes amoribus, 1644.

Hispanicae dominationis arcana per J. L. W., 1653.

J. Baseli, Sulpitius belgicus, *Lugd. Bat.*, 1656.

Tillemanus, *Dissertatio de Successionibus ascendentium*, 1663. Motteley (*Aperçu*, p. 39) attribue aux presses elsevirienne cette superbe édition; on y trouve, circonstance unique peut-être pour une époque aussi avancée, le fleuron de l'*Aigle aux sept flèches*.

Plazzonus, de partibus generationis, 1664.

On connaît aussi quelques ouvrages de date moins ancienne avec le nom de Félix Lopes de Haro.

Lamentationes obscurorum virorum, 1664, volume que Motteley attribue aux Elsevier.

(1) Un exemplaire, relié en maroquin vert, de ce joli volume, exécuté avec les types des Elsevier, s'est payé 85 fr. à la vente Millot, en 1846. Son titre nous rappelle un autre écrit du même genre que les bibliographes ont, ce nous semble, passé sous silence : le facétieux et agréable chasse-chagrin, fournissant un très-bon moyen aux mélancoliques, etc. Gaillardeville, Urbain le Joyeux, 1679, petit in-12.

On joint aussi à la collection elsevirienne une édition du *Facétieux resveil-matin*, Utrecht, Théodore d'Ackersdyck et Gisb. de Zylla, 1654; 59 fr. Nodier, n° 930.

G. Hornii orbis politicus, 1667.

Levius Lemnius, de termino vitæ liber, 1679.

Pierre Marteau.

Le nom de ce typographe imaginaire, demeurant à Cologne, est celui qu'on rencontre le plus souvent au frontispice des livres d'origine hollandaise dont les véritables éditeurs voulaient rester ignorés. Nous connaissons plus de cent vingt ouvrages mis sur son compte, mais ils appartiennent presque tous aux vingt dernières années du dix-septième siècle ou aux premières du dix-huitième ; ils sortent par conséquent de la période où fleurit la typographie elsevirienne, et nous nous arrêterons à 1681.

Dès 1660, il avait paru un *Recueil de pièces diverses servant à l'histoire de Henry III* ; M. Pieters, p. 252, le croit sorti des presses elseviriennes d'Amsterdam ; il en fut donné des réimpressions en 1662, 1663 et 1666. On vit surgir en 1665, les *Mémoires de Bassompierre*, en 1669 ceux du duc de Guise le *Traité de la politique de la France* (par de Chastelet). N'oublions pas les *Mémoires de la duchesse de Mazarin* (1), 1676, et la *Carte de la Cour* (2), 1668 ; tous ces ouvrages, portant le nom de Pierre Marteau, sont attribués par de bons juges aux presses elseviriennes.

Voici la note de quelques livres dont il n'est point question dans les *Annales* de M. Pieters :

La Boussole des Amants, 1668.

(1) Barbier croit que ces *Mémoires* sont l'œuvre de la duchesse elle-même ; le judicieux biographe de madame de Sevigné, Walckenaer, les regarde comme évidemment supposés. Des détails curieux et étendus sur cet écrit se trouvent à la page 360 des *Notes* que M. Léon de Laborde a jointes à son livre si curieux, si difficile à trouver et devenu si cher : *le Palais Mazarin*.

(2) « Volume curieux et fort rare, vendu jusqu'à 50 fr. mais il n'est pas certain que Bussy en soit l'auteur. » Ainsi s'exprime M. Pieters ; en 1846, à la vente Millot, un exemplaire se paya 59 f. Ce livret est de la composition du prince de Conti ; Bussy le dit expressément, et M. Bazin observe que les bibliographes l'auraient su, si, contre leur habitude, ils avaient regardé jusqu'au feuillet au-delà du frontispice.

Relation de l'estat et république de Pologne, 1668.

Le chien de Boulogne ou l'amant fidelle, nouvelle galante (par l'abbé de Torches), 1669.

Onguent pour la brûlure (par Barbier d'Aucour), 1669, à la sphère.

Ce titre cache un poème burlesque dirigé contre les Jésuites.

Catéchisme des courtisans, ou les questions de la cour et autres galanteries, 1669. Pièce rare et hardie, réimprimée en partie dans l'*Histoire amoureuse des Gaules* (†).

Roger Bontemps en belle humeur donnant aux tristes et aux affligés le moyen de chasser leurs ennuis, 1670.

Ce volume rare se compose de 4 feuillets liminaires y compris le premier titre gravé et 496 pages. A la vente Millot, à Paris, en 1846, un exemplaire relié en velin fut porté à 40 fr. 50. Un autre, relié en maroquin, 51 fr. Nodier, n° 936.

Le Calvaire profané ou le mont Valérien usurpé par les Jacobins réformez, (poème par Pierre Duval), 1670. Volume rare, l'édition originale est de Paris, 1664, 4°.

Pasquin ressuscité ou dialogue entre Pasquin et Marforio, Villefranche. 1670.

Le Cardinal Mazarin joué par un Flamand, ou relation de ce qui se passa à Ostendo le 14 de mars de l'an 1658, 1671, à la sphère.

L'auteur dit avoir écrit cette relation à Bruxelles d'après des renseignements fournis par Don Juan d'Autriche et le marquis de Coracene. Il est nommé F. de Bock au catalogue Van Hulthem. On peut consulter une note du catalogue Leber, n° 4524, au sujet de ce livret que le *Manuel du Libraire* signale comme curieux et assez rare.

(1) Un exemplaire 27 fr. 50, vente Millot, en 1847; un autre, avec deux opuscules du même genre, 50 fr. vente Nodier en 1844, n° 1166.

Dialogues où les fables les plus curieuses de l'antiquité sont expliquées, 1671.

Mémoire du roy très-chrétien à l'abbé de Grovel, 1673.

Journal de M. Collier, résident à la Porte pour les Provinces-unies, traduit du flamand, 1676, à la sphère.

Relation de ce qui s'est passé dans les armées du Roy en Allemagne, 1676.

Mémoires amoureuses contenant les amours des grands hommes et dames illustres de ce temps, 1676, 2 vol.

(Nous reproduisons dans toute son incorrection le titre de cet ouvrage qui contient l'histoire du marquis de Fresne et de madame du Thillait. Il n'y a d'ailleurs aucune analogie avec les *Amours des grands hommes* par madame de Villegleu).

Les *Lettres sincères d'un gentilhomme françois*, Cologne, 1681, volume que le catalogue Motteley, 1824, n° 1814, signale comme offrant les caractères et les vignettes des Elsevier ; il en existe une suite avec la rubrique de Strasbourg et la date de 1682.

Procès de Guillaume, vicomte de Stafford, 1681.

Le nom de Pierre Marteau s'est maintenu à une époque assez avancée du dix-huitième siècle, et lorsque tous les autres pseudonymes bataves ou flamands étaient tombés dans le plus parfait oubli ; on le retrouve, toujours sous la rubrique de Cologne, sur le *Momus françois*, 1731, sur l'*Accord parfait de la nature et de la raison*, 1753, sur la *Sybilla trig-andriana* de H. Kornmann, 1765, etc.

On a d'ailleurs varié de bien des façons le nom du fantastique typographe de Cologne ; nous connaissons les *Lamentations des dames de Saint-Cyr sur la prise de Namur*, chez les héritiers de P. Marteau, 1696, le *Siècle d'or de Cupidon*, Cologne, Pierre de Marteau (sic) sans date ; les *Partisans démasquez*, chez Adrien l'Enclume, gendre d'Antoine Marteau.

N. Selon.

Véron ou le hibou des jésuites opposé à la corneille de Charen-

ton, Villefranche, cette année (1678). Livre de controverse religieuse ; il est dirigé contre le jésuite Véron qui, en 1646, avait donné une édition du Nouveau Testament où un passage des *Actes des Apôtres* (XIII, 2) était traduit par : « eux disant la messe au Seigneur. »

Henry et Théodore Boom.

On joint à la collection elsevirienne divers volumes portant le nom de ces typographes ; M. Pieters indique, p. 367, les *Mémoires du marquis de Ville*, 1674 ; voici divers ouvrages dont il n'a pas fait mention, ce nous semble :

Histoire du ministère du cardinal Mazarin par Galeazzo Guadolo, 1671, 2 vol. in-12.

Acta societatis regiae in Anglia, 1671, (attribué aux Elsevier, catalogue Motteley, 1844, n° 8).

Mémoires du procez contre la dame de Brinvilliers, Amsterdam, 1676. Un exemplaire, relié en maroquin, s'est payé 60 fr. vente La Bédoyère en 1839, n° 93.

Histoire des Amours de Lysandre et de Caliste, par Daudiguier, 1679.

La Science et l'École des Amants, par d'Alquié, 1679.

Un autre typographe de la même famille, Arnold Boom à Delft, a signé l'*Antidote d'amour* par Jean Aubery, 1663, volume qu'on place dans les collections elseviriennes. On a payé 25 et 26 fr. ventes Duriez et Chabrol, de beaux exemplaires de ce traité singulier où une érudition immense se mêle à beaucoup de crédulité.

Jean de Ravenstein.

Les deux éditions des Amours de Lysandre, par Daudiguier, 1657 et 1663, qui offrent le nom de cet imprimeur, s'annexent à la collection elsevirienne (Pieters, p. 336). Quelques amateurs y placent aussi les volumes suivants :

H. Rorarius, quod animalia bruta ratione utantur, 1654.

Examen de ingenios para las ciencias, por el doctor Juan

Huarte (1), 1662, et la traduction de cet ouvrage par F. Savinien d'Alquié, 1672.

Pinæi de integritatis et corruptionis virginum notis, *Amstel.*, 1663.

La voix de Dieu qui appelle les pécheurs à repentance, par Baxter, 1666.

La Rhétorique française, par René Barry, 1669.

Epicteti Enchiridion, 1670, in-24.

H. Grotii poemata omnia, 1670. (On trouve de longs détails sur les poésies de Grotius dans l'ouvrage de Budik, *Lateinische Dichter*, II, 312-373.

Adrien Wyngarden.

Idea æconomicæ et politicæ doctrinæ, auctore Fr. Burgersdicio, Lugd. Bat. 1649. Le catalogue Motteley, 1824, n° 446, attribue cette édition aux Elsevier; la chose est possible; ils ont imprimé maintes fois des ouvrages de cet auteur.

F. Baconi de augmentis scientiarum, 1645.

Ethices historicæ specimen, J. Brochmand, 1653.

Les *Colloques* d'Érasme, traduits en françois, Leyde, Adrian Valngart, 1653, se joignent à la collection elsevirienne.

Herman Blind.

Amours du prince Charles, duc de Lorraine et de l'impératrice douairière, Bruxelles, 1678.

(1) Huarte fut un penseur très-remarquable pour son époque; son livre renferme des vues d'une justesse et d'une profondeur frappantes. Elles avaient attiré l'attention du célèbre Lessing, et il traduisit l'*Examen* en allemand. Voir l'*Analecta-biblion* de M. Du Roure, t. II, p. 49, et une notice de M. Revellé-Parise, insérée dans la *Gazette médicale*. 1^{er} janvier 1842 et reproduite dans le *Recueil des travaux de la Société du département de l'Eure*, 1843, p. 153.

Cornelius ab Egmond.

On a dit que les Elsevier avaient mis sous ce nom, avec la rubrique de Cologne, les livres qu'ils publiaient à l'usage des catholiques; on cite des Bibles latines avec le nom d'Egmond, 1666, 1670, 1682; le savant auteur du *Manuel du Libraire* observe qu'en général elles ressemblent plutôt aux éditions de Blaeu; l'édition de 1670 est d'ailleurs assez jolie pour tenir dans une collection elsevirienne un rang distingué.

Nous pouvons citer aussi :

Zodiacus christianus, ab H. Drexelio, 1638.

Summa totius theologiæ S. Thomæ Aquinatis, 1639, 5 vol.

D. Rikel, de *vita et moribus canonicorum*, 1670.

Le Bourguignon intéressé, Cologne, sans date, 1672. Écrit politique dans un sens hostile à la France.

Le nom de Corneille Egmont se trouve sur des ouvrages d'une date postérieure à la mort de Daniel Elsevier; il figure sur l'*Histoire de la guerre de Guyenne*, par Balthazar, 1694. Parfois le prénom de Corneille fait place à un autre.

Lettres d'une dame de qualité sur sa vie mondaine et sa vie privée à son directeur, Cologne. Baltazar d'Egmont, sans date, à la sphère.

Méditations chrétiennes (par Malebranche), Cologne, Baltazar d'Egmont, 1683.

Mémoires du chancelier de l'Hospital, Cologne, Pierre ab Egmont, 1672; attribué aux Elsevier, catalogue Motteley, 1824, n° 1792.

Histoire du ministère du comte-duc, Cologne, 1673, à la sphère.

Le Télémaque moderne, Cologne, Antoine d'Egmond, (à la sphère) 1701, livret à l'égard duquel une note se trouve au catalogue Pixérécourt, n° 1317, est d'une date qui l'exclut de la collection elsevirienne.

Jean d'Escrimerie.

L'Espadon satyrique, par le sieur d'Esternod, Cologne, 1680. On fait entrer ce joli volume dans la collection des Elsevier, quoiqu'il ne soit pas démontré qu'ils l'aient imprimé. Aux adjudications mentionnées au *Manuel du Libraire*, t. II, p. 66, joignez celle-ci : 55 fr. vente Nodier en 1844, 91 fr. Saint-Morys en 1849, 61 fr. Baudelocque en 1851, exemplaires reliés en maroquin.

Dierick Braessem.

Factum pour les religieuses de Sainte-Catherine-lez-Provins (par A. Varet), Doregnal, 1679.

Cette édition hollandaise reproduit un volume imprimé en France; le nom de Doregnal est l'anagramme de *l'ange d'or*, marque du premier imprimeur.

Pierre Bon-temps.

Le Jaloux par force, et le bonheur des femmes qui ont des maris jaloux, Fribourch, 1668, à la sphère.

Simon l'Africain.

Hattigé, ou les amours du roi de Tamaran, nouvelle, Cologne, 1676. (L'exemplaire de Nodier, vendu 15 fr. 50 en 1830, renfermait une clé plus complète que celle qui a été insérée dans le *Dictionnaire des Anonymes* de Barbier. Voir les *Mélanges d'une petite bibliothèque*, p. 95). Ce petit roman satyrique est relatif aux intrigues de la cour de Charles II, roi d'Angleterre. On voit au frontispice la sphère portée par une main. Il en existe une traduction italienne, Venezia, 1679.

C'est aussi sous le nom de Simon l'Africain, qu'ont paru, en 1676, deux ouvrages de Corneille Blessebois, le *Lion d'Angélie*, et le *Temple de Marsyas*. Un extrait du premier de ces petits romans est dans la *Bibliothèque des Romains*, avril 1682, p. 190. Ils se payent des prix fort élevés; 408 fr. les deux ensemble vente Millot en 1847; 434 fr. Nodier en 1844, exempl. revendu 173 fr. vente B. D. C. en 1847.

Jean Sambix.

On trouvera dans les *Annales* de M. Pieters, p. 458, l'indication de divers ouvrages qui portent le nom de ce typographe et qui sont reconnus pour de véritables Elsevier de Leyde. Dans ce nombre figurent les *Odes d'Horace* en vers burlesques (par H. de Picou, 1653 (1) et le *Testament ou Conseils fidèles d'un bon père à ses enfants*, par Fortin de la Hoguette, 1655; livre du vieux temps, trop oublié, c'est la conversation d'un preux gentilhomme nourrie de saines doctrines et assaisonnée d'anecdotes (note de l'édition de Tallemant des Réaux, 10 vol. in-18, t. VI, p. 63). Citons aussi l'*Histoire des amours de Henri IV*, 1664, ouvrage attribué à tort à mademoiselle de Guise et à l'égard duquel M. Paulin Paris a publié une curieuse notice dans le *Bulletin du bibliophile*, 1852, (10^e série, p. 812 et suiv.).

Tous les volumes avec le nom de Sambix ne sont pas dignes d'entrer dans une bibliothèque elsevirienne; l'*Ataric* de Scudéry, 1654, à la sphère, est une fort mauvaise édition qui paraît avoir été exécutée à Rouen.

Voici quelques livres plus dignes d'être recherchés :

La *Semplicité ingannuta* de Galarena Baratotti, Leida, 1654. Cet écrit peu commun et intéressant est dû à une religieuse vénitienne dont le vrai nom était Arcangela Tarabotti. Le *Manuel du Libraire* l'attribue aux presses des Elsevier, mais il ne faudrait

(1) M. Renouard (*Catalogue d'un amateur*, II, 268), dit qu'un bibliophile parisien trouva dans un vieux magasin de Lyon, trois ou quatre exemplaires de ce livret. « Tous étaient un peu rongés par les vers qui auraient bien dû les dévorer en entier. M. Daru a grandement raison de dire de cette misérable traduction qu'heureusement elle n'est pas complète. »

Ce mince et sot volume est une des raretés elseviriennes les plus chères. Ajoutez aux prix d'adjudication mentionnés au *Manuel du Libraire*, 104 fr. vente Sensier en 1828; 155 fr. Millot en 1847; 140 fr. Armand Bertin en 1854, exemplaires non rognés.

On doit aussi à Pierre Picou un autre écrit du même genre également publié chez J. Sambix, Leyde, 1653; l'*Odyssée en vers burlesques*. Je le crois encore plus rare que l'Horace; je ne le trouve sur aucun catalogue moderne si ce n'est sur celui de Montaran (adjudgé à 61 fr.).

pas y voir un roman ; c'est une déclamation contre les parents qui forcent leurs filles à se faire religieuses ; il n'y a ni plan suivi, ni ordre régulier, mais de la obaleur, de la franchise, de l'érudition, des idées hardies pour l'époque. Consulter l'article que la *Biographie universelle*, tom. LXXXIII, p. 373, a consacré à Arcangela Baratotti.

Lettres et poésies de madame la comtesse de Bregy, 1668. (M. Pieters, p. 386, ne mentionne que l'édition de Leyde, A. Duval, 1666). Consulter à l'égard de cette dame les *Historiettes de Tallemant des Réaux*, édit. de 1840, t. VII, p. 169, et la *Nouvelle Biographie universelle*, publiée par M. Firmin Didot, t. VII, col. 302.

Bouclier de la France ou les Sentiments de Gerson et des canonistes, 1690, à la sphère.

Le nom de Sambrix figure sur trois éditions des *Contes de La Fontaine* à l'égard desquelles on trouve quelques détails au catalogue Walckenaer (1854). Celle de 1667 est plus correcte que celle de 1669, mais celle-ci est plus jolie, et elle est augmentée de trois nouveaux contes et de la dissertation sur Joconde (vendue 51 fr.) ; l'édition de 1673 reproduit celle de 1669 mais elle n'est pas belle.

Nicolas Schoute.

On connaît trois éditions des Provinciales de Pascal avec le nom de ce typographe, la rubrique de Cologne et les dates de 1666, 1669 et 1689 : elles ne sont ni chères ni belles, et bien que quelques amateurs les placent dans une collection elsevirienne, elles ont bien moins de valeur que l'édition au nom de Pierre de la Vallée, 1657, laquelle est véritablement sortie des presses elsevriennes.

Voici les titres de quelques autres volumes avec le nom de Schoute :

Traité des dispenses, sans date.

L'abbé commandataire, par Desbois-Franc. (Dom Delfau), 1673 ; volume attribué aux Elsevier, catalogue Motteley, 1824, n° 296.

Traité de la régale, 1680.

La Règle des mœurs, par D. G. P., 1688.

Jean Laurent.

La France démasquée ou les irrégularitez dans sa conduite,
La Haye, 1670, à la sphère.

Jean Verhoeven.

Contes de La Fontaine, Amsterdam, 1668.

Bonne édition ; le conte de *Mazet* y est mieux imprimé et avec moins de fautes que dans les précédentes ; l'édition de 1669 est la même, on s'est contenté de changer le titre (catalogue Walckenaer, n^{os} 1349 et 1350). D'après Motteley, ces éditions, ainsi que celles de Sambix, dont nous avons déjà parlé, sont dues à F. Foppens de Bruxelles.

François Heger.

Nodier range les livres qui portent ce nom et la rubrique de Leyde, parmi les ouvrages imprimés avec des caractères analogues à ceux des Elsevier, mais non avec les mêmes fleurons (1). Nous signalerons parmi eux :

Pinæus, de virginitatis notis, 1639 ; il y a une autre édition plus complète, 1641.

D. Heinsii Poemata, 1640.

Valerius Maximus, 1640.

J. Pastorii Florus polonicus, 1641.

Brissonii de ritu nuptiarum, 1641.

E. Lubini, clavis græcæ linguæ, 1644. (Louis Elsevier réimprima cet ouvrage en 1651 et Daniel en fit autant en 1664).

(1) Cette assertion n'est pas toujours confirmée par les faits ; le *Magnel du Libraire* observe qu'on retrouve quelques-uns des fleurons des Elsevier sur le volume *Dissertationum ludicarum*, 1644, recueil curieux au sujet duquel on peut consulter l'*Analecta-biblion* de M. Du Roure, t. I, p. 479.

imprima en 1639 un volume fort recherché des amateurs : *Baudii Amores*, 1638. Voir sur ce livre le *Catalogue d'un amateur* (Renouard), t. II, p. 344. Des exemplaires reliés en maroquin 25 fr. vente Chateaugiron ; 36 fr. 50 Berard ; 41 fr. Nodier.

Jean Martel.

L'Évangile nouveau du cardinal de Pallavicin, (par Jean Le Noir), Paris 1676.

Cet ouvrage reparut en 1687, sous la rubrique de Cologne, P. Marteau et avec un autre titre : *Les nouvelles lumières politiques pour le gouvernement de l'Église*. L'édition est la même ; un des acquéreurs du fonds de Daniel Elsevier voulut rajeunir un livre qui ne se vendait pas en l'affublant d'un nouveau frontispice. D'autres ouvrages ont subi cette transformation et c'est ce qui fait qu'on rencontre de très-authentiques impressions elseviriennes portant des dates postérieures à la mort de Daniel et à la cessation des affaires de sa veuve. Quant à cette production satirique, voir Renouard, *Catalogue d'un amateur*, I, 115, et Du Roure, *Analecta biblion*, II, 248.

F. Du Bois.

L'Idée du conclave présent, 1676, à la sphère.

Roger, souverain de la Calabre, nouvelle, 1680.

M. Motteley attribue ces ouvrages aux Elsevier. La *Ménagerie*, par l'abbé Cotin, La Haye, Pierre Du Bois, 1666, est mentionnée par M. Pieters, p. 346, qui croit que ce volume appartient à Wolfgang (1).

L'Ariane de Desmarets, 1644, 2 vol.

On ignore au juste quels étaient les rapports de Heger avec les Elsevier, mais il est de fait que ce fut partie pour son compte et partie pour celui de Louis Elsevier que Abraham Van der Mars-

(1) Les bibliophiles recherchent ce volume à cause du nom d'un auteur que Boileau et Molière ont condamné à l'immortalité du ridicule. Il s'est payé 25 et 51 fr. ventes Soleinne et Nodier. Quant au point de vue littéraire, consultez la *Bibliothèque postique* de M. Viollet-Leduc, 1843, t. I, p. 576-579.

J. Leblanc.

Le Rappel des Jésuites en France, Cologne, 1678.

Les Conspirations d'Angleterre, ou Histoire des troubles suscités dans ce royaume, 1680.

Martin Lambert.

L'Orateur françois, ou Harangue de M. l'archevêque d'Ambrun, interprétée par les événements de notre temps, Cologne, 1674, à la sphère.

J. Gelder.

C. ab Hogelande, cognitiones quibus Dei existencia, etc. Lugd. Bat. 1676.

Le catalogue Motteley, 1844, n° 403, attribue ce volume aux Elsevier; ils ont mis leur nom à une autre édition de cet ouvrage; voir les *Annales* de M. Pieters, p. 193 et 297.

Pierre François.

Mémoires de la vie de Fr. Dusson sur les derniers troubles de France, Amsterdam, 1677. Édition elsevirienne suivant le catalogue Motteley.

J. Tollius.

Experimenta nova anatomica, Harderoici, 1651. Encore un volume que le catalogue Motteley, 1844, n° 646, attribue aux Elsevier.

Jean Petit.

Le Cabinet des princes, Bruxelles, 1672.

La France intrigante, ou Responce aux manifestes de quelques princes, Villefranche, 1676.

Mauvaise foy et violences de la France, 1677.

M. Pieters mentionne, p. 374, le *Justin moderne*, imprimé également à Villefranche en 1677, volume qui ressemble aux im-

pressions de Foppens ; on peut mettre sur le compte de la même officine les trois ouvrages que nous venons d'indiquer. Nous y joignons aussi *le Pot aux roses des François découvert*, Cologne, Pierre Petit, 1677.

Jean l'Ingénu.

L'Europe esclave si l'Angleterre ne rompt ses fers, Cologne, 1677.

Le frontispice de ce curieux pamphlet représente Louis XIV le pied appuyé sur le cou du taureau qui portait la nymphe Europe, tenant dans sa main droite une chaîne et de la gauche offrant une bourse pleine au roi d'Angleterre qui s'éloigne. Europe étendue par terre pousse de grands cris (1).

L'Infraction supposée, ou Discours sur le siège de Charleroy, 1678.

Nouvelles de l'Amérique ou le Mercure américain, 1678.

P. Roullin.

Les Réflexions importantes ou Avis fidèle d'un bon Anglais aux confédérés, Villefranche, 1675.

Michel Baur.

Les Amours de Mademoiselle avec le comte de Lauzun, Cologne, 1673, in-12, à la sphère.

Claude Guibert.

Le Mercure postillon de l'un à l'autre monde, Liège, sans date, (1677).

(1) Il existe de ce pamphlet une autre édition, 1678, et il en parut une continuation sous le titre suivant : *le Suisse désintéressé à l'assemblée de Baden*, Cologne, Daniel Thurn, 1678. On trouvera des détails à ce sujet dans une note insérée au feuilleton du *Moniteur de la Librairie*, n° du 1^{er} mars 1843. Cette note a été écrite par M. Moreau, auquel on doit une importante *Bibliographie des Mazarinades*, 3 vol. in-8° publiés par la Société de l'histoire de France.

C'est la traduction d'un volume italien, *Il Mercurio postiglione*, qui parut la même année, in *Villa-franca*, appresso Claudio del Monte.

Adrian Vlacq.

La Comédie des proverbes (par A. de Montluc, comte de Cra-mail), La Haye, 1654. Il existe une autre édition, 1655. (Voir au sujet de ce volume curieux l'*Histoire du théâtre françois*, par les frères Parfaict, t. III, p. 215-235 et l'*Analecta-biblion* de M. Du Roure, t. II, p. 160).

Al. Mori, *Fides publica contra calumnias J. Miltoni*, 1654.

Ænigmatum libri tres, 1655.

Ces volumes offrent les vignettes et les fleurons des Elsevier.

Nic. Kork.

Il Trattato della pace conclusa nell' anno 1659, descritta del conte Galeazzo Gualdo, Priorato, Bremen, 1664.

Jean Laurens.

Discours touchant la prétention de la France, La Haye, 1670, à la sphère.

M. Frédéric.

Éclaircissement sur les affaires de Lorraine, Strasbourg, 1671.

Éverard Wurtz.

Défense des droits du roy catholique Charles II, Cologne, 1672.

Nicolas Hercules.

On joint à la collection elsevirienne les *Négociations du président Jeannin*, juxte la copie, 1659, 2 vol., jolie édition portant la marque de cet imprimeur, et de bons juges lui ont attribué les *Lettres de M. de Voiture*, Nymweghe, André Hoogenhuysse, 1660. Son nom se trouve sur un ouvrage assez peu commun.

Bonnefonii Basia Imitation du latin de J. Bonnefons, Leyde, 1659, 2 vol.

N. Hercules avait pris pour enseigne parlante le dieu dont il portait le nom avec la devise : *Gloria merces virtutis*. Il paraît avoir exercé fort peu de temps.

Jean et Daniel Steucker.

Le Nouveau Testament, La Haye, 1664. — Les Pseaumes mis en rime françoise par Clément Marot et Théodore de Bèze, 1664, (vignettes et fleurons des Elsevier).

L'Imagination détrompée ou la Phantaisie débrouillée, La Haye, 1675.

M. Pieters mentionne, p. 366, le *Recueil de diverses pièces faites par plusieurs personnages illustres*.

Ph. Vleugart.

Le Bréviaire des courtisans, par de La Serre, Bruxelles, 1671.
Le Réveille-matin des dames, par le même, 1671.

P. de La Place.

Traité politique touchant l'importance du choix d'ambassadeurs habiles, Cologne, 1666, à la sphère.

M. Pieters signale, p. 368, la *Chronique scandaleuse, ou Paris ridicule*, Cologne, P. de La Place, 1668. L'exemplaire Nodier s'éleva en 1844 au prix de 60 fr., n° 514. Cet écrit satirique est remarquable de verve et d'audace. La réimpression faite en 1713 avec la *Rome ridicule* de Saint-Amand, est tronquée.

P. Adrien.

Le Ministre parfait ou le Comte-duc (d'Olivarès)... par de Galaridi, 1672.

Veuve de Dan. Boze.

Relation du voyage de Brème, en vers burlesques (par Clément), Leide, 1676. Ce volume a reparu en 1705 avec un nouveau titre, Brème, Cl. Le Jeune. On trouve au catalogue Montaran, 1849, n° 325, une longue note de Ch. Nodier jointe à un exemplaire adjugé à 50 fr.; l'ingénieur académicien dit qu'il

faudrait n'avoir jamais eu d'éditions elseviriennes pour méconnaître ici les types qui avaient servi en 1666 pour la *Description d'Amsterdam* de Lejolle et depuis, en 1676 même, pour les nombreux et méprisables ouvrages de Blessebois.

Pasquin ressuscité.

Le Rasibus ou le Procès fait à la barbe des capucins, par un moine défroqué, Cologne, 1680. (Quelques exemplaires portent le nom de P. Garancière; tel était celui de la vente Nodier en 1830. payé 25 fr.).

P. Bonard.

Discours libre d'un anglais sincère, Villefranche, 1678.

- La Déclaration juste de la guerre déclarée à la France, 1678.

Toussaint Clément.

Lettre d'un gentilhomme liégeois, Liège, 1668, à la sphère. Écrit politique relatif aux droits que Louis XIV affirmait avoir sur le Brabant, du chef de la reine.

Herman Allard

Histoire des procédures criminelles et de l'exécution des comtes Nadasti, Zérin et Francipani, Amsterdam, 1672.

J. Wagenaar.

La Fausse Clélie (par de Subligny), Amsterdam, 1671, à la sphère.

Guillaume de Hoeve.

Mémoires de la reine Marguerite, Goude, 1649. Cette édition est jolie et se fait remarquer par la finesse des caractères. Un exemplaire payé 32 fr. vente Nodier, s'est revendu 35 fr. vente Baudelocque.

On doit attribuer aux mêmes presses le volume écrit par Pierre Jarrige : les Jésuites mis sur l'eschafaut, 1677 (sans nom de ville, ni d'imprimeur).

Motteley (*Aperçu*, p. 35), assigne une pareille origine à la *Satire Ménippée*, édit. de 1649.

Abraham Wolfgang.

Une vive controverse s'était élevée entre les bibliographes au sujet des éditions qui portent le nom de cet imprimeur dont l'insigne habituel est un renard découvrant une ruche dans le tronc d'un arbre creux avec la devise : *Quærendo*. M. Bérard avait cherché à établir par des raisons plausibles qu'il fallait regarder comme imprimées chez les Elsevier les volumes offrant le nom de Wolfgang. Cette opinion a été combattue par MM. Brunot et Nodier. « On sait maintenant » dit ce dernier « que les » charmantes éditions au *Quærendo* ne sont pas elseviriennes » mais qu'elles composent une collection qui ne le cède aux Elsevier ni en perfection, ni en rareté. » (Note jointe à un exemplaire du Racine de 1682 et rapportée catalogue Soleinne, n° 1386).

On trouve dans le *Manuel*, t. V, p. 828, une liste de 29 ouvrages, qui sont les plus remarquables parmi ceux qui portent le nom de Wolfgang; M. Pieters en a, de son côté, énuméré 36; il ne serait pas sans intérêt pour les bibliographes d'avoir le catalogue bien complet de tous les livres au *Quærendo*; sans préteindre faire ce travail, nous allons indiquer quelques ouvrages que ni le *Manuel du Libraire*, ni les *Annales* de M. Pieters n'ont jugé à propos de citer :

Observationes et historiæ G. Harvei libello... 1674.

La princesse de Montferrat, nouvelle, 1677.

Actes et mémoires de la négociation de la paix de Nimègue, 1679, 2 vol.

Marie d'Anjou, reine de Majorque, nouvelle (par J. de la Chapelle), 1680.

Bughem, la France savante, 1683.

Jugement de Pluton sur les nouveaux dialogues des morts, 1684.

Les Délices de la Hollande, par de Parival, 1685.

Les Comparaisons des grands hommes de l'antiquité. — Les

Réflexions sur l'éloquence, l'histoire et la philosophie, par le P. Rapin, 1686, 2 vol.

Histoire de la réformation de l'église d'Angleterre, traduit de Burnet, 1687, 2 vol.

L'Amérique angloise ou Description des Iles et terres du roi d'Angleterre, 1688.

Art de plaire dans la conversation, 1689.

D. Abererombii, fur academicus, 1689, à la sphère. (Volume que le catalogue Motteley, 1844, n° 2, signale comme offrant les vignettes et fleurons de Daniel Elsevier).

Mémoires de messire J. Chast. de Puysegur, 1690, 2 vol.

Les Principes de la géographie, 1691.

Du royaume de Siam, par de la Loubere, 1691, 2 vol. in-12.

La Manière de bien penser, par le P. Bouhours, 1692.

Histoire de Don Quichotte, 1692, 4 vol.

Histoire des diables de Loudun, 1693.

Après la mort de Wolfgang qui paraît être survenue en 1693, le *Quarrendo* fut adopté par des libraires qui lui succédèrent. Nous le trouvons sur les *Mémoires du chevalier de Beaujeu*, Amsterdam, les héritiers Schelte, 1700, et sur les *Réflexions de l'abbé de Bellegarde sur l'élégance et la politesse du style*, 1706.

G. BRUNET.

(La suite à un prochain cahier.)





CAPTIVITÉ DE FRANÇOIS I^{er}.

Maintenant que l'on sait se donner la peine de fouiller dans les archives, de compulser les liasses, de déchiffrer les documents originaux, il est plusieurs points importants de l'histoire qui, jugés pendant de longues années sur le récit d'un écrivain partial ou négligent, sont replacés à présent sous leur véritable jour et doivent aussi être appréciés différemment. N'avons-nous pas tous été bercés par ce conte qui nous faisait voir Charles-Quint se dépouillant solennellement de son manteau impérial et allant expier ses péchés, caché sous l'humble robe d'un moine à Saint-Juste? n'avons-nous pas tous été obligés sur les bancs du collège de raconter pompeusement l'enterrement fictif de cet ambitieux souverain, et cependant tout ceci était une légende des Mille et une Nuits : MM. Mignet, Pichot et Gachard dans ces derniers temps nous l'ont savamment prouvé. Combien il y a-t-il encore de ces faits historiques qui ne reposent que sur des bases aussi légères, qui ne doivent leur existence qu'à la fantaisie, si je puis parler ainsi, d'un chroniqueur peu consciencieux. Il est entre autres un épisode de notre histoire nationale qui n'est qu'imparfaitement connu et sur lequel les romans et le théâtre ont singulièrement faussé l'opinion : je veux parler de la captivité du roi François I^{er}. Les volumineux et curieux documents publiés à ce sujet par M. Champollion-Figeac permettent de rétablir véridiquement ce chapitre de notre histoire et j'espère que les lecteurs des *Archives du Nord* seront de mon avis et trouveront en effet ce récit digne d'intérêt.

I.

Charles-Quint venait d'être porté à l'Empire en 1519 malgré les efforts de François I^{er} pour se faire élever à cette suprême dignité. Le roi saisit le premier prétexte pour déclarer la guerre à son heureux concurrent, et le duc de Bouillon ayant pris les armes contre l'empereur, le roi se prononça en faveur de Robert de la Marck (1521). Les premières campagnes ne furent pas couronnées de succès et nos troupes ayant été expulsées des Milanais, François I^{er} résolut en 1525 de diriger lui-même son armée pour reconquérir ce duché à la possession duquel il attachait une haute importance.

Tous les historiens ont dit que le roi s'était engagé imprudemment dans cette expédition et n'avait pris aucune des précautions nécessaires pour en assurer la réussite; quelques-uns même ont prétendu que François I^{er} y avait été décidé par le désir de voir en Italie une femme dont l'amiral Bonnivet lui avait fait la plus séduisante peinture. Rien n'est plus inexact et la lecture de la correspondance du roi ne laisse aucun doute à ce sujet. Il était entouré de généraux habiles et intrépides, Chabot, le comte de Saint-Pol, le maréchal de Foix, la Trémouille, le maréchal de Chabannes et d'autres; l'armée était composée de vieilles bandes habituées à la guerre d'Italie et de ces compagnies que les souverains alors prenaient à leur solde et qui se donnaient au plus offrant. L'artillerie était plus nombreuse et plus soignée que d'ordinaire, la cavalerie bien montée, le roi enfin était suivi d'une foule de jeunes et vaillants gentilshommes qui ne demandaient que l'occasion de se signaler.

François I^{er} se mit donc en campagne avec plus de 40,000 hommes à la fin de l'année 1524 et malgré la rigueur de la saison et les difficultés de la marche, il pouvait s'écrier dans son épître rimée :

Et tant feismes que unze jours pour veoir,
Les champs lombards peumes apercevoir.

Milan fut promptement enlevé et sauvé du pillage grâce à l'intervention du roi. L'armée fut ensuite dirigée sur Pavie dont on

commença immédiatement le siège, (1) et il fut d'abord mené avec une vigueur que M. de Brion (Chabot) écrivait le 4 décembre à la duchesse d'Angoulême que la place ne pouvait tarder à se rendre. Malheureusement les impériaux qu'aucune division française ne tenait en respect purent se réunir et donner d'assez sérieuses inquiétudes au roi pour qu'il envoyât un corps commandé par le maréchal de Chabannes leur offrir inutilement le combat à Belle-Joyeuse (février 1525). Pendant ce temps François I^{er} faisait tous ses efforts pour se procurer des alliés : le Pape était bien intentionné, les Suisses lui envoyaient des renforts et la duchesse d'Angoulême entamait des négociations pour détacher Henri VIII du parti de l'empereur. Le roi d'ailleurs ne doutait pas du succès : il en donne la preuve dans une longue dépêche qu'il expédia le 8 février à la régente de France et qui est toute de la main du trésorier Babou. Babou raconte que les impériaux n'osèrent pas tenir à Belle-Joyeuse devant la seule division de Chabannes.

« Et cuydans nos diz ennemys que ce feuct toute notre armée » qui y vint loger, tournèrent bride et recullèrent deux milles » et logèrent en un lieu nommé Copian, merveilleusement fort, » pour estre situé entre deux canals : et à cela avons bien peu » veoir qu'ils ne veullent pas *manger de la bataille*, puisque 3 ou » 400 hommes d'armes leur ont fait tourner le nez. » A l'heure même où le roi dictait cette lettre, il fut obligé de l'interrompre pour monter à cheval, ayant eu « à peine le loysir d'ouïr la » messe » et d'aller au-devant d'un corps ennemi « qui venait de » baiser Milan » et se retirait sans combattre après avoir tenu l'armée française toute la journée sous les armes. Babou reprend alors la plume pour assurer la duchesse d'Angoulême que le roi, après cette alerte, « a dormi en homme de guerre » et que Pavie serait réduite sous peu. Cette prédiction malheureusement fut loin de se réaliser et Lannoy, commandant de l'armée impériale, donnait en même temps la même assurance à Charles-Quint : le 24 février le connétable de Bourbon vint avec toutes ses forces attaquer résolument les Français au moment où les Grisons, faute de solde et malgré les prières du roi qui leur demandait encore

(1) Ordre du roi au maréchal de Montmorency de rappeler M. de Pontbriant avec toute son artillerie et de l'envoyer devant Pavie ; de la Chartreuse de Pavie, 27 octobre 1524.

un mois de patience, quittaient le camp de Pavie. C'était un vendredi, par une matinée qu'éclairait un splendide soleil d'hiver : au début les Espagnols furent repoussés par l'artillerie française. « Le roi, estant à cheval, armé, en triomphant ordre, l'enseigne » de ses gentilshommes de sa maison auprès de luy, armée et » accoustrée qu'il n'y falloit rien, avoit grant joie de veoir com- » battre les lansquenetz. » Mais tout d'un coup le connétable de Bourbon vint se jeter sur l'escadron royal. François I^{er} résista vaillamment ; il traversa d'un coup de lance le marquis de Civita-Santo-Angelo qui le premier s'avança sur lui, puis avec son épée se défendit contre quatre ou cinq officiers qui s'étaient attachés à lui. Les ordonnances du roi vinrent alors à son secours, mais les Espagnols « avoient déjà saisy le roi qui fait acte de » vray Rollant, à pyé et à cheval, qu'il n'est mémoire de plus » grand vaillance de prince », et les impériaux répandirent aussitôt le découragement dans notre armée en criant sur toute la ligne : Victoria. Victoria, Espagne, le roi est print !

L'armée se débanda aussitôt et cependant François I^{er} n'avait pas encore rendu son épée ; Charles de Lannoy, sire de Maingoval, vice-roi de Naples, s'adressa alors à lui : « Sire, lui dit-il, » nous vous congnaissons bien : rendez-vous affin de ne vous » faire tuer : vous voyez bien que vous n'avez pas de suicte et » que vos gens s'enfuyent et vostre armée deffaicte. — Alors le » bon prince et vaillant, après s'estre deffendu et avoir fait tant » d'armes dessus dit, leva la bande de son heaulme, quasy » n'ayant plus de souffle ny d'haleine du fourcement où il s'es- » toit mis à combatre, tira son gantelet et le bailla audit vico-roi. » Lors luy fuct tiré son armet et baillé un bonnet de veloux, » affin quil recommença à reprendre son allayne (†) : » il fut aussitôt conduit à Milan. Telle fut cette bataille de Pavie qui renouvelle en France les douleurs causées deux siècles auparavant par la défaite de Poitiers : de nombreux seigneurs périrent et parmi eux François de Lorraine, le duc de Longueville, les maréchaux de Chabannes (†) et de Foix, l'amiral de Bonnivet,

(†) Relation de la bataille de Pavie. — Mémoires manuscrits du Sr Morrau, référendaire-général du duché de Milan.

(‡) Le maréchal de Chabannes est ce M. de la Palisse devenu si célèbre par cette chanson populaire que tout le monde connaît. Mais ce que l'on ne connaît pas ce sont les véritables paroles de ce couplet



MM. de la Trémouille, de Bussy d'Amboise, de Chaumont d'Amboise, de Saine-Mesme, de Luppé, de Saint-Séverin, grand écuyer, de Laval, etc. Un plus grand nombre furent faits prisonniers, le roi de Navarre, Louis de Nevers, François de Salmes, le prince de Talmout, le maréchal de Montmorency, MM. de Rieux, d'Aubigny, de Tavannes, de Saint-Paul, de Brion, de Bierry, de Bonneval, de Lorges, de la Guiche, de Saint-Marseaux, de Lavedan, d'Annebaut, de la Roche Aymon, de Clermont, de Barbezieux, de Boisi, de Montigent et tant d'autres ; Clément Marot lui-même fut de ce nombre, après avoir été blessé grièvement :

Là fut percé tout aultre rudement
Le bras de cil dont il a de coustume
De manier ou la lance ou la plume.
Amour encore le te garde en réserve.
Finalement avec le roi mon maître
Delà les monts se vit estre
Mon triste corps navré en grand souffrance... (1)

II.

François I^{er} après avoir été avec les principaux officiers promené dans tout le camp ennemi fut mené au fort de Pezighiton tandis que ses armes étaient envoyées à Charles-Quint et déposées, partie à Tolède et partie en Allemagne. A peine lissé seul, le roi écrivit à la régente cette lettre demeurée célèbre, mais où ne se trouve pas le fameux « tout est perdu fors l'honneur » si bien inventé depuis (2).

même qui a assuré sa popularité : quand il mourut peu après avoir reçu sa blessure, une complainte fut bientôt inventée dans le camp et on y disait :

Monsieur de la Palisse est mort,
Est mort devant Pavie :
Un quart d'heure avant sa mort,
Il faisait encore envie.

Et non pas : *il était encore en vie.*

(1) Élégie de Cl. Marot à Diane de Portiers.

(2) Il en est de ce mot comme de presque tous les mots célèbres

« Madame, pour vous faire sçavoir comme se porte le reste de mon infortune, de toutes choses ne m'est demeuré que l'honneur et la vie qui est saulve. Et pour ce que, en vostre adversité, ceste nouvelle vous fera un peu de reconfort, j'aye prié qu'on me laissast vous escrire ceste lettre ; ce que l'on m'a aisément accordé, vous supliant ne vouloir prendre l'extrémité vous mesmes, en usant de vostre accoustumée prudence : car j'ay espérance que à la fin Dieu ne me abandonnera point, vous recommandant vos petits enfans et les miens, et vous supliant faire donner le passage à ce porteur pour aller et retourner en Espagne, car il va devers l'empereur, pour sçavoir comme il voudra que je sois traicté. — Et sur ce va très humblement se recommander à vostre bonne grâce, vostre très humble et très obéissant filz.

FRANÇOIS. »

En même temps le roi écrivait à Charles-Quint une lettre trop humble ce semble, dans laquelle il le prie de le traiter comme il le mérite, l'assurant qu'en agissant ainsi il peut être sûr « de » faire un aqest au lieu d'un prisonnier inutile et de rendre » un roy à jamais son esclave. » François dût attendre assez longtemps la réponse de son vainqueur qui lui écrivit seulement à la fin du mois de mars :

« Monsieur mon bon frère, j'envoye don Hugues de Moncade en Italye pour mes affaires, comme il vous les dyra. Je luy ai commandé d'an passant vous visiter de ma part et me faire sçavoir de vostre bon portement. Par luy scaurez au surplus de mes nouvelles, et pour ce ne vous feray ceste plus longues, sinon de vous ramentevoir et prier mestre à effect de vostre cousté le promis entre nous deux. Et tousjours me trouvères vostre bon frère et vray amy, CHARLES. »

Dès le premier jour, François I^{er}, quoique blessé et abattu par les plus grandes douleurs qui puissent atteindre un roi, se montra digne et résigné : tout lui manquait cependant et avant que la duchesse d'Angoulême ait eu le temps de lui envoyer de l'argent et de la vaisselle, il lui fallut emprunter une somme de 224 livres

le tout est perdu fors l'honneur n'a jamais été dit, non plus que le *Pends toi, brave Crillon*, attendu que Henri IV ne tutoyait pas ses lieutenants ; non plus que la belle réponse de Cambronne.

8 sols à M. de Lannoy ; gardé sévèrement par le capitaine Alarçon, François I^{er} n'eut pas à se plaindre de cet officier qui lui témoigna toujours le plus grand respect ; du reste le prince passait ses journées dans des exercices pieux, ne mangeant absolument que des poissons et jeûnant plusieurs jours par semaine, malgré la recommandation que lui faisait Marguerite d'Alençon à ce sujet : il pouvait causer librement avec des compagnons de captivité, recevait des lettres et en écrivait (1) : le comte de Nassau, le duc de Savoie, le roi de Hongrie, la reine douairière de Portugal lui mandèrent qu'ils s'emploieront de tout leur pouvoir pour obtenir sa liberté. François I^{er} cependant ne se laissa pas abattre par le prolongement de son séjour dans sa triste forteresse de Pizzighitone : un de ses premiers actes fut d'adresser aux grands de son royaume et aux compagnies souveraines une dépêche dans laquelle il donnait de bonnes nouvelles de sa santé, ordonnait à ses sujets d'obéir fidèlement à la régente, leur recommandait ses jeunes enfants et leur donnait avis que l'empereur lui avait déjà fait quelques ouvertures pour un traité de paix ; il terminait en disant : « Mais seurs que pour mon honneur et celluy » de ma naissance, j'é plutot esleu l'onneste prison que l'onteuse » fuite, ne sera jamet dyt que sy je n'é esté sy eureulx de fayre » bien à mon royaume, que pour envye d'estre delyvvré je y » face mal, se estimant bien eureulx que pour la liberté de son » pays toute sa vye demeure en pryson vostre roi, François. »

Charles-Quint, ce prince ambitieux et dissimulé, espérait que quelques semaines à Pizzighitone suffiraient pour donner à François I^{er} un désir de recouvrer sa liberté tel qu'il passerait par dessus toutes les propositions, pourvu seulement que les portes de la forteresse puissent s'ouvrir devant lui ; mais dans cette circonstance difficile le roi fit preuve d'une élévation de sentiments qu'on aurait pu craindre de ne pas trouver en lui après avoir lu sa première lettre à l'empereur. Ce fut à la fin de mars que Charles-Quint s'occupa des conditions auxquelles il rendrait le roi à son royaume ; mais dans ces propositions, loin d'écouter les sentiments de bonté, d'honneur et de magnanimité auxquels son prisonnier avait fait appel, il se laissa guider par la plus froide politique, voulant obtenir le plus possible : c'est dans cette

(1) Ses dépêches sont contresignées à ce moment par M. de la Barre, bailli de Paris.

pensée qu'il chargea le comte d'Aultrement et M. de Reulx de s'entendre avec les ambassadeurs de la Régente et qu'il envoya M. de Reulx à Pizzighitone avec une note des conditions : elles étaient nombreuses et vraiment inadmissibles. François devait s'engager à rendre la Bourgogne, la vicomté d'Auxerre, le ressort de Saint-Laurent, le Charollais, Noyon et Château-Chinon ; et abandonner ses droits de souveraineté sur les Flandres, l'Artois, Gènes, Milan, Ast, Naples ; épouser *sans dot* la reine Éléonore de Portugal, donner le dauphin à l'infante de Portugal ; admettre en grâce le connétable de Bourbon, lui laisser revendiquer la Provence, suspendre pendant sa vie le procès de Madame, aider l'empereur dans ses dépenses pour son voyage de couronnement en Italie et enfin payer 2,000,000 d'écus d'or. François I^{er} comprit de suite que son ennemi voulait ou le conserver en prison ou le descendre au dernier rang aux yeux des souverains : il consentit cependant à tout ce que décevement il pouvait céder, ne discutant que peu ou point sur la somme d'argent, mais il refusa nettement la cession de la Bourgogne, du Charollais, de Noyon, etc., et, en ce qui touchait le connétable de Bourbon, ce traité qui n'avait pas rougi de venir lui offrir ses services dans sa prison, François écrivit de sa main sur la note impériale : « Facile, » mais qu'on ne le voye jamais. » François I^{er} demeurait donc homme d'honneur et tenait la promesse qu'il avait de ne rien faire qui pût nuire à son royaume ; il refusa de le démembrer ; de plus il prévint Charles des difficultés que les États apporteraient probablement à la ratification du traité. L'empereur apprit avec chagrin l'attitude noble et résigné de son royal captif ; il ne put s'empêcher de s'en plaindre à la Régente, tout en osant la prier de mettre en liberté le prince d'Orange qui était gardé assez sévèrement en France, et lui dire : « Il me desplait que » d'heure vostre fils n'a voulu entendre au traicté de la paix » d'entre luy et moy, et conséquemment de toute la chrétienté, » laquelle, comme vous sçavez mieulx que moi j'ay pourchassée » de tout mon pouvoir, sans avoir esté ouy de vostre dit fils. » Le roi cependant avait remis à M. de Reulx un projet de conditions très-raisonnable, puisqu'en résumé il admettait toutes les demandes de l'empereur, s'en remettant à la justice pour décider au sujet de la Bourgogne ; seulement en cas de perte du procès, François demandait que ce duché fut donné en dot à la reine de Portugal qu'il devait épouser et que leur fils puisse y succéder : il consentait même à donner une de ses filles en mariage au connétable de Bourbon. Charles-Quint refusa et songea dès ce jour à faire venir son prisonnier en Espagne, étant inquiet à

cause de quelques manifestations faites autour de Pizzighitone dans le but de délivrer le roi.

Marguerite de Navarre avait découvert un moyen beaucoup plus facile de rendre la liberté à son frère : « Il y a quelque re-
» cluse fort dévoute, écrivait-elle au maréchal de Montmorency
» qui, trois ans a, n'a fait que inviter ung homme que je con-
» gnoys à prier Dieu pour le roy et lui faire service, ce qu'il a
» fait, et m'a mandé qu'il est asseuré que, sy plaict au roi, par
» manière d'oraison, tous les jours, quand il sera retiré, lire les
» épistres de Saint-Pol, il sera asseuré qu'il sera délivré à la
» gloire de Dieu et honneur de luy; car il promet dans son
» Évangile que qui aime la vérité, la vérité le délivrera. Et pour
» ce que je pense qu'il ne les a point, je vous envoie les mien-
» nes, vous priant le supplier de ma part qu'il les veuille lire,
» et je crois fermement que le Saint-Esprit, qui est demouré en
» la lectre, fera chouse ainsy grande comme il a faict pour ceulx
» qui les ont escriptes (1). »

• L'empereur songea d'abord à envoyer François à Naples et dès que le roi le sut, il écrivit à la duchesse d'Angoulême un billet qu'il lui fit parvenir secrètement : il la prévint que quatorze galères seulement l'escorteraient et qu'elle peut le faire enlever « an tout il n'y a que dylyganse, ajoute-t-il, car, sy ele est » faicte, j'é espérance que byentaut me pourès revoyr (2). » M. d'Ormezan de Saint-Blancart, général des galères et le maréchal de Montmorency se tinrent cachés auprès de Gènes, mais le roi y demeura trop longtemps pour que ce hardi coup de main put être pratiqué; Lannoy du reste eut l'habileté de persuader à François I^{er} qu'il lui suffirait de voir Charles-Quint pour aplanir toutes les difficultés et ce prince chevaleresque, qui jugeait tous les hommes d'après lui, se laissa leurrer par ce vain espoir et bientôt il écrivit lui-même à la Régente, pour qu'elle équipât dix galères commandées par Montmorency qui devaient transporter François en Espagne, donnant ainsi le singulier spectacle d'un roi de France prisonnier conduit par ses propres vaisseaux en captivité. La duchesse d'Angoulême accepta cette proposition avec joie, heureuse de voir son fils mené dans un pays où il serait moins sévèrement gardé et espérant peut-être aussi

(1) Lettres de Marguerite de Navarre, 1^{er} recueil, page 177.

(2) De Pizzighitone, 12 mai 1525.

quelque heureux hazard durant le voyage, mais François I^{er} était trop fidèle à sa parole pour songer à s'échapper de la sorte. Le parlement ayant hésité un moment à souscrire à l'envoi des galères, Lannoy fit embarquer son prisonnier à Gênes pour Naples n'osant lui faire traverser la Méditerranée, mais l'escadre fut bientôt rejointe en mer par la division française où le roi eut un vif plaisir en revoyant son fidèle Montmorency « et sur » l'heure fut tourné le nez des galères » et l'on mit à la voile pour Barcelone où la flotte jeta l'ancre le 24 juin.

François I^{er} avait quitté avec joie ce sombre château de Pizzighitone où il était tenu étroitement enfermé; comme je l'ai dit il passait de nombreuses heures dans des exercices de piété et le reste du temps il aimait à composer des poésies dont on peut lire de nombreux morceaux dans les manuscrits de Cangé à la bibliothèque impériale; on y apprécie l'abattement contre lequel il se raidissait, ses luttes avec le désir de redevenir libre, ses douleurs; il y a laissé déborder la tristesse qui remplissait son cœur :

En ma prison m'est nyé le pouvoir;
Le penser prompt travaille mon vouloir,
Qui me fait dire en mon adversité
O fort désir, o infélicité
Tu rends mes yeux fontaine pour tout veoir.

Dans une longue pièce intitulée : Églogue du pasteur Admetus en vers libres, il rappelle les malheurs de son royaume :

Rhone, Seine, Garonne, aussi Marne et Charante
Et autres fleuves tous qu'alentour environne
L'Océan et le Rhin, l'Alpe et les Pyrénées,
Où est vostre seigneur que tant fort vous ayez ?
Où est ce bon seigneur dont les plaisants troupeaux
Aloient en seureté sans point craindre la nuit,
Le nocturne laron, ni le jour le fier loup ?
Où est le labourenr qui au plus grand yver
Aucunes fois a peu avec sa seulle vête
Les bleds faire espier et floïr la campagne ?
Il n'est pas avec vous, hélas ! comme il souloit ;
Non avec vous, hélas ! non, car sous force estrange,
Entre l'Adde, Thésin et le Pô vit captif.
Ha, malheureux Thésin, qui au jour misérable
Présent fut, et voisin et si vis la victoire

S'enfouye de vainqueurs au giron des vainquz ;
Combien de pleurs alors tu gectas et de lermés,
Quels furent tes soupirs, tant que tes rives claires
Deviendront alentour obscures, desbrouées.

Mais il espère un temps meilleur :

Le mouton n'a toujours mouillée sa toison,
Ne tousjours le buisson n'est sans fleurs ne sans roses,
Ne la berbissans laict a tout heure se treuve ;
Non sans ventz au soleil tousjours le ciel demeure,
Ne la campagne et boys sans herbes ne verdure,
N'en tourmente la mer, ne fleuves ne fontaines
Sont troublées sans cesser, ne toutes èaues glacées.
Mais puisqu'au monde aprvil et primevère tourne,
Au blanc mouton revient sa cotte et necte et pure ;
Le pomier a couronne autour de mille gemmes ;
Les hardes et troupeaulx à leurs fans le laict rendent ;
Les fleurs Zéphire cueille et Phébus les échauffe,
Le beau monde se pare et les bois se revestent ;
Tranquille est Neptunus, et tous ruisseaulx et fleuves,
Fonduz de leur cristal, tiennent cours argentins.
J'espère que bientost nostre pasteur verrons
Encore troupeaulx mener.....

III.

François I^{er} fut aussitôt son débarquement enfermé dans le château de Venyssolo près de Valence, sous la garde toujours du capitaine Alarçon et de deux bataillons d'infanterie : on lui laissait cependant un peu plus de liberté qu'à Pizzighitone ; il pouvait aller entendre les offices dans une des églises de la ville et s'y rendre à cheval. C'est dans ces courtes excursions que la population se pressait sur les pas du roi vaincu non pour l'insulter, mais pour lui témoigner la plus respectueuse sympathie ; les gardes espagnoles avaient quelquefois peine à écarter la foule des malheureux qui couvert d'écrouelles venaient demander au roi la grâce de les toucher pour être guéris. De plus François I^{er} recevait assez facilement des nouvelles de France ; la duchesse d'Angoulême se tenait exactement au courant des événements et s'encourageait dans chacune de ses lettres à prendre patience, lans pouvoir cependant lui dissimuler la gravité de la situation

du royaume. François I^{er} comprenait bien que, lui retenu dans la tour de Venyssolo, la France tombait aux mains d'un souverain enfant, c'est-à-dire d'une Régence, gouvernement qui ne porta jamais bonheur à notre pays et dont il comprenait lui-même toutes les conséquences : en présence d'un pouvoir aussi mal affermi, les ennemis se trouveraient forts et enhardis : enfin François I^{er} n'ignorait pas les menées des parlements qui voulaient tourner à leur profit ce concours de circonstances fâcheuses et accroître par là une autorité qui leur semblait insuffisante. Voilà ce qui affaiblissait parfois le courage du roi dans la chambre obscure et grillée qui lui servait de prison, mais quand il fallait agir, l'énergie lui revenait et rien ne pouvait le décider à humilier par un acte quelconque ce qu'il appelait l'honneur de la monarchie et de sa famille. Durant toute cette période, la conduite de Charles-Quint fut peu digne et encore moins généreuse : tandis que madame la duchesse d'Angoulême recommandait à son fils de ne négliger aucun moyen de voir l'empereur, ce dernier écartait les occasions, mais en revanche multipliait dans ses lettres ses assurances d'affection, d'intérêt et d'amitié « au roi » très chrestien son bien bon frère » : à peine le sait-il débarqué qu'il lui écrit pour lui exprimer « le plaisir qu'il a à sçavoir sa » venue par deçà » et l'informer qu'il donne des ordres pour qu'il soit traité avec les plus grands égards ; et il adresse les mêmes protestations à la duchesse d'Angoulême. Le roi envoya aussitôt Montmorency auprès de Charles pour solliciter une entrevue et un sauf-conduit pour la duchesse Marguerite d'Alençon qui se préparait à venir voir son frère. Charles satisfît à la seconde demande, mais il éluda la première : en même temps on concluait une trêve pour tout le temps que Marguerite passerait en Espagne.

Sur ces entrefaites l'archevêque d'Embrun et le président de Selves, chargés par la Régente de traiter de la rançon du roi, arrivaient à Madrid et se présentaient aussitôt à la cour (juillet). L'empereur les recevait avec courtoisie, mais il ne put s'empêcher de répondre au président de Selves qui, dans un long discours, lui avait parlé de l'Égypte, de la Grèce, de Rome et de Charlemagne, « qu'il avoit bien entendu ce qui luy avoit esté dit » et qu'il ne pourroit réciter tant d'istories et de bons exemples » (19 juillet). Aussitôt après commencèrent les longues et inutiles conférences de Tolède qui ne décidèrent rien ; l'empereur s'en tenait aux propositions qu'il avait faites au prisonnier de Pizzighitone, et le roi avait expressément défendu à ses plénipoten-

aires de rien céder sur la Bourgogne, trouvant qu'il ne pouvait faire plus que déférer à ses pairs le jugement de ce différent : on en arriva promptement dans ces conférences à des discussions assez aigres, « aux paroles qui piquent, » mais, comme l'ajoute le président de Selves dans une de ses dépêches au chancelier du Prat « ils (les ministres espagnols) nous ont donné grant occasion d'en dire davantage » (12 août). Les négociations en restèrent là au grand contentement de Charles-Quint qui n'avait garde cependant de cesser d'écrire au roi des lettres de plus en plus gracieuses ; il se décida enfin à le retirer du triste séjour de Venyssolo et à le loger au château de Madrid. C'est là que François I^{er} comprenant les intentions de l'empereur, fit écrire par Gilbert Bayart, en présence de François de Tournon, archevêque d'Embrun, de Philippe Chabot et de la Barré, sa protestation contre la négociation de Tolède; il y déclare que, considérant qu'une plus longue détention de sa personne deviendrait très-nuisible à son royaume et à ses enfants, si, par la menace d'une plus sévère détention, il était contraint à abandonner le duché de Bourgogne ou quelqu'autre droit de la couronne de France, cet acte demeurerait nul, comme arraché par la violence ainsi qu'il l'avait déjà signifié en Italie à L'annoy, au marquis de Pescaire, à Antoine de Lève, à Alarcon, à l'abbé de Nagère, à Hugue de Moncade « chevaliers d'honneur qui en pourront répondre » (22 août).

François I^{er} n'espérait plus qu'en l'habileté de sa sœur bien aimée ; Marguerite d'Alençon possédait au plus haut degré l'affection et l'estime de son frère, elle était, comme elle le dit elle-même : « Ung petit point de ce parfait triangle » dont François I^{er} et la duchesse d'Angoulême étaient les deux autres angles. C'était une femme très-supérieure, fine, séduisante, lettrée et contre laquelle Brantôme n'a rien trouvé de mordant à écrire. C'était vers elle que François, dès le début de sa captivité, aimait à se reporter ; son image seule pouvait écarter les sombres nuages qui chargeaient son front et plus d'une des poésies rimées à Pizzighitone lui sont adressées : aussi était-ce pour lui une grande consolation que de songer que bientôt elle viendrait égayer sa longue captivité. Marguerite s'embarqua au commencement de septembre à Aigues-Mortes et fut reçue en Espagne avec les plus grands honneurs ; elle en informe le roi de Barcelone même « le suppliant de fère bonne chère et ne se facher de » rien » et aussi de la « tenir en sa bonne grâce en despit de » Montmorency qui en est jaloux. » Le 13 septembre la duchesse arrivait au château de Madrid et y voyait le roi mourant et con-

damné par tous les médecins de la cour : elle ne s'occupe dès lors que des soins de son âme, fait célébrer la messe dans la chambre même du malade et tous deux reçoivent la communion de l'archevêque d'Embrun qui partage entre eux une même hostie. Le président de Selves dans son rapport au Parlement de Paris dit « que de cette heure-là le roy est toujours allé en » amendant ; la fièvre qui lui avoit duré XXIII jours sans re- » lascher le laissa, tellement qu'il est hors de tout danger, qui » est œuvre de Dieu miraculeuse, ainsy que les Espagnols et » François qui ont esté allentour de luy, ont chacun jugé » (1^{er} octobre). L'empereur s'étoit cependant décidé le 19 septembre à se rendre au château de Madrid ; il déclara au roi « qu'il ne » se souciait de sa guérison et santé, car quand S. M. T. C. vou- » drait demeurer prisonnière, il ne le voudroit pas et lui promet- » toit qu'elle seroit délivrée à son grant honneur et contentement ; » et après que la duchesse d'Alençon sera venue à Tolède, ajou- » ta-t-il, nous ferons chose pour vostre délivrance dont vous » serez joyeux et content (1). » L'état du roi était trop grave alors pour que l'on put ajouter la moindre importance à ces paroles de Charles-Quint. Le 1^{er} octobre, la duchesse d'Alençon partit pour Tolède et eut au début à se féliciter de l'accueil que lui fit l'empereur : dès la première entrevue il voulut causer seul avec elle et Marguerite augura bien de sa mission, mais elle recommande à son frère de « fère devant le sieur Alarçon con- » tenance foible et ennuyée, car vostre débileté me fortifiera et » avancera ma despêche. » Bientôt elle put s'apercevoir des difficultés qu'elle éprouverait, et elle ne put s'en cacher au roi. Voici la lettre qu'elle lui écrivit à ce sujet :

« Monseigneur, sy je ne vous ay plus toust escript, c'est l'a-
tante que j'ay de vous mander chose milleure que jusques yci
je n'ay veue ; mès, considérant la longueur où l'on me remet
et les fassons que l'on me tient, suis délibérée ceste après-dîner
m'en aler devers l'empereur, et savoir de luy une conclusion et
l'en presser de tout ma pouvoir, et incontinent ne faudray vous
en advertir. Monseigneur, arsoir vint le vis-roy me voir, fort
ennuyé de ne pouvoir fere le service qu'il désire : et pour vous en
dire ma fantaisie, il me samble que tous sont fort empeschés. Je
luy tins des propous de douleur et pitié en me courrouyant tant de

(1) Deuxième protestation du roi.

la lettre de la royne, que de n'avoir deux jours veu l'empereur, jusques à luy dire qu'il y avoit en eux peu d'honneur ou beau-coup de mauvais vouloir; et que je voyais bien qu'ils estoient empéchés de moy, me voulant rendre contente sans rien vouloir faire de la raison, et que je luy pryoyis qu'ilz ne me tiennent plus cete dissimulation, mais franchement me dire la résolution : ce qu'il est bien d'opinion. Je voyrai ce qu'ilz auront fait à ce matin, et selon leur conclusion je parleray, et ce soir vous escripray ce qu'il m'en samble, vous assurant, monseigneur, que en compagnie sy déraisonnable trouve l'office de solliciteur plus pénible que de médecin à vous veiller. » La princesse n'exécuta pas son projet : Lannoy lui conseillait en effet de voir Charles-Quint, mais l'empereur montrait un bien moindre empressement à recevoir la sœur de François I^{er} et celle-ci manda à son frère qu'elle ne veut pas solliciter une entrevue comme une aumône : du reste elle parcourait Tolède pour bien prouver qu'elle n'allait pas trouver Charles parce que ce dernier ne la faisait pas demander : « Voysy desjà trois jours que je n'ay guère esté hors des monastères, dit-elle, ce que je dys au vis-roy que je le faysoys pour donner à connoistre que sy je ne parle à l'empereur, c'est que mon estat ne requiert point de faire icy la court ne pratiquer les serviteurs du mestre qui vous a promis que avecque luy seul je parleroyis de vos affaires. » L'entrevue cependant eut lieu et Marguerite proposa les conditions de son frère dont les principales étaient désormais : la Bourgogne considérée comme dot de la reine de Portugal en épousant François ou le différend déferé aux pairs, l'abandon du Milanais, de Gènes, Hesdin, Tournay, des droits sur Naples et l'Aragon, la cession *viagère* à l'empereur de la Flandre et de l'Artois et une rançon quelconque en argent. Charles-Quint refusa nettement tout en écrivant au roi que la paix était toujours son seul désir ; cette fois la patience échappa au prisonnier et François I^{er} adressa à son déloyal vainqueur une lettre également remarquable par l'expression et la hauteur des pensées.

« Monsieur mon frère, j'ay entendu par l'archevêque d'Ambrun et par mon premier président de Paris la résolution que leur avez dicté sur le fait de ma délivrance, et me desplayt de quoy ce que me demandez n'est en mon possible : car vous congnoistriez qu'il ne tiendrait à moy que je ne fusse et demeurasse vostre amy. Mais congnoissant que plus honnestement vous ne me pouvez dire que vous me voulez tousjours tenir prisonnier, que de me demander chose impossible, de ma part

je me suis résolu prendre ma prison en gré estant seur que Dieu qui congnoist que je ne l'ay mérité longue, estant prisonnier de bonne guerre, me donnera la force de la porter patiemment. Et n'ay regret synon que le fait de vos honnestes paroles qu'il vous pleust me tenir en ma maladye n'ayent sorti leur effect, ayant peur que le bien de la chrestienté ne soit désormais sy bien conduit au service de Dieu qu'il eust esté, moy demeurant par sang et par mariaige vostre bon frère et amy. »

FRANÇOYS.

Marguerite n'avait pas si mauvais espoir et elle écrivait encore dans les premiers jours de novembre qu'en allant demander son congé à l'empereur, elle le trouva si gracieux qu'elle crut à son désir de la conserver auprès de lui : on sait en effet que Charles-Quint avait dû antérieurement l'épouser et il n'y a rien d'étonnant à ce que cette femme jeune et spirituelle ait produit une certaine impression sur l'ambitieux souverain. Mais il y a loin de là à ces odieuses accusations portées par de grands historiens contre la duchesse d'Alençon : rien dans les lettres ne peut la faire soupçonner de s'être entendue avec Charles-Quint, encore moins d'avoir prêté l'oreille à de prétendus doux propos : tout au contraire témoigne de son plus grand dévouement à la cause du royal captif.

C'est après cet échec que François I^{er} signa ses lettres patentes pour faire couronner le jeune dauphin. Ce document est d'une haute importance pour l'histoire : le roi y relate sommairement toutes les circonstances de sa défaite de Pavie « où Dieu lui a » sauvé la vye et l'honneur » et les démarches tentées auprès de l'empereur ; il dit les conditions auxquelles il s'était résigné pour obtenir sa liberté, la situation que lui fait Charles-Quint et déclare que croyant qu'il ne peut sortir de prison par honnête composition, il ordonne que son fils aîné François soit proclamé roi de France sous la régence de la duchesse d'Angoulême ou à son défaut de la duchesse d'Alençon : seulement François I^{er} se réservait le droit de reprendre le sceptre en cas qu'il put recouvrer sa liberté. Cet acte fut tenu dans le plus grand secret et le roi chargea le maréchal de Montmorency de le porter en France tandis que Marguerite s'app préparait aussi à repasser les Pyrénées. elle arriva à Montpellier, le 29 décembre, laissant son frère bien triste et plus sévèrement détenu depuis la non-réussite des négociations : ce prince avait repris ses occupations, il faisait de nouvelles poésies et les envoyait à la duchesse d'Alençon qui lui

répondait également, mais on voit aisément dans les vers du roi l'état de son âme où l'espérance germe avec moins de vigueur qu'avant son départ d'Italie.

Malgré moy vis et en vivant je meurs ;
De jour en jour s'augmentent mes douleurs
Tant, qu'en mourant trop longue m'est la vie.
Le mourir crainct et le mourir m'est vie :
Ainsi repose en peines et douleurs.
Fortune m'est trop douce en mes rigueurs
Et rigoureuse en ses fainctes douleurs,
En se montrant gracieuse ennemye
Malgré moy.

Je suis heureux au fons de mes malheurs,
Et malheureux au plus grand de mes heurs ;
Estre ne pult ma pensée assouvie,
Fors qu'à rebours de ce que j'ay envie :
Faisant plaisir de larmes et de pleurs
Malgré moy !

Marguerite tantôt invoquait Dieu :

Saulvez le roy, ô seigneur gratieux,
Et exaulcez, ce jour, en vos saints cyeux,
Nous qui pour luy invocquent vostre grace.
Las, retournez vostre bénigne face
Pour essuyer les larmes de nos yeux !

Ou bien elle commentait en vers son voyage en Espagne, déplo-rait les malheurs du roi ou la déloyauté de l'empereur ; mais le morceau le plus remarquable est celui qu'elle composa dans sa litière en allant à Madrid où elle savait son frère mourant ; elle s'écrie alors :

O ! qu'il sera le bien venu
Celluy qui frappant à ma porte
Dira : le roy est revenu
En santé très bonne et forte !
Alors la seur, plus mal que morte,
Courra baisier le messaigier
Qui telle nouvelle apporte,
Que son frère est hors de dangier.

IV.

L'année 1526 commençait encore plus tristement pour François I^{er} ; la duchesse d'Alençon était rentrée en France, le maréchal de Montmorency était parti en même temps et le roi se retrouvait seul avec moins d'espérance qu'auparavant : il avait peu vu sa sœur pendant son séjour en Espagne, mais au moins il la savait près de lui, il savait qu'elle s'occupait de lui, il avait plus souvent de ses nouvelles : sa santé d'ailleurs était très-mauvaise et durant l'hiver on le voit fréquemment retenu au lit. Charles-Quint cependant poursuivait toujours son prisonnier avec ses éternelles propositions et d'un autre côté la duchesse d'Angoulême faisait à son fils le plus triste tableau de la situation de la France, lui répétant sans cesse que puisque l'empereur s'obstinait, la perte même de la Bourgogne serait moins préjudiciable au pays que le prolongement de la captivité du roi.

Les nouvelles conférences de Madrid commencèrent au mois de décembre 1525 et la cession de la Bourgogne se présentait toujours en première ligne dans les demandes de l'empereur. C'est alors que le roi, voulant s'échapper à tout prix, résolut de jouer un souverain qui faisait preuve de si peu de bon vouloir envers lui et rejetant enfin le sentiment généreux qu'il avait fait voir jusque là, il ordonna à ses plénipotentiaires de signer le traité de Madrid (19 décembre) et le 13 janvier 1526, veille du jour où l'acte devait être solennellement déclaré, il réunit ses commissaires, Tournon, Chabot, Selve, leur fit jurer le secret et après leur avoir révélé ses projets et ses griefs, prêta le serment que les conditions de ce traité lui étaient extorquées par violence, qu'il était résolu de n'en exécuter aucune et que, libre, il se contenterait d'offrir à l'empereur une rançon considérable ; cette déclaration fut consignée dans un procès-verbal notarié. Certes je ne cherche pas à contester le peu de grandeur qu'il y avait à prendre la détermination à laquelle venait de se résoudre le roi dont on a tant vanté le caractère loyal et chevaleresque ; mais, outre qu'à cette époque, les scrupules diplomatiques étaient assez rares et les consciences très-dociles, la conduite de Charles-Quint excusait jusqu'à un certain point la conduite de son prisonnier. Jusqu'à ce jour François I^{er} avait montré la plus noble franchise : en Italie, il avait déjà fait connaître ses sentiments, il avait bien vite repoussé la pensée de se sauver à l'aide des galères françaises

mises loyalement par lui à la disposition de l'empereur, et en Espagne il n'avait jamais caché ses intentions : il avait nettement fait connaître à l'empereur que jamais il ne consentirait à la cession de la Bourgogne, ce qu'il trouvait déshonorant pour un roi de France; les négociations avaient été franches et le prince captif avait écrit lui-même à Charles-Quint qu'il aimait mieux demeurer prisonnier que de céder à la violence qu'on lui voulait faire. On comprend donc qu'attristé par le départ de sa sœur et de Montmorency, son plus fidèle compagnon, affaibli par une violente maladie dont au commencement de 1526 il ressentait encore de nouvelles atteintes, préoccupé par les nouvelles affligeantes que la duchesse d'Angoulême lui donnait de son royaume et dégoûté aussi, il faut le dire, par la duplicité de l'empereur et la crainte d'une captivité qui menaçait de devenir perpétuelle, on comprend, dis-je, que poussé à bout par tous ces motifs, il ait cédé au désir si violent de recouvrer la liberté et qu'il ait consenti à signer ce qu'on exigeait de lui avec la ferme résolution de n'exécuter aucune des conditions qui lui étaient arrachées. Encore avait-il la ferme intention une fois au-delà des Pyrénées d'offrir à l'empereur une rançon considérable : ce sont les propres expressions de l'acte de protestation. D'ailleurs François I^{er} appela le pape à son aide et Clément VII le dispensa solennellement de tenir un traité qui lui avait été arraché par violence.

Rien d'ailleurs ne vient excuser Charles-Quint : tandis que François I^{er} consentait à ce que lui était demandé, l'empereur ne faisait adoucir aucune des mesures rigoureuses dont le roi était l'objet : après la signature du traité, on lui témoigna même moins d'égards. Trois jours après, François I^{er} malade et retenu au lit, vit brusquement entrer dans sa chambre le vice-roi « tout troussé et esperonné pour aller devers l'empereur, lequel dict audict seigneur roy que l'empereur lui avoit mandé faire les fiançailles, comme procureur de la dame Eleonore de Portugal par parole de présent avec le roy et incontinent s'en revenir par devers luy. Par quoy incontinent le roy estant dans son lict, fiança madite dame Eléonore par parole de présent, et ce faict, ledit vice-roy partit et s'en alla à Tolledo devers ledict empereur, le roy demeurant tousjours prisonnier avec les gardes accoustumées (1). » Presqu'aussitôt le

(1) Procès-verbal du traitement fait au roi depuis la signature du traité de Madrid jusqu'à sa délivrance, février 1526.

feu prit avec violence au château de Madrid et brula l'une des ailes : le président de Selve, voyant la chambre du roi menacée et ce prince forcé à se lever, pria le capitaine Alarçon de le conduire en lieu de sûreté, ce que ce dernier ne voulut pas accorder, forçant François I.^{er} à demeurer dans son appartement sous la surveillance de deux officiers espagnols ; le même procès-verbal ajoute que « tant devant la maladie du roy, durant icelle et » après, le prévost de Paris fut contrainct laisser entrer de nuit » les gardes et gens du guet dedans la chambre du roy et venir » regarder dedans le lict du roy à l'heure où il dormoit pour » veoir s'il y estoit. » On avouera que, le roi prisonnier, cette conduite était au moins indigne de l'empereur, mais qu'après la signature du traité, c'était plus que de la violence.

François I.^{er} cependant était libre et il se hâta d'envoyer à sa mère le président de Selve chargé de lui expliquer ses intentions : M. de Selve n'était porteur que de ce simple billet :

« Le mauvais homme, madame, s'en va par devers vous, duquel ne vous escripray pas le service qu'il m'a fait icy, espérant bientost le vous dire moy-mesme. Et pour ce qu'il est bien au long informé de toutes choses et de mon intention, ne vous ennuierai de ma mauvaise lettre, synon pour prier le Créateur de vous vouloir donner à jamais le contentement que vous désirez. — Vostre très humble et très obéissant fils. — Francoys.

Comme si la liberté lui avait rendu des forces nouvelles, François I.^{er} recouvra une robuste santé en quelques jours, « bon apétit » et bon dormyr » : il visita beaucoup les églises et les abbayes et trouvoit sans cesse sur son chemin des malheureux qui lui faisaient toucher leurs écrouelles, « cuydans tenir Dieu par les » pyés que de le tenir céans. »

Charles-Quint se décida enfin à voir le roi de France et à le présenter à la princesse Eléonore : il vint le prendre au château de Madrid et ils se rendirent à Illesques où la reine était arrivée depuis la veille ; l'empereur présenta les deux fiancés l'un à l'autre « et la royne voulut baiser la main du roy, toutesfois après il la » balsa. » On s'assit ensuite pour causer pendant que des danses se formaient aux pieds des augustes voyageurs : le lendemain ces fêtes recommencèrent et la princesse Eléonore « dansa à l'es- » pagnolle à la requeste de l'empereur. » Le soir ils prirent congé de la reine et les deux souverains se séparèrent à une demi



lieue de Madrid où François I^{er} vint coucher tandis que Charles^o Quint retournaît à Illesques. Le roi qui avait hâte de gagner Bayonne où sa mère devait l'attendre, continua aussitôt son voyage, allant à petites journées, s'arrêtant quelques fois cependant comme chez le duc de l'Infantasque pour courir un cerf : à mesure qu'il s'approchait de la frontière, il se trouvait mieux portant, « ayant grand ayse de commencer desjà à sentir l'air de » France » : le capitaine Alarçon le gardait néanmoins encore sévèrement et quand on fut arrivé à Saint-Sébastien où la délivrance solennelle devait se faire, Alarçon osa encore garder le roi « en son logis sans luy permettre qu'il allat jusques à l'église, » comme il avoit accoustumé la semaine précédente. » Le 17 mars la cérémonie de la mise en liberté eut lieu dans une barque au milieu de la Bidassoa. et tandis que le vice-roi de Lannoy regnagnait avec les otages la rive espagnole, le roi montant à cheval s'élança tout d'un trait jusqu'à Bayonne où il arriva à trois heures de l'après-midi, heureux de fouler enfin le sol français après une captivité d'un an.

Avant de quitter l'Espagne, François I^{er} avait encore écrit à Charles-Quint une lettre pour le rassurer sur son intention : je crois utile de faire connaître ce document :

« De Saint-Sébastien. — Monsyeur mon bon frère, je n'ay pas voulu laysser partyr ce couryer que mon cousyn le vy-roye envoye presentement devers vous sans vous escryre la présente pour vous avertyr comme hyer je arryvay en ce lyeu de Saint-Sebastyen, quy est sy prochain de la frontyère de mon royaume que j'espère que dedans peu de jours estre delyvré, pour après metre fyn à ce quy a esté trayté entre nous le plus tost qu'yl sera possyble : vous pryant estre contant d'escryre au connestable quy conduyt ma femme, qu'yl ne face dyfficulté de la fayre tousjours approcher en deça, afyn que après ma delyvrance elle puyse estre incontinant receue de la bonne compaignye quy sera par deça, ainsy que plut à playre lodyt vy-roy escryra audyt connestable, afyn que selon son advertysement toutes choses se conduysent, et aussy que je puyse recouvrer madyte femme devant la semayne saynte : en quoy faysant, je tyendray cela de vous à très grande oblygacyon, remetant le surplus aux letres de mondyt cousyn le vy-roy. — Vostre bon frère, amy et à jamais oblygé, FRANÇOYS. »

On reconnaîtra qu'il y a une grande différence entre le ton de

cette lettre et de celles que François I^{er} écrivait de sa prison : on voit que le roi à la veille de recouvrer sa liberté sent le pouvoir lui revenir et qu'il y a dans son cœur une résolution bien arrêtée de recourir aux armes pour secouer cette espèce de joug qu'un vainqueur avait voulu lui imposer. Charles-Quint malgré sa finesse, avait été complètement joué en cette circonstance, mais aussi la duchesse d'Angoulême avait bien préparé les choses en se résignant pour confirmer l'empereur dans son erreur, à lui remettre en otages les deux enfants de France ; Charles les avait demandés ou à leur place quelques-uns de nos principaux généraux : la régente n'hésita pas, aimant mieux, comme elle l'écrit elle-même, envoyer les deux princes plutôt que de priver le royaume d'officiers dont on allait avoir besoin puisque la guerre devait indubitablement recommencer. Pendant ce temps, la reine Éléonore, auprès de laquelle M. de Montmorency était envoyé en qualité de grand maître, résidait à Vittoria, attendant l'exécution du traité et la délivrance des enfants de France; elle écrivait souvent à son fiancé en se déclarant « la toute sienne » : il y a lieu de croire que l'empressement que témoignait François I^{er} pour hâter son mariage n'était encore qu'un leurre destiné à abuser l'empereur, car il n'avait vu que rarement la princesse qui, s'il faut en croire une gravure du temps, n'était rien moins que belle; elle avait les traits gros, les yeux petits, le regard sérieux et expressif, la chevelure plus ardente encore que celle de Charles-Quint, les lèvres saillantes : sa pensée d'ailleurs ne préoccupait pas tellement le roi que sur la fin de sa captivité il ne prit quelques adoucissements à son isolement, grâce aux bons soins de M. de la Barre qui avait soin d'informer exactement la duchesse d'Alençon du goût singulier dont François I^{er} faisait preuve en cette circonstance.

L'étonnement de l'empereur dut être grand quand il reçut, quelques semaines après la délivrance du roi, les dépêches de Launoy chargé par lui de la ratification du traité de Madrid : pour simple réponse on fit assister le vice-roi à la séance des États de Bourgogne où les députés du duché déclarèrent qu'ils ne consentiraient jamais à l'abandon signé par le roi ; en même temps Charles-Quint apprit l'existence de la sainte ligue, formée par le pape, les princes d'Italie et le roi d'Angleterre dont la duchesse d'Angoulême avait habilement ménagé le rapprochement: l'objet de cette ligue était d'empêcher l'empereur de s'emparer du Milanais. La guerre recommença donc, mais il n'entre pas dans le cadre de ce récit d'en détailler les circonstances : jo

me contenterai de rappeler qu'en 1530 fut signée, la paix de Cambray qui mit fin aux hostilités et était peu différente du traité de Madrid : la Bourgogne seulement demeurait à la France ; peu après François I^{er} épousa Éléonore de Portugal.

François I^{er} qui avait encore bien de fois rimé pour tromper ses ennuis dans sa chambre de Madrid, ne put, redevenu libre, retenir sa plume et nous le voyons encore avant d'avoir franchi la Bidassoa, s'écrier :

Heureux travail quand sa fin est présente,
Qui rend la force en moy non suffisante
De soutenir tant de félicité,
Que je ne puis croire estre vérité
Ce que je scay, je voy et fault que sente.

Comme grande est la joye présente !
Doux recouvrer la joye hors d'attente,
Content désir qui, en adversité
A soutenu la rude austérité,
Guidant ma nef au fon de la tourmente.

Dieu cet raison que le malheur consente
Plus ne nommer ne mère ne seur absente,
En me rendant plus que n'ay mérité
Heureux travail !

François I^{er} était réellement un poète, un poète de l'école de Marot : ses vers sont faciles, remplis d'images, et méritent d'occuper une des premières place parmi les poètes du xvi^e siècle : il est à regretter que l'on ne l'ait pas encore étudié d'une manière spéciale à ce point de vue ; c'est cependant pour la poésie française un assez beau titre de noblesse que de voir un roi se plier à ses lois et se plaindre heureux ou malheureux, vainqueur ou vaincu, à se placer au nombre de ses disciples (1).

(1) Jusqu'à ce jour on semble ne pas avoir voulu savoir que François I^{er} était poète et poète de l'école de Clément Marot. M. Sainte-Beuve en a à peine dit un mot ; ni La Harpe, ni M. de Chateaubriand ne lui reconnaissent ce titre. M. Géruzet, dans son excellente Histoire de la littérature française, dit bien que François I^{er} fut le protecteur des lettres, mais ne dit pas, selon le langage d'alors qu'il sacrifiait aux

Je demanderai avant de finir à faire remarquer combien jusqu'à ce jour l'épisode de la captivité du roi François I^{er} a été mal appréciée par la majorité de nos historiens. Voltaire et après lui,

muses. C'est pour cela que je veux citer ici un des plus beaux morceaux que nous ait laissés le roi-poète : il le fit pendant sa captivité à Venyssolo :

Si la nature ou la diversité
Se resjouit, voyez l'adversité,
En triomphant sur la prospérité,
Estre vaincu.

Voyez aussi que la vérité nue
En ferme cœur n'est jamais abattue
Par trahison, qui enfin est congaué
Avecq le temps.

Donc je me tiens du nombre des contents
Bien que n'aye eu tout ce que je prétends ;
Si congnois-je bien que j'en entends
En ma pensée.

Qui par prison en riens n'est offensé
Car estant libre elle est récompensée
Faisant sa fin d'estre recommencée
Pour ne finer.

Car on ne peut l'esprit confiner
Soubz nulle loy, ny sans vouloir myner ;
Mais par la preuve on le peut affiner
En peine dure.

Qui est plaisant à celui qui l'endure,
Car la menace est cela qui l'asseure,
Cœur résolu d'autre chose n'a cure
Que de l'honneur.

Le corps vaincu, le cœur reste vainqueur ;
Le travail est l'étuve de son heur,
Ce seul vouloir ne congnoist nul malheur
Qu'il ne mesprise.

Dont je concluds que heureuse est l'entreprise
Qui rend fortune indigne de surprise
Par fermeté, qui vault bien qu'on la prise :
Or en jugez.

M. de Sismondi trouve à peine assez d'expressions infamantes pour nos soldats et le roi à cette époque malheureuse. Mézeray, l'un des meilleurs auteurs à suivre dans cette période, a recueilli une foule d'anecdotes erronées; Garnier et le Père Daniel ont renchéri sur Mézeray, inventant des discours et accusant la duchesse d'Angoulême d'avoir désorganisé l'État, tandis que la Régente gouverna la France avec une rare prudence : en outre le Père Daniel place la bataille de Pavie en 1526. Gaillard s'est montré plus laudatif pour le roi et de plus, il est presque le seul écrivain qui ait étudié ses poésies; M. Saint-Beuve lui-même dans sa Littérature du xvi^e siècle ne parle que de *quelques vers* que le roi aurait composés. De nos jours quelques érudits distingués se sont occupés du vaincu de Pavie : MM. Capefigue, Rey et Le Glay; ce dernier surtout, déjà connu par d'éminents travaux historiques, a apprécié en quelques pages le rôle de François I^{er} beaucoup mieux que ne l'avaient fait ses devanciers.

J'ai voulu réparer autant qu'il était en moi les erreurs dont la captivité de François I^{er} était l'objet : j'ai pu essayer de le faire à l'aide des *documents sur la captivité du roi François I^{er}*, publiés il y a quelques années déjà par M. Aimé Champollion-Figeac dans la collection des documents inédits sur l'histoire de France. M. Champollion a étudié ces pièces avec amour et a été frappé comme moi de l'injustice avec laquelle le captif de Pizzighitone et de Venyssolo a été jugé, mais comme il arrive souvent, il est devenu par trop son panégyriste. C'est du reste un peu le sort des souverains qui ont occupé une place brillante dans l'histoire : leurs actions sont accablées de blâme ou élevées au-dessus de tout éloge; on sait rarement observer envers eux une exacte mesure.

François I^{er} ne mérite assurément aucune des accusations de Voltaire ou de M. de Sismondi, qui vont jusqu'à contester sa bravoure : certes, après avoir lu la relation contemporaine de cette déplorable bataille de Pavie, personne ne peut s'empêcher d'admirer l'intrépidité avec laquelle le roi s'est défendu; en outre on n'a pas assez remarqué qu'une des causes de la malheureuse issue de ce combat, fut la trahison des suisses auxiliaires, fait que M. de Sismondi passe sous silence, préférant en rejeter la faute sur la mauvaise organisation de l'armée et le défaut de précautions. Après avoir lu les pièces du procès, si je puis employer cette expression, il n'est plus possible de conserver des doutes à cet égard; l'armée était parfaitement préparée

et les correspondances du trésorier Babou et de Montmorency le prouvent assez ; les espagnols eux-mêmes semblaient désespérer du succès. Quant à l'acte capital de cette histoire, à la violation du traité de Madrid, je crois avoir dit assez les motifs d'excuses qui peuvent être alléguées en faveur de François I^{er}. Bossuet, dans son discours sur l'Histoire universelle, n'hésite pas à dire : « Le traité de Madrid était si injuste que les espagnols eux-mêmes jugerent qu'il n'auroit pas d'exécution et le chancelier » Galianara refusa de le signer. »

François I^{er} ayant affaire à un prince rusé et déloyal comme Charles-Quint, devait être nécessairement amené à user envers lui de ruse pour recouvrer la liberté ; en politique, il ne faut pas se dissimuler qu'une trop grande loyauté amène souvent de regrettables résultats, et tout triste que soit cette vérité, ce n'est pas sans raison que la diplomatie a mis en honneur cet adage : la fin justifie les moyens. L'importance alors en effet était que le roi put reprendre d'une main vigoureuse la direction de son royaume et qu'il put amener son rival à signer à son tour un traité plus modeste et qui rachât quelque peu les humiliations souffertes par le roi de France pendant sa captivité.

ÉDOUARD DE BARTHÉLEMY.





M. DEFOREST DE QUARTDEVILLE.*

CHAMBRE DES PAIRS

SÉANCE DU 23 MARS 1840.

*DISCOURS prononcé par M. le comte d'Haubersart, à l'occasion
du décès de M. Deforest de Quartdeville.*

Messieurs,

Depuis que votre session est ouverte, vous avez entendu prononcer dans cette enceinte, par des voix éloqu岸tes, l'éloge de deux hommes que la mort a moissonnés dans vos rangs, et ces hommes, éminents tous deux par d'éclatants services, avaient occupé, soit dans l'État, soit dans cette Chambre, les positions

* Il y a déjà quinze ans que la Cour de Douai a vu mourir un de ses plus vénérés magistrats, et les *Archives du Nord* qui ne manquent jamais de rendre, autant que cela est possible, un juste hommage aux hommes dignes de mémoire que le pays a perdus n'avaient pas encore eu occasion de parler de M. le premier Président Deforest de Quartdeville. Et cependant ce n'était pas seulement un haut fonctionnaire que la ville de Douai a vu disparaître, elle perdait en même temps un noble représentant de l'influence locale unie aux plus éminentes qualités du magistrat. C'était le digne successeur des de Polinchove, des d'Aubers, des de Warenguien et des d'Haubersart. Pour combler une lacune que nous n'aurions pas dû laisser subsister aussi longtemps, nous ne croyons pouvoir mieux faire que de publier aujourd'hui les touchantes paroles prononcées à la Chambre des Pairs, suivant un pieux usage, par M. le comte d'Haubersart, à l'occasion de la mort de son collègue et de son

les plus élevées ; il suffisait de leur nom pour réveiller au plus haut point tous vos regrets, toutes vos sympathies (2).

Celui à la mémoire de qui je viens rendre devant vous un dernier hommage, a honoré sa vie par des services moins grands sans doute, mais qui cependant n'ont pas été sans éclat, et qui ont laissé, dans les lieux où il les a rendus, de beaux exemples, de profonds et reconnaissants souvenirs. Admis parmi vous durant la session de 1838, frappé par la mort lorsque celle de 1839 venait de finir, M. Deforest de Quartdeville n'a fait, pour ainsi dire, que passer dans cette Chambre : le temps et la santé lui ont manqué pour s'y faire bien connaître, et c'est surtout dans une telle circonstance que doit être acquitté, comme un pieux devoir, par l'un de ceux qui ont observé sa vie, le tribut d'éloge consacré, par vos usages, à mettre en lumière les droits qu'avaient à votre estime et à vos regrets les collègues que vous avez perdus : c'est ce devoir que je viens remplir envers M. Deforest.

Fils et petit-fils de présidents à mortier au parlement de Douai, sa carrière était marquée dès son enfance. Les traditions et les idées de cette époque le destinaient à la magistrature. Après avoir terminé de solides études, il fut appelé en 1785 aux fonctions d'avocat-général dans ce même parlement, où le nom qu'il portait était depuis un siècle honoré : il avait alors vingt-trois ans.

Il est des hommes dont le caractère apparaît dès la jeunesse en traits prononcés, que le temps et les événements n'altèrent point. Tel fut M. Deforest. Des goûts studieux et paisibles, le sentiment profond de l'équité et du devoir, l'esprit de modération, des habitudes graves, des penchants simples et modestes

concitoyen ; cette allocution, d'une belle simplicité, et dégagée de toute phraséologie, est une notice concise et exacte qui ne peut manquer d'être appréciée par nos lecteurs.

M. le président Bigant, un des anciens amis de M. Deforest de Quartdeville, a aussi rendu un juste hommage à sa mémoire dans une intéressante brochure imprimée à Douai, et dont nous avons rendu compte dans notre *Bulletin*.

A. D.

(2) M. le marquis de Sémonville et M. le général baron Bernard.

qui lui rendaient particulièrement chère l'intimité de la famille et de l'amitié, toutes ces qualités se montrèrent tout d'abord en lui, et, à travers les vicissitudes de sa fortune, il les conserva toutes jusqu'au terme de sa vie. A ces qualités se joignait un jugement droit et sûr qui, dans les affaires les plus ardues, lui faisait discerner la vraie difficulté à résoudre, une élocution facile qui était l'expression toujours claire de ses pensées et de ses convictions.

Un magistrat ainsi doué ne pouvait tarder à jeter un vif éclat sur les fonctions qu'il remplissait, et le beau renom qu'il s'acquit était d'autant plus flatteur, que le parlement de Douai était particulièrement remarquable par une longue succession de grands talents et de savants magistrats : les ministres de Villodeuil et de Calonne étaient sortis de son sein. Dans plusieurs circonstances mémorables, ses remontrances ont été célèbres par leur sagesse et leur force, et, comme pour prolonger le souvenir de son existence, son parquet a été le berceau de la renommée de deux hommes à qui, sous le régime nouveau, les honneurs de la Pairie ont été décernés : ce furent mon père et celui dont je vous entretiens.

M. Deforest ne fut point enivré de ses glorieux débuts ; je vous l'ai dit, Messieurs, il était simple et modeste, et ces qualités, précieuses pour le bonheur ne le sont pas moins pour le succès, elles désarment l'envie. M. Deforest en fit l'heureuse épreuve.

Mais sa position si belle, si pleine d'espérances, devait être bientôt bouleversée ; la révolution arriva, et les parlements disparurent engloutis dans un commun naufrage.

Arrêté dans sa carrière, froissé dans sa fortune, dans ses opinions, dans l'attachement qu'il portait à des institutions qu'il était habitué à vénérer et dont la ruine entraînait celle de son état et de son avenir, M. Deforest ne pouvait être partisan des idées nouvelles qui remuaient alors le pays ; mais l'esprit de modération et de sagesse dont son caractère était empreint le préserva des écarts d'une résistance violente ; rendu, par la suppression des parlements, à la vie privée, il s'interdit tout langage, toute manifestation hostile au régime nouveau qui se fondait ; soumis aux lois, et vivant à l'écart des froissements d'opinions et des luttes de partis, il conjura l'orage révolutionnaire qui

passa sur sa tête sans l'atteindre. A cette conduite, Messieurs, vous reconnaissez toujours l'homme sage et modéré que je vous ai dépeint.

Oublié et heureux de l'être, tant que durèrent les temps de terreur et de désordre, M. Deforest devait, quand ils cessèrent, sortir de cet oubli. La ville de Douai comprit toute la valeur d'un homme qui avait successivement montré sous ses yeux une haute capacité dans les affaires publiques et une conduite si sage dans les temps orageux qu'il venait de traverser ; elle le nomma, en 1800, membre du conseil municipal, et, quatre ans après, le vœu public l'indiqua au Gouvernement pour les fonctions de maire.

Accepter ces fonctions à cette époque où les traces que l'anarchie avait laissées partout de son passage n'étaient pas encore entièrement effacées, c'était donner une grande preuve de dévouement au pays. M. Deforest ne la refusa pas ; son caractère et ses qualités s'approprièrent d'ailleurs très-bien à ces fonctions ; vigilant et ferme, il s'appliqua à perfectionner l'ordre dans la cité, à relever ou à fonder des établissements utiles ; conciliant et modéré, il sut rendre douce et bienveillante l'action de son administration et l'application des lois.

Mais en 1814, l'Empereur qui, dans la vue de rendre à l'administration de la justice une partie de son antique éclat, créait les cours impériales et y recueillait les débris de la magistrature ancienne, nomma M. Deforest conseiller à la cour de Douai. Pour un homme qui avait exercé dans le parlement des fonctions plus brillantes, cet emploi pouvait paraître au-dessous de lui ; mais, toujours modeste, il n'hésita pas, et le même palais de justice, où jadis avait retenti sa voix éloquente, le revit apportant à la Cour nouvelle, où il acceptait un rang secondaire, le lustre d'un nom ancien et honoré, joint au savoir et aux qualités du bon magistrat. Il ne tarda pas à prendre, entre ses collègues, la place qu'obtient toujours la supériorité du talent ; et bientôt il fut nommé, d'abord en 1813, Président de Chambre, et ensuite, en 1816, premier Président de la même Cour (1) ; il

(1) Il remplaçait à cette époque M. le baron de Warengien que la qualité de membre de la Chambre des Représentants pendant les 100

ne sollicita pas ces faveurs qui vinrent le chercher sur son siège ; et, pour les obtenir, il n'eut d'autres protecteurs que la voix publique et le vœu unanime de ses collègues.

Son département voulut aussi lui donner un témoignage de sa haute estime ; et, dans trois élections successives, il le nomma son représentant à la Chambre des Députés, où il siégea depuis 1815 jusqu'à 1822. Dans ces premières années de la Restauration, où les passions et les partis se heurtaient avec violence, M. Deforest se montra tel qu'il s'était toujours montré, sage, modéré, ennemi des réactions ; il se rangea dans la Chambre parmi ceux qui aspiraient à l'affermissement des institutions et des libertés fondées par la Charte, et les défendit constamment par ses opinions et ses votes.

A l'expiration de son mandat, il vint reprendre à Douai les fonctions de la première présidence, et, désormais exclusivement occupé de les remplir, il montra au pays tout ce que peuvent, pour la bonne et prompte administration de la justice, l'impulsion et les exemples donnés par un chef habile et éclairé. Un grand savoir, d'autant plus influent dans la Cour, qu'il cherchait moins à imposer ses convictions, une impassible équité, une dignité sans orgueil, des mœurs pures et simples, une bienveillance affectueuse, qui tout à la fois adoucissait l'amertume des censures et encourageait par des éloges et des conseils les jeunes talents qui surgissaient, soit dans la Cour, soit au barreau ; et toutes ces qualités se montraient en lui sans effort, comme si la nature en eût fait tous les frais.

Depuis quinze ans qu'il avait quitté la Chambre élective, M. Deforest poursuivait, à la tête de la Cour de Douai, sa noble et utile carrière, entouré de la vénération et de la reconnaissance du pays, sans autre ambition que d'en prolonger la durée aussi longtemps que le lui permettraient ses forces ; mais une grande et dernière distinction lui était réservée, et, le 3 octobre 1837, le Roi, voulant honorer la magistrature dans l'un de ses plus dignes vétérans, l'investit de la dignité de Pair. Elle ne pouvait être plus justement déferée qu'à celui qui depuis cinquante-deux

jours et son dévouement à l'Empereur firent éliminer de la cour royale lors de sa réorganisation en 1816.

A. D.

ans, brillait dans les premiers corps de justice de toutes les qualités du magistrat, de toutes les vertus du citoyen.

Admis parmi nous dans la session de 1838, nous l'avons vu suivre avec assiduité nos débats, et ceux qui ont eu l'occasion de l'entretenir, se seraient sans doute étonnés de la netteté d'idées, de la solidité de raisonnement, de l'élocution facile de ce vieillard presque octogénaire, si nous n'avions pas dans cette Chambre plusieurs exemples de ces rares et précieuses exceptions à la loi commune qui atteint la vieillesse ; il semblait que la nature se complût à conserver, sur la figure vénérable de M. Deforest, cette empreinte particulière d'énergie et de dignité qui signale sur le front du vieillard une imagination encore vive unie à la maturité du savoir.

Depuis quelques années, cependant, il portait le germe d'une maladie qui, dès son admission parmi vous, fit des progrès et l'empêcha de prendre une part active à vos travaux ; après de longues souffrances, il y a succombé le 16 août dernier (1839), emportant dans la tombe les regrets d'une province qui, depuis plus d'un demi-siècle, l'appréciait et le vénérait. Honorables regrets ! dernier et consolant hommage rendu à une vie pleine d'utiles travaux, qu'aucune tache n'a ternie et dont la prospérité n'eut point d'envieux ; parce qu'elle eut toujours pour compagnes la droiture et la modestie !





DOCUMENT HISTORIQUE

SUR

LA COMMUNE DE MARETZ EN CAMBRESIS.



RAPPORT A LOUIS XIV

Par le curé Claude de Berlaimont,

SUR L'HORRIBLE CATASTROPHE DU 14 JUILLET 1712.

In

Nomine Domini

Amen.

L'an de Jésus-Christ mil sept cent douze, le 14 juillet, le roi de France étant en guerre avec l'Empire, l'Angleterre, le Portugal et la Hollande, pour maintenir Philippe, son petit-fils, sur le trône d'Espagne, où Charles second l'avoit appelé par son testament, les mauvais succès des armes aiant attiré les ennemis dans ces quartiers, le milord Jacque duc Dormond, étoit campé au Cateau Cambresis, à la tête de vingt-deux mille hommes anglois, dont il étoit le général. Quoique les anglois eussent déjà fait leur paix avec la France, elle n'étoit pas encore déclarée par le ménagement que les anglois étoient obligés de prendre avec les alliez, dont ils vouloient se désunir et qui ne vouloient point entendre parler de paix. Cela n'empêcha pas plusieurs petits fouragements et brigandages, que ce village de Marez fut obligé d'essuier ; le dernier fut le 15 juillet dudit an 1712, qui devoit être fait par toutes les troupes des alliez ; mais la veille fut bien plus triste que le jour. Cette nuit vrayment malheureuse et grandement éclairée par la lueur du feu qui consumoit tout le village, ce fut une nuit de trouble et de lamentation pour les pauvres habitans ; il n'y a point de plume assez habile pour décrire un si grand malheur. On en peut voir quelques foibles traits dans la requête suivante, imprimé attaché à la fin de ce

registre, présentée à Monseigneur François de Fénelon alors archevêque de Cambrai, par honnête personne, M. Claude de Berlaimont alors curé de Marez, pour obtenir quelques aumônes dans le diocèse.

J'ai cru à propos moy curé de Marez cy dessus dénommé, de rapporter icy au long une histoire abrégée de ce grand malheur que j'ai pris la liberté d'adresser au Roy pour lui demander très humblement la remise des tailles dont le village étoit redevable pour les années antérieures, et quelques exemptions pour les suivantes; on y voit en bref la plus grande injustice et la plus sanglante tragédie dont l'homme ait jamais vu ny entendu parler; nous prions ceux qui viendront après nous de ne pas s'épouvanter, mais de croire que Dieu étant infiniment *juste* (1), rien n'échappe à sa justice: qu'on paie tôt ou tard les *crimes* qu'on a commis contre sa sainte loix, et que ce fut pour l'amendement et pour l'exemple des générations suivantes qu'il *permet* un si grand mal; en voici la copie.

INCENDIE DU VILLAGE DE MARETZ EN CAMBRESIS.

Adresse au Roy par le curé dudit lieu.

La postérité sera à jamais étonnée des excès horribles que les ennemis de Votre Majesté ont commis au village de Marez en Cambresis, les guerres les plus animées n'ont rien produit de si cruel: un grand nombre de soldats sans discipline et sans chef, poussés d'une infâme avarice, entrèrent dans le village le quatorze juillet de cette présente année 1712, sur le soir, poussant des hurlemens capables d'effrayer le plus intrépide; ils fouillèrent les maisons du haut en bas, perçant même jusqu'aux entrailles de la terre; ils prirent ce que la précipitation et la crainte y avaient laissé, ils mirent en pièces ce qu'ils ne purent emporter, ils voulurent ensuite forcer le cimetière pour enlever les bestiaux que l'on y avait réfugiés: le seul refus qu'on leur fit d'en ouvrir les portes, les irrita de telle sorte qu'ils y firent tomber une grêle de cailloux, tirèrent un grand nombre de coups dont plusieurs habitans furent *blessés*. La chose ne réussissant pas à leur gré, ils brûlèrent le *portail* de l'église. On les voyait

(1) Les mots en italique manquaient sur le vieux manuscrit.

au milieu des ténèbres de la nuit comme des furieux, la torche à la main, porter le feu de maison en maison et aux extrémités du village ; ils le mirent enfin à la grande porte de l'église ; toute la diligence qu'on apporta pour l'éteindre fut inutile ; il gagna de l'un à l'autre bout avec la rapidité de l'éclair et emporta tout ce qu'il rencontre ; une grosse partie des *habitans* s'était retirée dans la voute et au clocher, le feu alla les y prendre sans leur donner ni le temps ni le courage de s'échapper ; une seule femme de cent sept ans eut l'adresse de prévenir ce malheur fatal qui alloit les sacrifier tous aux ardeurs de ce cruel élément ; deux jeunes hommes sortirent du clocher au grand péril de leur vie ; ils se tinrent exposés sur les arches à la violence des flammes qui leur brûlèrent les chapeaux sur la tête et les mirent dans un état effroyable ; un plus hardy sauta du haut en bas dans le feu dont il mourut quelques jours après ; enfin ce qui ne se voit dans aucune histoire, plus d'un père jetta ses enfants au feu pour se sauver lui même. Nous avons vu les contorsions violentes et les vains efforts qu'ils faisoient pour se dérober aux flammes qui les poursuivoient. On ne pouvoit entendre les cris lamentables et les tristes adieux qu'il souhaitoient à leurs amis, sans sécher de douleur ; un si cruel spectacle qui auroit fait tomber les armes des mains aux plus envenimés ennemis, ne ralentit en rien la fureur de ces malheureux incendiaires ; ils rioient, ils chantoient, ils contrefaisoient les cris de ces innocents, ils battoient des mains en signe de joie de ce que leur dessein d'iniquité réussissoit à leur gré. Enfin l'église et le clocher cachèrent par leur chute ces victimes de la cruauté sous leurs ruines. Ce qui restoit du peuple après un désordre si criant fut mis à nud, plusieurs se virent obligés de se couvrir de paille ou d'herbe par bienséance ; on en vit grimper sur les arbres, y passer la nuit pour ne point tomber dans les mains de ces meurtriers ; les bestiaux furent généralement enlevés. Le soleil découvrit à son lever l'horreur du pillage et du massacre. On se trouva dans le même moment sans moisson, sans église, sans maison, sans vêtements, sans amis, sans pains. Les maris cherchoient leurs femmes qu'ils ne pouvoient reconnoître par la noirceur qui couvroit tous les corps brûlés. Les femmes pleuroient leurs maris, les pères et mères regrettoient leurs enfants et les enfants déploroient la perte de leurs pères et mères.

On n'entendoit que pleurs et gémissemens, l'air retentissoit de cris lugubres, il falloit avoir perdu tout sentiment d'humanité pour ne pas pleurer avec eux leur cruelle disgrâce. Les officiers

attirés par un événement aussi tragique, ne purent retenir leurs larmes ; ils levèrent les mains au ciel, comme fit l'empereur Tite, à la désolation de Jérusalem, prenant Dieu à témoin qu'ils ne voulaient avoir part à de si grandes cruautés qu'ils détestoient avec horreur. Ils furent très vivement touchés de compassion ; les uns donnèrent quelqu'argent pour acheter des vivres, les autres se dépouillèrent de leurs habillements pour en couvrir la nudité de ces misérables : les plus puissants enfin envoyèrent du camp du Calvaire le pain double à ces pauvres gens qui mourroient de faim.

Les ennemis de votre majesté ont mis par ce grand homicide le comble à leur mesure d'injustice et d'iniquité ; le sang innocent injustement répandu a crié vengeance de la terre au ciel comme celui d'Abel : aussi en a-t-il fait descendre la crainte, le tremblement et l'épouvante ; ils voulurent se faire un nom : ils portèrent la vanité de leurs cœurs jusques dans les cieux ; enflés de quelques victoires, ils se croyoient élevez comme les cèdres du Liban, ils couroient à grands pas vers le lieu saint, la terre retentissoit de leurs menaces ; l'idole de l'erreur et du mensonge devoit être attachée sur la porte du temple ; l'arche du Seigneur alloit tomber dans leurs mains, la maison de Jacob sembloit leur être donnée en proie ; mais celui qui habite les cieux, environné d'une lumière inaccessible, s'est moqué d'eux ; il a parlé dans sa fureur, il a répandu sur eux dans sa colère un esprit de vertige qui les a fait tomber dans le désordre et la confusion à ne plus s'entendre eux-mêmes. Le peuple choisi les a cherchés et ne les a pas trouvés ; il s'est présenté au nom du Dieu des armées et les murs de Jéricho sont tombez ; Israël les a poursuivis et les flots écumans de la mer rouge les ont engloutis ; ils s'y sont enfoncés comme des pierres, ils ont fui à l'arrivée de nos troupes de la même force que le vent emporte la poussière de dessus la face de la terre.

Ce changement, Seigneur, est un coup de la droite du Très-Haut c'est le prix du sang innocent de vos fidèles sujets, c'est la couronne que Dieu donne dès à présent aux jours de patience que Votre Majesté a apportés aux épreuves dont elle a été tentée. Les heureux succès dont il lui plaît favoriser vos armes font espérer à tous les peuples la continuation des bontés que Votre Majesté a toujours eues pour eux. Le village de Marez tombé dans la dernière désolation demande très humblement la remise de ce qu'il lui est redevable : il ose même espérer des années d'exemption pour se rétablir si il est possible ; sa misère est extrême ; il n'y a que la libéralité du plus grand Roy du monde

qui puisse donner un soulagement proportionné à la grandeur du mal qu'il souffre : de cent soixante et une famille, il n'y en a plus que trente et une entières, les autres sont ou éteintes ou démembrées. Trois cent trente-neuf personnes sont périées par le feu, qui a aussi consumé cent quarante huit édifices : il ne reste plus que la foible voix du pasteur pour porter ces puissans besoins jusqu'aux pieds de Votre Majesté.

Leur église est entièrement détruite. Les pierres du sanctuaire sont dispersées par toutes les rues, elles ne servent plus qu'à remplir les mauvais pas. Tous les vieillards sèchent de douleur. Les vierges sont devenus pâles, elles ne sont plus habillées que des habits de tristesse et de pauvreté. Rachel pleure ses enfants sans vouloir être consolée parce qu'ils ne sont plus. Le pasteur fut frappé et les brebis dispersées. Le sacrifice cessa pendant deux mois : après quoi on ne put l'offrir qu'entre des murs de terre sans toit ni couverture. Les voies de Sion pleuroient de ce que personne ne venoit plus à la solennité.

NOTA. Ici le manuscrit est tellement endommagé qu'il devient impossible de le reproduire. Nous pouvons seulement deviner que le curé de Maretz termine son rapport par une supplique en faveur des habitans de son église, Les vœux du bon prêtre furent exaucés, comme on peut le voir par les lignes suivantes :

Notre bon Roy Louis XIV, sur le bruit que fit dans le monde un si grand malheur, à la prière de très honorable personne Monseigneur François de Fénelon Archevêque de Cambrai, sollicité par le Pasteur, accorda la remise du passé et une exemption entière jusqu'en l'an 1716. La grace étoit faite avant que cette histoire fut présentée, elle fut cause qu'on expédia les lettres patentes du Conseil privé du Roy en faveur du village de Maretz qui n'avoit reçu aucune nouvelle des exemptions accordées par le Roy dont en voici la copie.

Malheureusement cette copie manque encore. Voici les dernières lignes du manuscrit qui soient lisibles :

Le pasteur de son côté songea à celui de l'église, il avait obtenu par ses poursuites cinq cents pistoles du milord duc Dormond général des anglais, il les employa à bâtir l'église (comme elle se comporte) avec les pots de vin des terres de ladite Eglise, desquelles la moitié passa pour neuf ans, et l'autre pour dix-huit ; il fut troublé dans cette bonne œuvre par quelques habitans mutins et par des personnes dont il devoit espérer secours et aide :

il y eut aussi plusieurs procès à soutenir contre les entrepreneurs : mais il en vint à bout. Toutes choses étant disposées, on travailla à l'église dont la première pierre fut mise le dernier du mois d'avril 1715 ; au grand contentement de tous les habitants, au son des cloches, au bruit de la mousqueterie, des tambours, violons et acclamations publiques ; elle fut posée au nom de l'abbé de St-André du Catteau, seigneur ; le pasteur posa la sienne avec cette inscription : *Reverendus Dominus Claudius de Berlaimont Landracenas pastor in Maretz edificavit hanc ecclesiam anno 1715.* Messieurs Pierre Basquin, curé de Busignies, Mathieu Prouveur, curé de Montignies et Collery, François Boulangé, curé de Vaux en Aroise, le R. P. Cassien, Recollet terminaire du Catteau, Mademoiselle Catherine-Jeanne de Berlaimont, Mademoiselle Narcisse Hennet, parente du sieur pasteur, Jacques Lucquet Mayeur, posèrent leurs pierres avec leurs noms qui y étoient écrits : Ces pierres reposent à la partie des murailles qui tient au chœur et forme la petite nef en entrant à main droite derrière l'autel St-Martin et St-Corneille ; le chœur fut bâti à même temps par les moines de St-André du Catteau, collateurs.

Depuis le malheur de l'incendie, le sieur pasteur, par dévotion singulière pour les brûlez, a chanté chaque année à pareil jour de l'incendie, l'office entier des morts pour le repos de leurs âmes, sans rétribution quelconque. Le quatorze à midy, il faisoit sonner quelque volée, pour avertir le peuple. Sur les....

Le reste du manuscrit est perdu.





A MONSIEUR LE DOCTEUR ESCALLIER,

AUTEUR

DE L'HISTOIRE DE L'ABBAYE D'ANCHIN.

Qu'il est doux, qu'il est doux d'écouter des histoires,
Des histoires du temps passé !

VICTOR HUGO.

Ce printemps, je lisais, dans notre chère Flandre,
Le gros livre où d'Anchin vous contez les splendeurs,
Puis la chute, qu'hélas ! il faut toujours s'attendre
A voir suivre, ici-bas, les plus fermes grandeurs.

L'abbaye à mes yeux renaissait dans vos pages ;
Je la voyais, d'abord, comme un saint monument
Dont les hôtes, fuyant le monde et ses orages,
Priaient jusqu'au tombeau, sur la pierre, humblement.

Plus tard, la piété s'unit à la culture
Des riches dons que Dieu fait à l'esprit humain,
On lut, on s'instruisit, et grâce à l'écriture,
La prose vint orner un rude parchemin.

La prose, aussi les vers ; car dans la solitude
La poésie accourt, comme chez une sœur :
De chacun des beaux-arts on se fit une étude
Et la vie, occupée, en eut plus de douceur.

Ce fut un tems heureux ; oui, plus heureux peut-être,
Que les siècles suivants où la crosse d'Anchin,
Aux mains d'un fier abbé le faisait reconnaître
Et saluer en chef de tout couvent prochain ;

Où la fortune entrant au simple monastère
L'agrandit, l'éleva si haut, qu'aux alentours
Rien ne l'égalait plus. Mais quel bien ne s'altère ?
La gloire aussi d'Anchin dut avoir ses retours.

La discorde changea les cloîtres en arène ;
Les moines, les prieurs oublièrent que Dieu
Veut voir chez lui la paix régner en souveraine,
Et qu'où la guerre éclate, il dit à l'homme : adieu !

Après de mauvais jours, brille dans cette histoire,
Comme un astre en la nuit, quelque nom pur encor,
Mais la masse n'est plus qu'indigne de mémoire :
L'esprit religieux a perdu son essor.

Vous l'avez bien jugé l'abandon de ces âmes,
Qui n'avaient pas besoin d'un arrêt de la loi
Pour fuir le sanctuaire, et jeter dans les flammes,
Comme un pesant fardeau, les signes de la Foi.

Vous avez tout jugé, fermement, comme un sage,
Admirateur du bien, sachant blâmer le mal,
Et votre livre écrit dans un piquant langage
Doit instruire et charmer notre pays natal.

ENVOI.

Allez, mes vers, mais apprenez d'avance,
Qu'en abordant le savant chroniqueur,
Il vous faudra réclamer l'indulgence,
Pour vos défauts, d'un très-malin docteur.

ADÈLE DESLOGE.

Paris, 1854.





HOMMES ET CHOSES.

Les Sermons du Père Bosquier.

Nous avons parlé avec quelques détails dans la 3^e livraison de ce volume (p. 347) d'un singulier recueil de sermons prêchés par le franciscain Nicolas Gazet et publié à Arras en 1616. Aujourd'hui nous nous arrêterons à d'autres homélies d'un genre véritablement incroyable. Elles sont l'œuvre du Père Philippe Bosquier. Voici les titres des deux volumes que nous avons sous les yeux : *l'Académie des pécheurs, bastie sur la parabole du prodigue évangélic*, Mons, 1596 ; *la Servitude des pécheurs, tirée sur le modèle du prodigue évangélic*, Arras et Douay, 1600, in-8°. L'auteur remaniant et amplifiant son travail l'étendit à quatre volumes qui virent le jour à Paris, en 1600 : *Sermons sur la parabole du prodigue évangélique*. La crudité des termes, la liberté des images font de ces sermons un livre à part ; la naïve grossièreté d'une époque oublieuse de toute bienséance s'y étala avec une complète franchise.

Le bon père commence par déclamer contre « ces pimprenelles, vrayes clystères de bourses, vrayes harpyes et sangsues, vous rongéant ces folastres et pauvres muguets jusques aux os et les réduisant jusques à la caymanderie, jusques à la chemise nouée sur le dos. »

Il s'échauffe étrangement lorsqu'il veut peindre les suites de l'inconduite :

« La teste de ces putiers chancelle, comme le roseau, toute évidée qu'elle est de son cerveau. Leurs bouches sentantes le bouc à pleine gorge, l'outil et organe principal de ce péché justement châtié du mal françois. Voire toute la force et action vénérique n'est autre chose qu'une maladie d'épilepsie, de mal royal ou mal caduc. Albert-le-Grand dit que tout animal fort lubric n'est de longue vie (de animal. passer una hora forte vigesies coit). Pourquoi fut Salomon de si petite durée, sitost cassé et envieilly. Ah ! le paillard ! il avoit dissipé sa substance, vivant lubriquement avec un tas de reines et de concubines. »

Les mœurs corrompues de l'antiquité sont l'objet d'un tableau qu'il eut mieux valu laisser dans l'ombre :

« Les temples les plus fameux des idolâtres étoient bordeaux
» fameux comme celui de Corinthe dans lequel étoient mille
» putains à commandement des survenans à l'honneur de la
» déesse Vénus. O ciel ! o terre ! que d'exécrables étoient com-
» mises aux fêtes de Bacchus ! Comme te caches-tu pas les yeux,
» o soleil, qui voyais toutes ces ordures. Là les hommes avoient
» la meslée de nuit avec les femmes et quelquefois avec petits
» garçons par tromperie. Là, dit saint Augustin, *in ejus honore*
» *puđenda virilia colebantur* ; quelle luxure exécrable ! Là cela
» estoit porté en petits chariots les jours de festes de Bacchus,
» et durant que ce simulachre traversoit le marché, la plus
» chaste matrone de la ville lui devoit faire hommage publi-
» quement d'une couronne. »

« Je n'oseroie déboucher en vulgaire les impudicitez des fes-
» tes de Faunus, ity des festes saturnales et florales, solemnisées
» par putains toutes nues et par hommes enfarinez de mesme.
» Je ne pourroye déboucher aux chastes oreilles les sacrifices de
» Priape sans dire fy, fy. Si ne les pourroye-je passer par la
» bouche, sans les descrachier, encore j'ayme mieux que la
» plume mette son bec que moy ma langue en ceste ordure...

« L'idolatrie étoit pure paillardise en ses fêtes et sacrifices
» comme en ses dieux et déesses desquels je n'en trouve nuls
» qui ne furent ou putiers ou putains, Que fut Apollon autre
» chose qu'un sodomite ? Priapus quoy ? sinon un homme pail-
» lard et tel que je ne pourraye dire ouvertement sans deshon-
» neur ? Hercule ! quelle sorte de Dieu ? combien de vierges
» violoit-il en une nuit ? Quel sodomite fut-il ? Vénus ! quelle
» courrière impudique ? elle ne s'acquitte jamais par autre vail-
» lance le titre de Déesse que pour enseigner les tours volup-
» tueux des putains, par être l'amie (je n'ose dire à plat) de tout
» le monde ; ce fut elle qui, première, institua les bordeaux. »

Le prédicateur devient de plus en plus scabreux lorsqu'il re-
trace les débordements de l'enfant prodigue ; il le montre :

« Caressant les dames tantôt de paroles, tantôt de baisers co-
» lombins accrochez et Dieu sait quelz ; *Oscula multa dedit, os-
» cula multa tulit.* »

Et ce qu'il y a de pire, c'est que ce libertin ne s'arrête jamais
dans le cours de ses fredaines :

« Ou il veut continuer plus que jamais, ou il veut songer quel-
» que nouveau tour d'amour, ou il en veut chercher quelque
» plus gentille ; il veut voler à tout gibier, il veut aller au
» change. Sans faute, sans faute, qui boira de cette eau, en
» boive qui veut (dit Notre Seigneur parlant à une putain) il ne
» s'étonchera pas. »

Il finit cependant par s'en aller mais après avoir été bien ruiné :

« *Et abiit.* Les milans ne nuisent pas tant aux colombes, ni
» les loups aux brebis, ni les lions aux Daniels que les putains,

» milanes, louves et lionnes cruelles étoient pernicieuses à notre
» pauvre prodigue. *Abiit, abiit.* ho! ho! quelle joye! Or d'où s'en
» alla il? De la caverne et infame baratron de ses hostesses et
» putains qui l'avoient logé jusqu'alors ou plutôt l'avoient en-
» cagé et tenu serré à grands frais si longuement qu'elles ouyront
» sa cliquaille et non une minute plus. Il savoit, il savoit sur le
» doigt que telles garses câressent leurs muguels tant qu'argent
» dure.

- » Regardez les Mignons passer
- » Et si vous voyez quelque Sire
- » Qui soit pour l'argent avancer
- » Appelez le, qu'il vienne rire (disoit jadis une garrière).

» Ces harpyes pleines des despoilles de leurs amants, les dé-
» chassent honteusement, vœullent, non vœullent, de leur nid,
» et à griphes et à coups de bec et disent avec une risée cruelle :
» aux autres; ceux-cy sont bien plumés...

« Il ne se mit pas à maquereller comme un tas de vieilles ru-
» sées qui, parvres et enlaidies, enseignent les autres ceste gen-
» tille et damnable pratique; quelquefois, ô horreur! les parens
» leurs enfans. »

Parmi de nombreuses réflexions morales, nous prenons celle-
ci au hasard :

« Que nous aymons le péché, haïssant la vertu belle et gra-
» cieuse, procède de je ne scay quel charme tel quel patissent
» souvent les adultères qui laissant une belle, jeune, chaste,
» bien-apprise, Lucrece volontaire et à la main, vont ayment je
» ne scay quelle deffaicte, plus ridée qu'un champ nouvellement
» labouré, plus vieille que la lune même, plus impudique qu'une
» Messaline, plus incivile qu'une truie, plus rebelle qu'une
» bonne mule, plus renchérie qu'une Laïs. »

Le digne récollet reilouble d'invectives et d'expressions mal
sonnantes lorsqu'il vient à parler des hérétiques; citons quel-
ques passages à l'ouverture du livre :

« *Abiit Luther* comme l'araignée de venin en venin; *abiit*
» comme le vautour de charoigne en charoigne; *abiit* comme
» l'escharbot de merde en merde (avec congé de vos révérences
» le puis-je dire) *abiit* comme le putier de putain en putain à la
» façon des autres Huguenots ses prédécesseurs.....

» Le bec, la bouche et la plume de Luther sont toujours en
» privés, en merdes et en fiente.....

» En Écosse où le Luthérisme domine, on court à la paillar-
» dise comme si quelque placard royal l'avoit commandé, de
» sorte que le vieil de quatre-vingts ans ne semble ne s'en pou-
» voir passer et que presque nul des ministres est sans abuser
» des femmes et servantes d'autrui. »

Les usages de quelques peuples anciens fournissent matière à
une érudition très-déplacée.

« Les Symphtaliens réputent cette femme honorable qui a été

» addonnée à plus d'hommes. Les Massayètes ne sont honteux
» d'exercer sur les chemins l'œuvre de mariage. Les Sauromates
» vendent leurs filles entre les gobelets à la table. Les Corin-
» thiens sont fort paillards comme déclare leur temple à mille
» putains et le mot proverbial *Corinthiari* pour vivre voluptueu-
» sement comme *Lesbtari* pour une espèce très infame de la chair
» propre à une Lesbie ou à toute l'île de Lesbos. »

Le bon père accumule en ses volumes force citations latines et ne se fait nul scrupule de transcrire les vers les plus libres des poètes romains. On a peine à croire que ses auditeurs sortissent fort édifiés d'avoir entendu pareils discours, et on est forcé de reconnaître que les prédications du seizième siècle, les Maillard, les Menot et autres orateurs voués au ridicule, ne se sont jamais avisés des libertés que la chaire tolérait fort bien sous le règne d'Henri IV.

Le père Bosquier né à Mons en 1561, mourut à Avesnes en 1636 ; la *Biographie Didot* dit qu'il « s'acquit la réputation de bon prédicateur quoique ses sermons ne soient pas exempts de mauvais goût. » Cette appréciation est trop indulgente, on a pu en juger par nos citations.

Ce récollet ne se borna pas à écrire des sermons ; il composa une tragédie passablement étrange intitulée : *Le Petit rasoir des ornements mondains, en laquelle toutes les misères de nostre temps sont attribuées tant aux hérésies qu'aux ornements superflus du corps*, Mons, 1588. Il y a beaucoup de traits de satire et de curieux détails sur les modes du temps dans cette composition dont la *Bibliothèque du théâtre françois*, Dresde (Paris) 1768, t. I, p. 231, offre l'analyse. Elle a été réimprimée dans les *Œuvres de Bosquier*, Cologne, 1621, 3 vol. in-folio, mais on n'y retrouve plus la dédicace au duc de Parme dans laquelle l'auteur réclamait des édits ou autres moyens contre un *tas de mondains*, pour les forcer de retrancher leurs ornements et parades du corps trop superflues, maquerelles et courratières de mille paillardises.

On possède aussi de Bosquier plusieurs recueils de sermons latins imprimés à Arras et à Douai ; nous en parlerons peut-être une autre fois.
G. BAUNET.

Archives départementales de Lille.

Peu de dépôts d'archives départementales assurément sont dignes d'une notice historique : Lille est une exception heureuse, grâce à laquelle on peut se faire une idée exacte de l'importance que l'on attachait autrefois à ces établissements. Il ne faut pas croire que les archives de Lille se soient composées jadis des documents que l'on y peut consulter aujourd'hui et qui surprennent par l'ordre admirable que leur savant conservateur, M. Le Glay, a su y mettre ; il faut se rappeler qu'avant la révo-

lution chaque corps avait ses archives particulières ; ce n'est qu'après la tourmente de 1791 que les débris des chartriers des monastères, des évêchés, des corporations ont été centralisés en grande partie au chef-lieu du département. Les archives anciennes de Lille se composaient originairement en quelque sorte des titres de Souveraineté de la Flandre et pays voisins.

Philippe-le-Hardi, duc de Bourgogne et comte de Flandre, du chef de sa femme Marguerite, fille du comte Louis de Male, institua en 1384 à Lille une Chambre des Comptes et dans la charte d'organisation il chargea les conseillers « quand ils en auront le temps » de mettre en ordre les titres et chartes déjà sommairement inventoriés en 1358 par Solier de la Bèque, chancelier de Flandre : dès ce jour les archives du comté furent centralisées à Lille dans une tour du château fermée par trois portes dont les clefs étaient gardées par le président, un conseiller et le greffier de la Cour des Comptes. Plus tard le duc de Bourgogne sentit la nécessité d'un office spécial de garde de ces « chartes et titres » encore mis en plusieurs et divers lieux, sans y avoir mis ne « estre aucun commis à la garde de par nous et parceque on n'y a prins aultrement garde, se pourroit empirer, se pourveu n'y estoit. » En conséquence il nomma son secrétaire, Thierry Gherbode, garde et gouverneur des archives de Flandre, Artois, Rethelin, Limbourg, pays d'Outre-Meuse et de Brabant qui devait bientôt échoir à Philippe-le-Hardi : Thierry eut 300 francs de gages sans aucunes indemnités pour les voyages qu'il pourrait avoir à faire, reçut les clefs du chartrier du château de Lille, de la Chambre des Comptes, de Rupelmonde et d'Arras ; il dut prêter serment à l'évêque d'Arras, chancelier du comté et s'engager à remettre les clefs des dépôts aux conseillers de la Cour quand il s'absenterait (30 novembre 1399) ; Thierry avait déjà, avec Pierre Blanchet, rédigé un inventaire général avant son entrée en fonctions. L'acte d'installation comme garde de Barthélemy Trotin en 1461, nous apprend qu'à ce moment il y avait sept clefs *accouplées* du chartrier du château, quatre du chartrier de Rupelmonde et trois inventaires en double. Malgré ces précautions les titres étaient encore mal rangés ; ceux de Rupelmonde principalement étaient à peine inventoriés et le roi d'Espagne nomma le 17 septembre 1506 une commission de quatre membres chargés de compléter ce travail : l'un d'eux, Jehan Ruffaut, maître des comptes, devait d'après la teneur des lettres-patentes toujours être présent à la rédaction de l'inventaire. Trois ans après un incendie vint détruire un assez grand nombre de pièces et nécessiter un nouveau classement ; il paraît qu'en outre les chartes étaient fréquemment égarées ou dérobées — les vieux parchemins ont toujours tentés les amateurs — car Charles-Quint en décidant que les clefs seraient désormais confiées aux membres de la Chambre des Comptes, défendit qu'un des conseillers se rendit aux archives sans être accompagné de trois de ses collègues. Néanmoins depuis Thierry Gherbode, il y avait toujours eu des gardes du chartrier de Lille auquel demeura annexé le titre de celui de Rupelmonde, et quelques-uns remplis-

saient en outre des fonctions distinguées ; Jean de la Keytreille (1421-1433) et Charles Boiset (1540) étaient maîtres des requêtes, Philippe Haneton (1502-1516), était trésorier de la Toison-d'Or.

Quand les français prirent Lille en 1667, les officiers de la Chambre des Comptes, malgré le texte de la capitulation, emportèrent une grande partie des archives spéciales de leur compagnie, mais à ce moment Louis XIV mit à la tête du dépôt un savant éminent, Denys de Godefroy, qui devait à cette époque mettre le chartrier de Lille dans un ordre aussi parfait que l'a fait de nos jours son digne successeur, M. Le Glay.

Les lettres-patentes du 11 décembre 1668 qui nomment M. de Godefroy avec un traitement de 3,000 livres, renferment ce passage : « Vous instruirez particulièrement de ce qui regarde la justification de nos droits et domaines dans les Pays-Bas, iceux communiquerez et fournirez à nos commissaires selon le besoin qu'ils en auront pour régler et terminer les différents qui pourraient survenir entre nous et nostre frère et beau-frère le roi catholique pour raison des limites de nos estats. » Denis de Godefroy et ses trois successeurs, Jean-Baptiste, Achille et Denis-Joseph de Godefroy furent toujours choisis pour faire partie des commissions chargées à diverses époques de régler les limites du royaume de ce côté.

Une particularité peu connue et qui fait mieux apprécier encore l'étendue du génie de Louis XIV qui embrassait jusqu'aux plus petites choses, est l'intérêt qu'il portait aux archives du château de Lille. Une lettre de Denis de Godefroy nous donne à cet égard de curieux détails : quelques jours avant la Pentecôte 1679, le roi étant à Lille se fit présenter M. de Godefroy par Pellisson : je vais laisser parler notre digne archiviste : « il eut la bonté de me dire d'un œil bénin ces honorables paroles en ces mesmes termes : — je sçais vos services et j'en suis fort satisfait, — paroles royales si incomparablement au-dessus de tout ce que je puis jamais avoir fait et pourray faire encore qui valut tant soit peu. » Louis XIV chargea ensuite le duc de Gouffier-Roannais de visiter le chartrier et ce dernier en fut si émerveillé « qu'il en entretint le roi pendant tout un quart d'heure à son coucher le jour de la Pentecôte. » Denis de Godefroy fut ensuite envoyé à Gand examiner les archives et quoi qu'il n'en ait rapporté aucune pièce, le bruit contraire se répandit tellement qu'on inséra dans le Traité de Nimègue et plus tard dans celui de Ryswick un article pour faire restituer les documents enlevés de la citadelle de Gand.

Après la réglementation définitive des limites respectives de la France et des Pays-Bas en 1769, il fut convenu que l'on échangerait réciproquement les titres et documents concernant les localités attribuées à l'une ou l'autre des deux puissances.

Quand la Révolution éclata M. Joseph de Godefroy émigra et les archives demeurèrent confiées à l'un de ses commis, M. Ropra, auquel on doit la conservation des pièces qui nous restent.

Pendant le siège, le feu prit au chartrier plusieurs fois et



l'émoi fut si grand qu'on jeta les liasses ou registres jusque dans la rivière : quand l'alarme fut passée on rassembla tout ce qui put être retrouvé et la Convention nomma deux commissaires, Leclerc Saint Aubin et O. Salmon qui examinèrent sommairement ces riches dépouilles : les registres de la Chambre des Comptes leur parurent « contenir des choses rares et précieuses » pour l'histoire. » Mais le reste ne leur sembla pas digne d'être conservé : tous les actes relatifs à la noblesse furent impitoyablement lacérés ou brûlés ; un grand nombre de parchemins vendus à la criée, et des voitures de papiers envoyées à l'arsenal. C'est ainsi que messieurs de la Convention et leurs agents comprenaient l'histoire.

Depuis cette triste époque, les archives de Lille eurent bien encore quelques jours néfastes, comme quand en 1794 de nouveaux commissaires vinrent tout bouleverser dans la salle où venait de s'installer un archiviste, le bénédictin Poret, sous prétexte de gratter les écussons et chiffres couronnés qui s'y trouvaient, mais depuis lors grâce aux soins d'une administration intelligente et soigneuse, ce dépôt a pu se reconstituer et devenir aujourd'hui le plus riche et le plus beau peut-être de nos départements.

ED. DE BARTHÉLEMY.

Confrérie de Notre-Dame du Puy,

A LILLE, AUX XIV^e, XV^e ET XVI^e SIÈCLES.

Harpe rendent harmonie souveraine (1).

Comme Amiens, Tournai, Valenciennes, Lille avait sa confrérie du Puy Notre Dame. Ainsi, nous voyons que, en 1381, les échevins lillois accordent XXIII los de vin de courtoisie (le XI aoust) au prince du Puy et à ses compagnons, quand ils firent leur feste et dinèrent ensamble en la halle d'eschevins, se y fu mess. le gouverneres (gouverneur) et aucun de le loy.

En 1450, XVIII los de vin sont présentés, le 9 août, à mess. Gilles Laury, prince du Puy (2) pour ce que ledit jour il fist et tint en halle la solempnité dud. Puy, et on lui alloue en outre XVI s. par manière de récompense, pour ce qu'il fist la solempnité de sond. Puy, où avaient esté invités maistre Jehan Lescot et Michiel de Merle, qui, avec certains eschevins, furent aud. Puy, à la requeste et pour honneur de la ville. L'année suivante,

(1) Chants royaux en l'honneur de la sainte Vierge, prononcés au Puy d'Amiens, Ms. n° 6814 de la bibl. imp. — Voy. M. P. Paris, les *Mss. français*, t. I, pp. 297-304.

(2) Ailleurs : prince du grand Puy.

on présente, le XIII^e aoust, XII los de vin de Beaune à Grard de Hunesez, prince du Puy, pour honneur de ce que ledit jour il estoit avec plusieurs notables personnes d'icelle ville retourné de la ville de Tournay, d'une notable procession, où ilz avoient gagné et rapporté plusieurs prix d'argent. On lui accordait aussi VI l., en avancement des despens honorables par lui soutenus en la ville de Tournay, le XII^e d'aoust, que lors en fist en ladite ville de Tournay une procession nouvellement (instituée) de par le roy, nostre sire (1).

En 1453, le messenger de cette même ville recevait une fleur de lis d'argent, de XII s., pour avoir présenté aux officiers municipaux de Lille lettres touchant un Puy royal qui se faisoit aud. Tournay.

Désireux de donner un nouvel éclat à cette célèbre confrérie, les échevins commandaient, en 1482, à l'orfèvre *Martin Le Mieuvre*, dit le machon, *une couronne et ung chappel d'argent, pesant V onches XVIII estrelins*, qu'ils offraient à la principauté du Puy, qui se tint ceste année en ceste ville, afin qu'elle fût relevée et remise sus, pourtant que, l'année passée, il n'y avoit point eu de prince. De son côté, le peintre *Jehan Desbosses* peignait pour cette fête plusieurs escuchons aux armes de la ville.

Appauvrie par les guerres continuelles des XV^e et XV^e siècles, la ville se vit forcée de supprimer de nouveau l'allocation de LXXII liv., accordée chaque année au prince du Puy. Nous voyons, en effet, qu'à la requête, présentée le IV mai 1518 par *Jehan Gommer* et *Noël Desfresne*, ou nom de *Germain Picavet*, derrenier prince du Puy, afin que lad. feste du Puy fust relevée et faicte ceste année, et avoir l'avancement acoustumé, ils répondent par la bouche de maistre *Jehan Artus*, leur procureur, qu'ilz consentoient lad. feste estre faicte aux despens de princes du Puy, se bon leur sembloit; mais, doresnavant, ils ne voloient lad. somme de LXXII liv. estre prinse à la charge de lad. ville, pour les grans affaires et ouvrages d'icelle, mais le avoient revocquée, et revocquoient.

Ce ne fut même que, sur la remonstrance faite long-temps après (1531) par Ms. l'abbé de Los, M^e Guillaume le Blancq, le doien de Chrestieneté, et le bailli de Lille, qui avoient remonstré, comme ilz estoient délibérez de remettre sups la principauté du Puy, qui, de ancienneté, s'estoit maintenue en la ville, en l'honneur de Dieu et de la glorieuse Vierge Marie, que les eschevins, conseil et huit hommes, à meure délibération de conseil, considérant que lad. feste estoit belle et honnourable, et de ancienneté, accordèrent et permirent de la remettre sups et tenir : *pourveu que dans les refrains qu'ilz bailleront en ballades, qui, sur ce se feront, l'on se conduise en toute honnesteté, sans touchier l'honneur des commères et sceurs, et aultres particulières personnes.*

(1) Ailleurs : pour les victoires du roy, nostre sire, (*Charles VII*).

L'année suivante (1532), Mathieu Mollet, escringuier, exigeait X l., pour avoir fait une kayère à cul de lampe, en la halle de Lille, servant à lire les réloreliens leurs billets le jour de la feste du Puich (1).

Le Puy de Douai était aussi en grande réputation, car nous voyons que, en 1546, on présente trois lots de vin, à IX s. le lot, à Gilles Lanssel, serviteur de messieurs, a son retour de Douay, où il avoit gaignée le M. prix au grand puich de réloricque.

Ces lutttes littéraires étaient, au reste, fort anciennes, car le comptable de 1397 porte en dépense le vin de courtoisie offert à plusieurs boines gens et compaignons de la ville de Bielhune, pour honneur de ce qu'ils avoient apporté aux compaignons du Puy de Lille certain joyel, waignié par lesdis compaignons du Puy en ledite ville de Bielhune.

Les grands seigneurs tenaient à honneur de devenir les chefs de cette célèbre confrérie. Ainsi, en 1480, l'argentier a grand soin de porter en dépense les XXIII lots de vin présentés le 13 août, à Jehan Le Preudomme, rewart de Lille, prince du Puy, pour honneur de ce que ledit jour il fist et tint la feste dud. Puy; eu regard aussi que led. Jehan le Preudomme est rewart de la ville, et que à lad. feste il y eubt grand nombre de chevaliers, gentilzhommes et notables personnes. Parmi les grands seigneurs qui devinrent princes du Puy, nous remarquons Ms. de Fienes (1479), Ms. Despiere (1485), capitaine de Lille, depuis ambassadeur à la cour de France; Ms. de Mollembaix (1487), gouverneur de Lille; Ms. de Croisilles (1491), le bâtard de Brienne (1498), l'abbé de Chisoing (1533), celui de Warneston (1538).

DE LA FONS-MELICOCQ.

Reliques de Saint-Omer.

Vers 1793, lors de la dévastation de Notre-Dame de Saint-Omer, le gardien de cette église (Thomas) sut adroitement soustraire de sa riche enveloppe le chef de saint Omer avec ses authentiques, et, après les avoir renfermés dans un ancien buste de pape, il les alla cacher sur la voûte de l'édifice. Une malheureuse perquisition ayant mis à découvert ce trésor, il fut vendu à l'encan avec le reste du mobilier. Un horloger de cette ville (Rolland) s'en rendit acquéreur, emporta son buste de pape, et, pour mieux conserver mémoire de son patron, changea sa tiare en mitre et inscrivit au bas le nom de saint Omer.

(1) En 1569, un autre escringuier (Nicolas le Douch) obtenait LX s., pour avoir rapointé le cul de lampe d'une chaire en halle de devant, servant à lire ballades.

Lors du rétablissement du culte, en 1797, l'évêque constitutionnel du Pas-de-Calais (Asselin), voulant faire une procession et se trouvant sans image de saint, emprunta le buste de Rolland. Mais, comme on travaillait à le fixer sur un brancard, et qu'à cet effet on le perçait en-dessous pour introduire la fiche de bois qui l'y devait retenir, on s'aperçut qu'il était évidé, et, en recherchant ce qu'il contenait, on découvrit le chef de saint Omer et les pièces authentiques de cette précieuse relique.

Informé de l'aventure, l'horloger réclama son buste ; mais l'évêque Asselin prétendit avoir droit sur les reliques et refusa de les rendre, au point qu'il en fallut venir aux voies judiciaires. Or, comme il était dans la destinée de ces restes vénérés d'être le sujet de convoitise et de débat, un procès s'entama, non comme autrefois devant le clergé, le peuple ou le parlement, mais vis-à-vis le juge-de-peace (Dourlens), devant lequel le prélat constitutionnel fut forcé de céder.

L'horloger emporta aussitôt son buste, qu'il alla soigneusement cacher jusqu'au retour du clergé déporté. En 1803, Rolland fit offre de son insigne relique au clergé de Notre-Dame, sa paroisse. Au jour convenu pour la translation, le buste et le chef du patron de la ville de Saint-Omer furent exposés sur un autel devant la demeure de l'horloger. Tout le clergé vint solennellement, et au milieu d'un concours immense de fidèles, chercher ce précieux trésor, que quatre prêtres chargèrent sur leurs épaules pour le reporter dans l'église du saint pontife, où il fut placé sur un autel dûment disposé au milieu de la grande nef.

Bientôt le spirituel abbé Deron, alors vicaire de Notre-Dame, prononça un discours remarquable, où, après avoir rappelé la vie et les miracles de saint Omer, la puissance de cette chässe que l'on promenait autrefois par la ville, dans ses jours de désastres comme en ceux des solennités, il compara la cérémonie nouvelle à celle qui se fit au temps de David, lorsqu'on transféra l'arche sainte de la demeure d'Obédédôm dans le tabernacle qui lui avait été préparé. *Introduxerunt arcam Domini et imposuerunt eam in loco suo, in medio tabernaculi quod tetenderat ei David* (Reg.). Ce fut ce passage de la sainte Écriture que le savant écrivain prit pour texte de son discours ; et ces chants, et ces transports de pieuse allégresse dont le peuple de Saint-Omer accompagnait la translation du chef de son apôtre, depuis la demeure du nouvel Obédédôm jusque dans le sanctuaire de l'église Notre-Dame, ce fut pour l'habile orateur la voix des lévites, ce furent les cantiques, les actions de grâces du peuple d'Israël qu'il crut encore entendre et dont il sut si heureusement réveiller le souvenir en cette occasion.

Tels sont, sur ce point, les documents donnés par M. l'abbé Deron lui-même, que ses amis, nous n'en pouvons douter, reliront avec plaisir.

ÉDOUARD.

Lettre de Henri IV aux Valenciennes.

Après sa conversion au catholicisme, Henri IV se fit sacrer roi de France par l'évêque de Chartres le 27 février 1594, et fit son entrée à Paris le 22 mars suivant. Une trêve suivit cet événement mémorable. Bientôt la politique française qui avait déjà su attirer, moitié par force, moitié par surprise, la ville de Cambrai et le Cambrésis sous la domination du maréchal de Balagny, chercha à pénétrer dans le Hainaut et à profiter des récentes dissensions religieuses pour s'y créer des partisans.

Le 21 décembre 1594, on vit arriver en la ville de Valenciennes deux trompettes français qui délivrèrent au Magistrat de cette cité une dépêche du roi de France qui était ainsi conçue :

« Messieurs,

» C'est l'honneur et le devoir d'un prince généreux et vraiment chrestien d'épargner le sang humain et empêcher de tout son pouvoir l'oppression de l'innocent, c'est pourquoy Dieu nous ayant fait naistre de la plus illustre, magnanime et chrestienne race de la terre tout ainsy que les autres Roys nos prédécesseurs ont excédé en piété et vertu par desus tous les autres, nous désirons aussy (les imitants) courronner nos actions et notre règne de pareille gloire, de quoy nous ne voulons pas seulement appeller à témoing la divine Majesté qui est l'unique scrutateur des cœurs des princes, mais sommes contens nous qui ne dépendons que d'Elle et de notre épée, en faire juge tout le monde ensemble, vous entre tous les autres qui pouvez et devez (comme nos plus prochains voisins) avoir plus de connoissances de la vérité des choses de notre royaume que nulles autres. Vous savés qu'il y at cinq ans passés que Dieu, par sa divine Providence nous aiant mis en main le sceptre des françois par légitime succession, nous chargeant quant et quant de la défense de la plus juste querelle que Prince a jamais soutenue, nous obligeant à poursuivre la vengeance et punition du meurdre et paricide très détestable comis en la personne du feu Roy nostre très honoré et souverain seigneur et frère de très chrestienne mémoire, et défendre notre Royal patrimoine contre l'ambition et rebellion de ceux qui le vouloient usurper lesquels n'ont depuis espargner aucunes sortes de moyens pour atteindre à leur but, et combien que dès lors nous eussions eu avec le courage le même pouvoir et droit que nous avons de présent, de nous revanger desus les Pays et sujets du Roy d'Espagne (principal autheur et entrepreneur de cette guerre) nous avons aymé mieux souffrir en nous deffendant seulement, que d'assaillir ceux auxquels nous pouvons à l'avenir procurer, prévenir et faire autant de mal que nous en avons reçu d'eux, espérant changer ou modérer enfin, par notre patience et la justice de notre cause (approuvée et confirmée de Dieu par tant de grâces et avantages signalés qu'il

lui a plu nous départir sur nos ennemis) l'aigreur et animosité dudit Roy et de ses adhérens, memement depuis notre inspiration et conversion à la religion catholique, apostolique et romaine, voyant les principales villes et seigneuries de notre royaume qui nous faisoient la guerre, nous avoir depuis icelle juré toute fidélité et obéissance: néanmoins au lieu de ce faire (comme le devoir de la paix et bon voisinage contracté par nos prédécesseurs entre nos couronnes, pays et sujets le requeroit) chacun sçait qu'il a continué fomenter ouvertement l'obstination du reste de nos places, rançonner nos bons sujets, préparé et assemblé de toutes parts des forces et armées pour entrer de nouveau en notre dit royaume, et pour notre seule considération assaillir, incommoder et ruiner la ville de Cambray et Pays de Cambrésis, en exerçant contre nos amis, serviteurs et sujets tous autres actes d'ennemis déclarés.

» Quoy voiant, et comme nous ne pouvons ny voulons plus longuement manquer à la protection que nous devons à nos sujets et à nous-mesme, nous avons délibéré de repousser les injures et offenses que nous en recevons par les mesmes voyes et moyens que l'on y employe, mais nous aiant été remémoré l'ancienne affection des Roys prédécesseurs envers vous et votre observance et reconnoissance en leur endroit et sur ce représenté que vous encoires que vous soyez les moins coupables de cette guerre, il faudra toutes fois que vous en supportiez les premiers et plus rigoureux efforts quand elle sera ouverte; nous en avons bien voulu déferer la déclaration pour vostre seul respect en considération de vous faire savoir par la présente que si vous pouvez moyener et obtenir que l'armée assemblée près de vos frontières par le commandement du Roy d'Espagne (de laquelle vous ne retirez pas moins d'oppressions que nous faisons de juste jalousie) s'éloigne de votre royaume, et nous asseurer et promettre qu'elle n'entreprendra rien contre nous, nos sujets, pays, ville de Cambray et pays de Cambrésis, et en faveur de nos rebelles, nous ne passerons outre à ladite déclaration, pourveu que nous en voyons les effets dedens le premier jour de l'an prochain venant; mais, à faute de ce faire, nous serons contraints, pour les raisons susdites declarez, de faire ouvertement la guerre aud. Roy d'Espagne et à ses Pays et sujets qui demeureront unis avec lui et l'assisteront en icelle, tout ainsy que les Roys nos prédécesseurs ont fait en semblables occasions; Protestant devant Dieu et ses anges que ce sera à notre très grand regret et déplaisir pour les maux que nous prévoyons que la chrestiennté en recevra pour lesquels éviter nous avons fait tout ce que un bon prince aymant le bien d'icelle et la concorde avec ses voisins auroit pu faire.

» Vous recevrez la présente par une de mes trompettes par laquelle, si vous désirez de nous faire réponse ou par autres, en dedens le terme susdit, nous la tiendrons pour reçeu, a tant nous prions Dieu, Messieurs, qu'il vous ait en sa sainte garde.

» Ecrite à Amiens, le 17 décembre 1594. Signé HENRY. »

Et plus bas, de NEUF-VILLE.



La superscription était : *A Messieurs du Magistrat et Bourgeois de la ville de Valenciennes.*

Cette lettre frappa d'étonnement les magistrats de Valenciennes, qui, dans leur embarras, ne trouvèrent rien de mieux à faire que d'envoyer la missive à S. A. l'archiduc Ernest, gouverneur-général des Pays-Bas, et de garder les deux trompettes en attendant sa réponse. Elle ne se fit pas attendre : S. A. ordonna de ne rien répondre du tout et de renvoyer les trompettes comme ils étaient venus. C'est ce qui eut lieu après toutefois que le Conseil Particulier eut été réuni le 2 janvier 1596, et en eut délibéré.

On s'était beaucoup occupé, sous la dernière monarchie, de réunir toutes les lettres missives de Henri IV et le Gouvernement en avait ordonné la publication ; nous ne savons si la dépêche envoyée aux Valenciennes a été connue des collecteurs des lettres de Henri IV ; elle méritait bien de l'être et d'entrer dans le recueil, car elle est fort remarquable par sa teneur et par le rôle important qu'on y donne aux habitants de Valenciennes, choisis comme intermédiaires entre les souverains de France et d'Espagne pour arriver au moins à une trêve. Nous la recommandons au savant M. Berger de Xivrey, si tant est qu'elle ne soit publiée. A. D.

Vieux château de Boussu.

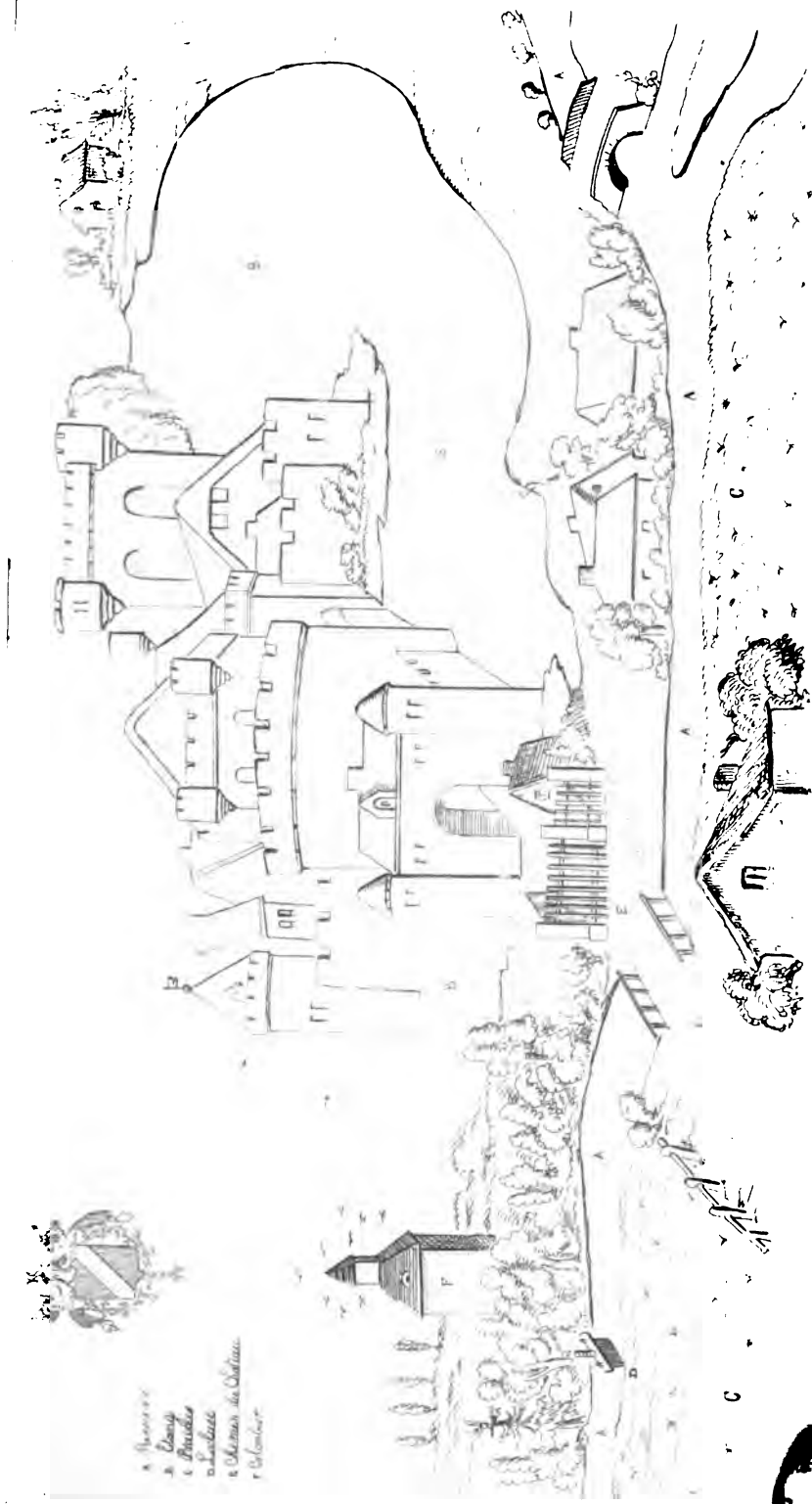
Nous devons à l'obligeance de M. A. Lacroix, archiviste éclairé de la province de Hainaut, la communication d'un ancien dessin de l'antique manoir de Boussu que nous nous sommes empressé de faire graver pour le mettre sous les yeux de nos lecteurs.

Nous avons publié, il y a quelque vingt ans, un article sur le *château de Boussu* (voir *Archives du Nord*, 1^{re} série, tome 2, p. 372-384), auquel nous renvoyons nos lecteurs pour les détails, mais alors nous n'avions pas eu connaissance du vieux dessin que nous reproduisons aujourd'hui. Cette vue ramène le lecteur à l'ancienne architecture féodale des provinces des Pays-Bas ; elle doit même être antérieure à la relation que Loys Guicciardin donne de Boussu dans les éditions de sa *Description des Pays-Bas* qui ont des *additions*. Voici comme il en parle.

« Le chasteau de Bossu, œuvre célèbre, à cause de sa rare architecture, la quatriesme partie duquel ayant esté seulement achevée de bastir, comprend un fort grant circuit en quarré, (mais à cause de la mort du fondateur, et les troubles survenuz, n'a pu parvenir à sa pleine perfection, et jusques icij hors d'esperance d'y pouvoir parvenir) situé en lieu commode, l'entrée duquel est fort magnifique : par dedans y a une large plaine quarrée, au quarré un commencement d'une galerie, dessous laquelle est une estable pour deux ou trois cents chevaux et davantage. Par cette galerie peuvent monter à cheval, trois ou



a. Mairie
 b. Église
 c. Prévôté
 d. Hôtel de Ville
 e. Château de Boussu
 f. Collège



CHATEAU de BOUSSU delégué sur son plan. Dessiné sur ordres particuliers à Mons.



THE NEW YORK
PUBLIC LIBRARY
ASTOR, LENOX
TILDEN FOUNDATION

quatre ensemble, à laquelle répondent les huis de diverses chambres, lesquelles sont ordonnées pour lieu de retraite de beaucoup de grands seigneurs : chacune desquelles chambres a plusieurs et singuliers ornemens ; en l'une y a plusieurs pourtraits des proches parents, en l'autre peintures artificielles de toutes sortes de chevaux tirées au vif, qui y furent mises lors de l'entrée de l'Empereur, et y ont continués jusques à présent. Charles orna ce bastiment d'un Hercules d'argent haut de 12 pieds, avec lequel ceux de Paris l'avoient ornée l'an 1539. Dessous le chasteau y a un fort beau jardin, auquel y a une fort belle maisonnette, pour la récréation des jeunes damoiselles, dans laquelle sont trois fontaines, voulée des trois parties du monde Europe, Asie, Afrique, fort artistement faites. Esquelles on peut veoir presque le trafic de chacune de ces parties, y a en outre pourtraiture des montaignes avec leurs animaux, taillées ingénieusement, en admiration des spectateurs. Dessus ladite maisonnette y a une petite chambre voulée fort artistement avec des coquilles représentantes quelques petits personages. Tout proche de ce jardin y a un abreuvoir artificiel et piscine, le tout au grand contentement de ceux qui entendent l'art. Toutes sortes d'artisans, chacun en son art, y trouvent assez de quoy s'esmerveiller. Et tout ces ouvrages sont faits par divers maîtres, par l'advis et despens du noble seigneur de Hennin, depuis le trespas duquel rien ou peu s'y est avancé. Car Maximilian son successeur étant occupé à la guerre, et gouverneur de Hollande de la part du roy d'Espagne, en un temps plein de troubles ; estant admiral d'une armée, partant d'Amsterdam, abandonné au besoin, environné par les Nort-Hollandois, fut prins prisonnier et dé tenu longtems à Hoorn, jusques à ce que relasché de la prison, fut créé supreme commandeur des garnisons du pays, et mourut tost après à Anvers. »

Le manoir décrit par Guicciardin doit être celui que construisit un artiste illustre, *Jacques de Breuck*, sculpteur et architecte, que l'historien Gilles de Boussu, appelle *Du Bruque*, et que les uns font naître a Saint-Omer, tandis que d'autres lui font voir le jour à Mons, où, du reste, il résida presque toujours. Un portrait peint par *Antoine Van-Dyck*, à un âge déjà mûr, et gravé par *Paulus Pontius*, donne positivement à un *Jacques de Breuck* le titre suivant : *Architectus Montibus in Hannonid.* Mais ce beau portrait n'est-il pas plutôt celui de J. de Breuck le jeune, que celui de J. de Breuck le vieux ; car Mons vit fleurir deux architectes célèbres du même nom.

Depuis que nous avons écrit notre premier article sur le château de Boussu, ce domaine a passé, par la mort de MM. de Caraman, dans les mains d'un nouveau propriétaire ; il appartient aujourd'hui à un membre de la noble famille de Nédonchel, d'une branche qui réside à Tournai. Vers 1840, lorsque le chemin de fer de Bruxelles à Quiévrain se fit, le potager du château fut un peu échangé pour former une station ; le propriétaire reçut en indemnité une somme assez ronde et une superbe grille en fer qui ferme son parc sans l'altrister, dans toute la longueur

de la station située en face de l'entrée de la propriété. Il est des châtelains qui eussent été enchantés d'obtenir cette station si bien placée, même sans indemnité; on assure que le nouveau seigneur de Boussu n'en a pas été ravi.

On ne voit plus à Boussu la belle statue d'Hercule en argent que Charles-Quint reçut des parisiens et déposa chez son hôte (1); on n'y voit pas davantage le portrait de la belle comtesse de Bossu (Honorée de Glymes) que la gravure a reproduit il y a peu d'années; mais on y remarque encore certains objets d'art qui valent bien la peine que l'on se rende dans ce joli domaine, l'un des plus frais, des plus verdoyants et des plus fertiles du Hainaut.

A. D.

Théâtre du château de l'Hermitage.

On est prié de ne pas confondre le théâtre du château de l'Hermitage dont nous allons parler avec celui de l'Hermitage de l'impératrice Catherine de Russie, théâtre dont on a imprimé tout ce qui pouvait en être livré au public, mais dont il est resté des mystères peu édifiants. Autant le dernier de ces deux théâtres de société a été mondain, décolleté et quelquefois pis, autant le premier resta pur, patriarcal et de bonne société.

Le château de l'Hermitage près de Condé-sur-l'Escaut appartenait au maréchal duc de Croy qui venait de le rebâtir à neuf et d'en faire une magnifique résidence. Voulant amuser ses deux fils, le prince de Solre et le duc Havré mariés récemment, et ses jeunes brus qu'accompagnaient les demoiselles de *Colins* et de *Montigny*, le maréchal eut l'idée de faire construire dans les grands communs de sa riche habitation, une fort jolie salle de spectacle, qui fut inaugurée le 12 mai 1766, par une représentation du *Siège de Calais*, tragédie de Du Belloy alors fort en vogue, précédée d'un prologue intitulé : *La Matinée de l'Hermitage*, composé par le prince de Solre, fils aîné du maréchal (2). Tous les maîtres et commensaux du château figuraient et parlaient dans ce petit prologue.

Ces divertissements de société parurent plaire beaucoup au maréchal de Croy et aux jeunes dames de la maison; on y donna de l'extension. L'année suivante (1767) le prince de Solre composa, en l'honneur de son père, le prologue ayant pour titre : *Les délassements de Mars*; il fut suivi de *La mort de César*, tragé-

(1) Cette belle pièce fut sculptée par Chevrier, natif d'Orléans sur le modèle conçu par un italien nommé maître *Roux*, ou le *Rosso*.

(2) Il fut dans la suite membre de l'Assemblée constituante sous le nom de *Duc de Croy*.

die. Bientôt la troupe de société étant devenue plus expérimentée, se lança dans tous les genres, et ne craignit plus de se produire devant la noblesse des environs et les bourgeois de Valenciennes et de Condé dont on remplissait les loges du théâtre de l'Hermitage. Il y eut des décorations, un magasin de costumes, des habilleuses, un souffleur et toutes les dépendances d'un vrai théâtre; bien plus, on y représenta plusieurs fois *La Partie de chasse de Henri IV* avec une scène ajoutée qu'on ne pouvait voir qu'au château de l'Hermitage. A un moment donné, au 2. acte, le théâtre s'ouvrait par le fond et laissait voir une allée du parc réservé, richement illuminée, dans laquelle on voyait une meute, des piqueurs, des chasseurs, poursuivant, au son des fanfares du cor, un cerf que l'on forçait souvent sous les yeux d'un public que ce spectacle magique rendait muet de surprise. Cette vue ne pouvait être comparée qu'à celle du même genre offerte sur le théâtre *San Carlo*, à Naples, où le fond de la scène s'entr'ouvrait aussi tout-à-coup pour montrer la mer et le plus beau port de l'Italie.

Le répertoire du théâtre de l'Hermitage que nous avons sous les yeux, et qui est écrit de la main même du maréchal, nous apprend qu'on a joué sur cette scène de société *Sémiramis*, *Zelmire*, *Athalie*, *Zaïre*, *le Légataire*, *la Métromanie*, *l'Écossaise*, *le Médecin malgré lui*, *le Cercle* par Poinsinet, *la jeune Indienne*, *le Somnambule*, *les Mœurs*, *l'Amant auteur et valet*, *les Plaideurs*, *le Retour imprévu*, *l'Anglais à Bordeaux*, *le Procureur arbitre*, *l'Esprit de contradiction*, *Dupuis et Desronnais*, *le Français à Londres* et *le Malade imaginaire*, avec le divertissement; en 1772, le prince de Solre composa encore pour l'ouverture de la saison des spectacles une pièce intitulée : *L'Arrivée de la troupe du Roman Comique de Scarron à l'Hermitage*, prologue et divertissement, joués le samedi 3 octobre de cette année. Le marquis de Vérac remplissait ce jour-là le rôle de *la Rancune* et débutait pour la première fois sur le théâtre de l'Hermitage. Les autres acteurs étaient ceux que nous avons cités plus haut, et MM. de Montigny (1) et de Rheims et M^{lle} Mallet. Les serviteurs les plus intelligents avaient l'emploi des grandes utilités; les gardes faisaient l'office de la force armée toutes les fois qu'elle devait apparaître sur la scène.

Les fêtes de l'Hermitage, la douce et noble hospitalité offerte par le maréchal, qu'on avait surnommé *le Penthèvre du Hainaut*, attiraient souvent dans ce magnifique château l'élite de la noblesse de France et de Belgique et des hommes célèbres par leur talent et leur esprit. On vit figurer aux représentations dont nous venons de parler et qui eurent lieu presque jusqu'à l'aurore de la Révolution française, les princes de Ligne, d'Arenberg, Lambesc et de Vaudemont, les marquis de Cernay et de Desandrouins,

(1) Ce M. de Montigny fut le père du colonel de la garde nationale de Lille, mort receveur des hospices de cette ville.

le prince de Robèque, l'abbé Mauger, le physicien anglais Needham, le naturaliste Valmont de Bomare, l'abbé D'Arvilars et l'illustre ingénieur Laurent. Les réceptions du château de l'Hermitage et les divertissements qui y donnaient lieu trouvèrent naturellement leur fin, à la mort du bon maréchal duc de Croÿ, arrivée presque subitement à Paris en 1787. Avec lui s'éteignait la véritable splendeur du château de l'Hermitage. A. D.

Les Pucelles de Maroilles.

Le *Ducatiàna* prétend p. 516, qu'une *Pucelle de Marolles* se dit d'une fille qui s'est laissé débaucher. « Ce proverbe, ajoute le savant, est vraisemblablement fondé sur ce qu'à Maroilles, gros bourg sur la Sambre, à deux lieues plus bas que Landrecies, y ayant, comme on sait, une abbaye de moines bénédictins, on compte peu sur la pudicité des filles du lieu. »

Cette explication fait bon marché, ce nous semble, de la vertu et des principes des religieux de Maroilles, qui n'ont jamais passé dans le pays pour plus débordés que d'autres : ne pourrait-on pas, avec plus de raison, expliquer l'ironique dicton qu'on applique aux jeunes filles de Maroilles par la coutume qu'elles ont eu de tous temps d'aller aux *pdtures* encloses de haies, deux ou trois fois le jour, et seules, pour traire leurs vaches dont le lait sert à la fabrication du beurre et des fromages, principaux produits du pays. Ces courses quotidiennes dans des endroits ombragés ont pu fournir aux jeunes filles beaucoup plus d'occasions de faire des rencontres et des faux pas, que les filles des autres villages qui ont des occupations sédentaires. Ainsi que le dit la chanson :

- « Il est plus dangereux de glisser
- » Sur le gazon que sur la glace.... »

Et les jeunes habitantes de Maroilles ont peut-être eu quelquefois le malheur de trébucher sur les vertes pelouses qui garnissent les bords de la Sambre ; delà est venu le dicton proverbial auquel le savant Le Duchat a donné un certain retentissement. Emprisons-nous d'ajouter d'ailleurs que la manière sarcastique dont on parlait des *Pucelles de Maroilles* est fort ancienne, et qu'aujourd'hui cette expression, avec le sens que lui donne le *Ducatiàna*, n'a plus d'application. Il y avait très-longtemps, même avant la suppression de l'abbaye des Bénédictins fondée par Saint Humbert, qu'on n'avait plus rien à reprocher aux jeunes filles de Maroilles : on vantait leur beauté, et l'on n'attaquait pas leur vertu. A. D.

Première application du télégraphe aérien.

S'il faut en croire M. S. Perrot (dans son *Manuel de correspondance télégraphique privée*. Paris, 1854, in-18) les premières tentatives de télégraphie appartiennent au docteur Hooke, vivant au xviii^e siècle. Un académicien français, Amontons, y apporta des perfectionnements; il fut suivi dans cette voie par Linguet, qui, détenu à la Bastille, demandait la liberté pour prix d'un instrument destiné à correspondre à de grandes distances. C'est sous le régime de la Convention, et par l'industrie de l'ingénieur Chappe, que cette idée fut accueillie, et l'on décida qu'on l'appliquerait entre Paris et la frontière du Nord, point vers lequel l'attention de la République tout entière se trouvait concentrée. On éleva donc des télégraphes aériens entre la capitale et la ville de Lille. Achevée vers la fin de l'année 1794, la nouvelle ligne fut essayée au grand ébahissement des populations qui voyaient s'agiter les grands bras du télégraphe sans y rien comprendre. Le début de l'invention moderne fut un coup de maître; elle servit à annoncer une victoire; un tel baptême la rendit populaire. La première dépêche transmise à Paris était ainsi conçue: — « Condé être rendu à la République. La reddition avoir lieu ce matin à six heures. » — On voit que le style primitif de la télégraphie aérienne avait quelque chose de celui des nègres de Saint-Domingue; il ne s'est guères amélioré depuis, mais ce qu'il y a de certain c'est que dès le premier essai la rapidité de la transmission fut constatée. La Convention décréta, séance tenante, que l'armée du Nord continuait à bien mériter de la patrie et ordonna que cette décision lui fut annoncée immédiatement par le télégraphe. L'Assemblée apprit peu d'instants après, que son décret était arrivé à destination. Ainsi, en quelques heures, des dépêches firent trois fois le chemin de Paris à Lille ou de Lille à Paris. Dès lors, l'avenir de la télégraphie aérienne était assuré et peu-à-peu on en étendit l'emploi vers toutes les extrémités de la France.

C'est par suite de l'événement qui servit de premier essai au télégraphe aérien, que la Convention décréta que la ville de Condé, rendue à la République, se dépouillerait de son nom par trop bourbonien pour prendre désormais celui de *Nord-Libre*. Cette nouvelle dénomination ne dura pas plus que la République, elle finit avec le xviii^e siècle.

A. D.

Une Pièce révolutionnaire de Saint-Omer.

On conserve à Saint-Omer la pièce originale dont nous don-

nous ci-dessous la copie. Ce texte rend toutes les réflexions superflues ; il est difficile de pousser plus loin le cynisme révolutionnaire.

Lo société dite MONTAGNARDE, siégeante ci-devant à Saint-Omer, au représentant du peuple, Joseph Lebon.

Nous ne nous bornerons point à vous exposer les ravages du fanatisme de la religion sans vous parler du fanatisme de la royauté, du fanatisme des richesses, et enfin de tous les fanatismes qui ont ravagé l'espèce humaine. Vous avez le remède qui convient à ces maux épidémiques, et ce remède, c'est la Guillotine ; elle encourage les faibles, soutient ceux qui chancellent et n'est effrayante que pour le crime ; elle sera d'ailleurs ici en pleine activité, et le tribunal de notre district a de quoi l'alimenter pendant quelques décades (1).

Nous espérons, citoyen représentant, que vous nous enverrez sous peu une section du tribunal révolutionnaire, afin de réveiller les indifférents et imprimer à tous le caractère révolutionnaire.

Salut et fraternité.

Est signé, TOULOTTE, COCHET et BECQUART.

Extrait de la séance du 6 messidor, susdite société au 2 de la République.

Toulotte (2) chargé de la rédaction de la lettre pour le représentant du peuple, Joseph Lebon, monte à la tribune pour en faire la lecture : on l'entend avec le plus vif intérêt, il n'est interrompu que par des applaudissements.

Séance levée à onze heures.

Est signé, BECQUART.

Signé TOULOTTE, COCHET et BECQUART.

(1) Dans la discussion, il fut même question de cent têtes par décade. Il parait que ne trouvant pas assez de fanatiques de religion, encore moins de fanatiques de royauté, on aurait pris un à compte sur les fanatiques de richesses. C'était pour détruire ce dernier fanatisme, que le nommé Dupuich partageait les bijoux, sans les acheter.

(2) Il y a un registre de ce Toulotte au comité de sûreté générale, et la correspondance d'un nommé Turlure, ex-prêtre et beau-frère de Joseph Lebon. Ces pièces ne sont pas encore jointes à celles remises au rapporteur qui fut nommé pour examiner l'affaire de Lebon. Il y a encore une foule de pièces éparées, qu'il est important de faire rejoindre. Il n'y a pas encore une seule pièce venant du secrétariat du comité du salut public ; il doit pourtant y avoir beaucoup de pièces contre Lebon et contre Duquesnoy (aujourd'hui 29 frimaire) . . . depuis il y en a.

(Notes de Guffroy.)



BULLETIN BIBLIOGRAPHIQUE.

363. — COLLECTION DE CHRONIQUES belges inédites, publiée par ordre du gouvernement. — MONUMENTS pour servir à l'histoire des provinces de Namur, de Hainaut et de Luxembourg. — 2^e division. Légendes historico-poétiques. — LE CHEVALIER AU CYGNE ET GODEFROID DE BOUILLON, poème historique, publié pour la première fois avec de nouvelles recherches sur les légendes qui ont rapport à la Belgique, un travail et des documents sur les Croisades; par le baron de Reiffenberg. (Publication achevée par M. A. Borgnet). Tome I, II et III. Bruxelles, M. Hayez, 1846, 1848 et 1854, in-4^o de CLXXXV-448, CLXXXI-592, XCVII-556 pages, avec une lithographie fac-simile de G. Severejns.

La commission royale d'histoire de Belgique, qui se compose en ce moment de MM. le baron de Gerlache, président; Gachard, secrétaire et trésorier; de Ram, chanoine; de Smet, chanoine; Dumortier; Bormans et Borgnet, met en lumière des ouvrages de la plus haute importance historique et littéraire. Ce que nous avons déjà dit en rendant compte de la belle publication de la *Chronique rimée de Philippe Mouskés*, nous ne saurions trop le répéter encore: les grands corps littéraires s'honorent en mettant au jour des documents inédits d'une difficile lecture et d'une dure défaite, tels que les chroniques rimées; les romans de geste et autres compositions que de simples particuliers ne sauraient publier sans s'exposer à faire des avances considérables et des pertes notables; c'est aux gouvernements, c'est aux académies royales qu'il appartient de patronner de telles productions. Nous n'avons plus ces riches et nombreuses abbayes dont les belles bibliothèques s'emparaient de suite des grands ouvrages édités dans les derniers siècles; nous n'avons pas davantage ces ordres studieux et éclairés qui remplacèrent la vie contemplative par la vie laborieuse, et qui n'étant pas bornés à la durée d'un seul homme, pouvaient mener à bonne fin ces grandes entreprises historiques et scientifiques qui attireront l'éternelle admiration des lettrés et des érudits. A d'autres corps revient donc la mission de remplacer ceux qu'un nouvel ordre de choses a détruits. La commission d'histoire de la Belgique a depuis plus de vingt ans

rempli noblement la tâche qu'elle s'était donnée; le nombre et l'importance de ses publications la mettent à la tête des plus heureux producteurs du siècle; elle supplée les *Bénédictins* d'un autre âge; elle livre aux études sérieuses des matériaux précieux que l'on était obligé, avant elle, d'aller péniblement rechercher sous la poussière de manuscrits uniques et peu faciles à déchiffrer. En cela elle a bien mérité de la République des lettres, la seule dont il soit aujourd'hui permis de prononcer le nom.

Les trois volumes que nous annonçons et qui viennent d'être terminés et de paraître sous le drapeau de la commission d'histoire renferment un poème historique intitulé : *Le Chevalier au Cygne et Godefroid de Bouillon*; la première partie contient la naissance du héros chrétien et la seconde son triomphe. Le tout comprend plus de 35,000 vers! Il a fallu huit ans pour finir cette publication, *tanta molis erat!* Il est vrai qu'elle est entourée d'introductions, de notes, commentaires et appendices qui sont plus que doubler le texte original tiré d'un manuscrit de la Bibliothèque royale de Bruxelles qui appartient jadis à Mgr Charles de Croy, comte de Chimay, grand amateur de livres, de poésies et de romans de gestes.

Les deux premiers volumes ont été préparés et soignés par M. de Reiffenberg, de regrettable mémoire, dont on connaît la vaste érudition. Le troisième appartient à M. A. Borgnet qui a bien voulu se charger de terminer cette publication considérable. Tout en reconnaissant l'immensité des connaissances de feu M. de Reiffenberg, nous répéterons ici ce que nous lui disions de son vivant à l'occasion de sa chronique de Philippe Mouskés; à savoir: qu'il a placé son texte roman au milieu d'un océan d'érudition parmi lequel le lecteur qui ne sait pas nager dans la science, court grand risque de se noyer. Nous préférons de beaucoup, nous l'avouons, et tout en rendant justice au beau travail de M. de Reiffenberg, la raisonnable sobriété de M. A. Borgnet qui ne se laisse pas aller aux excursions lointaines et qui ne touche pas à tout à l'occasion du plus illustre des Croisés, avec lequel on voyage déjà beaucoup en ne faisant que le suivre pas-à-pas. M. Borgnet s'excuse par trop modestement de n'avoir pas été aussi loin que son prédécesseur; il n'a besoin d'aucun bill d'indemnité: son introduction est lucide et nette, compacte, suffisamment élaborée et satisfaisante en tous points. Nous ne pouvons que le remercier de son labeur. Il nous promet un *glossaire* dû à M. Emile Gachet, chef du bureau paléographique; ce sera un véritable cadeau pour les amis de la littérature du moyen-âge. M. E. Gachet est l'homme compétent pour traiter ce sujet: nous attendrons son œuvre avec impatience.

Le poème du *Chevalier au Cygne et Godefroid de Bouillon*, celui de *la bataille d'Antioche* publié par M. Paulin Paris, le *Baudouin de Sebourg* édité à Valenciennes, le *Gilles de Chin* et le *Philippe Mouskés* donnés par M. de Reiffenberg et le *Raoul de Cambrai* que l'on doit à M. Edouard Le Glay, forment une série d'épopées romanes, appartenant au Nord de la France et au Midi de la Belgique, de nature à éclairer beaucoup ceux qui voudront étudier les antiquités littéraires de notre contrée, notre vieux langage, la forme et le style, s'enfoncer dans nos premiers poètes en idiome vulgaire, du moins de ceux qui les ont immédiatement suivis.

364. — **BIBLIOTHÈQUE** des écrivains de la Compagnie de Jésus, ou notices bibliographiques 1^o de tous les ouvrages publiés par les membres de la Compagnie de Jésus depuis la fondation de l'Ordre jusqu'à nos jours; 2^o des apologies, des controverses religieuses, des critiques littéraires et scientifiques suscitées à leur sujet. Par *Augustin* et *Alois de Backer*, de la même Compagnie. 1^{re} et 2^e série. Liège, *L. Grandmont-Donders*, 1853-54, 2 vol. gr. in-8° à 2 colonnes, de vii-792 et xxi-680-412 pages.

Si nous avons pu douter de l'étendue de la science et de la puissance d'érudition des membres de la Compagnie de Jésus, l'ouvrage dont nous annonçons les deux premières parties, aurait rectifié à cet égard notre opinion. L'Ordre des Jésuites compte à peine trois siècles d'existence; il a subi des malheurs qui l'ont entravé pendant plus d'un demi-siècle et durant ce laps de temps, il a produit environ dix mille personnes qui ont illustré cette Compagnie. Une bibliothèque qui contiendrait tous les livres enfantés par les Jésuites serait peut-être la plus considérable de toutes celles connues; les PP. *Augustin* et *Alois de Backer* ont supposé cette collection faite et ils en donnent le catalogue, en réunissant sous le nom de chaque écrivain la liste complète de ses écrits. L'ouvrage entier contiendra au moins six volumes; les deux déjà parus comprennent au moins 2,400 notices sur des pères ayant écrit. On s'étonne d'une telle richesse d'hommes éclairés et capables dans un seul Ordre: c'est que le fondateur de cet Ordre considérable ordonna à ses disciples de composer des livres utiles pour le public; lui-même donna le précepte et l'exemple en publiant ses constitutions et ses exercices spirituels. Tous ceux qui lui ont succédé ont suivi cette recommandation, et, chose étonnante! ils ont attaqué tous les points du vaste domaine de la science sans en excepter un seul. Sur tous les sujets ils ont réussi; c'est ce dont on peut se convaincre en parcourant l'immense répertoire que les PP. *Augustin* et *Alois de Backer* viennent de livrer au public. On verra combien surtout nos provinces des Pays-Bas ont fourni d'hommes instruits à la Compagnie de Jésus, qui, d'ailleurs comptait des maisons et des collèges dans presque toutes nos villes riches et peuplées.

La bibliothèque des écrivains de la Compagnie de Jésus est bien traitée; les notices bibliographiques sont faites avec soin et bien complètes; tous les titres des livres sont donnés en entier et dans la langue en laquelle ils sont écrits; cet ouvrage était devenu nécessaire; ceux de *Ribadeneira*, *Alegambe* et *Southwell* avaient vieilli, il fallait les remplacer par un travail à la hauteur des connaissances actuelles; c'est ce que les PP. *Augustin* et *Alois de Backer* ont fait à la grande satisfaction des amis des recherches littéraires et bibliographiques. A. B.

365. — **MÉMOIRES** de la Société Impériale des sciences de l'agriculture et des arts de Lille. Année 1853. Lille et Paris, *Dérache*, 1854, in-8° de 574 pages, fig. et fac-simile.

(3^e série, t. 4). 31

Ce volume est, comme tous ses aînés, rempli en grande partie de matières scientifiques qui échappent à notre analyse. Nous y trouvons néanmoins plusieurs articles importants qui sont de notre domaine et que nous nous efforçons de citer. En premier lieu nous lisons une bonne notice sur la visionnaire lilloise *Anthoinette Bourignon*, par M. Dupuis, avocat. Ce sujet, qui nous a occupé nous-même dans notre dernière livraison, a été traité *con amore* par son auteur; il lui a donné de grands développements et s'est étendu bien plus que nous sur les opinions religieuses de cette dame. Selon nous, M. D. a peut-être un peu relevé son héroïne dont l'exaltation est érigée par lui trop facilement en brillant génie. C'est là une exagération bien pardonnable du reste au biographe d'une concitoyenne malheureuse et persécutée. Nous rencontrons ensuite un rapport déjà ancien, de M. Jeanron sur le musée de Lille : on y trouve de bonnes indications et des conseils, utiles sur la culture des beaux-arts; mais il ne faut pas que les voyageurs parisiens viennent déshériter nos villes de leurs illustrations au profit des chefs-lieux. Ainsi M. Jeanron donne le peintre *Arnould de Vesle* et le sculpteur *Bra*, à la ville de Lille; et cependant le premier appartient à Saint-Omer et le second à Douai. Lille est assez riche en hommes célèbres pour respecter les contingents voisins. Nous désirerions aussi que le baron *Duplantier*, ancien préfet du Nord, ne fut pas débaptisé en un certain *Duplanty* dont il n'a jamais été question à Lille. La typographie *Danet*, qui fut toujours attachée à toutes les préfectures *quand même*, aurait dû faire justice de cette erreur. Ce volume compte encore un bon article sur les archivés de Cysoing comme M. Le Gay sait les faire; nous en avons parlé autrepart.

A. B.

566. — BIBLIOTHECA ANTWERPIENSIS. Catalogue méthodique de la bibliothèque publique d'Anvers, suivi d'une table alphabétique des noms d'auteurs; et précédé d'une notice historique de cette bibliothèque, par F.-H. Mertens, bibliothécaire. Tome I et II et 1^{er} supplément. Anvers, imp. de veuve et Edmond L.-P. De la Croix, 1843-1846-1852. Trois parties gr. in-8° de XXI-530, LI-548-XCIV, III-163-XXIII pages, fig. (3).

La bibliothèque publique d'Anvers a une noblesse plus ancienne que presque toutes celles des villes de nos provinces qui ne sont que des parvenues récemment enrichies; si elle ne date pas des Croisades, comme les plus illustres maisons de la contrée, du moins peut-elle remonter hardiment à l'an 1481 époque à laquelle le pensionnaire *Panvels* légua tous ses livres à la ville dont il avait été l'avocat. Ces livres ne furent vraisemblablement pas livrés au public ni au xv^e ni au xvii^e siècles, mais il est certain qu'Anvers avait un dépôt bibliographique ouvert aux hommes d'étude au commencement du xvii^e siècle, puisque le chanoine Aubert Lemire, qui en était le conservateur et le bienfaiteur, a publié en 1609, le catalogue déjà fort important de ce premier fonds, auquel les typographes d'Anvers étaient forcés d'envoyer un exemplaire de tout ce qu'ils imprimaient.

En 1648, la bibliothèque avait pris tant d'accroissement qu'on fut

obligé de lui chercher un local spécial et étendu ; on la plaça au-dessus du péristyle de la Bourse. Le conservateur en était alors *Henri Van Halmale*, mort évêque d'Ypres en 1676. Après ces deux protecteurs, le dépôt de livres fut négligé, et il diminua, au lieu d'augmenter ; en 1687 on en transporta les restes à l'hôtel-de-ville et on les reléga dans la chambre de la peste. Pendant le XVIII^e siècle on ne s'occupait guères de la bibliothèque. La Révolution vint : à la suppression des maisons religieuses, on réunit les volumes de l'abbaye Saint-Bernard, de celle de Saint-Michel, ceux des Augustins, des Beggards et des Minimes et on en forma la bibliothèque de l'école centrale qui n'exista que peu de temps au couvent des Petits Carmes. En 1803, le gouvernement céda à la ville la bibliothèque de l'école supprimée ; mais le bâtiment des Petits-Carmes était devenu la prison, et les livres y restèrent n'ayant pour tout bibliothécaire qu'un géolier. Sous le rapport littéraire ce bizarre conservateur laissait peut-être à désirer, mais du moins il tenait tout sous clé. Enfin il fallut que le préfet d'Herbouville vint mettre un terme à cet état de choses ; M. *Saunier*, aujourd'hui juge à Anvers, fut nommé bibliothécaire, et le dépôt devint public le 21 novembre 1804. Grâce aux subsides de la ville la collection communale a fait de rapides progrès ; on y comptait, en 1836, 12,550 volumes ; ils sont aujourd'hui de 18 à 20,000. On y remarque la belle collection des *Records d'Angleterre*, la collection des bibles en 84 langues, celle toute moderne de la statistique du commerce, de l'industrie et de l'économie politique ; on doit aussi citer les livres sur les beaux-arts et les antiquités auxquels on a joint un médaillier déjà très-complet. M. *J. H. Mertens* donne tous ses soins à la conservation et à l'augmentation du dépôt qui lui est confié et il utilise, dans l'intérêt de la science, les 3,600 francs que la ville vote annuellement pour l'accroissement de cette bibliothèque.

368. — Nécrologe, ou une fleur pour trois tombes. Essai de tablettes liégeoises, nouveau tribut d'hommage à la société libre d'Émulation de Liège et à l'Institut archéologique liégeois. Par *Alb. D'Otreppe de Bouvette*, secrétaire-général de l'une et président de l'autre, 43^e livraisons. Décembre 1854. Liège, *J.-G. Carmanne-Claeys*, 1854, in-12 de 97 pages.

Les trois tombes dont il est question dans cet intéressant opuscule sont celles de M. *de Slassart*, décédé le 10 octobre 1854 ; de M. le professeur *Blondeau*, mort en novembre dernier ; et de M. le lieutenant-général *L'Olivier*, inhumé à Liège le 6 octobre 1854 ; tous trois compatriotes, contemporains, et amis de l'auteur, qui a voulu donner à leur mémoire un souvenir d'affection et un témoignage de vifs regrets. M. D'Otreppe de Bouvette l'a fait avec ce style plein d'abandon qu'on lui connaît et cette chaleur de cœur qui s'épanche et dit tout à un public presque intime. Il est vrai que cet ouvrage de l'archéologue liégeois, imprimé à ses frais, n'est guères destiné qu'à ses collègues des deux savantes sociétés de Liège auxquels il est offert à titre d'hommage amical. Au reste, les biographes futurs trouveront dans ce *Nécrologe* plus

d'un trait intéressant à rattacher à la vie des trois hommes recommandables que la Belgique vient de perdre.

A. D.

368. — **NOTICE** des comptes en rouleaux conservés aux archives générales du royaume (de Belgique); par M. *Gachard*, archiviste général, membre de l'Académie et de la Commission royale d'histoire.

On sait maintenant, grâce à des travaux récents, tout le parti qu'on peut tirer, pour l'histoire des hommes et des choses du moyen-âge, des comptes conservés dans les dépôts d'archives; or, il y a peu de collections en Europe qui recèlent des documents aussi précieux et aussi nombreux que les anciennes chambres des comptes des Pays-Bas. Avant 1769, une bonne partie de ces comptes se trouvaient dans le riche dépôt de Lille; ils furent rendus au gouvernement des Pays-Bas en vertu du traité du 16 mai de cette année. Ce fut peut-être un bonheur, car on sait avec quel vandalisme on livra à la destruction les titres en parchemins à la fin du siècle dernier, et les comptes en rouleaux étaient de nature à faire les plus belles gargousses du monde. Quoiqu'il en soit, ils furent conservés en Belgique, mis en ordre et inventoriés l'été dernier par M. *Alexandre Pinchart*, un des employés les plus intelligents des Archives Belges, et le tableau dressé par lui, précédé d'une notice de M. *Gachard*, a été soumis récemment, par le savant archiviste général, à la commission royale d'histoire. Cette série de comptes s'élève au chiffre de 3,200, et l'inventaire que nous annonçons montrera de quelle utilité ces instruments pourront être pour les investigateurs de l'histoire de nos provinces et de nos anciennes cités.

A. D.

369. — **BIBLIOGRAPHIE** biographique universelle. Dictionnaire des ouvrages relatifs à l'histoire de la vie publique et privée des personnages célèbres de tous les temps et de toutes les nations, depuis le commencement du monde jusqu'à nos jours. . . . enrichi du répertoire des Bio-bibliographies générales, nationales et spéciales. Par *Édouard-Marie Oettinger*. Bruxelles, J.-J. Stienon, impr.-éditeur, 1854. 2 vol. très-grand in-8° à 2 colonnes chiffrées, de rv et 2,192 colonnes.

Voici un des plus importants ouvrages de bibliographie qui aient été publiés en Belgique. Il a réellement fallu la constance et la persévérance d'un allemand pour terminer un recueil qui ne contient pas moins de 43,666 indications bibliographiques. M. E.-M. Oettinger, auteur de ce travail herculéen, en avait déjà fait paraître une première édition à Leipzig, en 1850; mais il ne contenait alors que 26,000 articles. En quatre années il est parvenu à le corriger, le rectifier et le doubler. Et cette immense addition est surtout au profit de la Belgique et de la France. M. Oettinger a trouvé à Bruxelles, où son vaste recueil a paru, un collaborateur utile dans la personne de M. le capitaine *A. de Roume*,

ardent bibliophile, et d'énicheur de brochures, qui a pu lui fournir, sur la partie belge et française, des documents nombreux et précieux ; les vastes dépôts publics de Bruxelles et de Paris et leurs érudits conservateurs MM. *Louis Barbier*, *Jules Ravenel* et *E. de Manne*, ont fait le reste. Tant il y a que cet immense répertoire est devenu aussi complet qu'il a été permis de le faire en une vie d'homme laborieux. Un premier supplément a même déjà été ajouté à la fin du second volume, et il en paraîtra d'autres au fur et à mesure des nouvelles découvertes et des publications modernes.

Si le savant et minutieux *A. Beuchot*, bibliothécaire de la Chambre des Députés et rédacteur de la *Bibliographie de la France*, qui avait réuni une collection spéciale de notices biographiques, avait pu voir publier une œuvre du genre de celle de *M. Oettinger*, il eut triomphé sur toute la ligne, car il révélait ce travail, mais il lui manquait la connaissance des langues étrangères et des rapports littéraires avec l'Allemagne, l'Angleterre, la Suède et le Danemark, comme ceux que possède l'auteur du livre qui nous occupe. Il est parvenu à dresser un Manuel destiné à devenir le complément de tous les dictionnaires historiques, et à servir de guide indispensable à tous les collectionneurs de portraits et d'autographes, qui voudront se rendre compte des objets de leur passion.

Pour donner une idée de la *Bibliographie biographique universelle* à ceux qui ne la connaissent pas, nous citerons quelques noms pris au hasard en montrant l'usage qu'on en peut faire. Ainsi, l'ouvrage étant disposé par ordre alphabétique, on cherche, par exemple, à la lettre B, le nom de *Bocarmé*, qui a eu une triste célébrité dans ces derniers temps : on trouve ce nom à la colonne 161, on y lit, comme pour tous les autres personnages, les noms et prénoms du comte, les dates de sa naissance et de sa mort, et l'on voit que ce justicier a été l'objet de six ouvrages publiés sur sa personne ; c'est vraiment trop d'honneur. Son aimable épouse n'a eu qu'une seule notice biographique, mais comme elle vit encore, elle a la chance d'obtenir place dans les suppléments. Pour passer de l'enfer en paradis, nous sautons à la colonne 633, et nous voyons que le cardinal *Pierre Giraud*, le saint archevêque de Cambrai, compte déjà quatre éloges et biographies qui n'ont pas suffi à relater toutes ses qualités et vertus : on n'en restera pas là. — Voltaire, colonne 1854, a bien une cinquantaine de notices sur son compte. — L'article de *Napoléon I^{er}* contient une véritable Bibliographie Napoléonienne. — Celui sur la Vierge *Marie* est un chef-d'œuvre de patience, tant il comprend de renseignements sur l'iconographie des Notre-dames et madones de tous pays. — On doit comprendre de suite de quelle utilité peut être un tel ouvrage pour les travailleurs et les chercheurs de sources, surtout si l'on ajoute qu'on y rencontre à la fin un catalogue de toutes les biographies générales, nationales, et spéciales. A. D.

370. — HISTOIRE complète des fêtes qui ont eu lieu en 1854, à l'occasion du jubilé séculaire de *Notre-Dame de la Treille*, patronne de la ville de Lille, par l'abbé *Capelle*, missionnaire apostolique. Lille, *L. Lefort*, éditeur. 1854, in-8° de 220 pages-



42 planches lithogr. par *Boldodu*, un titre or et couleurs et un fac-simile.

Cet ouvrage, un des plus jolis qui aient été faits sur le jubilé de Notre-Dame de la Treille, est dédié au pape Pie IX et porte pour épigraphe ces mots tirés de saint Bernard ; *De Mariâ nunquam satis*. Il renferme tout ce qui peut servir à conserver le souvenir de la magnifique cérémonie qui eut lieu le 2 juillet 1854, en présence de nombreux prélats venus du centre et du midi de la France, de l'Angleterre et de la Belgique, et devant 100,000 étrangers arrivés des campagnes voisines et 34,000 voyageurs amenés par le chemin de fer. Nous trouvons donc dans ce recueil, écrit avec la chaleur, l'éloquence et la foi que l'abbé Capelle apporte dans ses œuvres, les huit médailles en or, argent, bronze etivoire, émises à l'occasion du 8^e jubilé de la patronne de Lille, la décoration de l'église Sainte-Catherine, le départ du cortège, son arrivée sur la place d'Armes, les jeunes vierges portant les bannières et oriflammes, les châsses des saints, les pages et lévites de Notre-Dame de la Treille, la décoration de la grand'garde, le fac-simile de Mgr de Nevers, les poésies, prières et cantates composées en l'honneur de la Vierge, et enfin la représentation même de Notre-Dame de la Treille, objet de vénération des habitants de la Flandre depuis six siècles. Cette relation contient en outre les détails de la pose de la première pierre de l'église qu'on doit élever à la patronne de la cité lilloise et le récit des conférences qui ont eu lieu pour donner suite à ce pieux et patriotique projet. Il faut espérer que bien avant le prochain jubilé le temple qu'on a promis d'élever et dont la pierre fondamentale a été mise en terre, sera élevé et terminé, et dominera de toute sa hauteur et sa splendeur la puissante cité qui s'est mise sous la protection de Marie.

A. D.

371. — Notice sur la vie et les écrits d'Antoine de Beaulaincourt, roi d'armes de la Toison-d'Or, 1550-1564. Par M. de Linas, de l'Académie d'Arras, membre non-résident du Comité historique, correspondant de l'Académie d'archéologie de Madrid, des Sociétés Impériales de Lille, des Antiquaires de la Morinie et de la Picardie, etc. etc. *Saint-Omer, Chanvin fils, 1854, in-8° de 35 pages.*

Cette intéressante notice a été lue à la séance générale et publique des Antiquaires de la Morinie le 20 juin 1854, et elle y a été vivement applaudie. A. de Beaulaincourt était un personnage presque inconnu et il méritait bien cependant qu'on le mentionnât. M. de Linas, à qui l'on doit déjà de bons travaux historiques et archéologiques, a donc bien fait de rendre cet arlésien à la vie, en lui donnant les honneurs d'une notice biographique écrite en bon style, qui deviendra un jour une rareté bibliographique, car elle n'a été tirée qu'à 100 exemplaires. Nous félicitons l'auteur sur son travail et nous l'engageons à donner suite à son projet de publier une partie des manuscrits du roi d'armes de la Toison-d'Or.

A. D.

NOUVELLES LITTÉRAIRES

ET

DÉCOUVERTES HISTORIQUES.

La ville d'Arras avait, au moyen-âge, une importance constatée par les documents originaux, et ses seigneurs occupaient un rang distingué dans la hiérarchie féodale de nos provinces belges. Elle a de plus produit, entre autres hommes célèbres, un chroniqueur très-connu des érudits et des historiens. M. Lambert, curé d'Arras au XIII^e siècle, nous a laissé un ouvrage précieux, non-seulement pour l'histoire locale, mais à cause des renseignements qu'il contient sur la société et les mœurs de cette époque. Aussi, de nombreux fragments de cette chronique ont-ils été publiés par Duchesne dans son histoire généalogique de la maison de Guines; par les Bénédictins, dans le *Recueil des historiens des Gaules*; et par M. Periz, dans ses *Monumenta germanica*. De plus, une académie allemande l'avait reproduite *in extenso* dans un recueil qui, à cause de son étendue, et de son faible tirage, est peu répandu en France.

M. le marquis de Godefroy Menilglaise, digne héritier de cette génération de savants auxquels notre histoire nationale est redevable de si précieux documents, va publier la chronique de Lambert d'Arras, ainsi que nous l'avons annoncé plusieurs fois. Aujourd'hui son travail est terminé et tiré : non-seulement il a contrôlé les textes imprimés, mais il les a complétés par les manuscrits de cet auteur, et notamment par celui qui est déposé à la bibliothèque du Vatican à Rome. Il a enfin joint à cette publication une traduction française du XV^e siècle, traduction du plus haut intérêt pour les philologues, qui trouveront dans ces deux textes de nouveaux rapprochements.

La *Société des Antiquaires de la Morinie*, a pris cet ouvrage sous ses auspices; c'est une double garantie de l'érudition de l'éditeur et des soins apportés à cette publication si importante et si utile.

(Avec la présente livraison nos lecteurs recevront un prospectus de cet ouvrage.)

— La Commission royale d'histoire de Belgique va publier un ouvrage de M. Le Glay qui se rattache à ce pays. Il ne s'agit de rien moins que d'un volume de supplément et de rectifications aux *Acta diplomatica* d'Aubert Le Mire. Personne ne pouvait mieux que M. Le Glay, archiviste-général du Nord, entreprendre un tel labeur, et la Commission d'histoire de Belgique fait acte de bon sens et d'intelligence en se chargeant de le mettre en lumière. Il y aura honneur pour elle et profit pour tout le monde.

— Nous avons déjà dit un mot d'un ouvrage entrepris par MM. Achmet d'Héricourt et Godin sur *les rues d'Arras*; ce travail est accompli et aujourd'hui sous presse. Il paraîtra en juin prochain et formera un volume in-8^o de 350 pages. Le prix en est fixé à 4 francs jusqu'au 1^{er} juin; ce terme passé, l'ouvrage coûtera 5 francs.



On souscrit chez l'éditeur, rue St-Jean-en-Ronville, 4, à Arras et au bureau des Archives générales du département du Pas-de-Calais.

— M. le capitaine *A. de Reume*, de Bruxelles, s'occupe d'un grand travail sur tous les lieux de la Belgique consacrés à la Vierge-Marie, sous une appellation quelconque. Il a réuni toutes les *Notre-Dames* vénérées dans nos contrées et consacrées par des légendes populaires, des miracles et des pèlerinages. Cet ouvrage, qui se rattache nécessairement à l'histoire des mœurs et à la chronique des lieux, ne peut manquer d'avoir un grand intérêt dans la Belgique surtout que l'on a vulgairement surnommée depuis longtemps *le Pays de la Vierge*.

— Dans sa séance publique du 15 juin 1854, la Société Impériale des sciences, de l'agriculture et des arts de Lille couronna un travail de *M. Ch. Roussel-Defontaine* sur l'*Histoire de Tourcoing*. Cette histoire, qui formera un fort volume in-8° imprimé avec luxe, orné de plans et gravures, ainsi que de vignettes gravées exprès pour être placées dans le texte, va paraître à Lille, chez *M. Ernest Vanackere*, éditeur, Grand-Place, n° 7, qui reçoit les souscriptions au prix de 5 francs.

— On vient de publier chez *Muquardt*, à Bruxelles, un ouvrage de luxe en deux formats, grand in-folio et petit in-folio, sous le titre l'un : *Le Brabant et les Flandres*, l'autre : *Anvers, Liège, Namur, le Hainaut*. Ces volumes sont illustrés de nombreuses lithographies en plusieurs teintes, reproductions d'aquarelles d'après nature par *M. Stroobant*, accompagnées de notices historiques et archéologiques par *M. Stappaerts*. Un autre ouvrage qui y fait suite, *le Rhin monumental et pittoresque*, est en cours de publication.

— *M. Eugène Bouly*, auteur de l'*Histoire de Cambrai*, met en ce moment la dernière main à la seconde partie de cet ouvrage qu'il intitule *Dictionnaire historique* de Cambrai et du Cambrésis. Cette partie contiendra tous les faits isolés sur les hommes et sur les choses qui n'ont pu trouver place dans l'histoire de Cambrai ou qui auraient interrompu la marche des événements historiques de cette cité. L'ouvrage de *M. Bouly* est attendu avec impatience par les amis des annales du pays et nous pouvons lui prédire un légitime succès.

— ÉPITAPHE inédite d'*Antoine de Beaulaincourt*.

Soubz ceste tombe gist en bière
Feu Anthoine de la Platière;
Noble homme fut et échançon
De Charles le duc Bourguignon,
Lequel tenoit pour lors son siège
A Saintron en pays de Liège.
Lediot Anthoine trespassa
La, dung trait qui le outrepassa,
Lequel fut tire duue tour
De novembre le darain jour
En lan qui fut mil quatre cens
Soixante sept, quil fit lait temps :
Veillant homme fut de son corps,
Pries pour lui et pour les mors.

(Communiquée par *M. de Linas*).



RECHERCHES ET DOCUMENTS
POUR L'HISTOIRE
DE LA
LANGUE ROMANE-WALLONNE
DU NORD DE LA FRANCE.

Le **COMITÉ DE LA LANGUE DE L'HISTOIRE ET DES ARTS DE LA FRANCE** établi au ministère de l'instruction publique vient d'adresser à ses correspondants des savantes instructions destinées à les diriger dans la recherche des plus anciens ouvrages et documents divers rédigés en langue française.

Le paragraphe 3 de ces instructions recommande de recueillir les chartes, les coutumes, les traites, les contrats et autres actes publics et privés.

Quoique plus aride en apparence, cette branche de la philologie offre aussi son intérêt. Qu'il me soit permis de rappeler ici en ce qui la concerne les investigations auxquelles je me suis livré, à l'occasion de mes travaux sur nos anciennes institutions.

Chargé plus spécialement en septembre 1836, sous le ministère de M. Guizot de rechercher les premiers actes publics et privés rédigés en langue vulgaire, je n'ai cessé depuis lors de colliger tous les documents de ce genre que j'ai pu rencontrer. Mes explorations ont embrassé toute la zone du Nord de la France dans laquelle l'idiôme wallon était en usage, c'est-à-dire les deux départements du Nord et du Pas-de-Calais. Cette circonscription comprenait autrefois une partie de la Flandre ma-

ritime, la Flandre wallonne, le Tournésis français, le Haynaut français, le Cambrésis, l'Artois avec ses annexes. C'est dans ces contrées septentrionales que le roman reçut d'abord de plus amples développements, par cela même que celles-ci étaient plus éloignées des régions du Midi où la langue latine s'enracina davantage et subsista plus longtemps.

Le 23 juin 1839 j'eus l'honneur de transmettre à M. Villemain, alors ministre de l'instruction publique, mon premier travail sur la langue romane d'oïl et sur son état aux XII^e et XIII^e siècles dans le Nord de la France. Le 29 du même mois le ministre me répondit : « Je vous remercie tout particulièrement de cet envoi. » Je m'empressai d'en donner communication au Comité historique de la langue et de la littérature française (1). Les détails instructifs et curieux qui se trouvent dans votre notice me paraissent dignes de toute l'attention et de tout l'intérêt du Comité. — Il est à désirer qu'un écrit qui est le résultat de recherches si consciencieuses et si éclairées ne reste point enfoui dans les cartons de mon ministère ; il mérite à tous égards la publicité (2). »

(1) Ce Comité dont j'étais membre non résidant, a été réuni plus tard au Comité des monuments écrits, qui est remplacé aujourd'hui par le Comité de la langue, de l'histoire et des arts.

(2) Cette Notice sur la langue romane d'oïl a été insérée dans les *Mémoires de la Société d'agriculture, sciences et arts de Douai*, volume de 1839-1840, p. 395-472. 50 exemplaires ont été tirés séparément. Voici l'indication des chapitres qui ont plus particulièrement traité de notre idiôme :

« Le latin qui avait supplanté le celtique dans la Gaule s'y corrompait à son tour. — Décomposition toujours croissante du latin dans la Gaule. — Diplômes latins du VII^e siècle. — L'idiôme germanique n'y subsiste pas davantage. — État du latin rustique. — Naissance et développements de la langue romane. Ses premiers monuments. — Division du roman en langue d'oc et en langue d'oïl. — Formation définitive de la langue romane d'oïl de 1180 à 1270. — Dialectes et patois de cette langue. — Plan limité des recherches qui vont suivre. — Syntaxe de la langue romane wallonne : I. Des noms substantifs. — II. De l'article. — III. Du pronom. — IV. De l'adjectif. — V. Du verbe et de ses modes. — Observations générales. — Indication et fragments d'actes romans. — Pièces justificatives : texte de XII titres ou actes inédits rédigés en langue romane wallonne du XIII^e siècle. »

Soutenu dans ce travail assez ingrat par des encouragements descendus de si haut, je me remis à l'œuvre avec une nouvelle ardeur. En janvier 1840 je transmis une seconde indication d'actes en langue romane wallonne à M. le ministre, qui en m'accusant réception de cet envoi me répondit le 10 février :
« Je vous remercie particulièrement du zèle éclairé avec lequel vous voulez bien seconder les recherches entreprises par les Comités historiques, et je vous engage vivement à leur continuer votre utile collaboration. »

Muni de ces instructions je n'ai rien négligé afin de répondre dignement à l'attente du ministre.

J'ai parcouru successivement et à plusieurs reprises, les divers dépôts d'archives départementales et municipales dans lesquels j'avais l'espoir de rencontrer des actes romans de la fin du XII^e et du commencement du XIII^e siècle. J'ai écrit à toutes les personnes qui pouvaient me mettre sur la trace d'actes semblables.

Les riches archives du département du Nord à Lille devaient d'abord attirer toute mon attention. Secondé par le savant archiviste général, M. Le Glay, au zèle et à l'obligeance duquel je ne saurais rendre trop d'hommages, j'ai exploré dans le vaste local confié à sa garde, tous les dépôts d'actes ou fonds particuliers des anciens établissements religieux de nos contrées, ceux des cathédrales et des collégiales comme ceux des abbayes des divers ordres. Je n'ai eu garde d'omettre les layettes des monastères de femmes où le latin était moins cultivé et le roman presque exclusivement employé pour les actes. J'ai examiné à leur tour avec l'autorisation de M. le préfet, les cartulaires de Flandre, d'Artois et de Haynaut.

Aux archives départementales du Pas-de-Calais à Arras j'ai procédé de la même manière, grâce au bienveillant concours de l'administration et à celui de M. le conservateur Godin, dont la complaisance ne m'a jamais fait défaut.

J'ai exploré dans le même but les archives municipales et les cabinets des bibliothèques publiques de Lille, Douai, Valenciennes, Cambrai, Arras, Saint-Omer et Calais.

J'ai aussi fait des recherches dans des communes de moindre importance qui m'étaient signalées comme possédant de vieux titres.

Enfin j'ai pris des renseignements dans les archives des hospices.

Par l'effet de ces investigations persévérantes, je suis parvenu à réunir un assez grand nombre de ces documents originaux du XIII^e siècle qui sont pour ainsi dire la première manifestation de la vie de nos pères, le point de départ de la langue et de la nationalité françaises.

En 1846 j'ai communiqué à notre Société d'agriculture, sciences et arts de Douai ce que j'avais rassemblé jusque là. Mes collègues ont pensé qu'il pouvait être intéressant de publier ne fut-ce qu'à titre de *spécimen* cette première ébauche d'une plus ample collection. Sous des régimes politiques différents, Messieurs les ministres de l'instruction publique de Salvandy et Carnot ont bien voulu allouer des fonds pour cette publication première (1).

Le volume imprimé par notre Société a reçu tant dans le Nord de la France que dans la Belgique le meilleur accueil (2). Il a déjà été utile à plusieurs savants pour leurs travaux sur diverses branches de l'archéologie et de l'histoire.

Depuis que ce volume a paru j'ai continué de recueillir tout ce que j'ai pu trouver. De nouveaux matériaux assez abondants sont venus se joindre aux anciens.

(1) Elle forme un volume in-8° de CCCXXVIII et 828 pages qui a pour titre *Recueil d'actes des XII^e et XIII^e siècles en langue romane wallonne*. Douai, Adam d'Aubers, 1849.

(2) V. notamment séance publique de la Société de la Marne séant à Chalons, année 1850; — Rapport spécial de M. Maupassant, p. 112-133; — Bulletin de la commission royale d'histoire Belge, t. XVI, p. 69; — *Messager des sciences historiques de Gand*, 1849, p. 264; — *Archives historiq. du Nord de la France*, 2^e série, t. VI, p. 257. Nous avons dû être d'autant plus sensibles aux éloges donnés à notre Recueil, qu'ils ont été entièrement spontanés.

Cette collection dans son ensemble peut comprendre aujourd'hui la matière de deux volumes in-4°.

Pour juger de l'importance ou de l'intérêt que peuvent présenter les documents contenus dans ce Recueil, sans précédent jusqu'ici, il est indispensable de décomposer par l'analyse cette Société du moyen-âge dont les actes retracent ou expriment l'état et les besoins, de rechercher à quels personnages, à quelles classes d'individus ils s'appliquent plus spécialement.

Or, si l'on porte ses regards sur la Société des XII^e et XIII^e siècles telle qu'elle existait dans nos contrées du Nord de la France, on aperçoit sous l'autorité des princes souverains ou hauts feudataires les trois éléments qui constituent le corps social, le clergé, la féodalité, les communes.

PRINCES SOUVERAINS, HAUTS FEUDATAIRES En première ligne et au-dessus de la Société dont ils sont les chefs, apparaissent de hauts feudataires, princes souverains dans leurs provinces, entourés soit des conseillers ecclésiastiques ou laïques qui composent leur gouvernement, soit des officiers de leur cour ou des pairs leurs vassaux.

Dans le Nord de la France, ces hauts feudataires sont :

Sur le premier plan, le comte de Flandre, et après le démembrement de la Flandre, le comte d'Artois. Ces deux princes relèvent de la couronne de France ;

Au second plan, le comte de Haynaut, l'évêque de Cambrai comte de Cambrésis ; le comte de Haynaut relève de l'évêque de Liège, l'évêque de Cambrai est vassal de l'Allemagne.

Sous l'autorité de ces princes ou hauts feudataires, investis de presque toutes les prérogatives de la souveraineté, se meut un triple monde : le monde ecclésiastique ou religieux, le monde féodal, et le monde plébéien ou roturier comprenant les bourgeois et les paysans.

CLERGÉ. A la force que lui prête la religion, le clergé joint le pouvoir temporel, les richesses, tout-ce qui donne la considération et le crédit. Il se divise en deux grandes branches : le clergé séculier et le clergé régulier. Aux établissements ecclésiastiques se rattachent les hôpitaux et maisons de charité.

Clergé séculier. — Évêchés. — Églises cathédrales et collégiales.
Dans les anciennes cités gallo-romaines de Téroüane, d'Arras, de Tournai et de Cambrai apparaissent des prélats chefs des diocèses, éminents personnages, puissants et révévés ; auprès d'eux, les chapitres des cathédrales, les officialités ou tribunaux ecclésiastiques, les écoles, les séminaires placés sous la direction du haut clergé.

Dans un rang moins élevé figurent d'autres églises qui, quoique dépourvues d'un siège épiscopal, possèdent des chapitres de chanoines constitués à l'imitation du chapitre de l'évêché. Dans les quatre diocèses du Nord, on compte treize de ces collégiales. Presque toutes sont riches. Quelques-unes entretiennent jusqu'à trente et quarante chanoines. Elles ont sous leur tutelle des succursales et des cures, possèdent des domaines féodaux et même des villages dont elles nomment les échevins.

Clergé régulier. — Abbayes des deux sexes. Tandis que le clergé séculier s'organise de la sorte, on voit naître et surgir un autre ordre ecclésiastique qui doit fournir à la religion une active coopération ; ce sont les congrégations monastiques. D'abord humbles et pauvres, ces congrégations occupent par degrés une plus large place. Dans le principe elles ne nous montrent que des moines austères, travaillant de leurs mains, défrichant les landes d'alentour, desséchant les marais, ou encore, renfermés dans leurs maisons, pratiquant des arts utiles ou copiant des manuscrits. Les vertus dont ils donnent le salutaire exemple, les résultats qu'obtiennent leurs efforts, prouvent au monde tout ce que peuvent produire de merveilleux la persévérance, l'abnégation et la discipline. Plus tard, ces religieux enrichis deviennent des seigneurs féodaux ; et dans de magnifiques monastères apparaissent des abbés crossés et mitrés marchant presque les égaux des princes.

Ces abbayes appartiennent en général aux cinq principaux ordres de St-Benoît, de Clteaux, de Cluny, de St-Augustin et de

Prémontré. Des couvents de femmes naissent et se développent parallèlement aux monastères d'hommes. Toutes ces maisons religieuses des deux sexes sont riches, florissantes et jouissent de nombreux privilèges.

Les grandes fortunes territoriales que possèdent les établissements ecclésiastiques séculiers et réguliers, la puissance féodale dont ils sont investis donnent lieu à une multitude de relations de leur part soit avec les princes et les seigneurs, avec les communes, les bourgeois et les paysans, soit des évêchés avec les abbayes. Delà une quantité d'actes de tous genres qu'on retrouve dans les archives.

Hôpitaux. Fondations accessoires, le plus souvent attachées aux grandes institutions religieuses, les hôpitaux sont annexés aux cathédrales, aux collégiales, aux abbayes. Enrichies par les libéralités des princes, des prêtres, des seigneurs, des bourgeois, ces maisons possèdent des domaines et des revenus plus ou moins considérables. D'autres sont essentiellement laïques, créées par des laïques et administrées sous le patronage des magistrats communaux. La plupart de nos hospices actuels ont hérité des archives de ces anciens établissements. On y remarque des actes fort anciens.

INSTITUTIONS FÉODALES. Ici la scène change d'aspect. A différentes distances de ces pieux asiles, de la méditation, de la prière et du travail, de ces saintes maisons consacrées à la charité, on distingue des forteresses féodales, hérissées d'ouvrages de défense, garnies de remparts, de fossés, de ponts-levis et de massifs donjons. Là au lieu des hymnes et des cantiques retentissent les sons du clairon, le cliquetis des armes, et au lieu des solennités religieuses se déploie l'appareil de la guerre. Le seigneur redouté, qui habite le château-fort, s'occupe le plus souvent d'exploits et d'expéditions militaires. Parfois aussi il réunit à la porte de son manoir les pairs de son fief pour juger avec eux; ou bien, assis à son foyer dans une vaste salle confère avec son bailli ou ses échevins.

Caractère et but de la féodalité-hiérarchie féodale. Depuis l'invasion des Normands, les nécessités pour les faibles de rechercher la protection des forts a produit l'organisation féodale. On

a vu s'élever ce régime étrange, monstrueux même si l'on veut, mais qui dans ce monde bouleversé est venu au moins rétablir un peu d'ordre et de stabilité en rattachant au sol immobile, toutes les conditions sociales, toutes les fonctions politiques et militaires. Une vigoureuse hiérarchie féodale a englobé à la fois les personnes et les terres ; mais l'homme n'est que le représentant de la terre à laquelle il demeure fixé, dont il reçoit son nom et sa puissance. Dans nos contrées du Nord comme ailleurs, cette hiérarchie descend du suzerain aux hommes liges par trois, quatre, cinq ou six degrés. Des usages, des lois règlent la transmission des fiefs, déterminent les droits et les devoirs des seigneurs et des vassaux.

Justice. La justice qui n'est qu'une portion de la puissance publique est dévolue aux seigneurs féodaux au même titre que leurs fiefs dont elle devient l'attribut inséparable. Les fonctions, démembrées de la souveraineté et rendues héréditaires emportent avec elles le droit de justice qui y était inhérent. Delà suivant l'ordre des fonctions et la qualité des fiefs trois espèces de juridictions féodales : la haute, la moyenne et la basse justice.

INSTITUTIONS COMMUNALES. — COMMUNAUTÉS D'HABITANTS. Sur d'autres points du territoire, en dehors des classes privilégiées se présentent de puissantes communes, défendues par de hautes murailles que domine un beffroi symbole de liberté, ayant leur constitution presque républicaine, leurs échevins à la fois chefs militaires et civils, juges souverains et premiers administrateurs, leur milice bourgeoise tout armée ; et dans leur sein une immense population industrielle, de nombreuses corporations de métiers avec leurs doyens et leurs bannières.

Les origines des communes sont diverses sans doute, mais partout le but est le même. Quelles que soient leurs combinaisons, les institutions communales ont constamment pour objet d'assurer aux villes et aux bourgeois qui les habitent leur sûreté, leur liberté, leur bien-être.

Au XIII^e siècle les communes sont définitivement organisées. Toutefois le degré d'indépendance dont elles jouissent n'est pas dans tous les lieux complètement identique. Les unes presque entièrement affranchies ne restent attachées au prince que par un

faible lien. D'autres demeurent soumises à son autorité, et se bornent à obtenir des privilèges et des franchises.

Les droits plus ou moins étendus, les privilèges, les franchises des villes sont consignés par écrit et conservés sur des parochemins. Dans nos contrées l'ombrageuse précaution des habitants est même poussée plus loin qu'ailleurs à cause de l'origine étrangère des princes, venus d'Alsace, d'Allemagne ou de France.

Dans l'intérieur des villes se presse une population compacte formée en majeure partie de bourgeois et de corporations de métiers.

Bourgeois. A une époque où la qualité de bourgeois comporte avec elle tant de précieux avantages, il n'est point étonnant qu'elle soit recherchée avec empressement, sauvegardée avec sollicitude. Les lois déterminent la manière de l'acquérir et de la perdre. La bourgeoisie se constate ou s'acquiert par la naissance, par le mariage, par le domicile suivi d'une réception officielle et d'un serment. Elle se perd par l'émigration et par des condamnations infamantes.

Corporations de métiers. Subordonnées comme chez les Romains à l'autorité municipale qui les institue et dont elles dépendent, ces associations sont régies par deux espèces de statuts : les uns d'un ordre plus élevé, qui émanent du prince ou du magistrat, les autres portés dans les corporations comme simples réglemens de police intérieure et de discipline.

Les chartes, les privilèges des villes sont rédigés en roman, ou si leur texte est latin, il est traduit immédiatement dans le langage de l'époque. Il faut bien que leurs dispositions soient mises à la portée du peuple auquel le latin est étranger. Quant aux statuts et réglemens municipaux ils sont, de même que les actes publics et privés, conçus en roman. Tout ce qui concerne la vie usuelle doit nécessairement s'exprimer dans l'idiome populaire.

Communautés rurales. Hors des villes, au milieu des campagnes, dans des bourgades dépendantes des châteaux ou des abbayes, l'œil entrevoit des serfs tantôt voués à l'agriculture, vivant de leur travail des champs, s'abritant dans leurs cabanes de terre et de paille, tantôt artisans laborieux, pratiquant des

métiers ou tenant des boutiques rangées en file dans une rue qui porte le nom de la profession qu'on y exerce. Des communes urbaines l'esprit de liberté souffle et se propage dans les villages qui, à leur tour, obtiennent de leurs seigneurs intéressés à les voir prospérer, des affranchissements, des concessions, des garanties. Progressivement émancipés, ces serfs avec leurs familles travailleuses et intelligentes, constituent plus tard le fond de la bourgeoisie, et forment l'élément régénérateur des populations urbaines, dégénérées ou épuisées.

Ainsi, princes souverains ou grands feudataires, — clergé séculier et régulier, — seigneurs et vassaux, — communes, classe bourgeoise, corporations des métiers, — serfs des bourgades et des campagnes, tels sont les principaux éléments de la société du moyen-âge auxquels se rapportent les actes en langue romane wallonne qui forment notre collection. Nous avons maintenant à faire voir par des exemples comment ils se réfèrent à ces divers éléments sociaux, comment ils en expriment l'état et les besoins.

I. ACTES ÉMANÉS DES PRINCES SOUVERAINS OU DES GRANDS FEUDATAIRES.

Cette première catégorie comprend les actes émanés de ces personnages en leur triple qualité : 1^o de souverains; 2^o de seigneurs suzerains; 3^o de riches particuliers.

Parmi les *actes des princes en qualité de souverains*, figurent tous ceux qui ont trait au gouvernement, à la haute administration de l'État, les règlements de police sur les cours d'eau, les institutions des foires et marchés, les perceptions fiscales et les tonlieux, les privilèges de commerce, les concessions au clergé, les autorisations dont il a besoin pour acquérir et aliéner, tout ce qui concerne les communes, leurs magistratures, leurs franchises, les charges qui leur sont imposées.

Les *actes des princes ou comtes en qualité de seigneurs suzerains*, comprennent tous les documents qui se rattachent au système féodal, à la transmission, à l'accroissement ou au démembrement des fiefs, aux devoirs respectifs du prince et des vassaux.

Au nombre des *actes des princes comme riches particuliers* se rangent les titres et pièces qui concernent la fortune privée des princes, les diverses espèces de biens qu'ils possèdent, leur mode de transmission, entre vifs ou testamentaire, les modifications de la propriété, les engagements, les emprunts.

Les actes en langue romane wallonne, qui dans notre collection forment cette première catégorie, rentrent dans l'une ou l'autre de ces trois classes.

Ainsi que nous l'avons dit, les princes souverains ou grands feudataires du Nord de la France, sont :

D'une part les comtes de Flandre et d'Artois;

De l'autre le comte de Haynaut et l'évêque de Cambrai.

I. COMTES DE FLANDRE. A partir de Bauduin V dit de Lille qui gouverna la Flandre de 1036 à 1070 et auquel la ville de Lille dut sa fondation, l'idiome wallon formé de la décomposition du latin, du tudesque et de l'ancienne langue celto-belge, prédomine dans nos contrées.

Arras, capitale du comté, Lille, Douai et Orchies, villes essentiellement wallonnes, sont tour à tour habitées ou fréquentées par les comtes de Flandre. Ces quatre localités avec leurs châtellenies peuvent être regardées comme les principaux sièges de l'idiome roman wallon sur les rives de la Scarpe et de la Deule.

Cet idiome est celui des comtes, de leur famille, de leur cour, de leurs officiers, de ceux de leurs vassaux qui ne sont pas de race tudesque.

Il prend surtout l'essor à partir de Philippe d'Alsace, et de ses successeurs. A la mort de ce prince qui décède sans enfants en 1191, le comté de Flandre est réuni à celui du Haynaut par l'effet du mariage de sa sœur Marguerite avec le comte de Haynaut Bauduin V le courageux. Ce dernier comte a pour héritier l'illustre Bauduin VI, auteur de lois célèbres portées en 1200 contre l'homicide et sur la succession des fiefs, plus tard empereur de Constantinople.

A Bauduin VI succèdent tour à tour ses deux filles : la comtesse Jeanne, mariée d'abord à Ferrand de Portugal, fait prisonnier à Bouvines, puis à Thomas de Savoie ; — la comtesse Marguerite, épouse en première nocces du célèbre Bouchard d'Avesnes, dont le mariage fut annulé pour engagement dans les ordres, et en secondes nocces, femme de Gui de Dampierre.

Sous les longs règnes de ces deux femmes de 1206 à 1278 le roman wallon reçut une immense impulsion.

Toutefois dans la première moitié du XIII^e siècle, et même jusqu'en 1267, le latin est encore beaucoup plus fréquemment employé comme langue officielle.

Mais par intervalles apparaissent des actes romans, émanés soit des comtes et comtesses, soit de leurs officiers.

Ainsi, en 1209, interviennent des lettres en roman de Pierre de Douai, par lesquelles il déclare qu'il a été présent comme bailli de la reine Mahaut, femme de défunt Philippe d'Alsace, jadis comte de Flandre, lorsque Wautier, châtelain de Douai, son neveu, a accordé en douaire à Agnès, fille du chatelain de Bapaume, toute la châtelainie de Douai, la vieille tour de Douai et les rentes y appartenant ; et qu'il lui donna en outre la terre de Brihoti avec ses dépendances.

En 1224, Jeanne, comtesse de Flandre, donne aux religieuses de l'abbaye des Prés-lez-Douai, un marais contigu à leur maison.

En 1240, Thomas, comte de Flandre et de Haynaut, et la comtesse Jeanne, sa femme, prononcent comme arbitres sur une contestation élevée entre Arnoul d'Audenarde et sa fille Marie d'une part, et Bauduin d'Aire et sa femme d'autre part, au sujet de la terre de Fenain.

En 1244, Marguerite, dame de Dampierre, sœur et héritière de la comtesse Jeanne, concède les marais de Flines à plusieurs paroisses d'alentour. Devenue comtesse de Flandre en 1245, elle confirme cette concession.(1).

(1) Tous ces actes sont inédits. Voici la chartre de la comtesse Jeanne, de 1221 :

II. SEIGNEURS ET COMTES D'ARTOIS. En 1180, par suite de cet étrange préjugé qui porte les princes et seigneurs du moyen-âge à considérer leurs états et leurs sujets comme une sorte de domaine patrimonial, Philippe d'Alsace, comte de Flandre, en mariant sa nièce Isabelle au jeune roi de France, Philippe-Auguste lui constitue en dot une partie de l'Artois et lui assigne, sous réserve d'usufruit viager, les villes d'Arras, de Saint-Omer, Aire, Hesdin, Bapaume, Lens, et de plus l'avouerie de Béthune avec les hommages ou suzerainetés de Boulogne, Saint-Pol, Guines, Lillers, Ardres, Richebourg et La Gorgue.

Au trépas de la jeune reine Isabelle, morte en couches en 1190, l'Artois est dévolu à son fils en bas-âge, le prince Louis (plus tard Louis VIII).

Ce prince, placé d'abord sous la garde et tutelle du roi Philippe-Auguste, est investi à sa majorité de la seigneurie d'Artois qu'il tenait de sa mère. Il manifeste successivement sa puissance par plusieurs actes officiels rédigés en roman, en dates de 1210, 1211 et 1215 (2).

Par son testament du mois de juin 1225, Louis VIII (mort en 1226), avait assigné à son second fils Robert, encore enfant, la terre d'Artois (*terram atrebatensem*) qui lui était échue du chef de sa mère Isabelle. En 1237, le roi Saint-Louis réalisant cette suprême volonté de son père, institua, au profit de son frère Robert, le comté d'Artois pour lequel ce dernier lui fit hommage au mois de juin de la même année.

Li cartre le contesse de Flandre dou marés quele dona as nounains (*aux religieuses*) del abele des Prés.

Jou Jehane contesse de Flandre et de Hainau fac a savoir a tous ceaus ki sont et ki avenir sont ke jai dounet et otryet frankement as nounains des Prés selone Dowal le marés ki est entre leur maison et le tere arable pour icou ke il leur estoit mout necessaire. Et pour çou ke ce fuist ferme chose et estable j'enforçai ceste presente cartre dou muniment de no sayel. Ce fut fait a Courtrai le seconde fere (*férie*) en le vigile Saint Bertresmibeu, lan del incarnation nostre Siegneur M. CC et XXI.

(*Archives du département du Nord à Lille, fonds de l'abbaye des Prés.*)

(2) V. notre Recueil d'actes en langue romane, p. 31, 36 et 43.

Les premiers actes en roman qui concernent Robert I^{er}, comte d'Artois, portent la date de 1239. Ce sont :

1^o Une enquête touchant les limites respectives du comté d'Artois et du comté de Ponthieu sur les rives de l'Authie;

2^o Deux contrats par lesquels les seigneurs d'Averdoing et de Neuville se constituent cautions de Gilles de Beaumetz, envers le comte d'Artois.

A des dates ultérieures dans le cours du XIII^e siècle se rencontrent beaucoup d'actes romans relatifs à l'Artois. Nous nous bornons à signaler ici un relevé ou dénombrement des fiefs tenus du comté d'Artois (1).

Non-seulement le roman wallon est l'idiome officiel de ce prince; mais il l'est aussi des vassaux qui relèvent de sa terre, tels que les châtelains d'Arras, de Bapaume, de Lens, les avoués de Béthune et autres. Il est aussi l'idiome qu'emploient ordinairement dans leurs actes les puissants feudataires dont les hommages forment des annexes du comté d'Artois, notamment les comtes de Boulogne, de Saint-Pol et de Guines. Dans les fiefs de ceux-ci le roman wallon est également en pleine vigueur.

(1) Dans ce dénombrement inédit se lit la mention suivante de *tables de changeurs* établies sur la petite place d'Arras : « Chest chou que (c'est ce que) Pierres Piedargent con clayme Mariart tient de monsigneur le conte d'Artois, chest assavoir une taule u cange (*une table ou change*) à Arras tenant a le capelle a le candelle (*à la chapelle de la fameuse chandelle*) et ij hommes liges qui tiennent de lui liij taules en che meisme cange. Premierement si estoit Pieres Camuls li uns et en tenoit ij taules; or est mors et nont mi si enfant relevé (*fait le relief*); char il sont desagié (*car ils sont mineurs*). Item Jean Patele est li autres; item Lambers Wikarz de Monchi le Perrés *. Et de chele taule et des liij hommes et de telle droiture que ses Perres et si cesseur ont tenu et manliet dedens le cange, et de le droiture que si anchiasseur et si homme ont eu et manliet en faire mounole à Arras, es li dis Pierres (Piedargent) hom liges monsigneur d'Artois. Et se plus s'estendoit li fies, si lavoue (l'avoue) li dis Pierres a tenir de monsigneur le conte d'Artois. »

* Monchi-le-Pierreux (*Mons Petrosco*) aujourd'hui Monchi-Preaux, arrondissement d'Arras.

III. COMTES DE HAYNAUT. Dans ce comté, c'est principalement à dater de Bauduin V dit *le courageux*, fameux par la répression énergique qu'il déploie contre les malfaiteurs, par ses aventures dans les tournois, et par ses guerres contre les seigneurs d'alentour que l'idiome wallon prend un large développement. En 1191, le comte de Flandre passe sous le sceptre de Bauduin V par l'effet de son mariage avec Marguerite, sœur et héritière du comte Philippe d'Alsace. Sous Bauduin VI, son fils à la fois comte de Flandre et de Haynaut, et sous les filles de celui-ci, Jeanne et Marguerite, le wallon n'est pas moins cultivé en Haynaut que dans la Flandre wallonne.

En 1200 sont publiées les lois de la cour et comté de Haynaut qui d'une part règlent la transmission des fiefs et de l'autre prononcent des peines sévères contre l'homicide et les attentats envers les personnes (1).

En 1238 (mars) Wautier, sire d'Avesnes, donne et octroie à Bouchard, son frère et à ses héritiers la terre d'Estrun, les vinages d'Avesnes, de Guise, de Landrecies, de Boulogne et la terre que messire Gui d'Avesnes tenait au-delà de la haie d'Avesnes.

Dans le cours du même mois, Hugues de Chatillon, comte de Saint-Pol et de Blois, et Marie, sa femme, approuvent la donation précédente faite à leur frère et beau-frère par Wautier, seigneur d'Avesnes.

A la même date, Thomas, comte de Flandre et de Haynaut, et la comtesse Jeanne, sa femme, agrément le partage opéré devant eux entre Wautier d'Avesnes et Bouchard, son frère.

Ce Bouchard d'Avesnes devait acquérir dans le monde une triste célébrité. Ses dispositions remarquables, son intelligence précoce, les charmes de sa personne lui avaient attiré, jeune encore, la bienveillance du comte de Flandre, Philippe d'Alsace, par le crédit duquel plusieurs prébendes lui avaient été allouées

(1) Ces lois sont transcrites dans l'un des anciens cartulaires en vélin de la mairie de Douai. V. au surplus notre Recueil d'actes romans déjà cité, p. 10 et *Saint-Germain, Monuments antiques de diverses provinces*, p. cix.

en diverses églises. Pour en conserver la jouissance, le brillant jeune homme avait dû, quoiqu'avec un serrement de cœur, consentir à être ordonné sous-diacre. Puis oubliant la prêtrise il avait fréquenté le monde, était allé en Angleterre où le roi Richard l'avait reçu chevalier. Admis ensuite dans l'intimité des deux jeunes filles de Bauduin VI, Jeanne et Marguerite, il s'était épris de celle-ci et n'avait pas tardé à lui plaire. Grâce à de hautes protections leur mariage s'accomplit sans qu'on soupçonnât la fatale qualité de sous-diacre qui imprimait à Bouchard une incapacité indélébile. L'affreuse vérité connue plus tard vint l'accabler de chagrins et d'amertumes. Quoique trois enfants fussent nés de son union avec Marguerite, il en fut séparé violemment et frappé d'anathème. Quelque temps après la jeune femme, pliant sous les foudres de l'église, fut même entraînée à contracter un second mariage avec Gui de Dampierre dont elle eut aussi plusieurs rejetons. Quand ces enfants des deux lits furent devenus grands, une implacable inimitié éclata entre eux au sujet de la succession aux comtés de Flandre et de Haynaut. Enfin ils s'en référèrent à l'arbitrage du roi Saint-Louis et du légat du Pape qui, par transaction, adjugèrent le Haynaut aux fils de Bouchard et la Flandre à ceux de Gui de Dampierre.

Par une heureuse circonstance nous avons trouvé dans un manuscrit de la bibliothèque de Lille la traduction contemporaine en langue romane des principales pièces de cette mémorable contestation. Voici l'indication de ces documents au nombre de neuf. Ils portent les dates de 1246, 1248 et 1256.

C'est le copie de le lettre le conte de Flandres et monseigneur Jehan de Dompierre donée a monseigneur Jehan d'Avesnes ki fu sour le pais faite entre eaus, translätée du latin en roumanch ;

Li teneurs dou dit le roy et le legat,

Li dis dou roy et dou legat a Paris,

Li reclamations apres le dit,

Li quittation,

Li autre dit le roy à Pieronne,

Li coens de Flandres rënt a ses freres l'Ostrevant,

Li coenz de Flandres quite le contel de Haynau et les apertenances,

Li declarations des apertenances de le contel de Haynau.

Le roman wallon, usité à la cour et parmi les officiers du comté de Haynaut, l'est également dans les douze pairies du comté qui sont celles d'Avesnes, de Chimay, de la Longueville, de Baudour, de Walincourt, de Lens en Haynaut, de Barhançon, de Silly, de Chièvres, du Rœulx, de Rebaix et du Petit-Kévy, ainsi que dans la terre et seigneurie d'Enghien.

IV. **ÉVÊQUES-COMTES DE CAMBRAI.** On sait combien fut opiniâtre et prolongée la lutte qui s'éleva au moyen-âge entre les évêques et les bourgeois de Cambrai. Une des principales causes de désunion, qui n'a point été signalée jusqu'ici, tenait à l'antipathie de race et de nationalité. La plupart des prélats nommés par la cour d'Allemagne appartenaient à la race tudesque; la population cambrésienne était essentiellement wallonne. Delà, contre les évêques de la part de celles-ci, une répulsion suscitée au moins autant par leur qualité d'étrangers que par l'extension qu'ils voulaient donner à leur pouvoir, au préjudice des libertés communales.

Enfin un évêque du pays, Godefroi de Fontaine, que la reconnaissance de ses concitoyens a surnommé *le bon évêque*, termina ces longues discussions par un accord raisonnable.

En 1225 intervint d'abord un traité en dix articles entre l'évêque et le clergé d'une part, et les prévôts jurés et commune de Cambrai de seconde part. Cette paix, tout en faisant droit aux griefs du clergé, mit fin aux débats existants et régla plusieurs points litigieux (1).

Deux ans après, en 1227, le même évêque, Godefroi, toujours animé du même esprit de conciliation et de justice, octroya aux bourgeois de Cambrai une charte communale complète en soixante-trois articles. « Desirant, porte le préambule, ke dore en avant nostre citain vesquissent en pais et en justice et non tant seulement avec le clergiet mais entriaus meismes aussi eussent ferme pais, del assentement de nostre capitle et par le conseil de preudommes et sages, Nous leur estaulisons lois a

(1) Nous devons à l'obligeance de M. de Godefroi de Ménilglaise la communication de ce document inédit.

warder a toujours par lesquelles li citain et li cites pourfitaulement et onestement soient gouvrenet. . . . »

Cette charte, rédigée simultanément en double texte latin et roman, est déjà connue (1); mais nous avons trouvé un autre document inédit qui se rattache au même objet; c'est un acte de 1228 (octobre) par lequel ce même évêque, après avoir rendu aux citoyens de Cambrai la loi par laquelle la cité doit être gouvernée, constate que lui, le chapitre et les bourgeois ont de nouveau fait serment d'observer et de garder ladite loi.

Outre cet acte nous avons recueilli, en ce qui touche le Cambrésis, les documents de la première moitié du XIII^e siècle qui nous ont paru offrir le plus d'intérêt.

Employé par la population de Cambrai, le roman wallon est aussi l'idiome habituel soit dans la châtellenie, soit dans les douze pairies qui relèvent de l'évêque.

II. ACTES ÉMANÉS DU CLERGÉ SÉCULIER ET RÉGULIER.

I. CLERGÉ SÉCULIER. — CATHÉDRALES ET COLLÉGIALES.

Le latin est en général la langue officielle du haut clergé. C'est là qu'il s'est conservé avec le moins d'altération, depuis la chute de l'empire d'Occident. Toutefois la culture plus spéciale du latin n'exclut pas l'usage du roman. Quant au clergé séculier qui vit au milieu du monde, l'idiome populaire lui est surtout indispensable dans les relations multipliées que font éclore ses nombreux points de contact avec toutes les parties du corps social. Ainsi cet idiome lui sert à la fois pour ses fréquents rapports soit avec les abbayes, principalement les abbayes de femmes auxquelles la langue latine est moins familière, soit avec les seigneurs féodaux qui la connaissent peu, soit avec les bourgeois et les paysans dont elle est ignorée.

(1) V. notre Recueil d'actes en langue romane, p. 507.

Les limites de cet exposé nous imposent l'obligation de nous borner ici à quelques exemples de ces divers genres de rapports.

a) *Rapports avec les abbayes.* Parmi les actes qui constatent les relations du clergé séculier avec les monastères de religieuses, un des plus anciens est un accord entre la collégiale de St-Amé de Douai et les dames de l'abbaye des Prés lez-Douai, conclu en 1218 par l'intervention d'un archidiacre et de deux chanoines de Notre-Dame de Cambrai, délégués par le Pape pour terminer le débat.

Voici le préambule de cet acte inédit :

Willaumes archevêques, maistre Crespins et Jakemes de Biethune, canoïne de Nostre Dame de Cambrai, a tous ceaus ki verront ceste present pagene salus en nostre Segneur. Sacent tout ke quant unes femes de Dowai ewissent fondee une maison del ordene de Cistaus en es pres selonc Dowai dedens le parroce de le glise de Saint Aubin ki spiertient au clers de le glise de Saint Amet de Dowai et eles ewissent recieut l'abit del ordene de Cistaus en cele mesme masons, li canoïne de Saint Amet murent tançon contre eles devant nous ki estlemes juge envoyet de l'apostole pour çou ke eles avoient fondee cele mason sans leur congiet en son damage et en le grevance de leur glise. A le pardefin nos fesimes connoistre par lettres owiertes de l'une et de l'autre partie contenans le forme de pais et par les procureurs anvoies a çou souffisamment a nous ke teus (*telle*) compositions estoit faite de cele queriele entre les parties etc.

b) *Rapports avec les seigneurs féodaux.* En novembre 1232, Gossart de Lalaing déclare avoir vendu à l'église de Saint-Amé de Douai, six bonniers de terre qu'il tenait en fief d'Anselme d'Aigremont, son seigneur. De son côté, Anselme d'Aigremont, par un acte séparé, atteste que sire Gossart a vendu à l'église Saint-Amé de Douai ces six bonniers qu'il tenait de lui en fief et que la saisine a été accomplie en cour féodale (1).

(1) Voici la substance de cet acte curieux :

« A tous cels ki cest escrit veront, Anseis d'Aigremont cevalliers salus. Sacies ke sire Gossars de Lalaing cevalliers a vendu a le glise Saint-Ame de Douai sis bouiers de tere, pau plus pau mains, ke il tenoit de mi en fief. . . . Sire Gossars devant dis et se feme rendirent cele tere

D'autres actes de 1235 (novembre), 1239 (juillet), 1242 (juin), 1245 (mai) constatent encore les relations du clergé séculier avec les seigneurs féodaux.

Un acte du mois d'août 1245 règle des difficultés entre le chapitre de Saint-Pierre de Lille et la comtesse Marguerite, à raison du jugement des méfaits commis par leurs hôtes respectifs et des amendes encourues par ceux-ci.

c) *Rapports avec les bourgeois*. A cet égard nous avons déjà cité plus haut un traité de 1225 entre l'église et les bourgeois de Cambrai, et des chartes de l'évêque Godefroi de Fontaine de 1227 et 1228. Nous nous bornons à mentionner encore un acte de 1248 contenant une sentence arbitrale rendue par suite de contestation entre les chanoines de l'église collégiale de Saint-Omer et les bourgeois de cette ville.

Voici le début de cet acte :

Sachent tout cil ki cest escrit verront ke je Pières provos de Saint-Omer et je Giles de Sainte-Audegonde borgois de Saint-Omer de la mise faite entre les canoines de le glise de Saint-Omer d'une part et les borgois de Saint-Omer d'autre part ke nous avons sor nous, nous acordons et disons nostre dit en tel forme :

Un chef de cette sentence relatif au domaine d'Annoï porte :

Del Ausnoï nous acordons et disons ke li quens (*le comte*), doit avoir

en me main a oes (*au profit, ad usum*) le glise, el tesmoling de mes homes ki si per estoient (*qui étaient ses pairs*) et jugeur de cele tere et jo ostai cele tere de mon fief par l'enseignement de mes homes et rendi cele tere a le glise Saint-Ame a tenir frankement et justicalement sans service et sans hommage. Sire Gossars et se feme fiancierent ke jamais rien ne clamerolent a cele tere et ke de dores en avant l'aquiteroient en bone foi a le glise et deffenderoient envers toutes gens. Toutes ces choses furent faites a Templeuve en me cort pardevant mes homes (*suivent leurs noms*); et cist home jugierent là maintenant ke toutes ces choses ki devant sunt dites estoient faites bien et loiaument et ke li glise estoit entree en cele tere bien et loiaument et par le loi de le tere por frankement et justicalement tenir, etc.

le haute justice ; et s'aucuns del Ausnoi est portrais (*traduit*) en le hale de haute justice u de LX lib. Il baillius le puet pander (*saisir*) par sautorite. Et li capitle doit avoir en l'Ausnoi le contei (*les droits du comté*) et quanque affiert a contei ; et si doit avoir li capitiles eskevins ki doivent et puent jugier selonc chon k'autre' eskevin jugent ki sont dedens le baniue duska LX sols et de totes les choses k'autre eskevin de conte dedens le banliue jugent. Et se li borgois del Ausnoi fuissent taillié et fuissent arrieré de leur taille, (li eskevin) par leur propre auctorite por telles tailles puent pander. En tous autres cas . . . eskevin ne nus autres ni puet pander sans le message del capitle etc.

d) *Rapports avec les communautés rurales et les paysans.* Nous avons trouvé sur cette matière :

Un écrit de 1218 qui constate les obligations, les redevances et les charges dont sont tenus les censiers d'Aicort (*Écourt Saint-Quentin, arrondissement d'Arras*) à raison d'un bail qui leur est accordé par le chapitre de Saint-Amé de Douai ;

Un acte de 1224 qui règle la condition, les devoirs et les prestations des hommes de Pomereau (hameau de la commune d'Aubers, arrondissement de Lille), envers Robert, prévôt du même chapitre de Saint-Amé et Eustache de la Chaussée, son vassal (1) ;

Une charte de 1247 en 65 articles octroyée par le chapitre de Cambrai aux habitants d'Onnaing et de Quaroube (2).

II. CLERGÉ RÉGULIER. — ABBAYES D'HOMMES ET DE FEMMES.

Nous avons dit plus haut quelle large place les abbayes d'hommes et de femmes qui composent le clergé régulier occupent au moyen-âge dans le Nord de la France. Nous avons ici à indiquer sommairement les plus anciens actes romans qui regardent ces maisons religieuses des deux sexes.

(1) C'est un document curieux pour l'histoire de l'agriculture.

(2) Nous pouvons citer encore comme exemples de rapports du clergé séculier avec les communautés rurales deux compromis de 1235 et 1242 passés par le chapitre de Cambrai avec les mayeurs de Montigni et d'Ogi.

ABBAYES D'HOMMES. Les grands monastères qui appartiennent à l'un des cinq principaux ordres de Saint-Benoît, de Cluni, de Clteaux, de Saint-Augustin et de Prémontré possèdent d'importants privilèges et d'immenses fortunes territoriales qui les engagent dans des liaisons ou des relations fréquentes soit avec les seigneurs d'alentour, soit avec les communes et les bourgeois, soit avec les communautés rurales et les paysans. Les libéralités qu'ils reçoivent donnent lieu aussi à des actes plus ou moins nombreux.

a) Rapports avec les seigneurs. Exemples :

En 1238, Jean, sire de Cysoin, permet aux religieux de Cysoin de faire à une nouvelle grange deux piliers sur la rue ;

1242, sentence arbitrale qui statue sur des difficultés élevées entre l'abbaye de Cysoin d'une part, Ernoul de Landast et Nicolas du Bois d'autre part ;

1247, Henri de Hellèmes, de concert avec le seigneur d'Écaillon et sa femme, met hors de son fief, au profit de l'abbaye d'Anchin, quatre muids de la terre de Bruilles ;

1248 (juin), Raoul de Lens, sire de Fresnoi, du consentement de ses héritiers donne au prieuré de Saint-Georges, près Hesdin, dépendant de l'abbaye d'Anchin plusieurs rentes qui ont été *werpiés* et offertes sur l'autel *par rameaux et gazon* (1).

Des rapports d'une nature moins pacifique et moins amicale sont ceux qui résultent :

1° Des prétendus droits que s'arrogent en qualité d'avoués certains seigneurs qui après avoir été les défenseurs et les patrons des abbayes en deviennent les tyrans ;

2° Des vexations, des voies de fait que quelques seigneurs peu scrupuleux, ou leurs gens moins retenus encore, se permettent envers les monastères voisins (2).

(1) « Et bonement l'ont offerte sur l'autel Saint-Joire par Raim et par Wason, » porte le texte.

(2) V. notre Recueil d'actes romans, p. 250.

b) *Rapports avec les communes et les bourgeois.* Dans cette subdivision se classent les arrangements et accords, conclus dans le cours du XIII^e siècle par les grands monastères de Saint-Bertin à Saint-Omer, de Saint-Vaast à Arras, et autres avec les communes, d'abord pleines de soumission ou de déférence, puis rivales ou ennemies.

Primitivement, toutefois, ces actes sont plus fréquemment rédigés en latin qu'en roman. Dans ce cas, nous les laissons à l'écart.

c) *Rapports avec les communautés rurales et les paysans :*

En 1244 intervient une charte, en 12 articles, octroyée aux paysans de Famiens et de Curlu par les seigneurs de ces villages de concert avec l'abbé d'Arouaise ;

En 1245 autre charte plus considérable encore concédée par l'abbé de Saint-Vaast et par Robert, avoué d'Arras, sire de Béthune, aux habitants du pays de Lalleu.

d) *Rapports avec les bienfaiteurs et donateurs :*

En 1234, Jean, sire de Cysoin, voué à Dieu et à Saint-Calixte de Cysoin, Marguerite, fille d'Helekin (1) ;

(1) Voici le texte de cet acte : « Sacent tout cil ki sont et ki avenir sont et cest escrit veront que Jou Jehans, sire de Cisoing ai adonnee Margeritain le fille Helekin a Dieu et a Saint-Kallist par II d. (*deniers*) de cens de son chief al jor Saint-Kallist et adonée lai par raim et par wazon et reporté sor l'autel ; et otrié (*octroyé*) la Gillies mes fuils ; et warrandir le doi a le glise Saint-Kalliste, et Gillies mes fuils autresi (*de même*). Et par chou ke çou soit tenu a le glise Saint-Kallist, Jou Jehans, sire de Cisoing, ai donees mes lettres salees de mon saiel. Ce fu fait l'an del incarnation M. CC et XXX et quatre le jor Saint-Evrart. » (*Original en parchemin auquel pend le sceau de Jean de Cysoing en cire blanche*). — Dans notre *Notice imprimée sur l'ancienne collégiale de Saint-Pierre de Lille*, n° 12, nous avons cité deux actes d'affranchissement de serfs de 1092 et de 1209, faits par les seigneurs de Rumes et de Commines, en les offrant à cette collégiale. Ces deux pièces sont rédigées en latin.

En 1243, Wautier, abbé et tout le couvent de Saint-Amand en Pévèle font savoir que Martin Bourbote, bourgeois de Saint-Amand et sa femme ont donné à l'église de Saint-Amand LX sols d'Artésiens, et qu'ils ont pour le paiement de cette somme, affecté une maison désignée, à condition que l'abbé et ses religieux déclareraient quittes à toujours du vinage de l'abbaye ceux qui portent des denrées ou marchandises à *col* ou à *brouette*.

ABBAYES DE FEMMES. Un grand nombre d'actes émanés des monastères d'hommes dans le cours du XIII^e siècle sont encore en latin. Dans les abbayes de femmes, le roman est d'un usage beaucoup plus fréquent. On en conçoit la raison : les abbesses, les directrices des couvents de religieuses, peu initiées dans la connaissance du latin, devaient employer de préférence un langage qu'elles comprenaient beaucoup mieux.

C'est effectivement dans l'idiome vulgaire que sont rédigés une multitude d'actes qui constatent des conventions ou des transactions de la part des monastères de femmes soit avec le clergé séculier et régulier, soit avec les seigneurs, soit avec des communes ou des bourgeois, soit enfin avec des donateurs généreux qui les enrichissent de leurs libéralités.

Les abbayes de religieuses qui nous ont fourni le plus d'actes romans sont celles des dames de l'abbaye d'Anay près de Lens, de l'abbaye des Prés primitivement hors des murs de Douai, plus tard dans l'enceinte de cette ville, de l'abbaye de Flines, canton d'Orchies, de l'abbaye de Marquette, arrondissement de Lille, de Sainte-Isabelle du Quesnoy, aux environs de Valenciennes.

Parmi les *transactions* des couvents de femmes avec le clergé séculier et régulier qu'ils nous suffise de rappeler un accord de juin 1218 entre la collégiale de Saint-Amé de Douai et les religieuses de l'abbaye des Prés, et un acte de décembre 1245, par lequel ces mêmes religieuses s'obligent à payer à l'abbaye de Saint-Vaast d'Arras une rente annuelle.

Avec les seigneurs, les dames des cinq monastères précités conclurent de nombreuses conventions qui consistent soit en acquisitions, soit en arrangements de divers genres.

Dans leurs *rapports avec les communes et bourgeois* nous rencontrons (1) :

Un acte de 1237 par lequel l'abbesse de Marquette déclare avoir cédé à Baude Ruesel et à sa femme, la terre de Gorghem avec ses franchises et sa justice, pour vingt livres d'Artésiens de rente annuelle ;

Une concession de pêche faite en 1245 par les échevins de Douai aux dames des Prés.

Les *rapports des abbayes de femmes avec des donateurs ou bienfaiteurs* sont constatés par des actes de libéralité, passés en 1232, 1241 et 1242, au profit des dames des abbayes d'Annay, des Prés et de Marquette.

III. HÔPITAUX, MAISONS DE CHARITÉ.

Le soin des malades et des infirmes est un des premiers devoirs prescrits par le christianisme.

Il n'est point étonnant dès lors que les grands établissements ecclésiastiques séculiers et réguliers aient près d'eux des hospices et des maisons de charité.

Les églises cathédrales en première ligne possèdent des fondations de ce genre.

(1) Ainsi le fonds de l'ancienne abbaye des Prés, déposé aux archives du département du Nord à Lille, nous a fourni des actes ou contrats intervenus entre les religieuses de cette abbaye et

Les seigneurs de Lambres, en 1218 et 1219 ;

Le prévôt de Douai, en 1234 et 1244 ;

Le châtelain de Douai, 1237 ;

Le sire d'Aigremont, en 1237 ;

Le seigneur d'Écaillon, en 1238 ;

Le seigneur d'Aubi, en 1242 ;

Le seigneur de Bondues, en 1247.

Tous ces actes inédits ne sont pas moins intéressants pour l'histoire de la féodalité que pour celle des monastères.

Ainsi Notre-Dame de Cambrai a sous son autorité un grand hôpital consacré à Saint-Julien. En 1220, des statuts pour la direction de cet hôpital Saint-Julien sont portés par le chapitre de la cathédrale de Cambrai. Ces statuts sont rédigés simultanément en latin et en roman, en latin pour le clergé, en roman pour les frères et sœurs servants.

Quelques collégiales ont aussi sous leur patronage des hôpitaux et des fondations charitables.

Ainsi l'hôpital fondé à Lille en 1236 par la comtesse Jeanne et désigné sous le nom d'*Hôpital-Comtesse* relève de la collégiale de Saint-Pierre de Lille. A Douai, il existe en la collégiale de Saint-Pierre une fondation de charité dite la *Table du Saint-Esprit (Taule dou Saint-Spir)* dont la création date aussi de la première moitié du XIII^e siècle. Elle consiste à faire plusieurs fois par semaine des distributions de secours aux pauvres femmes veuves. Le titre le plus ancien qui en fasse mention est un chyrographe du mois de novembre 1264 (V. notre Recueil d'actes romans, p. 263).

Les grandes abbayes d'hommes et de femmes ont de même un hôpital placé sous leur direction.

Ainsi, à Arras, les religieux de Saint-Vaast ont charge de desservir un hospice compris dans leur établissement ; et au Quesnoy un hôpital est annexé à la maison des religieuses de Sainte-Isabelle.

Quelques maisons de charité relèvent directement du Saint-Siège ; telles sont celles des Frères-Infirmiers de Douai et des Lépreux de Douai. (V. même Recueil, p. 500 et 502).

Enfin beaucoup d'hôpitaux fondés par des laïques sont sous la tutelle des magistrats municipaux. (V. *ibid* introduction, nos 50 et suiv.) (1).

(1) Nous croyons inutile de signaler ici les actes relatifs à ces établissements.

III. ACTES CONCERNANT LES INSTITUTIONS FÉODALES.

I. ORGANISATION ET RÉGIME DES FIEFS.

Tous les actes qui ont trait à cette matière sont d'un grand intérêt historique. Bien que le régime féodal n'ait été détruit légalement qu'en 1789, l'ancienne aristocratie territoriale avait depuis longtemps disparu de nos contrées et n'était presque plus connue. Sauf Duchesne, dont les ouvrages sur quelques-unes de nos grandes familles sont des chefs-d'œuvre, les écrivains s'occupaient beaucoup plus de rechercher superficiellement les généalogies plus ou moins authentiques et de recueillir ou mentionner les titres de noblesse que d'étudier à fond les institutions féodales. Quelles furent dans nos provinces les hautes baronies et les pairies des grands fiefs, la circonscription, la constitution, les mouvances des châtellenies, la suite, les alliances, l'extinction des familles qui possédèrent les offices de châtelains et les autres fiefs de divers degrés, quelle fut la place que les seigneurs plus ou moins éminents occupèrent dans l'ordre féodal, telles sont les principales questions non résolues jusqu'ici, sur lesquelles nos actes romans wallons fournissent de précieux renseignements. Grâce aux indications qu'ils présentent, on peut apprécier, reconstituer même en grande partie l'ancienne hiérarchie féodale, la distribution graduelle du sol qui en était le résultat, le mécanisme et le jeu de l'organisation des fiefs, les droits et les devoirs respectifs des seigneurs et des vassaux, l'influence de la haute aristocratie foncière, les vicissitudes de ces anciennes lignées ultérieurement remplacées par la noblesse monarchique de François I^{er} et de Charles-Quint comme celle-ci l'a été à son tour par des nobles de création plus moderne.

Parmi les premiers actes en idiome roman utiles à consulter, nous citerons notamment les lois de Hainaut de 1240 dans leur partie finale, un titre de 1212 dans lequel, outre le seigneur de Quiévi, figurent le comte d'Aubigni et ses vassaux, les chartes (1)

(1) V. notre Recueil d'actes romans, p. 10, 43, 55, 60 et 96. A ces documents nous pouvons ajouter encore :

d'Oisy et de Marquion de 1216 et 1239, un acte d'accroissement de fief de 1218 où sont mentionnés, comme témoins, six *alofers* (*allodiarri*) ou propriétaires d'Alleux, etc

Comme les autres puissances ou personnages influents de l'époque, les seigneurs féodaux sont amenés à nouer des relations ou à passer des actes soit avec les églises ou les abbayes, soit avec d'autres seigneurs, soit avec les communes urbaines, soit avec les communautés rurales.

Voici à cet égard quelques exemples :

a) *Rapports avec les églises.* En 1245 intervient un traité entre Robert, avoué d'Arras, sire de Béthune et de Tenremonde et l'église de Cambrai.

b) *Rapports avec les abbayes.* Sous les dates de 1218-1219 nous trouvons quatre actes relatifs à une vente de plusieurs corps de terre faite et réalisée par le seigneur de Lambres aux dames de l'abbaye des Prés.

En 1229 (décembre) deux autres actes relatifs à une nouvelle vente de pièces de terre consentie au profit de la même abbaye par le seigneur de Lambres. Ces ventes sont réalisées en l'église de Lambres devant les échevins et les hommes de fief *qui disent par jugement qu'on le pouvoit bien faire par loi.*

c) *Rapports avec d'autres seigneurs.* En 1241 (juillet) est conclu entre le seigneur de Caulleri et Willart de Ligny, une convention relative au terrage de Caulleri. — Cet acte comme les précédents est inédit.

Une concession, en date de 1195, d'un droit de mouture et de pêche faite par Nicolas de Rumigny et Rasse de Grave à Othon-d'Arbre en accroissement de son fief ;

Un acte d'avril 1222 par lequel Évrard Radout, châtelain de Tournai, seigneur de Mortagne, investit un bourgeois de Tournai d'un fief vendu à celui-ci par Wautier de Fresnoi ;

Un acte du mois de mars 1251 par lequel Guillaume, sire de Haussi, met hors de son fief une pièce de terre donnée par son vassal Ernoul Broyart, sire d'Écaillon et de Bruille, à la paroisse de Bruille et de Villers.

d) *Rapports avec les communes et leurs échevins.* En 1258 les dames de Montigni et de Rieulai s'en réfèrent au jugement des échevins de Douai pour ce qui concerne un héritage.

e) *Rapports avec les communautés rurales.* Ici viennent se placer les lois ou chartres octroyées par des seigneurs à leurs vassaux ou hommes de fief; nous en reparlerons ci-après.

II. JURIDICTIONS FÉODALES.

Au milieu de l'anarchie du moyen-âge, quand la puissance royale s'est déchirée par lambeaux, l'autorité dont les seigneurs s'emparent ou obtiennent la concession n'est en réalité qu'un démembrement de la souveraineté. Dans cette autorité qu'ils s'arrogent sont compris deux éléments principaux, la seigneurie ou commandement et la justice. Entre les mains des seigneurs l'une et l'autre prérogative procèdent de la même source et sont toutes deux exercées à titre de fonction publique. La justice comme la seigneurie n'est qu'une délégation du monarque, qu'une émanation du pouvoir suprême.

Dans nos actes romans wallons la justice apparaît constamment avec ce caractère. Elle est partout considérée non comme un accessoire de la propriété abstraction faite du fief, mais comme la compagne de la seigneurie à qui elle est ordinairement annexée; ainsi, pour nous borner à deux exemples :

Dans une transaction de 1219 entre le seigneur haut justicier de Cysoin et l'abbaye de Cysoin, l'exercice de la justice est inhérent au *signourage* et se partage comme celui-ci entre le seigneur et l'abbaye ;

En 1230, le sire de Quéant, en cédant à un autre possesseur de fief le droit de seigneurie sur un domaine, lui transfère en même temps le droit de justice.

IV. ACTES RELATIFS AUX COMMUNES URBAINES ET AUX COMMUNAUTÉS RURALES.

I. COMMUNES URBAINES.

Institutions communales. Au moyen-âge les populeuses localités du Nord de la France ne jouissent pas toutes au même degré des libertés communales.

On peut, à cet égard, les ranger en trois classes distinctes, ainsi qu'il suit :

Dans la première classe figurent les grandes villes qui possèdent des institutions communales complètes avec les attributs qui caractérisent la commune proprement dite (tels que une charte communale, des magistrats pris parmi les bourgeois avec pleine juridiction, un beffroi et un hôtel-de-ville, un scel pour les actes).

Dans la seconde classe, après les communes au meilleur titre, se présentent d'autres localités qui, quoique possédant des franchises et une magistrature tirée de leur sein, ne jouissent cependant pas de toutes les prérogatives communales.

La troisième classe comprend les localités dont les seigneurs, placés dans un ordre moins élevé, ne possèdent qu'un moindre pouvoir et ne peuvent par conséquent ni octroyer à leurs sujets d'aussi larges franchises, ni conférer aux échevins de leurs villes une juridiction aussi étendue.

Nous avons recherché et recueilli les principaux actes romans du XIII^e siècle qui concernent ces trois classes de localités.

Bourgeoisie. Nous avons parlé ailleurs des conditions auxquelles s'acquiert la bourgeoisie, des causes qui la font perdre, du serment auquel est soumis tout bourgeois au moment de sa réception (1). La teneur de cette promesse solennelle du nouvel

(1) V. dans les Mémoires de la Société d'émulation de Cambrai, 1837.

admis n'est pas entièrement la même dans toutes les villes. Nous avons retrouvé jusqu'ici les formules de serment de Lille, Douai, Valenciennes et Cambrai.

Nous n'avons pas négligé ce qui intéresse les rapports des bourgeois entre eux, les réconciliations, les trêves, les assurances.

Corporations des métiers. Toute cette partie de notre Recueil, relative aux corporations des métiers si nombreuses et si importantes dans nos villes du Nord, est entièrement neuve et s'abonde en curieux documents du XIII^e siècle.

Ces associations peuvent être envisagées au double point de vue de leur *organisation* et des *bans ou statuts* qui les régissent.

Quant à leur *organisation*, les corps de métiers, constitués à l'imitation de ce qui avait lieu dans les cités gallo-romaines, dépendent complètement de l'autorité municipale.

On distingue dans chaque corporation : 1^o des *eswardeurs* ou surveillants ; 2^o des maîtres ; 3^o des ouvriers ou valets ; 4^o des apprentis.

Les *eswardeurs* investis d'un pouvoir étendu sont chargés d'inspecter et de visiter les établissements industriels, de contrôler leur régime intérieur, de voir si les bans ou statuts sont observés, de s'assurer de la bonne qualité des marchandises. Leur personne est placée sous la sauvegarde spéciale de la loi ; les outrages envers eux sont punis avec rigueur.

Les maîtres, les ouvriers, les apprentis sont astreints de leur côté à des devoirs professionnels, qu'ils ne sauraient impunément enfreindre.

Quant aux *bans ou statuts*, leurs dispositions, intéressantes à plus d'un titre, ont principalement pour objet : 1^o le mode d'inspection des *eswardeurs* ou surveillants ; 2^o les rapports

notre travail sur l'affranchissement des communes, p. 313, et notre Recueil d'actes en langue romane, introduction, p. CLXXXIV, n^o 107.

entre les maîtres et les ouvriers, les devoirs des uns et des autres, les obligations des ouvriers en ce qui touche la confection des marchandises qui leur sont confiées ; 3° le règlement des salaires ; 4° les mesures d'ordre et de discipline destinées à contenir la population ouvrière et à empêcher les *takehans* ou rébellions, et les grèves.

Sous ce dernier rapport, quelques dispositions remarquables font voir combien les classes inférieures étaient parfois redoutées et quelles mesures de précaution étaient prises à leur égard.

Ainsi, pour ne rappeler qu'un seul exemple, on lit dans un ban de 1256, concernant les foulons, les articles que voici :

Art. 20. Et si doivent li vallet (*les ouvriers*) venir à l'oeuvre en le maison de leur maistre le matinée ançois (*avant*) que li ban-cloke soit parsonnee et si doivent tantost entrer en l'oeuvre et li vallet ki n'i venrenroient dedens celi eure kieroit ou forfait de XII denier et si ne poroit faire oeuvre en tout le jour.

21. Et s'il i avoit alcun vallet ki laissast a venir a l'oeuvre par le vile entouellier (*mettre le désordre dans la ville*) et eskievin entendissent que ce fast por chou (*pour cela*) il kieroit ou forfait de 1 livre et bani 1 an de le vile.

22. Et s'il avenoit qu'il i eüst descort entre les maistres et les valles, qu'il ne soit nus (*aucun*) si hardis valles qui enlesse l'oeuvre a faire sor le forfait de 1 livre et bani 1 an de le vile.

Les bans de nos corporations des métiers offrent un autre genre d'intérêt en ce qu'ils font connaître des industries, peu pratiquées alors sur d'autres points de la France, telles que celles des *feutriers* ou fabricants de feutre, des *buriaus* ou fabricants de bure, des *saïeteurs* ou fabricants de saïette, sorte d'étoffe de laine.

II. COMMUNAUTÉS RURALES.

On a depuis 1835 émis plusieurs fois le vœu dans des congrès scientifiques ou archéologiques, qu'on fit pour la France un travail analogue à celui de M. Grimm sur les anciennes cou-

tumes germaniques (1). Nous avons, autant qu'il a dépendu de nous, concouru à réaliser ce vœu pour le Nord de la France, en recherchant les lois ou chartes octroyées par les seigneurs de nos contrées aux habitants de leurs villages ou de leurs fiefs. Sans parler des actes en latin qui ne rentrent pas dans le plan de cette collection, j'ai été assez heureux pour me procurer successivement d'assez nombreux documents dont voici les principaux. Ils sont tous de la première moitié du XIII^e siècle.

1216. Charte octroyée par le seigneur d'Oisy aux habitants d'Oisy;
1219. Charte au profit des habitants de Somain par transaction entre Pierre de Douai, avoué de Cyssoin, et l'abbaye de Cyssoin ;
1228. Loi donnée par le comte de Saint-Pol à ses hommes ou vassaux de Geay en Ternois ;
1237. — par le seigneur de Valincourt à ses hommes de Valincourt;
1238. — par le seigneur de Vi et d'Escaupont aux gens de ses terres ;
1238. — par le seigneur d'Oisi et de Marquion aux habitants de Marquion ;
1240. — par Bertoul, sire de Bailleul, à ses hommes de Pietre ;
1241. — de concert avec l'abbé d'Arouaise, par les seigneurs de Famiers et de Curly à leurs paysans ;
1245. — par l'abbé de Saint-Vaast d'Arras à ses vassaux du pays de Lalleu d'accord avec Robert de Béthune, avoué de Saint-Vaast ;
1246. — par Jacques de Condé, seigneur de Bailleul, aux habitants d'Ellegnies ;
1247. — par le chapitre de Cambrai à ses hommes d'Onnain et de Quaroube.

(1) *Wörterbuch* gesammelt von Jacob Grimm. *Göttingen*, 1840 et suiv., 3 vol. in-8o.

Ayant parlé ailleurs, avec plus de détail, des communautés rurales, je crois inutile d'entrer ici dans de plus amples développements sur ce sujet. Je me borne à rapporter comme *specimen* une loi en 34 articles, concédée en 1240 par Bertoul, sire de Bailleul, à ses hommes du fief de Pietre.

LOI OCTROYÉE PAR BERTOUL, SIRE DE BAILLEUL,

À SES HOMMES DE PIETRE.

SOMMAIRES.

1. Le seigneur quitte toutes les mercis (c'est-à-dire les perceptions arbitraires) de la ville de Pietre (1) dont il libère les courtils, les manoirs et les terres labourables et fixe les droits à payer à chaque mutation.
2. Il accorde en pâturage aux habitants tout le terrain qui s'étend depuis le mont des Pommereaux jusqu'au fossé des haies, mais en se réservant le droit de le clore, de le labourer, de le concéder à des hôtes et de l'arrensier.
3. Les hommes de la ville lui doivent faner ses prés, mais en compensation ils peuvent mener leurs bêtes dans les prés dont le foin sera enlevé et qui ne seront pas clos.
4. Il fixe le ban et le prix du bois et règle les amendes à payer pour les délits spécifiés.
5. Si pour juger, ces hommes ont besoin de consulter, le sire les doit faire mener à Douai par son sergent et leur payer leurs dépens à tant par jour, sauf recours contre la partie qui succombera.
6. Il remet la taille à ses hommes, sauf les cas déterminés par la loi de la terre.
7. S'il a besoin de ses hommes ceux-ci doivent l'aider de tout leur pouvoir pour défendre son honneur et son corps.
8. S'il veut les mener hors de sa terre, soit pour aider ses amis, soit pour prendre part à un tournoi, à une expédition ou à

(1) Dans toute cette loi, le mot ville est pris dans le sens de village.

une guerre, ils doivent venir, mais aux dépens du seigneur et pourvu que ce soit en Flandre ou en Artois.

9. Si on ne paie les rentes au jour fixé il a droit à deux sous de loi (ou d'amende).
10. On doit au seigneur des literies dans sa ville quand il y va lui ou sa femme.
11. Lorsque quelqu'un revendique contre un autre un héritage dans la ville, celui qui est convaincu d'avoir tort en est à 60 sous d'Artésiens, et tous les forfaits de la ville qui seront prononcés seront payables en Artésiens.
12. Aucun des tenants du seigneur ne peut plaider contre un autre en cour de chrétienté ni devant une autre justice sous peine de 20 sous d'amende, et il doit ramener son adversaire tout quitte et sans dépens pour appliquer la loi de la ville.
13. La loi de la ville est telle que peut se plaindre qui veut ; et lorsque le plaignant prouve ce qu'il réclame par son *poing* (c'est-à-dire par son serment) et que l'adversaire se défend lui troisième, les *jugeurs* doivent adjuger la querelle à celui qu'ils croient le mieux fondé.
14. On ne peut vendre héritage, sinon par devant le seigneur et les *jugeurs*.
15. On ne peut dans la ville vendre ni donner en aumône nul héritage à prêtre, à clerc, à chevalier, ni à gens de religion, ni à hommes qui ne soient justiciables de la loi de la ville.
16. Si on vend en la ville des denrées, on peut les vendre au juste prix fixé par l'*égard* ou surveillant du seigneur et ses jurés qui peuvent les mettre à loyal taux, sauf que le sire peut défendre à sa volonté la vente du vin.
17. Les tenants doivent aller moullre au moulin par ban s'ils sont appelés pour moullre.
18. Toutes les infractions commises dans le pouvoir de la ville et tous les forfaits sont à juger par les jurés de la ville, sauf les fiefs qui sont à juger par les francs hommes ; les jurés ne peuvent davantage condamner le seigneur à l'amende.

19. Nul ne peut sur les chemins et les chaussées de la ville planter des arbres qui ne soient au seigneur.
20. Les jurés de la ville ne peuvent juger ni meurtre, ni rapt, ni *roberie*, ni violence, ni larcin, ni incendie, ni viol, puni de 60 sous. Ces forfaits demeurent à la volonté du seigneur et de ses héritiers après lui. Tous les autres forfaits qui adviennent sont à juger par les jurés.
21. Si le seigneur ou son sergent arrête quelqu'un dans le pouvoir de la ville, on doit le mener devant les hommes de la ville ; et si celui qui est arrêté veut fournir caution qu'il fera la loi de la ville, le seigneur le doit rendre sur caution suffisante ; et s'il ne veut se faire cautionner il demeure à la disposition du seigneur.
22. Une femme ne peut vendre ni donner un héritage qui vienne de son mari, dont les héritiers de celui-ci soient déshérités ; un homme ne peut vendre ni donner un héritage qui vienne de sa femme et dont les héritiers de celle-ci soient déshérités si ce n'est en cas de pauvreté jugée depuis que l'un ou l'autre est tombé en viduité, mais tant qu'ils vivent ensemble ils peuvent faire leur volonté de ce qui leur appartient.
23. Le seigneur a ses forages dans la ville et ses tonlieux hors des mêtes (limites). Quant aux tonlieux perçus dans les mêtes ils sont aux habitants moyennant une poule de redevance par an.
24. Tous les forfaits et toutes les justices de la ville sont au seigneur et toutes les échéances aussi. Tous les bans doivent être faits par l'assentiment du seigneur et des jurés.
25. Chaque maison doit une poule de rente par an pour le tonlieu devant dit.
26. Qui fait couler le sang enest à 60 sols. Le sire pourra en porter plainte et les jurés de la ville doivent lui adjuger l'amende. Il en est de même de toutes les autres infractions.
27. Les hommes de la ville doivent aider le sergent autant qu'ils le peuvent et de bonne foi, si on veut le violenter et s'il les en requiert. Celui qui ne le voudrait aider en serait à 60 sols s'il y en avait témoignage croyable.
28. Aucun juré de la ville ne peut posséder un bien d'avouerie,

de cens ou de bourgage s'il ne lui vient de succession. L'aubaine demeure au seigneur.

29. Nul sous peine de trois sous d'amende ne peut garder des bêtes moyennant un salaire ou par amitié sur la commune pâture au-delà de la voie qui va du mont des Pommereaux jusqu'au fossé des hales ou par devers la maison du seigneur, si ce n'est le seigneur lui-même.
30. S'il y a veuf ou veuve, l'un et l'autre doit avoir la jouissance de ce qu'il a en ville, tenir soit héritages, soit meubles et en faire son profit tant qu'il reste en viduité, sauf la subsistance due aux enfants s'il y en a; et s'il se remarie, les enfants prennent la moitié des héritages et des meubles. Si l'homme a des enfants de sa dernière femme, ils seront co-partageants dans l'héritage qui lui restera de sa viduité; et les enfants de la dernière femme auront l'héritage qui viendrait de celle-ci.
31. Cette charte est faite et donnée sauf la dîme, et sauf les rentes, les héritages, les fiefs du seigneur.
32. Le sergent nommé par le seigneur pour garder ses droits et les hommes de la ville doivent prêter le serment requis.
33. Si un étranger court sus et met sa main sur un homme juré de la ville, tous ceux de la ville le doivent aider sous peine de 60 sols d'amende.
34. Si le seigneur et les hommes de la ville voient que les ponts de la ville ne sont en bon état, on les doit réparer par leur conseil.

TEXTE.

1. Sacent tout cil ki sunt et ki avenir sunt ke jou Bertouls, sires de Bailloel, ai doné à mes homes de Pietre loi tele ki ci est escrite. En tel maniere ke j'ai quité totes les mereis de le vile de Pietre des cortiels et des mes et des terres hanaules et ai mis les cortiels cascun cortil à le mort à VIII s. de relief, et son le vent III s. d'entrée et III s. d'issue; et des teres abanaules houers des membres des cortiels cascune mencaudée à XII d. à le mort et son le vent cascune mencaudée doit VI d. d'entrée et VI d. d'issue.

2. Et s'est à savoir ke li pasturages de le vile oultre le voie ki va del mont des Pumeriaux descî au fossé des haies tot solonc le maison Toul et Simon del Ries devers le bos del Bies, si lonc ke li teroîrs s'estent de cele part, ai jou doné au pasturage de le vile en tel maniere ke se jou le voel enclore à pre, u jou le voel abauer u doner à ostes, u arenter à iretage, enclore le puis et ahaner et doner à ostes, u arenter à iretage et nient ni pueent mi home demander par droit el pasturage. Et d'autre part oultre le voie par devers me maison, silonc ke li teroîrs s'estent. demeure li pasturages à mi Bertoul devant dit et à mes oîrs.
3. Et si me doivent li home de le vile fener mes pres et mettre ensanle et il pueent mener leur bestes par toi puis l'entrée d'aoust sans es pres la u li fains iert et quant li fains iert leves, il pueent mener partout se li sire nes encloî ; et se li sire les encloî li home ni pueent nient demander.
4. Et jai mis dedens les cortiels de le vile le ban à III s. et le bos à III s, et les fourfais de sanc et de burine et dassaut de maison à LX s. et de coup de baston à XXX s. et de kenée a X s. et de lait dit à III s. et son desdist les homes de le vile en leur jugement, cil ki les aroit desdis, il doit à cascun des homes ki desdis seroit V s. et au signeur X s.
5. Et s'est à savoir ke se li home ne sevent dire d'aucune enfrainture et ils demandent à aler à leur maïestire, li sire les i doit faire mener par sen serjant et livrer raisnable despens alant et venant à III preudomes ki pris seroient par l'asent del signeur et des preudomes jurés de le vile à cascun X d. le jor et se bles passe VIII s. il doivent avoir XII d. et li serjant autant et doivent prendre leur enquete à Douai et ciels ki seroit atains de tort doit paier le despens.
6. Et s'est à savoir ke jou leur quitte taille iretalement sans à le chevalerie de men aîsné fil et au mariage de me aîsnee fille et à le prison de men corps et de tele aieue kon doit par loi de tere.
7. Et s'est à savoir ke se jou Bertous devant dis u mi hoîr avoient mestier de mes homes en me tere u à mes maisons, venir me doivent aidier à leur pooir si ke por monneur et men cors à deffendre.

8. Et se jou les voloie mener hoers de me tere por men ami aidier, fust à tornoïement u en ost u à were venir, i doivent à men depens dedens le conté de Flandres u d'Artois.
9. Et son ne me paie mes rentes as jors ki aller i sunt jou i ai II s. de loi.
10. Et s'est à savoir kil me doivent les keutes de le vile quant jou iere en le vile u me feme.
11. Et son demande iretage en le vile li uns vers l'autre ciels ki seroit atains de tort est à LX s. d'Art. et tout li forfait de le vile kil juggront seront à art.
12. Et s'est à savoir ke nus de mes tenans ne puet en plaidier à crestienté ne à autre justice li uns l'autre; e: s'il le fait il est à XX s. et si doit ramener celui qui il emplaideroit tout quite sans coust et sans despens por faire le loi de le vile.
13. Et li lois de le vile est tele kil se puet plaindre s'il velt et s'il s'en plaint il proeve le sien par sen puign et li autres se deffend lui tiere et li jugeeur doivent doner le querele celui qu'il croient li miels.
14. Et si ne puet ou vendre iretage en le vile se pardevant le signeur non et pardevant les jugeeurs.
15. Et si ne puet ou vendre ne aumosner en le vile nul iretage à prestre ne à clerc ne à chevalier ne à gens de religion ne à home ki ne soit justiciaules por le loi de le vile.
16. Et son vent venel en le vile, quels venels ke ce soit, vendre li puet ou à loiaus denrées par leswart le segneur de le vile et des jurés et metre à loial fuer, sauf cou ke li sires puet deifendre le vin à vendre à se volenté.
17. Et si doivent aler à mes moulins par ban s'il sunt aliné por maurre.
18. Et s'est à savoir ke totes les enfraintures ki avienent en le poste de le vile et tot li forfait sunt à jugier par les jures de le vile, sauf cou kil ne puet jugier les fies (*fiefs*), ains

- sunt à jugier as frans homes et si ne pueent jugier le signeur en amande.
19. Et nus ne puet planter arbres sor les voies ne sor les estrees de le vile kil ne soient au signeur.
 20. Ne li juré de le vile ne pueent jugier ne murdre, ne rat, ne reitbe, ne force, ne laron, ne fu, ne forceur forfait de LX s., ains demeure à le volenté mon signeur Bertoul et ses hoirs ; et totes les autres aventures des forfais sunt à jugier par les jurés de le vile.
 21. Et se li sires u ses serjans arreste nulun en le poesté de le vile, mener le doit pardevant les homes de le viles ; et se cil ki est arrestés se velt raplegier por faire le loi de le vile, li sires le doit rendre sor pleges soffisans ; et s'il ne se velt raplegier, il demeure devers le signeur.
 22. Et s'est à savoir ke li feme ne puet doner ne vendre iretage ki viegné de par sen baron de koi il oir lome soient deserité, ne li hom ne puet vendre ne doner iretage ki viegne de par sen feme de koi il oir le feme soient deserité, se n'est par poverté jugié, puis kil kieent en vevée ; mais tant kil vivent ensaule bien facent leur volenté del leur.
 23. Et si ai en le vile mes forages et mes tonlius hoours des mes et li tonlius dedens les mes est leur par une poulle de rente par an.
 24. Et tout li forfait et totes les justices de le vile sunt le signeur et totes les echaanges ausi et tot li ban doivent estre fait par lasent d el signeur et des jurés de le vile.
 25. Et si doit cascuns mes une poulle de rente cascun an por le tonliu devant dit.
 26. Et ki coile le sanc il est à LX s. et li sire s'en puet plaindre et li juré de le vile li doivent jugier l'amende et de totes les autres enfraintures ausi.
 27. Et li homé de le vile doivent aidier le serjant à leur pooir à bone toi son le velt esforcier et il les en soumont. Et s'il ne

li voloient aidier, cascuns ki ne li aideroit seroit à LX s. s'il en avoit tesmognage creuale.

28. Ne li juré de le vile ne pteent entrer en awouerie ne en cens ne en bourgesie, s'il ne li vient deskeance et li estraiers demeure au signeur.
29. Nus ne puet en ceste vile warder bestes à loler ne par amor sor commune pasture de là le voie ki va del mont des Pumeriaux duske au fosse des haies. Et ki les i warderoit il seroit à III s. ne par devers le maison le signour de le vile se li sire non.
30. S'il i a veve home ne veve feme il doit tel warison kil a en le vile, soit iretages soit catels tenir et faire sen preu tant kil seroit veves sauve le raismaule soustenance as enfans, se enfans i a, et se enfans n'i a, silait ki avoir le doit par le loi de le vile et s'il se remarie, li enfant partiront à moitié à iretages et à catels. Et se li home a enfans de se daerraine feme il seront frere et sereur as enfans de le prameraine en l'iretage ki li enfant de le daerraine feme aroient l'iretage, ki venroit de par li.
31. Et ceste cartre est faite et donée sauve le dime et sauves les rentes et les iretages et le fief le signeur.
32. Et li serjant ke li sires mettra en le vile por s'en droit warder doit flancier et juré sour sains kil wardera le droit sen signeur loiaument à sen pooir et le droit des homes de le vile et le loi de le vile et li home de le vile doivent warder le droit leur signeur et le loi de le vile sour foi et sout sairement loiaument à leur pooir.
33. Et se aucuns home de foraine cheurt sus ne met main à home juré de le vile tot li home de le vile doivent aidier s'il le voient ne sevent (*savent*) et s'il ne li aideroit cascuns ki ne li aideroit seroit à LX s. s'il en estoit portrais par loial verte (*vérité*) et par hoerers des cortiels (*hères ou maîtres des courtiels*) de le vile.
34. Et se li sires et li home de le vile voient ke li pons de le vile ne soit en estaut (*en bon état*) on le doit remettre par

leur conseil. Ceste cartre fu faite et donée l'an de l'incarnation nostre Seigneur M. CC XL el mois d'octobre.

Original en parchemin auquel pend un sceau en cire verte.

Par ces simples données rapidement esquissées au point de vue de l'étude des institutions du Nord de la France et de l'histoire des diverses classes de la société, j'ai essayé de présenter un aperçu des documents que renferme la collection dont je me suis occupé. Mais là ne se borne pas son contenu. Si le droit public, l'histoire, la peinture des mœurs du moyen-âge trouvent dans nos actes d'abondants matériaux, il est une autre partie non moins riche, c'est celle qui concerne le droit privé. Les limites de cette notice déjà trop étendue ne me permettent pas de signaler ici en détail les actes qui regardent les personnes et leurs droits civils, la famille et son organisation, la propriété, les modes de l'acquérir et de la transmettre, les formes de la procédure ; je me contente de renvoyer sur tous ces points au Recueil d'actes en langue romane wallonne. J'ajoute seulement que depuis qu'il a paru (en 1849), je me suis procuré encore d'autres actes touchant la condition des personnes, le mariage et le douaire, les diverses espèces de biens, les donations, les testaments, les obligations, les achats et ventes, les autres contrats et la matière si importante des arbitrages.

Outre que nos actes romans sont ainsi une mine féconde pour l'histoire du droit public et privé. Ils fournissent des notions utiles sur l'état de l'agriculture, de l'industrie, du commerce au XIII^e siècle, sur la richesse publique, les impôts, les monnaies, les moyens de circulation par terre et par eau, les mesures de capacité et de superficie, la topographie, etc.

Enfin au point de vue philologique, tous ces documents sont d'un haut intérêt pour l'étude des origines, des éléments et des variations du langage français. Dans tous ces actes qui sont le miroir fidèle des besoins et des usages de l'époque, l'idiome populaire s'exprime avec sa simplicité primitive.....

E TAILLIAR.



RECHERCHES

SUR LES

ÉDITIONS ELSEVIRIENNES.

(DEUXIÈME ARTICLE, voir la page 396.)



Nous avons consacré quelques pages aux éditions qui, publiées sous des noms de typographes presque toujours imaginaires, s'annexent à la collection des Elsevier et sont en effet, assez souvent, sorties des presses de ces imprimeurs célèbres; aujourd'hui, nous aborderons une autre catégorie de livres tout aussi recherchés des bibliophiles; nous parlerons des écrits qui ne portent point de nom d'imprimeur, mais qui, reproduction d'ouvrages mis au jour à Paris (sauf de rares exceptions) ont sur le frontispice ces mots: *juxta la copie* ou *selon la copie*, mots placés quelquefois au-dessous de la sphère qui orne le frontispice de bon nombre de ces volumes. (On retrouve parfois cette formule sur des livres publiés bien longtemps après le décès de tous les Elsevier; une édition de l'*Émile* de Rousseau, 1762, s'annonce, par exemple, comme étant: *selon la copie de Paris*).

Parmi les productions elseviriennes bien authentiques et d'une valeur fort élevée, figurent divers volumes appartenant à la catégorie dont nous parlons; on peut citer, entre autres exemples, le *Regnier* de 1642, le traité de Senault, de l'*Usage des passions*, 1643, et la *Sagesse* de Charron, 1646, suivant la *traye copie de Bourdeaux*.

Notre but, dans ces recherches, est de ne point répéter inutilement ce que d'autres bibliographes ont dit avant nous; la liste

que nous avons dressée ne contient donc que des ouvrages qu'on chercherait en vain dans les *Annales des Elsevier* de M. Pieters. Nous savons fort bien qu'il y aurait témérité inexcusable à attribuer aux Elsevier toutes les éditions que nous énumérons, mais une très-grande partie d'entre elles peut, à très-bon droit, être regardée comme ayant cette noble origine; Motteley qui avait fait à cet égard des études minutieuses, n'hésite pas à regarder comme sortant des presses elseviriennes un bon nombre des volumes que nous allons énumérer.

Nous rangeons dans l'ordre chronologique les livres que nous signalons; ils sont tous de format petit in-12, le seul qu'admettent les amateurs d'impressions elseviriennes.

Apologie pour Mrs les princes de Condé, de Conti et le duc de Longueville, juxta la copie, 1650. (Elsevier, cat. Motteley, 1842, n° 1553.)

Epistola S. Bocharti qua respondetur ad tres questiones, juxta exemplar, Paris. 1650; à la sphère (attribué à Louis Elsevier, cat. Motteley, 1844, n° 99).

Portrait de Charles I^{er}, roi d'Angleterre, écrit par lui-même, traduit en allemand, 1650. (Catalogue Motteley, 1824).

Historiæ parliamenti Angliæ breviarium, authore T. M., juxta exemplar. Londres, 1651.

Dom Japhet d'Arménie, par Scarron, suivant la copie, 1657.

Cléopâtre, tragédie par Benserade, juxta la copie, 1657.

L'Illustre Olympie, tragédie (par Desfontaines) sur l'imprimé à Paris, 1658.

La Politique de la maison d'Autriche, par Bonair, suivant la copie à Paris, 1658, 2 tomes. Il existe deux éditions sous cette date; M. Pieters (*Annales*, p. 162), signale celle de 233 et 133 pages. Une autre de 175 et 148 pages figure au catalogue Motteley, 1844, n. 108 bis.

Poésies diverses de Furetière, juxta la copie, 1659. (A l'égard de cet auteur ingénieux et traité avec injustice, consulter la no-

tice de M. Asselineau en tête de l'édition récente du *Roman bourgeois*, Paris, Jannet, 1854, in-18.

La Jalouse d'elle-même (par Bois-Robert), sur l'imprimé à Paris, 1659.

La Cocue imaginaire, comédie par F. Donneau, suivant la copie, 1662.

La Jalouse d'elle-même, comédie par le même, 1663.

Clotilde, tragédie par Boyer, suivant la copie, 1662.

Discours d'un fidèle sujet du roi touchant l'établissement d'une compagnie pour le commerce des Indes-Orientales, jouxte la copie, 1665; volume elsevirien selon le catalogue Motteley, 1842.

L'Écuyer ou les faux nobles mis au billon, comédie par de Clavart, sur l'imprimé. Amsterdam, 1665.

L'Après-soupe des auberges, comédie (par Poisson), suivant la copie, 1665.

Recueil de diverses pièces concernant les censures de la faculté de théologie de Paris, jouxte la copie, 1666. Édition elsevirienne, portée au catalogue Motteley, 1844.

Observations sur un manuscrit intitulé : Traité du Péculat, 1666.

De l'abus des nudités de gorge (par J. Bollean), 2^e édition, jouxte la copie, 1667, in-12.

Réponse pour les droits de la reine sur le Brabant, suivant la copie, 1667.

Conclavi de pontifici romani, 1668 (volume que le catalogue Motteley, 1824, n^o 1531, attribue aux Elsevier).

Le Prince corsaire, par Scarron, suivant la copie, 1668.

Morale galante, ou l'art de bien aimer (par Le Boulanger), suivant la copie, 1669, à la sphère; 2 tom., 174 et 110 p.

Histoire des singularités naturelles d'Angleterre, Paris (sans date, vers 1670). Volume signalé au catalogue Motteley, 1844, comme imprimé dans les Pays-Bas et offrant des vignettes elseviriennes.

Le Visioni politiche sopra gli interessi di tutti principi, 1671. Édition elsevirienne selon le catalogue Motteley, 1824.

Histoire des révolutions du Grand-Mogol, par Bernier, suivant l'imprimé à Paris, 1671, 4 feuillets, 182 p. et une carte. (Attribué aux Elsevier et indiqué comme rare, catalogue Motteley, 1844, n° 88).

Le couronnement du Soléimaan, roy de Perse, jouxte la copie, 1672 (fleurons elseviriens).

Les Fonctions du capitaine de cavalerie, par de Berac, jouxte la copie, 1675.

Le Cercle, ou Conversations galantes (par S. Brémond), sur la copie, 1675, 7 feuillets et 378 p.

Marie Stuart, reine d'Écosse, nouvelle, (par de Boisguilbert), suivant la copie, 1675, 312 p.

La Princesse d'Angleterre ou la duchesse reine, jouxte la copie 1677, édition elsevirienne selon le catalogue Renouard.

Conseils d'Ariste à Célimène sur les moyens de conserver sa réputation, suivant la copie, 1677, édition elsevirienne selon le catalogue Motteley, 1844, n° 210.

Le comte d'Ulefeldt, grand-maitre de Danemarc, nouvelle historique, suivant la copie, 1678, à la sphère. Un des livres les plus rares de la collection elsevirienne, selon le catalogue Motteley, n° 195.

Le nouveau Mercure galant, suivant la copie, 1678, 3 tomes (fleurons elseviriens).

Le procès d'Édouard Coloman pour avoir conspiré la mort du roi de la Grande-Bretagne, 1679.

Décret de N. S. P. le pape Innocent XI contre plusieurs pro-

positions de morale, suivant les exemplaires de Rome, 1679, à la sphère. Volume imprimé par Daniel Elsevier à Amsterdam, selon le catalogue Motteley, n° 234.

Lacédémone ancienne et moderne, par le S. de la Guilletière, sur la copie, 1679.

Bossuet. Exposition de la doctrine de l'église catholique, suivant la copie, 1680, 153 p. Un exemplaire relié en maroquin 40 fr. vente Motteley qui l'attribue aux Elsevier; le catalogue Millot donne cette édition à Wolfgang. M. Pieters, p. 394, ne cite que l'édition de Bruxelles, Fricx, 1681. Le fleuron du titre de l'édition de 1680 est le même que celui de *l'Histoire de la reine Christine*, volume qui passe pour elsevirien.

La vie de François de Lorraine, duc de Guise (par de Valincour), suivant la copie, 1681, 139 p.

La querelle des Dieux sur la grossesse de madame la Dauphine (par Prechac), suivant la copie, 1682, 97 p. Volume qui offre les fleurons des Elsevier.

Brown. La Religion du médecin, en angue hollandaise, *gedrukt tot Lægeduyner*, 1683, édition elsevirienne selon le catalogue Motteley, 1844.

M. Pieters ne mentionne que l'édition latine, *apud Hackium*, 1644, de cet ouvrage dont il existe aussi une traduction française (par Nic. Lefebvre) sans indication de lieu (Hollande), 1668, 12 feuillets et 336 pages.

Maimbourg. Traité historique de l'établissement et des prérogatives de l'église de Rome, sur la copie de Paris, à la sphère, 1688. Volume imprimé à Paris avec des vignettes elseviriennes, catalogue Motteley, n° 511.

Des amateurs, désireux de compléter des collections dans lesquelles ils ne voulaient rien omettre, recherchent les volumes où se trouvent les fleurons des Elsevier. Selon l'observation de M. Nodier, on croirait qu'il est convenu que tout livre où se rencontre une tête de buffle, une sirène, une guirlande de roses trémières, doit prendre place sur la somptueuse tablette où l'on

range les Elsevier authentiques. Tout comme l'ingénieur académicien, nous ne blâmons en rien l'intérêt qui s'attache à ces curiosités, et nous allons mentionner quelques-uns des ouvrages qui se rangent dans cette catégorie.

Hippolitus redivivus, id est remedium contemnendi sexum muliebrem, 1644, 96 p. Petit volume qui s'est vendu de 12 à 18 francs aux ventes Chateaugiron, Bignon, etc. Il en existe une traduction hollandaise, Amsterdam, 1701. On peut consulter à l'égard de ce livret l'*Analectabibliion* de M. Du Roure, t. 1, p. 441.

Dissertatio de ratione status in imperio romano-germanico, Freistadii, 1647.

Salluste. *Conjuration de Catilina*, traduit par Herm. Ben, Amsterdam, J. Lescaille, 1650, édition elsevirienne, selon Motteley.

Paraphrase des psaumes de David en vers, par Godeau, 1654. Édition que Motteley qualifie de charmante et qui, d'après son impression, ses vignettes et fleurons, il range dans la collection elsevirienne, ainsi que deux autres ouvrages de Godeau, datés de 1651 et portant aussi le nom de Le Petit : *Paraphrase sur l'épître de Saint Paul aux Hébreux* et *Paraphrase sur les épîtres canoniques*.

Tabulae suffragiales, auth. Thoma Anglo. Londini (Leyde), 1655, vignettes elseviriennes.

Fienus, *de viribus imaginationis*, Londini, 1657. Volume que Motteley (1844, n° 302), signale comme très-rare et offrant les vignettes et fleurons des Elsevier, lesquels avaient déjà donné et signé en 1635 une édition in-24 de cet ouvrage.

Lettres de Monsieur de Marigny, La Haye, 1658, 84 pages. Volume peu commun. Un exemplaire relié en maroquin 36 et 38 francs, ventes Nodier et Baudeloque. (Voir sur ces lettres d'un auteur spirituel et qui vivait à Bruxelles dans une sorte d'exil la note du catalogue Nodier, 1844, n° 1093).

Le grand Dictionnaire des Précieuses, par de Somaize, Paris. Jean Ribou, 1661 (fleurons elseviriens). Ouvrage intéressant pour l'histoire intellectuelle du règne de Louis XIV et qui est fort

recherché. Il s'est payé récemment 62 et 70 francs aux ventes A. Bertin et Coste. Voir ce que Nodier a dit de Somaize (Notions de linguistique, p. 280-285).

Le cabinet du roi Louis XI, Paris, Quinet, 1661, (imitation des fleurons des Elsevier).

Histoire de la cour du roy de la Chine, par Baudier, Paris, E. Limoyzin, 1668. Les fleurons autorisés ont l'assignation aux Elsevier de ce volume. M. Renouard fait observer qu'on ne connaît pas de libraire parisien ayant eu le nom de Limoyzin.

Le Combat spirituel, Paris, Le Petit, 1668. (On y voit la tête de buffle).

Conférence sur les intérêts de l'état de l'Angleterre, 1668.

Les amours des grands hommes (par M^{me} de Villedieu), Paris 1661, 2 tomes.

Le Journal amoureux, Paris (Hollande), 1671, 3 tomes, 489 pages en tout. Avec la tête de buffle, la sirène et les palmes croisées.

Éducation d'un prince, Bruxelles, 1671.

Ant. Legrand. Dissertatio de carentia sensus in brutis, Londini (Hollande), 1675.

Légende véritable de Jean Le Blanc, 1677, 61 pages. Recueil de pièces satiriques et très-peu orthodoxes qui font partie du *Cabinet jésuitique*. Il est rare. Un exemplaire 25 francs, vente Millot, n° 483.

Le Rappel des Jésuites en France, Cologne, 1678.

Ouvrages de piété en prose et en vers, par J. Desmarets, (à la sphère), 1678.

Le Chemin de la paix, (à la sphère), 1680.

Le Médecin des Pauvres, par Dubé, Paris, 1680. (Édition que Motteley. catalogue de 1844, n° 258, qualifie d'elsevirienne).

Histoire de l'Empire d'Allemagne, par de Rocoles, La Haye, Abr, Troyel, 1681, édition que Motteley qualifie d'elsevirienne.

Lefèvre. Les vies des poètes grecs. Paris, 1680. Volume avec les vignettes elseviriennes. Motteley le dit très-rare et croit pouvoir l'attribuer à L. Marchant, de Bruxelles.

Les sept visions de Don Francisco Quevedo, Cologne, 1682, 352 pages.

On sait qu'après la mort de Daniel Elsevier, survenue le 13 octobre 1680, les caractères et les fleurons de cette imprimerie célèbre passèrent au pouvoir d'autres typographes et que divers ouvrages récemment exécutés par le grand imprimeur, devinrent propriété de certains libraires (de Moetjens entre autres) qui changèrent les frontispices et y mirent leur nom. M. Nodier a fort bien traité cette question (*Mélanges à une petite bibliothèque*, p. 23 et suiv.). Il existe donc des livres qui présentent les véritables caractères et fleurons des Elsevier, sans offrir leur nom et qui portent une date postérieure à 1681. Voici les titres de quelques-uns :

Traité de la pratique des billets entre négociants, Louvain (Amsterdam), à la sphère, 1682.

La vie du sultan Gemes (Zizim), par de Rocoles, Leide, J Monkée, 1683, 6 feuillets, 218 pages et un feuillet pour l'errata.

Entretien sur les affaires du temps entre Mahomet et Colbert, 1683.

Recueil de quelques pièces curieuses concernant la philosophie de Descartes, Amsterdam, H. Desbordes, 1684.

On retrouve même les fleurons des Elsevier sur un volume imprimé en 1708, *Mital ou aventures incroyables*. Nous avons vu leur marque : *Ne extra oleas* sur une édition latine d'Ovide, imprimée à Paris en 1668, par Cl. Thiboust, et, en 1692, la veuve de ce typographe faisait usage de la même marque sur une traduction de Virgile.

Deux imprimeurs belges dont les travaux se rattachent à la

bibliographie elsevirienne, méritent d'être l'objet de quelques détails.

François Foppens.

Cet imprimeur, établi à Bruxelles, a publié, le plus souvent avec son nom, quelquefois en le remplaçant par un nom supposé ou sans aucune désignation, un assez grand nombre de volumes où il a souvent fait usage de fleurons et de caractères parfaitement identiques à ceux que les Elsevier ont employés dans quelques-unes de leurs plus jolies productions. C'est ainsi que les *Mémoires de la reine Marguerite*, 1658, offrent la tête de buffle. Le *Montaigne* qu'il a signé, 1659, 3 vol., est tout aussi recherché des bibliophiles que s'il portait le nom des Elsevier et quoique cette édition n'ait aucun mérite littéraire, quoiqu'un autre éditeur des *Essais* dise y avoir trouvé 6,000 fautes, elle est recherchée avec le plus vif empressement (1).

Il est digne de remarque que quelques éditions, avec le nom de Foppens, sont indiquées au catalogue de Daniel Elsevier de 1674, avec l'adresse de Bruxelles; de ce nombre sont l'*Historia rerum gestarum à Brabantia ducibus*, par Barlandus, 1665 et les *Fortifications* du comte de Pagan, 1668.

(1) Voici l'indication des prix auxquels de beaux exemplaires se sont élevés dans quelques ventes effectuées après la publication du *Manuel du Libraire*. 181 fr. (reliure de Derome) Lebeau en 1846; 119 fr. Aimé-Martin; 150 fr. C. en 1847, exemplaire revendu 5 liv. st. 10 sh. vente Delessert en juin 1848 (mauvais moment pour la mise aux enchères d'une bibliothèque); 106 fr. Pont-la-Ville; 116 S. T. en 1851; 171 fr. A. Bertin en 1853.

M. Paul Lacroix (note du catalogue Millot, p.146) remarque que, dans ce *Montaigne*, tous les fleurons sont bien ceux des Elsevier, à l'exception de l'ours de Foppens qu'on trouve à la fin de la vie de l'auteur, mais le papier, ainsi que le tirage, semblent confirmer l'opinion qui refuse cette édition aux Elsevier. Une note du catalogue Nodier, 1844, n° 80, dit que les exemplaires varient de 5 pouces, 5 ou 6 lignes à 5 pouces, 11 lignes, et comme on ne rencontre pas d'exemplaires intermédiaires, c'est-à-dire de 5 pouces, 8 ou 9 lignes, le tirage a dû être fait sur deux papiers.

M. Pieters, p. 377-396, a signalé 89 ouvrages publiés par Foppens; cette liste pourrait être plus étendue; bornons-nous à citer quelques autres volumes auxquels ce typographe a mis son nom.

Hanotel. *Mundi stultitia demonstrata*, 1655.

De *Imitatione Christi*, 1660 (vignettes elseviriennes).

Conceptions mystiques de Lenormant. — *Ejusdem, de animæ immortalitate*, 1660.

La Conduite au ciel, traduite du latin de J. Bona, 1665, 8 feuillets et 246 pages.

Jardin des âmes chrétiennes, 1666, 5 feuillets et 212 pages.

Les Fables d'Ésope, traduites par J. Baudoin, 1669.

Nouvelle Alliance spirituelle, pour avancer le culte du très-saint nom de Jésus, par le P. François de Wespin, 1670.

Vie du pape Pie V, par Moniot, 1672, 8 feuillets et 216 pages.

De l'abus des nuditez de gorge (par J. Boileau), 1675.

Centum fabulæ à Faerno explicatæ, 1680.

Traité de mignature, 1693.

La *Phillis de Sciro*, par Bonarelli, trad. en français, 1707, 2 vol. (vignettes elseviriennes, catalogue Motteley, 1244, n° 105). D'après la même autorité, nous attribuons à Foppens l'ouvrage intitulé : *Jus Belgarum circa bull. pontif. receptionem, Leodii*, sans date.

Parmi les volumes exécutés par Foppens, il en est qui peuvent se placer à côté des chefs-d'œuvre elseviriens, tandis que d'autres sont fort médiocres. Ce typographe ayant fréquemment multiplié et différencié les titres d'une seule et même édition, a préparé bien des tortures aux bibliographes qui voudraient entreprendre la solution entière (impossible aujourd'hui) de ces difficultés. M. de Reume, dans ses *Variétés bibliographiques* (Bruxelles, 1849) a dit quelques mots de la famille Foppens,

p. 87, mais sans entrer dans des détails sur les travaux qui ont placé François à côté des Elsevier ; il reproduit sa marque, assez mal faite, représentant deux anges assis sur une boule et au-dessus desquels plane le Saint-Esprit.

Eugène H. Fricx.

Nodier mentionne les charmantes éditions de cet imprimeur de Bruxelles qui n'ont de commun avec celles des Elsevier en fait d'insignes, qu'une large guirlande de roses trémières. M. Pieters, p. 392, signale, comme méritant, sous tous les rapports, d'être annexés à la collection, les traductions faites par Arnauld de deux ouvrages de Saint-Augustin, le livre des mœurs de l'Église et le livre de la véritable religion, 1676. Voici les titres de quelques autres volumes avec le nom de Fricx.

Via compendii ad Deum, a cardinale Bona, 1676.

Les Soliloques, le Manuel et les Méditations de Saint-Augustin, traduct. nouvelle, 1676.

Histoire et concorde des IV évangélistes, 1676.

Catéchisme historique de Fleury, 1683, 2 vol.

Histoire des troubles de Hongrie (par Vomel), 1686, 5 tomes in-12.

La belle Éducation, par Bordelon, 1693 (vignettes elseviriennes).

Motteley (cat. de 1844, n. 565), attribuée à Fricx, les *Litterae pseudo-senatus Anglicani... conscriptae* à J. Miltono, 1676 ; volume avec les fleurons elseviriens.

Nous avons déjà parlé des imprimeurs imaginaires dont les noms figurent sur des volumes que les amateurs joignent à la collection elsevirienne ; des typographes hollandais très-réels ont publié bien des volumes avec des caractères analogues (et parfois identiques) à ceux des Elsevier, de sorte que certains volumes avec les noms d'Hegerus, de Graaf, de Maire, etc., entrent dans les meilleures collections elseviriennes. Un des catalogues

Motteley range dans cette catégorie deux volumes exécutés par Blaeu d'Amsterdam, *Oraculo manual y arte de prudentia*, par L. Gracian, 1659, 2 vol. — *Philomathi musæ juveniles*, 1660: — Il y place le Pomponius Mela et Solinus, 1546, avec le nom de Vogel, de Leyde. C'est aussi Vogel qui a signé la 4^e édition des *Poemata* de Grotius qu'on joint à la collection elsevirienne. Arnold Leers, qui exerça successivement à Rotterdam et à La Haye, apporte à la même classe le *Traité des miracles* de Daniel Couppé, 1643 et les *Exercitationes* d'Harvey de generatione. Arnold Doude, de Leyde, y figure pour les *Eclogæ* de Rapin, 1672.

Nous nous proposerons, dans un troisième article, de donner, sur les volumes avec les noms des Elsevier, quelques détails qui pourront compléter les travaux déjà entrepris par divers bibliographes sur un sujet qui est bien loin d'être épuisé.

G. BRUNET.





NOMS ET ENSEIGNES

DES

ANCIENNES MAISONS DE S^T-QUENTIN.



St-Quentin , il y a trois siècles , St-Quentin aux rues étroites dans lesquelles il faisait presque nuit dans le jour et tout à fait noir pendant la nuit , n'était pas le Saint-Quentin que nous voyons aujourd'hui , aux rues larges , bien pavées , bien aérées et éclairées au gaz. Quelques rues de la ville furent pavées sous le règne de Philippe-Auguste , et quant aux autres les pourceaux eurent , longtemps encore après cette époque , le privilège d'y barboter. L'exhaussement du sol actuel , reconnu bien supérieur au sol des anciennes rues , indique que les échevins ne veillèrent pas toujours à l'exécution de l'édit de Philippe-Auguste , qui prescrivait aux bourgeois d'entretenir , à leurs frais , le pavé public devant leur logis.

En ce temps là , dès que le couvre-feu sonnait vers sept heures du soir , du haut de la tour du Beffroi , chaque bon St-Quentinois s'empressait de rentrer chez lui , laissant la rue aux vagabonds , aux voleurs et aux jeunes gens vivant joyeusement.

Bientôt les boutiques se fermaient , portes et volets bien verrouillés ; on se groupait autour du foyer domestique , et chaque quartier devenait silencieux. Toujours est-il qu'on doit fort s'applaudir aujourd'hui de circuler librement , à toute heure , dans les belles rues de la ville ; et quant à la cloche sonnante le couvre-feu , si elle voulait encore faire entendre son lourd bour-

donnement pour appeler à la retraite, convier au repos, le bruit des métiers à la Jacquard, le roulement continu des voitures, le sifflet de la vapeur l'étoufferaient bien vite.

Avant l'usage de numérotter les maisons, qui ne remonte pas à St-Quentin au delà de 1780, on se servait pour désigner chaque logis, d'une qualification particulière empruntée soit à sa forme, soit à sa situation, soit à sa décoration. On disait : la *Grande maison*, la *Verte maison*, la maison des *Quatre-Vents*, etc. Quant aux demeures des marchands, elles avaient, comme aujourd'hui, des enseignes, le plus souvent symboliques de leur profession. Ces enseignes, qui duraient autant que l'édifice, étaient soit sculptées sur le bois ou sur la pierre de la maison même, soit figurées sur une feuille de tôle peinte ou découpée, pendante à une potence fixée à la façade. L'enseigne fut exigée par l'article 3 de l'édit de mars 1577, de Henri III; plus tard, elle devint facultative; enfin une ordonnance de 1669, régla les dimensions et la longueur de celles qui étaient suspendues au-dessus de la rue, au grand péril des passants.

En parcourant les actes du Tabellionage et les anciens Registres des surcens dus par les habitants de St-Quentin, soit à la commune, soit au chapitre, nous trouvons la désignation d'un grand nombre de maisons de marchands et d'hôteliers de Saint-Quentin, qui y sont rapportés sous le nom de leur enseigne.

Il y avait :

Sur la GRAND'PLACE : — La maison de *la Paix* aliàs *le Plaid*, (*Domus Pacis*, aliàs *Placiti*) aujourd'hui l'Hôtel de ville. — La maison de *l'Ange*, achetée en 1843 par la ville et démolie pour l'agrandissement de la salle de spectacles. — *Les petits Maisiaux* (ou petites Boucheries). — La maison *des Bachinets*. — La maison de *l'Esperon*. — La maison de *l'Ane rayé* (zèbre). — La maison *du Croissant*. — La maison de *l'Homme d'armes*. — *Le Chigne de la Croix*. — La maison *du Soleil*. — *De la Lune*. — *De la Croix d'or*. — *De l'Espée*. — *Les Cocquelets*. — *Le Pressoir à verjus*. — *Le magasin de la Halle aux laines*, démoli lors de la construction de la nouvelle salle de spectacle. — *La Halle aux pissons* (poissonnerie). — *La Halle aux cauches*. — La maison de *l'Éléphant*. — *de la Rouge-oie*. — *de l'Écu de Bourbon*. — *des grands et des petits Écots*. — *Du Chat qui vieille* (veille), située au coin de la rue de la

Sellerie et réunie à celle de *l'Ecrevisse*. — La maison du *Lion d'or*. — La maison des *trois Cornets*. — La maison de *la Clef*. — La maison du *haubert*. — La maison de *la Rose*. — La maison des *Pélerins*. — La *Chambre des charbonniers*, détruite lors de l'agrandissement de la salle de spectacle. — La maison des *Cornés*. — La maison du *Griffon*, où descendit Henri IV en 1590. — La maison des *trois Poissons*, achetée par la ville en 1842, détruite pour l'agrandissement de la salle de spectacle. — La maison de *la Rôtisserie*, détruite pour l'agrandissement de la salle de spectacle.

Sur le MARCHÉ AUX VOLAILLES : — La maison du *Cauldron* (chaudron). — La maison du *Singe*. — Du *Porc-épic*.

Sur la PETITE PLACE ST-QUENTIN : — La maison du *Roy*, — depuis la *Halle aux poids*, la *Halle à graisses*. — La maison *Quentin Cambrelan* (chambellan) — la *Halle au Pain*.

Dans la RUE DE LA SELLERIE : — La maison de *la Salamandre*. — La maison des *Carpelets*, *Capellets* ou *Chapelets*. — La maison des *trois Rois mores* (sic). — La maison du *Plat d'argent*, qui montre encore aujourd'hui, sculpté sur la partie saillante de l'éperon, un plat avec cette inscription : *au Plat d'argent*. — La maison du *Cœur couronné*, sur laquelle on voit encore aujourd'hui, sculpté dans le bois, un cœur surmonté d'une couronne.

Dans la RUE DE LA PRISON : — La maison de *la Chaise*, l'enseigne, sculptée dans la pierre au dessus de la porte d'entrée de la maison n° 13, existe encore aujourd'hui. — La *Verte maison*. — La maison des *Filles de la Croix*.

Dans la RUE DES TROIS SAVOYARDS : — La maison du *Bout du monde*. — La maison des *trois Savoyards* ; l'enseigne est encore aujourd'hui la même.

Dans la RUE DE LA COIGNÉE : — La maison de *la Coignée*. — La maison du *Duc d'Orléans*.

Dans la RUE D'ISLE, anciennement RUE DE LA GRÉANCE : — La maison des *Quatre-Vents*, qui tirait son nom de sa position à l'angle de quatre rues. — La maison *des Etats* ; c'est là que se sont tenues les assemblées extraordinaires pour les affaires importantes du pays, avant 1557. — La maison de *la Ville de*

Noyon. — La maison ou *Brasserie du Renard.* — La maison du *Cheval Bayard*, aujourd'hui le n^o 46. — La maison de la *Truie qui file.* — La maison de la *Couronne.* — La maison des *Estakes* (ou espaces). — La maison de la *Siraine* (syrène). — La maison de la *Clef.* — La maison du *Cauldron* (chaudron). — La maison de la *Roue de fortune.* — La maison des *quatre fils Aymond.* — La maison de la *Couronne.* — La maison de l'*Arbalète*, où à été longtemps le jeu de l'arbalète de la corporation des anciens arbalétriers de Saint-Quentin ; le cul-de-sac situé près de cette maison porte encore le nom de *cul-de-sac de l'Arbalète.* — La maison des *trois Têtes noires.* — *La Barbe d'or.*

Dans la RUE DU COLLÈGE : — La maison des *Capets* ou le *Collège des bons enfants*, qui sera remplacé bientôt par un lycée. — La maison du *Sacrifice d'Abraham* ; l'enseigne de cette maison a donné son nom à la rue du Sacrifice. — La maison de la *Petite Notre-Dame*, tire son nom de la statue de la Vierge placée encore aujourd'hui dans une niche dans la façade même de la maison.

Dans la RUE SAINTE-ANNE : — *L'Annonciation.* On voit aujourd'hui dans la façade de la maison n. 43, de la rue Sainte-Anne, un petit bas-relief, représentant l'*Annonciation*, qui a été évidemment rapporté là.

Dans la RUE DES TOILES : — La maison du *Papegai* (perroquet) — La maison du *Mortier.* — La maison du *Marleau d'or.*

Sur la PLACE DES ENFANTS DE CHŒUR : — La maison des *Enfants de chœur* ou *Maîtrise*, portant encore aujourd'hui, au-dessus de l'ancienne porte d'entrée, des attributs de musique.

Dans la RUE DU GOUVERNEMENT : — La maison dite la *Place Saint-Raoul.* — *L'Hôtel du Gouverneur* de la ville, bâti sur l'emplacement de la *maison de la Monnaie.*

Dans la RUE DE LA FOSSE : — *La charité des Pauvres.*

Dans la RUE SAINT-ANDRÉ : — La maison du *Beffroi.* — De la *Bastille.* — La maison du *Chat*, qui touchait au portail de l'église. — La maison du *chef de saint-Quentin.* — *L'hostellerie de l'Image Saint-Loys.* — La maison de l'*Espée.* — La maison du *Mouton Blanc.* — La maison de *Saint-Germain.* — La maison de *Saint-Martin.* — La maison de *Sainte-Catherine.*

Dans la RUE CROIX DE BELLE-PORTE :—L'*hôtel de la Jarbe* (gerbe). — La maison du *Heaume*. — La maison de la *Nef d'or*. — L'*hôtel de la Chèvre*. — La maison du *Dauphin couronné*. — La maison de la *Cloche*. — La maison de la *Croix-de-fer*. — La maison du *Poing d'or*. — La maison du *Vert Bouquet*.

Dans la RUE SAINT-JEAN : — La maison du *Mont Saint-Martin*. — La maison de *l'Ataque*. — La maison de *Sire Philippe Grin*. — La maison de *l'Ecu de France*. — La maison du *Gant doré*. — La maison de la *Vignette* (petite vigne). — La maison des *Trois Bourdons*. — La maison du *Mouton noir*. — La maison de *Sainte-Magdeleine*. — La maison du *Panier fleuri*.

Dans la RUE SAINT-MARTIN : — La maison du *Chygne* (cygne). La maison du *Panier Vert*. — La maison de *l'Espousée*, bâtie à l'endroit où existait anciennement l'hôpital Saint-Antoine. — La maison du *Pot d'étain*. — La maison du *Vert Chevalier*. — La maison du *Petit Saint-Quentin* portant, sculptée dans la pierre, une scène du martyre de St-Quentin. — L'*hôtel de Fayet*. — La maison des *Trois Maillets*. — Le *Faucon vert*, devenu au XIV^e siècle la *maison de St-Jean*, habitée longtemps par les Hospitaliers de St-Jean de Jérusalem.

Dans la RUE DE LA COMÉDIE : — La maison de la *Lampe*. — La maison du *Petit Poisson*. — La *Halle aux cuirs*.

Sur la PLACE CAMPION : — La maison des *Campions* (champions) qui a donné son nom à cette place.

Dans la RUE DES CANONNIERS : — L'*hôtel des Canonniers*. — Les *Etuves de la Rose*.

Dans la RUE SAINT-THOMAS : — La maison du *Froidmanteau* (froid manteau). — La *Brasserie du Cerf*. Cette enseigne a donné son nom à la rue au Cerf.

Dans la RUE DES CORDELIÈRES : — La maison du *Bournival*, donnée aux pauvres orphelins. — La maison de la *pomme de Pin*, devenue au XIV^e siècle le *Couvent des Sœurs Cordelières*.

Dans la RUE SAINTE-CATHERINE : — Le *Blanc Pignon* ou *Blanc Pigeon*.

De toutes ces enseignes, il reste aujourd'hui :

1° Le *Petit Saint-Quentin*, rue St-Martin n. 16, bas-relief sculpté en bois, dans une niche de pierre portant la date de 1732, enclavé dans la muraille au-dessus de la porte d'entrée, et représentant une des scènes du martyre de saint Quentin ; celle où Rictiovaré fait enfoncer, dans les épaules de Quentin, de longs clous (*taringles*). On remarquait, il y a peu d'années, dans la cave de cette maison, les traces d'une fontaine dont la tradition faisait remonter l'origine miraculeuse à saint Quentin. Les voûtes de la cave, refaite en 1751, ont fait disparaître les vestiges de la construction primitive.

La tradition raconte que la maison où cette enseigne est sculptée occupe l'emplacement de la prison où saint Quentin fut enfermé et dans laquelle il a subi les tortures qui ont précédé sa mort. Suivant un vieil usage, consacré par le temps et qui a subsisté jusqu'en 1790, le clergé, lors de la procession des Rogations, s'arrêtait devant cette maison pour y chanter des antiennes. Pendant qu'on chantait, une jeune fille vêtue de blanc, parée comme une épousée, venait déposer une couronne de fleurs sur la châsse contenant les reliques de saint Quentin portées processionnellement.



CHASSE CONTENANT LES RELIQUES DE SAINT-QUENTIN.

2. *Sainte-Madeleine*, la *Petite Notre-Dame* ; *Saint-Eloy*, statues en pierre, placées dans des niches qui se trouvent au rond-point Saint-Jean n° 3, rue du Collège n° 4 et faubourg d'Isle n° 3.

3° *L'Annonciation*, bas-relief représentant la Vierge à genoux et un ange debout, dans la façade de la maison rue Ste.-Anne n° 43.

4° *La chaise*, enseigne sculptée en relief dans la pierre même de la maison n° 43 de la rue de la Prison.

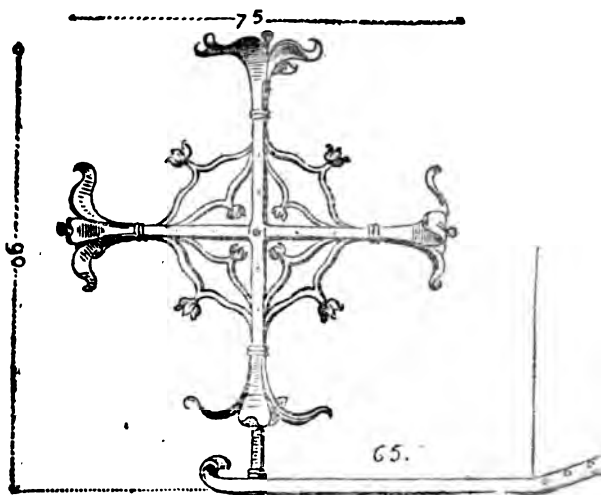
5° La maison de l'ancienne *Maitrise* et l'ancien hôtel des *Canoniers*, portent encore, l'une des attributs de musique au dessus de la porte d'entrée, place des Enfants-de-chœur ; l'autre rue des Canoniers, 45, des attributs de guerre sculptés sur la façade de chaque côté de la porte d'entrée.



PORTE D'ENTREE DE L'ANCIEN HOTEL DES CANONNIERS.

6° Trois maisons en bois du XVI. siècle, rue de la Sellerie, qu'ont encore aujourd'hui leurs enseignes sculptées dans le cœur du plein bois de l'éperon de la partie saillante sur la rue. La première, n° 8, montre un plat rond avec cette inscription en lettres gothiques : Au Plat d'argent. La seconde, n° 10, montre un cœur surmonté d'une couronne. Sur la troisième, n° 12, on voyait encore il y a peu de temps, au milieu, un écusson dont les armes ont été enlevées; puis, sur le côté gauche, un miroir en écusson surmonté d'un coq, et dans le champ le millésime de 1574.

7° La maison de la *Croix de fer*, portant la date 1582, est une maison en bois, située à l'angle des rues St-Jean et Croix-Belle-Porte, n° 35, dont les étaux, les potelures et les linteaux représentent des feuillages, des grappes de raisin, des ornements, des figures sculptés dans le bois. Avant la révolution il pendait à l'angle de la maison, un peu au dessus de l'auvent, une croix en fer très curieuse, datant au moins de l'époque de la construction de la maison. Cette croix est conservée précieusement par le propriétaire.



LA CROIX DE FER.

8. *La maison des Quatre-Vents*, rue d'Isle, n. 2, qui n'a pas d'enseigne, mais qui doit son nom à sa position particulière à l'angle de quatre rues sur lesquelles elle avance.

9. Les maisons du *Pot d'Étain* et du *Cygne*, rue St-Martin n.° 6 et 30, sont deux très anciennes hôtelleries qui portent encore aujourd'hui les mêmes enseignes.

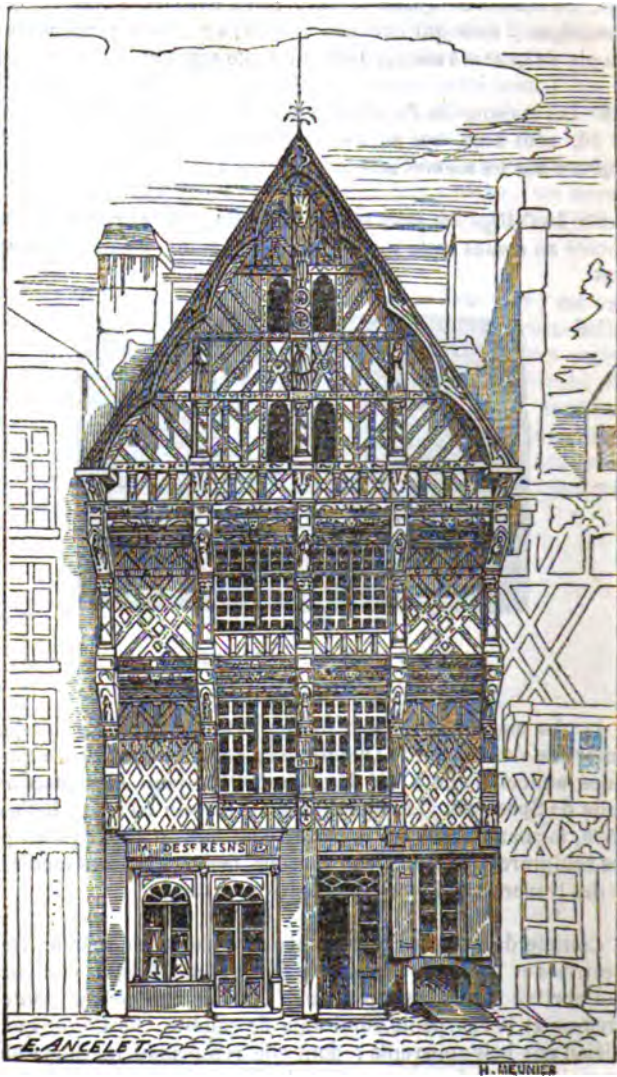
10. *Le Collège des Bons enfants*, dont la porte curieuse montre encore au dessus cette inscription : COLLEGIUM BONORUM PUERORUM.



PORTE DU COLLÈGE

11. *La maison de l'Ange* (1598). Cette maison une des plus curieuses de l'ancien St-Quentin était encore debout il y a quelques années ; elle a été démolie en 1843 pour faire place à la salle de Spectacle. Le pignon de cette maison en bois, bâtie en 1598, formant façade sur la place, était surtout remarquable par les sculptures des étaux, des éperons, des poutres, des montants et des traverses qui encadraient ses ouvertures.

Comme dans les anciennes maisons des villes de Rouen, Caen, Beauvais et Reims, le pignon, de forme aiguë, formait une saillie qui abritait les étages inférieurs. Le toit était d'une hauteur énorme et la charpente admirable de solidité. La brique qui se mêlait aux bois apparents, dont elle remplissait les intervalles, complétait ainsi un ensemble de décoration simple et harmonieux.



LA MAISON DE L'ANGE EN 1843, AVANT SA DÉMOLITION.

La disposition du rez-de-chaussée semblait annoncer une boutique. Le premier et le second étage, éclairés chacun par une double fenêtre en croix, indiquaient l'habitation. A l'intérieur, la maison, très simple, se composait de grandes pièces qui avaient été modifiées par les différents propriétaires qui l'avaient occupée. La devanture de ce curieux échantillon de l'architecture bourgeoise de St-Quentin au XVI^e siècle a été sauvée de la destruction par M. le duc de Vicence qui l'a fait transporter en son château à Caulaincourt. CH. GOMART.

OBSERVATIONS.

Consulter les anciens noms des rues des villes et ceux des plus vieilles enseignes, est un retour sur le passé qui fournit de précieux enseignements sur les mœurs, les habitudes et les allures des bourgeois d'autrefois. La curieuse énumération qu'on vient de lire en est la preuve. Elle indique les lieux les plus importants de la cité sous le rapport des institutions du temps, de l'industrie, du commerce, des usages, de la mode et de la manière de vivre de l'époque.

Ainsi, la *maison de la Paix*, ou du *Plaid*, ce qui revient au même, était le lieu où se rendait la justice. Les *Maistaux*, (de *macellum*, halle, marché), celui où se trouvait la boucherie; à Valenciennes, on connaissait une rue dite *Entre-deux-Maseaux*, parcequ'elle fut située entre la grande et la petite boucheries. Les enseignes de l'*Homme d'armes*, de l'*Epée*, du *Haubert*, du *Heaume*, indiquent assez de quelle importance était, du temps de la chevalerie, la fabrication des différentes pièces d'une armure, et le nombre d'ateliers qui devaient les fournir. La *Place des Champions* tire aussi son nom des luttes des chevaliers et désigne le lieu où s'esbattaient les combattants. Les enseignes du *Cheval Bayard*, des *Quatre Fils Aymond*, du *Vert Chevalier*, montrent quels souvenirs restaient encore dans le pays de la lecture des romans de chevalerie les plus populaires. La maison de *La Syre*ne avait trait à l'histoire si dramatique de la fée Mélusine. Le *Cygne de la Croix* nous apprend que le rébus de Picardie n'est pas d'invention moderne; celui-là a même été trouvé de si bon aloi qu'on voit même aujourd'hui ce calembourg-enseigne se perpétuer au-dessus de la porte de plus d'un cabaret.

Les *Bons-enfants-Capets*, ainsi nommés d'une petite *cape* qui leur couvrait la tête, assez semblable au *caban* d'aujourd'hui, étaient les élèves des écoles primaires de l'époque; il y en avait aussi à Cambrai et dans plusieurs autres villes. L'enseigne de la *petite Notre-Dame* venait de la vierge posée contre la maison; ces madones étaient incrustées à chaque coin de rue; une chandelle

y brûlait le soir : c'était alors à peu près le seul moyen d'éclairage public, et l'on raconte que la ville d'Anvers, réduite à ce luminaire, fut, au moyen-âge, une des cités les mieux illuminées. La maison du *Mont-St-Martin* devait être le refuge de l'abbaye de même nom située aux sources de l'Escaut ; l'hôtel de *Fayet* tirait son titre d'un village du canton de Vermand aux environs de St-Quentin ; les *Trois rois Mores* faisaient allusion aux trois Mages quoique le nouveau Testament ne parle que d'un seul nègre parmi ces monarques ; la maison des *Estakes* était celle des piliers, des colonnes ; celle de la *Nef*, du vaisseau ; et celle des *Etuves*, des bains publics. Enfin les maisons de la *Cloche*, du *Pot d'étain* et du *Plat d'argent* désignaient des lieux où les voyageurs étaient appelés à se restaurer et où on les hébergeait moyennant finances ; beaucoup de villes du Nord de la France possèdent encore des auberges portant ces mêmes enseignes.

Ces indications, jointes aux noms qui n'ont pas besoin de commentaires, nous donnent une notion parfaite sur la situation de St-Quentin au moyen-âge. on peut y voir que cette cité, du reste si progressive depuis un demi siècle, n'était pas pourtant dépourvue de ressources au temps jadis : on y trouvait toutes les nécessités de la vie et quelquefois même le confortable.

A. D.





HOMMES ET CHÔSES.

Testament de Jacques Le Boucq, héraut d'armes de Valenciennes, passé le 5 janvier 1571.

Ou nom de la sainte et divine trinité de paradis amen. Sacent tous ceulx quy cest escript verront ou oïront, que Jacques le Boucq, Héraut d'armes du Roy notre S^r, demorant en ceste ville de Valenciennes estant en son bon sens, memoire et vray entendement et de sa libérale et bonne volonté non constrainte. a appellé et mis au neant tous telz dons, laix, devizes, testamens et ordonnances quelconques et tout ce entièrement que de tous ses biens meubles et immeubles par tout ou quils soient et sont gisans tant en la ville et banlieu et chief lieu de Valenciennes comme au dehors il avoit et pouvoit avoir faict atuy quant ne comment qua ce fuist soit ou puist estre auparavant le jour et date de ceste presente ayuvé.

Et a volu et veult que tout ce que faict et avoit et cesy que dut est faict et soit tenu et repute pour nul et de neant de valeur.

Expressement ne rappel ainsy faict que dict est led. Jacques le Boucq estant en son bon sens memoire et vray entendement comme dessus en sa pleine vye.

Considérant ce que luy peult advenir.

Et que apres Dieu notre créateur et redempteur il nest riens plus certain que la mort ni chose plus incertain que l'heur d'icelle.

Desirant morir testat et en la foy de nostre mere sainte eglise.

Et de luy meismes et des biens temporels que nostre seigneur Dieu luy a en ce present mortel siecle preste et envoyet dont il luy en rend grace et louenges faict dispoze et ordonne son testament et ordonnance de sa volonté dernière en la forme et maniere que cy apres sensuyt et quil est dict et declare en ceste presente ayuvé.

Premier, led. Jacques le Boucq recommande son ame a Dieu son benoit pere createur et redempteur, luy priant devotement

que par sa sainte grace et infinye misericorde il lui plaise de recepvoyr son ame a merchy quant de son corps partira et le mettre et colloquier ses amys et eslus en lieu de repos.

Et son corps pour le deuc de nature payer il le rend et laisse a la terre dont est venu et yssu.

Elizant le lieu de sa sepulture en l'eglise Notre Dame la grande sa paroiche devant la chapelle saint Luc aupres de feu son pere Noë le Boucq veillant et ordonnant icelluy testateur que en lad. église Notre Dame la grande son serviche soit fait et celebre avecq vigilles a noeuf lichons et une grande messe solempnelle avecq tous telz aultres lois et funéraires quil plaira a ses mambours et tutteurs cy apres nommes.

Item veult et ordonne led. testateur apres son trespas que sur ses plus apparans biens ses debtes leallement accutes saulcunes en y avoit demores a payer soient par sesd. mambours satisfaits et payees sy avant quon en feroit deuement apparoir.

Item a led. testateur ordonnet et laissict apres son trespas et non devant a son frere Noë le Boucq ou a ses enfans sil estoit termine avant ced. testateur.

Une esguiere d'argent pesant douze onches dix noeuf estrelins.

Item deux salieres d'argent pesant quinze onches sept estrelins et demy.

Item deux grandes tasses d'argent ouvrees a l'antique pesantes vingt cinq onches dix estrelins.

Et quatre moyennes tasses d'argent ouvrees d'antique pesantes trente trois onches ung estreling.

Item a led. testateur donnet et laissiet apres son trespas et non devant a son frere Ritchart le Boucq jone filz a marier a prendre par sesd. mambours sur ses plus apparans biens la somme de trois cens florins de vingt pattars pieche monnaie de Flandres pour une fois.

Avecq ce une grande pointe diamant encassee en une verge dor.

Item ung grand signet dor ou est entaillie une femme nue.

Et ung aultre anneau d'or avecq une grosse turquoiche encassee en icelluy.

Item a led testateur ordonne et donne comme dessus a Aymery le Boucq son frere pour prendre sur ses plus apparans biens la somme de trois cens florins de vingt pattars pieche pour une fois.

Avecq ce tous ses livres a patrons de princes et pourtraictures servant a peintres et a orphevres.

Ensemble tous ses patrons de boches de plomb de terre cuite.

Et toutes ses formes et molles de terre.

Item a led. testateur delaisseit et ordonnet à son nepveu Pierre le Boucq filz de son frere Olivier ung buffet descrigrerie de bois marequeté de plusieurs couleurs de bois que led. testateur avoit acheté en la ville de Lille.

Item ung tableau de bois estoffe dor et couleur noir avecq

quatre coulonnes contenant led. tableau, une histoire boche de la transfiguration peinct de blancq coulleur d'abastre.

Avecq ce deux chandeliers et deux chiron de bois estoife dor et de blancq de plomb a maniere dalbastre.

Item deux chemineaulx de brons ou cuivre fondische avecq le portefeue et estanelles de meisme estoife.

A condition que led. Pierre ne pourra lever lesd. pieches et partyes du meubles fors que apres le trespas de la mere dud. testateur sy elle survivoit icelluy testateur.

Item a led. testateur donnet et donne pour prendre apres son trespas a son nepveu Phle le Boucq filz dud. Olivier tous ses instrumens et livres musicaulx.

Si comme des orgues, deux espinettes, une muze a bruyant cymballe et aultres semblables instrumens.

Et avecq ce tous ses medailles dor d'argent et de brons.

Item a laissiet et laisse led. testateur pour prendre apres son trespas sur ses plus apparans biens par sesd. mambours a cinqq de ses nepveux et niepces enfans de feu son frere Roland le Boucq a savoir: Noe, Olivier, Franchoize, Marie et Jeanne le Boucq.

La somme de mille florins de vingt pattars pieche pour delivrer a chacun de ses enfans deux cens florins ditte somme en avancesments de leurs mariaiges.

Item a donnet et donne led. testateur apres son trespas à Michel Boullengier post du Roy notre S^r son nepveux filz de feu Anne le Boucq sa sœur tous ses accoustremens servans à son corps à savoir ceulx de drap tant seulement

Sauf ses accoustremens de soy et de velour.

Item a donnet et donne led. testateur a deux de ses nepveux si comme Noe et Franchois Tiefrize filz de feu et de feue Catherine le Boucq sa sœur.

La somme de quatre cens florins pour une fois en advancement de leurs mariaiges.

Item a donnet et donne led. testateur à trois de ses nepveux et niepche enfans de sa sœur Jacqueline le Boucq, si comme Michiel Jehan et Franchoize Michet la somme de douze cens livres tournois vingt gros pour livre pour une fois quy est à chacun quatre cens livres ditte monnoye pour et en advancement de leur mariaige.

Item a donnet et donne led. testateur pour prendre par sesd. mambours apres son trespas aux enfans de Marguerite le Boucq sa sœur a savoir à Guitte et Catherine Tiefrize ses nepveux et niepce et a ung aultre enfant dont lad. Marguerite le Boucq sa sœur estoit enchainée de son second mary Jehan Franchois.

La somme de douze cens livres tournois monnoye de Haynaut quy est a chacun desd. enfans venus et cesluy advenire quatre cens livres pour une fois en advancement de leurs mariaiges.

Tous lesquelz donations et legatz que led. testateur a fait et

devize comme dessus et dechare se prendera apres la mort dud. testateur.

A condition touteffois que nulz de sesd. nepveux et niepees ne polront jouire d'aucuns legations que led. testateur a faict silz ne sont maries ou prendent estat honorable.

Et seront les deniers dessus declares estant es mains des mambours cy apres nommes le tout mis a profit se possible est en augmentation de chacun de leurs partaiges.

Mais sil advenoit que aucuns desd. nepveux ou niepees dud. testateur dessus nommes nese gouvernast en estat de vertu led. testateur a donnet et donne toute puissance a sesd. mambours de hoster et retenir la donation de celuy quy mal se gouverneroit. Et donner icelle part ou pars aux auxlires quy bien et vertueusement se gouverneroient.

Et tout le surplus des biens meubles et cattelz quy se trouveront au jour du trespas en la maison mortuaire dud. testateur apres tous ses loix et ordonnances furnyes et accomplys.

Il veult et ordonne que le tout demeure et appartienne a sa mere Marguerite Vivien pour en faire et user de tout son bon plaisir et volonte. Mais sil advenoit que sad. mere Marguerite allast de vye par trespas auparavant ced. testateur, il veult et ordonne que led. surplus de tous sesd. biens ses legatz furnys et accomplys soit demeure et apptienne a tous ses freres et sceurs et a son frere Olivier le Boucq pour partire a egale portion aultant a lun comme a laultre.

A encorre este dict et ordonne par led. testateur que apres sa mort tous ses livres, pappiers et coppies darmoiries et genealogies soient mis en ung coffre par lesd. mambours en ayant dud. coffre chacun une clef affin que nul nen prende la copie. Lesquelz livres et pappiers se venderont a ceux qui en voudront le plus donner au plus grand profit de ses legations et heritiers. Sur lesquelz livres se trouvera par escript les vailleurs diceulz par extimation dudict testateur meismes.

Pour toutes lesquelles ordonnances et tout le contenu en ced. testament executer et mettre a fin deue apres le trespas dud. testateur iceluy en a prins denomes et eslus a executer diceluy son testament et mambours par tout ou mambournye appartendra :

Gilles de Labistrate, Noe et Richart le Boucq ses freres; Maistre Jacques et Pierre de Caignoncle freres ou aultres subrogies sy entrer ny vouloient. Ausquelz led. testateur a donnet et mis en mains tous sesd. biens meubles et immeubles bien et suffisamment pour quant entrer y seront en faire user et executer a leurs loiaux sens et poir du tout aux coustz et fraix de lad. execution et mambournie.

Parquoy ilz en puissent estre aussy purs, netz, quietz et delivres a lissure comme ilz estoient a entrer. Et par telle maniere et condition que si lun desd. executeurs et mambours lequel que fuist alest de vye a trespas avant lad. execution et mam-

bournye achevee , l'autre quy en vye demorerait en polroit reprendre et subrogier ung aultre avecq luy tel que bon luy sembleroit quy ot tel pooir y auroit que celui quy trespassé seroit heuist heult si demoré fuist en vye. Et ainsy de chacun deulx quy trespasseroit lesd. execution et mambournye duranto. Et en polront les trois aultant faire que les cinq ou les deux aultant que les trois , sy les aultres ny vouloient ou pooient estre. Toutes lesquelles ordonnances et chacune delles led. testateur a fait par telle manier et condition que tant quil sera vivant et en son bon sens memoire et vray entendement il le peut et polra a sa volunté et quant bon lui semblera , muer , chanbgier , augmenter , diminuer , rappeler et mettre au neant en vertu de la clauze et pooir par luy cy devant retenu. Mais si il allayt de vye a trespas sans en avoir fait rappel ou mutation aulcune , il veult et ordonne que tout ce que fait en a cy dessus soit tenu et demeure ferme et stable comme ordonnance fait en sa derniere volonte.

A tout ce ainsy faire congnoistre et passer comme dict est. Furent presens comme jurez de ceste ville de Valenciennes Jehan Stoquelm et Thomas Despretz quy par nom de jurez et de tesmoins en furent appeles.

Ce fut fait le cinquesme jour du mois de jenvier, Lan mil cinq cens soixante et unze.

Les Brodeurs de la ville de Lille,

AUX XIV^e, XV^e ET XVI^e SIÈCLES.

En 1384, Jehan, le ouvrier de broudure, recevait CIX s., pour la fachon d'une bannière de N. T. R. S. le duc de Bourgogne, pour laquelle il faut VII aunes de chendal, V aunes et demie de trianges, demi onche de soie, et III quartiers de toile.

Vers les premières années du xv^e siècle, les échevins de Lille mettant en oubli les usages du passé, voulurent que de riches broderies, appliquées sur leur robe de parure, vinssent témoigner de leur haute position. En effet, nous voyons que, en 1402, XLV l. IX s. sont accordés à demiselle Agnies Leseutiers et à Jaquemont de Lille, pour avoir fait les ouvrages de broudure mis sur les cottes du reward et des eschevins, créés au jour de Toussains.

De son côté, le gouverneur, peu soucieux d'accepter ces innovations, déclare, il est vrai, qu'il est indispensable qu'il soit avisé sur cette partie, pour ce que elle est nouvellement mise en compte à la charge de la ville ce qui ne fut oncqs fait ne pris en despence es comptes précédens, et samble que elle doit estre royé, attendu la diminucion des revenues de la ville et des grans charges d'icelle. Toutefois, les commissaires la passent en compte.

pour ceste fois seulement, observant, néanmoins, que les échevins se gardent que tels frais ne soient doresnavant mis en compte, car autrement ils seroient recouvez sur eulx.

Trois ans auparavant (1399), Jacquart de Lille avait taillié et assis les fleurs de lis de blanquet, mises sur les dix-huit aunes de drap vermeil, suspendues, durant les trois jours de la fête de Lille, devant les huisseries de la halle aux draps.

En 1403, Jehan le Batre et Jaquemont de Lille, ouvriers de brodure, reçoivent LII l. XIX s. III d., pour avoir fait deux cens XXXIII pièces d'oeuvre de brodure, lequel ouvrage fut mis sur les cotes des reward et des eschevins créés le jour de Toussains, l'an mil CCCC et trois; chescune pièce d'oeuvre à raison de IIII s. IX d.

Pendant plusieurs années, cette dépense est portée en compte d'une manière vague; mais, en 1404, nous voyons que chaque auline de brodure revenait à XVIII s.

Longtemps après (1417), on s'adressait à un peintre, pour avoir quatre patrons, pour prendre exemples à faire les manches des robes de parure.

Nous pouvons classer parmi ces ouvrages remarquables la bourse ouvrée de perles et de soye, payée une couronne d'or; de XLV s., dans laquelle furent offerte (1415) au duo de Bourgoigne VI c. escus d'or à le couronne.

En 1427, Jehan Van de Brouke, brodeur, exige IIII^{xx} IX l. XIII s., pour avoir ouvré de brodure les robes des eschevins et reward, qui sont en nombre de XIII robes. En 1428, Jehan Glazematre le remplace.

Trois ans auparavant (1425), on avait fait acheter, à Bruges, III aulnes et demie de blancq satin figuré de velours, (à V fr., de XXXIII s. l'aune) lequel fut départi en XIII pars et mis sur les manches des échevins et du reward.

De son côté, l'orfèvre Thomas le Nepveut faisait payer XV l. III s. IIII d. les XXVI c. de boullons grenellés d'argent (pes. VII^l onches VIII estrelins et demi, à XXXVI s. l'onche), mis et employés avec les V onches de frienge noir (à XXIII s. l'onche) aux dites manches. Thomas obtint en outre X l. II s. II d. pour la façon.

Quant à Lotard Quoyelle, brodeur, qui avait assis sur lesd. manches le drap de damas, les frienges et les boullons, LXXII s. lui étaient accordés.

En 1435, Pietre, brodeur, et autres ses compagnons, ouvrent des brodures sur chacune des robes d'eschevins et reward, qui sont en nombre de XIII, VI grandes pièces de foeltes des brodures mises sur chescune desd. robes, au pris de LXXII s. chescune robe, sont XLVI l. XVI s. Quant aux varlets du brodeur, ils recevaient VIII s. pour leur vin, et on en accordait XII en courtoisie à pluseurs ouvriers de brodure, pour avoir fait pluseurs patrons, pour avoir advis lequel seroit le meilleur et rescaut (sic) pour les robes dessusdites.

En 1440, un autre brodeur obtenait aussi XII s. en courtoi-

sie, pour avoir fait deux patrons pour ouvrir des brodures sur les robes d'esquevins.

Deux ans auparavant, Simon Loste, ouvrier de brodure, avait demandé XXXIX l., pour avoir ouvré LII fleurs d'ouvrage de brodure, pour mettre et asseyr sur les robes des eschevins et du reward, à XV s. chescune fleur (à XVI s. toutefois, en 1438).

Il est probable qu'un concours était ouvert à cet effet, car. en 1440, le brodeur Jehan Coille demandait XVI s., pour le fachen de deux patrons, dont sur iceulx on a ouvré lesd. fleurs, afin que sur le plus honorable fust fait led. ouvrage.

En 1447, Mathelin Le Brun, brodeur, exigeait XXVIII s., pour avoir fait un patron de brodure sur drap sanghin, pour, sur icellui, avoir advis pour faire faire les parures des eschevins. Long-temps après (1456), Le Brun faisait sur un drapeau aux armes de la ville, le hachement et les armes du duc de Bourgogne, et y plaçait blancques fleurs de lys.

En 1465, on achetait LII aunes de drap de damas, à LXXIII s. l'aune, duquel les échevins firent le manche et costé senestre de leurs robes de parure, avec deux ploys, l'un devant, et l'autre derrière.

On s'adressait aussi aux brodeurs pour la robe de parure accordée à Pâques, ou à la procession de Lille, aux fous que la ville avait pris sous sa sauvegarde. Ainsi, en 1482, la façon de cette robe composée de deux aunes et demie de drap tanet et d'un quartier de drap vert et vermeil, et celle de l'annuche, y compris la brodure, revient à III l. XVI s. L'année suivante, il faut trois aunes de drap moitié tanet et moitié gris, pour un pallot et capperon tenant ensemble, donnés aux Pasques à ce même poure innocent, nommé Willemet mon amy, et le brodeur obtient X s., pour y avoir fait et assiz deux escuchons aux armes de la ville, l'un devant, et l'autre derrière, et, pour avoir assiz sur l'une des manches, en lettre de fil d'or : c'est tout un! En 1490, sur les deux manches de la robe donnée, le jour de la procession, à Pietre Mine, autre innocent, on fait broder, sur l'une, les armes du roy des Romains, et, sur l'autre, celles de la ville. Pour cette robe il faut trois aunes de drap vermeil (elle coûta LXXII s.). On parle aussi des robes de deux autres innocents, l'une moittié violet, et l'autre moittié gris. couleur de rouwan. Elles exigèrent VII aunes, à XXVIII s. l'aune. L'année suivante, on allouait une certaine somme à Guillaume de Saily, brodeur, pour avoir fait et brodé un escuchon, armoyé des armes de la ville, sur une des manches de la robe de Pietre Mine, insensé (1).

(1) Le fou de la ville recevait quelquefois une couronne de blanc fer le jour de la principauté du Puy, il en fut ainsi, en 1535. — Pour le costume du fol de Béthune consultez les mélanges hist. (Champollion-Figeac), t. IV, p. 345.

C'étaient aussi les brodeurs qui confectionnaient les riches broderies de la robe du héraut de l'Épinette.

Les xiv. et xv. siècles ne nous ont, il est vrai, fourni aucun document à cet égard, et ce n'est que, en 1537, que l'argentier porte en dépense les XXVI l. accordées à Jehan Desprès, brodeur, pour la broudure de quatre fleurs de lys d'argent par luy faictes sur la robe d'armes de l'Épinette, poursuivant d'armes naguères constitué en ceste ville, et pour le doublure et fachon d'icelle (1)

De son côté, l'orfèvre Cornille Destacquenbourg recevait XXXVIII s., pour le fachon de l'esmail d'argent dud. poursuivant d'armes, aux armes d'icelle ville (2).

Longtemps après (1575), un autre brodeur, Guillaume Rughes, obtenait XXIII l., pour avoir brodé cette même cotte d'armes, de velours cramoisy rouge, enrichie de quatre fleurs de lys de toile d'argent, et, pour avoir livré les cordons d'argent fin, avecq la soye et fachon d'icelle cotte.

Dès longtemps, au reste, les hérauts de l'Épinette s'étaient rendus dignes de la haute bienveillance du Magistrat. Ainsi, en 1481, VI l. sont accordés à Jaspert Dubos, héraut de l'Épinette, pour le sousport de la despence par lui soustenue en la fachon d'un livre ou registre, ouquel il a fait mettre et figurer en peinture et par ordre, les noms de tous les roix de l'Épinette jusques à présent, affin que se, par cas d'aventure, les escus armoyés aux armes desdis roix, ou aucuns d'iceulx estoient, par cas de fortune, perdus, que l'on peust, par le moyen dudit registre, recouvrer et en faire autres nouveiaux.

Un autre héraut de l'Épinette, que nos lecteurs connaissent déjà (3), Gilles Lanssel, obtenait (1545) XXXIII s., pour ung jeu qu'il avait fait jouer par devant Mess.; puis VI l., pour ung jeu par lui fait (sur) l'invention des armes de Lille, et, au grand honneur d'icelle ville, joué nouvellement le jour de la procession de Lille.

Revenons maintenant à nos habiles brodeurs.

Les immenses draps qui, aux jours solennels, étaient suspendus au-dessus de la porte de la halle, étaient aussi ornés de précieuses broderies. Ainsi, en 1453, on accorde XXXVI s. à la veuve de Gilles le brodeur, pour avoir broudé les fleurs de lys placées sur les deux grans draps vermaulx de vingt aines et demy quartier (à XX s. l'aune), servans à mettre au-devant de la halle ;

(1) En 1485, le peintre Anthoine Pietre avait reçu XL s., pour avoir peint et semé de fleurs de lys d'argent la cotte d'armes du héraut de l'Épinette.

(2) En 1589, on parle du caduché mercurial à aïstes d'argent du héraut de l'Épinette.

(3) Voy. les Archives du Nord de la France, t. IV, 3^e série, p. 468.

alors que Tomin Jacquet obtenait XXX s., pour cinq quartiers de blancquet, employé à faire lesd. fleurs de lys et lettres.

En 1578, Jaspert Du Fossé, autre brodeur, demandait XII l. XII s., pour avoir fait au drap servant au belfroy, les armoiries estoffées de trembre (timbre) et feuillage de couleur, et de CXXXVI fleurs de lys (à II s. pièce).

Vers la même époque, Guillaume Rughes ou Rughier livrait aussi un drap de table, de drap verd, semé de quatre fleurs de lis à chescun coing, au prix de XLVIII s.; un drap de cheminée, rouge, pour la XX^{me}, semé de dix fleurs de lis, de VI l., et, enfin, un drap de table de drap verd, encore pour la XX^{me}, semé de huit fleurs de lis, moyennant III l.

La boïste ou custode du calice de la chapelle de la halle était recouverte de velours, et il fallait quatre estrelines et demi d'argent de Venise, pour y faire une fleur de lis. Au brodeur on fournissait un quartier et demy de vermeil bougheran, de II s., ainsi que soie noire, fil d'or à broder lad. custode, et soye blanche à broder la fleur de lys.

En 1493, le brodeur Guillaume de Saily, qui venait, moyennant XXIII s., de rappointier et réparer la casure de cette chapelle, exigeait VIII s. pour avoir refait le corporal.

DE LA FONS-MÉLICOQ.

Le Capitaine Botée.

Il est une famille considérable, ancienne, noble et illustre, qui occupe une grande place dans les annales de nos provinces; cette famille est celle des Croy qui descend, disent les généalogies, des rois de Hongrie, mais qui remonterait bien plus haut s'il fallait en croire ce vieux tableau représentant le Déluge, au milieu duquel on voit un bras sortant des rouleaux de parchemins de l'arche Noé, avec cette inscription : *Sauvez les papiers de Croy !*... Voilà bien une maison dont l'origine se perd dans la nuit des temps. Quoi qu'il en soit, tout est plein, dans notre contrée, des souvenirs de cette illustre lignée qui remplit les tables de l'ordre de la Toison d'or, occupa les premiers rangs dans l'Etat et aux armées, donna des Grands-Baillis au Hainaut et des ambassadeurs aux rois d'Espagne. Ajoutons de suite que les membres de cette maison se sont tout autant illustrés dans les lettres que dans les armes, et que l'on ferait une belle nomenclature de tous leurs genres d'illustrations.

C'est pour soutenir cette réputation que les ducs de Croy élevaient jadis leurs fils avec un soin tout particulier et ne négligeaient rien pour attacher à leur personne des hommes de mérite capables d'ornez leur esprit et de préparer leur cœur pour les grandes choses. C'est dans cette vue qu'on vlt séjourner,

vers le milieu du siècle dernier, au château de Condé, à celui de l'Hermitage et dans les autres résidences de la maison de Croy, le capitaine *Claude Bottée*, chevalier de Saint-Louis, aide-major au régiment de Lafère, né dans cette même ville de Lafère en 1675, auteur des *Etudes militaires, Paris, Jombert, 1731, in-12.* (1)

Claude Bottée, bon gentilhomme, excellent militaire, descendait d'une très ancienne famille dont plusieurs membres vécurent au XIII^e siècle à Féronne. A la fin du XV^e l'un d'eux Gérard Bottée, (fils de Florent) écuyer, né à Mons, en Hainaut, était officier de Marie de Luxembourg, épouse de François de Bourbon, comte de Vendôme, bis-aïeul du roi Henri IV. Un des descendants de ce Gérard fut Pierre *Bottée de Bouffée*, conseiller du Roi, contrôleur-général des fermes et généralités d'Amiens et de Soissons; il eut pour fils Germain *Bottée de Bouffée*, seigneur de la Vœqueresse, avocat au parlement, lieutenant en la maîtrise des Eaux et forêts de Laon, lequel fut le père de notre Claude Bottée.

Le capitaine Bottée s'occupa toute sa vie de l'art militaire et des études historiques qui s'y rattachent. Il avait pour oncle un maréchal de camps qui, vraisemblablement le poussait à suivre la carrière des armes. En 1720 il était lieutenant au régiment de Lafère. Onze ans plus tard il publiait ses *Etudes militaires*. C'est sans aucun doute le retentissement qu'eut cette publication qui engagea le chef de la maison de Croy à donner à ses fils le Capitaine Bottée pour mentor et pour maître dans le noble art de la guerre.

On peut reporter vers l'année 1740 l'admission de M. Bottée dans l'intérieur de la famille de Croy; son séjour avec les princes a pu durer jusqu'en 1750. Pendant ces dix années le Capitaine Bottée, soit pour l'instruction de ses nobles élèves, soit pour son amusement particulier, composa un grand nombre d'ouvrages qui restèrent tous au château de l'Hermitage, près Condé, où ils furent admis dans la bibliothèque du duc. A la Révolution, ces ouvrages passèrent, pour la plus grande partie, dans la bibliothèque publique de Valenciennes avec les livres de la famille de Croy alors émigrée. C'est dans le dépôt public de Valenciennes qu'on voit aujourd'hui les manuscrits de Claude Bottée, dont nous allons citer les plus importants :

- I. *Mélanges concernant l'art militaire.* 1741.
- II. *Manières de se conduire dans les différentes opérations de la guerre.* 1742.
- III. *Maximes pour les gens de guerre.*
- IV. *Mémoires, plans et projets pour le règlement des rangs de l'état militaire et de la maison du Roy en campagne.* 1741, 160 f^{es}.
- V. *Mémoires et observations sur les principaux camps des Pays-*

(1) Réimprimé sous le titre d'*Etudes militaires, contenant l'exercice de l'Infanterie.* Paris, La Clerc ou Expilly, 1750, 2 vol. in-12, figures.

Bas, et sur la manière dont on a pu y conduire la guerre en 1743 et celle dont on peut la conduire pendant la présente année 1744. In-4. de 106 pages.

VI. *Exercice de l'Infanterie*, accompagnée d'une dédicace au Roy, par *Bottée*, Capitaine aide-major du Rég^t. de Lafère, de plusieurs planches, de figures lavées à l'encre de la Chine, et de plans. In-folio de 23 et 361 pages; terminé par un *dialogue sur l'utilité des piques*, de 31 pages. — Cet ouvrage est le ms. de celui qui a été imprimé sous le titre d'*Etudes militaires*.

VII. *Service de la Cavalerie*, avec plan et musique. In-4° 36 f^os.

VIII. *Relations de la bataille de Marseille, de Ramillies et de Senef, avec celle d'un débarquement (à Oran) avec plans et cartes, en noir et en couleur.* In-f^o. 172 f^os.

Les batailles de Marseille et de Ramillies paraissent racontées par Pierre Bottée, alors capitaine au régiment de Vendôme et présent à ces batailles.

IX. *Recueil de diverses pièces sur l'état de l'Europe de 1740 à 1742.* In-f^o de 136 f^os.

X. *Bottéana*, 2 vol. in-8° manuscrit. C'est un recueil de faits, anecdotes, pensées, etc., qui ont rapport à l'état militaire. — Cet ouvrage, qui reposait jadis dans la bibliothèque de la ville de Valenciennes, n'y existe plus.

Outre les productions que nous venons de signaler, on trouve encore dans des liasses des lettres et correspondances du capitaine Bottée avec des personnages qui eurent des relations avec lui, tels que MM. *Cordier*, conseiller au parlement de Douai et intendant du duc de Croy; *Du Vernet*, hollandais; *De Ponthieu*, *La Villeurnoy*, etc. La circonstance de la réunion de ces papiers avec les ouvrages de Claude Bottée peut faire supposer qu'il est mort au château même des ducs de Croy où toutes ses lettres sont restées. D'après ses propres écrits on peut croire qu'il était marié, mais il paraît qu'il n'a pas laissé de progéniture.

Claude Bottée portait : *d'Azur à un Soleil d'or, accompagné de 3 coeurs de même, 2 en chef et 1 en pointe.*

Nous ne savons en quelle année mourut le capitaine Bottée, mais s'il survécut à l'année 1750, ses grandes connaissances militaires durent le rendre très utile au duc Emmanuel de Croy (nommé maréchal de France en 1783) qui avait alors le commandement supérieur des provinces de Picardie, d'Artois, Boulonnais et Calaisis et qui dut organiser des camps sous Calais en 1757 et 58.

Nous aurons l'occasion de revenir sous peu sur cette famille des Bottée, qui a tenu une place honorable dans le Nord de la France et qui est encore vivace aujourd'hui.

A. D.

Le doge des libraires du Nord.

M. Jean-Baptiste *Castiaux* naquit à Lille le 28 février 1768 ; il avait vingt-cinq ans accomplis lorsque son goût naturel pour les livres l'entraîna vers la profession de libraire. C'était en 1794 : si l'époque était bien choisie pour réunir à bon compte un bon fond de librairie, on ne pouvait pas dire qu'il en fut de même pour y faire sa fortune. On détruisait alors beaucoup de beaux livres, mais on en lisait fort peu. M. *Castiaux* souffrait de voir tant de magnifiques ouvrages sortis des maisons religieuses, des communautés, des abbayes d'hommes et de femmes, des châteaux d'émigrés, jetés presque à la voirie, abandonnés à l'injure du temps, déshonorés par la macule de leurs armoiries ou l'enlèvement de leurs reliures, pour être portés à la beurrière et chez l'épicier ; il chercha à atténuer ces pertes pour les sciences et les lettres, et il sauva dans sa boutique, devenue le refuge d'une foule de produits de l'intelligence humaine, bon nombre de débris des anciennes bibliothèques du pays. Telle fut à Lille l'origine de la librairie *Castiaux* ; il y joignit le commerce des livres modernes, parce qu'à cette époque surtout celui qui n'aurait mis en vente que de bons vieux ouvrages eut été exposé à voir désertier sa boutique ; mais toujours est-il que le goût particulier du chef de l'établissement le portait vers la vieille librairie dont il avait appris à estimer les meilleures parties et à apprécier la valeur intrinsèque.

De 1840 à 1835, M. *Castiaux*, dont la maison avait acquis de l'importance à Lille, s'associa son gendre, M. *Blocquet*, au nom duquel un brevet d'imprimeur fut obtenu, et pendant vingt-cinq ans une typographie très-active fut jointe au commerce des livres. A dater de 1835, M. *Castiaux* ne s'occupa plus que d'ancienne librairie, de manuscrits, de gravures, tous objets qui avaient un grand charme pour lui, qu'il achetait presque comme amateur et dont il ne se séparait qu'avec une sorte de regret. Il fit et dirigea un grand nombre de ventes pendant les soixante années qu'il exerça sa profession avec succès ; il alla souvent en Belgique, sur les bords du Rhin, en Hollande même, et il en rapporta de précieuses curiosités bibliographiques que les amateurs du pays attendaient avec anxiété : c'était comme une pompe foulante et aspirante qui puisait des livres dans les régions étrangères pour les répandre ensuite fructueusement dans notre contrée. Il rendit, en ce sens surtout, de grands services aux amis des lettres et des recherches historiques ; il les mit à même, à des conditions raisonnables, de jouir d'une foule de bons ouvrages publiés ou dispersés au-delà de la frontière, qu'il ramena dans le pays.

M. *Castiaux* avait encore un autre mérite qui doit le recommander au bon souvenir des amateurs. S'il ne créait pas de li-

vres, il les empêchait de périr, et c'était encore beaucoup. Un de ses plaisirs les plus vrais consistait à restaurer les vieux volumes, à les remettre en état, leur rendre une sorte de jeunesse, et les faire relier convenablement. Il leur donnait alors, pour ainsi dire, une seconde vie. Que d'ouvrages, n'ayant plus à exhaler que le dernier soupir, il a de la sorte rendus à une nouvelle et longue existence ! Ainsi qu'on le voit, M. Castiaux n'était pas un bibliopole ordinaire ; il possédait un esprit intelligemment conservateur qui le faisait sauvegarder tout ce qui avait coûté de la peine, de la science et de l'art à produire. C'est ainsi que tandis qu'il déplorait cet entraînement à détruire tant de vieux ouvrages que l'on menait aux gémonies du poivre et de la canelle, ne pouvant les arracher tous à leur sort fatal, il en extrayait du moins ces beaux titres et frontispices gravés par les Galle, les Harrewyn, les Romyn de Hooghe, les Van Vianen, les Schoonebeek, les Blyswick, les Audran et les Goérée ; il les réunissait alors en album et formait ainsi une sorte de catalogue curieusement *illustré* de toutes ces victimes que les révolutions des lettres et des sciences avaient envoyées au pilon. Nous possédons un de ces recueils d'environ 500 titres gravés, que nous devons à l'obligeance des héritiers de M. Castiaux.

Ce doyen des libraires du département du Nord s'est éteint à Lille le 26 janvier 1855, à l'âge de 87 ans, au milieu de sa famille et dans la même maison où il avait loyalement exercé sa profession pendant une des plus longues carrières qu'il soit donné à l'homme de parcourir. Tous ceux qui ont eu des relations avec lui se rappellent sa droiture, son extrême obligeance et ses connaissances acquises en bibliographie, qu'il mettait toujours avec bienveillance à la disposition de tous ceux qui l'en requéraient.

A. D.

Armoiries des Caasbeek, en Flandre.

Les armes de la famille de Caasbeek, en Flandre, ont été depuis le commencement du XIII^e siècle jusqu'à son extinction, *d'argent, à la croix de gueules sommée d'un croissant de même*. Si l'on en croit une vieille chronique flamande, l'origine de ces armes est tout-à-fait curieuse et dramatique. Nous en donnerons ici un extrait fidèle.

Vers l'an 1200, la ville de Bruges était déjà renommée pour la richesse de ses marchands et la splendeur de ses magasins d'étoffes ; or, il advint que le seigneur comte de Caasbeek alla plusieurs fois, avec sa fille, jolie comme les amours, en la boutique d'un riche marchand de Bruges pour y acheter des draps et de fins tissus. Ce marchand avait un jeune fils qui tomba éperdument amoureux de la belle damoiselle de Caasbeek ; pour son malheur ou son bonheur, il arriva que son père le chargea un

jour d'aller porter des étoffes au manoir de Caasbeek, tandis que le comte était occupé à guerroyer contre un baron voisin. Le jeune brugeois se voyant sous le même toit que l'objet de son amour, perdit la parole et ses sens, son cœur défaillit et il tomba sans mouvement sur le banc du parloir. La châtelaine le prit en pitié et ordonna qu'on le portât dans un bon lit où la vie et l'esprit lui revinrent. Interrogé sur la cause de sa pamoison, il en fit l'aveu tout confus et en larmoyant. Les femmes sont plus sensibles que les hommes pour les peines d'amour ; la comtesse dit au jeune marchand : « Pauvre petit, tu n'es ni noble, ni chevalier, tu ne peux avoir pour femme la fille d'un comte ; mais va, court le monde et les aventures, et quand à force de courage et d'exploits tu auras conquis un écu armorié et de bonnes terres, reviens, et je présenterai ta requête à ma fille et à monsieur de Caasbeek. »

Le jeune marchand n'hésita pas : il quitta la maison de son père sans lui rien dire de son projet et courut s'enroler sous la bannière du comte de Flandre qui venait de se croiser avec une partie de sa noblesse, à la voix de Foulques de Neuilly. Le comte, qui connaissait le riche marchand de Bruges, accueillit son fils avec faveur, le mena vers Soissons où il fut décidé qu'on enverrait des députés à Venise pour traiter du passage des Croisés, et le jeune brugeois, connu comme expert en finances et en navigation, fut désigné pour accompagner l'éloquent Conon de Béthune dans cette mission.

Le négociant brugeois devenu soldat, se distingua au siège de Constantinople et fut blessé à l'assaut. Le comte de Flandre le remarqua et voulut l'attacher à sa personne en qualité de clerc-secrétaire et d'argentier. Dès ce moment le jeune guerrier ne quitta plus son suzerain et souvent il lui fit un rempart de son corps ; un jour entre autres, à Constantinople, il tomba dans le fossé, frappé d'une lourde pierre destinée au comte. Celui-ci fit porter le brugeois dans sa propre tente en ordonnant qu'on en prit soin. Rentré sous son pavillon après l'affaire, il vit son fidèle serviteur tout sanglant et prêt à rendre l'âme : « Bon courage, mon jeune ami, lui dit-il, tu m'as sauvé la vie, je t'en dois récompense ; je te fais noble. » Ce disant, il trempa le doigt dans le sang jaillissant de la blessure du moribond et il traça une croix et un croissant sur son bouclier gisant à ses côtés : « Voilà tes armes, ajouta-t-il ; à bientôt l'ordre de la chevalerie. »

Peu après, la vie se ranima chez le jeune guerrier ; le comte Baudouin de Flandre fut élu empereur de Constantinople et couronné dans la grande église de sainte Sophie et l'on y reçut chevaliers tous ceux qui s'étaient distingués et le vaillant brugeois avec eux. On distribua aux croisés les biens des vaincus ; l'empereur donna à son nouveau chevalier, à titre de comté relevant de sa couronne, autant de terre qu'il pourrait en parcourir en chevauchant quatre heures durant. Ceci avait lieu en 1202.

Il suivit ensuite l'empereur Baudouin allant combattre les Bulgares, et pendant ce temps il écrivit à son père sa bonne for-

tune, lui envoya le double de ses lettres de noblesse, et le pria d'aller rappeler à la comtesse de Caasbeek sa promesse, et de lui annoncer qu'il avait maintenant un écu armorié, un beau comté, beaucoup de gloire et toujours son amour au cœur.

Le seigneur de Caasbeek accueillit favorablement la requête du jeune comte et lui donna sa fille unique en mariage; le nouvel époux prit le nom féodal de Caasbeek et conserva les armes si valeureusement gagnées au prix de son sang. Les jeunes mariés vécurent heureux et longtemps et eurent beaucoup d'enfants.

Sur le manuscrit qui contient la chronique flamande dont nous venons de donner un court extrait, se trouvent peints les armoiries désignées ci-dessus, revêtues de la signature du héraut de Flandre et empire d'Orient, avec la date du cinquième dimanche après Pâques, de l'an du Seigneur 1204. La famille de Caasbeek se perpétua jusqu'à la fin du siècle dernier, où mourut le dernier mâle de cette lignée; comme chef de cette maison, il portait pour armes celles mêmes qui se trouvaient empreintes sur le parchemin du vieux manuscrit.

A. D.

Ancienne justice.

Les chroniques valenciennes rapportent un fait singulier, passé dans les traditions du pays, qui, s'il était bien authentique, ferait peu d'honneur au jugement et à l'humanité des anciens magistrats de la cité. Voici l'anecdote telle qu'elle était racontée, et avait pris de profondes racines dans la croyance des habitants.

Deux bourgeois de Valenciennes partirent un jour ensemble pour un long voyage et restèrent longtemps absents. L'un d'eux revint enfin, mais seul; interrogé par les parents et les amis de son compagnon, il paraît qu'il ne put donner sur lui des renseignements satisfaisants. Bientôt des soupçons sinistres planèrent sur son compte; la rumeur publique l'accusa de s'être défait de son ami et d'avoir profité de son pécule. La justice s'en émut, le fit appréhender au corps, et on l'appliqua à la question. La rigueur de cette épreuve l'amena à un aveu de l'homicide qu'il n'avait pas commis; il fut condamné à être pendu et étranglé à la potence du *Rolleur*.

A cette époque le grand chemin de Valenciennes à Mons et Bruxelles passait au pied des fourches patibulaires du *Rolleur*, de sorte qu'au moment où le patient était conduit à la mort on rencontra son compagnon de voyage qui revenait à Valenciennes. Il n'y avait dès lors plus lieu d'exécuter la sentence, et le nouvel arrivé se porta de sa personne vers les magistrats pour prouver son identité et demander la liberté de son innocent

ami. Les magistrats refusèrent de rapporter leur arrêt sous le prétexte qu'il venait de recevoir toute publicité, qu'il était trop tard et qu'il y avait chose jugée. On passa outre et l'exécution eut lieu.

Le peuple valenciennois murmura beaucoup contre ces juges entêtés et les dénoncèrent au comte suzerain de la ville et du Hainaut. Ce prince voulut faire un exemple qui restât gravé dans la mémoire des peuples. Il condamna tous les magistrats à aller en personne dépendre le pendu, et ordonna qu'ils le baiseraient tous sur la bouche, en suivant leur rang hiérarchique; qu'ils le porteraient sur leurs épaules pour être enseveli en l'église Saint-Jean, et que, pour le cas où ces juges-porteurs viendraient à se reposer en chemin, ils devraient, en chaque lieu de station, faire ériger une croix de pierre. Et outre cela, pour amende honorable et à perpétuité, ils devaient porter tous les ans, la veille de Saint-Pierre-aux-Liens, sept cierges de sept livres chacun, en l'église de Saint-Pierre sur le marché, et autant en l'église Saint-Jean la veille de Saint-Nicolas en décembre, et les y laisser allumés depuis les premières vêpres desdites veilles jusqu'aux deuxièmes du jour suivant. La tradition ajoutait que la croix qui existait hors la porte de Mons devant la maison des Ladres, celle qui était jadis à l'entrée de la rue Montoise et celle aux Ceps sur le marché, n'avaient pas d'autre origine que les stations des juges rapportant le pendart sur leurs épaules.

Il paraît que les magistrats eurent soin de faire disparaître des registres communaux toute trace de cette amende honorable et du fait qui y donna lieu; Simon Le Boucq, magistrat lui-même, déclare n'avoir pas trouvé de preuves par écrit de cette sentence; mais il avoue cependant qu'en 1553, à l'époque où la Réforme qui commençait donnait beaucoup de hardiesse au peuple, les prévôt et échevins étaient tellement honnis et vilipendés à cause de cette anecdote judiciaire, appuyée sur les cierges qu'ils portaient encore eux-mêmes aux époques indiquées plus haut, qu'ils représentèrent au Conseil, le 21 décembre de cette année, qu'on pouvait bien supprimer cette dépense pour éviter toute mauvaise interprétation. Sur quoi le prélat de Saint-Jean réclama l'exécution de la dévotion pratiquée depuis des siècles, et là-dessus le Grand Conseil assemblé le 8 avril 1554 accorda le dépôt des cierges au jour indiqué, mais décida en même temps que le cirier les porterait lui-même à leur destination, comme pratique de dévotion et non autrement. Plus tard, le Conseil particulier, réuni le 23 novembre 1611 et le Grand Conseil tenu le 22 mai 1613, firent avec le prélat de Saint-Jean un nouvel accord par lequel il fut stipulé que moyennant une somme fixe de cent et soixante livres tournois, payables annuellement à ladite abbaye le jour de Sainte-Cécile 22 novembre, lesdits prélats et religieux prenaient à leur charge la livraison des cierges du poids de 7 livres, qu'ils allumeraient, sept à la fois, les jours de Pâques et de Noël. C'est la dernière fois qu'il a depuis été question de cette vieille histoire et de cette antique prestation.

A. D.

Le R. P. Louis Lambillotte.

L'art musical vient de perdre un de ses dignes et savants desservants, le R. P. Louis Lambillotte, si connu par ses nombreuses compositions de musique religieuse. On lui doit plus de 250 cantiques, 35 saluts, 4 messes solennelles, 6 oratorios, 2 tragédies lyriques, des chœurs sur différents sujets, des romances religieuses, des ouvertures, etc.

Le R. P. Lambillotte est évidemment le roi des cantiques. Dans ses oratorios, il a montré quel parti l'on pouvait tirer, au point de vue de l'art, d'une intelligence profonde des mystères de l'Évangile. Malgré l'imperfection de certaines parties de ses ouvrages, on ne peut se dispenser de reconnaître qu'il était doué d'une organisation musicale exceptionnelle. Ses compositions sont pleines de sentiment religieux. Il avait étudié Azioli, Righini, Astoffi, Terziani et Zingarelli qu'il avait connu personnellement. Quelques jours avant sa mort, je l'ai surpris lisant les pages sublimes de Palestrina, dont il ne parlait qu'avec enthousiasme. Une brochure importante intitulée : *Quelques mots sur la question du Chant liturgique*, dont l'impression s'achevait le jour même de sa mort, va bientôt expliquer, mieux que nous ne le pourrions faire, la suite et le dessein de son entreprise; et bientôt un ouvrage complet qui a pour titre : *Esthétique, théorie et pratique du chant grégorien*, épuisera, nous le croyons, une question que personne aujourd'hui n'a poussée plus loin que le P. Lambillotte. En même temps qu'il composait cet ouvrage, le P. Lambillotte traduisait, d'après les manuscrits neumatiques, tous les chants de l'église et les rétablissait dans leur pureté primitive. Il a pu construire ainsi un Graduel, un Antiphonaire, auxquels, grâce à Dieu, il ne manque pas une seule note; ce qui lui faisait dire souvent à ses amis qu'il pouvait mourir, puisque son œuvre était accomplie.

Je n'ai pas parlé d'une histoire complète du chant ecclésiastique depuis les apôtres jusqu'à nos jours, écrite tout entière de sa main, et qui a dû lui demander d'immenses recherches.

J'oubiais encore une méthode complète d'accompagnement pour le chant grégorien, dont il écrivait les dernières phrases quelques instants avant sa mort. Le public pourra donc bientôt connaître ces magnifiques ouvrages, et l'église en pourra jouir. Le laborieux écrivain avait auprès de lui des frères qu'il avait initiés à son travail et mis à même de poursuivre après lui l'œuvre commencée.

Né à Charleroy, en Belgique, le 12 mars 1797, le R. P. Louis Lambillotte est mort le 28 février dernier au collége de l'Immaculée Conception, à Vaugirard. Ses funérailles ont eu lieu avec la simplicité qui convient à un religieux voué à la pauvreté.

Pendant une messe basse, on a chanté quelques versets de la prose des morts et un *Beati qui in Domino moriuntur*, de Baini, d'un très beau caractère. Avant l'absoute, 300 voix ont entonné à l'unisson : *Au secours, Vierge Marie!* un de ses cantiques le plus inspirés, dont l'effet a été saisissant. Son corps a été déposé dans un caveau du cimetière de Vaugirard. N. PONSIN.

Société populaire de Merville.

En 1793 et 1794, sous le régime qu'on a justement qualifié de *Régime de la Terreur*, les plus petites localités avaient une *Société populaire* qui aidait singulièrement à la destruction de l'état social, à la démolition des édifices antiques, la spoliation des églises, l'anéantissement de tout ce qui était ancien, respectable et vénéré. C'est du sein de ces sociétés composées en général de personnages ignobles, écume de la population, qu'est sorti ce qu'on a appelé le vandalisme révolutionnaire, qui a détruit tant de choses, aboli un si grand nombre de souvenirs historiques, et mutilé tant de monuments précieux. Ce qui n'était pas alors la proie des pillards et des brise-scillés, s'engloutissait dans l'abîme révolutionnaire sans profit pour le pays dont le numéraire avait disparu complètement, malgré la masse d'or et d'argent qu'on prenait dans les églises et chez les émigrés. Nous possédons une pièce originale de la société populaire de Merville qui prouve que le 6 frimaire an 2 (26 novembre 1793) on avait pris dans l'église de la commune 535 onces d'argent, et une once et un gros d'or, ce qui forme une valeur intrinsèque d'environ 3,300 francs, qui furent envoyés à la Convention. La même opération eut lieu dans toutes les communes de la République, et l'on doit s'étonner qu'elle n'aboutit qu'à multiplier les assignats. Nous reproduisons ici textuellement la lettre d'envoi de la société populaire de Merville : elle est curieuse par l'exaltation de son style révolutionnaire ; c'est un modèle du genre. A. D.

Merville, le 6 frimaire l'an deuxième de la République une et indivisible.

La Société populaire et révolutionnaire de Merville, aux Représentans du peuple dans le département du Nord.

CITOYENS REPRÉSENTANS,

Après des siècles de ténèbres vous avez fait jaillir des torrens de lumières sur tous les points de ce vaste empire. Les courageux Républicains en soutinrent l'éclat : mais ils éblouirent de foibles organes et le fanatisme encore puissant dans ces

contrées couvroit d'un voile jadis révéral l'édifice construit par les mains de la liberté sur les bases immuables de la nature. La destruction de la tyrannie et du fanatisme furent les époques mémorables de notre régénération, il falloil ramener l'homme à son état naturel, lui faire connoître ses droits et ses devoirs. Enfin ce jour heureux qui devoit ouvrir les yeux des citoyens de Merville fut celui où la société populaire et révolutionnaire fut formée, où les instructions fraternelles élevèrent les esprits à la hauteur des circonstances. Alors les malveillans tremblèrent et furent mis en arrestation, la municipalité fut épurée, le masque des prêtres hypocrites tomba et ces derniers avortons du despotisme disparurent. Le décret sur les signes extérieurs du culte fut mis en exécution, l'inventaire de l'argenterie et des autres effets de la cidevant église fait par six membres de la société, conjointement avec deux officiers municipaux, produisit ainsi que le prouve l'extrait du procès-verbal de la pesée de la ditte argenterie, soixante six marcs sept onces un quart et un gros, et en bijoux d'or une once un gros.

Dont nous offrons hommage à la Convention nationale. Puisse ce métal dangereux qui fit tant d'esclaves maintenir la liberté et l'égalité.

Depuis que le despotisme est anéanti, que le fanatisme est impuissant, la paix regne parmi nos frères. Le temple de Janus est fermé, celui de la Raison est ouvert.

Salut et fraternité.

A. HARDUIN-DUHAMEL, président.

LEMAIRE, Secrétaire.





BULLETIN BIBLIOGRAPHIQUE.



372. — CHRONIQUE de Guines et d'Ardre, par Lambert, curé d'Ardre (918-1203) textes latin et français en regard, revue sur huit manuscrits avec notes, cartes, glossaires et tables, par le M^{re}. de Godefroy-Menilglaise, membre de la Société des Antiquaires de la Morinie, de celles de Normandie et de Poitiers, des Académies de Gand et d'Arras. Paris, Jules Renouard, MDCCLV. In-8° de xxxv et 542 pages, avec fac-simile, tableaux généalogiques et 2 cartes.

Votet une publication traitée de haute-main, qui respire un parfum tout bénédictin et qui se présente aux érudits avec tous les fers assaisonnements qui charment leur goût. Nous avons plusieurs fois déjà parlé de ce travail du descendant des savants Godefroy et nous avons même, sur la foi d'un confrère mal renseigné, induit en erreur nos lecteurs sur les publications antérieures du texte de la chronique de Lambert d'Ardre. P. de Ludewig, juriconsulte hanovrien, collectionneur infatigable, est le seul qui en ait produit une édition à peu près complète, encore y a-t-il dénaturé les noms de lieux, inconvénient par trop ordinaire aux étrangers. Pertz n'a rien donné de Lambert dans ses *Monumenta Germaniae*; il était trop riche en documents sur le XII^e siècle, et il a négligé celui-ci. Duchesne et Du Cange n'en ont fourni que des extraits; c'est donc une publication, pour ainsi dire neuve, que fait aujourd'hui M. de Godefroy-Menilglaise. Il appartenait à la Société des Antiquaires de la Morinie, dans le domaine de laquelle se trouve la petite contrée de Guines et d'Ardre, de prendre sous sa protection cette utile production, et c'est sous son drapeau qu'elle fait son entrée dans le monde littéraire. Le nom de M. de Godefroy lui eut suffi pour être reçue avec faveur, et elle n'avait pas besoin que le pavillon couvrit la marchandise, mais la recommandation d'un corps aussi honorablement connu que la Société de la Morinie ne peut jamais qu'être avantageuse, et nous voyons avec plaisir le bon curé d'Ardre se lancer dans la carrière, patroné à la fois par un parrain et une marraine également honorables et puissants.

Lambert d'Ardre est comme tous les chroniqueurs de son temps ; très véridique lorsqu'il parle de faits contemporains, et sujet à caution quand il rapporte les événements anciens. Par ses savantes notes et ses éclaircissements le savant éditeur a judicieusement redressé l'annaliste du xiii^e siècle lorsqu'il s'égarait trop. M. de Godefroy a tiré de sa bibliothèque particulière une traduction manuscrite anonyme, du temps de Louis XI peut-être, mais qui n'a pas le mérite de style de Philippe de Comines, sans manquer toutefois de naïveté et de vivacité ; il a joint cette traduction au texte et il a enrichi le tout de notes érudites, d'un glossaire de mots français vieillis, d'un autre de mots latins non classiques, et d'un index géographique du pays. On voit combien ce travail se trouve élucidé par des soins aussi complets, aussi consciencieux, et aussi persévérants que ceux que l'éditeur a donnés à son œuvre. En lisant ce travail on reste frappé d'étonnement de voir qu'un tel labour soit sorti des mains d'un homme du monde ; c'est qu'aussi tous les hommes du monde ne descendent pas de *Dionysius Gothofredus*. A. D.

733. — LES MONUMENTS religieux de Cambrai, avant et depuis 1789, par A. Bruyelle, membre de la Commission historique du département du Nord et bibliothécaire-archiviste de la société d'émulation de Cambrai. Valenciennes, E. Prignet, 1854, in-8° de 276 pages et 10 gravures sur pierre.

M. A. Bruyelle, écrivain laborieux et actif, vient de réunir en un corps d'ouvrage une foule d'articles sur les églises et monuments hospitaliers de la ville de Cambrai, dont les principaux avaient déjà été mis au jour, en trouvant asyle dans notre recueil. L'ouvrage dont nous rendons compte renferme une foule de faits curieux, de dates exactes et de renseignements d'autant plus précieux qu'ils s'appliquent à des édifices et des institutions dispersés pour la plupart. L'auteur a suivi à peu près le plan adopté par *Simon Le Boucy* pour son histoire ecclésiastique de Valenciennes ; il a placé les monuments religieux en tête, et il les a fait suivre des établissements de bienfaisance et des fondations qui en dépendent. Le tout est bien classé, et, n'était un peu de décousu dans les articles qui ne sont pas d'une étendue relative toujours bien proportionnée, et l'absence d'une bonne table des matières qui est indispensable à ces sortes d'ouvrages, nous n'aurions que des éloges et des remerciements à adresser à l'auteur. Cependant nous conseillons à M. A. Bruyelle, s'il fait une seconde édition, de redresser quelques noms mal orthographiés, tels que, pages 38 et 132, *Arnould Dué*, qu'il faut lire *Arnould Vuex*, peintre de Saint-Omer ; page 57, *Dambriac*, qu'on devra changer en *d'Ambrines* ; page 147, *Alexandre Farnesse*, qu'il vaut mieux lire *Farnèse* ; etc. Comme aussi, l'auteur pourrait ajouter, quand il le peut, le nom des architectes sur les plans desquels on a bâti les monuments dont il parle ; par exemple, il ne tenait qu'à lui de dire (page 263) que le mont-de-piété de Cambrai fut construit par l'architecte des Archiducs, *Wenceslas Coeberger* ; que la res-

teuration de l'hôpital-général (p. 228) est lieu sur les plans de *M. de Baralle*, etc. Nous pourrions multiplier les observations de ce genre, mais ce sont là des détails peu significatifs qui n'altèrent en rien la bonté du travail de *M. A. Bruyelle*. A. D.

374. — RECHERCHES sur la ville de La Bassée et ses environs par *E. Mannier*. Paris, impr. de *H. Carion*, père, 1854, in-8° de viii et 218 pages avec plans.

Une noble émulation se prépege parmi les habitants des villes de moyenne importance pour en publier les annales. *Tourcoing* voit mettre au jour son histoire toute récente ; *Bondues* a la sienne qui remonte jusqu'aux Romains ; *M. Brussel de Brulard*, ancien officier supérieur d'artillerie, vient de faire sortir des presses de Meaux une *Notice sur Bapaume* ; et voici que *M. E. Mannier* nous offre ses *Recherches sur La Bassée*. Nous les acceptons avec d'autant plus de reconnaissance, qu'elles sont coordonnées avec intelligence et avec beaucoup de méthode. L'auteur commence par traiter de l'origine et de l'ancienneté de La Bassée ; il cite sur ce point les différentes opinions des annalistes ; il arrive ensuite aux événements de guerre dont La Bassée et ses environs ont été le théâtre. C'est là, il faut le dire, la partie importante de l'histoire de la ville. Puis l'écrivain expose avec soin les origines des lois communales, des chartres, édits et statuts qui régissent la cité ; les droits et privilèges des seigneurs du lieu ; la fondation des couvents de femmes (les sœurs grises) et d'hommes (les Augustins) qui s'établirent à La Bassée ; et enfin les biographies des personnages célèbres, à quelque titre que ce soit, qui ont illustré cette localité. C'est là, certainement, une excellente conclusion pour toute espèce de monographie et nous faisons des vœux pour qu'on en use ainsi toujours. L'histoire générale deviendrait plus facile à aborder si toutes les histoires privées, les biographies particulières étaient traitées avec soin : L'exemple donné par *M. E. Mannier* sera bon à suivre. A. D.

375. — ÉTUDES sur l'histoire de l'économie politique, depuis les temps les plus reculés jusqu'au xvi^e siècle. Philosophie, religion, littérature, commerce et industrie chez les peuples qui ont principalement contribué à la civilisation progressive, par *Florent Lysen*, secrétaire-général de l'Académie belge d'histoire et de philologie, membre correspondant de l'Institut historique de France, de l'Académie des arcades de Rome, de l'Académie britannique des sciences, lettres et arts de Londres, etc. Bruxelles, Aug. Decq, 1853 (impr. de *Delevingne et Callewaert*), in-8° de 263 pages.

Le long titre que nous venons de transcrire donne presque l'analyse de ce que contient l'ouvrage estimable de M. *Florant Lysen*; nous ajouterons qu'il a traité son sujet avec une profonde érudition et une haute convenance. L'ouvrage que nous annonçons avec plaisir donne un démenti complet à ceux qui disaient que l'économie est une science toute moderne; cette science n'étant réellement que l'histoire du progrès matériel et moral chez tous les peuples, est aussi ancienne que le monde. M. F. Lysen l'a prouvé par ses études qui remontent à la réunion des premiers hommes en famille et en société, et qu'il poursuit pas-à-pas dans le cours des âges jusqu'à la Réforme de Luther. C'est à cette époque que s'arrête son livre. Il a l'intention d'y ajouter une seconde partie qui donnera l'histoire du mouvement imprimé au monde moral dans les républiques italiennes, l'Allemagne, les royaumes de France et d'Angleterre, en abordant finalement les règnes de Louis XVI, de Bonaparte, de la Restauration jusqu'à la révolution de 1830. La Belgique, dans le sein de laquelle le commerce, l'industrie, les sciences et les arts ont toujours été brillamment cultivés, ne sera pas oubliée. La première partie du travail de M. F. Lysen, fera vivement désirer la seconde.

A. D.

376. — NÉCROLOGE liégeois pour 1854, (par *Ulysse Capitaine*).
Liège, chez les principaux libraires. Janvier 1855, in-12 de 64 pages.

La mort a frappé si rudement partout en 1854 que le Nécrologe liégeois n'est encore que trop riche cette fois. Vingt-trois noms regrettables figurent dans ces tables mortuaires de l'année, et c'est beaucoup pour une seule cité. Nous dirons du Nécrologe de 1854 ce que nous avons dit de ceux de 1851, 52 et 53; soin, exactitude, détails circonstanciés, appréciation judicieuse, on trouve tout cela dans les articles nécrologiques de cette année; nous citerons surtout la notice sur feu *Henri Colson*, professeur de rhétorique française à l'athénée royal, enlevé à l'âge de 40 ans, au milieu de sa carrière active. L'opuscule que nous annonçons contient aussi des *additions et corrections* aux Nécrologes des trois premières années: c'est un complément utile dont on saura gré à l'auteur.

A. D.

377. — LILLE en vers burlesques. — Les embarras du jour de l'an. — Les mœurs des Lillois anciens et modernes, ou Lille civilisée sous la domination française, par l'établissement des Académies.—Les promenades de l'Esplanade.—Sur l'imprimé à Lille, chez *G. E. Vroye*, 1731, (*E. Vanackere*, 1855), in-12 de 25 pages.

Cette réimpression de poésies burlesques attribuée à *De Cottignies*,

dit *Brûle-Maison*, est faite avec goût et luxe par M. Ernest Vanackere, jeune typographe qui enrichit chaque jour sa ville natale des produits de ses presses. L'opuscule que nous annonçons ne brille pas par la beauté des vers ni par l'élégance du style ; c'est simplement une peinture du temps, dans le genre grotesque, appropriée à la Flandre d'alors et quelque peu barbare. On y parle de Lille *civilisée* par l'établissement des académies en 1731... hélas ! Cette civilisation est presque encore à faire après 125 ans : Brûle-Maison était un grand gausseur qui ne se moquait pas seulement des Turquennois.

A. D.

378. — NOTICE sur G. J. A. Baron de Stassart, membre de l'Académie royale, par A. Quetelet, secrétaire perpétuel de l'Académie, Directeur de l'Observatoire royal de Bruxelles, etc. Bruxelles, M. Hayez, 1854, in-12 de 66 pp.

Cette intéressante Notice est extraite de l'*Annuaire de l'Académie royale de Belgique* pour 1855, et n'en est pas un des moindres ornements. M. Quetelet, ami particulier et collègue du baron de Stassart, était naturellement désigné par l'Académie royale pour rédiger la notice biographique de l'excellent homme et de l'écrivain estimable que la Belgique pleure encore aujourd'hui. L'honorable secrétaire perpétuel s'est acquitté de cette tâche avec talent et dignité. Il a été vrai sans flatterie, convenable avec simplicité, exact et lucide, et il a produit une notice bien nourrie de faits, sans phraséologie et sans emphase. Cette manière de faire n'est pas déjà si commune par le temps qui court qu'on ne la puisse citer avec éloge, ne fut-ce que pour encourager tous les académiciens présents et futurs à parler ainsi de leurs amis et collègues. Puissent toutes les oraisons funèbres être taillées sur ce modèle !

A. D.

379. — ANNUAIRE de l'Observatoire royal, par le directeur A. Quetelet, 1855. 22^e année. Bruxelles, M. Hayez, 1854, pet. in-12 de 261 pp.

Ce petit annuaire se distingue toujours par la multiplicité des renseignements qu'il contient. La première partie comprend les savantes éphémérides astronomiques de l'année 1855 et les renseignements de météorologie et de statistique ; puis viennent les *Notices*, documents variés sur le magnétisme terrestre, l'électricité, les aurores boréales, la végétation et les températures, toutes matières sur lesquelles personne ne saurait mieux parler que M. le directeur de l'Observatoire royal de Bruxelles.

A. D.



NOUVELLES LITTÉRAIRES
ET
DÉCOUVERTES HISTORIQUES.

M. Ch. de Linas, d'Arras, vient de publier la lettre suivante à laquelle nous nous empressons de donner l'appui de notre publicité.

« Les encouragements donnés par quelques personnes compétentes à la *Notice sur les musées communaux*, déjà publiés en partie dans l'annuaire de M. Parenty, m'ont engagé à élargir le cadre de ce travail et à l'étendre à tous les objets d'art conservés dans les églises, couvents et collections particulières du département. Pour obtenir un bon résultat, j'ai, vous le comprenez, besoin du concours de chacun et viens faire dans vos colonnes, un appel à la bienveillance de tout ceux qui possèdent ou connaissent quelque chose d'intéressant à mon point de vue. J'accepterai donc avec une vive gratitude, les renseignements qu'on voudra bien me fournir sur les *tableaux, portraits, sculptures, pièces d'orfèvrerie, manuscrits à miniatures, vêtements sacerdotaux, curiosités, antiquités, poteries, médailles, gravures, collections d'histoire naturelle, noms et adresses d'amateurs, etc., etc.*

» Tout ce qu'on me signalera *ancien ou moderne, unique ou collectif*, sera scrupuleusement mentionné dans mon ouvrage, pourvu qu'il offre le moindre intérêt artistique ou local. »

« Agrérez, etc. »

CH. DE LINAS,

Membre non résidant du Comité de la langue, de l'histoire et des arts au ministère de l'instruction publique, 5, rue St-Étienne, à Arras.

— Nous avons rendu compte en son temps d'une *histoire et généalogie des comtes de Lalaing*, par M. Brassart, secrétaire des hospices de Douai et archiviste de la société centrale d'agriculture du Nord. Ce travail vient de recevoir de notables additions, des corrections et deux lithographies représentant le château de Lalaing, les armes et les signatures des seigneurs de cette noble famille. Cette seconde édition, améliorée sous beaucoup de rapports, a paru à Douai, *Adam d'Aubers*, 1834, gr. in-8° de xiv et 141 pages. Elle n'est tirée qu'à 150 exemplaires numérotés qui se vendent 4 fr.

On peut y souscrire au bureau des *Archives du Nord*.

TABLE DES MATIÈRES

CONTENUES DANS LE QUATRIÈME VOLUME

(TROISIÈME SÉRIE)

DES

Archives historiques et littéraires

DU NORD DE LA FRANCE ET DU MIDI DE LA BELGIQUE.

Titre et faux titre du tome IV.....	1
Correspondance. Lettre sur le patois (4 ^e lettre), par M. <i>Escallier</i>	5
Le calice de Bellaing, par M. l'abbé <i>Bulteau</i> (avec gravure)....	15
Notice sur Auguste Dubois, par M. R. <i>Didiez</i>	22
Ecrivains boulonnais. — Historiens (suite), par M. F. <i>Morand</i> ..	33
Le chanteur Brûle-Maison, par M. A. <i>Dinaux</i>	43
L'abbaye de St.-Amand sous la prélatuie du cardinal de Medicis, par M. <i>Le Glay</i> (avec gravure).....	53
Notes sur Autoine Eurvin, mayeur de Boulogne, par M. <i>de R</i> ..	61
HOMMES ET CHOSES. Premier livre imprimé à Hesdin, 1517.....	65
Chançon du congrès de Cambrai, 1722.....	67
L'archevêque Van der Burch.....	69
Un critique de Bollesu.....	71
Le premier journal de Valenciennes.....	73
Un autographe de Grécourt, à Bruxelles.....	75
Michel Herlin.....	76
Incident de Malplaquet.....	78
Une rare eau-forte.....	79
Marie de Gonzague, reine de Pologne.....	80
Le Plat du Temple.....	81
BULLETIN BIBLIOGRAPHIQUE. Histoire de la municipalité de Cambrai.	84
Annales de la province et du comté du Hainaut.....	85
Mémoires de la Société des Antiquaires de la Morinie.....	86

Mémoires sur les archives des abbayes de Liessies, Marolles, Cysoing et Marchiennes, par M. <i>Le Glay</i>	88
Théâtre liégeois.....	89
Sterne inédit.....	90
Rapport sur les publications des savants de province, par M. le comte d' <i>Héricourt</i>	91
De la religion du Nord de la France, par <i>L. de Baecker</i>	91
Bulletin de la commission historique du Nord.....	92
Palais de justice de Boulogne-sur-Mer.....	92
Mémoires de la Société Dunkerquoise.....	93
Écrivains montois.....	93
NOUVELLES LITTÉRAIRES ET DÉCOUVERTES HISTORIQUES.....	94
<hr/>	
Correspondance. Lettre sur le patois (5 ^e lettre) par M. <i>Escallier</i>	97
Le président Maurice, par M. <i>Duthillaoul</i>	110
La chapelle de Thélu, par <i>A. F. Dufaitelle</i>	117
Voyage du duc de Chartres en Flandre, en 1741.....	131
Anciennes modes flamandes, par <i>A. Dinaux</i>	147
Sur quelques manuscrits de Saint-Amand, par <i>A. Leroy</i>	165
HOMMES ET CHOSES. Les cent nouvelles Nouvelles.....	175
Tombe de Jean Second, à Saint-Amand.....	177
Le sénateur Herwyn de Nevèle.....	180
Mystère de la passion de Saint-Quentin.....	182
Application de l'artillerie à Cambrai en 1339.....	184
Épisode révolutionnaire de 1794.....	186
Un maire de Lille au temps de Louis XII.....	190
Le général Tholosé.....	193
Joseph Desforges, acteur Lillois.....	200
Un sculpteur Valenciennois au XV ^e siècle.....	201
Philippe Everaerts de Dunkerque.....	202
Le dernier mayeur de Valenciennes.....	204
Écrits relatifs à l'histoire d'Angleterre.....	205
BULLETIN BIBLIOGRAPHIQUE. Almanach de l'Observatoire royal de Bruxelles. <i>Quetelet</i>	208
Chapelle de N.-D. des Dunes. <i>De Bertrand</i>	208
Histoire de Saint-Quentin. <i>De Lafons</i> , édit. <i>Gomart</i>	209
Souvenirs dramatiques. — Talma. <i>P. Hédouin</i>	209
Pierre l'Hermitte. <i>Grandgagnage</i> et <i>Paulet</i>	210
Comité flamand de France.....	210
Abbés de Saint-Bertin. <i>De Laplane</i>	211
Sorcier de Liège. <i>Le Prevost</i> et <i>Stapleaux</i>	212

La sainte Bible résumée. <i>H. Wallon</i>	212
Charles-Quint à Yuste. <i>Gachard</i>	213
Société des Antiquaires de la Morinie.....	214
Mistère de Bondues. <i>Dervaux</i>	215
OEuvres diverses du baron de <i>Stassart</i>	216
Hôpitaux régionaux. <i>D. Davin</i>	217
D'Anvers à Gênes. <i>Jottrand</i>	218
Notre-Dame de la Treille. <i>Ch. de Franciosi</i>	218
Abbaye de Maroilles. <i>Michaux aîné</i>	219
Bibliographie douaisienne. <i>Duthilloul</i>	220
Archives de Saint-Amand. <i>Le Glay</i>	221
Société d'agriculture de Douai.....	222
Notice sur Hollain. <i>Lecouvet</i>	223
NOUVELLES LITTÉRAIRES ET DÉCOUVERTES HISTORIQUES.....	224
—	
Correspondance. Lettre sur le patois (6 ^e lettre), par <i>M. Escallier</i>	225
Les trois justices sur le ramon ou balay.....	241
Tarif des droits de douanes dans les provinces des Pays-Bas au XVI ^e siècle, par <i>A. Dinaux</i>	242
Journal du siège de Mons en 1691.....	264
Mémoire sur les archives de l'abbaye de Vicogne, par <i>M. Le Glay</i>	278
Le comte d'Estourmel, par <i>M. Paulin Paris</i> de l'Institut.....	284
Bons et aumônes des villes du Nord de la France, au XIV ^e , XV ^e et XVI ^e siècle, par <i>M. De la Fons-Mélicocq</i>	304
Antoinette Bourignon, par <i>A. Dinaux</i>	322
HOMMES ET CHOSSES. Le général comte Merlin.....	343
Variétés bibliographiques.....	347
L'ancien parc d'Enghien.....	352
Château de Montigny.....	356
Une pièce rare.....	358
M. le baron de Brigode.....	360
Un livre excentrique.....	363
Les crieurs de nuit.....	366
Chapelle du Grand-Séminaire de Cambrai.....	365
Premier livre imprimé à Lille.....	368
Les Turtuptins en Flandre.....	369
BULLETIN BIBLIOGRAPHIQUE. Catalogue de la bibliothèque de Bruges. <i>P.-J. Laude</i>	371
Recherches sur les monnaies des comtes de Hainaut. <i>Ragnier Chalon</i>	372

Analyse du roman du Hem, du trouvère Sarrazin. M. Peigné-Delacourt.	372
Congrès scientifique de France.	373
Notice sur les rues d'Abbeville et sur les faubourgs, 2^e édition. Ernest Prarond.	374
Le siège de Dunkerque en 1793, poème. J.-B. Bertéché.	375
Arieux, ses hommes remarquables, etc.; bénédiction de l'église Saint-Pierre de Douai, etc.	375
Les Cosaques de la Bourse. T. de Groisèilliez.	376
Mélanges numismatiques. M. de Robiano.	376
Philippe Cospéau. Ch.-L. Livet.	377
Bulletin de la société scientifique et littéraire du Limbourg.	377
Mémoires et publications de la société des sciences, arts et lettres du Hainaut (1852-1853).	378
Bulletin de l'institut archéologique Liégeois, tome 2, 1^{re} livraison	378
Catalogue des livres manuscrits et imprimés de Boulogne-s-Mer.	379
NOUVELLES LITTÉRAIRES ET DÉCOUVERTES HISTORIQUES	381

Correspondance. Lettre sur le patois (7^e lettre), par M. Escallier.	385
Recherches sur les éditions Elseviriennes, par M. G. Brunet.	396
Captivité de François I^{er}, par M. Edouard de Barthélemy.	420
M. Desforest de Quartdeville, par M. le comte d'Haubersart.	446
Document historique sur la commune de Mareiz en Cambrésis. ...	452
Vers à M. le docteur Escallier, par M^{me} Adèle Desloge.	458
HOMMES ET CHOSES. Sermons du Père Bosquier, par M. G. Brunet	460
Archives départementales de Lille, par M. Edouard de Barthélemy.	463
Confrérie de Notre-Dame du Puy, à Lille, De la Fons-Mélicocq. ...	466
Reliques de Saint-Omer, Edouard.	468
Lettre de Henri IV aux Valenciennes, A. Dinaux.	470
Vieux château de Boussu, Idem.	472
Théâtre du château de l'Hermitage, Idem.	474
Les Pucelles de Merolles, Idem.	476
Première application du télégraphe aérien, Idem.	477
Une pièce révolutionnaire de Saint-Omer.	477
BULLETIN BIBLIOGRAPHIQUE. Collection de chroniques belges inédites, par le baron de Reiffenberg.	479
Bibliothèque des écrivains de la Compagnie de Jésus, par Augustin et Alois de Becker.	481
Mémoires de la Société Impériale des sciences de l'agriculture et des arts de Lille.	481

Bibliotheca Antverpiensis, par <i>F.-H. Mertens</i>	482
Nécrologe, par <i>Alb. D'Otreppe de Bouvette</i>	483
Notice des comptes en rouleaux, par <i>M. Gachard</i>	484
Bibliographie biographique universelle, par <i>Edouard - Marie Oettinger</i>	484
Histoire complète des fêtes de Notre-Dame de la Treille, par l'abbé <i>Capelle</i>	485
Notice sur la vie d'Antoine de Beaulaincourt, par <i>M. de Linas</i> ...	486
NOUVELLES LITTÉRAIRES ET DÉCOUVERTES HISTORIQUES:.....	487
<i>Gravure</i> : Vieux château de Boussu.....	473
<hr/>	
Recherches et documents pour l'histoire romane-wallonne du Nord de la France, par <i>E. Tailliar</i>	489
Recherches sur les éditions elseviriennes (2 ^e art.), par <i>G. Brunet</i>	531
Noms et enseignes des anciennes maisons de Saint-Quentin, par <i>M. Ch. Gomart</i>	533
HOMMES ET CHOSÉS. Testament de Jacques Leboucq, hérald d'armes de Valenciennes.....	555
Les Brodeurs de la ville de Lille, aux XIV ^e , XV ^e et XVI ^e siècles, par <i>M. De la Fons-Mélicocq</i>	559
Le Capitaine Bottée, par <i>A. Dinaux</i>	563
Le doyen des libraires du Nord, par <i>A. Dinaux</i>	566
Armoiries des Caasbeck, en Flandre, par <i>A. Dinaux</i>	567
Ancienne justice, par <i>A. Dinaux</i>	569
Le R. P. Lambillote, par <i>M. Ponsin</i>	571
Société populaire et révolutionnaire de Merville, par <i>A. Dinaux</i>	572
BULLETIN BIBLIOGRAPHIQUE. Chronique de Guine et d'Ârdre, par <i>Godéfroy-Menilglaise</i>	374
Les monuments religieux de Cambrai, par <i>A. Bruyells</i>	575
Recherches sur la ville de la Bassée, par <i>E. Mannier</i>	576
Études sur l'économie politique, par <i>M. Florent Lysen</i>	576
Nécrologe liégeois, par <i>Ulysse Capitains</i>	577
Lille en vers burlesques, par <i>E. Vanackere</i>	577
Notice sur M le baron de Stassart, par <i>A. Quetelet</i>	578
Annuaire de l'Observatoire royal de Bruxelles, par <i>A. Quetelet</i> ..	578
NOUVELLES LITTÉRAIRES ET DÉCOUVERTES HISTORIQUES.....	579
TABLE DES MATIÈRES.....	580

377.
5.

